RAPPORT

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION

CHARGÉE

DE L'EXAMEN DES PAPIERS

TROUVÉS

CHEZ ROBESPIERRE

ET SES COMPLICES,

PAR E. B. COURTOIS, Député du Département de l'Aube,

Dans la Séance du 16 Nivôse,

An III.e de la République française, une et indivisible.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE DES LOIS.

Nivôse, an III.e de la République.

THE NEWBERRY LIBRARY

Egens, ignotus, inquies, ...clarissimo cuique periculum facessit....... potentiam........odium apud omnes adeptus, dedit exemplum, quod secuti ex pauperibus divites, ex contemptis metuendi, perniciem aliis ac postremùm sibi invenêre........ Manebant etiàm tùm vestigia morientis libertatis!

Du sein de l'indigence et des ténèbres, cet intrigant redoutable aux citoyens les plus illustres,.......puissant, ...abhorré de tous, fraya la route par laquelle tant de scélérats, indigens et méprisés, devinrent opulens et formidables, firent périr les autres et finirent par se perdre eux-mêmes.........Toute mourante qu'était la liberté, il en restait encore des traces!

TACITE. *Annal. liv. I, ch. 74.*

RAPPORT

FAIT au nom de la Commission chargée de l'examen des papiers trouvés chez ROBESPIERRE et ses complices.

CITOYENS,

Les législateurs qui, dans les siècles passés, ont jeté les fondemens des républiques et qui en ont voulu voir la durée, au lieu de travailler à miner ces fondemens, les ont consolidés chaque jour. Les fondemens des républiques sont les principes; la vertu en est le ciment, la vertu qui n'est que les principes mis en pratique. Que dire de cet architecte qui, après avoir posé son édifice, fait agir la hache pour en saper tout-à-coup les bases! Espère-t-il que, ces bases enlevées, l'édifice se soutiendra, ou veut-il, comme l'amant de *Dalila*, s'ensevelir sous ses décombres! Le législateur qui a posé l'édifice social sur les principes, et qui ruine cette base, ressemble à cet artiste. C'est le mépris des principes qui a perdu les anciens états de la Grèce et qui a vendu à *Philippe* les clefs de la superbe Athènes. *Sylla* compta sur leur oubli, en forgeant des fers aux Romains. La constitution de Rome, déversée de son antique base, roula dans des ruisseaux sanglans, et le Romain ne sut bientôt plus lire dans ses feuillets que son sang avait souillés; il ne reconnut plus des caractères que son sang avait effacés. *Sylla* se repentit: il brisa de ses mains le joug qu'il s'était plu à forger; il voulut essayer si les Romains ne pourraient pas ressaisir encore leur antique vertu. Vains efforts! *on ne fait point* (dit Rousseau) *de pas rétrogrades vers le bien. Sylla* avait cru retrouver des hommes, il ne retrouva que

des esclaves ; le Romain qui commandait au monde ne sut plus qu'obéir à un tyran : l'honneur de l'univers en devint la honte, et Rome se vit à jamais la proie des nombreux ambitieux qui naquirent des cendres du despotisme de *Sylla*.

Que de maux produits par le seul oubli des principes!

La République française, plus heureuse que la République romaine, eut son *Sylla* sans perdre la liberté. Ce qui la sauva, c'est que *Brutus* fut, en France, le contemporain de *Sylla :* à Rome, il ne parut qu'un demi-siècle après lui. Ce fut ce qui perdit les Romains, qui faillit aussi de nous perdre, je le répète, l'oubli des principes. Celui qui établit que les principes n'étaient favorables qu'à l'aristocratie, fut le premier ennemi de notre liberté. Robespierre jeta le premier les semences de cette affreuse doctrine, qui ne furent que trop avidement recueillies par ses nombreux sectaires. La raison universelle, non celle du prussien *Cloots*, mais celle qui a créé le mouvement et qui entretient l'harmonie des mondes, fut obligée de se soumettre à la raison d'un parti. Le principe, soutenu des seules armes de la vérité, fut abattu sous le poignard à deux tranchans du sophisme. Tout fut changé, la chose et le nom. Une révolution qu'on avait crue le passage plus ou moins graduel du mal au bien, ne fut plus qu'*un coup de foudre* (1). L'égalité, fille de la nature, et dans l'état social, fille de la loi, ne fut plus qu'un fatal niveau qu'on promenait sur les têtes, et pareil, à-peu-près, à celui de ce tyran (2) qui étendait sur son lit de cinq pieds tous les voyageurs et les faisait réduire à la mesure de ce lit. On prit la vertu pour le crime, et le crime pour la vertu. On n'admit plus une foi privée, on n'admit qu'une foi publique qui n'était qu'une publique mauvaise-foi. On n'était point honnête homme pour payer ses dettes, si l'on n'était, au moins, membre d'une société populaire ; celui qui s'était enrichi aux dépens de ses créanciers et de la patrie, n'avait qu'à se faire JACOBIN pour être

(1) Expression du conspirateur *Saint-Just*.

(2) Busiris.

l'homme probe par excellence. Ce n'était plus à la friponnerie, c'était à la probité qu'on cherchait un correctif. On dilata également le ressort de la sensibilité. Les larmes versées sur la tombe d'un frère, ou d'un père, ou d'un ami, étaient un vol fait à la cité; la douleur ne devait point ainsi se resserrer, se claquemurer dans ses foyers : c'était un crime que de s'attendrir *en détail;* et ne pas pleurer généralement, c'était conspirer. On avait oublié que le bonheur public ne se compose que des élémens du bonheur individuel, et l'on tuait le bonheur individuel pour créer le bonheur public; c'est-à-dire, que pour rendre les hommes heureux *en général*, on les accoutumait *en particulier* à être malheureux; comme pour leur apprendre à devenir libres *collectivement*, *séparément* on les ployait à l'esclavage. Un étourdi de 26 ans (Saint-Just), à peine échappé de la poussière de l'école, tout gonflé de sa petite érudition, avait lu dans un grand homme (3) qu'il n'entendait point, qu'un peuple s'était laissé corrompre par le luxe, enfant des arts et du commerce : il avait lu encore qu'un autre grand homme (4) qu'il entendait un peu moins sans doute, avait, dans l'enceinte de quelques milliers de stades, formé un peuple de braves; et tout de suite, notre mal-adroit copiste de l'antiquité, sans examen des localités, des mœurs et de la population, appliquant ce qui était inapplicable, nous venait dire ici, d'un ton de suffisance qui n'eût été que comique s'il n'eût point été atroce : « Ce n'est pas le bonheur de » *Persépolis*, c'est celui de *Sparte* que nous vous avons » promis ».

Une maxime de *Rousseau*, trop dédaignée jusqu'à ce jour, c'est qu'il ne faut pas, si l'on veut fonder une République, commencer par la remplir de *mécontens*. Qu'eût dit le philosophe de Genève, d'en voir une qu'on avait remplie de *victimes!* Robespierre et ses partisans ont professé d'autres principes que *Rousseau*, et tous ont été conséquens. *Rousseau* voulait que les hommes aimassent la liberté; il la leur fallai

(3) Montesquieu.
(4) Licurgue.

donc rendre aimable : Robespierre voulait ramener les hommes à la tyrannie ; il devait, en conséquence, leur rendre la liberté odieuse.

La terreur, l'arme vulgaire des tyrans, fut maniée assez adroitement par Robespierre. L'homme est né timide et peureux : son courage n'est presque jamais dans lui, il est presque toujours dans ceux qui l'entourent, comme ceux qui l'entourent n'en ont eux-mêmes que dans leur confiance en un appui qui devient alors réciproque. On communique la peur aussi aisément qu'on communique le courage. Le soldat qui, ferme des soutiens qu'il sait à ses côtés, fond dans la mêlée le premier, y précipite tous les autres ; comme le premier qui, au fort du combat, se débande, entraîne quelquefois tout un régiment dans sa fuite. Tels sont les effets de la peur. L'empire romain, sous le règne de *Pulchérie*, fuit devant quelques hordes de barbares accourus de l'autre rive du Danube ; et comme Robespierre de nos jours, n'a-t-on pas vu jadis *une bête fauve* glacer d'épouvante tout le *Gévaudan !* Voulez-vous rendre l'homme plus peureux encore ! faites qu'il soit plus *seul* au milieu de ses semblables que dans un désert ; faites que les liens de la société n'existent plus pour unir les hommes, mais pour les blesser ; rompez le commerce des opinions, en créant des opinions dangereuses ou criminelles ; fixez une espèce de *maximum* à la pensée ; peuplez ensuite les familles de délateurs ; qu'un père en rencontre un dans son fils, un fils dans son père ; combinez votre ordre social de telle manière qu'un citoyen soit plus en sûreté à côté d'un loup dans les forêts, qu'à côté de son semblable dans les villes ; vous aurez établi ainsi, peu à peu, votre règne par la terreur : il ne sera pas durable ; mais, enfin, vous vouliez *régner*, et vous aurez *régné*.

J'ai entendu plus de mille fois des patriotes gémissant de la tyrannie de Robespierre, faire cette réflexion :
« Quoi ! nos soldats ont conquis la Belgique ; ils » mettent en déroute toute l'Europe armée contre eux ; » ils en ont chassé les cohortes au-delà du Rhin, et » une cinquantaine de brigands, dans l'intérieur, terri-

» fient des millions d'hommes ! Quelle différence entre » un Français et un Français ! »

Ce rapprochement était vicieux ; on eût pu y répondre ainsi :

« Vingt brigands se sont attroupés au coin d'un bois » pour dévaliser les voyageurs : quatre cents de ces » derniers passent, tour-à-tour, par compagnie de trois » ou de six, ils sont tous dévalisés l'un après l'autre; » ils étaient pourtant quatre cents contre vingt. »

Législateurs, c'est l'indolence, ce vice qui perdit Athènes, qui a fait tomber nos destinées dans les mains de ces hommes coupables qui voulaient voir *transpirer le corps politique* (5) jusqu'à ce qu'il fût devenu un squélette, et qui se sont, en conséquence, permis sur lui des essais que n'eût point osé risquer, sur le corps de son semblable, le charlatan le plus éhonté ; ces hommes qui n'avaient enchaîné *la liberté de la presse*, la seule propre à corriger les vices du gouvernement représentatif, que parce qu'ils savaient que cette liberté donnerait l'éveil sur les crimes des gouvernans, et qu'ils étaient trop décidés à en commettre ; ces hommes qui, au sortir de leurs criminelles orgies, ivres de vin et de sang, venaient souvent, à l'aide d'un sophisme ou d'un jeu de mots, surprendre à l'humanité trompée des législateurs ces décrets nationicides, par qui, comme de l'étincelle électrique, des milliers d'innocens frappés tombaient tous à-la-fois, à la même heure, d'une extrémité à l'autre de la République ; ces hommes enfin, qui, pour nous amener au bonheur de *Sparte*, voulaient anéantir douze ou quinze millions de Français, et espéraient bien, après cette *transpiration révolutionnaire*, nous distribuer à chacun une charrue et quelques landes à défricher, pour nous sauver des dangers du bonheur de *Persépolis*.

La loi a terrassé le tyran et *quelques-uns* de ses complices ; et ce n'est point pour troubler la paix de leurs tombeaux, cette paix que l'insatiable ambition ne permet point de goûter aux cœurs que ses feux dévorent ; ce n'est point pour remuer leurs cendres fétides, que, soumis à vos

---

(5) Expression de *Collot d'Herbois*.

ordres, je viens vous apporter le tribut de mes veilles et le résultat de mes travaux.

En formant une commission pour la recherche et l'examen des papiers des conspirateurs; en ordonnant le rapport dont cette commission m'a chargé, la Convention nationale n'a voulu que montrer au peuple, de qui elle tient ses pouvoirs, combien elle a été fidèle à en faire usage pour frapper les usurpateurs sacriléges de sa souveraineté, lors même qu'elle n'avait pu soulever (6) que le coin du voile qui couvrait les preuves multipliées de leurs crimes.

Elle a voulu qu'on ne connût tous les degrés qu'avait franchis Robespierre pour s'élever à la tyrannie, que pour en fermer le passage à tout autre ambitieux; qu'on ne découvrît les plans de la conspiration et tous ses fils secrets, si long-temps cachés sous le voile d'une hypocrite duplicité, que pour guérir le Français de sa confiance aveugle, de son irrésistible penchant à l'idolâtrie.

La Convention a voulu que les amis de la liberté et que les peuples à venir puisassent de fortes leçons dans ces tableaux trop fidèles où les conspirateurs se sont peints eux-mêmes; et sans chercher de nouveaux coupables, elle a voulu encore s'assurer si les traîtres n'ont point laissé des confidens de leurs secrets, des héritiers de leur hypocrisie et de leurs sombres fureurs. Le but, en un mot, de la Convention est uniquement que la vie de Robespierre, écrite, pour ainsi dire, de sa propre main, puisqu'elle est le résultat de ses propres papiers et de ceux de ses agens ou de ses complices, apprenne à l'univers, étonné de la grandeur de ses succès bien plus que de la rapidité de sa chute, si ce monstre fut d'une autre espèce que les autres tyrans, et si après lui il a laissé de sa race.

C'est à cet unique but que doit tendre ce rapport: l'amour de mon pays, de sa liberté, de son bonheur, m'a soutenu dans mon travail, et la vérité a si fidèlement

(6) » Le soupçon, quand il s'agit du salut de l'état, devient légitime. Dans les beaux jours de la république de Rome, *Catilina* fut soupçonné, dénoncé même au sénat *avant que l'on eût des preuves parfaites de sa conspiration* ». Ainsi s'exprimaient les citoyens *F. Granet*, *H. Pellicot* et *Archier*, administrateurs des Bouches-du Rhône, dans une lettre écrite à Robespierre, le 2 juillet 1791.

conduit ma plume, que si l'histoire, dans quelques siècles, desire retracer cette époque de notre révolution, je veux qu'elle n'ait qu'à signer ce discours.

Tous les philosophes de l'antiquité ont regardé un tyran comme une sorte de monstre à part; ils le placent *hors de la loi de nature :* ils nient que les tyrans fassent partie de la république ; car tout citoyen est soumis à l'obéissance dans le temps même qu'il semble n'être établi que pour commander, puisqu'il ne commande en effet qu'en vertu des lois auxquelles il obéit lui-même. Dans l'action du commandement, il est magistrat; il est citoyen dans celle de l'obéissance ; et il n'est ni l'un ni l'autre, s'il ne veut que commander, puisqu'il ne commande qu'autant qu'il est citoyen, et qu'il cesse d'être citoyen dès qu'il refuse d'obéir. Il n'est donc plus dans la république qu'un ennemi public, contre qui tout citoyen est soldat et qu'il a le droit de tuer sans le concours et sans l'aveu de la loi, puisque cette loi n'etant la sauve-garde que de ceux qui s'y soumettent, il s'est, en la bravant, rendu indigne d'être protégé par elle. Le tyran en s'armant contre tout le monde, arme tout le monde contre lui, et le fer dont la justice n'ose pas menacer sa tête, peut, sur la place publique, être plongé dans son cœur par une main généreuse.

Ce sont de telles vérités qu'il fallait, depuis un an, faire retentir à cette tribune : elles eussent tombé terribles et menaçantes dans l'ame timide de Robespierre. Le tyran qui tremble est au-dessous d'un esclave ; la peur nous eût sauvés des effets de la tyrannie. Loin de cela, il semble qu'on ait pris à tâche d'élever un trône à celui qui ne voulait que briller à la tribune. Des aggrégations coupables lui firent respirer, de toutes les parties de la France, l'encens criminel qu'elles brûlaient en son honneur ; c'était à qui enivrerait l'idole, trop faible pour résister aux vapeurs empoisonnées : on se disputait dans les *sociétés DITES populaires,* l'honneur, ou l'affront, pour mieux dire, de s'agenouiller devant ce nouveau *Dagon ;* et des milliers de fanatiques irréligieux ne semblèrent avoir chassé de leurs temples les dieux qu'ils adoraient depuis tant de siècles, que pour se prosterner

devant leur nouveau dieu *Maximilien.* Il faut parcourir ses papiers pour s'en convaincre. Ici, c'est une société qui n'ose point vous offrir le tribut de ses idées, sans le soumettre à votre tyran (7).

Là, c'en est une autre qui a pris, pour *mot d'ordre*, le nom de ROBESPIERRE (8), comme Joseph *Lebon*, le mot PILLAGE (9).

Là encore, ce sont les membres d'une autre société qui bénissent l'Éternel de ce qu'il a pris sous sa sauve-garde *des jours précieux* (10).

Ailleurs, ce sont des sociétés populaires de sections qui envoient savoir des nouvelles de Robespierre, malade; des nouvelles même de *Couthon* (11).

Ailleurs, c'est une société-mère qui le conjure de joindre à ses efforts *le tribut de ses rares talens*, pour consolider le grand œuvre de la régénération française (12).

Par-tout, même prostitution d'encens, de vœux et d'hommages; par-tout on verserait son sang pour sauver ses jours (13). Qu'importe la Convention, qu'importe la République! *vive Robespierre!* voilà le vœu général des sociétés populaires.

Du sein de ces hommages collectifs, s'élève encore le nuage formé par la vapeur de l'encens des *particuliers.*

Ici, *c'est l'incorruptible Robespierre qui couvre le berceau de la République de l'égide de son éloquence* (14). Là, le *vertueux Robespierre* est surnommé *le ferme appui et la colonne inébranlable de la République* (15).

Ailleurs, *on n'a fait connaissance qu'avec ses talens, on veut la faire avec ses vertus* (16).

Ailleurs encore, on s'extasie sur ses écrits qui lui ont fait l'inappréciable réputation d'un vrai citoyen français, qui réunit en lui *et l'énergie d'un ancien Spartiate et*

---

(7) Voyez Pièces justificatives, n.° I.
(8) *Idem*, n.° II.
(9) *Idem*, n.° III.
(10) *Idem*, n.° IV.
(11) *Idem*, n.° V.
(12) *Idem*, n.° VI.
(13) *Idem*, n.° VII.
(14) *Idem*, n.° VIII.
(15) *Idem*, n.° IX.
(16) *Idem*, n.° X.

d'un Romain des premiers temps de la république, et l'éloquence d'un Athénien (17) ; enfin [ce que vous ne croirez pas, citoyens,] *d'homme éminemment sensible, humain et bienfaisant.*

Vient après un original, qualifié par lui-même *jeune homme de 87 ans*, qui regarde Robespierre *comme le Messie annoncé par l'Etre éternel pour réformer toute chose.* (18).

Puis un autre, digne d'être accollé à ce dernier, appelle Robespierre *son apôtre ;* il se réjouit d'*avoir par le physique une ressemblance avec le bienfaiteur de la patrie* (19). Il imiterait volontiers ce courtisan qui s'était fait crever un œil parce que son empereur était borgne.

Puis deux autres, qui baptisent leurs deux enfans du nom sacré de l'*incorruptible Robespierre* (20).

Un maire de *Vermanton* veut ensuite que Robespierre soit regardé dans les siècles des siècles, comme *la pierre angulaire* de l'édifice constitutionnel (21).

Un auteur de journal (22), en écrivant à Robespierre (qu'il appelle *son cher*) *qu'il voudrait le voir pour lui apprendre ce que peut-être il ne sait pas*, nous apprend à nous que *les plus beaux ouvrages de son cher Robespierre, dont il propage les lumières avec plaisir, sont, en entier, dans ses journaux, et que son nom est répété mille fois dans ses treize volumes révolutionnaires* (23). Était-ce pour consacrer l'immortalité du héros ou celle du panégyriste !

Un agent national nous apprend, à son tour, que c'est l'*Etre suprême dont Robespierre a prouvé l'existence, qui* (par reconnaissance sans doute) *veille sur ses jours, et que la République est sauvée* (24).

Un fanatique d'Amiens veut voir, à toute force, le grand homme : *il veut rassasier ses yeux et son cœur de ses traits, et l'ame électrisée par toutes les vertus ré-*

(17) Voyez Pièces justificatives, n.° XI.
(18) *Idem*, n.° XII.
(19) *Idem*, n.° XIII.
(20) *Idem*, n.° XIV.
(21) *Idem*, n.° XV.
(22) *Idem*, n.° XVI.
(23) Flagornerie du même genre. Voyez Pièces justificatives, n.° XVII.
(24) *Idem*, n.° XVIII.

publicaines, rapporter chez lui de ce feu dont le grand homme embrâse tous les bons républicains : ses écrits le respirent, il s'en nourrit ; mais ce n'est pas assez pour lui, *il veut le contempler en face* (25).

Un président et un secrétaire d'un comité de surveillance adressent des plaintes contre un représentant du peuple à Robespierre, signalé, par eux, *le génie incorruptible qui voit tout, prévoit tout, déjoue tout ; qu'on ne peut tromper ni séduire.* Si justice ne leur est pas rendue, ils voleront (disent-ils) à la Convention, où Robespierre les *écoutera* et *jugera* (26).

Un autre président de société populaire (27), dans un discours dont l'impression et l'envoi furent votés, sans doute unanimement, se livre, en parlant des assassinats de *Collot* et de *Robespierre*, à ce beau mouvement d'éloquence :

« Qui l'a sauvé ! qui a sauvé encore Robespierre, *le » faisceau de toutes les vertus* qu'ils adorent et qu'ils » propagent avec courage ! l'Etre suprême. D'un autre » côté, il (l'Etre-suprême) protège visiblement la Ré- » publique, et il a voulu, dans cette occasion, *lui » épargner d'éternels regrets.* »

Une commune, enfin, a chanté pour Robespierre un *Te Deum*, terminé par les cris de *vive Robespierre*, vive la République (28).

Puis vous lisez ces flagorneries niaises dans une lettre du conspirateur *Saint-Just* à Robespierre, long-temps avant qu'ils fussent réunis à la Convention (29) :

« Vous qui soutenez la patrie chancelante contre le » torrent du despotisme et de l'intrigue ; vous que je ne » connais que, *comme Dieu*, par des merveilles. . . . . ; » je ne vous connais pas, mais vous êtes un *grand » homme.* »

Ah ! c'est ici qu'on le peut dire : si la peste avait des emplois et des trésors à distribuer, elle aurait aussi ses courtisans comme Robespierre.

Tant d'encens brûlé ne rassasiait pas encore l'avide

---

(25) Voyez Pièces justificatives, n.° XIX.
(26) *Idem*, n.° XX.
(27) *Idem*, n.° XXI.
(28) *Idem*, n.° XXII.
(29) *Idem*, n.° XXIII.

ambition du tyran ; il lui fallait une couronne, et l'on a vu un flatteur assez lâche pour la lui offrir : « *Béni soit* » *Robespierre* (lui criait ce misérable), béni soit le » digne imitateur de *Brutus !* la *couronne*, le triomphe » vous sont dûs, ils vous seront déférés, en attendant » que l'encens civique fume devant l'*autel que nous vous* » *élèverons* et que la postérité révérera tant que les » hommes connaîtront *le prix de la liberté* (30). »

Quel délire ! quelle amalgame d'idées hétérogènes ! *Une couronne* à côté de l'*encens civique ! une couronne* consacrée par des hommes qui connaîtront *le prix de la liberté !*

Ne serait-on pas tenté, après avoir parcouru cette correspondance d'esclaves, de croire au systême de la reproduction des mêmes êtres, à certaines périodes de siècles, tant célébré par l'imagination des anciens ! Et quelle différence entre tous ces plats valets de la tyrannie, ces fondateurs d'*autels,* ces distributeurs de *couronnes*, et ce vil *Anicius* qui proposait, chez les Romains, d'ériger un temple *au dieu Néron !*

Arrêtons-nous, citoyens ; c'est trop fatiguer nos regards de ces coupables adulations, fruit de la bassesse et du crime. Envisageons de nouveau celui qui en fut l'objet.

Robespierre a-t-il élevé tout seul ce colosse de puissance ! Cette conjuration de plus d'une année, est-elle l'ouvrage du seul génie de Robespierre ! Non, citoyens, la fortune de Robespierre ne fut qu'une fortune d'emprunt; il fut d'abord, le dirai-je, *l'homme de paille*, le fermier judiciaire de la conspiration : mais après, il voulut évincer ceux qui l'avaient mis en jouissance, et cultiver pour son propre compte. C'est là ce qui amena le procès du 9 *thermidor.*

Trois traits bien distincts ressortent des papiers de la conspiration :

Crimes de Robespierre ;

Crimes des meneurs des comités de gouvernement ;

Crimes des agens des comités et des agens de Robespierre.

(30) Voyez Pièces justificatives, n.° XXIV.

Robespierre établit la tyrannie pour lui-même, il veut l'exercer sous un titre qu'il se choisira.

Les meneurs des comités favorisent la tyrannie de Robespierre, parce qu'elle fonde la leur; ce n'est pas pour l'exercer isolément, ni au même titre que Robespierre; c'est pour réaliser leur chimère, qui était le *nivellement*, la *sans-culotisation* générale, par l'extinction des richesses et la ruine du commerce.

Je ne dresse ici l'acte d'accusation de personne, je dois un compte et je le rends.

Ainsi : crimes des gouvernans ;

Infortune et misère des gouvernés.

Preuves de la double conspiration :

Elles résultent tant des propres écrits des conspirateurs que de ceux de leurs agens.

Moyens de succès communs, directs ou éloignés.

Moyens de succès directs : l'ordre donné, et exécuté en partie, d'exterminer les artistes, les riches, les hommes éclairés, tout ce qui portait le titre de négociant. On appelait leurs propriétés, *propriétés du peuple* (31) ; on disait que le *négociantisme* (mot créé pour créer un crime) était pire que le *royalisme*, etc.

Moyens éloignés : tous moyens de désorganisation ; *maximum*, réquisitions, plaintes d'accaparemens ; promenades d'armées révolutionnaires et de guillotines ; gouffre asphaltite de la Vendée, rouvert dès qu'il menaçait de se refermer; organisation d'indiscipline dans les armées, prouvée, entr'autres, par une lettre de l'ex-ministre *Bouchotte* à Robespierre, dans laquelle il avoue, comme chargé, par les comités, de l'envoi des journaux, avoir fait passer dans les armées la feuille du *Père Duchêne*, le *Journal des hommes libres*, le *Journal universel*, etc. *Le but de cet envoi*, dit-il, *était d'empêcher les soldats de s'engouer des généraux* (32).

---

(31) Voyez Pièces justificatives, n.° XXV.

(32) *Idem*, n.° XXVI. J'invoquerai, à l'appui de cette citation, le témoignage de mes collègues à l'armée du Nord, *Beffroy Bollet*, *Sacy*, etc. Il n'est sans doute aucun d'eux qui ne se rappelle les fréquentes députations de plusieurs régimens indignés des calomnies grossières inventées

C'est-à-dire, pour parler sans parabole, que le but était de les relever du serment d'obéissance.

La lettre de *Bouchotte* est soutenue, en effet, par l'arrêté du comité de salut public, relatif à ces journaux, dont l'envoi est confié au commissaire des administrations civiles, de police et des tribunaux; *les dépenses prises sur les fonds de la commission*; *le papier fourni par celle du commerce, et le paiement fait d'avance*, en partie, le primedi de chaque décade, par *la trésorerie nationale* (33).

Le plan et les moyens de la double conspiration sont les mêmes; le but était différent :

Forme de décemvirat à établir d'un côté;

Forme de royalisme de l'autre.

L'intelligence n'a cessé entre les deux partis, pour l'exécution des moyens, qu'au moment où ils se sont vus dupes l'un de l'autre, à l'approche du but.

Plan des décemvirs :

Se créer une puissance collective, et, pour colorer aux yeux du peuple cet envahissement de sa souveraineté, feindre de ne s'en emparer que pour lui; caresser le sans-culotte, et, pour proscrire la richesse qui est un obstacle au *nivellement*, proclamer que le riche est l'ennemi-né du sans-culotte; promener sur toutes les têtes le niveau d'une égalité de pauvreté; le commerce dans l'intérieur devant nécessiter à l'extérieur des relations qui seraient fatales à ce plan nouveau de gouvernement, anéantir le commerce.

---

contre leurs chefs : ils faisaient, au sujet des journaux du *Père Duchêne* et autres, ce dilemme : ou les généraux qu'on a choisis sont bons, ou ils sont mauvais; s'ils sont bons, pourquoi les dénigrer dans des *feuilles* qu'on fait circuler avec profusion à l'armée, et pourquoi chercher à leur ôter la confiance du soldat ? s'ils sont mauvais, pourquoi le comité de salut public leur laisse-t-il le commandement, et expose-t-il, par une conduite aussi imprudente, le salut de la République !

On a vu *Custines* rire quelquefois des mensonges impudens dont ces feuilles fourmillaient; et cela devait être, si, comme l'a inséré *Saint-Just* dans une note écrite de sa main, « *Custines* se faisait accuser, par un » journaliste, de choses grossièrement fausses, et faisait répandre le » journal dans son armée : le soldat s'indignait, brûlait le journal et » adorait le général ».

(33) Voyez Pièces justificatives, n.° XXVII.

Mais vingt-cinq millions d'hommes à nourrir sur ce continent, sans la ressource des échanges ! impossible. Que faire donc ! ce qu'on proposait de faire des livres.

« S'il n'y avait pas sur la terre des époques répétées » de grands incendies, elle ne serait bientôt plus (disait- » on) qu'un monde de papier (34). » Empêcher que la France ne devienne un monde d'hommes : ouvrir, en conséquence, pour la sauver de ce danger, si ce n'est les cataractes du ciel, au moins celles de la terre, ou faire pleuvoir un déluge de feux sur ceux qui auraient échappé à l'inondation des *soupapes*.

Tel fut le système de ruine universelle imaginé pour couvrir la France des ossemens d'une moitié, peut-être, de ses habitans.

Je n'ai rien dit là que de trop réel, citoyens ; et la lecture que je vous ferai bientôt de quelques pièces importantes, vous en offrira la preuve.

Il est des crimes qui sont communs aux membres des comités et communs à Robespierre ; crimes dont nous renvoyons les détails à l'article de leurs agens.

Telle est, d'un côté, l'organisation de l'espionage exercé sur les citoyens, sur-tout sur les députés. Les preuves sont dans les rapports des nombreux agens de surveillance qui poursuivaient les représentans du peuple jusque dans les lieux les plus secrets. Leurs habitudes, l'heure de leur travail, de leurs repas, leur marche, leurs sociétés, leurs paroles, leur silence, leurs gestes, tout est observé, retenu, *annoté* par la meute *exploratrice*, fidèle à rendre compte de ses courses quotidiennes à ceux qui la lancent (35).

D'un autre côté, l'emploi scrupuleux des mesures désorganisatrices suggérées par la perfidie et la scélératesse des agens ; l'accueil fait aux dénonciations contre la vertu, le talent et la probité ; et le mépris, au contraire, des conseils sages, des vues utiles à la patrie, et des dénonciations contre les excès, l'oppression et le crime.

L'homme ignorant, l'homme corrompu, élevé aux places ; l'homme probe, l'homme instruit, ou repoussé

(34) Expression de *Barère*, citée par *Vilate*.
(35) Voyez Pièces justificatives, n.° XXVIII.

comme

comme dangereux, ou, comme contre-révolutionnaire, conduit au supplice : les notes tracées par Robespierre, approuvées et suivies par ses comités, en sont la double preuve ; ces notes où le tyran *inventoriait* les hommes (36) (ce sont ses expressions) ; les *Dumas*, les *Fleuriot*, les *Payan*, les *Cofinhal*, les *Nicolas* y sont désignés sous les titres de *bons patriotes, patriotes prononcés, chauds patriotes, patriotes ayant de la tête et du cœur* (37). Ceux qui sont notés *comme ennemis publics*, sont tous ceux qui, précisément, et de concert avec les vrais patriotes d'aujourd'hui, les sincères amis de l'humanité, travaillent au rétablissement de la République, et versent le baume des consolations et de l'espoir sur les plaies de la patrie et dans les cœurs malades et déchirés de leurs frères.

En cent endroits de la correspondance, des avis utiles qu'on eût dû suivre ; en cent autres, des conseils de verser le sang, qu'on a trop suivis.

L'espionage a fait toute la force de Robespierre et des comités, puisqu'il mettait dans leurs mains les secrets des citoyens ; en cela, il servit aussi à alimenter leurs fureurs par la connaissance qu'il donnait à Robespierre des projets vrais ou supposés de ceux qui méditaient sa perte, par celle qu'il donnait aux comités du mécontentement général.

C'est à l'aide de cet espionage, exercé jusque dans les prisons (38), qu'ils ont organisé la terreur ; et ils couraient, appuyés sur cette *gorgone*, vers ce fantôme de nivellement dont nous avons parlé.

La confusion des idées, plus dangereuse sans doute que la confusion des langues, fut introduite. Des représentans, plus dignes de figurer dans l'ancienne *Babel* que dans le sénat français, prêchèrent *la défiance contre les hommes éclairés, et appelèrent ceux qui faisaient profession de lumières, l'espèce la plus dangereuse de la République* (39). En vain les bons citoyens réclamaient ;

---

(36) Expression de Robespierre, tirée d'un *agenda* ou livret sur lequel il jetait ses pensées.

(37) *Voyez* Pièces justificatives, n.° XXIX.

(38) *Idem*, n.° XXX.

(39) Expressions de Robespierre dans son catéchisme. Voyez Pièces justificatives, n.° XLIII.

en vain ils écrivaient (40) que « *Néron, Tibère,*
» *Caligula, Auguste, Antoine, Lépide*, n'avaient jamais,
» dans leurs fureurs, imaginé rien de si horrible que ce
» qui se passait. » En vain demandaient-ils « si l'on était
» frappé de vertige, ou si l'on voulait aller à la contre-
» révolution par les excès » (41). Inutiles, infructueuses réclamations auxquelles on ne répondait qu'en redoublant d'excès encore !

Nos tyrans, par une longue habitude de cruauté, s'étaient depuis long-temps formé un *calus* sur le cœur. On les avait vus autrefois, en outrageant la justice et l'humanité, sauver les dehors. Ils voulaient bien n'avoir pas la réalité des vertus, mais ils en affectaient l'apparence; et il faut le dire, cette dissimulation était au moins un tribut qu'ils leur payaient publiquement : le soin de cacher ses vices prouve encore chez l'homme quelqu'estime pour ses semblables : mais bientôt, plus de frein qui les arrête; il leur faut du sang, et ils repoussent une sorte de respect humain qui voudrait encore arrêter leurs bras prêts à le verser.

C'est ici l'époque de la construction de ces bastilles sans nombre qui, pendant si long-temps, ont attristé les yeux des vrais amis de la liberté; de ces bastilles en quoi s'étaient transformées nos plus belles maisons d'éducation (42), et que l'on avait osé placer jusque sous les murs même du *Panthéon.* C'est l'époque de ces barbaries de toute espèce, inventées pour tourmenter encore les infortunés amoncelés dans ces horribles demeures; barbaries que l'atrocité de nos tyrans, trop bien secondés par leurs ministres serviles, étendait jusqu'à nos collègues, dont ils feignaient de méconnaître le caractère pour mieux l'avilir (43).

---

(40) Voyez Pièces justificatives, n.° XXXI.

(41) *Idem*, n.° XXXII.

(42) Les ci-devant colléges des Quatre-Nations, du Plessis, de Montaigu. Il est bon d'observer que, même depuis le 9 thermidor, on a continué les travaux commencés dans quelques-unes de ces prisons. Espérait-on rétablir le régime barbare que l'on venait d'abolir en frappant le tyran !

(43) Les administrateurs de police de la commune conspiratrice ont transféré quelques-uns des députes détenus, d'une prison à l'autre, en plein jour, dans des chariots découverts. On les traitait dans ces prisons

Eh ! se bornaient-ils à créer des cachots dans leur toute-puissance ! se contentaient-ils d'y plonger leurs victimes et de les y abreuver d'humiliations et de tourmens ! Non, citoyens : habiles à raffiner la terreur, ils se faisaient un jeu de présenter sans cesse à leurs captifs l'épée de *Damoclès*, qu'ils n'apercevaient pas suspendue sur leur propre tête. Ils aimaient à leur faire éprouver les préludes des supplices, à leur faire entendre le bruit du char de la mort, que ces malheureux appelaient *la bierre des vivans ;* à leur montrer la guillotine, comme l'unique porte de leur prison ; et, comme terme de leur captivité, la mort, dont ils se plaisaient à leur faire souffrir la longue agonie.

Enfin, ils exécutaient ce qu'ils leur faisaient craindre; ils la leur donnaient, la mort, et par elle ils jetaient l'épouvante dans toute la République.

Il vous en souvient, citoyens, et long-temps votre mémoire gardera ce douloureux souvenir ; il vous souvient de ces jours d'horreur, où non-seulement la haine et la vengeance désignaient les victimes, mais où se réalisait, sous nos yeux, ce que nous avions peine à croire des tyrans de l'ancienne Rome, quoiqu'attesté par *Suétone* (44); où périssaient des milliers de citoyens, d'après des listes émarginées en caractères hiéroglyphiques, par le chef des tyrans, ou signées par ses complices (45), et confiées à ses trop fidèles bourreaux dont ils avaient composé leur tribunal révolutionnaire, et au milieu desquels *ils marcheraient volontiers*, comme le disait Saint-Just, *les pieds dans le sang et dans les larmes* (46). Vous les avez vues ces charrettes encombrées d'hommes, de femmes, de tout âge, qui, sans s'être jamais connus,

---

avec mépris et férocité. Quelques-uns des geoliers ont été jusqu'à les menacer de coups de nerf de bœuf. J'en appelle, sur ces faits, à leur propre témoignage. *Voyez* encore, pour connaître le mépris que l'agent Payan affectait à leur égard, le n.° XXXIII des Pièces justificatives.

(44) *Decimo quoque die numerum puniendorum ex custodia subscribens, RATIONEM SE PURGARE DICEBAT.* (Suétone, vie de CALIGULA.)

« De dix en dix jours, il signait les sentences de mort contre tous ceux qui étaient détenus dans les prisons : *c'est ce qu'il appelait purger son livre de compte.* »

(45) Voyez Pièces justificatives, n.° XXXIV.

(46) Expression de *Saint-Just* écrite de sa main, dans une note sur papier volant trouvée chez lui.

même de nom, étaient condamnés et périssaient ensemble. Vous avez vu conduire au même échafaud, le même jour, et la vieillesse privée des sens qui lui eussent été nécessaires pour être coupable, et la jeunesse incapable encore de l'être. Hommes sensibles, on vous traitait d'*appitoyeurs*, quand les derniers cris de tant de mourans, quand les dernières plaintes de l'innocence égorgée avec le crime, appelaient vos soupirs! Non, les tyrans ne vous permettaient pas même de rougir pour eux : la moindre émotion que vous eût causée ce carnage journalier, eût été le signal de votre proscription; votre sensibilité eût été transformée en *modérantisme*, et votre perte eût été jurée : oui, elle eût été jurée; l'homme sensible est un monstre aux yeux de l'homme barbare : sa présence est un reproche vivant : son existence lui devient inutile, puisqu'il n'en peut faire un complice; sous le régime du sang, il doit donc être frappé de la mort (47).

Mais, comme si la faux de la guillotine eût été trop lente à moissonner des existences regardées par les *niveleurs* comme une *superfluité* sur le sol de la République, il semble qu'ils aient voulu mettre en réquisition tous les fléaux; et ils ont organisé la famine comme un des fruits de la terreur.

Dans un moment pressant de disette, des négocians américains (48) proposent au comité de salut public cent mille barils de farine contenant dix-huit millions de livres.

Les conditions sont simples :

« Ils se chargent de l'achat,

» Ils fréteront des navires neutres,

» Ils ne demandent *aucune somme d'avance* ».

Citoyens, le croiriez-vous! ces propositions furent rejetées (49)!

---

(47) Quand les tyrans ne frappaient point de mort, ils avaient recours à *la deportation*. Ils la faisaient prononcer par les commissions populaires qu'ils avaient organisées, composées d'hommes affidés. Ils en *approuvaient* les jugemens qu'ils signaient ensuite, *ne varietur*, et auxquels ils apposaient le sceau des comités de gouvernement. Voyez un échantillon de ces listes, Pièces justificatives, n.° XXXIV.

(48) *Idem*, n.° XXXV.

(49) Le fait suivant, dont j'ai été témoin, est une nouvelle preuve à ajouter à celle citée dans ce rapport. Le citoyen *Sainte-James*, fils de

C'était peu de détruire, et les arts, et l'industrie et le commerce, pour rendre au néant ce qu'on appelait *un superflu de population ;* il fallait colorer, aux yeux du peuple, les exécutions sanguinaires. L'innocence qu'on assassinait lui fut donc présentée comme l'unique cause de ses maux ; et l'aiguillon du besoin qu'on avait créé à plaisir, vint justifier le prétexte.

Dans les accès de cette fièvre morbifique, se déclara l'éruption soudaine des *taxateurs révolutionnaires,* patentés par nos *inamovibles* pour ruiner les fermiers (50) et affamer la République; de ces vampires qui, courant *dans les marchés, achetaient à vil prix les denrées pour les revendre ensuite à ceux qui les voulaient payer au-dessus du maximum* (51); de toutes ces commissions enfin, éparpillées sur le sol français, comme autant [si je puis le dire] de cavernes à la *Gilblas*, pour dépouiller et mettre à nu ses habitans, et qui intimaient *à une* malheureuse *veuve* l'ordre atroce de *verser, dans trois heures, une somme de 3,000 livres, sous peine d'être traitée RÉVOLUTIONNAIREMENT* (52).

Cette époque de la confusion des idées fut, comme vous le voyez, celle de la confusion des sentimens. Voilà l'un des plus grands crimes des tyrans, c'est *d'avoir corrompu la morale publique.* Eh ! dans quel temps, en effet, la liberté d'un peuple est-elle plus exposée, qu'à l'époque où, pour parvenir aux emplois et aux honneurs, il faut, si l'on n'est pas corrompu, avoir soin de le paraître; où l'on accorde à l'audace sans talens, des primes que n'obtient pas le mérite timide ; où il est honteux, en quelque sorte, et presque toujours dangereux d'avoir des

---

l'ancien trésorier de la marine, se présenta un matin chez moi, accompagné d'un négociant américain qui desirait, disait-il, fournir des grains à la République. J'en parlai à quelques membres du comité de salut public, et le jour même j'y introduisis le négociant, qui fit des offres à-peu-près semblables à celles de *Gregorie* et *Levingthon :* on lui dit de repasser pour savoir la décision du comité. Il s'y présenta quelques jours après, et fut payé de cette réponse évasive : « Le comité ne peut accepter vos offres ; il est décidé à ne traiter qu'avec le gouvernement » des *États-Unis* ».

(50) Voyez Pièces justificatives, n.° XXXVI.

(51) *Idem*, n.° XXXVII.

(52) *Idem*, n.° XXXVIII.

vertus ; dans un temps où la pudeur du langage, comme celle de l'ame, est impunément violée; où l'on fait parade d'une nudité dégoûtante d'expressions ; où un conspirateur, appelé *le régénérateur de l'Alsace* (53), parce qu'il la plonge dans un bain de sang, est [dit-on] un *MAÎTRE-BOUGRE, dont les arrêtés seront un des plus beaux monumens historiques de la révolution* (54); où les biens des guillotinés ne s'appellent plus *biens nationaux*, mais PLANCHE AUX ASSIGNATS, comme l'exécuteur des jugemens criminels est devenu le grand MONNAYEUR de la République (55); dans un temps enfin, où il est des artistes assez dégradés pour buriner sur l'agate le signe du supplice, trop multiplié dans nos places, et des yeux assez féroces pour se plaire à contempler, à toute heure, la reproduction de ce signe sous l'empreinte du cachet (56) !

Tel est le sommaire des crimes commis en communauté par nos tyrans : l'analyse des pièces vous fera connaître ce qui appartient, *en particulier*, à chacun d'eux.

AVANT de passer à l'examen du plan de la conspiration de ROBESPIERRE, je crois, citoyens, qu'il ne serait pas inutile d'esquisser quelques traits du caractère moral et politique de cet homme, dont la fortune, après un siècle de philosophie, après *Voltaire* et *Rousseau* et tous ces anges précurseurs de la lumière, doit paraître un phénomène, et doit confondre toutes les idées de l'observateur. Mais l'étude du monde nous apprend qu'il en est des hommes comme de certaines opinions. Celui qui marque le plus n'est pas toujours le plus méritant, comme l'idée la plus raisonnable le cède souvent à la plus absurde. Qui s'étonnera encore de la fortune de Robespierre, quand il la rapprochera de celle du *Père Duchêne*, et de tant d'autres qui ne valent pas mieux que ce dernier, et qui ont fait

---

(53) Voyez Pièces justificatives, n.° XXXIX.
(54) *Idem*, n.° XL.
(55) *Idem*, n.° XLI.
(56) *Gateau*, l'auteur des lettres citées n.°s XXXIX, XL, XLI des Pièces justificatives, avait pour cachet *une guillotine*, dont l'empreinte est encore sur la cire qui scellait une de ses lettres. Ce *Gateau* était employé dans les subsistances militaires.

trembler, pendant une année, tout ce qu'il y a d'hommes respectables, d'hommes à talens, d'hommes vertueux dans ce pays! Le parti des *Manichéens* ne fut puissant que parce qu'il était bien ridicule. Une troupe d'ignorans sbires ne fit-elle pas demander pardon au célèbre *Galilée!* et quelle différence entre l'apocalyptique *Jurieu*, qui fit périr de faim l'immortel *Bayle*, et l'apocalyptique *Saint-Just* guillotinant le pauvre *Camille!* Heureusement le temps remet à leur place tous les petits hommes; il a flétri les *Jurieu* et les *sbires*, qui nous seraient même inconnus, s'il n'avait pas existé de *Bayle* et de *Galilée*.

C'est de l'égoïsme que *Salluste* fait naître la soif de la domination. Cette soif n'est pas, dans son origine, celle du rang suprême [tout est graduel dans l'homme]; elle est quelquefois l'effet d'un mouvement louable, plus souvent celui de l'envie : elle naquit de ce vice chez Robespierre.

Maximilien fut au collége ce qu'il fut depuis à la Convention. Enfant, il voulait maîtriser des enfans; homme, il voulut asservir des hommes. Il ne vit jamais, en aucun temps, ses semblables dans ses rivaux; il n'y vit que des ennemis : son ame étroite ne sentit point les élans d'une émulation généreuse; l'envie la corroda de ses feux empoisonnés. Un homme grand eût chéri, eût estimé le rival qui l'effaçait; pour l'atteindre, il eût doublé le pas dans la carrière, et se serait consolé par l'admiration, de l'insuffisance de ses efforts : aux yeux de Maximilien, le plus impardonnable des crimes, était d'être au-dessus de lui. Son ame ne s'enflammait point devant le génie, elle s'indignait de son existence : aussi Maximilien n'a-t-il laissé vivre ses rivaux que tant qu'il n'eut point la puissance de les tuer. Il eût composé avec tous ceux qui n'auraient manqué que de patriotisme, jamais avec ceux qui eussent manqué de respect à son talent. Le choix qu'il fit de *Lavalette* et de tant d'autres contre-révolutionnaires, en est la preuve. Que lui faisait qu'on ignorât les premiers devoirs du citoyen, pourvu qu'on sût par cœur ses oraisons et ses rapports! Que lui faisait, pourvu que l'on se montrât son admirateur, qu'on fût l'ennemi de la patrie! Il eût même pardonné qu'on le haït, à qui eût encensé ses talens; car l'expérience nous apprend qu'on pardonne la haine, et qu'on ne pardonne pas le mépris.

Le grand-prêtre *Anitus* ne se fût point vengé de l'inimitié de *Socrate :* il sut que *Socrate* le méprisait, il lui fit boire la ciguë.

Je ne dirai pas que ce fut l'amour de la gloire qui enflamma Robespierre ; car cette gloire ne fait sentir son aiguillon qu'aux grandes ames. C'était une anxiété, un desir vague, inquiet, mais avide de domination et de renommée, qui le dévorait. S'il a desiré le rang suprême, ce ne fut pas précisément pour l'exercer ; il se serait contenté, je crois, du titre de premier orateur, s'il n'avait pas eu, sur la fin de sa vie, besoin de la puissance d'un roi, pour échapper au châtiment des crimes qu'il avait commis pour usurper le premier titre. Comparable à *Sylla* par ses cruautés, bien au-dessous de *Sylla* par son génie, il crut se perdre en suivant la route qui avait sauvé ce modèle des proscripteurs, et voulut faire au salut de ses jours le sacrifice de sa gloire. Il fut trompé doublement; car il immola sa gloire, sans sauver ses jours. Ce fut donc par peur qu'il eut une intempérance d'ambition, qui finit par l'étouffer.

Si Robespierre fût né avec du génie, peut-être vivrait-il encore. Content d'avoir cru faire renaître chez les Français l'éloquence athénienne, d'être devenu le rival de *Démosthène* et d'*Eschine*, peut-être ne fût-il pas devenu celui de *Marius* et de *Sylla*. Il se fit tyran, par impuissance d'être autre chose. N'ayant pu disputer de talens avec les premiers hommes de l'assemblée constituante, et voulant à toute force être remarqué, il se distingua d'eux par la singularité, ressource ordinaire des charlatans de tous les siècles. Il affecta le stoïcisme, et se fit républicain sous la monarchie, comme il devint depuis monarchiste sous le gouvernement républicain. Sans doute il fit quelques dupes ; (car qui n'en fait pas !) *Diogène* aussi fit des dupes, et certes Robespierre ne valait pas le *cynique* de *Sinope*, qui fit envier sa misère au conquérant de l'Asie.

Quoique nous ayons cité *Sylla* à côté de Robespierre, cet enfant de la terreur plus que celui de la fortune, nous sommes loin de les placer tous deux sur la même ligne. Robespierre n'eut ni les qualités, ni la politique, ni la générosité de *Sylla ;* car celui-ci, à qui tout était

permis par le droit de la guerre, chercha moins à assurer sa puissance par la mort de ses ennemis, qu'à leur faire oublier ses crimes en les comblant de bienfaits. Robespierre aurait évoqué des tombeaux les ombres de ses ennemis pour les guillotiner encore.

Il ne fut ni *Cromwel*, ni *César*, ni *Catilina*; car tout son corps frémissait à la vue d'une arme nue : il crut pouvoir cependant lutter, comme eux, contre un grand peuple, et qui plus est, en triompher : voulant imiter trois grands hommes, il n'imita réellement que ce ridicule insecte qui, voyant un oiseau emporter, dans son vol, des toiles d'araignée, crut pouvoir faire comme lui, et se laissa prendre dans les réseaux.

Quelques hommes superficiels, ou peureux, ont pris l'insolence de Robespierre pour du courage ; ils n'ont pas voulu voir, au contraire, qu'il n'était que lâche, puisqu'il était insolent.

Ceux qui lui ont refusé le génie, lui ont accordé la facilité du talent : il n'avait ni l'un, ni l'autre. Il suffit de parcourir ses écrits chargés de doubles et triples ratures, pour se convaincre à quel point ses conceptions étaient pénibles, laborieuses et tardives, quoique son exécution fût lâche et diffuse.

Il se disait philosophe, Robespierre. Hélas ! il l'était sans doute comme ce *Constantin* qui se le disait aussi. Robespierre se fût teint comme lui, sans scrupule, du sang de ses proches, puisqu'il avait déjà menacé de sa fureur une de ses sœurs, qui n'avait pas (disait Robespierre jeune) une *goutte de sang qui ressemblât au sang de ses frères*, et *contre laquelle*, à l'entendre, il fallait prendre un parti décidé (57) ; et peut-être, après tant de forfaits, le patron de l'Éternel aurait-il fini, comme *Constantin*, par affirmer au peuple que Dieu lui avait envoyé le *labarum* dans les nuées. Il était philosophe encore à la manière de ce *Louis*, dit *le Juste ;* car il avait teint, comme lui, ses mains du sang de plusieurs *Marillac* et de plusieurs *de Thou*.

Sans tomber dans la fureur des parallèles, je ne sais qu'un certain *Domitius*, dont parle *Salluste*, qui offre

(57) Voyez Pièces justificatives, n.° XLII.

quelques traits de ressemblance avec Robespierre, qui, comme chef de parti, ne ressemble bien qu'à lui-même. Les voici en trois mots :

« *Domitius* (dit *Salluste*) n'a pas un seul de ses » membres qui n'ait pris part à quelque crime ou à » quelqu'action honteuse. Sa langue est consacrée au » mensonge, ses mains à l'assassinat, ses pieds à la » fuite ».

Ce que possédait éminemment Robespierre, c'est une imperturbabilité d'envie et de haine, et une trop constante activité. Cette dernière vertu, qui eût pu être un bienfait pour le peuple, si Robespierre avait été pur, fut pour le peuple un malheur de plus dans Robespierre tyran. La paresse engourdit, corrompt et tue un peuple libre ; elle endort, dans son esclavage, le peuple qui ne l'est pas, et l'empêche de se réveiller pour briser ses fers : mais combien un peuple esclave doit bénir cette paresse dans la personne de son tyran ! combien, chaque jour, elle sauve de victimes ! Cette paresse a peut-être, depuis le commencement du monde, sauvé les dix-neuf vingtièmes du genre humain : le sommeil de *Néron* était un bienfait pour Rome. Eh ! qu'était pour les Français le sommeil de Robespierre ? O peuples qui baissez devant la tyrannie un cou docile, ne formez point de vœux pour que le remords la réveille : priez les dieux, au contraire, que vos tyrans dorment toujours.

C'est un des préceptes de *Machiavel*, bien recommandé aux tyrans de tous les siècles, « de ne souffrir » auprès d'eux aucun homme vertueux, aucune per- » sonne éclairée. » *Néron*, qui n'avait pu lire *Machiavel*, mais qui tenait cette leçon de sa propre férocité, redoutait plus le seul *Thraséas* que tous les sénateurs ensemble. Robespierre se montra aussi ombrageux que *Néron* devant le mérite ; il le craignait comme un ennemi, et le haïssait comme un rival : aussi le poursuivait-il à ces deux titres. Les pages sanglantes de son infernal catéchisme (58) sont remplies de ses proscriptions portées contre la vertu, la richesse et le génie. Les écrivains, sur-tout, comme institués délateurs de la tyrannie, sont

---

(58) Voyez Pièces justificatives, n.° XLIII.

ceux sur lesquels il se déchaîne avec plus d'acharnement.

« Quels sont nos ennemis (dit-il) ? les riches et
» les écrivains mercenaires.

» Comment ferez-vous taire les écrivains ? comment
» les attacherez-vous à la cause du peuple ? *Ils sont à*
» *ceux qui les paient.* Or, les seuls hommes capables
» de les payer sont les riches, *ennemis naturels de la*
» *justice et de l'égalité.*

» Que conclure de cela (continue-t-il) ? qu'il faut
» proscrire les écrivains comme les plus dangereux
» ennemis de la patrie. »

Robespierre, comme vous le voyez, citoyens, n'admet que la vertu qui rapporte.

Orgueilleux et vindicatif, jamais il ne pardonna rien de tout ce qui pouvait tenir à l'amour-propre. Tous les auteurs qui avaient eu le courage de le signaler, ceux même qui avaient été accusés ou soupçonnés d'avoir pensé à lui, devinrent les objets de ses vengeances.

C'est pour les atteindre plus sûrement qu'il fit porter une peine de mort contre tous les auteurs d'*écrits insidieux*, bien sûr d'envelopper par ce mot, dans une proscription générale, tous les hommes à talens, toutes les réputations dont l'éclat blessait les yeux de cet oiseau de ténèbres. L'ex-consul *Cicéron* venait de publier un écrit qui déplût au dictateur *César*. Que fit *César* ? il réfuta l'ouvrage, qui ne reçut pas moins, malgré la réfutation, l'hommage et la sanction des siècles : mais la postérité sait au moins quelque gré au tout-puissant *César* de n'avoir point persécuté le panégyriste de *Caton*. Il faut convenir que *César*, quoique le plus ambitieux des hommes, avait dans l'ame une élévation qui l'écartait de la route vulgaire des tyrans. Il fit mieux, sans doute, de composer un mauvais ouvrage que de faire une mauvaise action. Le crime eût demeuré dans la mémoire, et la réfutation fut oubliée. Maximilien, qui n'était point *César*, n'a pas dû voir comme lui ; lui et ses collaborateurs ont trouvé plus simple de se débarrasser d'un auteur que de lui répondre, par la raison qu'il est plus facile de tuer un homme que de tuer la vérité.

Qui croirait qu'un des projets de Robespierre fut

d'abolir les spectacles ! il ne pardonnait pas qu'on eut osé le traduire sur la scène, bien différent de *Socrate* qui fut un jour surpris au parterre d'Athènes, applaudissant aux traits qu'*Aristophane* lançait sur lui.

Ne pouvant, à l'exemple des *Beaumont*, des *Grisel* et des *Chaumeix*, excommunier les petits-fils de *Roscius*, il les fit jeter dans les fers. Les noms de quelques-uns furent inscrits sur les listes de *Cofinhal* et de *Fouquier*. N'osant, en un seul jour, fermer tous les spectacles, il résolut de les prendre par famine. Lui et l'ancien comité interdirent, à cet effet, toutes les pièces qui pouvaient prêter à des allusions ; et ces misérables trouvant dans des portraits de scélérats, morts depuis quatre mille ans des ressemblances avec eux-mêmes, proscrivaient les chefs-d'œuvre des grands maîtres, qu'un demi-siècle, ou un siècle d'applaudissemens et de succès, avait en vain mis sous sa sauve-garde.

L'ambitieux Maximilien qui, sans force pour arriver, courait à tous les genres de succès, et prétendait diriger vers lui, comme vers le centre de la gloire, tous les yeux étonnés et éblouis, regardait les spectacles comme des moyens de diversion à l'admiration qu'il voulait commander, et les applaudissemens à de beaux vers, comme un vol fait à ses harangues. On avait vu des papes et des cardinaux ressusciter, en Italie, l'art d'*Euripide* et de *Sophocle* : des Français, qui se dirent républicains, le proscrivirent ; et Robespierre, qui ne pouvait être le rival des poëtes, se fit, en les persécutant, le rival du P. *Quesnel* et de l'*évêque de Fréjus*.

On a fait l'honneur à Robespierre de dire qu'il aimait les arts. S'il avait pu les cultiver seul, il les eût aimés, je crois. Il eût aimé les arts peut-être sans les artistes, comme le sultan qui jouit et qui ne veut pas qu'on jouisse autour de lui. Il se dépitait contre toute espèce de célébrité qui ne lui était pas personnelle.

Les persécuteurs, sous un masque différent, ont été les mêmes dans tous les siècles ; et depuis l'infortuné professeur *Ramus*, égorgé par des professeurs envieux de ses talens, jusqu'au représentant du peuple *Camille*, égorgé pour avoir commenté *Tacite*, un mot de ralliement a toujours été le prétexte et l'excuse des persécutions.

Les écrivains furent traités par les diacres de *Beaumont*, de déistes et d'athées ; de contre-révolutionnaires et de modérés, par les diacres de Robespierre. Rapprochez les époques, et vous verrez que ce sont les mêmes esprits qui ont condamné *Sidney* et *Philippeaux*.

C'est l'évangile à la main, que la secte des papistes égorgea les protestans du dix-septième siècle, comme la secte de Robespierre massacra de nos jours les patriotes, en proclamant les droits de l'homme.

Il en est des dogmes politiques, comme des dogmes religieux. Il n'est qu'un persécuteur qui emploie la force pour faire croire à ses dogmes. Ce qui s'inspire ne peut pénétrer que librement dans une ame ; la conviction se communique comme le sentiment. Un Indien persécutant un Indien qui renie les transfigurations de *Wisnou*, ressemble à *Couthon* guillotinant l'audacieux qui osait douter de l'incorruptibilité de Maximilien. Le *Dominicain* couvert du froc, et l'*Hébertiste*, du bonnet rouge, ont eu toujours la même marche. Le *forcez-les d'entrer*, fut leur devise. Eh ! qu'importe que le levier qui pousse l'humanité repose au ciel ou sur la terre ! qu'importe que les mains coupables qui meuvent ce levier, et qui, au lieu de s'en servir pour lancer les hommes dans les sentiers du bonheur, s'en servent pour les précipiter dans la mort ; qu'importe, dis-je, que ces mains se cachent derrière un voile religieux, ou derrière un voile politique ! qu'importe que le sang ait été versé par la secte des *niveleurs*, ou par celle des *croisés* de *Louis IX !* qu'il ait arrosé les pavés de Londres, ou la verdure des Cevennes ! Tout système, ou religieux ou politique, ne saurait-il être un système humain ?

Ceux qui ont voulu donner des lois aux hommes, à l'exception du chinois *Confucius*, du nazaréen *Jésus* et de quelques autres, ont tous été persécuteurs. N'est-il contre les torts d'autrui d'autre force que des poignards et des supplices ? La raison n'est-elle plus une puissance, ou faut-il devenir furieux pour être plus raisonnable ? Eh ! d'ailleurs, qu'elle est fragile et accidentelle cette raison ! celle d'un siècle fut-elle celle du siècle passé, ou sera-t-elle celle du suivant ? Les juifs eurent raison du temps de *Possidonius* et de *Julien :* sous *Tibère* et sous *Constantin* ils eurent tort.

Le plan de la conspiration décemvirale et celui de la conspiration de Robespierre se vont tracer insensiblement et comme d'eux-mêmes, par l'analyse des pièces dont vous allez prendre connaissance. Mais il faut se faire encore un plan de marche et saisir le fil d'Ariane, pour ne point s'égarer, et pour ne pas glisser sur-tout dans les sentiers teints de sang de ce dédale.

Il est peu de Français, je pense, qui doutent que Robespierre aspirât au pouvoir suprême et le voulût concentrer dans sa personne.

Pour réussir, il fallait,

1.° Enchaîner le peuple;

2.° Détruire la Convention;

3.° Se créer un gouvernement.

1.° Pour enchaîner le peuple, il fallait, en feignant de l'idolâtrer soi-même, s'en rendre l'idole; faire taire, par la terreur ou par les supplices, ceux qui auraient pu l'éclairer sur les dangers que courait sa liberté; il fallait détruire ses moyens d'instruction, l'amener à une confiance exclusive, au besoin, au desir même d'être gouverné par lui.

2.° Pour détruire la Convention, il fallait la dépouiller peu à peu de ses pouvoirs, se mettre ensuite à sa place pour la dissoudre.

3.° Pour se créer un gouvernement, il fallait se donner un soutien, des magistrats et des soldats.

De là, l'origine du gouvernement militaire; de là, *le changement* projeté *des noms des villages et des villes d'Alsace, de leur donner les noms des soldats de l'armée; car* (disait Saint-Just) *on ne peut gouverner sans amis* (59).

Toutes les parties étaient tellement combinées, qu'il dut avoir certainement l'espoir de réussir.

Moyens pour enchaîner le peuple :

Toujours parler de soi-même en flagornant le peuple, en *sans-culotisant tout*, aux dépens même du bien public; en excluant les hommes instruits et ceux qui possédaient quelques biens, de toutes les places, pour les donner à

(59) Ce projet se trouve tracé de la main de *Saint-Just*, dans ses papiers.

des hommes sans talens et sans ressources, mais choisis de manière à ce que le peuple crût que c'était lui-même que l'on choisissait, qu'on n'était occupé que de lui.

Moyens pour écarter ceux qui auraient pu éclairer le peuple :

Jeter dans les fers les talens, l'esprit, la vertu, la science et les richesses; imprimer la terreur à tous, au point que ceux qui n'étaient point incarcérés, n'osassent parler, de peur de l'être : et pour imprimer cette terreur, faire sortir de terre des guillotines, semer par-tout des tribunaux à la *Fouquier*, à la *Dumas*; enchaîner la plume des journalistes contraires à ses vues; payer des deniers publics les journaux par lui commandés; envoyer des commissaires particuliers; se former, au moyen des sociétés populaires, dirigées par *une seule* qu'il désignait, des agens, des amis, des moules à place, etc.; en un mot, organiser contre les villes trop puissantes, pour neutraliser leur influence, un système appelé de *vive force* (60), qui finissait par les détruire; ruiner le commerce, pour s'en rendre maître; anéantir les arts, en haine des artistes, pour créer un simulacre d'égalité, afin de distribuer ensuite des secours, ou des places, sans distinction, puisque n'existant plus de mérite transcendant, l'arbitraire même n'eût pu faire que le choix de l'ignorance.

Séduire les ames faibles et vertueuses par quelques décrets complaisans, tel que celui sur l'Etre suprême et l'immortalité de l'ame : enfin, tout étant détruit, et la confiance publique ayant préparé, pour lui-même, une révolution favorable, paraître, tout-à-coup, comme le rayon vivifiant après l'orage, comme la divinité bienfaisante qui descend pour sauver le monde près de sa perte.

Moyens employés pour détruire la Convention :

Investir deux comités de tous les pouvoirs qui n'appartenaient qu'à l'Assemblée des représentans; se choisir parmi ces pouvoirs, pour les exercer, ceux qui lui plai-

---

(60) Ce système est indiqué dans une lettre de *Couthon*, qui sera citée plus bas.

saient le plus ; circonvenir de tant d'erreurs, de tant de rapports mensongers, de tant de faux principes adroitement sophistiques, les représentans du peuple, qu'ils fissent, sans s'en dóuter, ce que voulaiènt les comités, ou même ce qu'ils étaient censés vouloir, dès que le tyran parlait en leur nom ; jeter dans les fers ou sur l'échafaud, ceux qui avaient des yeux et des moyens, et dont on avait à craindre l'énergie et les lumières, les faire traduire à son tribunal, sans les entendre, et leur fermer encore la bouche sous le glaive, par des formes tyranniques ; rendre odieuse la Convention nationale et préparer contre elle l'insurrection. C'est ainsi que Robespierre en voulait venir à la destruction de cette assemblée.

Moyens employés pour se créer un gouvernement, des magistrats et des soldats :

Robespierre connaissait toute l'ambition des membres placés à la tête de la commune de Paris. Lié avec *Payan*, homme perfide, scélérat plus profond, plus dangereux, peut-être, que lui-même, il suivit, plus d'une fois, les conseils de ce conspirateur. Maximilien avait su tirer, contre la Convention, un parti utile des essais de cette ambition municipale. Il s'en fit adroitement un moyen d'élévation. La commune composée d'hommes tarés, de fripons, de contre-révolutionnaires échappés au glaive de la loi, des *Fleuriot*, des *Payan* et autres, presque tous créatures de Robespierre, presque tous nommés par lui ; cette commune, dis-je, aspirait à la domination sur toutes les communes, comme Robespierre à la domination sur la République. La commune tient sous ses ordres la force armée : il s'en servira d'autant plus sûrement qu'il a sauvé de l'échafaud le chef de cette force armée (61).

Ce sénat de sans-culottes, sans moralité, sans principes, servira à Robespierre pour remplacer la Convention que celui-ci assiégera par *la force ;* il la décimera par *un comité d'exécution*, et enfin il régnera.

Ainsi s'explique un passage de la main de Maximilien sur *l'unité d'action* dans le gouvernement, principe

(61) On se rappelle que dans l'affaire d'*Hébert*, *Hanriot* fut gravement inculpé, et que Robespierre et ses complices empêchèrent qu'il ne portât, avec ses co-accusés, la peine dûe à ses crimes.

expliqué

expliqué par sa conduite, mieux encore que par ses écrits.

Ce seul écrit dont nous parlons suffit pour prouver que Robespierre aspirait au gouvernement d'un *seul.* (62).

« Il faut une volonté UNE (écrivait-il). »

Qui peut douter qu'il la voulait faire émaner du pouvoir d'un seul homme! lui qui créait des factions imaginaires pour fatiguer le Français de l'autorité de plusieurs : sans doute, le despotisme monarchique contre lequel il criait sans cesse, pour ramener sans cesse le peuple à y penser, fut à ses yeux le gouvernement par excellence. Car il trouvait qu'il n'y a pas de division de volonté où un seul veut; qu'il ne peut exister de faction où un seul a tout le pouvoir. Aussi, pour rattacher le Français à *cette volonté UNE,* avait-il commencé par insinuer, avec art, le besoin d'uue centralité nationicide resserrée dans l'enceinte d'un comité de douze membres. Qu'on se rappelle comme il sut isoler bientôt de la Convention, ce comité; comme après, il espéra, en neutralisant ou en homicidant les membres du gouvernement, établir sa domination sur lés débris de la puissance décemvirale, dont il n'avait agrandi l'autorité que pour la ravir à la Convention, parce qu'il crut qu'il tirerait un meilleur parti de douze membres que de sept cents; comme les décemvirs, aussi bons calculateurs que lui, et par un même échange de bienveillance, le laissèrent, dans les mêmes vues, s'étouffer d'une redondance de pouvoir. Eh! qui doutera de l'existence de cette conspiration, dans laquelle ont trempé les membres du comité, quelques-uns sans le savoir et sans le vouloir, ou subjugués par l'ascendant et l'audace de leurs collègues, mais les autres par ambition, dans l'espoir de tripler ou de quintupler leur puissance, en réduisant peu à peu le nombre des gouvernans; quand on se rappellera qu'après la mort d'*Hérault*, ils ne se présentèrent point pour demander son remplacement, s'enrichissant ainsi, sans pudeur, d'un douzième d'autorité qui leur faisait espérer de nouveaux héritages de ceux qu'ils assassineraient encore!

On va se convaincre par quelques traits du fameux

(62) Voyez Pièces justificatives, n.° XLIV,
1. *b.*

catéchisme de Robespierre (63), qu'il n'espéra pouvoir arriver au sommet de ce gouvernement UN, qu'à travers les brouillards et le chaos de l'anarchie.

« Les dangers de l'intérieur (dit-il) *viennent des » bourgeois. Pour convaincre les bourgeois, il faut rallier » le peuple.*

Voilà le projet de *nivellement* indiqué.

« Il faut que l'insurrection continue ......, qu'elle » s'étende de proche en proche sur le même plan; que » *les sans-culottes soient payés et restent dans les villes.*

Voilà le projet d'anarchie.

« Il faut leur procurer des armes, les *colérer,* les » *éclairer.*

Quelle alliance disparate dans ces deux mots! comme si l'on pouvait allumer la colère au flambeau de la raison!

« Il faut exalter l'enthousiasme républicain par tous » les moyens possibles.

Par les crimes sans doute! il l'a prouvé.

« Il faut que la Convention se serve du peuple. »

Ainsi, ce factieux réduit le peuple au rôle d'un vil instrument!

Il n'est qu'une réponse à faire aux incrédules qui affectent des doutes encore sur l'existence de la conspiration du 9 thermidor; c'est de les renvoyer à la lecture des pièces qui suivent:

*LETTRE d'*Egron, *aide-de-camp* (64), *à* Hanriot.

« Mon général, vu le rapport qui vient de m'être » fait, je crois que vous feriez bien de monter à cheval » et de vous montrer dans Paris. »

*ORDRE original d'*Hanriot, *9 thermidor* (65).

« Le conseil général de la commune vient d'arrêter, » citoyen, que le commandant général de la force armée » dirigera le peuple contre les conspirateurs qui oppriment » les patriotes, et délivrera la Convention de l'oppres- » sion des contre-révolutionnaires. Tu apporteras tous

(63) Voyez Pièces justificatives, n.° XLIII.
(64) *Idem*, n.° XLV.
(65) *Idem*, n.° XLVI.

» tes soins pour mettre à exécution ledit arrêté. *Signé le* » *général* HANRIOT. Il y aura en conséquence une » réserve de deux cents hommes prêts à marcher aux » ordres des magistrats du peuple. »

Au dos : « État-major. A l'adjudant général de la 6.e » légion, cour Saint-Martin. »

Autre pièce. Réunion des conspirateurs à la commune de Paris (66).

COMMUNE DE PARIS.

Département de police.

« *Couthon*, tous les patriotes sont proscrits; le peuple » tout en entier est levé : ce serait le trahir que de » ne pas te rendre avec nous à la commune où nous » sommes actuellement. *Signé* ROBESPIERRE aîné, » ROBESPIERRE jeune, SAINT-JUST. »

Autre pièce (67).

COMMUNE DE PARIS.

Agent national.

« Le *comité d'exécution*, nommé par le conseil, a » besoin de tes conseils, viens-y sur-le-champ. »

Membres du comité d'exécution : *Châtelet, Cofinhal, Lerebours, Grénard, Legrand, Desboisseaux, Arthur, Payan, Louvet.*

Signé PAYAN; *le maire de Paris* LESCOT-FLEURIOT; MOËNNE, *substitut*.

Robespierre avait regardé la commune de Paris comme un instrument propre à ses desseins.

Il fallait donc consacrer le pouvoir de la commune sur l'autorité départementale. Il paraît que la commune vous devait, citoyens, présenter une pétition tendant à

(66) Voyez Pièces justificatives, n.° XLVII.
(67) *Idem*, n.° XLVIII.

la suppression du département, comme autorité rivale, et vous proposer de nommer le département, commission des contributions publiques (68).

Robespierre a rédigé de sa main même ce projet d'arrêté, qui prouve le dévouement réciproque des municipaux et du tyran.

Il n'est qu'une réponse à faire à d'autres incrédules qui n'osent croire encore au projet de conspiration de Robespierre. Pour les sauver des tourmens du doute, et mettre à l'aise leur conscience, Robespierre a pris soin lui-même de tracer le plan de sa conspiration (69).

« 1.° (dit-il) Avoir de l'argent;

» 2.° Une adresse aux départemens;

» 3°. Des courriers près nos commissaires aux armées;

» 4.° *Une fédération de la commune de Paris avec* » *Marseille;*

Ce projet anarchique a été réchauffé, depuis sa mort, par les meneurs des sociétés populaires.

» 5°. Changement de ministres et de la poste;

» 6.° Suppression des papiers contre-révolution- » naires;

» 7.° *Armer les sans-culottes et les salarier;*

» 8.° *Faire suspendre les travaux, jusqu'à ce que* » *la patrie soit sauvée;*

C'est-à-dire, jusqu'au règne de *Robespierre*, fermer les canaux vivifians de l'industrie, du commerce, des subsistances; et faire des Français un peuple de loups qui s'entre-dévorent pour vivre.

» 9.° Enfin, *changer de local* (70). »

Ce dernier mot est la preuve du projet de dissoudre la Convention. Il coïncide parfaitement avec l'aveu fait par *Elie Lacoste*, à cette tribune, le jour même ou le lendemain de la chute du tyran; *que six mois auparavant*, Robespierre *avait proposé aux deux comités réunis, la suspension des séances de l'Assemblée;* aveu qui n'aura pas frappé sans doute votre esprit, sans y laisser l'intime

(68) Voyez Pièces justificatives, n.° XLIX.

(69) *Idem*, n.° L.

(70) C'est vraisemblablement pour chercher ce local, que *l'ingambe Couthon*, accompagné de *Lebas*, et monté sur son *Bucéphale*, parcourut, *dix jours avant le 9 thermidor*, la commune de Versailles, principalement le ci-devant château et ses dépendances.

conviction de l'intelligence d'entre Robespierre et les autres membres du gouvernement, puisqu'il n'est que l'intérêt commun qui les unissait pour le crime, qui ait pu alors les empêcher de dénoncer le criminel.

Ce dernier mot prouve encore que Robespierre, qui craignait l'œil d'*argus* des Parisiens, après avoir épuisé, pour perdre cet imposant sénat de sept cents patriotes qui le gênait, les ressources de la calomnie et de l'avilissement, crut qu'il ne pouvait mieux faire, pour s'en rendre maître, que de l'entraîner hors de Paris.

Un des grands moyens de dissoudre la Convention, était d'avilir ses membres; c'est un de ceux aussi dont il fit le plus d'usage, et son ame l'embrassait d'autant plus avidement, qu'elle lui faisait éprouver, dans le bonheur de se défaire d'un ennemi qu'il redoutait, le plaisir si doux aux petites ames d'outrager encore ses victimes.

Tous les misérables qu'il employait, et qui connaissaient son faible, avaient la charge de lui fournir, sur ses collègues, des notes, qui devinrent plus d'une fois, dans ses mains, des notes de proscription. Il éprouvait une sorte de volupté à recopier de sa propre main quelques-unes de ces notes dénonciatrices (71), qu'il jetait, comme un poignard, dans une société trop fameuse, presque toute composée de ses sicaires.

Nous ne nous égarerons pas dans ces détails inutiles de *notes* et de *souvenirs* qu'on pourra consulter : il nous suffira de dire que par-tout c'est la haine, c'est l'envie qui s'attache au mérite, ou au patriotisme, comme la rouille à l'acier pour le détruire. Nous ne pouvons cependant nous empêcher d'observer que dans ces nouvelles tablettes de *Sylla*, un des griefs répétés avec le plus d'affectation contre les représentans qu'il veut perdre, c'est de ce qu'ils n'ont pas montré une foi aveugle dans l'infaillibilité du comité de salut public. Par-tout on lit : « *Il cabala pour armer la Convention contre le* » *comité;* ou, *il n'aime pas le comité;* ou, *il s'est* » *coalisé pour renverser le comité* (72) ».

Nous ne pouvons nous empêcher encore, pour faire

(71) Voyez Pièces justificatives, n.° LI.
(72) *Idem*, n.° LI.

remarquer les petits ressorts de la haine d'un petit homme, de vous lire quelques phrases de ces notes curieuses : nous reviendrons après au plan d'attaque dirigé contre la représentation nationale qu'il voulut concentrer dans l'enceinte du sénat des *undécemvirs*, espérant, comme nous l'avons observé plus haut, qu'il briserait plus aisément onze puissances que sept cents. Vous trouverez ces preuves dans un rapport sur la prétendue faction *Fabre*, rapport qu'il n'a pas osé prononcer (73).

Voici, avant, quelques traits curieux de sa haine :

Ici, il s'exprime en ces termes sur un député, (et qui ne voit pas *le bout d'oreille !*)

« Il a déclamé (dit-il) contre le décret sur le tri-
» bunal revolutionnaire. . . . . Il a été le plus fougueux
» défenseur du systême d'athéisme : il n'a cessé de faire
» du décret qui proclame l'existence de l'Etre suprême,
» un moyen de susciter, *dans la montagne*, des enne-
» mis *au gouvernement ;* et il y a réussi. Le jour de la
» fête à l'Etre suprême, il s'est permis, sur ce sujet,
» les plus grossiers sarcasmes et les déclamations les
» plus indécentes. Il faisait remarquer avec méchanceté,
» aux membres de la Convention, les marques d'intérêt
» que le public donnait *au président*, pour tirer contre
» lui *des inductions atroces,* dans le sens des ennemis
» de la République. »

Digne, en conséquence de la guillotine.

Là, dans un autre député, il voit un complice d'*Hébert* et de *Cloots ;* et il fait, à cette occasion, un aveu qu'il n'est pas inutile de recueillir : c'est que le comité de salut public faisait la censure des ouvrages de théâtre, et arrêtait ceux qui n'étaient pas *à l'ordre du jour ;* et l'on sait ce que c'était que l'*ordre du jour* dans ces heureux temps. Ce fait, qui n'a pas besoin d'autre preuve que la notoriété publique, l'incarcération et le supplice des écrivains qui n'avaient pu deviner, deux ans avant, ce que serait, deux ans après, l'*ordre du jour,* est confirmé par une lettre de l'agent national *Payan* à Robespierre, dans laquelle il est dit que le comité de salut public, qui est aussi pour *Payan*, comme on le verra, la perfection des comités, ne doit

---

(73) Voyez Pièces justificatives, n.° LII.

pas laisser représenter la tragédie de *Timoléon* ; et en effet *Timoléon* ne fut pas représenté (74).

Nous ne pouvons passer sous silence ce trait nouveau de petitesse.

Robespierre, parlant d'un de ses collègues, s'exprime ainsi (75) :

« A la Convention, il fut un des premiers qui in-
» troduisirent l'usage de l'avilir par des formes indé-
» centes, comme d'y parler le chapeau sur la tête. »

Il en est mille autres encore qui ne prouvent rien, sinon que la malignité écoute tout et se nourrit de tout.

Il en est d'autres plus intéressans et plus sérieux qui attestent ce qui n'est ici qu'indiqué ; le complot attentatoire à la représentation nationale, le dessein fortement conçu de décimer ses membres.

Notes extraites d'un cahier de Robespierre (76).

« Tenir l'armée révolutionnaire prête ; en rappeler les
» détachemens à Paris, pour déjouer la conspiration. »

Ailleurs : « Demander que *Thomas Payne* soit
» décrété d'accusation, pour les intérêts de l'Amérique,
» autant que de la France. »

Pourquoi *Thomas Payne* plutôt que d'autres ! c'est qu'il avait travaillé à fonder la liberté dans les deux mondes.

Ailleurs : « Poursuivre les députés, chefs de conspi-
» ration, les atteindre *à quelque prix que ce soit.* »

Ailleurs : « Punir les conspirateurs . . . . . ., *sur-tout*
» *les députés.* »

Cette doctrine destructive de l'autorité nationale, répandue par-tout, multipliait par-tout sa rongeante ivraie.

Par-tout, le projet de miner le pouvoir représentatif ; par-tout, celui de créer le décemvirat des comités.

Un partisan de la tyrannie, dans une lettre écrite au tyran, où il flagorne et le tyran et les comités, « trouve
» très-étonnant qu'un membre de la Convention, qui
» n'est ni du comité de salut public ni du comité de
» sûreté générale, *ait osé, sans avoir préalablement*

(74) Voyez Pièces justificatives, n.° LIII.
(75) *Idem*, n.° LII.
(76) *Idem*, n.° LIV.

» *consulté ces deux comités, et sans leur permission,* » *proposer une mesure qu'il n'appartenait* (dit-il) *qu'à* » *ces comités de proposer* (77). »

EXTRAIT du Rapport de la faction Fabre (78).

Haine de Robespierre pour la Convention ;
Dévouement de Robespierre au comité.

Il dénonce dans ce rapport deux factions : « celle » des *indulgens* et celle des *hébertistes.* Leur patrio- » tisme (dit-il) se renferme dans la sphère des inté- » rêts de la secte, il n'a rien de commun avec la vertu » publique. Il ressemble à la haine, à la vengeance, » à l'intrigue, à l'ambition. »

Ne dirait-on pas que Robespierre s'est plu à nous donner ici quelques traits du sien. Mais je me trompe, son patriotisme ne se renfermait pas même dans la sphère d'une secte : les ambitieux n'ont point de secte. Son patriotisme était encore moins universel ; il n'était que de la personnalité.

« Un système d'attaque (c'est Robespierre qui parle) » se développa contre le *comité de salut public.* »

Observez-le bien, citoyens, toujours le *comité de salut public* mis en avant. Une lettre de *Payan* vous offrira bientôt le développement des preuves qui s'accumulent dans ce rapport. Robespierre est en quelque sorte ici le disciple de l'agent national.

« Un système d'attaque donc se développa contre le » comité de salut public dès le moment où il com- » mença à montrer un grand caractère, *vraiment inquié-* » *tant pour les ennemis de la patrie.* »

Telle était l'adresse des tacticiens, qu'ils cherchèrent à poser comme principe, que, *n'être point l'ami du comité,* c'était *n'être point l'ami de la patrie.* Vous reconnaissez ici la marche trop ordinaire des tyrans et de tous les usurpateurs. *Sylla* et *Marius* eurent grand soin, avant leurs copistes du dix-huitième siècle, de faire germer cette doctrine. *Pompée,* qui ne lutta avec *César* que pour savoir lequel des deux donnerait des fers à Rome, déclara ennemis de la patrie tous ceux qui ne

(77) Voyez Pièces justificatives, n.° LV.
(78) *Idem,* n.° LII.

suivraient point ses drapeaux, et fit publier contre eux une loi de mort. *César*, le moins odieux des tyrans, porta aussitôt une loi contraire : il laissa la liberté. Robespierre et ses adjoints eurent grand soin de surpasser dans leurs fureurs *Pompée*, *Marius* et *Sylla*. On sent bien que s'ils avaient voulu imiter *César*, ce n'aurait été ni dans son génie, ni dans sa bravoure, ni dans sa générosité.

« La coalition, continue Robespierre (79), était » déjà si forte, que le *comité de salut public* était » déjà ébranlé dans l'opinion d'une partie de la Con- » vention nationale. On avait déjà fait passer en prin- » cipe, qu'il était responsable de tous les événemens » fâcheux qui pouvaient arriver, c'est-à-dire, des torts » de la fortune. »

Manière sûre, d'après ce raisonnement, de le soustraire à toute espèce de responsabilité, et de garantir sa puissance dans le naufrage même de la patrie !

C'est ainsi que Maximilien s'était établi le défenseur officieux du comité, qui, à son tour, par l'organe de *Barère*, devenait le défenseur de Maximilien. C'était un échange édifiant d'éloges et de bienveillance entre les visirs et le sultan.

Continuons (80).

« Au moment de la plus grande tourmente du gou- » vernement naissant, on en provoqua brusquement le » renouvellement, motivé par des diatribes violentes » contre ses membres : mais cette hostilité subite cho- » quait trop évidemment l'*opinion publique* ; et le décret » qui changeait l'existence du comité fut rapporté le » lendemain. »

Observez, citoyens, que ce décret ne fut rapporté que sur la motion d'un seul membre. Voilà ce qu'il appelle l'*opinion publique*. Observez encore que Robespierre, qui doit nous parler de deux factions, a déjà noirci plusieurs pages sans nous parler d'autre chose que du *comité de salut public*, que de la cheville ouvrière de son dictatorat.

Nous devons confesser ici, pour l'honneur de notre collègue *Dubois-Crancé*, qu'il est signalé par

(79) Voyez Pièces justificatives, n.° LII.
(80) *Idem* n.° LII.

Robespierre (81) comme un des meneurs qui voulaient le *renouvellement. -- Indè iræ.*

« Si tout cela eût réussi, le gouvernement républicain » (ajoute le tyran) était accablé sous le poids de la » calomnie. »

Comme si le gouvernement républicain tenait à une corporation pire que celle du *Saint-Office !*

« Alors les ennemis de la révolution auraient proscrit » à leur gré les défenseurs de la liberté, *qu'ils avaient » renfermés dans le comité de salut public, comme dans » un défilé pour les immoler. Le sort de la liberté » retombait entre les mains des fripons et des traîtres ;* » la Convention perdait la confiance publique, et la cause » de la tyrannie triomphait. »

Vous voyez, citoyens, que, hors de l'enceinte du comité, *il n'existait plus d'amis de la révolution,* il n'existait *que des fripons et des traîtres !* Vous voyez que *le sort de la liberté* était attaché aux seuls membres de ce comité, (fait confirmé par l'expérience !) de ce comité qui a cru développer aux yeux de l'univers le grand art des gouvernemens, quand il ne développait que la science et les raffinemens des bourreaux !

Robespierre reproche ensuite avec arrogance aux représentans du peuple, de ne s'être occupés qu'à venger les querelles des *commis* et celles de *Philippeaux.* Il pousse l'insolence jusqu'à placer, en quelque sorte, au-dessus des membres de la Convention, qu'il traite avec mépris, les commis de *monseigneur Bouchotte,* et *monseigneur Bouchotte,* son correspondant.

Ce discours, qu'il faudrait rapporter phrase à phrase, donne la clef des accusations portées contre des membres de cette assemblée, traînés à l'échafaud, parce qu'ils refusèrent de ployer le genou devant les despotes plus qu'*orientaux* des comités de gouvernement, et devant l'*aga Bouchotte* et ses *janissaires.*

D'autres membres devaient être encore enveloppés dans la même proscription ; il en nomme six. Il en est un septième dont il a laissé le nom en blanc : la main du lâche n'a pas osé le tracer.

Il déclame, en outre, contre ceux qui ont renversé

(81) Voyez Pièces justificatives, n.° LII.

le culte ; contre ceux qui ont empêché de *dire la messe* ou d'*y aller l'entendre* (82).

(Ce sont ses expressions fidèlement rapportées.)

Aussi n'a-t-il fait guillotiner *Gobel*, que parce que, pressé par la terreur que lui inspiraient les *hébertistes*, *Gobel* vint vous déclarer qu'il ne voulait plus la dire.

Robespierre parle beaucoup *des trames contre-révolutionnaires de* Fabre *et autres*. On est étonné que tous ces complots, que son œil microscopique voit gros comme des montagnes, se réduisent toujours à celui-ci, *de n'avoir pas cru, même à l'humanité de son comité chéri.*

Il a fait à *Fabre* un crime de sa dénonciation contre *Vincent*, *Mazuel* et *Ronsin*, les valets et amis de *Bouchotte*. Mais ce n'est point par zèle pour ces individus nommément. Robespierre, toujours empressé à élever jusqu'aux cieux le comité de salut public, le marche-pied de son trône, et à ne laisser prévaloir aucun obstacle contre lui, dit, « que le but des attaques de *Fabre* n'est point ici un commis de *Bouchotte*, mais un général de l'armée révolutionnaire : c'est contre le gouvernement qu'il les dirige ces attaques ; c'est le comité de salut public, c'est le ministre de la guerre et tous les agens fidèles qu'il veut atteindre. »

Ainsi le patriotisme ne pouvait attaquer le brigandage, parce que son élévation était l'ouvrage du comité ! il suffisait d'être un agent du comité de salut public pour être, en toute impunité, contre-révolutionnaire; et tout gouverné était digne de mort, qui dénonçait aux gouvernans les erreurs qu'ils avaient commises ! Il est clair, d'après cela, que les crimes des agens du gouvernement étaient les crimes du gouvernement lui-même, puisque celui-ci faisait taire par la mort ceux qui les lui dénonçaient, regardant, avec juste raison, ces dénonciations comme des reproches faits à lui-même, puisqu'en effet ses employés n'avaient agi que par ses ordres.

Ce qui vient encore à l'appui de ce raisonnement, ce sont quelques passages sur *Philippeaux*, victime pure, immolée sur la place de la révolution, pour s'être offerte en holocauste à l'amour-propre des *Teutatès* du comité,

---

(82) Voyez Pièces justificatives, n.° LII.

qui ne devaient point avoir tort, attendu que les divinités ont toujours raison ; et comme les horreurs commises l'avaient été par les objets du choix de ces demi-dieux, et qu'alors le reproche en retombait naturellement sur ceux qui avaient choisi, on aima mieux guillotiner un innocent que de se compromettre en confessant qu'on s'était trompé.

Westerman est accusé aussi par Robespierre d'être venu à Paris pour cabaler contre le *gouvernement.*

Voilà la cause de son supplice.

Il y eut encore, contre ce général, un autre motif de vengeance assez expliqué par un mouvement d'humeur que Robespierre laisse échapper contre la Convention, qui avait osé *défendre au comité de salut public d'attenter à la liberté de Westerman, destitué par le comité de salut public.*

Il est clair que le malheureux *Westerman* n'a été sacrifié, que parce qu'étant devenu l'objet des poursuites du comité, il avait trouvé un défenseur dans la Convention ; il est évident que le comité a saisi avidement cette occasion d'infliger à la représentation nationale une correction fraternelle, pour l'avertir de ne pas s'oublier à ce point une autre fois.

Il est dans ce rapport un aveu fait par Robespierre, aveu que je me garderai bien de laisser échapper.

Vous faisiez des décrets, citoyens ; eh bien ! votre comité de gouvernement en méprisait l'exécution, dès que cette exécution n'était point profitable à l'agrandissement de sa puissance et de ses vues ambitieuses, ou qu'elle imposait des digues à son despotisme, toujours prêt à se déborder.

Sur la motion de *Bourdon* (de l'Oise), un décret fut rendu par vous, portant *que, jusqu'à nouvel ordre, les comités de gouvernement ne pourraient tirer aucuns fonds du trésor public, sans un décret préalable de la Convention.*

Eh bien ! Robespierre avoue, dans un discours qu'il devait lire à cette tribune (83), que votre décret n'a jamais été exécuté. Pourquoi ! personne ici ne s'en doute (et c'est la conséquence de l'aveu de Robespierre

---

(83) Voyez Pièces justificatives, n.° LII.

déduite par lui-même), c'est que votre comité, plus prudent que vous, citoyens, a senti que du moment où il ne pourrait plus, à son aise, et à toute heure, puiser, sans compter, dans la bourse nationale, c'en serait fait de la République. C'est donc pour le plus sûr avantage de la République, que le comité a dilapidé ses trésors que vous vouliez conserver. Vous nous perdiez par des projets d'économie, le comité nous a ruinés tous pour nous sauver.

Dans ce développement de batteries contre-révolutionnaires, deux traits sur-tout ont dû vous frapper. Ici, c'est Robespierre et les décemvirs qui sonnent d'accord et vont ensemble le pas de charge pour perdre la Convention; même tactique, même emploi de mesures, même conduite. Là, c'est une trace moins prononcée, mais bien visible, du dessein formé par Robespierre de concentrer tous les pouvoirs dans son comité de salut public, et d'amener peu à peu la chute du comité de sûreté générale, sur les droits duquel les usurpateurs de l'autre empiétaient tous les jours. Il espérait, comme nous l'avons dit plus haut, avoir bon marché ensuite du comité de salut public, quand il n'aurait en face, dans l'arène, que ce rival à quelques têtes. Ainsi, Robespierre méditait trois coups, et en portait deux : il frappait la Convention par *le comité de salut public*; et *le comité de sûreté générale*, par son affectation à ne parler que du *comité de salut public*, à l'exalter, et à faire passer, comme *autorité de droit*, son usurpation d'autorité. Le troisième coup était la ruine de ceux qui auraient collaboré avec lui pour la ruine des autres.

On supposera peut-être à Maximilien, d'après ces développemens, une profondeur de vues qu'il n'eut jamais. Nous avons avancé, citoyens, que presque tout était d'emprunt chez Robespierre, nous allons vous le prouver. Robespierre n'eut que l'esprit du crime : pour conspirer, il faut en avoir le génie. Ses papiers fourmillent de conseils souvent sages, d'avis quelquefois excellens qu'on lui adresse (il faisait peu de cas de ceux-ci); d'autres fois de plans de contre-révolution bien tracés (c'étaient-là ses papiers d'élite).

Parmi ces plans, il en est un de *Payan* (84), dont Robespierre s'est fait un texte de conduite, et qui lui a servi de boussole dans sa marche.

En voici quelques passages.

Il s'agit de l'affaire de Catherine *Théos.*

Il s'offre ici une remarque au sujet de cette femme, qui ne s'appelait point *Théos*, mais *Théot.*

Tel était l'empressement de nos jongleurs à s'emparer de tout ce qui pouvait ou distraire, ou occuper, ou égarer l'opinion publique ! On métamorphosa le nom insignifiant de *Théot* en celui de *Théos*, qui signifie *divinité*, pour attacher à ce nom plus d'importance; quelque chose de mystique, et entourer cette affaire d'un certain prestige religieux.

Je passe aux leçons de *Payan.*

Il invite d'abord Robespierre à faire faire « *un rapport » imposant par le comité de salut public, pour détruire » celui du comité de sûreté générale, un rapport*, » dit-il, *philosophique, présentant le tableau rapide » de toutes les factions, et les anéantissant toutes au » même instant* ».

Le même génie semble inspirer tous ces hommes qui cherchent et veulent faire voir par-tout des conspirations.

« Le *comité de sûreté générale*, dit *Payan*, n'a fait » cette dénonciation que dans un mouvement de jalousie » contre le *comité de salut public*, et pour se venger » de ce qu'il n'avait pas dénoncé le premier le cons- » pirateur *Hébert* : mais il a fait un rapport sec et » maigre, au lieu de chercher à convaincre la France » que *cette conspiration est née des factions réunies » du royalisme et de l'étranger* ».

Toujours même fureur et même rage. Une vieille folle s'enferme dans son grenier, où elle s'amuse à distribuer à quelques fous des *bons* de béatification pour l'autre monde : *c'est une double, une triple conspiration de factions réunies.* Ces scélérats se plaisent à élargir sans cesse l'épervier, pour y renfermer plus de victimes.

Payan, en rehaussant le comité de salut public aux dépens du comité de sûreté générale, va jusqu'à dire,

---

(84) Voyez Pièces justificatives, n.° LVI.

« qu'il vaudrait mieux qu'il y eût dans ce comité » des hommes avec des talens médiocres, qui *se laisseraient conduire par le gouvernement*, que des hommes de génie. Dans ce cas, tout irait bien, et l'*unité d'action* sauverait la patrie. »

Voilà cette *unité*, tant prêchée là-haut par Robespierre, qui se représente ici. On la déguise sous le titre d'*unité d'action*; mais la suite va prouver qu'elle n'est que l'*unité de pouvoir* ou le despotisme.

En effet, *Payan* suppose, « dans le systême établi » des deux comités, deux centres de gouvernement, » et un frottement continuel de l'un d'eux *contre le centre le plus utile, le mieux dessiné*, le mieux » marqué; mais un comité, *plus nuisible encore*, c'est » celui qui n'a ni le génie de créer ni la modestie de » se laisser diriger. »

Vous devez apercevoir dans cette identité de préceptes, que l'*unité d'action* dont il est ici parlé, n'est autre que l'unité de puissance et de volonté; car l'unité d'action, proprement dite, existe dans l'hypothèse de deux comités égaux en pouvoirs, dont la nature est seulement démarquée par l'autorité nationale. Or, *Payan*, l'agent de Robespierre, ne se soucie point d'une *unité* née d'une force partagée, puisqu'il anéantit celle du comité de sûreté générale, et qu'il veut faire de ses membres des commis du *comité de gouvernement*.

Mais voici une proposition bien machiavélique qui seule suffit pour jeter de la lumière dans le chaos de toutes ces conspirations.

« Serait-il inconséquent (continue *Payan*) de présenter » *vaguement à ses amis* des réflexions sur ces objets, » et de leur faire sentir que le *comité de salut public* » sauverait la chose publique (ces derniers mots sont interrompus par des points), quoique l'*autre soit utile!* »

Payan a eu soin de souligner *soit utile*, pour montrer à Robespierre que ce qu'il *dirait* n'est point ce qu'il *penserait*; et en effet, il a établi plus haut qu'il était nuisible.

« Ainsi (dit-il), d'amis en amis, chacun présente les » mêmes réflexions : bientôt il croit qu'il les a faites le » premier, il s'y attache, il les défend; et *l'opinion publique* se forme et se compose ».

Payan prend ici pour *l'opinion publique*, l'opinion d'un parti qui suit toutes ces cascades, qui monte tous ces échelons, jusqu'à ce qu'elle soit à hauteur d'élever la voix pour couvrir l'opinion publique.

Il trace ensuite un plan de rapport à présenter sur cette affaire de *Théos.*

« Il faut (s'écrie-t-il) *favoriser* sur-tout l'opinion » éclairée du peuple, qui prend la *Mère-Dieu* pour une » folle ; frapper néanmoins les *auteurs*, les *imprimeurs*, » les *journalistes*, qui ont profité de cette circonstance » *pour défigurer la fête à l'Etre suprême.*

» Il faut punir aussi quelques défenseurs officieux, » *Chauveau-Lagarde*, par exemple ; attaquer tous ceux » qui ont essayé de pervertir la morale publique ; ren- » verser enfin *Bourdon et ses complices.* Le rapport de » *Vadier* a été inspiré par des hommes qui voulaient » faire oublier ces derniers. *Eh bien ! qu'ils revivent* » *un instant pour périr ensuite avec ces journalistes* » *qui ont eu la lâcheté ou la malveillance de ne rien* » *dire de la fameuse séance concernant le tribunal révo-* » *lutionnaire ;* qu'ils soient punis avec ces journalistes » qui craignent, en combattant les membres de la Con- » vention, *de paraître attaquer la représentation na-* » *tionale.*

» Apprenez à tous les citoyens de la France *qu'une* » *mort infâme attend tous ceux qui s'opposeront au* » *gouvernement*. Qu'ils tremblent ! Que les suggéreurs » de rapport fassent des réflexions salutaires, et que » le *comité de salut public acquière, s'il est possible,* » *et plus de confiance, et plus d'importance, et plus* » *d'autorité ;* qu'il emploie *toute la masse* du pouvoir » qu'on lui confie, au salut de la République. *Augmentons,* » *augmentons cette masse*, pour qu'elle écrase plus » facilement les conspirateurs : toute l'autorité que nous » gardons est inutile à la patrie ; qu'elle aille se vivifier, » *s'utiliser au centre du gouvernement.*

» Vous ne pouvez pas choisir de moment plus » favorable pour frapper tous les conspirateurs ; *on sait* » *que toutes nos victoires sont le fruit de vos travaux.*

Quelle impudence !

» Elles imposent silence aux malveillans. Mais voulez- » vous atterer en même temps, et ces derniers et *les*

» *députés*,

» *députés*, remportez de grandes victoires dans l'intérieur : faites un rapport qui frappe à-la-fois toutes les conspirations : décrétez des mesures salutaires pour les journaux ; que les fonctionnaires publics responsables, puisqu'ils sont les ministres de la morale, soient dirigés par vous : qu'ils servent à *centraliser, à uniformiser l'opinion publique*, c'est-à-dire *le gouvernement moral*, tandis que vous n'avez *centralisé* que le gouvernement physique, le gouvernement matériel.

» Si l'on éprouvait des revers, toujours quoiqu'inattendus, ou si les malveillans ne bourdonnaient plus, ils ne seraient pas jugés aussi sévèrement par le peuple que par vous. Faites, je vous le répète, un rapport vaste qui embrasse tous les conspirateurs, *qui montre toutes les conspirations réunies en une seule* : que l'on y voie des *fayétistes*, des *royalistes*, des *fédéralistes*, des *hébertistes*, des *dantonistes* et des *Bourdons*. »

Toute la France, sans doute !

» Travaillez en grand........ Plusieurs morceaux de cette lettre (ajoute l'auteur) pourraient compromettre ma tranquillité personnelle, je vous prie de la brûler. »

Ces idées étaient trop celles de Robespierre pour qu'il les livrât aux flammes.

Je crois que ce long texte n'a pas besoin de commentaire, et que nous avons, jusqu'ici, donné assez d'aliment à tous ces incrédules de *commande*, qui feignent de douter encore qu'il ait existé une conspiration contre la représentation nationale, conspiration ourdie par Robespierre et secondée par les membres du gouvernement, qui ne s'en sont retirés que lorsqu'ils ont apperçu un but qui n'était pas celui de leur ambition.

Ce que nous avons dit, à cet égard, suffit sans doute pour qu'on n'exige pas de nous une analyse de nouvelles pièces qui ne sont qu'une répétition de celles-ci.

Le but du conspirateur découvert, il faut l'étudier dans ses moyens d'y atteindre, et dans ses agens, tous empressés à lui fournir ces moyens.

Moyens personnels de Robespierre, presque nuls.

Moyens à lui fournis par ses agens, trop multipliés, trop longuement préparés. Il faut frapper; en matière de conspiration, il ne faut pas délibérer pour réussir. Robespierre parla, il devait agir. Ses discours, ceux d'un misérable *cul-de-jatte* à qui la nature avait prescrit de végéter sur une chaise ou dans un lit; quelques mouvemens d'amour-propre que le tyran n'avait pas su dissimuler; tout vint éveiller à-la-fois la jalousie de ses collègues du comité, qui, de soutiens qu'ils étaient d'une puissance commune à tous, devinrent ennemis d'une puissance qui n'était plus que personnelle à Robespierre.

Ce qui acheva de le perdre, ce fut la terreur qu'il avait portée dans les ames, et qui retomba dans la sienne, juste châtiment des tyrans! son caractère sombre *s'assombrissait* davantage. Ses yeux petits et ternes se rougirent de taches sanglantes. Son teint se mélangea de la liveur de l'envieux et de la pâleur du criminel. L'assassin de la patrie ne rêva plus qu'assassinats: son sommeil était celui de *Néron*, son réveil encore celui de *Néron;* il n'eut pas assez des douze palais de *Cromwel* pour échapper à lui-même, à cette furie invisible qui le poursuivait sans relâche, et qui sous ses fouets sanglans faisait tournoyer son cœur féroce. Ceux qui l'approchaient, les lettres qu'il recevait, tout redoublait son épouvante.

Une jeune fille veut-elle *voir ce que c'est qu'un tyran!* c'est pour l'assassiner! On fait tremper dans ce complot imaginaire toute la famille infortunée de *Cécile;* on égorge jusqu'à son vieux père, pour le punir des mouvemens curieux de sa fille. C'est peu: soixante innocens enchaînés, *depuis six mois*, dans les cachots, sont désignés comme complices d'une jeune fille qu'ils n'ont jamais vue; comme complices d'un assassinat tenté, dit-on, *depuis huit jours.* Le complaisant comité les revêt du linceul pourpré des assassins; leur sang jaillit sur la terre, et la tombe avide les dévore!

Que d'hommes immolés à la conservation d'une bête féroce!

C'est peu: de toutes les parties de la République, des affiliations populaires, des magistrats lâches et coupables accablent de félicitations et d'hommages ce monstre conservé. Quelle bassesse! Pour la garde du *Néron* français,

ils proposent un corps de licteurs, qu'il refuse avec la même bonne-foi que *César* jadis repoussa l'offre intempestive d'une couronne. Ils lui voteraient volontiers des prières dans les temples, s'ils croyaient encore à Dieu.

O vous, représentans fidèles, dont le sein a été frappé depuis du poignard des égorgeurs, vous n'avez pas reçu, comme lui, en tribut, les flétrissans hommages de la lâcheté et du crime! que vous devez être fiers de l'honneur de ce silence!

Toutefois, l'oreille sourde au chant uniforme de ces chœurs de courtisans; au sein de ce bruyant cortége, effrayé de sa solitude, ne retrouvant pas dans ses pensées, dans les avis qu'il recevait et dans l'image de l'avenir, la face riante de ses flatteurs; ne voyant plus autour de lui que des morts ou des mourans; dans ce concert de félicitations, n'entendant que le cri des victimes, que la voix souterraine des tombeaux qui l'appelait; et croyant sentir déjà, comme le taureau qui va tomber à l'autel, le coup de hache qui l'attend, Robespierre ne respire plus, ne s'agite plus que pour repousser ce coup; furieux, il erre, ainsi qu'une bacchante frappée du thyrse, au sein des complices de ses crimes: il les empoisonne de ses fureurs: on veut m'assassiner (s'écrie-t-il)! j'épuiserai la coupe de *Socrate;* j'abandonne mes jours..... et cet abandon de la vie, n'est dans la bouche du lâche, qu'un regret de la quitter. Il n'est plus ce temps où, tournant un œil enflammé sur l'audacieux collègue qui osait provoquer la discussion d'un projet de décret de son comité, Robespierre semblait dire: vois-tu, dans ce regard, *l'épée de Gaïnas* (86) qui va te percer le sein! Non, la menace de Robespierre n'est aujourd'hui qu'un cri de grâce; ses mouvemens sont les frissons de l'agonie; *il est pâle déjà de sa mort future.* Des caractères terribles, tracés par des mains courageuses, s'offrent partout à ses regards: à table, pendant le sommeil, à la tribune, ces mains invisibles écrivent sur la muraille la condamnation du tyran; il ne peut feuilleter ses papiers sans les y rencontrer encore.

---

(86) *Gaïnas*, général goth, au service de l'empereur *Arcadius*. Voyez l'histoire du Bas-Empire.

« Tu tends à la dictature (lui écrit celui-ci), tu veux » tuer la liberté. . . . . . . Tu as fait périr les plus fermes » soutiens de la République. . . . . . Tremble : tremblez » tous, nouveaux décemvirs ; des vengeurs de la patrie » sont prêts à faire couler votre sang : environne-toi de » gardes, de noirs, d'esclaves, je serai parmi eux, n'en » doute point ; malheureux ! tu déclames contre les tyrans, » et tu veux nous livrer à eux ! *la cour a vendu notre* » *sang, notre or, nos villes, nos provinces :* tu leur pro- » mets de nous faire égorger les uns après les autres : » quoi ! *réduire la France à deux millions d'hommes !* et » c'est trop encore, as-tu dit ! (87) »

Eh bien ! voyez-vous encore ici ces projets de nivellement, dont on n'a que trop fait, dans la France, le fatal essai !

« *Environne-toi de noirs* ». . . . . . . Un de ces noirs était *Nicolas*, membre du comité de surveillance du département de Paris (88).

De toutes parts, mille traits aigus, lancés par la vertu et le courage blessaient à mort le cœur du traître.

« Tu es encore, tigre couvert du plus pur sang de la » France (lui écrit-on), bourreau de ton pays ! . . . . . . » Tu es encore ! Écoute, lis l'arrêt de ton châtiment. » J'ai attendu, j'attends encore que le peuple affamé » sonne l'heure de ton trépas ; que juste, il te traîne au » supplice. . . . . . Si mon espoir était vain, s'il était » différé, écoute, lis : cette main qui trace ta sentence, » cette main que tes yeux égarés cherchent à découvrir, » cette main qui presse la tienne avec horreur, percera » ton cœur inhumain. . . . . . Tous les jours je suis avec » toi ; je te vois tous les jours ; à toute heure, mon bras » levé cherche ta poitrine. . . . . . O le plus scélérat des » hommes ! vis encore quelques jours pour penser à moi, » dors pour rêver de moi : que mon souvenir et ta frayeur

(87) Voyez Pièces justificatives, n.° LVIII.

(88) Robespierre avait coutume de se faire escorter. Dans les papiers relatifs à la conspiration du 9 thermidor, et qui sont au tribunal révolutionnaire, on trouve des dénonciations contre divers particuliers qui composaient d'habitude cette escorte. Tels sont *Garnier-Delaunay*, *Didier*, *Girard*, *Châtelet* et *Nicolas*.

Une partie de l'escorte se séparait de Robespierre, allait ouvrir sa porte avec empressement, et attendait ce traître qui se présentait toujours avec une grande importance. Voyez Pièces justificatives, n.° LIX.

» soient le premier appareil de ton supplice ! . . . .
» Adieu, ce jour même, en te regardant, je vais jouir
» de ta terreur. » (89)

Si ce sont là les roses que doivent cueillir les tyrans, qui peut encore songer à l'être !

Le sage *Socrate* eut donc bien raison de le dire : « que
» si l'on pouvait pénétrer dans le fond de l'ame d'un
» tyran, on y verrait mille traits empoisonnés qui la
» déchirent ; que la cruauté, la débauche, l'injustice,
» font sur l'ame ce que les fouets font sur le corps. »

Ces menaces et beaucoup d'autres, qui eussent dû faire germer dans l'ame de Robespierre les semences salutaires du repentir, n'y développèrent que le sentiment de la peur, plus impérieux dans cette ame que l'amour même de la tyrannie. Trop faible devant un colosse de puissance dont il voulait s'imposer tout le poids, en écartant les étais ambitieux qui le soutenaient avec lui ; dès qu'il l'envisagea seul, il pâlit en le regardant. Il ne mesura plus sa gloire sur l'élévation de ce colosse ; il ne mesura que la hauteur de sa chute, et abandonna avec lâcheté un ouvrage qu'il avait entrepris sans force.

Un plan de fuite fut arrêté entre Robespierre et un de ses affidés, caché sous le voile de l'anonyme. Robespierre avait, dans tous les temps, entretenu, à ce qu'il paraît, des correspondances avec des agens de différens pays : les correspondances et le fait de la fuite sont confirmés, au moins, par quelques lettres ; entr'autres, par une datée de *Londres*, à-peu-près insignifiante, et une autre très-signifiante (90), sans date de lieu ni d'époque, mais à lui adressée quelque temps après la *fête à l'Eternel*. Cette lettre est écrite sur le ton d'une réponse.

On le prie d'être tranquille sur les objets que son adresse a su faire parvenir, depuis le commencement de ses craintes. « A présent, vous allez employer (lui dit-on)
» toute la vigilance qu'exige *la nécessité de fuir un théâtre*,
» où vous devez bientôt paraître et disparaître pour la
» dernière fois. Il est inutile de vous rappeler toutes les

(89) Voyez Pièces justificatives, n.° LX.
(90) *Idem*, n.° LXI.

» raisons qui vous exposent ; car ce dernier pas qui vient
» de vous mettre sur *le sopha de la présidence*, vous rap-
» proche de l'*échafaud*, où vous verriez cette canaille
» qui vous cracherait au visage, comme elle a fait à ceux
» que vous avez jugés. *Égalité*, dit d'*Orléans*, vous en
» fournit l'exemple. Ainsi, puisque vous êtes parvenu à
» vous former ici UN TRÉSOR SUFFISANT pour exister
» long-temps, ainsi que les personnes pour qui j'en ai
» reçu de vous, je vais vous attendre avec grande impa-
» tience, pour rire avec vous du rôle que vous avez joué
» dans le trouble d'une nation aussi crédule qu'avide de
» nouveautés........ Prenez votre parti d'après nos
» arrangemens ».

Voilà l'*incorruptible*, le désintéressé Maximilien ! voilà ces hommes à qui il ne fallait pour vivre que *quelques onces d'une substance nourricière !* Peuple, tu les connais enfin !

Ce n'est point une digression, citoyens, que ce tableau des angoisses du tyran. Vous venez d'assister aux combats, aux hésitations de cette ame sans ressort ; audacieuse loin des dangers, devant eux molle et chancelante, qui dans le crime même n'eut personnellement que la puissance du desir, jamais celle de l'exécution, puisqu'elle ne PUT, en effet, qu'autant de temps que lui dura l'assistance de quelques bras complaisans ; et que, réduite à sa seule force, elle ploya sous le fardeau du pouvoir.

Nous avions donc raison de le dire : moyens personnels de Robespierre, presque nuls.

Voyons, au moins, quel usage il fit de ceux de ses agens.

De ces agens, vous en distinguerez deux sortes : les uns meneurs, les autres menés ; c'est-à-dire, tyrans en première, deuxième, troisième et centième ligne.

Tyrans de première ligne : les comités de gouvernement.

Tyrans de seconde ligne : les tribunaux révolutionnaires, que *Payan* appelait *tribunaux politiques.*

Tyrans de troisième et autres lignes : des corps administratifs et autres autorités constituées ; des commissaires aux accaparemens ; des commissaires à la vente des biens nationaux et d'émigrés ; de très-*saisissans* commissaires aux saisies des meubles ; les taxateurs ; les comités révo-

lutionnaires; les armées révolutionnaires; les sociétés (91) et commissions populaires.

Le plan de contre-révolution était combiné ainsi :

Il faut que les fils de la trame (s'étaient dit les adroits *Sinons* des comités de gouvernement) passent, presque tous, par les mains de Robespierre; que cette main soit, en quelque sorte, le métier sur lequel ces fils reposent. Faisons si bien, que lorsque nous donnerons le mouvement au mécanisme, la machine qui le recevra croie et paraisse l'imprimer. Le raisonnement était sain : si la trame réussissait, l'instrument était brisé bientôt par les comités vainqueurs ; si elle échouait, par la Convention qui n'aurait vu que l'instrument sans deviner les doigts qui se cachaient sous la texture de la toile.

Robespierre, de son côté, parce qu'il tenait les fils, croyait en être l'ordonnateur.

Embarras étrange, qu'il faille souvent établir la puissance de son rival, pour fonder la sienne! Tel est celui du comité qui tend au décemvirat, et du tyran qui marche à la dictature. L'un est l'instrument de l'autre, qui sera le sien à son tour : c'est une communauté de bons offices, ou, pour mieux dire, de tromperies ; c'est un prêt de part et d'autre, usuraire, dont la patrie a fourni les fonds.

Accoutumons le Français (se disait Robespierre) à n'obéir plus qu'à *douze* hommes : il sera plus rapproché de l'obéissance à un seul; et il s'établissait le chevalier de ces *douze*.

Revêtons (se disait d'autre part le comité) un seul homme de la confiance publique : il sera plus facile après de l'en dépouiller que sept cents ; et les organes du comité venaient ici rompre des lances pour *ce seul homme*.

Le plan ainsi conçu, on vit, de l'antre du comité de salut public, avec non moins de fracas et de furie que les vents des cavernes éoliennes, fondre tout-à-coup des bataillons d'*Asmodées*, qui soufflèrent sur le sol

(91) Les sociétés populaires, consacrées dans les Droits de l'Homme, si utiles au commencement de la révolution, étaient devenues par les prétendues épurations des oppresseurs, les instrumens les plus puissans de la tyrannie.

français la désolation et l'aridité. Les voilà partis ces apôtres du crime, ces missionnaires de la mort ! ils ne rentreront plus, citoyens, dans le repaire qui les vomit, que lorsque leurs mains sanglantes et leurs yeux étincelans de la joie des tigres gorgés de carnage, annonceront que la patrie est au tombeau ; ils n'y rentreront plus que quand ils seront *bien dignes* d'y rentrer.

Quel nouveau trait de douleur va s'enfoncer dans vos ames, ô mes collègues ! il va les déchirer comme il a déchiré la mienne. Vérité, j'ai promis d'être ton organe, je le serai, dussé-je être ton martyr.

Ce n'est point à des mains vulgaires que vos tyrans ont confié la conduite de leurs plans dévastateurs. S'ils emploient, pour exécuter, de mercenaires instrumens, ils ont créé des chefs pour ordonner : s'il est des démolisseurs et des assassins, il est aussi des régisseurs d'assassinats et de ruines. Faut-il le dire ! ô honte ! citoyens, ils ont siégé, ces derniers, ils siégent encore à côté de vous ! Vos tyrans, pour vous mieux avilir, les ont cherchés dans votre sein. Ils leur ont partagé les rôles ; et ceux-ci se sont, à leur tour, partagé le massacre et la dévastation des diverses contrées de la France. Leurs pouvoirs sont illimités comme leur rage ; la toute-puissance les entoure afin qu'aucun obstacle ne les arrête.

CARRIER va dans la Vendée ; *Joseph LEBON* a le département du *Pas-de-Calais* pour partage ; *MAIGNET* est envoyé sur les terres que baignent les eaux du *Rhône*, et qu'arrosent celles de *Vaucluse ; COLLOT*, poussé par des souvenirs amers, vole dans le département de *Rhône et Loire ;* et j'ai entre les mains les preuves les plus évidentes du desir qu'avait *Couthon* d'aller essayer dans le département du *Var* ce qu'il appelait le systême de *vive force*, d'aller, en un mot, *brûler Toulon* (92).

Ce simple énoncé du nom de quelques-uns des acteurs vous rappelle d'avance les scènes sanglantes où ils ont figuré.

Au nom de *Carrier*, la carte fumante de la Vendée s'est déroulée toute entière sous vos yeux. Des milliers de *salamandres*, au milieu de la fournaise vendéenne,

(92) Voyez Pièces justificatives, n.° LXII.

attisent de leurs mains l'incendie de la République. Vous entendez les pétillemens de la flamme qui dévore et les manufactures et les hameaux et les villes et les hommes : les débris des châteaux se mêlent aux débris des chaumières ; triste et déplorable égalité qui n'existe que dans des ruines ! Je vois, à la lueur de l'embrâsement, ceux mêmes qui l'ont allumé, à travers les airs enflammés des maisons croulantes, fondre, ainsi que des oiseaux de proie, sur les richesses qu'elles recèlent. L'asyle du patriotisme n'est pas même respecté ; et l'on précipite dans le gouffre dévorant et le brigand pris les armes à la main et celui qui les dépose ; et l'on fusille, sans distinction, l'ennemi public, et l'ami qui a conduit nos soldats à la victoire, qui leur a procuré, par des indications sûres, des subsistances nécessaires : on semble montrer même plus d'égards pour un rebelle que pour ce dernier.

Elles s'emplissent sous vos yeux, elles s'encombrent de vieillards, de jeunes gens, de femmes, d'enfans, ces exécrables gabares ; et *Carrier*, nouvel *Anicet*, va noyer sa patrie comme *Néron* noya sa mère (93).

C'est peu pour lui d'imiter ce vil empereur dans ses cruautés : il surpasse encore sa rage lubrique. *Néron*, d'un œil brûlant de flammes incestueuses, parcourt les beautés livides du corps de sa mère égorgée ; *Carrier*, de ses yeux lascifs et sanglans dévore la nudité de ses victimes qu'il ose *accoupler* dans la mort, voulant sans doute faire une double insulte à la nature à qui, dans le spectacle de la destruction, il semble offrir celui de la reproduction des êtres.

---

(93) Ainsi s'exprime *Tacite* sur ce forfait de *Néron* : » *Obtulit ingenium* ANICETUS *libertus . . . . . Ergo navem posse componi docet, cujus pars, ipso in mari per artem soluta, effunderet ignaram* » . . . . . « L'affranchi » *Anicet* propose une de ses inventions. . . . . . il démontre qu'on peut » construire un vaisseau dont une partie s'entr'ouvrant par art, fasse tomber » Agrippine à l'insçu dans les flots . . . » TACITE. *Annal. lib. XIV, num. 3.*

Il n'est pas jusqu'aux ressources d'*Anicet* pour colorer son crime, que n'ait employées *Carrier*. Il peignit à la Convention la noyade des prêtres comme un de ces événemens trop fréquens sur les mers ; et *Anicet* disait à *Néron* : « *Nihil tam capax fortuitorum quam mare, et si naufragio intercepta sit, quem adeò iniquum, ut sceleri adsignet quòd venti et fluctus deliquerint !* » Rien de plus fécond en accidens que la mer ; si l'impératrice y faisait naufrage, qui serait assez injuste pour attribuer à un parricide la faute des eaux et des vents ! TACITE. *Ibid.*

Je ne détaillerai point, citoyens, ces horreurs trop connues aujourd'hui, vengées à la fin par la loi, qui a frappé de son glaive la tête coupable qui les avait conçues; horreurs dont *Julien fils* (94), comme vous le verrez bientôt, *instruisait son ami* Robespierre; horreurs dénoncées aussi par beaucoup d'honnêtes citoyens; par *Lequinio* (95), notre collègue, à votre ancien comité de gouvernement; mais que ceux qui les commandaient, qui les approuvaient au moins, se gardaient bien de vous dévoiler, parce qu'elles entraient dans ces plans que *Dupuis* vous a prouvé (96) avoir été tracés par le digne ministre des tyrans, *Colloredo;* horreurs enfin qui firent tressaillir l'ame sensible et vertueuse de *Philippeaux*, dont la voix ne fut étouffée que parce que, trop véridique, elle avait proclamé déjà quelques secrets du cabinet des puissances.

Je ne vous entraînerai avec moi dans les gouffres vendéens, que pour vous prouver, par des pièces, qu'on n'a pas voulu les fermer; et que le *chancre politique* est encore un des fruits amers de l'esprit de nivellement.

Par-tout s'offre cette preuve dans la correspondance qui intéresse la Vendée.

On y lit : « *que les gros épauletiers sont les causes*
» *de sept déroutes dans l'espace d'un mois ; qu'ils font*
» *les muscadins ; qu'on a trompé la Convention, quand*
» *on a dit que la Vendée était finie ; qu'il y a des hommes*
» *qui font commerce de cette guerre* (97). »

On y dénonce *des vols, des pillages* commis par les troupes elles-mêmes (98); des *soldats qui se sont portés dans des hôpitaux pour y égorger les blessés dans leurs lits* (99); *des généraux qui ne font rien......;* le trop *fréquent usage de la torche, au lieu de la baïonnette* (100); on s'y plaint d'avoir vu brûler des grains qu'on pouvait enlever : on veut y faire germer jusqu'à la doctrine du

---

(94) Voyez Pièces justificatives, n.° LXXII *(b).*

(95) *Lequinio*, dans son mémoire présenté au comité le 12 germinal de l'an II de la République française.

(96) *Dupuis*, dans son opinion sur *Carrier.*

(97) Voyez Pièces justificatives, n.° LXIII.

(98) *Idem*, n.° LXIV.

(99) *Idem*, n.° LXV.

(100) *Idem*, n.° LXVI *(a).*

matérialisme, afin de pousser au désespoir des gens simples et des cœurs purs qui aimeront mieux courir aux armes que d'avouer *qu'ils sont l'ouvrage du hasard* (101).

On y voit que *la plupart des paysans, des femmes et enfans ne sont entrés dans l'armée des brigands que par la peur* qu'on leur a fait *des troupes de la République, qu'on leur disait n'épargner ni le sexe, ni l'âge* (102).

Et de peur de la mettre à fin, cette guerre, on veut, d'après *Barère*, qui a dit, *organisons la terreur* (103), répéter les exemples terribles sur ces scélérats; et *cependant on n'a pas d'armes* (104).

Ici, un représentant (105) attribue les désastres de la Vendée « *à l'impéritie des généraux*. . . . . . Il croit *Rossignol* un mauvais général; il croit que le comité de » salut public se laisse tromper, quand il s'agit de nommer » aux places. Il dit *qu'il a fait auprès du comité tout ce* » *qu'il fallait pour qu'on remédiât au mal.* »

Là, c'est le malheureux *Westerman* (106), dont on fait l'éloge dans plusieurs lettres, qui annonce à Robespierre la déroute complète de *Mieskowsky*. Il avait prédit que nous serions battus; « on a heurté (dit-il) l'opinion » publique par la nomination de *Rossignol*, entouré de » gens qui le trompent, pour le perdre par ses sottises, ou qui, n'en sachant pas plus que lui, commandent à sa place. »

Il répète ce qu'il a dit dans une autre lettre, *que cette guerre est une guerre d'intrigue; qu'il n'y a pas un moment à perdre.*

« En vérité (dit-il), si l'on était de bonne foi, il est » impossible que cette guerre dure aussi long-temps. C'est » à vous à profiter des avis sincères que je vous donne. »

Dans une autre (107), il annonce à Robespierre la rétrogradation, sans attaque, de l'armée, jusqu'à Fontenai-le-Peuple : « Le soldat est désolé (dit-il), le peuple » déconcerté, plus de la moitié déserte. . . . . Je ne sais

---

(101) Voyez Pièces justificatives, n° LXVI *(b)*.
(102) *Idem*, n.° LXVI *(c)*.
(103) *Idem*, n.° LXVII.
(104) *Idem*, n.° LXVIII.
(105) *Idem*, n.° LXIX.
(106) *Idem*, n.° LXX.
(107) *Idem*, n°. LXXI.

» ce que tout cela veut dire; mais j'en suis désolé moi-
» même. »

Ailleurs, on lit ces mots dans une lettre de *Sandos* à Robespierre (108) :

« J'ai vu, avec douleur, *qu'on s'occupait peu de*
» *marcher sur les rebelles*, et que les ressorts de la machine
» étaient entièrement rouillés par la mésintelligence qui
» règne entre les officiers généraux. »

Par-tout, citoyens, même tactique : ou indolence dans l'usage des moyens de guérison, ou emploi de remèdes violens ; toujours mêmes soins d'élargir la plaie.

Un agent de Robespierre (109) et du comité écrivait, le 22 octobre, que *la Vendée n'était plus;* et voici ce qu'on écrivait, le 30 ventôse (110), c'est-à-dire, quatre mois après : « Le supplice de *Vincent* et de *Ronsin* feront
» plus que les armées. J'ai gémi en secret *sur l'aveugle-*
» *ment du comité de salut public ;* j'espère qu'enfin il
» va faire cesser les espérances du Morbihan, en détrui-
» sant *le chancre politique qui dévore journellement tant*
» *d'hommes.* Ton ame sensible (c'est à Robespierre qu'on
» écrit!) frémirait d'horreur au récit des mesures exé-
» cutées dans les cantons paisibles des départemens in-
» surgés ..... *Tout, tout, sans exception, est incendié,*
» *massacré, devasté ; des villes, des bourgs, des villages*
» *habités par des patriotes ont disparu ;* et le fer a achevé
» ce que la flamme épargnait. *C'est ainsi qu'on a ressus-*
» *cité la Vendée.* Elle était finie par la prise de *Noirmou-*
» *tiers, mais Ronsin, et Vincent ne le voulaient pas.* »

Et c'est à ces scélérats qu'on a immolé *Philippeaux*, qui *le voulait !*

« *Il ne tient qu'au comité de salut public* (continue
» l'auteur de la lettre) *de terminer cette affreuse guerre :*
» *qu'il reprenne ses premiers plans, et qu'il mette fin*
» *aux meurtres et aux incendies.* »

Hélas ! à l'exemple de *Vincent* et de *Ronsin*, le comité *ne le voulut pas.*

La lettre finit ainsi :

« A côté de plusieurs erreurs dans le rapport de

---

(108) Voyez Pièces justificatives, n.° LXXII *(a).*

(109) *Julien* fils. Voyez Pièces justificatives, n° LXXIII *(a).*

(110) Lettre d'un ex-constituant, timbrée de Nantes. Voyez Pièces justificatives, n.° LXXIII. *(b).*

» *Philippeaux* sur la Vendée, *sont de grandes vérités,* » *dont quelques-unes sont justifiées par les derniers* » *événemens* ».

A côté de ces patriotes qui versent des larmes sincères sur le sort de cette belle partie de la République, livrée aux flammes, on rencontre de ces génies malfaisans, de ces émanations *à la Carrier,* qui ne peuvent vivre qu'en s'enivrant de sang humain.

De ce nombre s'offre à nous un nommé *Cousin* (111), grand exterminateur de *chouans* (à ce qu'il dit), qui pousse des cris de joie vers Robespierre, à la vue du sang impur « des prêtres et des aristocrates, qui abreuve (dit il) » les sillons dans les campagnes, et ruisselle à grands » flots sur les échafauds, dans les cités. *Juge* (s'écrie-t-il) » *quel spectacle pour un républicain animé du feu le* » *plus sacré et du plus pur amour de la liberté!* »

Il est malheureux que le *pur amour* du républicain *Cousin* ne soit que *pur intérêt;* car il finit par demander à Robespierre une place, et lui déclare, pour le décider en sa faveur, que toutes les places, dans sa commune, ne sont occupées que par des prêtres qui, *par cela même* (dit-il) *qu'ils sont prêtres, sont et ne peuvent être que plus ou moins scélérats.*

Laissons *Cousin* avec Robespierre, et jetons les yeux sur la justification des détenus de la garnison de *Mortagne,* envoyée au comité de salut public (112).

Vous y verrez avec indignation, citoyens, « que » *Cholet* a été évacué sans motifs; que la patrie a perdu » des millions dans cette évacuation, outre les grains, » les farines, les habillemens, les approvisionnemens des » manufactures et les manufactures elles-mêmes; que si » dès le commencement de la guerre, on eût fait des » dépôts de meubles, grains, fourrages, etc., la nation » aurait eu des ressources immenses. » Vous y verrez que « ces citoyens, tant calomniés, ont toujours versé » et sont prêts à verser encore leur sang pour achever la » destruction des brigands royalistes, malgré l'atroce

---

(111) Voyez Pièces justificatives, n.° LXXIV.
(112) *Idem.* n.° LXXV.

» iniquité (y est-il dit) de ceux qui, *par les horreurs* » *qu'ils ont commises* au nom de la République, essen- » tiellement juste et fondée sur les vertus, sont parvenus » *à augmenter le nombre de ses ennemis, et à changer* » *des citoyens paisibles en rebelles désespérés* ».

Vous y verrez, citoyens, « *que vos décrets bienfaisans* » *n'ont pas été exécutés ;* qu'on pillait les maisons *des* » *patriotes.* » Vous y verrez ce que nous avons dit plus haut : « *qu'on donnait la mort aux bons habitans qui* » *servaient de guides à nos colonnes, au milieu des* » *dangers, dont la fidélité était à toute épreuve, et qui,* » *sans aucune perte d'hommes, procuraient à nos soldats* » *des grains, des fourrages et des bestiaux* ».

Vous y verrez, comme nous l'avons dit encore, » passer au fil de l'épée tous les individus des communes » prises, *sans exception des femmes et des enfans des* » *patriotes qui n'avaient pu se sauver.* »

Vous y verrez enfin confirmé ce qui a été dit tant de fois : « *que si tout ce qui restait d'hommes dans les* » *campagnes a repris les armes, et s'est battu avec le* » *courage du désespoir, c'est parce que l'armée du Nord* » *et la division aux ordres du général* Huchet *ont mis à* » *mort, hommes, femmes, enfans et vieillards.* »

Ainsi, votre comité, devenu le centre de tous les rayons divergens de la lumière, épars sur la République, feignait toujours de ne pas voir.

Dans une masse énorme de pièces relatives à la Vendée, et qui toutes attestent que *le chancre n'était incurable que parce qu'on voulait qu'il le fût*, il s'en présente une très-intéressante (113), encore inutilement adressée au comité de salut public, dans laquelle on pose comme principe, que, pour finir cette guerre, *c'est contre les administrations, bien plus que contre les chouans, qu'il faut prendre les armes ; que ceux-ci ne sont rien, sans ceux-là, et que l'existence des administrés tient à celle des administrateurs.*

On offre au comité, dans ce mémoire, des moyens sûrs de purger ces contrées des brigands. L'auteur, qui

(113) Voyez Piéces justificatives, n.° LXXVI.

connaît bien les localités, propose, entr'autres, *l'essai d'un corps de tirailleurs ; et pour opérer* (dit-il) *la destruction des brigands, il suffirait de 800 hommes commandés par des chefs qui connaîtraient bien le pays.*

Dans ce mémoire, rempli de vues excellentes, d'observations sages et philantropiques, il met, à chaque ligne, le doigt des vrais patriotes sur les blessures, très-légères dans leur origine, mais que l'avidité des empyriques révolutionnaires, peu en peine des souffrances et des cris de la patrie malade et gémissante, s'est plu à rendre désespérées.

Quittons l'enfer de la Vendée, et marchons vers *Arras*, où le compatriote, l'ami fidèle de *Robespierre* et de *Barère* (*Joseph* LEBON), se couvre du sang de ses frères ; où vous l'allez voir promener les supplices et la mort sur le sol où il a pris la vie, comme pour le punir d'avoir enfanté deux monstres.

C'est ici l'heure du carnage ; il faut traverser des ruines ; il faut marcher sur des cendres ; il faut fouler des cadavres : vos oreilles vont être effrayées des gémissemens, des cris d'angoisse et de mort d'une génération presqu'entière ; vous allez assister à sa douloureuse agonie !

Et ce sont des représentans du peuple qui ont ouvert ces scènes affreuses ! ce sont des collègues qui vous entraînent dans ces fêtes de Cannibales, où les yeux rouges et brûlans d'une affreuse joie, ils n'entendent autour d'eux que les déchiremens de la douleur qui pénétraient jusqu'à leurs ames féroces, comme les sons de la plus douce harmonie ; assis, comme le frère de *Thyeste*, à d'horribles banquets, où, étendus dans les bras de quelque vile courtisane, et tout dégouttans de sang, de liqueurs et de voluptés, ils buvaient tranquillement l'oubli des souffrances de leurs semblables ! N'importe, l'avenir l'ordonne : pleurons sur les victimes, mais osons les contempler. La leçon sortira des tombeaux pour nos neveux : osons rechercher, osons envisager leurs bourreaux ; signalons à la postérité, non les linéamens de leurs figures, mais ceux de leurs ames, et que la nature, la vertu, l'humanité violées nous prêtent leurs pinceaux pour les empreindre sur la toile de l'histoire.

Signalons cet affreux *Joseph Lebon*, qui peint si bien

lui-même son caractère sanguinaire dans ses lettres ; qui, entouré des objets de ses lubriques fureurs, dans ses embrassemens homicides, eût pu dire avec plus de vérité que *Caligula* le disait jadis à *Césonie :* (114) *Cette belle tête sera pourtant coupée dès que je l'aurai commandé ;* et qui réalisa ce que le tyran des Romains n'avoit porté qu'en image, au milieu des caresses de l'amour.

Vous l'aviez cru, citoyens, que le jour du supplice d'un coupable était pour la société un jour de deuil.

Voyez avec quelle légéreté, avec quelle joie, il envoie les innocens à la mort, ce *Lebon.*

Voici ce qu'il écrit à *Saint-Just*, à *Lebas*, ses dignes amis (115) :

« Messieurs les parens et amis d'émigrés et de prêtres » réfractaires *accaparent* la guillotine. Avant-hier, un » ex-procureur, une riche dévote, *veuve de deux ou* » *trois chapitres*, un banquier millionnaire, une mar- » quise, ont subi la peine dûe à leurs crimes. »

Il n'est aucune lettre de ce *Lebon* qui ne parle d'arrestation et de supplice.

Voici encore comme il s'exprime (116) :

« Le discours sur le fanatisme a produit l'effet que » j'en attendais. La salle regorgeait d'auditeurs, et je » pense qu'ils en sont sortis furieux *contre les anciens* » *marchands d'impostures* (117). *Les sans-culottes se* » *décident ; ils s'enhardissent en se sentant appuyés :* » patience, et ça ira *d'une jolie manière.* »

Dans une autre, aux mêmes *Saint-Just* et *Lebas* (118) :

« Je suis arrivé à Cambrai hier le soir, *accompagné*

(114) Ainsi *Suétone* peint ce trait de la vie de *Caligula.* » *Quoties uxoris vel amiculæ collum exoscularetur, addebat*, tam bona cervix, simul ac jussero, demetur. *Quin et subindè jactabat*, exquisiturum se vel fidiculis de Cæsoniâ suâ cur eam tantoperè diligeret. »

« Il ne caressait jamais sa femme ou sa maîtresse, qu'il ne dit en même-temps : *Une si belle tête sera abattue quand je le voudrai.* Etonné lui-même de sa constance pour Césonie, il répétait de temps en temps *qu'il voulait appliquer cette femme à la question pour savoir d'elle ce qui la rendait si aimable.* » SUÉTONE, vie de *Caligula.*

(115) Pièces justificatives, n.° LXXVII.

(116) *Idem*, n.° LXXVIII *(a).*

(117) *Nota. Lebòn* est un ci-devant prêtre, qui depuis la révolution se qualifiait *prêtre de l'Eternel*, à la tête d'un mémoire qui est déposé à la commission.

(118) Voyez Pièces justificatives, n.° LXXVIII *(b).*

de

» *de vingt braves.* . . . . J'espère faire le bien à Cambrai, et y inspirer *la terreur civique.*

» Il ne peut (dit-il ailleurs) (119) croire à quelques » mises en liberté ; *car ce serait anéantir tous les principes établis dans les rapports de* Saint-Just *et* de » Robespierre. »

Ce n'étaient donc point les décrets de la Convention, c'étaient les rapports de Robespierre et de Saint-Just qui servaient de guides révolutionnaires à *Lebon.*

Dans une lettre du 3 floréal, adressée d'Arras par *Lebon* au comité de salut public, on lit (120) :

« La loi générale qui appelle à Paris les conspirateurs de tous les points de la République, avait été » ici interprétée par quelques scélérats, comme une improbation des actes du tribunal et *de la célérité* de » ses jugemens ; mais *le courrier, le bienheureux courrier est arrivé* . . . . Le président, l'accusateur public et l'un des principaux membres du comité de » surveillance, ont été les premiers à travestir, contre » l'énergie que nous développons, le décret de la » Convention. . . . . Ils sont, depuis décadi, en lieu de » sûreté, et leurs places ont été confiées *à des braves qui n'ont pas besoin de briser les échafauds.*

» Songez que plus nous frappons de rudes coups, » plus nous avons de piéges à éviter. »

Il est évident, citoyens, d'après cette lettre, et l'arrêté du comité de salut public portant que le tribunal d'Arras continuera ses fonctions, que le comité avait sanctionné toutes les mesures de *Lebon ;* que le comité aimait tant *ses formes acerbes,* que, pour l'en récompenser, il n'étendit point au département du *Pas-de-Calais* la loi générale qui ordonnait le transfèrement à Paris de tous les prévenus de conspiration, gémissant dans les cent mille cachots de la République. Il est évident que ce projet de transfèrement n'avait été imaginé par les bourreaux du comité, que dans la crainte qu'un tribunal de département, moins inhumain ou plus équitable, ne leur ravît quelqu'une

(119) Voyez Pièces justificatives, n.° LXXXI.
(120) *Idem*, n.° LXXIX.

de leurs proies, qu'ils étaient bien sûrs de faire dévorer par leurs cannibales de Paris : mais rassurés par l'instinct féroce du désolateur du Nord, ils firent, pour Arras, une exception à cette loi du transfèrement (121), bien convaincus, dans leur appétit sanguinaire, qu'ils n'en perdraient pas une victime.

Par-tout, dans cette correspondance de *Lebon*, s'offrent les traces d'une complicité coupable entre lui et le comité. Vous verrez, dans le recueil des pièces, des dénonciations portées par *Guffroy* au comité de salut public, contre ce représentant ; dénonciations qui n'ont valu à *Guffroy* que de la haine et des persécutions de la part de plusieurs membres de ce comité. Vous y verrez le complément des preuves de cette complicité dans les lettres de *Lebon ;* de *Lebon*, qui, effrayé lui-même des coups qu'il porte, écrit qu'il est essentiel que *le comité se prononce hautement sur sa conduite* (122) *; que si l'intention du comité est que la commission cesse, on lui commande de périr* (123), *ou qu'on le rappelle dans le sein de la Convention nationale.*

Eh bien ! citoyens, vous l'avez vu : le comité *s'est prononcé sur la conduite de Lebon ;* il ne lui a point ordonné de périr ; *il ne l'a point rappelé dans le sein de la Convention ;* mais il est venu, ici même, payer d'un éloge les horribles succès du crime !

Une lettre, signée *Darthé*, et trouvée dans les papiers de *Lebas*, vient encore à l'appui de ces preuves. En voici un fragment (124) :

« Le comité de salut public a dit à *Lebon*, qu'il es-
» pérait que nous irions tous les jours *de mieux en mieux.*
» Robespierre *voudrait QUE CHACUN DE NOUS PÛT*
» *FORMER SEUL UN TRIBUNAL ET EMPOIGNER*
» *CHACUN UNE VILLE DE LA FRONTIÈRE.*

Et après ces mots affreux, sont liés ceux-ci, bien étonnés de l'alliance :

» La vertu et la probité sont plus que jamais à l'ordre
» du jour. »

---

(121) Voyez Pièces justificatives, n.° LXXX.
(122) *Idem*, n.° LXXXI.
(123) *Idem*, n.° LXXX.
(124) *Idem*, n.° LXXXII.

Puis, cette nouvelle preuve des intrigues nouées pour perdre *Guffroy*, parce que sa dénonciation contre *Lebon* était une dénonciation indirecte contre ceux qui le faisaient agir.

« *Guffroy* serait déjà décrété d'accusation, sans des » *raisons de politique.* »

Pour vous faire connaître, citoyens, à quels vils coquins *Robespierre* avait livré son pays natal, déjà trop à plaindre, sans doute, de posséder un *Lebon*, il faut, entre plusieurs, vous extraire quelques passages d'une lettre de ce *Darthé*, qui concorde toujours avec les différens traits de complicité dont nous venons de parler.

Les voici (125) :

« *Lebon est revenu de Paris*, transporté d'une sainte » fureur contre l'inertie qui entravait les mesures révo- » lutionnaires. *Tout de suite UN JURY TERRIBLE, » À L'INSTAR DE CELUI DE PARIS*, a été adapté » au tribunal révolutionnaire. »

Lebon est revenu de Paris....... Tout de suite un jury terrible....... Il est clair que *Lebon* ne venait en poste, *à Paris*, que pour prendre les instructions du comité de salut public, instructions qu'il retournait, en poste, faire exécuter *à Arras*.

Continuons.

« Ce jury est composé de *soixante bougres à poil.*

» Un arrêté vigoureux a fait claquemurer les femmes » aristocrates dont les maris sont incarcérés, et les » maris dont les femmes le sont...... Une perquisition » vient d'être faite par *une commission ardente* de sept » patriotes ; (j'étais du nombre.) La guillotine, depuis » ce temps, *ne désempare pas* : les ducs, les marquis, » les comtes, les barons, *mâles* et *femelles*, tombent » comme grêle. «

« Nous venons d'arrêter que nous dresserions l'acte » d'accusation de tous les *gros* aristocrates d'*Arras*, » d'abord, et ensuite des autres endroits du départe- » ment. »

Il semble que les valets de ces coupables mandataires ne se soient plu à tracer le tableau de leurs propres

(125) Voyez Pièces justificatives, n.° LXXXIII.

crimes, que pour tracer la condamnation de leurs maîtres.

Joseph Lebon, suivant ce même *Darthé*, *n'était occupé qu'à rédiger des actes d'accusation*, tandis que lui et ses cinq ou six autres coopérateurs *ne dormaient plus, pour faire des visites domiciliaires* dont le but était (disait-il) de faire *éternuer dans la besace* tous les coquins.

Cependant le tribunal révolutionnaire *n'y pouvant suffire* (à ce qu'on disait), on lui donna *une section seconde;* mais on avait beau redoubler d'activité, on se plaignait encore des lenteurs.

« *Il semble* (écrivait *Daillet* à Robespierre) (126)
» *que tous les habitans soient coupables, puisqu'aucun*
» *n'ose en dénoncer un autre*..... La commune *d'Arras*
» est peut-être la seule qui doive être *exceptée* de
» la loi qui supprime les tribunaux révolutionnaires de
» département. »

Vous venez de voir qu'elle en fut exceptée, en effet; et *Daillet* vous développe les motifs de cette exception :
« *c'est parce qu'ils ne font grâce à personne, qu'ils*
» *frappent à coup sûr, et qu'ils sont convaincus que*
» *si les aristocrates n'ont pas pris une part active dans*
» *les conspirations, ils n'en ont pas moins appelé la*
» *contre-révolution dans leur cœur.* »

Ainsi, le *soupçon* tient lieu de *preuve;* et la supposition d'intention équivaut à l'intention appuyée de faits. Celui qui n'est point coupable a dû l'être, parce qu'il sort de telle caste, ou que, pour ne pas vivre, comme ces brigands, en volant la République, il vit du fruit de son industrie.

« Il faut (s'écrie un de ces misérables dans un de ses accès délirans (127), » *il faut tuer l'aristocratie*
» *mercantile*, comme on a tué celle des prêtres et des
» nobles. »

---

(126) Voyez Pièces justificatives, n.° LXXXIV.

(127) *Idem*, n.° LXXXV. Cette aristocratie mercantile était le prétexte pour couvrir l'anéantissement du commerce. On peut voir que *Julien fils* fait honneur à *Carrier d'avoir, dans un temps, écrasé le négociantisme et tonné avec force contre l'esprit mercantile.* Voyez Pièces justificatives, n.° CVII (*k*). Les lettres de *Collot* contiennent la même doctrine.

Il veut *qu'un comité de subsistances et de marchandises, créé dans chaque commune, soit seul admis à faire le commerce.*

Vous la trouvez par-tout reproduite cette abominable doctrine, soufflée par nos *inamovibles* dans les cœurs de leurs trop dociles esclaves.

Mais qu'est-il besoin de vous arrêter plus long-temps devant cette peinture affligeante ! Vous vous rappelez l'adresse énergique que la commune d'*Arras*, réunie en assemblée générale, vous présenta, trois jours après le supplice de Robespierre ! elle répète encore ces phrases mémorables :

« Notre ame oppressée se soulève, et notre voix se
» joint à celle des tombeaux pour vous crier : Hommes
» justes, le sang innocent a coulé ; la liberté a été pour-
» suivie jusque dans la conscience des hommes libres ;
» la justice et l'humanité ont été outragées. »

A la voix de la commune d'*Arras*, d'autres communes ont uni leur voix, et dans ces derniers jours encore, celle de *Saint-Pol* est venue vous présenter un faisceau de pièces légales d'où sortira la hache vengeresse de la justice pour frapper la tête coupable du complice de la tyrannie.

Qu'il attende dans les fers, ce barbare ennemi des humains, le rapport de vos comités. Pour nous, représentans, poursuivons avec courage le fatigant examen des crimes de nos oppresseurs.

Jetez, citoyens, jetez vos regards sur les villes commerçantes et nourricières de la République, *Arras*, *Lyon*, *Nîmes*, *Bordeaux*, *Brest*, *Nantes*, *Orange* ; chacune vous offrira des larmes à essuyer, du sang à étancher, des catacombes à fermer : chacune avait son tribunal sanguinaire ; chaque tribunal son *Dumas*, son *Fouquier* : ces tribunaux étaient autant de colonies d'égorgeurs sortis du tribunal de Paris, qui servait de modèle pour le choix des membres dont on les composait.

Hélas ! l'instrument terrible de la mort, construit uniquement pour la punition du crime, s'est reproduit, comme une plante vénéneuse, sur tous les points de la République. Il s'est naturalisé également sous les cieux

opposés du nord et du midi; et l'*Ourse* glacée et le dévorant *Sirius* pleurent également ses funestes succès.

Oh ! venez, pénétrons ensemble, citoyens, à travers les torrens de feux, sous les murs sapés par la hache et qui semblent, en s'écroulant, menacer nos têtes ; pénétrons dans ces cités autrefois populeuses, veuves d'habitans aujourd'hui ; dans ces nouveaux déserts, plus affreux que ceux de *Barca*, ou d'*Horeb*. Les voyez-vous, comme l'hiène acharné sur sa proie, tous ces génies dévastateurs lançant la torche dévorante sur les monumens des arts et du génie ! Ils veulent, ces nouveaux *Omar* qui n'ont conquis ni la Perse, ni l'Égypte, ni la Lybie, faire du Français du dix-huitième siècle, un peuple de barbares réduits non à la pratique, mais à la lecture *des Droits de l'Homme*, comme autrefois les Sarrasins à la science du *Coran !*

Jetez avec nous un coup-d'œil sur tous ces lâches dilapidateurs des trésors des *Ptolémées-Philadelphes ;* sur toutes ces puissances, ces mauvais principes, ces *Arimanes*, qui se sont disputé, durant une année entière, les lambeaux palpitans de la patrie déchirée. Que furent-ils, que sont-ils encore ces fondateurs de *comités de démolition*, ces créateurs de ruines ! de vils eunuques blessés de la présence des puissans.

C'est la conjuration de la sottise et du crime formée contre le génie, contre la vertu. C'est l'insurrection du brigandage contre le précepte du *tien* et du *mien.* C'est le règne des vengeances et des passions abjectes.

O Lyon ! cité fameuse par ton commerce, quel est ce nouveau *Gengis* (128) qui, la hache et la foudre à la main, fond sur tes murs, et vient venger les injures de *Thémugin !* C'en est donc fait, ta ruine est jurée !

« *En détruisant une ville rebelle* (écrit *Collot*) (129) » *on consolide toutes les autres ;* » voilà ses principes !

---

(128) *Gengis*, obscur et méprisé sous le nom de *Thémugin*, revint, comme l'on sait, en conquérant, venger les mépris qu'il avait essuyés. *Collot*, qui connaissait, *par état*, les rôles qu'avait joués le *Tartare*, est accusé de l'avoir pris pour modèle, et d'avoir vengé, comme lui, des injures particulières. Voyez la Pièce, n.° CVI.

(129) Voyez Pièces justificatives, n.° LXXXVI. Pendant l'impression de ce rapport, *Collot* a imprimé les *éclaircissemens nécessaires sur ce qui s'est passé à Lyon l'année dernière.* On y lit au P. S., p. 33 : *Les journaux répètent, pour la millième fois, et celle-ci, d'après le rapport de* Courtois,

» *Il ne faut laisser que des cendres ;* » voilà ses projets !
» *Nous démolissons à coups de canon et avec l'explosion*
» *de la mine ;* » voilà ses exploits !

---

tous les hardis mensonges qu'il a puisés lui-même dans les plus impurs pamflets. Je n'ai pas dit un mot que je n'aie puisé dans les papiers trouvés chez Robespierre, et notamment dans les lettres de *Collot* lui-même ; voilà quelles sont les *sources impures* où j'ai puisé. Si j'avais voulu tout dire sur *Collot*, j'aurais, sans sortir des papiers trouvés chez les conspirateurs, pu citer un arrêté que lui *Collot* ne cite pas à la suite de *ses éclaircissemens*, et dans lequel on le voit ordonner de mettre au-dessus de la tête d'un coupable ouvrier qui aurait volé pendant les démolitions, et que l'on aurait condamné suivant les lois criminelles, le ridicule écriteau de *muscadin*, et mille autres gentillesses de cette espèce. Si je ne me fusse pas imposé la loi sévère de ne pas sortir des papiers des conspirateurs, j'eusse pu citer quelques faits bien constans attestés par un de mes collègues *(Pressavin)*, et qui prouvent combien vaste était l'humanité de *Collot*, et combien stricte était son exactitude à se *renfermer dans la loi.* J'eusse pu dire que « *Collot-*
» *d'Herbois* a fait tomber sous le glaive de la loi deux excellens patriotes
» qui, depuis l'origine de la révolution, n'ont cessé d'en soutenir les prin-
» cipes avec énergie, et ont contribué de tous leurs moyens à servir la
» chose publique ; ces deux citoyens, l'un, nommé *Dabost*, président du
» département de Rhône et Loire, l'autre, nommé *Bonamour*, membre du
» directoire, avaient été un moment égarés sur la journée du 31 mai ; mais
» ils reconnurent bientôt leur erreur, ils firent leur rétractation dans le
» terme que fixait le décret de la Convention, ils étaient par conséquent
» sous *la sauve-garde de la loi. Moyse Baylé* vint, dans le temps, à la tribune
» de la Convention déclarer que les rétractations de ces deux fonctionnaires
» publics s'étaient égarées dans les bureaux du comité de sûreté générale,
» qu'on avait à ce comité des notions certaines qu'elles y avaient été déposées ;
» qu'en conséquence il demandait à la Convention un sursis à l'exécution du
» nommé *Dabost* qui était alors en jugement. La Convention, sur l'attestation
» de son comité et du citoyen *Pressavin*, représentant du peuple, qui assura
» avoir lui-même remis au comité de sûreté générale les deux rétractations
» dont il était question, ordonna le sursis : mais *Collot-d'Herbois* écrivit
» de suite à la Convention, qu'il était bien étonné qu'elle eût accordé un
» sursis à l'exécution d'un chef des rebelles, et, par *le faux exposé* qu'il
» fit à la Convention, il obtint d'elle la levée du sursis, et ces deux mal-
» heureux patriotes furent guillotinés. (ainsi que l'écrit *Achard* à *Gravier*,
» le 17 frimaire de l'an II. Voyez Pièces justificatives, n.° XCVIII.)

J'eusse pu rapporter que » trois citoyennes, dont les maris étaient arrêtés
» et sur le point d'être exécutés, furent auprès de *Collot-d'Herbois* implorer
» sa clémence en leur faveur ; que celui-ci les fit arrêter et exposer pendant
» six heures au public, attachées au pilori. De ces citoyennes, l'une se
» nommait *Chalons*, une autre, *Barmont ;* on ne m'a pas cité le nom de la
» *troisième.*

» *Collot* faisait incarcérer toutes les femmes qui se présentaient à lui pour
» implorer la grace de leurs maris. »

Je me flatte que *Collot* ne dira pas cette fois que j'ai puisé ces faits dans des *pamflets impurs.*

Au surplus, afin que *Collot* ne dise pas, comme il l'a imprimé *dans ses éclaircissemens*, que l'on a tronqué ses lettres, je les ai mises, dans leur entier, aux Pièces justificatives.

Il tombe à la fin le voile de l'hypocrite, et c'est lui-même qui le déchire.

« *J'ai trouvé ici le système d'indulgence* (écrit (130) Collot à Robespierre, son ami) » *soutenu par un décret* » *de la Convention du 20 brumaire, affiché ici avec* » *affectation.* »

On voit avec quel respect ce mandataire traite les décrets de la Convention, auxquels sa mission, pourtant, lui prescrivait d'obéir. Il regrette que ce ne soient pas ses arrêts de sang, plutôt qu'un décret de la Convention, qui couvrent les murs d'une ville qu'il voudrait plonger, comme une autre *Sodome*, dans les entrailles de la terre.

« L'armée révolutionnaire arrive *enfin* après demain, » et je pourrai (continue-t-il) accomplir de *plus* » *grandes choses*. Il me tarde que tous les conspirateurs » aient disparu..... *Il faut que Lyon ne soit plus,* » *en effet*, et que l'inscription que tu as proposée *soit* » *une grande vérité*..... Car jusqu'à présent ce n'est » réellement qu'une hypothèse ; et le décret lui-même » oppose de grandes difficultés. *IL T'APPARTIENDRA* » *de le rendre ce qu'il doit être,* *ET D'AVANCE NOUS* » *PRÉPARERONS LES AMENDEMENS.* »

Il t'appartiendra..... Quel langage ! La Convention n'était rien aux yeux des conspirateurs; elle n'était plus, comme on l'a nommée, *qu'une machine à décrets.* Robespierre, de leur aveu, régnait seul : ils reconnaissaient sa puissance, et par un échange, ils se servaient de cette puissance qu'ils avaient créée, pour s'en faire une à eux-mêmes. *Il n'appartenait*, en un mot, qu'à leur idole, le droit d'étendre ou de resserrer l'esprit des décrets, que, par un reste de pudeur dont on espérait bientôt s'affranchir, on venait encore proposer par forme à la Convention. Que celui qui a écrit ces lignes ose dire encore, à présent, qu'il n'a pas travaillé, comme les autres, à élever le piédestal de la tyrannie ! on lui répondra en l'opposant à lui-même.

Après cette phrase où *Collot* invoque l'exercice de la souveraineté de Robespierre, on lit ces mots :

« *Plusieurs fois* vingt coupables ont subi la peine dûe » à leurs forfaits, *le même jour.* Cela est encore *lent*

(130) Voyez Pièces justificatives, n°. LXXXVII.

» pour la justice d'un peuple entier qui doit *foudroyer* » tous ses ennemis à-la-fois ; et nous nous occupons » *à forger la foudre.* »

Saint-Just, dont *Collot* fut, dans tous les temps, l'admirateur, dont *il avait soif* de lire les rapports, avait dit, avant son disciple, qu'une révolution est *un coup de foudre.* Telles sont les métaphores de choix de tous ces enfans du chaos : il ne s'agit jamais chez eux de création, de vie ; mais de secousses, mais de destructions et de ruines.

« Écris-nous (continue Collot) : *UNE LETTRE* » *DE TOI FERA UN GRAND EFFET SUR TOUS* » *NOS JACOBINS. Ne laisse point passer de rap-* » *ports tels que celui qui a amené le décret de sursis.* »

Voilà bien la confirmation de ce que nous venons de dire, qu'ils soutenaient la puissance de Robespierre pour opprimer, de concert avec lui, la République ; qu'ils n'ont crié contre Robespierre que lorsqu'ils ont vu qu'il voulait être seul oppresseur. *Ne laisse point passer de rapports !.....* Ils punissaient de mort ceux dont les discours tendaient à l'avilissement de la Convention ; et l'avilissaient-ils moins, eux qui rétrécissaient la volonté nationale au point de la placer dans la main de Robespierre ! et ils ont osé dire dans cette enceinte, qu'ils ne s'étaient aperçu de son despotisme que depuis quelques mois ! tandis qu'il résulte de leurs écrits qu'ils avaient reconnu, épaulé, caressé, depuis un an, ce despotisme.

Obligés de parcourir toutes les pièces importantes, toutes celles qui portent empreintes les traces de ces prétendus génies révolutionnaires, qui ne sont que des génies dévastateurs, dont la politique furibonde n'est que l'art d'ordonner des mitraillemens, des massacres, des incendies et des noyades, suivons *Collot* dans sa correspondance avec *Couthon* (131).

Par-tout vous retrouvez les mêmes idées qui se réduisent à celle-ci : *détruisons.*

Le projet de *Collot* était de *disséminer* (132) les habitans de Lyon sur la surface de la République, pour

---

(131) Voyez Pièces justificatives, n.° LXXXVIII.

(132) Ce projet de *disséminer* ou *coloniser* ce pays, était si publiquement connu à Lyon, que, suivant une lettre d'*Achard* (Voyez Pièces justificatives, n.° XCVIII *(a)*, il jetait l'*affliction* dans l'*ame des sans-culottes.*

le détruire plus aisément ; on n'en peut douter, en lisant cette phrase :

» *La population licenciée, il sera facile de la faire » DISPARAÎTRE, et de dire avec vérité :* LYON N'EST » PLUS. »

Et cette autre : « Je ne parle point des mesures révo-» lutionnaires qui sont continuellement méditées, mises » en action, et qui doivent consommer le grand événe-» ment *de la destruction de cette ville rebelle.* »

Quelles idées ! quelle furie ! il semble que le monde moral est retombé dans le chaos ; et ce sont-là des législateurs ! ah ! si l'Erèbe des anciens eut aussi sa législation, elle fut sans doute et plus conséquente et plus humaine.

On est d'abord tenté de croire, en parcourant ces caractères où respire la stupide férocité, que tous les monstres des forêts avaient abandonné leur repaire pour faire une irruption dans nos villes ; ou plutôt, en revenant à des idées plus naturelles, on apperçoit à découvert le but de tous ces affreux *niveleurs*, qui était, comme nous l'avons dit, la ruine du commerce et l'établissement, non d'une égalité de bien-être, mais d'une égalité de misère dans la République.

La déclaration faite par *André Dumont*, dans la séance du 14 frimaire dernier, *que quelques membres de l'ancien comité avaient autorisé Lebon, Saint-Just et Lebas, à faire guillotiner tous les ex-nobles et négocians des départemens du Nord, de la Somme et du Pas-de-Calais ;* celle consignée dans une lettre de Robespierre jeune (133), l'un des conspirateurs, lettre datée de *Commune-Affranchie*, dans laquelle il avoue qu'il existe *un système d'amener le peuple à niveler tout ;*

Un imprimé d'un nommé *Compère* (134), actuellement émigré, trouvé dans les papiers de Robespierre, où il découvre des traces anciennes de cette conjuration contre le commerce ; une foule de lettres qu'il serait trop long de relater ici, toutes attestant la proscription des négocians ; et, plus que tout cela encore, la conduite de *Collot*, de *Carrier*, de *Lebon*, de *Maignet* et d'autres propagateurs de cette infernale doctrine ; les calculs

---

(133) Voyez Pièces justificatives, n.° LXXXIX.
(134) *Idem*, n.° XC.

affreux de *Carrier* sur le *nivellement* de la population française; son mot sur celle de Lyon réduite à 25,000 habitans; l'affiche de *Ronsin* qui la réduisait à 1,500; le projet de *réduction* mis à exécution, pour les départemens de l'*Ouest*, au moyen du feu vendéen, plus soigneusement entretenu par les décemvirs, qu'autrefois le feu des vestales; projet déguisé par eux, sous le nom de *chancre politique*; les manufactures de soie brûlées à *Bédoin* (135), les ruines de *Lyon*, les noyades de *Nantes*, les massacres d'*Orange* et d'*Arras*: que de témoignages qui déposeront de ces affreux desseins dans le livre de l'histoire!

Ils ont osé dire que *la France républicaine ne pouvait nourrir tous ses habitans* (136)!

Eh quoi! quand la chute de l'orgueil des rangs et des préjugés a rendu aux ci-devant castes oisives, l'exercice de leurs mains et de leur industrie; quand le nouveau traité permet à tous d'être utiles, sans déroger; quand le travail est un honneur, la paresse une honte, même un crime; quand vous accordez au zèle des primes d'encouragement, et qu'à la voix du législateur fidèle, l'aiguillon de la gloire a centuplé les moyens, les ressources et les forces de la patrie; cette patrie, mère ingrate, ne pourra plus alimenter ses enfans! ô blasphême criminel! Ah! sans doute, *niveleurs* imbécilles et sanguinaires, sans doute, si vous rompez tous les liens commerciaux; si vous enterrez, sous vos décombres, les richesses des arts; si vous éteignez dans les flots de la Loire les feux du génie; si vous voulez, dans vos rêves agrairiens, faire de vingt-cinq millions de Français, vingt-cinq millions *d'hommes à quarante écus* (137); si vous traitez le Français libre comme on traita ces infortunés *serfs*, sous le règne de la féodalité; si vous l'enchaînez à la glèbe; sans-doute, cette nature, qui nous traita en enfans chéris, en nous faisant naître sur cette belle partie du monde, ne sera plus qu'une marâtre qui nous aura pressés sur ce continent, pour que la faim nous dévore. Mais si

---

(135) *Voltaire* l'a dit: « On ne donne pas une manufacture comme une métairie, puisqu'on ne donne pas l'industrie, » *Quest. encyclop. Art.* CONSCIENCE.

(136) Phrase de *Carrier* dans son interrogatoire.

(137) Allusion à l'agréable ouvrage de *Voltaire*, intitulé *l'Homme aux quarante Écus.*

elle a étendu vos besoins, cette nature, vous a-t-elle prescrit de ne pas étendre vos ressources! C'est vous qui, pour vous resserrer, vous assassinez vous-mêmes, vous qui ressemblez à cet homme qui se coupe un bras pour faire profiter l'autre.

Vous parlez de fraternité, et vous en rompez tous les nœuds! vous parlez de fraternité, et vous trouvez trop de frères autour de vous! Mais toi, misérable propagateur de cette doctrine abominable, quel es-tu pour t'arroger le droit de vie et de mort sur ce frère! L'homme instruit, l'homme vertueux, doit-il, en tribut, son sang à ton ignorance, ou à ta scélératesse! Tu parles d'égalité! si tu ne fondes son empire que dans la mort, que ne meurs-tu aussi toi, avec l'être estimable que tu assassines! crois-tu que la terre ait plus de jouissance à porter tes crimes que ses vertus!

Nous ne pouvons, législateurs, vous donner même un sommaire des écrits qui déposent de la conjuration formée par ces bourreaux de l'humanité, contre le commerce. Il faudrait analyser ici plus de deux cents lettres, toutes revêtues du caractère de la vérité, où les auteurs, dans les unes, gémissent sur les progrès effrayans de cette doctrine qui menaçait d'infecter, comme une lèpre, les membres les plus vigoureux du corps social; dans les autres, en agens trop dévoués, s'applaudissent des effets de la contagion.

C'est peu pourtant que d'avoir mis en scène le principal ordonnateur des massacres de Lyon, si nous n'appelons encore sous vos yeux quelques-uns des vils agens qui ont figuré à ses côtés, auxquels il soufflait sa rage, et qui vont, dans leurs propres écrits, vous fournir la preuve qu'on n'avait pas en vain *forgé la foudre*.

Nous glisserons sur un personnage nommé *Dorfeuille*, misérable comédien (138), plus fameux par ses crimes que par son talent, qui était avec le général *Ronsin* en

(138) Voyez Pièces justificatives, n.° XCI. Je suis bien loin de chercher à ramener l'injuste préjugé qui, sous l'ancien régime, frappait l'artiste qui consacrait ses talens à l'instruction publique par des leçons de morale mises en action sur la scène; mais j'ai pu donner cette épithête à ces hommes qui dans la société perpétuent les rôles affreux qu'ils jouent quelquefois pour être mis en opposition avec la vertu qu'ils font ressortir.

partage de massacres à *Commune-Affranchie.* S'il n'a pas peint, comme plusieurs autres, son caractère féroce dans ses lettres, il nous en a donné les traits dans une exécrable feuille imitée de celle du *Père Duchêne*, et trop digne de ce titre.

Cet histrion, associé à un nommé *Merle*, s'occupait (dit-on), à Paris, à filer journellement des intrigues avec *Collot-d'Herbois* et avec un autre collègue; et votre ancien comité lui renvoyait toutes les dénonciations adressées par l'infortunée commune, afin qu'il en poursuivît sans doute les courageux auteurs (139).

Mais nous ne pouvons glisser de même sur quelques autres scélérats, sur un *Pilot* (140), « *dont la santé* » *ne se rétablit* que parce qu'on guillotine autour de lui; » qui assure que *tout va bien*, mais que tout ira mieux » encore, *parce qu'on a trouvé lent l'expédient de la* » *guillotine, et que, sous peu de jours, les expéditions* » *seront de deux ou trois cents à-la-fois; que, du reste,* » *les maisons se démolissent à force.* »

Sur un *Pilot*, qui, dans une autre (141), s'exprime ainsi :

« La guillotine, la fusillade ne va pas mal : *60, 80,* » *200 à-la-fois sont fusillés, et tous les jours on a le* » *plus grand soin d'en mettre de suite en état d'arresta-* » *tion, pour ne pas laisser de vide aux prisons.* »

Ce *Pilot* est aussi l'agent de Robespierre : il est, de plus, son commissionnaire; c'est ce qu'il prend soin lui-même de nous apprendre. Il prie son correspondant de conduire sa femme à la Convention, mais plus *aux Jacobins* (142).

S'il est partisan des *Jacobins*, de *Robespierre* et des expéditions de deux ou trois cents, *mons Pilot*, il est aussi le très-dévoué de votre comité de gouvernement, « dont les membres (dit-il) offriront bientôt à l'univers » entier cette force de caractère qui découle *de cette* » *vertu sans mélange et de la probité la plus sévère,* » *que n'ont jamais offerte les siècles les plus mémorables* » *à aucun gouvernement démocratique.* »

---

(139) Voyez Pièces justificatives, n.° XCI.
(140) *Idem*, n.° XCII.
(141) *Idem*, n.° XCIII.
(142) *Idem*, n.° XCIV.

Comme il est éloquent! mais sur-tout comme il est prophète !

Après *Pilot*, vient le maire *Bertrand* (143), qui se vante d'avoir fait guillotiner *son neveu* et *ses anciens amis*.

Puis, l'officier municipal *Emery*, qui ne contient pas sa colère, quand il pense que Grenoble a conservé *ses mains vierges de sang* (144).

Mais que sont tous ces malheureux, auprès d'un vil scélérat nommé *Achard*, dont la moindre bassesse sans doute est d'être le fournisseur de la famille *Duplay* et de Robespierre, auxquels il envoie *bas, huile* et *savon ;* qui nous développe tous les secrets des furies dans sa dégoûtante correspondance, et qui veut « qu'on *colonise* » *ce pays* (mot qu'il a retenu de son maître), *attendu* » (145) *qu'il en coûte quatre cent mille livres, par* » *décade, pour les DÉMOLITIONS ;* qui, plein du dieu » qui l'inspire, s'écrie (146) : Encore des têtes, et » chaque jour des têtes tombent. Quelles délices tu » aurais goûtées, si tu eusses vu avant-hier cette justice » nationale de deux cent neuf scélérats ! . . . . . Quel » ciment pour la République ! *En voilà déjà plus de* » *cinq cents, encore deux fois autant y passeront sans* » *doute, et puis ça ira.* »

Tous ces barbares s'étaient donné la main pour troubler le repos vers lequel Lyon, brisé par les orages révolutionnaires, étendait ses bras défaillans. Ce n'étaient point des Français, c'étaient d'odieux mercenaires que l'espoir du butin attirait dans cette malheureuse ville. Ces scélérats, comme vous le pourrez voir, n'égorgeaient que pour piller.

« J'ai rendu le cheval rouge qui me servait (dit *Achard* » à *Gravier*) (147) ; ton frère a celui de *Bissuel-Saint-* » *Victor*, qui a subi le joug de la loi. . . . . . Il accuse la » réception *de quatorze cents livres ;* il fera le plus digne » emploi de cette somme, *celui de soutenir avec courage* » *les principes d'une société républicaine.* »

(143) Voyez Pièces justificatives, n.° XCV.
(144) *Idem*, n.° XCVI.
(145) *Idem*, n.° XCVIII. *(a)*.
(146) *Idem*, n.° XCVIII. *(b)*.
(147) *Idem*, n.° XCIX.

C'est *Gravier* qui fait passer cet argent ; de qui le tenait-il lui-même ! si ce n'est de ceux dont l'intérêt était de semer le trouble, pour réaliser la destruction de cette cité riche et commerçante, dont l'existence gênait le cours de l'homicide niveau.

Eh ! *le mot d'ordre* avait été si bien donné par les chefs, et si bien retenu par les agens, que le détestable *Achard*, dans un discours prononcé à la société de *Commune-Affranchie*, a l'impudence d'en faire, en ces termes, l'aveu public (148) :

« Est-ce parce qu'en 1793 vous avez combattu de
» front, les armes à la main, la foudre à vos côtés, *cette*
» *classe d'êtres monstrueux, vampires de la société,*
» *sangsues de tous les peuples, êtres vils et méprisables*
» que l'on nomme *négocians.........* que l'on vous
» calomnie ! »

O citoyens ! quels sont donc ces scélérats soutenus par des hommes trop coupables ! Ce sont ceux-là même que des représentans fidèles dénonçaient sans cesse, et bien vainement, aux membres de vos comités, qui, par une sorte de réaction bien machiavélique, ne daignaient parcourir encore ces dénonciations, que pour connaître par elles les succès des mesures qu'ils faisaient prendre pour rendre la révolution odieuse. Ils viennent de se faire connaître à vous par leurs écrits, ces *patriotes*, plus que *patriotes*, ces bruyans amis de *Châlier* : reconnaissez encore leurs traits dans le tableau qu'un de vos collègues (149) trace des désordres de ces fripons.

« Ce sont de vrais intrigans (dit-il) qui ne veulent
» que la domination pour couvrir *leurs dilapidations,*
» *et détruire le commerce qui pouvait faire exister*
» *la masse du peuple qu'ils ont totalement oublié;* et
» ne s'en servent que pour assouvir leurs passions
» particulières, en dépensant les trésors de la Répu-
» blique ; pour maintenir ce même peuple dans l'oisiveté
» par l'entretien de dix-huit mille au lieu de quatre mille
» qui doivent être employés aux travaux publics ; main-
» tiennent plus de deux mille séquestres pour conserver

(148) Voyez Pièces justificatives, n.° C.
(149) *Idem*, n°. CI.

» deux mille gardiens à *cent sous* par jour, *sans les* » *dilapidations* qu'ils commettent chaque jour; ce sont » des *administrateurs* et *municipes* qui ne font rien, » dont la majeure partie n'a pas la moindre connaissance » d'administration, ne s'occupant que de leurs vils in- » térêts qu'ils couvrent toujours du nom de *patriotes* » *persécutés, et d'amis de Châlier.....* Ces patriotes, » dont plusieurs sont inculpés par des preuves certaines » que nous avons entre les mains, et que nous vous » ferons passer, doivent-ils rester en place! et ceux qui » n'ont aucune aptitude doivent ils être conservés! Je ne » le pense pas. »

Écoutez encore, citoyens, ces aveux importans d'un autre (150) collègue, envoyé, comme le premier, en mission à *Commune-Affranchie*, mais dont les intrigans faisaient sans cesse solliciter le rappel, écoutez-le.

Il se plaint « *de ce qu'on a fait venir de Paris des* » *jacobins dont on a composé à Lyon une autorité pour* » *surveiller toutes les autres* (c'est un tort qu'il reproche à Collot); » car la jalousie (dit-il) et l'animosité sont » nées de l'organisation de cette autorité composée » d'étrangers.

» Son intention, à lui, avait été de la distribuer dans » les diverses autorités, pour leur imprimer le mouve- » ment révolutionnaire; *mais l'avis de Collot* (conti- » nue-t-il) *l'emporta : il organisa une commission tem-* » *poraire qui fut, dans Lyon, une source de divisions* » *interminables.*

Il dénonce, ainsi que *Réverchon*, « *les prétendus* » *amis de Châlier, qui ne sont que des dilapidateurs :* » *les membres des comités révolutionnaires qui ont ap-* » *posé les scellés, ont placé dans les maisons des gar-* » *diens à leur dévotion, sans faire d'inventaire, sans* » *appeler les intéressés à leurs opérations, et après avoir* » *chassé de leurs domiciles, les femmes, enfans et do-* » *mestiques, pour n'avoir pas de témoins; et n'ont,* » *au résultat, rendu aucun compte.*

» Ces prétendus patriotes *sont des voleurs*; ils ont » eu l'audace *de venir forcer des serrures et piller jusque*

---

(150) L. C. *Laporte*. Voyez Pièces justificatives, n.° CII.

» *sous les yeux des représentans, et dans leur propre*
» *maison.*

Il eût manqué à ces scélérats, rebelles aux arrêtés des représentans du peuple en mission, de ne pas l'être à vos décrets. Nous tenons dans nos mains l'un des originaux d'une affiche placardée (151) à *Commune-Affranchie*, et dont le but est de pousser à la révolte l'armée révolutionnaire que vous veniez de licencier. Voici le contenu de cette affiche :

« Parisiens de l'armée révolutionnaire, souffririez-
» vous, après avoir sacrifié votre temps pour venir
» mettre l'ordre dans cette commune et y faire exécuter
» la loi au péril de votre vie, qu'on vous renvoyât sans
» armes, comme de vils assassins ; et encore d'être dé-
» sarmés par ceux qui n'ont servi que dans les combats
» des Bretéaux, et qui n'ont fait leurs preuves militaires
» que contre des muscadins liés et garrottés, qu'ils n'a-
» vaient pas même l'adresse de tuer du premier coup de
» fusil ! Non ; vous ne seriez plus les hommes du 14
» juillet ; vous ne souffrirez pas une telle ignominie.
» On dit que vous avez pillé les manteaux donnés dans
» les sections, et que, soit vous, soit la commission
» temporaire, vous avez partagé le linge fin et autres
» objets soustraits sous les séquestres, ou requis par
» eux : non, vous ferez connaître à ces gueux de mus-
» cadins et aux voleurs des sections, que les uns n'ont
» dénoncé que pour piller, et les autres, inculpé que
» pour vous faire chasser. *Cette commune ne mérite pas*
» *d'exister, il faut y mettre le feu aux quatre coins,*

---

(151) Dans le P. S. des *éclaircissemens* de COLLOT on lit : » Courtois a dit que j'avais fait *une proclamation pour mettre le feu* » *aux quatre coins de Lyon*, et qu'il en avait l'original. *Qu'il le pro-* » *duise :* on ne l'a point lu, parce qu'il n'a jamais existé. »

Serait-ce une petite malice de *Collot* de *supposer* dans ma bouche *un mensonge* détruit par l'évidence, afin de jeter de la défaveur sur *toutes les vérités* que j'ai publiées ! Cette malice ne produira pas d'effet sur ceux qui ont entendu ou qui liront mon rapport. Je n'y ai pas dit un seul mot sur *cette proclamation prétendue.* J'ai cité et *lu* une *affiche* manuscrite, où *placard envoyé par le comité de correspondance de la société populaire de Commune-Affranchie, amie de Châlier et Gaillard.* La lettre qui en annonce l'envoi est signée de *Daumale*, d'*Achard* et de *Fillieux*, et adressée à *Gravier*, *Fillon*, *Emery* et *Masson.* On peut consulter, Pièces justificatives, n.° CIII.

» et nous punirons des *conspirateurs et des voleurs d'ar-*
» *genterie* qui valent moins que ceux qu'on a guillotinés.
» Les canonniers de Paris ne valent guères mieux. »

Eh ! s'il est vrai que le feu qui a embrâsé cette autre *Pergame*, n'a été allumé qu'en haine de ses riches manufactures; si les moyens d'accommodement n'ont point été épuisés, n'ont point été tentés même; s'il est vrai, comme on (152) l'écrivait alors, *que Lyon ne fût coupable qu'en apparence; que Lyon en masse fût bon; que les habitans eussent juré la République une et indivisible; qu'ils eussent accepté la constitution, et qu'ils en fussent devenus les plus fermes appuis;* si tout ce qu'on disait durant le siége de cette malheureuse ville, et qui se trouve appuyé par les écrits qui sont dans nos mains, n'était qu'une trop funeste vérité; s'il était vrai que, pressé par le repentir, le Lyonnais chaque jour eût étendu des bras supplians vers la patrie, et que l'infâme *Couthon*, tout entier à ce qu'il appelait son système de *vive force*, qui n'était que l'art de faire crouler des cités entières sous les torrens de son feu grégeois, systême que *ce général ingambe* (c'était le nom qu'il se donnait) voulait renouveler à *Toulon*, que l'infâme, dis-je, eût repoussé les prières du malheureux qui se repent; que de regrets, citoyens, pour les patriotes ! pour les monstres qui, à plaisir, ont fait couler tant de sang, que de remords !

Cependant ce que nous n'offrons ici qu'en doute, est attesté par plusieurs écrits.

« *Tâchez d'empêcher* (dit un représentant du peuple)
» *qu'une ville soit désolée, et que, sans s'entendre, des*
» *millions de patriotes s'entr'égorgent mutuellement,*
» *tandis que les uns et les autres veulent le bien.* »

Voici ce qu'on lit dans une lettre écrite à Robespierre (153) :

---

(152) Voyez Pièces justificatives, n.° CIV.

(153) Voyez Pièces justificatives, n.° CV. J'ai entendu quelques personnes se plaindre, avec une délicatesse affectée, qu'on eût imputé à *Collot-d'Herbois* la barbarie atroce et révoltante d'avoir fait assassiner ses victimes à coups de pelles et de pioches : elles eussent dû plutôt prouver de quels autres moyens on s'était servi pour *achever* les malheureux que le *canon* chargé à mitraille n'avait pas immolés du

« L'erreur de Lyon n'aurait pas duré plus que celle
» des autres départemens, si les *Hébert* n'eussent attisé
» le feu. Car tous les contes bleus d'émigrés, de prê-
» tres réfractaires, de cocardes blanches, de guinées de
» *Pitt*, tu n'ignores pas qu'ils étaient absolument
» faux. . . . . . . *Collot-d'Herbois* et *Ronsin*, en faisant
» deux mois après l'entrée des troupes de la République,
» *ont fait inhumainement massacrer par des canons*
» *chargés à mitraille une grande quantité de pères de*
» *famille, dont dix à peine avaient pris les armes : ils*
» *eurent la cruauté de faire tuer à coup de pelles et*
» *de pioches ceux qui n'avaient été que blessés ; car il*
» *n'en mourut pas six par l'effet de la mitraille ;* quoi-
» que ce genre de supplice fût contraire aux lois du
» gouvernement révolutionnaire, qui n'ordonne que la
» mort simple du fusil et de la guillotine : il ne faut
» pas douter que si le gouvernement avait toute sa
» vigueur, *Collot* n'eût mérité la mort pour avoir,
» *à l'exemple des despotes, inventé, sans autorité*
» *légale, un supplice nouveau. . . . . .* J'oubliais de te
» marquer que *Collot a fait jeter dans le Rhône une*
» *grande partie de ses victimes* ».

---

premier coup ; *le canon*, que *Collot* est forcé d'avouer, *page 10 de ses éclaircissemens*, avoir été mis en usage dans une expédition militaire contre *soixante* des *plus coupables ;* le *canon*, que *Collot* n'ose nommer, mais qu'il désigne par ces mots, *appareil extraordinaire* et *feu d'artillerie.* Elles eussent dû dire qui *avait ordonné cet appareil militaire*, qui avait donné les ordres postérieurs *d'achever* les victimes !

Quant à moi, qui me suis borné et devais me borner à citer ce que j'ai trouvé dans les papiers des conspirateurs, moi qui ai lu le fait que j'ai cité, et qui conséquemment ai pu le citer, je persiste à être de l'avis de l'auteur de la lettre où je l'ai puisé, et je répète avec lui, qu'un homme qui, sans l'autorisation de la loi, se permet de créer un nouveau genre de supplice, est un *tyran.* Cette opinion est celle du philosophe *Beccaria*, dans son traité des *délits et des peines*, où il dit : « Je plains un malheureux entre les mains de la justice : » mais je regarde un juge comme un tyran, quand il est plus sévere » que la loi. » J'y ajoute que, s'il existait une contrée où de pareils attentats restassent impunis, l'homme et la loi y seraient également méprisés.

Les renseignemens que les députés chargés de l'examen de la conduite de *Collot* prendront pour s'éclairer, ne se borneront pas d'ailleurs sans doute à cette seule lettre. Lyon pourra fournir de quoi confirmer ou anéantir l'accusation, et l'on ne pourrait dans le dernier cas, me reprocher de l'avoir répétée, puisqu'on ne pourrait détruire le papier qui la contenait.

Et ailleurs encore (154) :

« Oui, un voile épais couvre la vérité et la justice.
» Les anciennes haines, l'amour-propre anciennement
» humilié, ont aussi exercé des vengeances. Lyon n'est
» plus. *C'est l'exaltation sanguinaire de Châlier* qui
» amena la journée du 29 ; quand il dit, le 27, au club :

---

(154) Voyez Pièces justificatives, n.° CVI. Sans chercher à attrister l'ombre de *Châlier* ou à jeter un ridicule sur le decret qui lui décerne les honneurs du Panthéon, je crois, pour rendre hommage à la vérité, devoir citer ici quelques notes que je ne pouvais insérer dans le rapport, parce qu'elles n'étaient point parmi les papiers de Robespierre ; mais dont le contenu m'est attesté véritable en tous ses points par un de mes collègues.

« *Châlier* était à Lyon un émissaire de la commune de Paris ; il avait une » correspondance suivie avec un nommé *Renaudin*, que Robespierre avait » placé en qualité de juré à son tribunal révolutionnaire, et qui a été un » des plus sanguinaires de cette horde d'égorgeurs.

» *Châlier* signala son arrivée à Lyon, après la journée du 2 septembre » 1792 *(vieux style)*, par l'égorgement qu'il fit faire de 9 officiers que la » municipalité de Lyon avait mis en arrestation pour cause de désobéissance : » il ne cessa, depuis ce moment, d'agiter le peuple, de le porter à la révolte » et de l'exciter au pillage : il prêchait ouvertement, dans les lieux publics » et dans la société populaire, qu'il fallait faire tomber la tête des riches, » qu'il fallait les dépouiller pour enrichir les sans-culottes. Voyant que ses » sermons ne produisaient pas l'effet qu'il en attendait, et que le peuple » répugnait à se prêter à de pareilles horreurs, il tint dans le lieu des » séances de la société populaire un conciliabule dans lequel il avait appelé » tous les hommes qu'il avait jugés les plus disposés à consentir et à le » seconder dans ses execrables desseins ; il leur fit à tous jurer (au nombre » de 150) de garder inviolablement le secret sur le projet qu'il allait leur » annoncer ; et, après avoir reçu leur serment, il leur dit qu'il fallait, dès » le lendemain, établir une guillotine sur le *Pont-Morand*, pour guillotiner » tous les gros négocians qui, à son sens, étaient tous des aristocrates, et » que de là on jetterait avec aisance leurs cadavres dans le Rhône ; il invita, » pour cette exécution, tous les citoyens présens à choisir, chacun dans leurs » sections, le plus de personnes qu'ils croiraient propres à prêter main-forte » à cette expédition ; un nomme *Fillon*, que Robespierre a fait depuis venir » à Paris et qu'il a placé juré dans son tribunal révolutionnaire, et qui est » aujourd'hui dans les prisons de Paris, s'offrit pour être le *bourreau*.

» Ce projet exécrable eût eu, en effet, son exécution, si, parmi ceux à » qui il fut découvert, il ne s'en était pas trouvé quelques-uns qui en eurent » horreur et qui en firent secrètement avertir le maire ; celui-ci fit mettre » sous les armes toute la garde nationale, et par cette mesure on en im- » posa à ces scélérats qui avaient déjà fait toutes leurs dispositions pour » exécuter leur projet.

» Depuis, *Châlier*, ne cessa d'exciter le peuple et de l'animer contre les » négocians et contre les riches, de susciter à ceux-ci tous les désagré- » mens, toutes les terreurs qu'il put imaginer pour les porter à prendre » un parti qui pût lui servir de prétexte pour les faire écraser par le « peuple.

» On peut dire avec la plus exacte vérité, que ce *Châlier* a été le prin- » cipal auteur de tous les maux que la ville de Lyon a éprouvés dans la » révolution. » *Signé* PRESSAVIN.

» *après demain les présidens et secrétaires des sections*
» *permanentes, les riches égoïstes, seront guillotinés.*
» Le 26, la municipalité avait fait une imposition de six
» millions, payable dans le délai fatal de vingt-quatre
» heures; voilà ce qui aigrit les esprits : la nuit du 28, la
» municipalité s'entoura de canons; on craignit l'exécu-
» tion de la menace de *Châlier. Indè iræ.* La nouvelle du
» 31 mai vint échauffer les esprits, et Lyon se trouva
» chef de parti, sans l'avoir voulu.

» Six mille individus, non seize cents, ont péri.
» *Collot*. . . . . . ce n'est pas sans raison qu'il accourut à
» Paris pour soutenir son ami *Ronsin. Il a fallu des*
» *phrases bien ampoulées pour couvrir de grands crimes.* »

Jetons un voile, citoyens, sur ces souvenirs déchirans, et poursuivons d'un pas affermi le cours pénible, mais honorable, de nos travaux. Dans les sentiers qui s'ouvrent encore devant nous, par-tout vous reconnaissez l'empreinte des roues du char de la tyrannie. Les villes même les moins ravagées par le fléau, ont aussi des pertes à réparer. Ici, c'est l'ignorance que la férocité mène au crime. Là, c'est la jeunesse que l'inexpérience rend féroce. *Bordeaux* devient la proie d'un jeune homme de dix-neuf ans, cire flexible et complaisante dans les mains de Robespierre. Ce jeune homme le consulte sur tout, lui mande tout; lui dénonce les représentans du peuple; lui fait passer leurs lettres; lui dénonce jusqu'à des femmes dont il détaille les charmes, dont il trace l'itinéraire; écrit tantôt *que l'esprit qui règne à Bordeaux est bon* (155), *que le riche même est prodigue de sacrifices;* et tantôt peint cette ville avec des couleurs opposées (156) : « ce sont des autorités à » purger, des hommes suspects qui nuisent au bien qu'on » pourrait faire; *il faut révolutionner Bordeaux* (157); » et, pour y parvenir, il ne demande rien moins à Robespierre, *son bon ami,* que les pouvoirs dont la nation investit ses représentans. Au dire du jeune *Julien,* il faudrait *tout révolutionner,* jusqu'aux postes (158); car il veut *qu'on*

(155) Voyez Pièces justificatives, n.° CVII. (*a*) A.
(156) *Idem,* n.° CVII. (*b*) A; CVII. (*h*) E.
(157) *Idem,* n.° CVII. (*b*) A.
(158) *Idem,* n.° CVII. (*c*) A.

force les maîtres de postes à ne fournir de chevaux qu'aux agens de la République. Ce jeune homme veut tout gouverner. Ses lettres sont presque toutes autant de plans dans lesquels, après avoir usé assez largement du privilége de son âge, qui le porte à ne jamais douter de rien, il laisse échapper souvent des vues saines, quelquefois des sentimens humains qui font regretter de voir sa jeunesse livrée aux dévorateurs de l'humanité, de la morale et des vertus. Mais à côté de ces lueurs échappées, par intervalles, de son cœur et de son esprit, que d'ombres ! que d'inconséquences ! que de vœux, que de faits coupables !

Sa mission est (dit-il) (159) *de multiplier les clubs.* Mais il ne borne pas là ses opérations. Il voudrait *étendre ses pouvoirs sur les représentations théâtrales* (160) *; sur les conspirateurs, pour les arrêter* (161) *: les étendre jusqu'à instituer des comités de salut public* (162), *jusqu'au droit de se faire adresser les dénonciations, de se créer des agens* (163), *et d'avoir des finances pour les solder.* Il propose des plans pour réunir les sociétés populaires ensemble et pour les (164) *associer à la responsabilité des représentans du peuple, afin de dominer par elles*, et faire dominer dans ces sociétés, comme dans les autorités constituées, *les sans-culottes* (165), en écartant *les commerçans, les muscadins, les riches*, dont l'*aristocratie* (dit-il) *est à l'ordre du jour, après celle du sacerdoce et de la noblesse.* Par-tout enfin, il s'attache à montrer qu'il est temps que les *sans-culottes dominent* (166).

Il se dépite sans cesse contre *Isabeau*, dont la présence paraît le gêner (167) : il n'aime pas que les Bordelais témoignent à ce représentant plus d'attachement qu'à lui : il n'aime pas plus *Tallien*, dont il annonce à Robespierre

(159) Voyez Pièces justificatives, n.° CVII. (*d*) C. D.
(160) *Idem*, n.° CVII. (*d*) E.
(161) *Idem*, n.° CVII. (*d*) E. F.
(162) *Idem*, n.° CVII. (*d*) E.
(163) *Idem*, n.° CVII. (*d*) G.
(164) *Idem*, n.° CVII. (*e*) C.
(165) *Idem*, n.° CVII. (*e*) B.
(166) *Idem*. n.° CVII (*e*) B. Pour prouver que les *sans-culottes* doivent dominer, le jeune *Julien* fait ce raisonnement, qu'on ne peut pardonner qu'à son âge : « il est temps que les pauvres et les sans-culottes » dominent, parce qu'ils sont en majorité sur la terre, et que la majorité » doit dominer, etc. ».
(167) *Idem*, n.° CVII. (*a*) ; CVII. (*f*) ; CVII. (*h*) ; CVII. (*i*).

ſa prétendue arrestation (168). Il dit que le moment est venu de *révolutionner Bordeaux, mais que celui qui voudra commencer ce travail, APRÈS DES REPRÉSENTANS MODÉRÉS, ne sera certainement pas aimé.*

Une lettre (entre plusieurs) décèle dans cette jeune ame, ou des mouvemens bien désordonnés de jalousie, ou de véritables germes de perversité. *Isabeau,* l'objet de sa haine, est toujours l'objet de ses traits. Pour mieux le perdre, il le peint comme un ennemi *du comité de salut public* (169), à la louange duquel, ce jeune oiseau bien sifflé, ne cesse de chanter des airs.

Après s'être plaint de ce qu'*Isabeau* reste encore, il traite sa présence de *rebellion aux ordres du comité...... Tout lui prouve qu' Isabeau cherche même à le décrier* (170).

« Le président de la commission révolutionnaire,
» *Lacombe* (dit-il) m'a rapporté que, se promenant
» avec *Isabeau,* après l'exécution d'*Hébert* et de *Danton,*
» *Isabeau* lui dit qu'il voyait avec peine qu'on guillo-
» tinât un grand nombre de montagnards ; il ajouta,
» dans la même conversation, en parlant de la conduite
» de *Tallien* à *Bordeaux,* qu'elle était un reproche pour
» *Collot-d'Herbois,* qui avait fait couler des flots de
» sang dans *Lyon.* Hier (continue Julien) on cria
» vive *Isabeau!* Des patriotes indignés firent entendre
» ce cri : vive le comité de salut public ! »

Julien invite ensuite son ami Robespierre à faire prendre des *mesures sévères contre* Isabeau, *comme violateur des arrêtés du comité* (171).

Quelle fureur à dix-neuf ans !

Nous devons cependant, citoyens, porter un œil d'indulgence sur les fautes d'un jeune homme qui, entouré des séductions du pouvoir, eût pu s'égarer davantage, et lui savoir gré peut-être, si ce n'est pas du bien qu'il a fait, de ce qu'il n'a pas au moins fait plus de mal : il faut ajouter ici à sa louange, qu'il fut un des plus zélés dénonciateurs de *Carrier* (172), qu'il

---

(168) Voyez Pièces justificatives, n.° CVII. *(g).*
(169) *Idem,* n.° CVII. *(f)* A, E ; CVII. *(i),* C.
(170) *Idem,* n.° CVII. *(f)* E.
(171) *Idem,* n.° CVII. *(f)* D.
(172) On a imprimé dans les pièces jointes au rapport de la commission des vingt-un sur *Carrier,* une lettre de *Julien,* où il développe

n'a pas tenu à lui que ce monstre ne fût rappelé; qu'il l'eût été sur-le-champ, si vous n'aviez pas eu alors des gouvernans dont les oreilles fermées à la voix des amis de la patrie, ne s'ouvraient jamais qu'à celle de ses assassins. Vingt endroits des lettres de ce jeune homme, qui attestent l'horreur que lui inspirait le bourreau des bords de la Loire, vous attestent aussi que son cœur ne sera point mort à la vertu, puisqu'au milieu des égaremens de sa tête, il ne se ferma point à l'humanité. Que ce peu de mots que vous allez entendre, et qui est reproduit plus de vingt fois dans ses lettres, vous réconcilie avec lui :

« Il faut sauver *Nantes* et la *France* (173)...... Il » faut *étouffer la Vendée qui renaît ;* il faut *rappeler* » *Carrier* qui *tue la liberté. . . . . Qu'on n'attende* » *pas un jour pour rappeler Carrier.* »

Ah ! qu'elle rentre à votre voix au bercail, cette brebis que des cruels ont égarée ! La foudre n'est que trop souvent sortie de cette enceinte ! Le dieu qui par le tonnerre fit annoncer sa puissance, fera publier sa grandeur par le pardon.

Mais, tandis que je m'efforce d'étouffer le feu de la foudre dans vos mains, quelles voix plaintives et lamentables, sorties des voûtes caverneuses qui bordent les rives du Rhône, vous crient encore de la rallumer ! Quels sombres gémissemens, quels cris de mort douloureusement prolongés jusqu'à nous par les échos, s'élèvent du sein de ces rochers célèbres qui couronnent la source paisible et profonde de la fontaine de *Vaucluse ;* de ces rochers qui ne répétaient, depuis *Pétrarque*, que les soupirs de la tendresse, que les sermens de l'amour !

Qui a changé tout-à-coup en flots de sang les eaux argentées de cette fontaine ! qui a rougi la verdure de ces vallons ! Dans ces climats fortunés, la nature, autrefois si riante, s'est couverte du crêpe funèbre de

---

à *Robespierre* ce qu'il sait des horreurs commises par ce *canniba'e ;* je n'ai pas cru cependant devoir la restituer ici *dans son entier*, on peut la voir aux Pièces justificatives, n.° CVII. *(k).*

(173) Voyez les lettres de Julien, n.° CVII. *(b)*; CVII. *(m)* ; CVII. *(n).*

l'épouse, après la perte du bien-aimé. La terre aride et privée de vie n'enfante plus que des tombeaux ; les oliviers ne sont plus que des cyprès ; les glaces du *Ventoux*, ces glaces éternelles, se fondent à la chaleur des flammes qui ont dévoré *Bédoin*, l'une des villes que ce mont protégeait ; le soleil, si brillant dans ces contrées, noyé dans les vapeurs du sang de l'innocent égorgé, n'offre plus à l'œil effrayé qu'un cercle obscur et rougeâtre sur l'azur noirci des cieux.

Le caractère des habitans y semble même dénaturé : la tête courbée sous le sceptre de la terreur, les généreux descendans des *Phocéens* ont souffert des chaînes ! La tristesse règne où brillait la joie ; et les héritiers des *troubadours* n'osent pas même entonner, sur leurs flûtes, des chants de deuil.

Eh ! quel génie malfaisant a donc déployé ses ailes et répandu ses funestes influences sur ce pays ! quel démon y a vomi le crime ! quel monstre y a promené la dévastation et la mort !

Maignet..... ton nom est prononcé. Tout s'organise, tout prend une forme, une voix pour t'accuser : la terre semble revomir les cadavres ; les morts se redressent devant toi, ils te nomment dans leur silence. La solitude même des fosses creusées pour recevoir d'autres victimes ; la chaux dont tu les dévorais en espoir, déjà toute préparée par ta prévoyance barbare ; les missions par toi données à tes vils agens auprès des bourreaux de la République ; tes propres écrits ; ceux de tes agens, confirmatifs des tiens ; ce que tu mandais d'Avignon, le 4 (174) floréal, à l'infâme *Couthon*, en lui envoyant *Lavigne*, ton secrétaire, « que s'il fallait exécuter dans ces con-
» trées le décret qui ordonnait la translation à Paris
» de tous les conspirateurs, il faudrait une armée pour
» les conduire, des vivres sur la route, en forme d'é-
» tapes ; » ton aveu fait à *Couthon*, que tu portais *à douze ou quinze mille le nombre des incarcérés dans les deux départemens ;* ton intention bien prise d'épouvanter, « parce que le coup (disais-tu) n'est effrayant qu'autant
» qu'il est porté sous les yeux de ceux qui ont vécu
» avec les coupables ; » ton aveu que ce n'est point *sur*

---

(174) Voyez Pièces justificatives, n.° CVIII.

des objets inutiles que portent tes coups, mais bien sur les personnes et leurs biens.; tes promesses faites *de rendre bon compte de ce département,* en reconnaissance de ce qu'on avait fait tout ce que tu avais demandé; ton intelligence avec le traître *Payan* (175), pour la création de ton tribunal d'*Orange;* la demande que tu lui fais de douze sujets capables de former ce tribunal; ta soumission aux avis de ce conspirateur; ton choix (approuvé, à la vérité, par un comité complice de tes fureurs) de tout ce qu'il existe d'infâmes et de coquins, pour composer ce tribunal de sang, où toi et ton comité osez attenter à l'institution sainte des jurés, cette sauve-garde de la vie des citoyens, garantie par la constitution, par la révolution même, et que le destructeur de la liberté anglaise n'osa jamais attaquer: que de témoins qui te condamnent!

Oui, tes crimes sont, *Maignet,* dans le plan de création (176) de ce tribunal, plan tracé par *Payan, sanctionné par le comité de salut public* (177), et trop fidèlement suivi par toi; plan qui a servi de *patron* à la loi du 22 prairial, rejetée sur Robespierre, depuis sa mort, mais dont les décemvirs osèrent bien réellement, sans l'initiative d'un décret de la Convention, et au mépris de celui qui ordonnait la translation des prévenus au tribunal de Paris, faire eux-mêmes à *Orange* le fatal essai, trois semaines avant cette même époque du 22 prairial; plan dont voici les bases atroces :

« Créer un tribunal révolutionnaire qui siége à *Orange,* » à l'effet de juger les prévenus de rebellion contre-» révolutionnaire des départemens de *Vaucluse* et des » *Bouches-du-Rhône;*

» Composer le tribunal de six juges qui pourront juger au nombre de . . . . . ;

» L'autoriser à se diviser en deux sections en cas » de surcharge de travail;

» Ce tribunal jugera révolutionnairement, *sans ins-* » *truction écrite* et *SANS ASSISTANCE de JURÉS;*

» Les témoins entendus, les interrogations faites,

---

(175) Voyez Pièces justificatives, n.° CIX *(b);* CIX *(c);* CIX *(d).*
(176) *Idem,* n.° CIX *(a).*
(177) *Idem,* n.° CIX *(f).*

» les pièces à charge lues, l'accusateur public ouï,
» le jugement sera prononcé ».

Les juges nommés par le comité de salut public sont *Fauvetti*, *Meilleret*, *Roman-Fonrosa*, *Ferney*, *Ragot*, tous créatures ou de *Payan* ou de *Couthon*.

Quelques extraits de leur correspondance vont établir leur moralité.

Tes crimes, *Maignet*, sont encore dans les lettres de ces agens de la tyrannie, devenus aussi tes complices: ils sont dans celles de ce *Viot*, correspondant de *Fouquier* (178), et qui n'écrit jamais que pour célébrer le *zèle* et l'*activité* de la commission infâme; qui, le jour même de la chute du tyran, annonçait le *jugement*, c'est-à-dire, le supplice de *soixante* nouvelles victimes, qui devaient être suivies d'*un pareil nombre* quelques jours après; et qui appelait cela *employer bien ses momens*.

Ils sont dans celles d'un autre coquin de *Valréas*, qui ne reconnaît plus qu'une *Sainte*, la guillotine, *qui* (dit-il) *va grand train tous les jours* (179).

Ils sont dans celles d'*Agricole Moureau*, qui appelle *épuration* ce qui n'était réellement que le supplice de douze ou quinze mille individus.

Ce fripon, dans une lettre à *Payan* (180), l'engage à *tirer*, *avec adresse*, du comité de surveillance du département de Paris, de *Loys*, une lettre dont il a besoin à *Orange*; et il appelle encore cela se procurer une lettre!

Veut-on connaître les principes de ce *Moureau*, dévoué à *Payan*, qui l'était à Robespierre, et par conséquent dévoué à tous les deux! il s'explique ainsi sur les députés opposans au décret du 22 prairial :

(181) « Je pense que se méfier, ou feindre de se
» méfier du *gouvernement actuel*, c'est agir dans le sens
» de l'Angleterre ».

Ce vil meneur de la société populaire d'Avignon, endoctriné par *Payan* et plein de la rage de *Maignet*,

---

(178) Voyez Pièces justificatives, n.° CX (*a*); CX (*b*).
(179) *Idem*, n.° CXI.
(180) *Idem*, n.° CXII.
(181) *Idem*, n.° CXIII, (*a*) A.

en envoyant, au nom de cette société, une adresse dont il est le rédacteur, a bien soin de recommander *qu'elle soit soumise auparavant au jugement de Maximilien.* C'est ainsi que la Convention crut souvent entendre le vœu des citoyens des départemens, quand elle ne recevait, sous ce nom, que le vœu d'une *furie* d'une société populaire (182).

« La commission (dit *Moureau*) marche bien. Sur » douze accusés, neuf ont été condamnés à mort, *deux* » *à la déportation, un à six mois de détention;* « puis, de son ame atroce et sanguinaire il laisse échapper ce regret (183):

« Je croyais que, d'après le décret du 22 prairial, il » n'y avait plus que la peine de mort pour les coupables » de délits contre-révolutionnaires ».

Dans une autre lettre (184) : cet *Agricole* arrive d'*Orange*, où *les choses vont bien.....* « *Meilleret* et » *Roman-Fonrosa* (dit-il) sont d'excellens citoyens; » mais pour juges révolutionnaires, ils ne valent point » *Fauvetti* et les autres juges de *Commune-Affranchie.* »

Nouveau regret de *Moureau* (185)!

« Si *Fauvetti* était malade (dit-il), il échapperait » bien des coupables, et alors le but du gouvernement » serait manqué...... Les premiers sont esclaves des » formes; les trois autres ne veulent d'autres formes que » la conviction de leur conscience ».

La conscience des bourreaux!

Voilà pourtant la correspondance des politiques de l'ancien gouvernement.

C'est la mort qui veut créer une législation dans son empire.

Suivons encore *l'honnête Moureau.*

« Je vais travailler (continue-t-il) à une adresse *dans* » *le sens que tu me parles* (186).

Nous ne relèverons pas le langage tudesque de ces barbares.

« J'avais bien raison de le dire (s'écrie *Moureau*), et

---

(182) Voyez Pièces justificatives, n.° CXIII. (*a*) B.
(183) *Idem*, n.° CXIII. (*a*) C.
(184) *Idem*, n.° CXIV. A.
(185) *Idem*, n.° CXIV. B.
(186) *Idem*, n°, CXIV. C.

» je le dis encore, si, au reçu de ma lettre, ceux qui » s'asseyaient à côté de *Danton* [image empruntée d'un » *publiciste* (187) de cette assemblée] ne sont pas arrêtés » et punis, la chose publique est en danger (188).

» Les choses marchent roides ici : on y est indigné » des entraves que les *Tallien et consorts* (189) vou- » draient mettre à la marche des choses ».

Vous le voyez, citoyens, comme de misérables valets de vos insolens proconsuls osaient montrer de leurs doigts teints de sang les têtes des patriotes que leurs maîtres avaient proscrits.

Moureau parle, dans un autre courrier, d'une visite (190) domiciliaire faite dans Avignon, qui a produit une arrestation *de cinq cents personnes : Maignet* (dit-il) en a ordonné *la triaïlle*.

Dans un autre (191), *Moureau*, qui vient d'une tournée, annonce « *qu'il a vu la veille les flammes révo-* » *lutionnaires qui consumaient l'infâme Bédoin ;* il y a » eu (dit-il) soixante-trois guillotinés. Le reste des » habitans est partagé entre quatre communes environ- » nantes, où il sera traité comme les *ci-devant* sortis de » Paris. »

On sait le sort que réservait l'ancien gouvernement à tous ces expatriés.

Il faut parcourir encore, pour se faire une idée de ce tribunal d'*Orange*, les lettres de *Fauvetti* (192), le héros d'*Agricole*, l'un des complices de *Maignet*.

Il se plaint, comme *Moureau*, « des formes observées » par *Roman-Fonrosa*, son collègue ; il se plaint de » *Meilleret*, qui ne vaut rien au poste qu'il occupe ; » il est quelquefois d'avis (dit-il) de sauver des prêtres » contre-révolutionnaires ; *il lui faut des preuves ; il* » *inculque cette manière de voir à Roman ; il le tour-*

---

(187) *Billaud-Varennes*, en parlant de *Fabre-d'Eglantine*, a dit dans le sein de la Convention : « Malheur à ceux qui se sont assis à côté de lui, » s'ils ne reviennent pas de leurs erreurs ! » Et l'on était criminel quand le hasard vous avait placé à côté d'un homme dont les assassins de la liberté avaient proscrit la tête !

(188) Voyez Pièces justificatives, n.° CXV. A.

(189) *Idem.* n.° CXV. B.

(190) *Idem.* n.° CXVI. *(a)* A ; CXVI. *(b)* A.

(191) *Idem.* n.° CXVII.

(192) *Idem.* n.° CXVIII.

» *mente ; et tous les deux réunis nous tourmentent à*
» *leur tour.* »

Il lui faut des preuves !.... Parcourons celles d'un scélérat nommé *Benet*, qui écrit ces mots atroces à *Payan* (193).

« Tu connais la position d'*Orange ;* la guillotine est
» placée devant *la montagne*, on dirait que toutes les
» têtes lui rendent, en tombant, l'hommage qu'elle
» mérite : *ALLÉGORIE PRÉCIEUSE pour de vrais amis*
» *de la liberté.* »

Ce *Benet* etait le digne greffier de la commission.

Dans une autre, ce misérable s'exprime avec cette légéreté, partage de l'ignorance féroce (174) :

« Encore un triomphe de la liberté ! Un ci-devant
» prêtre passe sous mes fenêtres, en robe rouge, escorté
» par la gendarmerie ; devine où va le cortége.....
» Demain on en annonce sept ou huit ; après demain,
» RELÂCHE AU THÉÂTRE .... L'esprit public se
» vivifie dans cette commune. »

Il faut conserver tous ces traits à l'histoire, citoyens. O Caligula, ô Néron, ô Tigellin, tyrans en chef et tyrans subalternes des siècles passés, consolez-vous dans vos tombeaux : des enfans qui durent être ceux de la liberté ont surpassé vos caprices et vos fureurs !

C'est peu de tous ces traits, l'impression des pièces en fera connaître beaucoup d autres.

Qui pourra, sans frémir, mesurer la profondeur de l'abîme que ces intrigans forcenés se plaisaient à creuser encore, pour le combler de ruines et de cadavres !

Qui pourra parcourir les caractères de sang tracés par ces mains encore fumantes, par les *Juge* (195), les *Faure* (196), les *Dounaud* (197), tous dignes correspondans des deux frères *Payan*, tous dignes exécuteurs des volontés de *Maignet !*

Vos décrets ont porté des peines contre l'émigration : mais, que direz-vous, citoyens, quand la lecture de cette infernale correspondance vous prouvera que la rage

---

(193) Voyez Pièces justificatives, n.° CXIX.
(194) *Idem*, n.° CXX.
(195) *Idem*, n.° CXXI. *(a)*.
(196) *Idem*, n.° CXXI. *(b)*.
(197) *Idem*, n.° CXXXI. *(c)*.

de tous les faux révolutionnaires s'étendait sur les cœurs honnêtes restés fidèles à leurs foyers et à leur patrie, *pour leur donner* (disaient-ils) *le regret de n'avoir point émigré!*

Vous faisiez des lois pour punir le crime, et ces lois, dans la main des scélérats, étaient une arme pour assassiner la vertu.

Il est des êtres pour qui tout est joie et bonheur, d'autres pour qui tout est ennui, tout est tourment dans la félicité publique. Le visage riant de l'homme vertueux annonce que tout jouit autour de lui; le sourire du méchant, que tout gémit, que tout souffre.

Avec quelle funeste joie ces misérables se complaisent à multiplier les victimes! Écoutez-les, citoyens.

« Lorsqu'on a prononcé l'arrestation de la femme » *Laroche*, on discuta (dit l'un d'eux) si son mari » serait de la partie. Le conseil général et le comité » décidèrent, à l'unanimité, que *Laroche* ne serait point » arrêté, *vu qu'il avait donné des preuves de bon citoyen.* » Malgré cette décision favorable (écrit ce lâche à Payan), » *si tu as par-devers toi quelque motif qui dicte son* » *arrestation, dénonce-le, et tu verras qu'il prendra* » *rang parmi ces MM. qui figurent à la citadelle.* »

C'était donc peu d'être sorti pur de l'examen d'un conseil général de commune, et d'un comité de surveillance; la scélératesse, au désespoir d'avoir vu, sans la saisir, s'échapper l'occasion d'un crime, mendiait, à deux cents lieues, auprès de la scélératesse, l'espoir de rouvrir encore les cachots à l'innocence!

O patriotes! c'était pourtant à de telles mains que de farouches décemvirs avaient confié vos destinées! Leurs vils agens vomis sur la surface de la République, plus nombreux et plus homicides que ces insectes qui jadis dévorèrent l'Égypte, avaient droit de vie et de mort sur tout ce qui les entourait. La scélératesse était instituée juge en dernier ressort de la vertu; l'ignorance, du mérite et du savoir; et le contre-révolutionnaire, en bonnet rouge, breveté de civisme par l'ancien gouvernement, donnait, à son tour, des brevets de patriotisme aux contre-révolutionnaires, et de mort aux patriotes. Quels juges, ô grand Dieu! c'étaient les *Parques* qui s'étaient emparées du siége de *Minos* et de *Rhadamante.*

Nous ne pouvons vous donner ici, citoyens, une idée de certains écrits qui ne peuvent souffrir l'analyse. Il faut les lire tout entiers, et vous frémirez, en les lisant, et vous nous plaindrez, nous, que vous avez chargés de l'affligeant et pénible emploi de dépouiller ces exécrables feuillets dégouttans du fiel des furies et rougis du sang du juste.

On n'est pas étonné, sans doute, qu'un siècle produise un tyran tel que *Caligula*, tel que *Robespierre;* qu'il produise, à côté de lui, un phénomène monstrueux tel que *Carrier :* mais qu'à-la-fois, et comme d'un gouffre, il fasse sortir de la terre tant de monstres qui lui ressemblent; qu'il place près de ces monstres tant de complaisans instrumens de leurs coupables desseins; c'est ce qu'on ne peut s'expliquer, qu'en observant, avec étude, le mécanisme des deux puissans leviers qui donnent le mouvement aux hommes; la crainte et l'espoir : la crainte qui rend prodigue de sacrifices dont l'espoir laisse attendre l'indemnité. C'est à l'aide de ces deux leviers, dont nos tyrans savaient trop bien diriger l'action, qu'on a incarcéré un dixième de la République, et qu'on s'est servi de l'autre dixième, qui, dans l'espérance d'échapper lui-même à la chaîne, a forgé celle du premier. Faut-il que cette seule idée, qui nous doit ramener, citoyens, au sentiment de notre faiblesse, nous arrache un cri de pitié en faveur de ces instrumens du crime, dont la terreur a tant de fois trop violemment pressé le ressort! Quel est l'homme sensible qui, en détestant leurs fureurs, ne plaindra pas leur égarement, et n'éprouvera pas des mouvemens d'horreur de plus pour les monstres qui les ont perdus! La postérité, ce grand jury des événemens et des actions humaines, passera l'éponge sur beaucoup de ces crimes commandés à des êtres faibles, qui ne leur laissèrent souvent que l'alternative de l'obéissance et du supplice. Dans un temps où il est dangereux d'être vertueux, il est bientôt dangereux de n'être pas criminel : et le peu de ressort d'ame; une mauvaise éducation; une pente plus ou moins tracée vers la corruption; et la terreur, la terreur qui a vu plus d'une fois broncher la vertu elle-même; voilà l'excuse de quelques-uns de ces malheureux, que l'austérité de notre ministère nous a forcés à vous dénoncer. Aussi justes que la postérité, vous distinguerez ceux qui n'ont

n'ont cédé qu'à la contagion de l'exemple, de ceux qui ont suivi les mouvemens d'un cœur féroce; ceux qui n'ont été coupables que par le fait, de ceux qui l'ont été d'intention; ceux qui souffraient à l'être, de ceux qui l'étaient *avec délices :* vous distinguerez enfin ceux qui, rendus à eux-mêmes, pourront redevenir bons et sensibles, de ceux qui, plus cruels encore par l'impunité, reproduiraient peut-être un jour des *Carrier*, des *Maignet*, des *Lebon*, des *Collot*, etc. (198).

Mais si, par respect pour l'humanité, vous pardonnez l'égarement; par respect pour la patrie, il faut ôter à des mains qu'on égara une fois, les moyens de l'être encore. Des autorités constituées qui se sont enrôlées sous les bannières de la persécution, doivent-elles siéger sous l'étendard de la justice ! Vous ne voulez point d'épuration *à la Carrier, à la Maignet ;* mais vous direz à ceux qui les ont servis, ces tyrans : « Vous abusâtes de vos places ; » nous les donnons à de plus dignes citoyens. L'exemple » vous corrompit ; régénérez-vous par l'exemple. »

Pour nous, qui avons touché le terme de notre dou-

---

(198) *Collot* et *Maignet* s'appuient, pour se justifier, sur les autorisations qu'ils disent avoir reçues ; mais lorsque la justice est à l'ordre du jour dans une république, les hommes investis des pouvoirs du peuple seraient-ils moins justes que les tyrans eux-mêmes ! Voici ce que *Voltaire* cite, en parlant de la proscription juridique des habitans de *Mérindol* et de *Cabrière*, sous François I, en 1546 : « Ce fut la seule proscription revêtue des formes » de la justice ordinaire. . . . . . . Le crime est plus grand quand il est » commis par ceux qui sont établis pour réprimer les crimes et pour protéger » l'innocence. Un avocat général du parlement d'*Aix*, nommé *Guérin (de concert* » *avec un certain Frère Jean de Rome, envoyé par le pape)*, est le premier » auteur de cette boucherie. *C'était*, dit l'historien César Nostradamus, *un* » *homme noir ainsi de corps que d'ame, autant froid orateur que persécuteur* » *ardent et calomniateur effronté. . . . .* *Guérin* et lui soutinrent que dix-huit » villages étaient infectés d'hérésie. Le président *D'Oppède*, trompé par une » information frauduleuse de *Guérin*, demanda au roi des troupes pour » appuyer la recherche et la punition des prétendus coupables. François I, » trompé à son tour, accorda enfin les troupes. *D'Oppède* et *Guérin*, à » leur tête, mirent le feu à tous les villages, tout fut tué. . . . . .

» Quiconque a lu l'histoire sait assez qu'on fit justice ; que le parlement de » Paris fit pendre l'avocat général, et que le président *D'Oppède* échappa au » supplice qu'il avait mérité. Cette grande cause fut plaidée pendant cinquante » audiences. Ils alléguèrent les *ordres* et les exemples donnés par l'église » contre les hérétiques. Ces exemples et ces *ordres* n'empêchèrent pas que » *Guérin* ne fût pendu ! »

VOLTAIRE, *Quest. sur l'Encyclop. Conspirat. cont. les peuples.*

loureuse tâche, nous voulons encore laisser pour adieux ces derniers mots aux tyrans qui nous entendent :

« Tyrans ; vous eûtes tous la même marche. Vos » premiers crimes furent ceux de l'ambition ; les derniers, » ceux de la peur. On n'achète point sa sûreté, en mul- » tipliant ses victimes ; comme on ne se délivre point de » l'épouvante, en la répandant. Tyrans, vous avez pu » détourner, un moment, de votre personne, ceux que » votre persécution força à s'occuper d'eux-mêmes : » dans l'excès de leur misère, des hommes libres ont pu » oublier, un moment, le soin de leur liberté : vous » avez pu, en les occupant à parer vos coups, leur » faire perdre les heures qu'ils eussent employées à » les venger ; mais tout a son terme. La patience n'est » pas aussi infatigable que la tyrannie : si le méchant ne » se lasse point d'être oppresseur, le juste se lasse d'être » opprimé ; et les chaînes et les tortures et le sang et les » victimes, tout retombe à-la-fois, et comme un poids, » sur la tête du tyran pour l'écraser. »

NOTA. On m'a fait le reproche de n'avoir fait mention dans ce rapport, ni des colonies, ni de la diplomatie du Levant, dont quelques morceaux se sont trouvés dans les papiers de Robespierre. Je répondrai au premier reproche, que je n'avais pas assez de documens pour me guider dans une matière aussi délicate et aussi épineuse que celle des colonies ; que la Convention ayant d'ailleurs nommé une commission *ad hoc*, j'ai cru devoir renoncer à ce projet qui m'offrait, ou des difficultés insurmontables, ou un travail au-dessus de mes forces. Quant au second reproche, je répondrai que la Convention ayant ordonné la remise de toutes les pièces diplomatiques au comité de salut public, j'ai cru devoir me borner à l'anecdote suivante, dont quelques-uns de mes collègues garantiraient, au besoin, l'authenticité.

L'ancien comité de salut public a tellement négligé la partie diplomatique et commerciale des opérations à faire dans le Levant, qu'une immense quantité de lettres de cette intéressante correspondance de Constantinople et autres lieux, a été trouvée, *sous cachet*, éparse dans les cartons que Robespierre avait enlevés du comité. Quelques-unes

de ces lettres dont il a été pris lecture, prouvent que les Anglais ne dormaient pas, et travaillaient à rendre nulle notre influence auprès de LA PORTE.

On sait encore qu'à l'époque où les nouveaux membres du comité entrèrent en fonctions, on avait fait la découverte d'autres énormes paquets abandonnés dans le coin d'un appartement, et dont la date remontait à plus d'un an de distance. Au reste, *Barère* a répondu d'avance à cette dernière inculpation, en disant *que notre diplomatie ne devait se faire qu'à coups de canon ;* et ces politiques ineptes n'ont pas senti qu'on ne pouvait faire la guerre, sans négocier en même temps ! Comment la France a-t-elle pu résister à tant de fléaux réunis !

Je dois encore dire que lorsque j'ai désigné les comités de gouvernement, *comme complices de* Robespierre *et tyrans de première ligne*, je n'ai pas prétendu étendre ma proposition à tous les membres qui composaient alors les deux comités. J'observe qu'il n'est ici question que *de cette majorité coupable* des horreurs qui ont pesé si long-temps sur la République entière. Le moyen de regarder, comme leur complice, l'honnête *R. Lindet*, cet ange de paix, dont la prudence et la fermeté, dignes des plus grands éloges, ont sauvé le *Calvados* des déchiremens et des angoisses d'une guerre civile prête à y éclater! Je saisis avec plaisir cette occasion de rendre justice à un bon citoyen qui s'est exprimé quelquefois, sur le compte des scélérats voués à l'exécration publique, avec une franchise qui n'avait pas, à cette époque, beaucoup d'imitateurs. J'excepte également les membres que des missions éloignées rendaient étrangers à tout ce qui se passait dans cet antre de *Cacus*, où des monstres, décorés du titre fastueux de *grands politiques*, méditaient froidement le meurtre et l'assassinat de plusieurs milliers d'hommes. La patrie pourrait dire de ces empyriques, comme l'empereur *Adrien : la multitude des médecins m'a tuée.*

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N.° I.er

Lettre de J. P. Besson, *à Robespierre, soumettant au tyran une adresse de la société populaire de* Manosque, *district de* Forcalquier.

Du 23 Prairial de l'an II.e de la République, etc.

Toi qui éclaires l'univers par tes écrits, saisis d'effroi les tyrans et rassures le cœur de tous les peuples; tu remplis le monde de ta renommée; tes principes sont ceux de la nature, ton langage, celui de l'humanité; tu rends les hommes à leur dignité, et, second créateur, tu régénères ici-bas le genre humain; ton génie et ta sage politique sauvent la liberté; tu apprends aux Français, par les vertus de ton cœur et l'empire de ta raison, à vaincre ou mourir pour la liberté et la vertu, et à la France, jadis si fière et hautaine, à adorer l'égalité. Ménage ta santé pour notre bonheur et *pour notre gloire*, c'est mon cœur pur *comme le tien* qui t'en conjure. Tu connaîtras mieux mes sentimens *dans l'adresse de la société populaire* à la Convention, que tu voudras bien lire.

Salut et fraternité.

J. P. Besson.

P. S. *Revois, corrige cette adresse* que j'ai rédigée à la hâte, et daigne faire connaître les sentimens de ma patrie qui t'est entièrement dévouée.

Ton digne frère m'a comblé d'amitié et de caresses dans son passage à *Manosque;* c'est lui qui l'a sauvée, avec *Ricors*, des injustices et de la tyrannie du Midi; il s'y est immortalisé par sa générosité et sa clémence: tu sens tout le prix de ces vertus.

Satisfais-moi d'une réponse ; ta vertu soutient ma vie, et ton amitié remplira mes desirs.

(*Voyez*, en outre, la lettre d'*Agricole Moureau*, faisant soumettre de même, au tyran, une adresse de la société populaire d'*Avignon*, n.° CXIII.)

N.° II.

ADRESSE de la société populaire des amis de la constitution de Caen, *à Robespierre.*

SALUS ET HONOR.

Salut à l'*incorruptible* Robespierre.

LA société de Caen sait que le *père du patriotisme* était à son poste, quand il fallut défendre *ses enfans* du Calvados poursuivis par les stylets de la calomnie ; elle le sait..... et vient silencieusement ajouter une palme à sa couronne civique.

ROBESPIERRE, ce nom qui fait ta gloire, ce nom qui porte l'effroi dans l'ame des tyrans, sera le mot d'ordre qui nous ralliera pour les combattre.

Nous ne prétendîmes pas le rendre plus célèbre en te faisant cette adresse : l'entreprise était au-dessus de nos forces ; seulement elle est le gage précieux de notre reconnaissance, et le tribut particulier de l'estime publique.

Les membres du comité de correspondance. *Signé* MENARD, *président ;* HARDY, *vice-président ;* VICTOR, FERON, LELARGE fils, et BEAUNIER.

Caen, ce 7 mars 1794.

N.° III.

EXTRAIT des registres aux arrêtés de l'administration du département du Pas-de-Calais.

Séance publique du 28 Thermidor de l'an II.e de la République, etc.

UN membre observe à l'assemblée que, quoique le représentant du peuple *Lebon* ait fait enlever tous les papiers, avant son départ d'Arras, qu'il avait dans le bureau qu'il occupait dans le local du département, il y

a cependant été trouvé aujourd'hui un papier dont l'un des coins est déchiré, et dont ce qui reste est conçu en ces termes :

« LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

» Arras, le 6 Germinal, l'an II.e de la République, etc.

» DU 6 au 7.
» Mot d'ordre républicain, *PILLAGE, Ralliement,*
» *Horreur.*
» Le commandant amovible de la place d'Arras.
» *Signé* FRANCASTEL.
» Si je ne t'envoie pas plutôt . . . . . ot d'ordre, c'est
» que . . . . . eme je ne viens que . . . . . recevoir. »
Au dos est écrit :
« Au citoyen Joseph Lebon, représentant du peuple
» près l'armée du Nord, à Arras. »

Il demande que ce papier soit envoyé en original au comité de sûreté générale.

L'assemblée ayant témoigné toute son indignation à la lecture de ce mot d'ordre, adopte la proposition. *Signé* QUINGNART aîné, *substitut du secrétaire général.*

N.° IV.

Dans le nombre presqu'infini de *flagorneries* adressées à Robespierre, on nous pardonnera sans doute de ne citer qu'une pièce ou deux du genre indiqué à cet endroit du rapport.

EXTRAIT d'une lettre adressée à Maximilien Robespierre, datée de Vesoul, *le 11 Prairial de l'an 2.*

Représentant,

VOUS respirez encore pour le bonheur de votre pays, en dépit des scélérats et des traîtres qui avaient juré votre perte. *Grâces immortelles en soient rendues à l'Etre suprême qui veille sur vos jours :* il sait *qu'ils sont précieux à la patrie,* et veut que vous ne cessiez de lui consacrer vos travaux et vos veilles que lorsque la liberté n'aura plus d'ennemis. *Voilà votre tâche écrite dans les livres du destin, elle est digne de votre grande ame.*

Puissent ces sentimens, qui ne sont que l'expression faible d'un cœur pénétré de reconnaissance pour vos bienfaits, me mériter quelque part à votre estime, etc. !

Signé H * * * j.[e]

Autre lettre à Robespierre.

DIGNE représentant du peuple, quels travaux immenses, quelle marche rapide à l'immortalité ! l'histoire ne peindra jamais assez parfaitement tant de vertus, de talens et de courage.

J'en rends grâce à l'Etre suprême, il a veillé sur tes jours. *Signé* S.[t] V * * * aînée.

Ce 5 Prairial, l'an deuxième.

N.° V.

DÉPUTATIONS des sociétés populaires de sections, envoyées à Robespierre.

SECTION DE LA FRATERNITÉ.

Le 9 Ventôse, l'an deuxième.

Société populaire.

Extrait du procès-verbal de la séance de ce jour.

LA société arrête qu'elle nomme le citoyen *Lebout* commissaire à l'effet de se transporter, au nom de la société, chez le citoyen *Robespierre* pour savoir de ses nouvelles. Pour extrait, *signé* CHRÉTIEN, *secrétaire.*

SECTION DE LA FRATERNITÉ.

Le 11 Ventôse, l'an deuxième.

Société populaire.

Extrait du procès-verbal de la séance de ce jour.

LA société arrête qu'elle nomme le citoyen *Fremiot* commissaire afin de se rendre chez le citoyen *Robespierre* pour savoir de ses nouvelles et lui en rendre compte. Pour extrait, *signé* RIVAULT, *secrétaire.*

Section de l'Unité.

Extrait du registre des délibérations de la société populaire. Présidence du citoyen Darroux.

Séance du 29 Pluviôse, l'an deuxième.

L'Assemblée générale de ladite société, sur la motion d'un membre qui annonce que les citoyens *Robespierre* et *Couthon sont malades*, a arrêté qu'elle nomme commissaires pour s'informer de la santé de ces deux représentans, les citoyens *Genty, Louia, Minet* et *Lucas*, et qu'ils se transporteront au domicile de ces deux représentans, à cet effet, et rendront compte à la société de l'état de leur santé qui doit être chère à tous les bons républicains. Pour extrait conforme, *signé* Darroux, *président;* Chambre, *secrétaire.*

Section des Piques.

Assemblée des jeunes républicains.

Le 29.e jour de Pluviôse, l'an deuxième.

Les jeunes citoyens *Cerf* et *Marche* sont députés pour aller s'informer de la santé du citoyen Robespierre, accompagnés du citoyen *Petit* et du citoyen *Perrier* qui a demandé la parole pour cet objet, brûlant de la plus grande amitié et fraternité pour un de nos plus dignes montagnards et républicains. *Signé* Chatel, *président;* Girard, *secrétaire.*

N. B. On trouve sur un petit morceau de papier la note suivante :

Une députation de la société populaire du Temple, composée de six membres, revêtus des pouvoirs de la société, s'est présentée pour savoir des nouvelles du citoyen Robespierre, dont elle a appris, hier, la maladie par un de ses membres.

8 Ventôse, deuxième année.

N.° VI.

LETTRE de la société populaire des JACOBINS de Paris, à Robespierre.

COMITÉ DE CONSTITUTION.

Citoyen,

VOUS êtes invité de vous trouver, samedi prochain, à 6 heures du soir, au comité de constitution, séant aux ci-devant Jacobins-Saint-Honoré, pour y discuter ou voir discuter les articles de la constitution dont vous êtes chargé.

Au bas est écrit : Le citoyen Robespierre sur *le corps législatif.*

Paris, le 28 Février 1793.

N.° VII.

DANS une lettre timbrée et datée de Tours, le 28 germinal de l'an 2, on lit cette phrase : « Admirateur » des talens du *généreux* Robespierre, etc. *prêt à verser* » *tout mon sang* plutôt que de voir porter atteinte à sa » réputation, etc. »

N.° VIII.

LETTRE de Phil. Brincourt *à Robespierre.*

Citoyen représentant,

JE m'adresse à vous avec la confiance que m'inspire votre patriotisme.

La pétition dont je vous joins copie parviendra en même temps au comité de salut public ; la vérité de son contenu est attestée par les autorités constituées.

Fondateur de la République, ô vous incorruptible Robespierre, qui couvrez son berceau de l'égide de votre éloquence, faites qu'un soldat qui brûle de la défendre et de combattre les satellites des tyrans, ne reste pas plus long-temps dans l'inaction, plus affreuse pour lui que la mort !

Votre équité m'est garant que ma pétition, soutenue

de votre appui, obtiendra du comité de salut public un accueil favorable.

Agréez d'avance, citoyen représentant, l'hommage de la reconnaissance de votre concitoyen.

Signé Phil. BRINCOURT.

Sédan, le 19 Août 1793.

N.° IX.

EXTRAIT d'un mémoire adressé au citoyen Robespierre, membre du comité de salut public et député à la Convention nationale, par le citoyen Dupont, *ci-devant commissaire des guerres, employé dans le département du Nord.*

ROBESPIERRE, républicain vertueux et intègre, ferme appui et colonne inébranlable de la République française, une et indivisible, permets aujourd'hui qu'un vrai citoyen pénétré de tes sublimes principes et rempli de la lecture de tes illustres écrits où respirent le patriotisme le plus pur, la morale la plus touchante et la plus profonde, vienne à ton tribunal réclamer la justice qui fut toujours la vertu innée de ton ame : je fus nommé commissaire des guerres, il y a deux ans; j'en ai géré les fonctions pendant 15 ou 17 mois à-peu-près; mais l'envie qui se plaît à répandre son venin sur les hommes, et qui emploie souvent les armes de la calomnie pour les terrasser et satisfaire par-là sa noirceur et son atrocité, est venue m'arracher d'un poste que je remplissais avec probité et intégrité. . . . . Des médisans ou des envieux de mon sort ont trompé sur mon compte l'opinion du représentant *Guyot* qui a prononcé ma destitution, fondée sur mon défaut de connaissances dans ma partie. Tu sais, Robespierre, s'il faut être un *Voltaire*, un *Rousseau*, un *Racine*, un *Robespierre enfin*, pour exercer de pareilles fonctions. La vertu la plus nécessaire pour gérer fidèlement cette partie, est, je crois, d'être probe, intact et honnête homme. . . . . Je t'invoque, citoyen représentant, au nom de cet Etre suprême dont l'auguste Convention a reconnu la grandeur et l'immensité des pouvoirs, dont les chefs-d'œuvre, et les merveilles de la nature opérées chaque jour par son influence divine, attestent l'irrévocable existence; *je*

t'invoque, au nom de la justice dont tu fus dans tous les temps le plus zélé des défenseurs : rends à la patrie un homme qui brûle de la servir utilement. . . . fais-moi, s'il est possible, rentrer dans mon premier poste, obtiens-moi un emploi aux armées, tu n'auras pas à te repentir de ton bienfait, etc. *Signé* DUPONT.

A Omer, le 2 Messidor, l'an deuxième.

N.° X.

*L. A. F*** (1), auteur de plusieurs ouvrages de littérature et de politique, au citoyen Robespierre, député à la Convention.*

Citoyen législateur,

CONFINÉ au pied des Alpes dans un hermitage philosophique où je vis au sein de ma famille, livré à des devoirs, à des loisirs doux à mon cœur, je suis depuis 4 ans, avec une tendre et secrète inquiétude, les glorieuses destinées de ma chère patrie ; souvent je les devance par mes vœux, et je m'occupe parfois, avec le plus vif intérêt, de ceux d'entre mes concitoyens qui me semblent le plus destinés par la nature à défendre parmi nous la belle cause de la philosophie et de la liberté : à ce titre, Robespierre vient souvent fixer mes regards. *Sa conduite politique et ses beaux discours prononcés à la Convention, m'ont inspiré une si tendre estime pour sa personne, que je ne puis résister au plaisir de la lui témoigner,* aujourd'hui que je me trouve à Paris, où je suis appelé pour le service de la République. J'aime à croire qu'un homme dont les écrits annoncent de si profondes conceptions et une éloquence vraiment républicaine, *est aussi aimable par son caractère, qu'il me paraît admirable par ses talens.* Je l'invite de tout mon cœur à faire toujours de son esprit un aussi noble usage, et je lui

(1) J'ai cru, par égard pour des citoyens qui peuvent avoir été séduits par la réputation de Robespierre, ne pas devoir mettre leurs noms au bas des lettres qu'ils ont écrites par enthousiasme ou par faiblesse. Cette réticence ne peut être blâmée, *les noms* restant sur les originaux déposés au comité ; d'ailleurs, leur publication eût pu causer à ceux qui les portent, ou qui en ont un semblable, des chagrins trop cuisans ou non mérités.

garantis d'avance la plus douce récompense au cœur de l'homme de bien, sa propre estime, et celle de tous les gens vertueux et éclairés.

Je lui demande l'honneur de ses bontés, *et je me flatte qu'il voudra bien me permettre de faire avec ses vertus la connaissance que je n'ai faite encore qu'avec ses talens.* Il ferait une chose qui me serait bien agréable, s'il lui plaisait de m'indiquer le jour et l'heure où je pourrai me présenter chez lui, ou le lieu où je pourrai le rencontrer. Ses momens me semblent si précieux, que je craindrais d'en abuser par une visite indiscrète.

Agréez, généreux citoyen, mon tendre hommage et mes civiques salutations. *Signé* F**.

Paris, le 20 Août 1793, l'an deuxième.

N.° XI.

LETTRE du citoyen V*** *à Robespierre.*

L'INAPPRÉCIABLE réputation que vous vous êtes faite par vos actions et par vos écrits, de vrai citoyen français *qui réunit en lui et l'énergie d'un ancien Spartiate ou d'un Romain des premiers temps de la République, et l'éloquence d'un Athénien;* d'un ennemi déclaré des tyrans et du despotisme; d'apôtre de la liberté; enfin, *d'homme éminemment sensible, humain et bienfaisant;* réputation sur laquelle vos ennemis même n'élèvent pas le plus petit doute, m'encourage à vous demander un moment d'entretien particulier pour vous fournir une occasion d'exercer un acte de charité envers un de ces individus qui semblent nés exprès pour épuiser l'acharnement du malheur; mais, malgré sa misère, homme honnête, honnête homme et sur-tout patriote zélé. Si vous consentez à m'entendre, veuillez bien m'indiquer le jour et l'heure auxquels je devrai me rendre.

Signé V***, *ancien inspecteur des droits réservés.*

Ce 5 Février 1792.

N.° XII.

EXTRAIT de la lettre de C** *à Robespierre.*

Citoyen *fondateur* de la République française,

PERMETTEZ, je vous supplie, *à un jeune homme de*

quatre-vingt-sept ans de vous féliciter sur ce qu'il a vu et lu dans le Moniteur, votre discours et le décret que vous avez fait prononcer. Je vois encore celui que vous avez fait le jour de la fête pour l'Etre suprême; je ne crois pas qu'il y ait dans ce monde des personnes assez malfaisantes pour ne pas applaudir et le regarder comme un chef-d'œuvre fait par un homme de bien, que tout bon citoyen et vrai républicain doive suivre et faire..... *Je vous regarde*, citoyen, *comme le Messie que l'Etre éternel nous a promis pour réformer toute chose;* je vous prie d'examiner bien des choses qui se passent *contre votre volonté.....* Pardonnez, je vous supplie, à ce vieillard la liberté qu'il prend de vous interrompre par sa faible plume; soyez persuadé que son cœur est véritable, *qu'il a remercié Dieu d'avoir conservé vos jours.* Hélas! qu'il est malheureux pour des hommes justes d'être obligés de craindre des scélérats : je prie l'Etre éternel de les exterminer, et de n'en pas laisser un sur la terre; qu'il n'y ait que de bons citoyens et de véritables républicains pour lui rendre le culte qui lui est dû. C'est la grâce que je lui demande, ainsi que votre conservation et celle de toute l'Assemblée.

Signé C**. *cap. comm. la compagnie des vétérans.*

A la ville de l'Égalité, ci-devant Château-Thierri, ce 30 Prairial.

N.° XIII.

EXTRAIT d'une lettre du citoyen J** *à Robespierre.*

DEPUIS la révolution, tu es un des hommes que j'ai le plus estimés, *et mon apôtre,* parce que tu as voulu constamment le bien. Juge du plaisir dont je viens de jouir, lorsque des personnes à qui j'exprimais mon admiration pour toi, et mon desir de te connaître, de te voir, de t'entendre, m'ont assuré que *la ressemblance entre nous deux était frappante,* jusqu'à me dire : « *Tu » veux voir Robespierre, regarde-toi dans ce miroir* ». Je rougis de ne ressembler que par le physique au co-régénérateur et bienfaiteur de ma patrie. Mais si la nature m'a refusé ton génie, tes talens et tes vertus sublimes,

j'ai senti toujours la dignité de mon être : j'étais né pour la liberté.. . . . .

Adieu, Robespierre, *adieu mon frère.*

Signé B. J**.

Toulouse, le 22 Messidor, l'an deuxième.

N.° XIV.

LETTRE de D** *à Robespierre.*

C'EST un citoyen admirateur de vos vertus et de votre patriotisme, qui lui-même est et se fera toujours gloire d'être dans vos principes, qui prend la liberté de vous écrire et de vous prier, en cette qualité, de vouloir bien lui faire l'honneur *de donner sur les fonts de baptême un nom si cher à la patrie qu'est le vôtre,* et qui a défendu l'innocence avec tant d'énergie, à un innocent qui me va naître et que j'espère élever pour l'état, sous les auspices d'un parrain qui a donné tant de preuves de sa capacité, de son patriotisme, et enfin de toutes les vertus que l'on peut attendre du zèle et de la probité d'un législateur incorruptible, et *dont le nom est et sera en vénération dans tous les siècles présens et futurs.* J'ose espérer cette grâce du restaurateur de la liberté française, et c'est la plus grande marque que puisse donner un ami de cette liberté à son concitoyen de qui la reconnaissance égalera les sentimens de fraternité.

Signé D**, *membre du club des Cordeliers, et marchand mercier.*

Paris, ce 31 Janvier 1792.

AUTRE de J. M.

Ganges, le 14 Messidor, l'an II.e de la République, etc.

*Jacques M****, membre du directoire du district de Montpellier, département de l'Hérault,

A Maximilien Robespierre, membre du comité de salut public, auteur du rapport du 18 Floréal.

LA nature vient de me donner un fils ; *j'ai osé le charger du poids de ton nom.* Puisse-t-il être aussi utile

et aussi cher à sa patrie que toi ! mes vœux....... les vœux d'un père ne voient rien au-delà.

Salut et fraternité. Vivé la République !

Signé J.s M.***

N.° X V.

LETTRE du citoyen DATHÉ *à Robespierre.*

Joigny, le 29 Brumaire, an deuxième de la République française, une et indivisible.

Citoyen,

JE t'ai vu, l'année dernière, à côté des Mirabeau, Pétion et Rœderer, comme défenseurs du peuple français et pères de sa liberté; et dans ce moment je ne vois plus que toi resté sain, au milieu de la corruption, depuis l'époque de notre heureuse révolution; et dans ce moment, *je me suis dit à moi-même : Robespierre a toujours été et sera regardé dans les siècles futurs, comme la pierre de l'angle du superbe édifice de notre constitution.*

Plaise à Dieu que pour finir ton ouvrage, tu ne confies qu'à toi-même l'exécution de ton plan et de tes desseins ! Quoique ta modestie rejette avec mépris toutes louanges superflues, reçois ces vers produits par les sentimens d'un cœur républicain, vrai et sincère :

L'amour de la vert*u* et de la liberté,
Te fit mépriser l'or, pour sauver ta patrie;
Contre tes faux collègu*es*, soutint avec fierté,
Les droits sacrés de l'homme, en dépit de l'envie.

Signé DATHÉ, *ancien maire de Vermanton, en Bourgogne.*

AUTRE lettre, du citoyen P**.

Paris, le 26 Floréal de l'an deuxième.

Admirable Robespierre,

FLAMBEAU, colonne, pierre angulaire de l'édifice de la République française, salut. Je ne suis qu'un simple individu qui relève d'une grande maladie; et dans

dans mes rêves, l'ardeur de mon patriotisme a produit dans mon imagination un moyen de défense contre nos ennemis, que je regarde comme infaillible et capable de les renverser, ou de les arrêter sur cul, sur-tout dans les combats sur mer. Comme j'en fais un secret..... (L'auteur se borne à demander un rendez-vous à Robespierre pour le lui communiquer.)

Signé P**.

N.° XVI.

LETTRE du citoyen La B*** *à Robespierre.*

Paris, le 5 Thermidor, l'an II de la République, etc.

TU te rappelles, mon cher Robespierre, le plaisir que j'avais à propager tes lumières. *Tous tes plus beaux ouvrages sont, en entier, dans mes journaux, et ton nom est répété mille fois dans mes treize volumes révolutionnaires.* Je n'ai point changé, je suis toujours le même, et à preuve.

Robespierre! te le dirai-je! le malheur et l'indigence m'accablent. Je voudrais te voir, te parler; me repousseras-tu de ton sein! Non, tu aimes trop les patriotes; et, à ce titre, je puis tout obtenir de toi. *Qui sait! peut-être que je t'apprendrai ce que tu ne sais pas.*

Demain, j'irai chez toi savoir l'heure et le moment où je pourrai t'ouvrir mon cœur.

Signé La B***.

P. S. Lis mon mémoire au comité de salut public, je t'en prie.

N.° XVII.

LETTRE du citoyen G*** *à Robespierre.*

Paris, le 18 Juin 1793, l'an II de la République, etc.

*G****, rédacteur en chef de l'article Convention nationale du *Moniteur*,

Au citoyen Robespierre.

CITOYEN, plusieurs personnes m'ont fait craindre

que votre motion de dimanche dernier ne tendît à une proscription générale des feuilles publiques. Quoique je ne puisse croire qu'une feuille aussi utile que la nôtre puisse avoir été l'objet de votre proposition, au moment où des lettres des commissaires de la Convention attestent qu'elle a principalement et essentiellement contribué à éclairer l'opinion d'un grand nombre de départemens sur la révolution du 2 juin, je vous prie de me communiquer fraternellement les reproches que vous pourriez avoir à nous faire. Souvent on attribue à l'intention ce qui n'appartient qu'à l'erreur. L'écrivain le plus dévoué à la cause du patriotisme est sujet à être accusé ; souvent on le soupçonne pour la plus légère omission, parce qu'on ne songe pas combien il est difficile qu'un travail aussi rapide et aussi compliqué que le nôtre atteigne toujours à une entière perfection, sur-tout lorsqu'avec des matériaux immenses on est forcé de le circonscrire dans les limites d'une feuille d'impression. Il n'y a que deux mois qu'on avait l'opinion qu'un journal devait également publier tout ce qui se dit dans une séance pour et contre ; en sorte que nous étions forcés, sous peine d'être dénoncés, sous peine de perdre la confiance de nos abonnés, de publier les diatribes les plus absurdes des imbécilles ou des intrigans du côté droit. *Cependant vous devez avoir remarqué que toujours le Moniteur a rapporté avec beaucoup plus d'étendue les discours de la montagne que les autres. Je n'ai donné qu'un court extrait de la première accusation qui fut faite contre vous, par Louvet, tandis que j'ai inséré en entier votre réponse.* J'ai rapporté presqu'en entier tous les discours qui ont été prononcés pour la mort du roi, et je ne citais quelques extraits des autres, qu'autant que j'y étais indispensablement obligé *pour conserver quelque caractère d'impartialité.* Je puis dire avec assurance que la publicité que j'ai donnée *à vos deux discours et à celui de Barère, en entier,* n'a pas peu contribué à déterminer l'opinion de l'assemblée et celle des départemens. Nous avons publié l'appel nominal de cette délibération avec la plus grande étendue. Il nous a occasionné 6000 livres de frais ; et vous avez dû remarquer que ce travail, fruit de mes veilles, a été rédigé dans le sens le plus pur, et que toutes les opinions qui concluaient à la mort du tyran ont été mises dans leur intégrité. Personne

ne contestera non plus que le Moniteur n'ait rendu les plus grands services à la révolution du 10 août. Depuis plusieurs mois je fais les plus grands efforts pour détruire les préventions qu'auraient pu exciter contre nous quelques séances retouchées par *Rabaut Saint-Étienne*, l'hiver dernier et pendant mon absence. Il est connu que ce Rabaut n'a été attaché que pendant trois semaines au Moniteur. Nous l'en avons exclu, ainsi qu'un nommé *His*, qui rédige actuellement le *Républicain*, et nous allons changer de rédacteur pour la partie politique. Au reste il suffit de jeter un coup d'œil sur nos feuilles, depuis un mois, pour voir qu'il n'est aucun journal qui ait plus contribué à culbuter dans l'opinion les intrigans dont le peuple va faire justice. Aussi avons-nous déjà perdu mille abonnés dans le Midi et dans la Normandie; aussi à Marseille a-t-on d'abord arrêté à la poste, puis brûlé le Moniteur en place publique. D'après cela nous croyons avoir quelque droit à l'indulgence et même à la protection des patriotes.

Signé G***.

N.° XVIII.

LETTRE du citoyen D*** *à Robespierre.*

Carismont, ci-devant Saint-Aignan, le 12 Prairial, l'an deuxième de la République française.

L'a* nat*** provisoire du district de Carismont, ci-devant Saint-Aignan,

Au citoyen Robespierre, représentant du peuple, membre du comité de salut public.

J'AI été saisi d'horreur en apprenant les dangers que tu as courus : rassure-toi, brave républicain, *l'Être suprême dont tu viens de prouver l'existence, veille sur tes jours;* ils seront conservés malgré tes ennemis nombreux, *et la République sera sauvée.*

On t'a tendu un piége en t'offrant pour demeure le palais national : garde-toi de l'accepter. On ne peut

être ami du peuple et habiter un palais. Il est d'autres moyens de conserver tes jours.

Signé D***.

N.° XIX.

LETTRE du citoyen D** *à Robespierre.*

Paris, le 14 Messidor, l'an II de la République, etc.

Citoyen,

L'ADMINISTRATION du district de Grandvilliers, département de l'Oise, m'a nommé commissaire pour présenter sa pétition au comité des subsistances, dont ce district a un besoin des plus urgens. Je n'ai pas hésité à accepter cette nomination et à faire ce voyage pour coopérer, autant qu'il est en moi, au bien général, et dans le doux espoir de revoir en toi un ancien camarade de classe, dont mon cours doit s'honorer et dont en mon particulier je me fais gloire.

Tes efforts pour le bien public dont tu es le vif ami, et dont les ennemis ne voient en toi qu'un zélé persécuteur de leurs vices, ont fait craindre pour tes jours, et tu deviens, dit-on, peu accessible dans ce moment où tu cours des dangers, non pas par crainte, mais par le desir, *je dirai même la nécessité, de conserver à la patrie son plus ferme soutien.*

Robespierre, tu ne refuseras pas à un de tes plus vrais amis le plaisir de te voir; et procure-moi cet avantage : *je veux rassasier mes yeux et mon cœur de tes traits; et mon ame, électrisée de toutes tes vertus républicaines, rapportera chez moi de ce feu dont tu embrâses tous les bons républicains. Tes écrits le respirent ; je m'en nourris ;* mais permets-moi de te voir.

Ton ancien camarade de classe, depuis Tréguier jusqu'à Hériveau.

Signé D**, d'Amiens.

N.° X X.

Lettre de Peys *et* Rompillon *à Robespierre.*

Saint-Calais, le 15 Nivôse, l'an II de la République, etc.

Les sans-culottes *Peys* * et *Rompillon* **, président et secrétaire du comité de surveillance de Saint-Calais,

Au montagnard Robespierre, représentant du peuple et membre du comité de salut public.

Robespierre, *colonne de la République, protecteur des patriotes, génie incorruptible, montagnard éclairé, qui vois tout, prévois tout, déjoues tout, et qu'on ne peut tromper ni séduire, c'est à toi, homme éloquent et vraiment philosophe,* c'est à toi que s'adressent deux hommes qui, sans avoir ton génie, possèdent ton ame toute entière. Viens aux secours des patriotes de Saint-Calais. L'or, l'argent, les assignats, les soupers, la plus basse intrigue, tout est employé pour les opprimer et détruire la société populaire. Le triomphe des intrigans, des égoïstes, des modérés, est assuré ici, si tu es sourd à notre voix. L'oppression des patriotes est complète, si tu ne viens à leur secours. Écoute, voici une preuve de ce triomphe, de cette oppression, de l'intrigue et de la séduction.

Tallecourt, le contre-révolutionnaire *Tallecourt*, déclaré suspect, et en état d'arrestation, et qui, par la fuite, a évité l'incarcération, est élargi provisoirement. Les deux frères de ce *contre-révolutionnaire, en fuite, et par conséquent réputé émigré,* ont surpris la religion de deux patriotes, sur la foi desquels *Garnier de Saintes* a prononcé un élargissement provisoire. Nous pensions qu'au moins, avant tout, le comité de surveillance aurait dû être consulté. La raison et la loi veulent qu'avant un jugement, même provisoire, les deux parties soient entendues. Quel effet doit avoir la loi révolution-

---

(* et **) Le dévouement de *Peys* et *Rompillon* leur a valu l'inscription sur les listes des *élus* de Robespierre.

naire ? est-ce de condamner les opérations des comités de surveillance, sans les consulter ni les entendre ! Non, nous ne le pensons pas ; car autrement il faudrait abandonner une fonction qui ne servirait qu'à rendre coupable celui qui l'exercerait avec le plus grand zèle et la plus austère intégrité.

Quoi qu'il en soit, cet élargissement provisoire, qui a surpris ce comité, fait le triomphe et la joie des riches, des ennemis de l'égalité et du sans-culotisme. *Tallecourt* a reparu triomphant, orgueilleux et menaçant. Que ceux-là, dit-on, qui l'ont fait incarcérer, prennent garde de l'être eux-mêmes !

Qu'induire de ce langage dont rit un sans-culotte qui a juré de vaincre ou de périr pour la République ? *c'est qu'il y a ici la montagne et la plaine ;* c'est qu'il ne faut rien moins ici que des journées pareilles à celles des 31 mai, 1.er et 2 juin, pour déjouer et rompre les complots patrioticides. Mais malheureusement le peuple calésien n'est pas à la hauteur du peuple parisien, *et douze à quinze hommes seulement, sur lesquels tu peux compter, comme sur toi-même, composent ici la montagne.* Le reste est trompé, séduit, égaré, corrompu, entraîné, et l'esprit public, perdu par l'or et l'intrigue des honnêtes gens : *enfin la plaine de Saint-Calais nous persécute comme la plaine de la Convention te persécuta, toi, Marat et autres montagnards.*

Le moyen de faire triompher les patriotes et la *société,* est dans les mains du représentant qui doit venir nous épurer. *Il doit ne connaître, ne voir qu'elle,* ne manger qu'à la table des sans-culottes, ou ne manger chez personne. Tous les riches sont ici les partisans de *Tallecourt,* qui est riche lui-même. L'épuration, bonne ou mauvaise, dépendra de ceux dont le représentant s'environnera. Il doit écarter de sa personne tous les riches. Le triomphe de *Tallecourt* leur fait, dit-on, former des vœux pour que *Garnier* vienne ici. Pour nous, vienne qui voudra, la montagne de Saint-Calais l'attend, et ne craint rien, pas même les préventions, qui disparaissent toujours au flambeau de la vérité : ainsi donc le triomphe de *Tallecourt* sera de courte durée. Mais si, par une fatalité attachée à la fragilité humaine, les patriotes succombaient, nous volerons à la Convention

en demander justice. *Tu nous écouteras, Robespierre, et tu jugeras.*

Signé PEYS, *président*, *et* ROMPILLON, *secrétaire.*

N.° X X I.

EXTRAIT du discours prononcé le 12 Prairial de l'an second républicain, à une séance extraordinaire de la société populaire de Strasbourg, par le citoyen Lesp ***, *président de cette société.*

LE 31 mai 1793 (*vieux style*), dont ce jour est l'anniversaire, sera mémorable dans les fastes de la révolution française. Des députés infidèles, d'accord avec des généraux perfides, ne cessaient de conspirer contre la liberté, contre l'unité de notre République, contre le peuple français; mais une sainte indignation embrâsa de nouveau l'ame des Parisiens : ils se levèrent. Les principaux conspirateurs pâlirent; ils furent arrêtés, et bientôt, au nom de la loi, ils expièrent sur l'échafaud leurs attentats contre la souveraineté nationale.

A compter de cette belle et fameuse époque du 31 mai, on est en droit de dire que les dignes représentans qui siégeaient sur la montagne respirèrent seulement . . . .

Homme méchant, ou tout-à-fait matériel ou stupide, tu ne me croiras pas si je t'annonce que Dieu et avec lui la liberté, l'égalité, la fraternité et toutes les vertus remplissent tous les espaces et servent d'égide à l'homme qui les aime et qui sait les défendre ! Tu ne me croiras pas si je t'annonce que le gouffre d'une mort ignominieuse est sous les pieds des impies qui les méconnaissent, et qu'il va s'entrouvrir !

Robespierre l'aîné et *Collot-d'Herbois*, législateurs si chers aux Français, ne devraient pas exister dans ce moment, d'après les résultats ordinaires des actions morales. *Collot-d'Herbois* particulièrement, qui l'a sauvé ! Un monstre, le même payé par Pitt pour tuer aussi *Robespierre*, arrête *Collot-d'Herbois* à une heure après minuit, tire sur lui à brûle-pourpoint deux coups de pistolets : ils font long feu; l'un cependant part assez

vîte, et le plomb mâché qu'il renfermait ne l'atteint pas. *Qui l'a sauvé ! qui a sauvé encore Robespierre, le faisceau de toutes les vertus qu'ils adorent et qu'ils propagent avec courage ! l'Etre suprême.* D'un autre côté il protège visiblement la République, et il a voulu dans cette occasion lui épargner des pleurs éternels.

Allons, citoyens, allons dans son temple où l'on célèbre aujourd'hui dans cette commune la fête du 31 mai: allons jurer de surveiller, plus que jamais, les conspirateurs, les assassins et les traîtres..... Nous dirons à l'Etre suprême : Reçois notre profonde gratitude; tu as conservé au peuple français et au genre humain *deux de leurs amis courageux et éclairés, etc.*

Signé LESP***.

N.° XXII.

LETTRE du conseil général de la commune de Marion *à Robespierre.*

Citoyen Maximilien Robespierre, législateur, et *père protecteur du bon peuple,*

LE conseil général et toute la commune de Marion, canton de Grignols, district de Bazas, département du Bec-d'Ambès, assemblés au sujet de la religion, étant dans la crainte et l'espérance, ont l'honneur de vous représenter qu'au moment qu'elle reçut votre rapport fait au nom du comité de salut public, le quintidi 15 frimaire, imprimé par ordre de la Convention nationale, et réimprimé par ordre des représentans du peuple à Bordeaux, elle chanta, avec son charitable pasteur, bon républicain, le *Te Deum,* à la fin duquel des acclamations de *vive Robespierre,* vive la République, s'élevèrent jusqu'au ciel.

Quelque ennemi de votre bienfaisance eut la malice, malgré que l'acte constitutionnel nous assure le libre exercice des cultes, ainsi que le décret de la Convention nationale du 18 frimaire, qui dit que toutes violences et mesures contraires sont défendues, d'aller nous dénoncer comme perturbateurs du repos public, au citoyen *Ysabeau,*

N'ayant pas pu nous inculper autre chose, on menace notre pasteur de le mettre en arrestation. Cela nous a tellement molestés d'un côté d'un autre. Les révoltés dénonciateurs sont ceux qui nous sollicitaient vivement à concourir à la force départementale; n'ayant pas pu nous gagner, appuyés et rassurés que nous étions par le citoyen *Artigaux*, notre curé, qui ne cessa de nons dire: « On veut vous tromper, on veut vous tromper, croyez-en » ma charité pastorale; je réponds pour vous autres, aux » dépens de ma tête, que cela ne vient pas des augustes » représentans : car, puisque les représentans du peuple » ne l'ont pas annoncé par aucun décret, vous pouvez » croire qu'on cherche à vous perdre. N'obéissez pas; » soyez fidèles aux lois des représentans, ce sont eux » qui ont droit de faire des lois, non d'autres. »

Plus de cinquante de notre commune lui devons la vie. Ces mêmes mal-intentionnés se trouvent, aujourd'hui, dans les autorités constituées, qui ne cessent de menacer notre charitable pasteur et sincère républicain. Ces menaces ont tellement affecté notre curé, qu'il nous a déclaré vouloir nous abandonner; nous le retenons encore, malgré que, par cette crainte, il ait cessé de soi-même ses fonctions, en l'assurant que nous espérons *de votre bienfaisance* obtenir sa continuation de service pastoral.

Tous ces différens faits préjudicient tout-à-la-fois les intérêts de la nation et ceux des plaignans, qui jurent de vivre et mourir en notre religion, sans cesser d'être bons républicains.

Le conseil général et toute la commune *se jettent à vos pieds*, espérant que *vous voudrez bien avoir pour agréable* qu'elle garde son pasteur.

Nous ne cesserons pas de faire des vœux au ciel pour votre conservation.

Le conseil général vous observe que notre commune est très-vaste. *Daignez nous accorder* l'usage de la cloche pour rassembler le bon peuple, et *daignez*, par votre réponse, rassurer le citoyen *Artigaux* notre curé.

Signé LABÉ, *agent national;* BRONEUS, DUPOUY, *officiers municipaux;* FIGUEZ, *notable;* DARNAUZAN, SAUVIN, *notables.*

N.° XXIII.

LETTRE de St. Just *à Robespierre.*

Blérancourt, près Noyon, le 19 août 1790.

VOUS qui soutenez la patrie chancelante contre le torrent du despotisme et de l'intrigue, vous que je ne connais que, comme Dieu, par des merveilles; je m'adresse à vous, monsieur, pour vous prier de vous réunir à moi pour sauver mon triste pays. La ville de Coucy s'est fait transférer (ce bruit court ici) les marchés francs du bourg de Blérancourt. Pourquoi les villes engloutiraient-elles les priviléges des campagnes! il ne restera donc plus à ces dernières que la taille et les impôts! Appuyez, s'il vous plaît, de tout votre talent une adresse que je fais par le même courrier, dans laquelle je demande la réunion de mon héritage aux domaines nationaux du canton, pour que l'on conserve à mon pays un privilége sans lequel il faut qu'il meure de faim.

Je ne vous connais pas, mais vous êtes un grand homme. Vous n'êtes point seulement le député d'une province, vous êtes celui de l'humanité et de la République. Faites, s'il vous plaît, que ma demande ne soit point méprisée.

Signé ST. JUST, *électeur au département de l'Aisne.*

N.° XXIV.

LETTRE du citoyen J*** *à Robespierre.*

TOUS les braves Français sentent avec moi de quel prix sont vos infatigables efforts pour assurer la liberté, en vous criant par mon organe, *béni soit Robespierre, le digne imitateur de Brutus!* ils se reposent tous sur votre zèle incorruptible, et sur ce courage qui honore à tant de titres les nobles élans de votre ardent et généreux patriotisme.

LA COURONNE, le triomphe vous sont dûs, et ils vous seront déférés, en attendant que l'encens civique fume devant l'autel que nous vous élèverons et que la postérité révérera, tant que les hommes connaîtront le prix de la liberté. *Signé* J***.

Autre lettre.

Sage législateur,

LA patrie, la nature et *la divinité te doivent une triple couronne*, et j'acquitte un juste tribut, en t'offrant les fruits que j'ai recueillis de tes principes.

Signé P**, *ingénieur.*

Ce 20 Floréal, an deuxième.

Un autre citoyen B** l'aîné, écrit à *Robespierre :*

« *L'ESTIME que j'avais pour toi* dès *l'assemblée constituante* me fit *te placer au ciel À CÔTÉ D'ANDROMÈDE*, dans un projet de *monument sidéral* que je proposai pour immortaliser notre révolution. »

N.° XXV.

LES représentans du peuple envoyés dans Commune-Affranchie, *etc. à la Convention nationale.*

Citoyens collègues,

LA justice a bientôt achevé son cours terrible, dans cette cité rebelle ; il existe encore quelques complices de la révolte lyonnaise, *nous allons les lancer sous la foudre :* il faut que tout ce qui fit la guerre à la liberté, tout ce qui fut opposé à la République, *ne présente aux yeux des républicains que des cendres et des décombres.*

C'est sur les tombeaux de l'orgueil révolté et des priviléges oppresseurs, que nous venons de célébrer la fête de l'égalité, et de proclamer sous les voûtes du ciel votre décret qui brise les chaînes de l'esclavage et appelle les hommes de toutes les couleurs à la jouissance de la liberté. En vain les tyrans se liguent pour enchaîner les peuples, la nature est plus forte qu'eux, ses lois retentissent dans tous les cœurs, elles agissent d'un pôle à l'autre avec la même énergie ; elles enchaînent tous les êtres que l'univers embrasse dans son immensité.

Un isolement affreux menace les tyrans. Ils comptaient sur le peuple de Lyon, et l'événement prouve ici, comme ailleurs, qu'ils n'avaient pour appui que les prêtres, les

nobles et les riches, et tous ceux qui espéraient dévorer avec eux la sueur et le sang des hommes.

C'est calomnier la nature et la révolution, que de croire que la masse du peuple puisse être corrompue; elle fut souvent égarée, mais elle aime la liberté, elle saisit avidement la vérité. Les obtacles que le législateur rencontre dans le bien qu'il veut faire, ne viennent jamais que de ceux qui gouvernent, et qui ont intérêt de calomnier le peuple, de lui supposer des préjugés pour avoir le droit de le maîtriser plus long-temps

Dans la fête qui eut lieu hier, *nous avons observé tous les mouvemens; nous avons vu le peuple applaudir à tous ce qui portait un caractère de sévérité, à tout ce qui pouvait réveiller des idées fortes, terribles ou touchantes. Le tableau qu'offrait la commission révolutionnaire suivie des DEUX EXÉCUTEURS DE LA JUSTICE NATIONALE, TENANT EN MAIN LA HACHE DE LA MORT, a excité les cris de sa sensibilité et DE SA RECONNAISSANCE.*

Nous avons vu ce même peuple pénétré d'un sentiment profond, attendri jusqu'aux larmes à l'aspect du malheur et de la vieillesse, élevés dans un char, escortés et honorés par la représentation nationale.

Ce n'est donc pas sans fondement que nous osons vous annoncer que le peuple de Commune-Affranchie méritera bientôt d'être compté au nombre des enfans de la République, et de rentrer sous ses lois.

Il mérite déjà que vous preniez un vif intérêt à ce qui le touche. Les égaremens cruels où l'ont plongé ses maîtres, le réduisent aux souffrances, à la privation des premiers besoins de la vie. Vous pouvez les satisfaire aisément: *l'opulence, qui fut si long-temps et si exclusivement le patrimoine du vice et du crime, est restituée au peuple.* Vous en êtes les dispensateurs. Les propriétés du riche conspirateur lyonnais acquises à la République sont immenses; elles peuvent porter le bien-être et l'aisance parmi des milliers de républicains.

Ordonnez promptement cette répartition; ne souffrez pas que des fripons enrichis enlèvent dans des ventes scandaleuses *les propriétés des sans-culottes, le patrimoine des amis de la liberté.*

Le bonheur public est dans votre pensée, dans vos

résolutions, dans vos décrets; ne faites rien à demi, osez le réaliser en entier.

Pour copie conforme, *Signé* FOUCHÉ.

Commune-Affranchie, le 21 Ventôse, l'an deuxième de la République démocratique, une et indivisible.

N.° XXVI.

LETTRE de J. Bouchotte, *ex-ministre de la guerre, à Robespierre.*

5 Prairial.

JE t'envoie quelques réflexions qui viennent répondre aux objections que tu as pu entendre faire, et qui te mettront à même de faire connaître qu'elles sont sans fondement, lorsqu'il en sera question. Nous avons mis la probité à l'ordre du jour, et cependant on ne juge pas encore assez les hommes sur leur moralité.

Salut et fraternité. *Signé* J. BOUCHOTTE.

Réflexions dont il est parlé ci-dessus.

LORSQUE je suis arrivé à la guerre, le public se plaignait que l'on ne se servait pas de patriotes. L'on m'a présenté *Vincent* et plusieurs autres qui avaient été écartés par *Beurnonville;* ils furent admis. L'opinion qu'il était patriote, le fit recevoir, et cette opinion ne se perdit parmi les *sans-culottes*, que lors de la procédure qu'il a subie. Son exagération et son habitude de parlage éloignaient toute idée qu'il pût concevoir de mauvais desseins. Il était peu travailleur, et c'eût été un motif pour l'écarter, sans l'appui que les patriotes lui prêtaient, n'étant pas désabusés sur son compte, et le regardant pour bon citoyen. Renfermé tout le jour dans mon cabinet, livré à un grand travail, je ne pouvais acquérir par moi-même une opinion sur lui, je ne pouvais qu'avoir celle des patriotes qui ont été induits en erreur sur son compte.

Après le 31 mai, le comité manifesta l'intention d'envoyer des papiers publics aux armées; des fonds furent mis à la disposition du conseil, qui en assigna pour cet objet. La feuille du PÈRE DUCHÊNE, *le* JOURNAL DES HOMMES LIBRES, *le* JOURNAL UNIVERSEL *et plusieurs autres furent envoyés. Le but*

était d'empêcher les soldats de s'engouer de leurs généraux, et de leur présenter l'aristocratie sous les couleurs odieuses qui lui appartiennent. La feuille du *Père Duchêne* semblait destinée à ce but : les soldats ne virent que ces objets transcendans, et ne firent aucune attention à tout ce qui n'était pas cela. Aussi l'esprit des armées est-il resté bon, sans altération. L'on était loin de supposer les mauvaises intentions de l'auteur qu'on a découvertes, et que les patriotes n'ont connues que par la procédure. La feuille était généralement accueillie des patriotes ; les bataillons, les généraux, les représentans en étaient contens. Ce qui était même propre à rassurer, c'est que les représentans près les armées n'auraient pas manqué d'en supprimer la distribution, s'ils avaient reconnu qu'elle produisît un mauvais effet. L'on sent, d'après cela, que je n'aurais pu ordonner cette suppression, sans me mettre beaucoup de personnes à dos, et qu'il m'eût fallu un ordre supérieur pour cela.

La nomination de Ronsin *au généralat de l'armée révolutionnaire, ainsi que de son état-major, fut encore l'objet de l'opinion publique ; LE COMITÉ, POUR S'EN ASSURER, envoya la liste aux JACOBINS, où ils furent agréés.*

C'est donc l'opinion publique qui a consacré l'erreur pour ces trois hommes. Un fonctionnaire, dans son cabinet, ne peut savoir autrement la valeur des personnes. Il est par-là même sujet à être trompé ; l'essentiel est de s'assurer de sa moralité, et s'il a été trompé de bonne foi.

Les députés qui m'ont proposé pour cette place, connaissaient bien ma moralité, tout comme ma répugnance à y venir.

N.° XXVII.

Du 28 Floréal, an II de la République française, etc.

Le comité de salut public arrête ce qui suit :

1.° *Le JOURNAL UNIVERSEL, rédigé par* AUDOUIN, *et le JOURNAL DES HOMMES LIBRES, par* DUVAL, *CONTINUERONT d'être envoyés aux armées, au nombre d'exemplaires accoutumé, pendant le trimestre prochain.*

2.° La commission des administrations civiles, de police et tribunaux, prendra toutes les mesures néces-

saires pour assurer l'exactitude de l'envoi et de la distribution de ces journaux, et s'en fera rendre compte.

3.° *Les dépenses* qu'occasionnera cet envoi *seront prises sur les fonds mis à la disposition de ladite commission.*

4.° La commission du commerce et des approvisionnemens *donnera des ordres pour que les citoyens AUDOUIN et DUVAL puissent s'approvisionner du papier nécessaire à leur entreprise,* d'après la déclaration préalable qu'ils lui feront.

5.° *Le prix* de l'abonnement par mois *sera payé aux citoyens ci-dessus dénommés, par avance et par tiers, le primedi de chaque décade,* sur les ordonnances dudit commissaire; auquel effet, il sera adressé *aux commissaires de la trésorerie nationale une expédition du présent arrêté.*

Signé au registre, etc.

Pour copie conforme.

N.° XXVIII.

ESPIONAGE.

JE soussignée déclare que la nommée Lacroix, qui demeure même maison que moi, le jour que la tête du *Père Duchêne* devait tomber sous le glaive de la loi, monta chez moi et me dit : c'est bien singulier qu'ils n'ont point eu de défenseurs, cela ne me convient pas; ils en donnent à tous les autres; qu'est-ce que cela signifie ! Je lui dis : on a toutes les pièces de leur scélératesse, est-ce qu'ils n'ont pas tous les papiers de leur conspiration ! Elle me répondit : Tais-toi donc, des papiers, le comité de salut public en fait venir quand il veut. J'oublie de dire qu'avant cela, elle monta chez moi quelques jours après que le *Père Duchêne* fut pris, elle me dit : Tu es une femme d'esprit, je peux te dire cela à toi, tu verras la faction *Pierrotine*, tu verras, tu ne vois pas encore clair; le monde est bougrement aveugle : il vous faut neuf jours pour voir clair; aujourd'hui compte pour un, tu n'as plus que huit jours à attendre. Je voulais qu'elle m'expliquât ce qu'elle voulait dire, elle me répondit : Comment, toi qui es une

femme d'esprit, tu ne comprends pas ce que veut dire la faction *Pierrotine!* Je lui dis non. Elle me repond: Je ne puis t'en dire davantage. Tout ce que j'ai à te dire, qu'il arrive ce qu'il voudra, si on te demande pour qui tu tiens, tu n'as que ça à repondre : que tu ne veux ni roi, ni dictateur, ni triumvirat. Je n'ai que cela à te dire, souviens-toi bien de cela.

Signé f.e LABESSE, *rue de l'Égalité*, n.° 297.

On peut envoyer chercher la citoyenne *Fiot*, qui demeure même rue que moi, n.° 336; un jour étant chez moi, je ne me souviens pas du commencement de leur conversation, parce que j'étais occupée à quelque chose; mais ce qui m'a frappée, c'est que la citoyenne *Fiot* se mit en colère et lui dit : Tais-toi donc, à t'entendre il semblerait que Robespierre est un intrigant. Elle lui prit la main et lui dit : Tu as mis le nez dessus, tu mangeras de la bouillie.

Signé f.e LABESSE.

Je déclare avoir entendu dire à la femme *Lacroix*, demeurant rue Neuve-de-l'Égalité, n.° 297, que la faction *Pierrotine* tomberait sous peu. Certifie dire la vérité.

Signé MARVIE, *rue Neuve-de-l'Égalité*, n.° 297.

Je puis faire toucher au bout du doigt d'où vient cette opinion que cette femme propage; elle est d'autant plus dangereuse, qu'elle a été patriote, et je crois qu'il est essentiel de connaître d'où cela vient. Mon explication, je crois, pourrait être utile à la patrie; c'est le peu d'habitude que j'ai d'écrire qui me fait desirer de m'expliquer verbalement.

Signé MARVIE.

Le 4 Messidor, l'an deuxième de la République, etc.

. . . . . Le citoyen *Legendre* était hier matin, 3 du courant, sous l'arcade du théâtre de la République, rue de la Loi, environ 10 heures du matin, il était avec le général *Parcin*, en grande conversation, qui a duré plus de

de demi-heure. Ils se sont quittés à environ 11 heures. Le citoyen *Legendre* a traversé le jardin Égalité, et est allé à la trésorerie nationale, où il s'est arrêté une demi-heure. De là il est revenu aux Tuileries, où il est resté jusqu'à une heure, et est entré ensuite à la Convention, où il est demeuré jusqu'à la fin de la séance. Pendant le temps qu'il a été aux Tuileries, on a remarqué qu'il avait de l'ennui; il a fait divers tours; il a fait rencontre d'un citoyen avec lequel il a beaucoup parlé avant d'entrer à la Convention. La séance levée, il est revenu dans les Tuileries, où il est resté trois quarts d'heure avec le même particulier, avec qui il s'entretenait mystérieusement, et ils paraîssaient éviter le monde. Ils ont été ensemble jusqu'à l'allée du pont ci-devant Royal. Le citoyen *Legendre* l'a traversé; et l'autre citoyen est rentré dans les Tuileries, de là est allé dans la maison du commissionnaire au Mont-de-Piété, proche le ci-devant hôtel d'Angleterre, au coin de la place Égalité; après une demi-heure d'attente, il n'en était pas encore redescendu.

Un *Jacobin* nous a assuré hier, qu'il avait entendu de la bouche de feu *Anacharsis Cloots*, que *Bourdon de la Crônière* avait été avec lui chez l'évêque *Gobel*, pour la fermeture des églises, et enfin pour exciter ledit *Gobel* à faire toutes les sottises qui se sont opérées dans le temps.

Le citoyen *Moine* desirerait être du comité révolutionnaire de la section des Tuileries; il assure que cela lui donnerait beaucoup de facilité à remplir le poste important dont nous l'avons chargé.

G.

Du 8 Messidor.

CITOYEN, il n'a pas été possible de joindre le député *Bourdon* (de l'Oise), ni à la Convention nationale, ni chez lui; tout ce qu'on a pu savoir, c'est qu'il va quelquefois, dans sa rue, dans la maison n.° 557.

Le député *Thuriot*, au sortir de la Convention nationale, le 6 courant, est allé rue Jacques, section du Panthéon français, n.° 35, chez un fabricant de porte-feuilles, où il s'est arrêté à parler avec une citoyenne environ dix minutes; après il est allé rue des Fossés-S.t-Bernard, section des Sans-Culottes, n.° 1220, où

il est entré pour dîner à 2 heures $\frac{3}{4}$, et est sorti de cette maison à 7 heures et demie; il a ensuite rencontré un citoyen sur le quai de l'École, section du Muséum, proche le café *Manoury*, où ils sont entrés et ont bu ensemble une bouteille de bière ; après, il est allé rue d'Orléans-Honoré, section de la Halle-au-Blé, maison de la Providence, meublée, n.° 16, où il s'est arrêté environ 25 minutes, en est sorti à 8 heures et demie, avec une citoyenne qui avait une lévite couleur puce et un grand châle à bordure de couleur, jupon blanc, et sur sa tête un mouchoir blanc arrangé de manière qu'il formait un bonnet : ils sont allés ensemble jardin Égalité, où ils ont fait trois tours, après lesquels ils sont allés place Égalité, au n.° 163, où ils ont parlé un instant à la portière, et sont revenus audit jardin Égalité, où ils ont fait le tour des galeries, et sont retournés au même n.° 163, place Égalité, où ils ont soupé ; ils y sont entrés à 9 heures et demie, et à 11 heures ils n'en étaient pas encore sortis ; nous nous sommes retirés, n'étant pas certains s'ils en sortiraient.

Le citoyen *Tallien* est resté, le 6 messidor au soir, aux Jacobins, jusqu'à la fin de la séance ; il a attendu son homme au gros bâton, rue Honoré, devant une porte-cochère ; nous avons remarqué qu'il avait beaucoup d'impatience. Enfin, il est arrivé ; il n'y a pas de doute qu'il était dans les tribunes ; ils ont remonté la rue Honoré, celle de la Loi, les baraques, la galerie à droite de la maison Égalité, se sont assis dans le bas du jardin, ont pris chacun une bavaroise, ont remonté sous les galeries de bois, dont ils ont fait trois fois le tour, se parlant toujours mystérieusement et se tenant sous le bras. A onze heures, ils ont traversé la cour du palais et ont gagné la place Égalité ; son garde a été arrêté, un fiacre a salué *Tallien*, et ils se sont qualifiés réciproquement d'amis, en disant : A demain, mon ami. Nous nous sommes approchés de la voiture, *Tallien* a dit au cocher de le conduire rue de la Perle. L'autre s'en est allé par la rue de Chartres, à pied : nous avons couru jusqu'au pont ci-devant Royal, nous n'avons pas pu le rejoindre ; nous présumons qu'il est entré dans une allée, ou qu'il demeure sur la section des Tuileries. Nous l'avons signalé hier soir, une veste rouge et blanche, à grandes raies,

culotte noire, un gilet, chapeau rond, cheveux blonds et en rond, presque de la taille de *Tallien.*

Le citoyen *Thuriot* est sorti, hier 7 courant, de la Convention, à 3 heures, et est allé rue Honoré, proche les ci-devant Capucins, n.° 30, et y est resté jnsqu'à 5 heures qu'il est sorti avec une citoyenne, et ils ont été ensemble rue Neuve-du-Luxembourg, n.° 161; nous nous y sommes arrêtés jusqu'à 7 heures, et ils n'étaient pas encore ressortis. Nous avons remarqué ce n.° 161 à des jardins donnant sur les boulevarts, par lesquels ils sont probablement sortis. G.

Le 10 Messidor.

NOUS nous sommes transportés hier, 9 courant, chez le citoyen *Bourdon* (de l'Oise), dans son domicile, rue des Pères, faubourg Germain, n.° 15. En sortant, il est allé en face de chez lui, n.°. . . . il y est resté environ trois heures; de là à la Convention. Dans son chemin, il a parlé à un citoyen qui menait un enfant d'environ six ans. Il est ressorti pour entrer dans un bureau où on reçoit les lettres, dans lequel il s'est arrêté dix minutes environ. En rentrant à la Convention, il a donné des poignées de mains à 4 ou 5 députés; il bâillait dans le temps que l'on apprenait les nouvelles avantageuses. En sortant de la Convention, il est allé rue Honoré, du côté opposé aux Jacobins, n.° 58; dans cette même maison sont entrés quatre citoyens après *Bourdon*, ensuite encore deux autres, que l'on croit *députés;* nous croyons que tous ces citoyens sont restés très-tard dans cette maison.

Le citoyen *Thuriot*, hier 9, est sorti à la fin de la séance; à la porte des ci-devant Feuillans, il a parlé mystérieusement au citoyen *Boissel*, qui a été renvoyé de la *société;* la conversation a été courte. Le citoyen *Talon* (ou *Calon*), député, inspecteur de la salle de la Convention, et un autre citoyen que nous ne connaissons pas, et trois citoyennes, ont joint le citoyen *Thuriot;* ils ont été dans la rue Honoré; là, les cinq citoyens et citoyennes ont pris la place des Piques, le citoyen *Thuriot*, la rue Honoré, n.° 35, près les Capucins. Nous avons entendu qu'en se quittant, un des citoyens a dit à *Thuriot :* Ne tarde pas; et en effet il n'a fait que

monter et descendre ; il est allé place des Piques, n.° 108, au dépôt général de la guerre, où il est resté jusqu'à 7 heures : de là, il est allé chez lui, rue Honoré, où nous l'avons attendu jusqu'à 8 heures; il n'était pas ressorti.

Le citoyen *Calon* ou *Talon*, et l'autre citoyen dont nous ignorons le nom, sont sortis du n.° 108, à 6 heures ; ils sont rentrés à 6 heures et demie. Le citoyen *Coupé*, député, est entré au n.° 108, à 5 heures et demie, et nous ne l'avons pas vu ressortir.

Le citoyen *Legendre* est entré, le 8 courant, à la Convention, à midi et demi, et en est sorti à la fin de la séance, à 3 heures $\frac{1}{4}$; il a pris par la ci-devant chapelle pour s'en aller, a gagné la terrasse de la Liberté, et est rentré, rue de Beaune, en son domicile. Il en est sorti à cinq heures, a traversé les Tuileries par le Pont-Tournant, et les Champs-Élysées, a rencontré un citoyen qui était avec une citoyenne, une fille d'environ 12 ans, et un garçon d'environ 8 ans, qui nous parurent être tous de la même famille. Ils sont allés ensemble jusqu'au camp qui est vis-à-vis le bois de Boulogne, où ils ont regardé faire les premiers exercices aux jeunes citoyens. Il a laissé cette famille entrer au Bois-de-Boulogne, et est revenu par le même chemin avec un autre citoyen, est rentré aux Tuileries, a quitté ce citoyen au passage des Feuillans qu'il a traversé, a pris la rue Honoré, et est entré aux *Jacobins* à 9 heures $\frac{1}{4}$. Nous avons tenté d'entrer aux tribunes ; mais la quantité de citoyens qui assistaient à la séance nous a obligés de nous retirer. G.

Le 14 Messidor.

Le citoyen *Ta . . . .* hier, depuis 9 heures du matin jusqu'à trois heures de l'après-midi, n'est pas sorti de son domicile, rue de la Perle, au Marais, n.° 460, et on était assuré qu'il était cependant chez lui.

Sur les dix heures et demie, le nommé *Rambouillet*, ci-devant préposé pour la surveillance de la police, aperçut notre agent, et il lui demanda où il allait : *Rambouillet* répondit qu'il allait chez le citoyen *Ta.......* il le fit jaser. Notre agent lui dit qu'il était étonnant que ce député ne fît plus parler de lui à la Convention, à quoi l'autre répliqua que ce député ne faisait presque

plus rien, depuis qu'on lui avait reproché, au comité de sûreté générale, qu'il n'avait pas fait guillotiner assez de monde à Bordeaux; il ajouta de plus que le citoyen *Ta...* avait placé son secrétaire au comité de salut public, et qu'on l'avait renvoyé le 1.er messidor.

Nous ne serions pas surpris que le sieur *Rambouillet*, qui a été placé à la police par le citoyen *Ta......*, et qui vient d'être supprimé de son emploi, ne fût un de ceux que ce député emploie, auprès de lui, pour l'escorter et savoir si on le surveille, attendu qu'il a dit, avant d'entrer chez le citoyen *Ta......*, qu'il n'y serait qu'une demi-heure, probablement; et au contraire, il n'en était pas encore sorti à trois heures. Ce sieur *Rambouillet* a ajouté de plus que quatre particuliers suivaient le citoyen *Ta.....;* que ces jours derniers (il ne se rappelait pas bien si ce n'était pas au jardin national), le citoyen *Ta........* s'apercevant que ces particuliers le suivaient, il s'arrêta et leur dit qu'il était un représentant du peuple; que beaucoup de monde s'attroupa, et que la garde conduisit lesdits particuliers au comité de sûreté générale.

Il est impossible de pouvoir surveiller ledit député, dans sa rue, vu qu'elle est fort courte et droite. Il n'y a aucune retraite, que quelques bancs de pierre à côté de quelques portes-cochères, pour s'asseoir; et pour peu que les locataires de ladite rue s'aperçoivent qu'un individu passe fréquemment, ils se mettent aux croisées, ou envoient leurs domestiques sur la porte, en sorte qu'il est impossible à un surveillant de faire sentinelle dans le voisinage de son domicile, soit que ses propres domestiques soient toujours sur leur porte, ou d'autres avec qui ils causent.

Th..... est resté, le 12 courant, jusqu'à la fin de la séance de la Convention; au sortir, il a été rue Honoré, rue Neuve-du-Luxembourg, a traversé le boulevart, est entré rue Basse-du-Rempart de la Madeleine, à droite; pendant le temps que nous avons traversé le boulevart, il a disparu; et jusqu'à huit heures du soir, il n'était pas ressorti. Durant le temps de la séance de la Convention, il a été en conversation avec divers membres, parmi lesquels nous avons reconnu les citoyens *Charlier*, *Fouché*, *Bourdon* (de l'Oise), *Gaston* et

Bréard ; le nom des autres députés ne nous est pas connu.

B.... d. L...., hier 13, au sortir de la Convention, est allé, avec quatre citoyens, rue Honoré, n.° 58, et en est sorti trois heures après. Il est allé directement chez lui ; dans son chemin, il n'a rencontré qu'un citoyen à qui il a très-peu parlé ; et à neuf heures et demie du soir, il n'était pas ressorti de chez lui.

G.

Le 15 Messidor.

Le citoyen *Th.....* est sorti, le 13 courant, avant la fin de la séance, il a traversé la place des Piques, la rue des ci-devant Capucines, dans laquelle il a rencontré un citoyen de ses amis qu'il a pris sous le bras, et ils sont allés, ensemble, le long des boulevarts, la rue Céruti, celle de Provence, celle George, et celle Chantereine, où ils sont entrés au n.° 25 : l'ami ne s'y est arrêté qu'un quart d'heure ; mais à sept heures et demie du soir, *Th.....* n'en était pas encore sorti. Lui, et probablement le maître de la maison, ont reconduit cet ami très - avant dans la rue George, et sont rentrés ensuite rue Chantereine, n.° 25.

Hier, 14 courant, *Th.....* est resté jusqu'à la fin de la séance ; de là est allé rue Marivaux n.° 502, proche le théâtre des ci-devant Italiens ; et à huit heures du soir, il n'en était pas encore sorti.

B..... d.. L....., au sortir de la Convention, s'est promené avec plusieurs citoyens dans le jardin national, et a été dîner rue Honoré n.° 58, avec l'un de ces citoyens, y est resté depuis deux heures et demie jusqu'à quatre heures trois quarts ; à la sortie de ladite maison, est allé jusqu'au coin de la rue Florentin, et s'est arrêté un moment à réfléchir, apparemment où il devait aller ; il a rétrogradé jusqu'à la rue Neuve-du-Luxembourg (Honoré), où nous n'avons pu voir où il est entré ; nous sommes assurés qu'il ne peut pas avoir passé la porte du citoyen *Cambon*, où nous avons observé, jusqu'à onze heures, qu'il n'en était pas sorti.

Le citoyen *L...... Bo....*, depuis cinq jours, ne paraît pas à la Convention nationale ; et même, nous l'avons

attendu chez lui pendant quatre heures, plusieurs fois, sans l'avoir vu sortir.

Hier, 14 courant, le citoyen *Ta....* est sorti de chez lui à une heure et demie après midi, a passé rue des Quatre-Fils, rue du Temple, rue de la Réunion (ci-devant Montmorency) au Marais, rue Martin, rue Grenetat, petite rue du Renard - Sauveur, rue Beaurepaire, rue Montorgueil, passage du Saumon, rue des Fossés-Montmartre; s'est amusé plus d'une heure à marchander des livres; est entré au jardin Égalité, toujours regardant de côté et d'autre, d'un air inquiet.

Il est entré à la Convention à deux heures trois quarts, y a entendu le rapport du citoyen *Barère;* a parlé avec un ou deux députés, de là traversé la salle, et est ressorti par l'escalier où était la chapelle; est allé, comme pour sortir par les cours; mais il s'est ravisé, a pris par le jardin national, a remonté par le bas de la terrasse des Feuillans, et est retourné sur ses pas; a monté ladite terrasse par l'escalier qui fait face au café *Hotto;* s'est encore amusé à marchander des livres, un grand quart d'heure; de là, a pris la porte du manège et est entré chez *Venua*, restaurateur n.° 75 : nous l'avons quitté à six heures, sans avoir pu savoir par où il s'en est allé.

Du 27 Messidor.

Un des citoyens que nous occupons, a donné à dîner, le 20 messidor courant, à la citoyenne *Masse*, et l'a conduite au bal; ce fut le même jour qu'elle lui remit le n.° 5, et ils parlèrent peu de l'objet en question.

Le même citoyen l'a revue chez elle le 24; et lui ayant dit qu'il avait oublié le n.° 5, elle l'engagea à le brûler, attendu qu'il se compromettrait, si on le trouvait chez lui, puisqu'il ne doit être connu que de certains députés, et elle lui fit espérer le 6.e n.°

Il paraît que le citoyen *Littée* donna à dîner, le 22 courant, à cinq de ses collègues, desquels sont les citoyens *Las* et *Chesnier*, qui engagèrent fortement la citoyenne *Masse* de demeurer avec le citoyen *Littée;* et sur l'observation qu'elle leur fit qu'elle serait compromise s'il arrivait quelqu'événement, on lui répondit : Nous nous entendrons pour vous faire une pension, si vous

ne pouvez être dédommagée par le mobilier du citoyen *Littée.*

La citoyenne *Masse* dit à notre agent, que le citoyen *Littée* se faisait aimer de tous ceux qui le connaissaient, parce qu'il est franc, et qu'il a un caractère prononcé contre l'injustice. Il a, dit-elle, des ennemis, mais qu'il ne craint pas. Le citoyen *Littée* est homme de couleur, il a épousé une femme très-riche. Il a, à Saint-Pierre-Martinique, beaucoup de maisons et propriétés qui lui sont conservées par les Anglais, par égard pour sa femme.

Il est certain qu'il existe un parti attaché au citoyen *Littée;* mais il faut d'autres rênseignemens pour fixer l'opinion qu'on doit en avoir. Nous osons espérer de parvenir à en découvrir la source, si notre homme peut conserver cette femme *Masse,* qu'infailliblement il perdrait, si elle allait demeurer avec le citoyen *Littée,* car elle est toujours très en garde sur les questions qu'il lui fait.

Comme on faisait espérer de donner, sous peu, le n.° 6, nous avons d'autant plus la facilité de le faire aujourd'hui, que nous avons découvert le dépôt; il paraît que celui qui en est chargé, doit distribuer ces écrits, puisqu'il les porte chez les différentes personnes qu'il croit faites pour les lire; et ce qui peut confirmer ce soupçon, c'est que demain nous pouvons encore obtenir les mêmes n.^{os} et la brochure que nous joignons ici. G.

Du 29 Messidor.

UN canonnier avait demandé la parole aux *Jacobins,* et même s'était fait inscrire pour donner des explications sur *Commune-Affranchie;* nous présumons que c'était un défenseur de *Fouché,* vu qu'il était entouré de citoyens de l'armée révolutionnaire, que nous avons vus à Commune-Affranchie, dont nous connaissons un nommé *Gondrecour* qui n'a pas cessé de parler au canonnier, pendant tout le temps de la séance; nous le connaissons pour être un des ennemis des patriotes de Commune-Affranchie.

Après la séance, nous avons remarqué *Tolède* et *Damame* qui se sont emparés de *Fillon* et *Gravier,* jurés; nous nous sommes approchés d'eux et nous nous sommes

reconnus. Nous sommes venus au petit pas, depuis la porte de la salle jusque dans la rue Honoré ; nous ne rapporterons point les pleurs et les bavardages de *Tolède* et de *Damame* ; nous leur avons demandé s'il n'était pas vrai et à leur connaissance que *Fouché* était l'ennemi des patriotes, que tout homme de bonne foi pouvait s'en convaincre, en lisant une douzaine de ses arrêtés contre-révolutionnaires. *Damame*, qui assurément les connaît bien, a dit qu'il s'était opposé à cela, et qu'il avait dit à *Fouché*, dans le temps, qu'il faisait mal de prendre de semblables mesures ; *Tolède* a dit la même chose, les citoyens *Fillon* et *Gravier* les ont entendus comme nous.

Portalier, en passant hier rue de la Convention, après midi, invita l'un de nos agens à prendre le café avec lui; ils entrèrent dans un petit café, rue de la Convention; notre agent lui demanda s'il avait vu le citoyen *Tolède*, parce que ce matin *Tolède* lui avait demandé s'il n'avait pas vu *Portalier*, qu'il paraissait qu'il avait grande envie de lui parler. *Portalier* lui répondit qu'il l'avait vu, que *Tolède* était un homme bien pur; qu'un tas de scélérats qui entourent *Robespierre*, et qui se disent les amis de *Châlier*, voulaient perdre son ami *Fouché* et la commission temporaire; qu'en sus, il fallait se montrer; qu'il n'y avait pas un moment à perdre. Nous sommes sortis du café, et *Portalier* est allé chez notre agent, où celui-ci a observé à *Portalier* que les motions et rassemblemens pouvaient contrarier le gouvernement, et qu'il serait dangereux d'y penser. Mon ami, lui répondit *Portalier*, c'est aux *Jacobins* qu'il faut se montrer, et qu'un patriote énergique prenne la parole, au nom de toute la commission, et qu'enfin l'on arrache le masque à cette infernale faction lyonnaise qui veut immoler à sa rage tous les patriotes. Nous lui avons observé que nous ne connaissions aucun membre de la commission, capable de parler énergiquement. Il a répondu que *Damame* était en état d'écrire et de parler, et aux Jacobins et à la barre de la Convention; que c'était l'avis de *Fouché*; qu'il fallait se rassembler. Il nous a dit que *Châlier* n'avait d'ami que *Gaillard*, et lui *Portalier*; que tous ces hommes qui se disent les amis de *Châlier*, sont des imposteurs. Notre agent lui répliqua : Pourquoi ne viens-tu pas, toi, aux

Jacobins, dire toutes ces vérités ! Mon ami, lui a-t-il répondu, j'ai eu le malheur d'appartenir à la caste des prêtres, et on n'a pas de confiance en nous; et puis, il y a là-dedans un marchand de violons dont je crains la vue, et je t'assure que s'il me regardait en face, je craindrais d'être arrêté trois heures après. Et comment appelles-tu cet homme si dangereux ! Il se nomme *Renaudin*, principal agent de la faction.

Nous promenant, hier soir, dans les Tuileries, nous fûmes abordés par *Gondrecour* dont *Portalier* et notre agent s'étaient entretenus, trois heures auparavant. Nous demandâmes à *Portalier* ce que c'était que *Gondrecour* : il nous dit que c'était un philosophe; qu'il n'avait que, comme lui, le malheur d'être prêtre, qu'il n'était pas connu pour tel, et qu'il ne fallait pas en parler; que nous pouvions nous livrer à lui, qu'il était bien pur. Revenons au philosophe *Gondrecour*, dans les Tuileries; il nous dit devant plusieurs personnes, qu'une personne dont il était sûr, lui avait dit qu'il y avait encore huit membres de la commission temporaire à guillotiner; que cette personne ne lui en avait pas donné les noms, et que par conséquent il ne pouvait pas nous dire (à notre agent s'entend) s'il était du nombre.

La Convention nationale ayant reconnu le piége que l'aristocratie a enfanté en faisant marier les démocrates avec elle, nous l'avons observé dans notre rapport du 27 courant, la République y gagnera de trois manières: la première, en faisant connaître ceux qui ont provoqué l'arrêté pour cette fraternité dans les sections; la seconde, en nous faisant remarquer ceux qui ont fait beaucoup de dépenses dans ces repas; la troisième, ces fêtes nous feront connaître beaucoup d'aristocrates travestis et de malveillans. G.

Nota. La lettre initiale *G* désigne le nommé *Guérin*. Il y a beaucoup d'indications données par un certain *Rousseville*, et autres espions du même genre que *Guérin*, à la solde de nos tyrans.

L'espionage ne se bornait point à Paris : il existe une foule de notes envoyées à Robespierre, des *départemens* et des *prisons*. Il eût été trop dispendieux d'en imprimer l'énorme fatras.

N.° XXIX.

I.re *LISTE* de patriotes, *de la main même de Robespierre.*

Patriotes ayant des talens plus ou moins.

Herman (1), Dumas (2), Buchot, Payan l'aîné (3), Payan le jeune (4), Julien fils, Moënne (5), Jacquier, le beau-frère de Saint-Just, Lerebours (6), Moureau *(de Vaucluse)* (7), Campion, Thuillier, Gateau (8), Piquet, Joannot, Raisson (9), Victor Dumas *(de l'Ain)*, Defresne *(du Mont-Blanc)*, Favier *(de Paul-les-Fontaines)* (10), Brick, Liégois, Roman-Fonrosa (11), Julien (frère du député), Goujon (frère du député), Viot *(de la Drôme)* (12), François Foret *(de la Drôme)*, Mathon, Daillet (13), Mercier (indiqué par *Gateau* pour l'administration), Fleuriot (14), Bernard, Lubin (15), Viennot, Boizot *(de Vesoul)*, Garnerin, Royer, Lâne, Fourcade, Garnier-Launay, Subleyras (16), Cofinhal (17), Lalande, Arthur (18), Laporte (frère du juré), Place (19),

---

(1) Président du tribunal d'Arras, ministre provisoire de l'intérieur, et commissaire des administrations civiles, police et des tribunaux.

(2) Président du tribunal de sang, guillotiné.

(3) et (4) L'un, commissaire de l'instruction publique, hors de la loi; l'autre, agent national de la commune conspiratrice, guillotiné.

(5) Substitut de l'agent national de la commune conspiratrice, guillotiné.

(6) Membre du fameux comité d'exécution créé par les conspirateurs.

(7) Sa correspondance, dans l'affaire du tribunal d'Orange, le fait assez connaître; c'est l'oncle du jeune Agricole Viala.

(8) C'est ce patriote qui avait une guillotine pour cachet.

(9) Limonadier, orateur des Jacobins, secrétaire du département de Paris, commissaire des subsistances, et envoyé par décret à la citadelle de *Ham.*

(10) Correspondant de Payan.

(11) Juge de la commission sanguinaire d'Orange, le plus timoré de ses collègues; avant, juge du tribunal du district de Dye.

(12) Accusateur public près la même commission.

(13) L'ami de *Lebon*, et qui a tant figuré dans les scènes sanglantes d'Arras.

(14) Maire de la commune conspiratrice, guillotiné.

(15) Secrétaire de la même commune, *idem.*

(16) Membre de la commission populaire de Paris, établie au Louvre.

(17) Membre du tribunal révolutionnaire de Paris, guillotiné.

(18) Membre de la commune conspiratrice, *idem.*

(19) De la commune de Thisy, commandant de bataillon.

Achard (20), Charigny (21), Lécrivain (22), Darthé (23), Flamment, Chaussard, Leclerc, (ici un nom effacé), Bouin, Hubert, Bourdon (marchand de chevaux), Humbert, Bergot, Teurlot, Boulanger (24), Lambert *(d'Étoges)*, Duclos, Moulins *(section de la République)*, Mauban, Deschamps (25), Nugues, Leroux *(de Béthune)*, Bouthillier *(de Béthune)*, Lamarre, Simone, Lyonnais, Bugubert, Simon *(section de la Halle-au-Blé)*, Simon, Jarry frères, Thonion, Parein (26), Fernex (27), Ragot (28), Mâcon (cordonnier), Bourbon, Fichon, Laurent *(section des Piques)*, Grenard (29), Beaurieux, Lacoste (deux), Thibaut, Julien - Leroy, Wassal, Baudement (30), Thibaulot (31), Lesimple, (un nom rayé), Jacques, Villers, Riquier, Mithois, Fleury, Soulier, Boulet, Maniesville, Pochet (indiqué pour les finances par *Forestier*), Hector Barère, Duclusel, Carlès (ancien secrétaire d'*Amb.*), Dalmas (indiqué par *Lacoste*, rue Denis, maison du Lion d'argent), Sigaut (chirurgien à *Soissons*, indiqué par *Lacoste*), Groffier (chirurgien à l'armée des *Pyrénées orientales*), Bertholet (chirurgien de *Reys*), Marteau (32), (s'informer de Gravier), Reverdy (employé comme expéditionnaire dans les bureaux de la justice, indiqué par *Campagne*), Duhail *(du Mans)* (pour l'instruction publique, indiqué par *Levasseur*), Verdun (pour les finances), Peys et Rompillon *(de Saint-Calais, département de la Sarthe)*, Blachet (indiqué par *Julien*), Reverdy *(de Baux)* (greffier du tribunal du district à *Valence*).

---

(20) C'est lui qui joue un si grand rôle dans les affaires de Lyon, ainsi que Fillon, Thonion, Ragot, etc., nommés ci-après.

(21) Membre de la commission populaire de Paris.

(22) Membre du comité de surveillance du département de Paris.

(23) Un des coopérateurs de *J. Lebon*, à Arras.

(24) Employé avec *Ronsin*, dans l'armée révolutionnaire, défendu avec intérêt par Robespierre aux *Jacobins*, et guillotiné le 10 thermidor.

(25) Il a été chargé de faire des arrestations.

(26) Général de division, et président de la commission révolutionnaire à Commune-Affranchie.

(27) Fabricant, juge de la commission révolutionnaire d'Orange.

(28) Mennisier, membre de ladite commission.

(29) Membre de la commune conspiratrice et du comité d'exécution du 9 thermidor, guillotiné.

(30) Membre de la commission populaire de Paris.

(31) *Idem.*

(32) Greffier de la commission populaire de Paris.

II.^e *LISTE, aussi de la main de Robespierre.*

Commission des corps administratifs....	Herman, Lâne.
Instruction publique..	Payan, Julien, ou Lerebours.
Commission des besoins publics...	Lerebours, Daillet, Goujon.
Transports et messageries......	Mathon, Mercier, Joannot.
Agriculture et arts...	Gateau, Thuillier.
Approvisionnemens...	Piquet, Champion, Humbert.
Marine..........	D'Albarade.
Guerre..........	Pyles, Boulet.
Affaires étrangères...	Buchot, Fourcade.
Maire...........	Fleuriot.
Agens nationaux....	Payan, Moënne, Lubin fils.
Département.......	Campion, Jacquier.

III.^e *LISTE des mêmes individus, écrite par Robespierre, mais plus détaillée.*

Herman, ...	homme éclairé et probe, capable des premiers emplois.
Dumas, ...	homme énergique et probe; capable des fonctions les plus importantes.
Payan l'aîné,	*idem.*
Payan jeune,	*idem*, agent national de la commune de Paris.
Moënne, ...	*idem*, substitut de l'agent national.
Julien fils, ..	*idem.*
Buchot, ...	*idem.*
Campion, ...	patriote pur, bon pour l'administration.
Gateau, ...	*idem.*
Thuillier, ..	*idem.*
Le beau-frère de S.^t-Just,	patriote énergique, pur, éclairé.

IV.^e *LISTE, de la même écriture.*

Membres du tribunal révolutionnaire.

PRÉSIDENT.

Herman, président du tribunal criminel du Pas-de-Calais.

JUGES.

Dumas, homme de loi, à Lons-le-Saunier, patriote proscrit par les contre-révolutionnaires du *Jura* ;

Denisot, juge du 3.^e arrondissement ;

Royer, envoyé des assemblées primaires de Mâcon ;

Lefite, administrateur du district d'Arras ;

Liendon, juge du tribunal du 2.^e arrondissement ;

Cofinhal ;

Bravet (des hautes Alpes) ;

David (de Lille) ;

Renard, greffier du juge de paix de Saint-Cloud.

ACCUSATEUR PUBLIC.

Fouquier-Tinville.

SUBSTITUTS.

Fleuriot ;

Vilain-d'Aubigny ;

Royer ;

Verteuil.

JURÉS.

Antonelle, ex-député des Bouches-du-Rhône à l'Assemblée législative ;

Prieur, peintre, porte Saint-Denis ;

Lâne, procureur-syndic de Saint-Pol ;

Anonai, commis aux messageries ;

Didier, serrurier, à Choisi-sur-Seine ;

Célestin fils, administrateur du district d'Arras ;

Renaudin, artiste, rue Saint-Denis ;

Souberbielle, chirurgien, rue Honoré.

N.° XXX.

LETTRE d'Amans, aide-de-camp, à Robespierre, écrite de la maison du Luxembourg (1).

Citoyen représentant,

Je veux te faire part de quelques observations que j'ai faites, qui pourraient être utiles au salut public; ta vertu républicaine, qui ne s'est jamais démentie, m'est un sûr garant que tu les mettras à profit, si tu les juges sous le même rapport que moi. Voici le fait : je suis détenu depuis quelques jours, dans la maison d'arrêt du Luxembourg, jusqu'à ce que l'affaire de *Kellerman* soit mise en jugement, ayant déposé contre lui. L'ex-général *Dillon*, qui se trouve détenu, m'engagea, il y a quelques jours, à aller dans sa chambre; je me rendis à son invitation, et j'y ai été pendant deux jours de suite. Je n'ai pas été long-temps sans m'apercevoir que les détenus de la chambre de l'ex-général n'étaient pas des révolutionnaires; et *feignant* d'être de leur avis, pour tirer quelque fruit de leur conversation, d'après quelques mots jetés au hasard par *Dillon*, *Dublin*, *Doucet*, *Doldemkopf*, *contre* TOI; je me méfiai d'eux d'autant mieux, qu'ils parlaient toujours à l'avantage de *Camille-Desmoulins*, de *Philippeaux* et *Fabre-d'Églantine*. N'étant pas politique assez profond pour démêler ces discussions, j'écrivis au président du comité de sûreté générale, sans lui rien dire autre chose qu'il envoie un membre du comité, que j'avais quelque chose à lui communiquer pour le bien général; je n'ai obtenu aucune réponse. L'arrestation de *Fabre-d'Églantine* me confirme encore mieux dans l'idée que j'ai qu'il y a une grande conspiration. J'ai jeté les yeux sur le journal d'hier, et j'y vois que l'on devait dissoudre la représentation nationale, en allumant une guerre civile entre les protestans et les catholiques. Ce projet m'a fait frémir d'horreur, et *ma conscience* ne peut me permettre plus long-temps de garder le silence; en conséquence, voici

(1) On aurait pu citer d'autres lettres écrites de *Bicêtre* et de différentes maisons d'arrêt; mais ces citations ont paru inutiles à l'appui d'un fait notoirement connu (l'espionage dans les prisons).

ce que *j'ai conjecturé : Dillon* travaille à son bureau toutes les nuits, jusqu'à cinq ou six heures du matin; il a un commissionnaire fidèle qui va et vient pour porter ses paquets; des êtres qui *me paraissent fort suspects*, viennent le voir et s'entretiennent en particulier; *il prêche beaucoup pour le parti des Jacobins, qui, selon ce que je vois, n'est pas le bon. Dillon* est d'une famille protestante, et nécessairement il y tient; son oncle, ancien archevêque de Narbonne, est en Angleterre; sa société au Luxembourg n'est liée qu'avec tous les ci-devant monseigneurs, ducs, marquis et autres conspirateurs de la République. J'ai pensé que tu pourrais trouver des renseignemens, en se saisissant *adroitement* des papiers qui lui parviennent et de ceux qu'il envoie, ou en faisant une visite à sa chambre, la nuit, quand il écrit. Il faut éviter que les gens de la maison le sachent; car il est bon de te dire qu'ici, ceux qui ont beaucoup d'argent sont les mieux servis et ont plus de prérogatives, et que les *sans-culottes* ne peuvent voir personne. Je suis *quasi* persuadé *que les grands conspirateurs se font mettre dans des maisons d'arrêt, pour être à l'abri de la surveillance nationale*, et par-là mieux servir la cause des tyrans. Tes vertus républicaines et ta sévérité sur l'exécution des lois qui doivent affermir la République, me sont un sûr garant que tu ne négligeras rien pour *découvrir le fil de cette conspiration*. Je sais que ton temps est trop bien employé pour répondre aux lettres que tu reçois; mais pour être assuré que ma lettre te soit parvenue, je te prie de faire un reçu au citoyen qui te la remettra.

Salut et fraternité.

Signé AMANS.

P. S. Je desirerais que tu te fisses remettre, par le comité de sûreté générale, une copie de mon compte rendu *sur les dénonciations que j'ai faites*, sur plusieurs généraux de l'armée des Alpes.

Paris, le 25 Nivôse, l'an deuxième de la République, une, indivisible et impérissable.

Dillon, ex-général.

Dublin, rédacteur du journal intitulé le *Mercure universel*.

Doucet,

Doucet ; j'ignore ce qu'il est.

Doldemkopf, attaché au prince de *Salm* , et ci-devant au roi de Prusse d'à-présent.

Melin , ci-devant premier commis de la guerre, sous le tyran.

Nota. Tous ces individus forment une seule chambrée.

N.os XXXI et XXXII.

Lettre anonyme à Robespierre.

L'ARRÊTÉ du comité de salut public concernant la commission populaire, est révoltant par son injustice et son atrocité. Il veut que cette commission, d'ailleurs très-mal composée, condamne à la déportation les détenus *suspects ,* c'est-à-dire *innocens ,* ou, ce qui est la même chose aux yeux de la loi, non convaincus et même *non accusés* d'aucun délit. Et voici un exemple de ce que je dis :

Je connais un malheureux père de famille qui est en prison depuis six mois, par ordre du comité révolutionnaire de sa section. Pourquoi y est-il ! parce que ce comité l'a trouvé *suspect.* Et pourquoi l'a-t-il trouvé suspect ! parce qu'ayant des affaires très-urgentes dans son pays, il demandait un passe-port pour y aller. Le comité le remit au lendemain ; le lendemain ce comité parla encore de remise ; mon homme dit ce qu'il put pour l'éviter, et par-là montra l'impatience de partir. Alors un des membres du comité, avec lequel il s'était trouvé en opposition d'opinion, dans une assemblée de la section, et qui est un ancien portier, dit à ses collègues : *Ce citoyen est trop pressé de quitter Paris, pour qu'il n'ait pas quelque chose contre lui. Il m'est SUSPECT ; je suis d'avis que nous le foutions en prison,* et on l'y *foutit* à l'instant. Eh bien, cet homme qui gémit dans les fers depuis six mois, parce qu'il a demandé un passe-port, et qu'il a trouvé un ennemi au comité, peut être condamné à la déportation par la commission, sans autre motif que celui qui l'a fait incarcérer ; car il n'y a absolument rien sur son compte. Et pour combler la mesure de l'iniquité et de l'atrocité, le même arrêté qui donne à la commission le pouvoir effrayant de condamner arbi-

trairement des gens qu'on ne peut accuser devant aucun tribunal, lui défend d'acquitter et de mettre en liberté ceux qu'elle trouvera innocens !

Tibère, Néron, Caligula, Auguste, Antoine et Lépide imaginèrent-ils dans leurs fureurs cruelles quelque chose d'aussi horrible ! Non. Grand dieu ! on nous mène ainsi en parlant de liberté, de vertu, de justice et de probité ! *Mais êtes-vous donc tous frappés de vertige ! ou bien*, comme je l'ai entendu dire même à quelques-uns de vos collègues montagnards, et comme on le pense assez généralement, *allez-vous* à la contre-révolution par la même route qu'*Hébert* et *Chaumette*, par les excès !

Nota. Il se trouve dans les papiers de Robespierre une foule de lettres, toutes anonymes, toutes de la même main que celle-ci. Ces lettres sont remplies de réflexions sages, de vues saines, de conseils prudens et de vérités. Elles sont encore remarquables par la beauté et la netteté de l'écriture.

N.° XXXIII (a).

RAPPORT de Teurlot *et de* Bigant, *administrateurs de la police de Paris, sur des plaintes portées par quelques-uns des députés détenus, transférés aux* Madelonettes.

COMMUNE DE PARIS.

Département de police.

CEJOURD'HUI, 3 thermidor, se sont transportés au comité de sûreté générale les citoyens *Bigant, Benoist* et *Teurlot*, tous trois administrateurs de police, en vertu de l'ordre que l'administration en a reçu : nous avons été admis à dix heures du soir.

Un membre du comité de sûreté générale nous a demandé si l'administration de police avait fait le transfèrement des députés qui étaient à la Force, aux Madelonettes. Nous avons répondu : *oui*.

Le même membre nous a fait lecture d'une pétition

envoyée au comité de sûreté, par les députés qui ont été transférés de la Force aux Madelonettes avec une dureté et une inhumanité sans exemple :

« Qu'ils ont été transférés dans des chariots non couverts ; que ce transfèrement s'est fait de jour ; que, malgré les représentations qu'eux, députés, firent à l'administrateur chargé de ce transfèrement, il ne tint compte de leurs représentations, quoiqu'ayant fait connaître leur qualité de représentant du peuple ; qu'ils sont traités avec tant de dureté, qu'on leur refuse du sirop de vinaigre, qu'on leur refuse les douceurs propres à l'existence ; que la plus légère correspondance avec leur famille était défendue ; que, lorsqu'ils écrivaient, et qu'ils s'étendaient plus qu'à demander du linge ou effets d'habillement, leurs lettres étaient déchirées ; qu'ils ont été deux jours à coucher sur le pavé ; que rien n'était prêt aux Madelonettes pour les recevoir ; qu'on a refusé de mettre sur le registre d'écrou leur qualité de député. »

Après cette lecture, on nous a demandé d'expliquer le fait, et nous avons dit :

« Que le transfèrement avait été fait ; qu'il avait été » nécessité par des menaces faites aux détenus comme » suspects, par les détenus dont les causes sont pen- » dantes près le tribunal criminel du département de » Paris, lesquels étaient mêlés avec les suspects, leur » disant qu'ils étaient des hommes comme eux, et qu'ils » devaient être nourris comme les suspects, et disant, » avec imprécation, qu'ils se jetteraient sur le dîner, » lorsqu'il arriverait.

Et nous dîmes

» Que les détenus dont les causes sont de la con- » naissance du tribunal criminel du département, sont » nourris à l'économat, à raison de huit sous par jour ;

» Que ce mouvement ayant pris un caractère très- » grave, l'administration fut nécessitée de ne pas différer » ce transfèrement, afin de prévenir un soulèvement qui » eût troublé la tranquillité, et compromis la sûreté de » ceux qui ont été transférés ;

» Que l'administration étant responsable des mouve- » mens qui éclateraient dans les prisons, elle avait cru » les prévenir en opérant ce transfèrement, pour séparer » les suspects des voleurs et assassins ;

Nous dîmes au comité de sûreté,

» Que les voitures de transfèrement sont *des chariots » couverts ;*

» Que le transfèrement s'est fait de jour, et a duré » *depuis le matin jusqu'à neuf heures du soir, sans » relâche ;*

» Que la presque-totalité des effets a suivi le trans- » fèrement ; qu'il restait encore une voiture d'effets à » transférer pour le lendemain ; que cette voiture n'est » point venue au jour indiqué, qu'elle n'est venue que » le surlendemain ;

» Que, quant au reproche sur la correspondance, » l'administration obéissait aux arrêtés des comités de » salut public et de sûreté générale, et que, pour les » douceurs dont parlent les députés détenus, le régime » des prisons étant de rigueur, que nous attendions les » ordres du comité de sûreté générale à ce sujet ; et que, » pour mettre les députés détenus plus commodément, » nous avons proposé au comité que nous ferions évacuer » un nombre de détenus de la maison des Anglaises, » rue Charenton, pour mettre à leur place les députés » détenus. »

Les choses en étaient à ce point, et on parlait de leur procurer des fruits ; un membre du comité observa que ce serait rétablir les moyens de correspondance. A l'instant sont entrés plusieurs membres du comité, qui étaient dans une pièce voisine : le même membre qui avait déjà fait lecture de la dénonciation, la recommença et rendit les réponses que nous avions faites. Alors un membre se leva d'un ton menaçant et animé, et fit des reproches amers à l'administration de police, disant que l'administration avait voulu avilir la représentation nationale en faisant ce transfèrement de jour et à découvert ; que si ces faits existaient, la tête de l'administration tomberait ; que, pour être détenus, ils n'en étaient pas moins les représentans du peuple, et qu'ils touchaient leur traitement ; que d'ailleurs ils n'étaient point jugés.

Ensuite le même représentant, membre du comité, proposa de nommer des commissaires pour aller le lendemain sur les lieux vérifier les faits, et dit qu'il fallait que l'administration eût été inspirée pour s'être conduite

de cette manière ; et on dit qu'on allait en faire part au comité de salut public. Nous représentâmes au comité de sûreté générale, que les intentions de l'administration étaient pures, et que son respect pour la Convention et les comités de salut public et de sûreté générale était sans bornes ; que la crainte d'un soulèvement dans la Force avait nécessité ce prompt transfèrement.

On nous répondit que s'il n'y avait pas de malveillance, la négligence était bien coupable.

Nous nous sommes retirés, et nous avons cru devoir faire rapport et part à l'administration de police, de ce qui avait déterminé le comité de sûreté générale à mander auprès de lui deux administrateurs ; et avons signé et certifié véritable le présent rapport, *ainsi signé*, les administrateurs au département de police, TEURLOT, C. BIGANT.

N.° XXXIII (b).

Réquisitoire de l'agent national Payan.

COMMUNE DE PARIS.

Département de police.

EXTRAIT du registre des délibérations de l'administration de police.

Le 5 Thermidor de l'an II.e de la République française, etc.

JE requiers formellement que le rapport fait par les citoyens *Benoist*, *Bigant*, *Teurlot*, sur l'entrevue qu'ils ont eue avec les membres du comité de sûreté générale, relativement au transfèrement de *certains détenus* de la maison de la Force à celle des Madelonettes, soit rédigé par eux, avec tous les détails quels qu'ils soient, et inscrit au procès-verbal ; il prouvera que cette opération de l'administration était commandée par des circonstances impérieuses, et ne devait point attirer aux administrateurs les reproches sévères et menaçans

qui leur ont été faits, et que je demande être relatés exactement audit rapport. *Signé* PAYAN.

N.° XXXIII (c).

RAPPORT fait à la police par Faro (1), *administrateur de police, sur l'entrevue qui a eu lieu entre les représentans du peuple* Amar *et* Voulland, *envoyés par le comité de sûreté générale, et les députés détenus aux* Madelonettes.

LES représentans du peuple se sont transportés le 5 thermidor aux Madelonettes, où ils ont demandé de faire venir leurs chers collègues, qui s'y sont rendus avec un administrateur. Ils les ont invités, dans les termes les plus pressans et les plus affectueux, à dénoncer les administrateurs qui auraient avili dans leurs personnes la représentation nationale par leur transfèrement. Ils leur ont fait les demandes suivantes : Arrête-t-on votre correspondance ! Vous refuse-t-on toutes les douceurs de la vie, soit en café, soit en sirop, chocolat et fruits ! Votre caractère est-il méconnu ici ! Le concierge s'est-il refusé à mettre sur le registre votre qualité de député ! Parlez, parlez, nos chers collègues ; le comité de sûreté nous envoie vers vous, pour vous apporter la consolation et recevoir vos plaintes, afin de faire punir ceux qui ont avili en vous les représentans du peuple. Sur quoi les détenus firent mille plaintes, sur ce qu'on les traitait comme les autres prisonniers, que leur caractère de député était méconnu. Alors l'un des deux membres du comité de sûreté générale poussa l'attendrissement jusqu'à verser des larmes. Essuyant ses yeux, il s'écria : C'est un crime affreux ; dites-nous bien, nos chers collègues, les noms de ceux qui ont avili la représentation nationale ; ils seront punis ; le comité en fera justice. De suite ils donnèrent l'ordre à l'administrateur d'avoir pour les détenus tous les égards qui sont dûs aux représentans du peuple, de laisser passer toutes les lettres qu'ils écriraient,

(1) *N.B.* Ce rapport de *Faro* est écrit *de la main même* de *PAYAN*, l'agent national.

toutes celles qui leur seraient adressées, sans les ouvrir, ainsi que les paquets ; de laisser parvenir au comité de sûreté générale toutes leurs réclamations ; qu'il y ferait droit sur-le-champ. Alors ils ordonnèrent aux administrateurs (en présence des détenus) de choisir une maison commode avec jardin, de la désigner au comité, pour les députés ; qu'il y enverrait souvent de ses membres pour voir s'ils y étaient bien traités. Alors tous les députés tendirent leurs mains, qui furent serrées alternativement par *Amar* et *Voulland*. L'un d'eux, le plus âgé (que l'on croit s'appeler *Dussaulx*) demanda la permission d'expliquer le vœu de ses collègues, et dit : Le comité de sûreté fait auprès de nous une démarche qui nous régénère. Témoignez-lui, pour nous, toute notre sensibilité, et dites-lui que nous sommes toujours amis de la liberté et de la Convention nationale. Les plaintes furent renouvelées sur la nature des lits, des locaux destinés à les recevoir. Les deux députés leur dirent : Vous êtes les représentans du peuple, et c'est une insulte faite à la représentation nationale ; ils ajoutèrent, en se tournant vers l'administrateur : Vous voyez combien l'administration est coupable, et que l'on cherche à perdre le comité de sûreté, en faisant entendre aux départemens de la République, que c'est lui qui ordonne les mauvais traitemens à leurs députés, que l'on avilit *aussi indignement*. Ensuite ils se retirèrent.

N. B. Ce rapport m'a été dicté par *Faro* lui-même. La visite d'*Amar* et de *Voulland* n'est-elle pas de nouveau annoncée dans la lettre de la femme *Mercier* à son mari ?

Le comité de sûreté générale a été instruit que ce rapport avait été fait à la police. Le soir, *Amar* a avoué aux trois administrateurs qui allèrent à la séance, qu'il n'avait pu s'empêcher de pleurer sur le sort de ses collègues ; qu'*il avait eu tort de se mettre en colère contre l'administration de police ;* qu'au reste *il ne fallait pas suivre les ordres qu'il avait donnés alors, mais traiter les députés détenus, comme auparavant, comme les autres prisonniers.* Des prisonniers des Madelonettes ont vu pleurer *Amar*.

N.° XXXIII (d).

RAPPORT de FARO *sur une lettre interceptée aux Madelonettes.*

COMMUNE DE PARIS.

Département de police.

Le 4 Thermidor de l'an II.e de la République française, etc.

HIER, 4 thermidor, moi administrateur de police, me présentant à la maison d'arrêt dite des *Madelonettes*, prenant des renseignemens du concierge sur la sûreté de la maison, une citoyenne se présenta pour faire parvenir une lettre à un détenu. Pour m'assurer si cette lettre ne contenait rien de contraire à l'intérêt public, ou à la loi qui défend la correspondance, comme j'en faisais lecture, un porte-clef vint, et dit : *La citoyenne Mercier est-elle là ! Me voilà*, répondit-elle. Le porte-clef reprenant : *Mercier ne peut pas venir*, alors je lui rappelai son devoir, et lui reprochai ses complaisances pour faciliter la correspondance ; il se retira : ayant fait lecture de la lettre, j'y trouvai des mots énigmatiques et à double sens, ainsi qu'il suit.

Je jugeai nécessaire d'arrêter cette lettre et d'en faire mon rapport à l'administration.

A l'instant la citoyenne *Mercier* me fit les plus pressantes prières pour que je lui rendisse sa lettre; sur mon refus, elle me dit qu'il fallait que je fusse *bien inhumain* de vouloir perdre d'honnêtes gens *pour rien.*

Je la rassurai, en lui disant que *s'il n'y a pas d'intention criminelle* elle ne devait rien craindre. Elle descendit : lorsque je m'en allai, je retrouvai ladite citoyenne qui m'attendait à la porte ; elle fit les plus vives réclamations de sa lettre; elle fit beaucoup d'instances ; enfin je la quittai.

Signé FARO.

Pour copie conforme :
Signé PAYAN.

N.° XXXIII (e).

Copie de la lettre interceptée aux Madelonettes.

Commune de Paris.

Département de police.

L'an second de la République française, une et indivisible.

Copie d'une lettre adressée au citoyen Vaubertrand *fils, concierge* (1).

Je te souhaite le bon jour, ainsi qu'à ton père, mon cher ; je vous dois bientôt ma délivrance, ainsi que tous les honnêtes gens opprimés comme moi ; aussi peux-tu compter sur les promesses que j'ai faites à ton père, ainsi que sur les cent mille écus. Je me flatte que tu continues à brûler toutes mes lettres aussitôt leur réception. Tu connais le danger, si tu l'oubliais, quoiqu'en ta qualité de concierge tu peux tout, à moins que tu ne sois dénoncé, ce qui est impossible, étant parfaitement bien assuré du brave citoyen qui me sert ici, à qui je fais également la fortune.

Vu l'éloge que tu me fais de *Quatremer* et de son sang-froid, je l'accepte pour diriger l'exécution, vu d'ailleurs qu'il jouit de la confiance de la majeure partie des prisonniers qui sont dans les principes ; mais recommande-lui qu'au même instant où il aura communiqué notre projet à tous ses amis, il ne faut pas perdre une minute pour les armer ainsi et au lieu dont nous sommes convenus : je te ferai passer le *mot d'ordre*, pour qu'ils n'éprouvent aucune difficulté ; une fois qu'ils seront joints à nos amis de l'Abbaye, du Luxembourg, Saint-Lazare et autres, *la victoire est à nous*, et les brigands des soi-disant salut public et sûreté générale danseront, à leur tour, la carmagnole. Ce sera alors que je reprendrai mes fonc-

---

(1) On peut regarder cette lettre adressée à *Vaubertrand*, comme une de ces suppositions atroces faites pour déplacer et perdre un homme qui, dans cette place de concierge, a mérité l'estime de tous les détenus.

tions de maire, et que je reconnaîtrai ceux des membres qui m'ont servi.

La femme de *Gervais* t'apportera, pendant quelques jours, mes billets ; elle est incapable, ainsi que son mari, d'indiscrétion ; et, comme tu dis fort bien, elle ne peut être suspectée, vu l'habitude où l'on est de la voir chez toi. Je suis fâché que *Crépin* ne soit pas continué pour l'inspection de ta maison, vu qu'il m'est entièrement dévoué.

Legagneur, homme du premier mérite, te dira le jour de l'exécution. C'est lui qui dirige cette grande opération si délicate à exécuter. On placera, à ton corps-de-garde, pour le jour de l'exécution, tous gendarmes qui me sont dévoués, et tu peux compter, mon brave ami, que la réussite est certaine.

J'ai plus de confiance à *Martin* qu'à tous autres pour la discrétion ; tu le mettras de garde le soir de l'exécution.

Tu vois que je change fort bien mon écriture ; ne t'étonne pas si je ne signe que par une lettre de mon nom ; c'est que, de cette manière, il est impossible de nous convaincre. Sois également prudent ; ne m'envoie plus ton père ; je ferai prendre tes notes tous les jours, et j'espère que, sous huit jours, je serai à portée de te prouver, ainsi qu'à tous nos amis, ma gratitude si justement méritée. Je suis, de tout mon cœur, ton ami P.

Pour copie conforme à l'original :

Signé FARO, LELIEVRE.

N.° XXXIV (a).

JE n'ai pas cru devoir imprimer ces listes auxquelles j'ai renvoyé les représentans du peuple dans mon rapport : ils peuvent s'en procurer l'inspection et l'examen au comité, où ces pièces sont déposées ; les *croix*, les *ronds* et figures de cette espèce, posés à côté de certains noms, leur prouveront ce que j'ai dit.

N.° XXXIV. (b).

Listes de condamnés à la déportation *par la commission populaire* du Muséum *à Paris, et* approuvées *par les comités de gouvernement.*

N.° 2. Commission populaire.

La commission populaire, établie à Paris en exécution de la loi du 23 ventôse, après examen de pièces et renseignemens pris sur le compte de

NOM.	QUALITÉ.	DOMICILE.	NATURE DE L'AFFAIRE.
René Ducros,	inspecteur des tribunes de la Convention nationale,	à Paris, rue de Lille, n.° 710. *Luxembourg.*	Partisan prononcé des girondins et des fédéralistes dans les momens les plus critiques, et arrêté comme tel par ordre du comité de sûreté générale.
Théod.-Louis Girardin, . .	notaire,	à Paris, rue Neuve-de-l'Égalité, n.° 79. *La Force.*	A tenu le registre des signataires de la pétition des vingt mille; n'a jamais fréquenté que des signataires et des aristocrates qualifiés d'honnêtes gens.
Pierre-Henri Itasse, ...	architecte,	à Paris. *Luxembourg.*	Aristocrate reconnu, n'ayant rempli aucun devoir de citoyen, et ne fréquentant que ses pareils.
Jean-Joseph Courtin, . .	marchand commissionnaire,	à Paris, rue du Petit-Lion, n.° 35. *Luxembourg.*	Partisan de la Fayette, grenadier zélé, depuis soldat très-paresseux; fédéraliste, et s'étant opposé à la pétition de la section de la Halle-au-Blé, pour l'arrestation des 22 députés girondins.

déclare que les susnommés sont dans le cas de la déportation.

Fait à Paris, le 19 Prairial de l'an deuxième de la République.

Les membres de la commission. Signé Loppin, Thibaulot, Trinchard, Laviron, Charigny, Chapelle, Baudement, Subleyras, Fournerot; J. B. Guinnand, *secrétaire.*

N.° 6. COMMISSION POPULAIRE.

LA commission populaire établie à Paris, en exécution de la loi du 23 ventôse, après examen de pièces et renseignemens pris sur le compte de

NOM.	QUALITÉ.	DOMICILE.	NATURE DE L'AFFAIRE.
Claude-Ant.ne CHAPOTOT,	homme de loi,	rue de l'Égalité, section de Bonne-Nouvelle. *au Luxembourg.*	Il a exercé ses fonctions sans certificat de civisme, troublé les assemblées de la section, contrarié les mesures utiles au bien public; fédéraliste, intrigant. Les preuves existent section de Bonne-Nouvelle.

déclare que le susnommé est dans le cas de la déportation.

Fait à Paris, le 28 Prairial de l'an deuxième de la République.

Les membres de la commission.

Signé LOPPIN, TRINCHARD, BAUDEMENT; MARTEAU, *secrétaire.*

EXTRAIT des registres des comités de salut public et de sûreté générale de la Convention nationale.

Séance du 1.er Thermidor, l'an II.e de la République française, une et indivisible.

VU les feuilles des détenus, présentées par la commission populaire séante au *Muséum*, comprenant les n.os 2 et 6, et les dénommés ci-après :

NOM.	QUALITÉ.	DOMICILE.
DUCROS, (René)	inspecteur des tribunes de la Convention nation.le	à Paris, rue de Lille, n.o 710.
GIRARDIN, (Théodore-Louis)	notaire, ...	rue Neuve-de-l'Égalité, n.o 79.
ITASSE, (Pierre-Henri)	architecte, ...	à Paris.
COURTIN, (Jean-Joseph)	marchand commissionnaire,	rue du Petit-Lion, n.o 35.
CHAPOTOT, (Claude-Antoine)	homme de loi, ..	section de Bonne-Nouvelle.

Les comités de salut public et de sûreté générale, réunis, approuvent la décision de la commission, et arrêtent que les dénommés ci-dessus seront *déportés*, et que les feuilles seront frappées du timbre destiné à cet effet, *ne varietur*.

Pour extrait :

Signé VADIER, VOULLAND, ÉLIE LACOSTE, AMAR, PHILIPPE RHUL, COLLOT-D'HERBOIS, BILLAUD-VARENNE.

COMMISSION POPULAIRE.

LA commission populaire, établie à Paris en exécution de la loi du 23 ventôse, après examen de pièces et renseignemens pris sur le compte de

NOM.	QUALITÉ.	DOMICILE.	NATURE DE L'AFFAIRE.
VASSAN, (Ch.-Franç.) L'HERMAND, (Femme) VASSAN, (Anne-Gen.)	ex-nobles,	sec.on de l'Arsenal, maison des Lions-Paul.	Très-suspects, aristocrates dangereux, ayant conservé le fol espoir de faire reprendre leur livrée à leurs gens. Les pièces au comité de sûreté générale.
MORAND, à détenir jusqu'à la paix (1).	huissier,	quai des Miramiones, section des Sans-Culottes. *aux Ecossais.*	D'après les informations prises, il est reconnu pour un intrigant, ayant une conduite immorale ; il a eu une commission, sous le ministre Bouchotte, pour aller au Port-la-Montagne. Les pièces au comité de sûreté générale.
FRANCONVILLE, (Adorable) à détenir jusqu'à la paix (2).	commis marchand chez son frère,	rue Neuve-Eust., sec.on de Brutus. *au Luxembourg.*	Un de ceux qui se sont opposés au recrutement de la Vendée ; il a calomnié les autorités constituées. Les pièces au comité de sûreté générale.

déclare que les susnommés sont dans le cas de la déportation.

Fait à Paris, le premier Messidor de l'an deuxième de la République.

Les membres de la commission.
Signé LOPPIN, CHARIGNY fils, TRINCHARD, BAUDEMENT, CHAPELLE; MARTEAU, *secrétaire.*

---

(1) Ces mots sont écrits et paraphés de la main de VADIER.

(2) *Idem.*

N.° 56. *AUTRE LISTE de déportation.*

NOM.	QUALITÉ.	DOMICILE.	NATURE DE L'AFFAIRE.
BOURZIES, (Jean)	ex-prêtre, aumônier de vaisseau,	rue de Beau-regard. *au Luxembourg.*	Homme suspect, lui ayant été refusé un certificat de civisme ; fréquentant le frère du scélérat Custines. Il n'a pas prêté le serment comme prêtre, et cependant a continué de dire des messes en se faisant payer par les particuliers.

Déclare, etc.

Fait à Paris, le 4 Messidor, etc.

Les membres de la commission.
Signé LOPPIN, CHARIGNY fils, TRINCHARD, CHAPELLE, BAUDEMENT; MARTEAU, *secrétaire.*

AUTRE LISTE.

NOM.	QUALITÉ.	DOMICILE.	NATURE DE L'AFFAIRE.
BERGERON,	marchand de peaux,	rue de la Vieille-Monnaie, n.° 5, section des Lombards. *à Lazare.*	Suspect, n'ayant rien fait pour la révolution ; très-égoïste, blâmant les sans-culottes de ce qu'ils abandonnent leur état pour ne s'occuper que de la chose publique.

NOM.	QUALITÉ.	DOMICILE.	NATURE DE L'AFFAIRE.
PAUTIER, (François)	....	section des Gardes-Françaises. *à Lazare.*	Prévenu d'avoir passé un faux assignat de 100 liv.; mais, par diverses perquisitions, le comité a appris qu'il n'était ni le complice, ni le fabricateur de ce faux assignat. On trouva chez lui des tasses à café à l'effigie du dernier tyran et de son agent Necker; il les avait retirées des mains d'une citoyenne qui voulait les casser. Il était porteur aussi de divers papiers manuscrits en forme de prophéties, propres à entretenir un fanatisme contre-révolutionnaire, avec un chapelet d'une forme extraordinaire.
MILLET,	marchand,	rue Denis, n.° 237, section des Lombards. *à Lazare.*	Il a été suspendu de sa qualité de citoyen par l'assemblée communale de la section, le 18 juin 1793, et desarmé à ladite epoque par le comité révolutionnaire, pour avoir prêté sa carte de citoyen à un de ses commis qui n'avait pas l'age, pour voter et faire nommer Raffet commandant général, ainsi qu'il est mentionné dans les procès-verbaux de la section et du comité.
BRICOGNE, (Anast.-Jean)	m.d mercier,	rue Denis, n.° 226, section des Lombards. *à Port-Libre.*	Fanatique à l'excès; il a montré du zèle dans les premières années de la revolution; mais depuis la constitution républicaine, il n'a paru dans les assemblées de section que pour les troubler, notamment avant le 31 mai.

Déclare, etc.

Fait à Paris, le *(la date est en blanc)*, l'an deuxième de la République.

Les membres de la commission. Signé CHAPELLE, CHARIGNY fils, TRINCHARD, BAUDEMENT; MARTEAU, *secrétaire.*

Autre

Autre liste.

NOM.	QUALITÉ.	DOMICILE.	NATURE DE L'AFFAIRE.
BRUNELLE, (Pierre-Noël)	homme de loi,	section de l'Homme-Armé. *A la Force.*	Suspect, aristocrate, intrigant, ne s'étant jamais montré dans la révolution, et ayant toujours été dans les départemens lorsque les députés fédéralistes y habitaient.
MALESSI-TARDIEU, (Ant.-Charles)	anc. maréchal des camps, capitaine des gardes françaises, chevalier de S.-Louis,	*idem.* *Au Luxembourg.*	Fanatique à l'excès, se trouvant journellement avec des prêtres, et entretenan avec eux des liaisons suivies; ce qui pouvait amener la contre-révolution.
F.e MALESSI, (Elisab.-Marie)	....	*idem.* *Au Luxembourg.*	Mêmes motifs que ceux énoncés ci-dessus.
MALESSI, f.e BOISBÉRENGER, (Hyacinthe)	ex-noble,	*idem.* *Au Luxembourg.*	Femme et sœur d'émigré; fanatique à l'excès; très-liée avec les prêtres; ce qui pouvait propager l'esprit de contre-révolution.

Déclare, etc.

Fait à Paris, le 8 Messidor, l'an deuxième de la République.

Les membres de la commission.

Signé SUBLEYRAS, FOURNEROT, LAVIRON, THIBAULOT, B. LAPORTE; J. B. GUINNAND, *secrétaire.*

Autre liste.

NOM.	QUALITÉ.	DOMICILE.	NATURE DE L'AFFAIRE.
MALESSI, (Claire-Félic.)	ex-noble, âgée de 21 ans,	section de l'Homme-Armé. *Au Luxembourg.*	Sœur d'émigré, et ayant les mêmes principes que ses père et mère, qui étaient fanatiques et journellement liés avec les prêtres dans un lieu retiré ; ce qui aurait pu propager l'esprit de contre-révolution.
VACHARD, dit LAVALETTE, (L.-Théod.)	artiste typographe,	*idem.* *Aux Ecossais.*	N'ayant pas voulu prêter le serment civique, qu'il n'ait vu comme la révolution tournerait ; modéré et n'étant aucunement prononcé dans la révolution.

Même date que la liste ci-dessus, et signée des mêmes individus.

Autre liste.

NOM.	QUALITÉ.	DOMICILE.	NATURE DE L'AFFAIRE.
MORÉE, v.e DUPONT, (J.-Françoise)	ex-noble,	*idem.* *Chez elle.*	Parente d'émigré et fanatique outrée.
F.e KOLLY-MONTGARON, (Madeleine)	femme d'un ingénieur,	*idem.* *A la Force.*	Femme aristocrate et ennemie prononcée de la liberté.
SOURDEVILLE, (Angélique)	fille d'un ci-devant comte,	section de l'Homme-Armé. *Aux Carmes.*	Sœur d'émigré, ex-noble, fille d'un ci-devant comte aristocrate, ayant son frère et son père qui ont été frappés par le glaive de la loi.
SOURDEVILLE, (Aimée-Nicole-Élisabeth-Soph.)	*idem,*	*idem.*	*Idem.*
LENEUF, f.e SOURDEVILLE, (Marie-Jeanne)	ci-devant comtesse,	*idem.*	Mère d'émigré, ex-noble, aristocrate prononcée, ayant son mari et son fils frappés par le glaive de la loi.
DUPONT, (Jean)	banquier avant et depuis la révolution; homme d'affaires, administrat. de la caisse d'escompte,	*idem,* rue des Vieilles-Audriettes.	Homme aristocrate et inhumain, ennemi des patriotes, et siégeant du côté contre-révolutionnaire de la section.

Même date que la liste ci-dessus, et signée des mêmes individus.

Autre liste.

NOM.	QUALITÉ.	DOMICILE.	NATURE DE L'AFFAIRE.
DEVILLE, (Jean-Marie)	employé chez les fermiers-généraux,	place et sect.n des Piques. *Aux Madelonettes.*	Très-suspect et partisan de l'abbé Arnoud et de la Fayette ; il a eu un frère guillotiné ; il s'est toujours montré insouciant pour la chose publique.
AMEILHON, (Jacques)	sous-bibliothécaire de la commune,	s.n des Droits de l'Homme. *A Port-Libre.*	D'après tous les renseignemens pris, son aristocratie est bien prononcée, ayant désapprouvé la journée du 20 juin.
LE PICARD, (Jean-Marie-Martin)	avoué près les tribunaux,	section des Piques. *Aux Madelonettes.*	Homme astucieux et très-dangereux sous tous les rapports ; ami de la Fayette, d'après ses réponses aux interpellations qui lui ont été faites, et qui sont contenues dans son tableau.
DAMILOT, (Étienne)	marchand de vin,	section des Piques. *Aux Madelonettes.*	Homme immoral et très-suspect, suivant les renseignemens pris sur son compte.
DUFRÊNE, (Pierre-André)	. . . .	rue Neuve des Mathurins, s.n des Piques. *Aux Madelonettes.*	Homme dangereux sous tous les rapports.
RABE, (Baltazard)	ex-oratorien,	s.n des Droits de l'Homme. *Aux Carmes.*	Fanatique ; n'a pas prêté le serment comme prêtre ; a dit la messe dans sa chambre, servie par son domestique.
LAVOIEPIERRE, (Nicolas)	marchand bonnetier,	section du Finistère. *Au Luxembourg.*	Très-fanatique, ayant loué une église pour dire des messes ; il s'est opposé à ce qu'elle fût employée à la fabrication du salpêtre.

Déclare, etc.

Fait à Paris, le 14 Messidor, l'an deuxième de la République.

Les membres de la commission. Signé CHARIGNY fils, LOPPIN, TRINCHARD, BAUDEMENT; MARTEAU, *secrétaire.*

Autre liste.

NOM.	QUALITÉ.	DOMICILE.	NATURE DE L'AFFAIRE.
BLANCHE-BARBE-GRAMBOURG, (Germain-Pierre)	ci-dev. homme d'affaires de Penthièvre,	section de Lepelletier. *Chez lui, rue de Grammont.*	Lié avec des aristocrates, n'a jamais rien fait pour la révolution ; et, malgré ses grandes richesses, il n'a jamais voulu donner plus d'un assignat de cinq livres pour les besoins de la section. Il vit avec une ci-devant femme-de-chambre de la fille Capet ; et il a été trouvé chez lui 1115 pièces d'or de 24 livres, 15 boîtes d'or et beaucoup de jetons d'argent.
HOQUET, f.e CALON,	fem.e galante,	rue de Chabanais, n.o 47, sect. de Lepelletier. *Aux Anglaises, rue Victor.*	Ci-devant maîtresse de l'abbé Fauchet ; elle a sans cesse intrigué avec Legrand et avec les ministres.
LENOIR, V.e DELAUNAY, (Anne-Marie-Sophie)	veuve d'un receveur général des finances,	section de Lepelletier. *Chez elle, rue de la Loi, n.o 331.*	Aristocrate, ne voyant que des gens comme il faut, et ne s'étant jamais montrée pour la révolution.
BELLEMEJOLETS-ROQUELAURE, (Fr.-Rose-Barth.)	ex-noble,	section de la Fontaine-Grenelle. *A Lazare.*	Aristocrate reconnu, ne fréquentant que ses pareils, des fanatiques et des prêtres.
VIEILDEBESENG, (Charl.-Ant.) âg. de 70 ans,	veuve d'un payeur des rentes,	section de l'Indivisibilit. *Arrêtée chez elle.*	Mère d'émigré, connue par son aristocratie, et fréquentant ses pareils. On a trouvé chez elle des marques de féodalité.

Déclare, etc.

Fait à Paris, le 13 Messidor, l'an deuxième.

Les membres de la commission. Signé SUBLEYRAS, LAVIRON, THIBAULOT, B. LAPORTE; J. B. GUINNAND, *secrétaire.*

Autre liste.

NOM.	QUALITÉ.	DOMICILE.	NATURE DE L'AFFAIRE.
AUDIFFRET, (Jean-Bapt.)	négociant,	s.ⁿ de Brutus. *Détenu maison de Bel-homme.*	Il a montré une très-grande joie lorsque les contre-révolutionnaires de Marseille sont entrés dans Avignon.
DUMESNIL, (Ant.-Char.)	ex-noble,	section de la Halle-au-Blé.	Ennemi de la révolution, comme etant de la caste nobiliaire.
MONTAMANT (Fr.-Marie-Annibal)	....	section Marat. *Détenu au Luxembourg.*	Clubiste de la Ste.-Chapelle, colporteur de pétitions anti-civiques ; ne fréquentant que des aristocrates, s'opposant à toutes les délibérations en assemblée générale, qui tendaient au bien public, et notamment à la fête de Châteauvieux ; s'opposant aussi à la décheance du tyran.
GANILH, (Charles)	célibataire, et avocat avant la révolut.,	section de la Halle-au-Blé. *Détenu à Port-Libre.*	Sur le refus que sa section lui fit d'un certificat de civisme, il le redemanda une seconde fois avec des menaces envers un membre du comité, qu'il deviendrait son ennemi, si on le lui refusait.
LAVOIX-LAVALADE, (Antoine)	ex-commis de ministre,	s.ⁿ des Piques. *Détenu à Lazare.*	Il s'est opposé à la fête de Châteauvieux ; apologiste des royalistes ; il a mal parlé des *Jacobins* et de *Marat*, le 31 mai ; il a été chassé de parmi ses concitoyens.

Déclare, etc.

Fait à Paris, le 17 Messidor, l'an deuxième.

Les membres de la commission. Signé CHARIGNY fils, BAUDEMENT, CHAPELLE; MARTEAU, *secrétaire.*

Autre et dernière liste.

NOM.	QUALITÉ.	DOMICILE.	NATURE DE L'AFFAIRE.
VILLENEUVE-TRANS, (Louis-Henri)	ci-dev. noble,	rue Vivienne, n.° 55, sect. Lepelletier. *Aux Irlandais.*	Ses liaisons n'étant qu'avec les ennemis de la révolution ; n'ayant jamais rien fait pour elle.
BOUGON, (Pier.-Hen.)	ex-chanoine, et depuis, curé,	section de la Montagne. *Aux Carmes.*	Fanatique, aristocrate prononcé, ne fréquentant que les ci-devant nobles et les gens de sa classe; intrigant prononcé.
BALTAZARD-ALISSAN, dit CHAZET, (René) âgé de 62 ans,	payeur des rentes,	section de Lepelletier. *Chez lui.*	Père d'émigré, murmurant contre la révolution, et n'ayant jamais rien fait pour elle.
GUILLEMOT, f.e LEPORTIER, (Marie Rose-Julie)	ex-noble, f.e d'un ci-dev. capit. au ci-dev. régim. Dauphin,	rue de la Michaudière, section Lepelletier. *A Port-Libre.*	Femme très-fanatique ; ne croyant pas aux bienfaits de la révolution ; aristocrate très-prononcée.
Fille SAINT-CHAMANT, (Marie-Fr.-Genev.) âgée de 19 ans,	ex-noble, fille d'un ci-dev. lieut.-génér.	rue de Vendôme, section du Temple. *A la caserne, rue de Sève.*	Sœur d'émigré, beaucoup prononcée, quoique très-jeune, contre la révolution et pour le fanatisme.
Fille SAINT-CHAMANT, (Adel.-Cat.-Marie) âgée de 15 ans,	*idem*,	*idem*.	Sœur d'émigré, beaucoup prononcée en fanatisme et contre la liberté, quoique très-jeune.

Déclare, etc.

Fait à Paris, le 15 Messidor, l'an deuxième.

Les membres de la commission. Signé LAVIRON, THIBAULOT; SUBLEYRAS, FOURNEROT; J. B. GUINNAND, *secrétaire*.

EXTRAIT des registres des comités de salut public et de sûreté générale de la Convention nationale.

Séance du 3 Thermidor, l'an deuxieme de la République française, une et indivisible.

Vu les feuilles des détenus, présentées par la commission populaire séante au *Muséum*, comprenant les n.os 44, 45, 56, 66, 72, 73, 74, 93, 94, 98, 99 et 81 ; et les dénommés ci-après :

NOM.	QUALITÉ.	DOMICILE.
Vassan, (Charles-François)...	ex-noble........	s.on de l'Arsenal.
L'Herman, femme Vassan, (Anne-Geneviève).......	*Idem*...........	*idem*.
Colombier, (Pierre)........	coutelier.......	s.on du Contrat S.al
Haniel, (Charles)..........	valet-de-chambre.	*id.* des Sans-Culot.
Bourzies, (Jean)...........	ex-prêtre.......	rue Beauregard.
Bergeron, ...	march. de peaux..	s.on des Lombards.
Pautier, (François)........	....	*id.* des Gardes-F.ses
Millet, ...	marchand......	*id.* des Lombards.
Beaussan, femme Machault...	ex-noble........	*id.* de l'H.me Armé.
Bricogne, (Anastase-Jean)....	march. mercier...	*id.* des Lombards.
Brunelle, (Pierre-Noël).....	homme de loi...	*id.* de l'H.me Armé.
Malessi-Tardieu, (Ant. Charles)	anc. mar.-de-camp.	*idem*.
Malessi, f.e, (Elisabeth-Marie)	....	*idem*.
Malessi, femme Boisbérenger, (Hyacinthe)............	ex-noble.......	*idem*.
Malessi, (Claire Félicité)....	*idem*...........	*idem*.
Vachard dit *Lavalette*, (Louis Théodore).............	artiste typographe.	*idem*.
Morée, v.e Dupont, (Jeanne-Fr.)	ex-noble........	*idem*.
F.e *Kolli-Montgaron*, (Madel.)	f.e d'un ingénieur.	*idem*.
Sourdeville, fille, (Angélique).	fille d'un ci-devant comte.....	*idem*.
Leneuf, femme Sourdeville, (Marie-Jeanne)..........	ci-dev. comtesse..	*idem*.
Sourdeville, (Aimée-Nicole-Elisabeth-Sophie)........	fille d'un ci-devant comte.....	*idem*.
Dupont, (Jean)............	banquier........	*idem*.
Deville, (Jean-Marie).......	employé........	section des Piques.
Amcilhon, (Jacques)........	sous-bibliothéc.re	*id.* des Droits de l'H.me
Le Picard, (Jean-Marie-Martin)	avoué.........	*id.* des Piques.
Damilot, (Étienne)........	marchand de vin..	*idem*.

NOM.	QUALITÉ.	DOMICILE.
Dufrêne, (Pierre-André)	....	section des Piques.
Rabe, (Baltazard)	ex-oratorien	*id.* des Droits de l'H.^me^
Lavoiepierre, (Nicolas)	march. bonnetier.	*id.* du Finistère.
Blanchebarbe-Grambourg, (Germain-Pierre)	ci-dev.^t^ h.^me^ d'aff. de Penthièvre...	*id.* Lepelletier.
Hoquet, femme Calon, ...	femme galante...	*idem.*
Lenoir, veuve Delaunay, (Anne-Marie-Sophie)	v.^e^ d'un receveur gén.^l^ des finances.	*idem.*
Bellemejolets-Roquelaure, (François-Rose-Barthelemy)	ex-noble	*id.* de la Fontaine-de-Grenelle.
Vieildebeseng, (Charlotte-Antoinette)	v.^e^ d'un payeur des rentes	*id.* de l'Indivisibilité.
Audiffret, (Jean-Baptiste)	négociant	*id.* de Brutus.
Dumesnil, (Antoine-Charles).	ex-noble	*id.* la Halle-au-Blé.
Montamant, (François-Marie-Annibal)	....	*id.* de Marat.
Ganilh, (Charles)	avocat	*id.* la Halle-au-Blé.
Lavoix-Lavalade, (Antoine) ..	ex-com. de minist.	*id.* des Piques.
Villeneuve-Trans, (Louis-Henri)	ex-noble	*id.* Lepelletier.
Bougon, (Pierre-Henri)	ex-chanoine	*id.* de la Montag.^e^
Baltazard-Alissan, dit *Chazet*, (René)	payeur des rentes.	*id.* Lepelletier.
Guillemot, femme Leportien, (Marie-Rose-Julie)	ex-noble	*idem.*
Saint-Chamant, fille, (Marie-Françoise-Geneviève) 19 ans,	*idem*	*id.* du Temple.
Saint-Chamant, fille, (Adél.-Catherine-Marie) 15 ans, ..	*idem*	*idem.*
Chataignes, (François)	*idem*	*id.* des Gardes-F.^ses^
Géverville, (Toussaint-François)	*idem*	*idem.*

Les comités de salut public et de sûreté générale, réunis, *approuvent* la décision de la commission, et arrêtent que les dénommés ci-dessus seront *déportés*, et que ces feuilles seront frappées du timbre destiné à cet effet, *ne varietur.*

Pour extrait :

Signé VADIER, VOULLAND, AMAR, ÉLIE LACOSTE, Philippe RHUL, COLLOT-D'HERBOIS, B. BARÈRE et BILLAUD-VARENNE.

N.° XXXV.

LETTRE écrite à Robespierre par les citoyens Grégorie *et* Levingston.

Paris, le 4.e jour du 2.e mois de l'an II.e de la République, etc.

Citoyen,

NOUS avons présenté *au comité de salut public* une offre de fournir à la République française une partie de farines ; *n'ayant pas reçu de réponse,* nous ne savons pas si notre soumission a été remise à ce comité.

Ayant appris, citoyen, que vous mettez beaucoup d'activité dans tout ce qui passe sous vos yeux, nous avons pris la liberté de nous présenter chez vous pour vous remettre copie de notre soumission ; mais n'ayant pas été assez heureux pour vous trouver, nous vous l'envoyons ci-jointe.

Nous n'avons pas cherché de protecteurs pour nous présenter, parce que nous savons qu'il suffit de mettre sous vos yeux un plan très-utile à la République, et que la meilleure protection auprès de vous, c'est la justice et la raison.

Nous sommes avec la considération dûe à votre mérite,

Vos dévoués concitoyens.

Signé LEVINGSTON, J. GRÉGORIE, *citoyens de l'Amérique septentrionale.*

LES citoyens *Levingston* et *Grégorie*, négocians américains, proposent de fournir à la République française CENT MILLE barils de farine contenant environ dix-huit millions de livres, poids de marc, ou plus si elle le desire.

1.° Ils se chargeront de l'achat des farines, en Amérique ; à cet effet l'un d'eux partira sur-le-champ pour s'y rendre le plutôt possible.

2.° Ils porteront sur la facture le prix coûtant des farines, et il leur sera alloué la commission d'usage à 5 $\frac{0}{0}$ sur toutes les sommes qu'ils auront déboursées.

3.° Ils se chargeront de fréter des navires neutres et d'y faire charger les farines en leurs noms, comme citoyens neutres ; ils se chargeront aussi de l'assurance, et du re-

couvrement de l'assurance, en cas de perte, si le gouvernement le desire.

4.° Ils ne demandent aucune somme d'avance ; mais, pour la sûreté commune des contracteurs, voici ce qu'ils proposent :

Que les fonds nécessaires pour le paiement des farines soient faits en espèces qui aient cours dans les treize États-Unis, et déposés à Philadelphie dans les mains du ministre de la République, ou tel autre agent qu'il plaira au comité de nommer, et qu'ils leur soient versés sitôt qu'ils auront justifié de leurs achats ;

5.° Qu'ils puissent, pour mieux remplir ce but, retirer les fonds qu'ils ont en France, et les employer à l'achat des marchandises qui sont surabondantes dans la République ; elles leur serviront beaucoup plus que toute autre chose pour la célérité de leurs achats à l'Amérique septentrionale, parce que, dans ce moment, les échanges de marchandises ou de denrées sont beaucoup plus faciles et plus utiles qu'un paiement en argent ;

6.° Qu'ils soient autorisés à faire sur-le-champ l'achat à l'Amérique septentrionale, de la quantité de farines proposée par les exposans ; car il n'y a que les négocians qui connaissent parfaitement le pays et le caractère des habitans, qui peuvent réussir promptement ; et si le plus grand secret ne préside pas aux opérations, si la célérité la plus active n'est pas pratiquée, il est impossible de faire un achat aussi considérable sans éprouver une augmentation subite de 20 ou 30 $\frac{0}{0}$ sur le prix des farines qu'on se propose d'acheter ;

7.° Que si cette proposition est goûtée du comité de salut public, les exposans se feront connaître de manière à ne laisser aucun doute sur leur probité, leurs moyens, et leur amour pour la liberté. Le comité pourra, en conséquence, sur leur compte prendre les renseignemens chez le ministre plénipotentiaire de l'Amérique septentrionale ; et voulant conférer avec eux sur cet objet, il aura la bonté de leur adresser la réponse à l'hôtel de Philadelphie, passage des Petits-Pères, n.° 7.

AUTRE lettre écrite à Robespierre.

Citoyen,

NOUS offrons de délivrer à la République *cinq mil-*

lions de quintaux de blé, graduellement, en mars, avril et mai, sur les plages de la mer que nous indiquerons; nous ne demandons aucunes avances, et le prix du blé qu'après la délivrance.

Comme on ne peut réussir, sans le plus profond secret, comme il faut présenter la nature *des dispositions extérieures dont on est assuré*, ce projet ne peut regarder qu'un membre du comité de salut public, et je te demande pour demain une conférence particulière.

Comme il ne faut avoir en vue que le succès et l'approvisionnement de la France, nous avons desiré de communiquer avant tout notre plan à un patriote connu.

Salut et fraternité.

Signé FLACHAT, *rue de la Loi, hôtel des Lillois, n.° 293.*

Ce 4 Frimaire, l'an 2.e de la République, etc.

N.° XXXVI.

Au quartier-général à Paris.

Le 7.e jour du 2.e mois, l'an II.e de la République, etc.

COPIE de la lettre des généraux de l'armée révolutionnaire, aux citoyens représentans du peuple, composant le comité de sûreté générale.

Citoyens représentans,

VOUS n'ignorez pas, sans doute, que les environs de Paris sont infestés d'une infinité de traîtres, d'accapareurs et de malveillans. Comme le salut de la chose publique exige que l'on en purge le sol de la liberté, et que l'on s'empare de leur personne, nous sollicitons instamment de votre patriotisme, de nous adresser l'ordre de marcher avec les forces que nous pouvons réunir de notre armée, et de prendre toutes les mesures efficaces pour l'objet de son institution. Nous assurons que le plan de notre marche sera si bien tracé, que dans huit jours les environs de Paris seront purgés de la horde aristocratique qui s'agite, en tout sens, pour briser les ressorts de la République.

Salut et fraternité.

Signé RONSIN, PAREIN, BOULANGER.

N.° XXXVII.

EXTRAIT d'une lettre de Thonion *à* Gravier.

Le 21 Nivôse, l'an II.e de la République, etc.

JE te dirai, cher ami, qu'il y a eu quelques rixes entre les divers corps armés qui sont actuellement à Commune-Affranchie, c'est-à-dire, entre l'armée révolutionnaire et les autres bataillons, et notamment avec les dragons. Cela a dérangé la tranquillité publique pour un instant. Il n'est arrivé, jusqu'à ce moment, aucun événement fâcheux, et je ne prévois pas qu'il en arrive aucun.

Cependant je ne cesserai de te dire que c'est un grand vice dans la République, que de créer des corps armés avec des destinations particulières, ainsi que la solde plus forte: il paraît que c'est, en partie, ce motif qui a occasionné de la rumeur. *L'on reproche encore à l'armée révolutionnaire, d'accaparer les denrées dans les marchés et autres lieux, et de les vendre ensuite à ceux qui les paient au-dessus du maximum.* Je n'ai aucune connaissance, par moi-même, de ces faits, *mais c'est le bruit général.* Au reste, il faut que chacun se renferme dans les bornes de son devoir, sans quoi l'on s'attire toujours la censure.

On parle, en général, de toute l'armée révolutionnaire; mais je suis persuadé qu'il n'y en a qu'un petit nombre qui se soit écarté....... Voilà la situation de Commune-Affranchie. En général, *les patriotes de cette commune ne sont pas bien d'accord avec quelques Parisiens, parce qu'ils veulent dominer.* Mais je ne doute pas que tout reprenne l'ordre. Je ne te parle plus de moi, j'espère que tu t'en seras occupé. *Signé* THONION.

N.° XXXVIII.

MANDAT révolutionnaire tiré sur une veuve de Thionville.

Thionville, le 10 Frimaire, l'an II.e de la République, etc.

Guerre aux ennemis du peuple.

COMMISSION RÉVOLUTIONNAIRE.

SOUS peine d'être traitée révolutionnairement, la

nommée *veuve Vayer*, de *Thionville*, versera, dans trois heures, à la caisse de la commission révolutionnaire, entre les mains du citoyen *Lemoissant*, un de ses membres, *la somme de trois mille livres.*

Les membres de ladite commission.

Signé LEMOISSANT.

Nota. Ce mandat est tracé *en rouge*, couleur bien analogue au ministère des tyrans subalternes et de leurs chefs.

N.os XXXIX, XL, XLI.

DIVERSES lettres de Gatteau, *employé dans les subsistances militaires.*

Strasbourg, septidi 27 Brumaire, II.e année républicaine.

Voilà la cinquième lettre que je t'adresse, mon cher *Daubigny*, sans que tu aies encore daigné prendre la peine de m'écrire deux lignes; je te somme, par la vieille amitié qui nous lie, de sortir enfin de cette coupable apathie envers un homme dont tu connais le cœur, les principes et les sentimens.

Tu ne veux ou ne peux donc rien en faveur du pauvre *Bérard*, auquel pourtant tu as donné un bien funeste conseil!

Je te conjure de le voir ou de lui écrire, de faire les derniers efforts enfin pour que mes intérêts soient assurés; 30,000 livres valent bien la peine qu'on s'en occupe, sur-tout quand c'est uniquement cela qui forme tout l'avoir, toute l'existence.

J'aurais bien besoin à Paris pour cet objet, et encore, pour mettre à couvert d'autres intérêts qui, quoiqu'offrant un résultat moins prochain, n'en sont pas moins précieux; ce sont ceux de mon association de terrains nationaux avec les hommes que tu connais : mais mon devoir m'attache à mes coopérateurs, et je ne puis ni ne dois les quitter. Conviens, *Daubigny*, qu'on ne peut être plus malheureux; mais je m'en fous, pourvu que la République triomphe, que la liberté s'affermisse.

Il était temps que *Saint-Just* vînt auprès de cette malheureuse armée, et qu'il portât de vigoureux coups de hache au fanatisme des Alsaciens, à leur indolence, à leur stupidité allemande, à l'égoïsme, à la cupidité, à la perfidie des riches : autrement c'en était fait de ces beaux départemens. Il a tout vivifié, ranimé, *régénéré*, et pour achever cet ouvrage, *il nous arrive de tous les coins une colonne d'apôtres révolutionnaires, de solides sans-culottes; SAINTE GUILLOTINE EST DANS LA PLUS BRILLANTE ACTIVITÉ, ET LA BIENFAISANTE TERREUR produit ici, d'une manière miraculeuse, ce qu'on ne devait espérer d'un siècle au moins par la raison et la philosophie. Quel maître-bougre que ce garçon-là ! La collection de ses arrêtés sera sans contredit un des plus beaux monumens historiques de la révolution.*

Tu apprendras, sous quelques jours, que l'armée du Rhin a recouvré toute son énergie, et qu'elle a écrasé les imbécilles soldats de la tyrannie. Si l'infâme trahison contre laquelle cependant on a pris toutes les précautions possibles, ne vient pas encore troubler l'exécution des plus belles mesures, nous nous SOÛLERONS, sur la fin de cette semaine, à Landau, avec les braves qui y défendent la liberté; et messieurs de Prusse et d'Autriche prendront une potion dans le Rhin. *Ruamps, Nion, Milhaud et Borie, tous quatre représentans du peuple, indignes du caractère sacré dont ils sont revêtus, se sont conduits ici comme des imbécilles, de plats insoucians, des lâches et peut-être quelque chose de plus. Au premier moment de libre je m'occuperai d'eux*, et aussitôt que j'aurai mes matériaux, *je les dénoncerai AUX JACOBINS, et je rappellerai les forfaits de quelques autres*, d'Hosmann, etc. . . . . *Le moment de la justice terrible est arrivé, et toutes les têtes coupables doivent passer sous le NIVEAU national.*

Dis quelque chose pour moi à la citoyenne ton épouse, au citoyen et à la citoyenne *Compant*.

Je t'embrasse, ton frère et ami,

Signé GATTEAU.

Autre lettre de Gatteau.

Strasbourg, 14 Frimaire, deuxième année républicaine.

J'AI bien des reproches à te faire, *mon cher Daubigny ;* mais je sais par une vieille expérience, qu'à cet égard tu es plastronné, et que tu ne te mets guère en peine de la juste mauvaise-humeur de tes amis et des autres. Ci-joint un paquet pour *Sijas ;* recommande-lui de donner une prompte décision sur la demande du commissaire des guerres *Pétigny*, dont je t'ai envoyé le mémoire. Un autre paquet pour le brave et *estimable Verteuil,* que j'aime de toutes les puissances de mon ame. Mais je te jure que je ne puis rien dans cette affaire, absolument rien, que par mon silence. Ses neveux, qui lui causent aujourd'hui tant de chagrins, ne sont pas dignes d'appartenir à un aussi loyal républicain ; cependant ce ne sont pas des conspirateurs, mais tout bonnement de ces hommes honnêtes-gens, dont le cœur n'a jamais été à la révolution, quoiqu'ils soient incapables de rien tenter pour la traverser ou la détruire. Comme préposés des subsistances, ils n'ont pas su tout-à-fait se concilier l'estime ni la confiance des chefs, de leurs camarades, des autorités locales, par leur exactitude, leur zèle, leur civisme, etc.

Je n'ai rien fait pour leur nuire, parce que les circonstances ne l'ont pas voulu, ou plutôt parce que j'ai été dénoncé ; mais aussi je ne puis en aucune manière les servir, et j'en suis désolé à cause de notre *ami Verteuil*, auquel je donnerais de mon sang, s'il le fallait, pour l'obliger.

Ceci est pour toi, et je te prie d'en dire quelques mots à *Xavier Audouin* et à *Vincent,* qui prennent un vif intérêt aux neveux, par rapport à l'oncle qu'ils aiment comme je l'aime moi-même. Ecris-moi donc, *mâtin,* ou en définitif je t'envoie faire *foutre.* J'embrasse bien tendrement ta petite femme, quoi que tu en puisses dire, la grand'maman et le grand papa, et la petite mignonne. Tout à toi,

ton frère et ami,

Signé GATTEAU.

N. B.

N. B. Je t'envoie copie d'une lettre d'un certain individu surnommé *Latour*, fils d'un *monsieur de Tolosan*, ancien administrateur des subsistances militaires, que quelques personnes s'acharnent à ne pas vouloir ranger dans la classe des émigrés, quoiqu'il le soit bien réellement, et que son polisson de fils soit allé le rejoindre.

Ce jeune drôle l'a échappé, parce que l'on a négligé les mesures que j'avais indiquées de Béfort contre lui. J'avais su ses dispositions de voyage, et il m'avait été facile d'en pressentir l'objet. Fais passer cette copie au département : elle fixera son opinion sur le père, si déjà les biens de ce lâche aristocrate millionnaire *n'avaient été déclarés propriétés nationales, et comme tels, PLANCHE AUX ASSIGNATS.*

Nota. Je n'ai pas cru devoir imprimer une troisième lettre du même, que je n'ai réunie qu'à raison du *cachet* sur lequel est gravée *une guillotine.* On pourra voir cette empreinte au comité.

N.° XLII (a).

Robespierre jeune à son frère.

MA sœur n'a pas une seule goutte de sang qui ressemble au nôtre. J'ai appris et j'ai vu tant de choses d'elle, que je la regarde comme notre plus grande ennemie. Elle abuse de notre réputation sans tache, pour nous faire la loi, et pour nous menacer de faire une démarche scandaleuse, afin de nous compromettre.

Il faut prendre un parti décidé contre elle. Il faut la faire partir pour Arras, et éloigner ainsi de nous une femme qui fait notre désespoir commun. Elle voudrait nous donner la réputation de mauvais frères ; ses calomnies, répandues contre nous, viennent à ce but.

Je voudrais que tu visses la citoyenne *Lasaudraie ;* elle te donnerait des renseignemens certains sur tous les masques qu'il est intéressant de connaître en ces circonstances. Un certain *St.-Félix* paraît être de la clique.

N.° XLII (b).

LETTRE de la citoyenne Robespierre à son frère.

18 Messidor, l'an deuxième de la République française.

VOTRE aversion pour moi, mon frère, loin de diminuer, comme je m'en étais flattée, est devenue la haine la plus implacable, au point que ma vue seule vous inspire de l'horreur; ainsi, je ne dois pas espérer que vous soyez jamais assez calme pour m'entendre, c'est pourquoi je vais essayer de vous écrire.

Abymée sous le poids de ma douleur, incapable de lier mes idées, je n'entreprendrai pas mon apologie; il me serait cependant si facile de démontrer que je n'ai jamais mérité, en aucune façon, d'exciter cette fureur qui vous aveugle : mais j'abandonne le soin de ma justification au temps qui dévoile toutes les perfidies, toutes les noirceurs. Alors, quand le bandeau qui couvre vos yeux sera déchiré, si vous pouvez, dans le désordre de vos passions, distinguer la voix du remords; si le cri de la nature peut se faire entendre; revenu d'une erreur qui m'est si funeste, ne craignez pas que jamais je vous reproche de l'avoir gardée si long-temps; je ne m'occuperai que du bonheur d'avoir retrouvé votre cœur. Ah! si vous pouviez lire au fond du mien, que vous rougiriez de l'outrager d'une manière si cruelle! vous y verriez, avec la preuve de mon innocence, que rien ne peut en effacer l'attachement tendre qui me lie à vous, et que c'est le seul sentiment auquel je rapporte toutes mes affections; sans cela, me plaindrais-je de votre haine! Que m'importe, à moi, d'être haïe par ceux qui me sont indifférens et que je méprise! jamais leur souvenir ne viendra me troubler : mais être haïe de mes frères, moi pour qui c'est un besoin de les chérir; c'est la seule chose qui puisse me rendre aussi malheureuse que je le suis.

Que *cette passion de la haine* doit être affreuse, puisqu'elle vous aveugle au point de vous porter à me calomnier auprès de mes amis! Cependant, n'espérez pas, dans votre délire, pouvoir me faire perdre l'estime de quelques personnes vertueuses, unique bien qui me

reste ; avec une conscience pure, pleine d'une juste confiance dans ma vertu, je peux vous défier d'y porter atteinte, et j'ose vous dire qu'auprès des gens de bien qui me connaissent, vous perdrez votre réputation plutôt que de nuire à la mienne.

Il importe donc à votre tranquillité que je sois éloignée de vous ; il importe même, à ce qu'on dit, à la chose publique, que je ne vive pas à Paris !..... J'ignore encore ce que je dois faire ; mais ce qui me semble le plus urgent, c'est de vous débarrasser de la vue d'un objet odieux. Aussi, dès demain, vous pouvez rentrer dans votre appartement, sans craindre de m'y rencontrer ; je quitterai dès aujourd'hui, à moins que vous ne vous y opposiez formellement.

Que mon séjour à Paris ne vous inquiète pas ; je n'ai garde d'associer mes amis à ma disgrace. Le malheur qui me poursuit doit être contagieux, *et votre haine pour moi est trop aveugle, pour ne pas se porter sur tout ce qui me témoignera quelque intérêt ;* aussi je n'ai besoin que de quelques jours pour calmer le désordre de mes idées, me décider sur le lieu de mon exil ; car, dans l'anéantissement de toutes mes facultés, je suis hors d'état de prendre un parti.

Je vous quitte donc, puisque vous l'exigez ; mais, malgré vos injustices, mon amitié pour vous est tellement indestructible, que je ne conserverai aucun ressentiment du traitement cruel que vous me faites essuyer. Lorsque, désabusé tôt ou tard, vous viendrez à prendre pour moi les sentimens que je mérite, qu'une mauvaise honte ne vous empêche pas de m'instruire que j'ai recouvré votre amitié ; et, en quelque lieu que je sois, fussé-je même par delà les mers, si je puis vous être utile à quelque chose, sachez m'en instruire, et bientôt je serai auprès de vous. . . . .

Signé ROBESPIERRE.

P. S. Vous devez penser qu'en quittant votre logement, je prendrai toutes les précautions nécessaires pour ne pas compromettre mes frères. Le quartier qu'habite la citoyenne Laporte, chez laquelle je me propose de me retirer provisoirement, est l'endroit, de toute la République, où je puis être le plus ignorée.

N.° XLIII.

ESPÈCE de catéchisme de Robespierre, écrit de sa main.

QUEL est le but ! L'exécution de la constitution en faveur du peuple.

Quels seront nos ennemis ! Les hommes vicieux et les *riches.*

Quels moyens emploieront-ils ! La calomnie et l'hypocrisie.

Quelles causes peuvent favoriser l'emploi de ces moyens ! L'ignorance des sans-culottes.

Il faut donc éclairer le peuple. Mais *quels sont les obstacles à l'instruction du peuple !*

Les écrivains mercenaires, qui l'égarent par des impostures journalières et impudentes.

Que conclure de-là ! 1.° QU'IL FAUT PROSCRIRE LES ÉCRIVAINS COMME LES PLUS DANGEREUX ENNEMIS DE LA PATRIE.

2.° Qu'il faut répandre de bons écrits avec profusion.

Quels sont les autres obstacles à l'établissement de la liberté !

La guerre étrangère et la guerre civile.

Quels sont les moyens de terminer la guerre étrangère !

De mettre des généraux républicains à la tête de nos armées, et de punir ceux qui nous ont trahis.

Quels sont les moyens de terminer la guerre civile ! De punir les traîtres et les conspirateurs (1), *sur-tout les députés et les administrateurs coupables;* d'envoyer des troupes patriotes sous des chefs patriotes, pour réduire les aristocrates de Lyon, de Marseille, de Toulon, de la Vendée, du Jura et de toutes les autres contrées où

---

(1) A cet endroit du manuscrit on lit encore les phrases suivantes que Robespierre a raturées lui-même :

« Le peuple. . . . . Quel autre obstacle y a-t-il à l'instruction du peuple !
» La misère.
» Quand le peuple sera-t-il donc éclairé ! Quand il aura du pain, et que
» les riches et le gouvernement cesseront de soudoyer des plumes et des
» langues perfides pour le tromper;
» Lorsque leur intérêt sera confondu avec celui du peuple.
» Quand leur intérêt sera-t-il confondu avec celui du peuple !
» JAMAIS. »

l'étendard de la rebellion et du royalisme a été arboré, et de faire des exemples terribles de tous les scélérats qui ont outragé la liberté et versé le sang des patriotes.

1.° *Proscription des écrivains perfides et contre-révolutionnaires ; propagation de bons écrits.*

2.° Punition des traîtres et des conspirateurs, sur-tout des députés et des administrateurs coupables.

3.° Nomination de généraux patriotes ; destitution et punition des autres.

4.° Subsistances et *lois populaires.*

N.° XLIV.

NOTE essentielle écrite de la main de Robespierre.

IL faut une volonté UNE.

Il faut qu'elle soit républicaine ou royaliste.

Pour qu'elle soit républicaine, il faut des ministres républicains, des papiers républicains, des députés républicains, un gouvernement républicain.

La guerre étrangère est une maladie mortelle (fléau mortel), tandis que le corps politique est malade de la révolution et de la division des volontés.

Les dangers intérieurs viennent des bourgeois ; POUR VAINCRE LES BOURGEOIS, il faut RALLIER LE PEUPLE. Tout était disposé pour mettre le peuple sous le joug des bourgeois, et faire périr les défenseurs de la République sur l'échafaud. Ils ont triomphé à Marseille, à Bordeaux, à Lyon ; ils auraient triomphé à Paris, sans l'insurrection actuelle. *Il faut que l'insurrection actuelle continue*, jusqu'à ce que les mesures nécessaires pour sauver la République aient été prises. *Il faut que le peuple s'allie à la Convention et que la Convention SE SERVE DU PEUPLE.*

Il faut que l'insurrection s'étende de proche en proche sur le même plan ;

Que les sans-culottes SOIENT PAYÉS et restent dans les villes.

Il faut leur procurer des armes, LES COLÉRER, les éclairer.

Il faut exalter l'enthousiasme républicain par tous les moyens possibles.

Si les députés sont renvoyés, la République est perdue; ils continueront d'égarer les départemens, tandis que leurs suppléans ne vaudront pas mieux.

Custine, à surveiller par des commissaires nouveaux bien sûrs.

Les affaires étrangères. Alliance avec les petites puissances; mais impossible, aussi long-temps que nous n'aurons point une volonté nationale.

N.° XLV.

Mon général,

Vu le rapport qui vient de m'être fait, je crois que vous feriez bien de monter à cheval et de vous montrer dans Paris. Votre attaché aide-de-camp, *Signé* EGRON.

Au dos est écrit : *Au citoyen* Hanriot, *commandant général, à Paris.*

N.° XLVI.

Du 9 Thermidor, l'an II. de la République française.

ÉTAT-MAJOR-GÉNÉRAL.

Le conseil général de la commune vient d'arrêter, citoyen, que le commandant général de la force armée dirigera le peuple contre les conspirateurs qui oppriment les patriotes, et délivrera la Convention de l'oppression des contre-révolutionnaires; tu apporteras tous tes soins pour mettre à exécution ledit arrêté. Le général,

Signé HANRIOT.

Il y aura, en conséquence, une réserve de deux cents hommes prêts à marcher aux ordres des magistrats du peuple.

Au dos est écrit : *ÉTAT-MAJOR-GÉNÉRAL. A l'adjudant général de la 6.e légion, cour Saint-Martin.*

N.° XLVII.

COMMUNE DE PARIS.

Département de police.

COUTHON, tous les patriotes sont proscrits; le peuple tout entier est levé; ce serait le trahir que de ne pas te

rendre avec nous à la commune, où nous sommes actuellement. *Signé* ROBESPIERRE aîné, ROBESPIERRE jeune, SAINT-JUST.

Nota. Cette invitation est écrite de la main de Robespierre jeune.

N.° XLVIII.

COMMUNE DE PARIS.

Agent national.

LE comité d'exécution, nommé par le conseil, a besoin de tes conseils, viens-y sur-le-champ.

Voici les noms des membres :

Châtelet, Cofinhal, Lerebours, Grenard, Legrand, Desboisseaux, Arthur, Payan, Louvet. Signé *PAYAN;* le maire de Paris *LESCOT-FLEURIOT; MOËNNE,* substitut.

N.° XLIX.

ARRÊTÉ du conseil général de la commune de Paris, rédigé par Robespierre et écrit de sa main sur un papier tout raturé.

« LE conseil général de la commune considérant......
» arrête qu'il sera envoyé une députation à l'Assemblée
» nationale, pour demander que le nouveau directoire
» du département sera converti nommément et formel-
» lement en commission des contributions publiques,
» etc.........

N.° L.

NOTE écrite de la main même de Robespierre.

Avoir de l'argent.

1.° Une adresse aux départemens.

2.° Des courriers près de nos commissaires aux armées.

3.° *Une fédération de la commune de Paris avec Marseille.*

4.° Changement de ministres et de la poste.

5.° Suppression des papiers contre-révolutionnaires.

6.° *ARMER les sans-culottes et les SALARIER.*

7.° *Faire suspendre les travaux jusqu'à ce que la patrie soit sauvée.*

8.° *CHANGER DE LOCAL.*

Nota. Ce *changement de local* s'accommode parfaitement avec le plan de suspension des travaux de la Convention, pour lui donner des vacances ainsi qu'au parlement d'Angleterre, plan tracé dans une lettre de l'ambassadeur d'Espagne à Venise, au duc d'Alcudia, ministre du roi d'Espagne à Madrid, lettre trouvée dans les papiers de Robespierre.

Quoique cette lettre ait été imprimée déjà, comme elle l'a été avec des lacunes, j'ai cru devoir la réimprimer ici en entier, avec la traduction en face de l'original.

LETTRE de l'ambassadeur d'Espagne à Venise, au duc d'Alcudia, *ministre du roi d'Espagne, à Madrid.*

Nota. En marge est écrit : *Reservada.*

PIÈCE originale trouvée dans les papiers de Robespierre.

Señor,

YA habrà V. E. sabido que el 3 de julio separaron al joven rey de Francia de la reina; los gefes maratistas lo hicieron de por si en nombre del *comité de sûreté publique*, el qual no supo nada de este partido tomado por los maratistas hasta despues de executado, ni se atreviò à oponerse. Creen los realistas que hayan tenido la mira para este paso, de poder dar mas

TRADUCTION de la lettre, trouvée avec l'original, dans les papiers de Robespierre.

Seigneur,

VOTRE excellence aura appris que le 3 juillet l'on a séparé le jeune roi de France de la reine; les chefs maratistes, qui sont en grand nombre dans le comité de salut public, prirent ce parti à l'insçu de ce même comité, lequel, n'ayant eu connaissance de cette mesure prise par les maratistes qu'après qu'elle fut exécutée, n'osa pas s'y oppóser. Les royalistes croient que ce plan a été imaginé afin d'accré-

credito à las intrigas de aquella señora, las que la ponen à cada momento à tiro de perderse, à pesar de los consejos que se la han procurado dar, y los quales hoy dia se dificultan infinito por la dureza, y estrechez con que tratan à S. M. por lo que voi à decir.

Pretende la comune que hay en Paris un agente del principe de Cobourg que tiene inteligencias con la reina; que Danton y Lacroix que eran del partido de la montaña se han hecho *girondins*, y han tenido conferencias con S. M. que el tal agente es sobrino del general Ferraris, que va y viene à Paris haciendo siempre sus viages à pie para ocultarse mejor; y que el 7 por la noche partiò llevando con sigo cartas de la reina, las quales debiendo pasar para llegar à sus manos, por las del comisionario del Temple en quien creia S. M. poderse fiar, este picaro las llevò à la comune que las viò, y copiò. Con tales piezas, ò pruebas quiere la comune hacerse acusadora de la reina al tribunal revolucionario, y tiene formado un papel con 17 acriminaciones.

No solo hace temblar esta critica situacion, pero tambien la novedad ocurrida el dia 11 de la supresion hecha del *comité de sûreté publique*, y su renovacion en la que entran 9 de los principales gefes maratistas, siendo el mismo Marat presi-

diter davantage les intrigues de cette princesse, qui, à chaque instant, l'exposent à se perdre, malgré les conseils qu'on lui a fait donner, et qu'il est très-difficile aujourd'hui de lui continuer, à cause de l'âpreté et de la manière resserrée avec lesquelles sa majesté est traitée, occasionnées par ce que je vais vous dire.

La commune prétend qu'il y a à Paris un agent du prince de *Cobourg*, qui a des intelligences avec la reine; que *Danton* et *Lacroix*, qui étaient du parti de la montagne, se sont faits girondins, et qu'ils ont eu des conférences avec sa majesté; que cet agent de *Cobourg* est cousin du général *Ferraris;* qu'il va et vient à Paris, faisant toujours ses voyages à pied pour mieux se cacher, et que le 7 il partit dans la nuit, emportant des lettres de la reine, lesquelles, pour parvenir jusqu'à lui, ont dû passer par les mains du commissionnaire du Temple, auquel sa majesté avait cru pouvoir se fier. Ce misérable les porta à la commune qui les lut et en prit copie; c'est avec ces pièces que la commune veut elle-même dénoncer la reine au tribunal révolutionnaire; elle a dressé un acte contenant dix-sept chefs d'accusation.

Cette situation critique suffit seule pour faire trembler. Cependant, le 11, on apprit la nouvelle de la suppression du comité de sûreté publique, et son renouvellement; neuf des principaux chefs maratistes y sont entrés, Marat lui-même

dente, y Robertspiere secretario. Se tiene en parte la fortuna que entre estos 9 hay un espia totalmente realista, aunque bien mascarado de maratista. No nos debemos admirar de qualquier partido que tomen aquellos bribones, conociendo lo que valen, bien que da horror el pensarlo.

Dixe à V. E. el 17 del corriente, que habia llegado un correo à Paris con la noticia de la toma de Nantes por el exercito de Gaston : las ultimas noticias de Paris del 13 la ponen ahora en duda, y si teme que los realistas dieron un aviso algo precipitado luego que se vieron dueños de los arrabales, y que les era favorable el combate que se daba en las calles de la ciudad : Antraignes à pesar de estas ultimas noticias, la cree segura ; ojala pero yo que la di por cierta à V. E. por que asi se me dixo, refiero lo que ahora me escriven, à fin de que suspendamos un poco el juicio, y que V. E. no me tache de contradicciones ni de ligereza.

Custine ha sido bien batido el dia 3 : el 8 aun no sabian los detalles en Paris, o à lo menos los ocultaba la commune, y se mostraba mui triste. Lo mismo succede de las noticias que llegaron de Wimphen, quien ha adelantado sus avanguardias hasta la ciudad de Caen cerca de Falaise en Normandia, y ha tomado muchos cavallos de remonta que

en est le président, et Robespierre le secrétaire. Cependant la fortune veut que parmi ces neuf il y ait un espion complètement royaliste, mais bien masqué en maratiste. Nous devons bien présumer quel sera le parti que ces scélérats prendront, les connaissant pour ce qu'ils valent. D'y penser seulement cela fait horreur.

J'écrivais à votre excellence, le 17 du courant, qu'il était venu à Paris un courrier portant la nouvelle de la prise de Nantes par l'armée de *Gaston :* les dernières nouvelles de Paris, en date du 13, la révoquent en doute, et l'on craint que les royalistes n'aient donné un avis trop précipité, aussitôt qu'ils se sont vus maîtres des faubourgs, et que le combat qui se donnait dans les rues de la ville, leur était favorable. *Antraigues* croit que les nouvelles sont sûres, et moi aussi, qui les ai données pour certaines à votre excellence, d'après ce que l'on m'écrit ; cependant nous suspendons un peu notre jugement, pour que votre excellence ne nous accuse pas de contradiction et de légèreté.

Custine a été bien battu le 3 ; et le 8, on ignorait les détails de cette affaire à Paris, ou du moins la commune les cachait : elle paraissait fort triste. Le même jour survint encore l'avis que *Wimpfen* avait envoyé son avant-garde jusqu'à Caen, et aux environs de Falaise en Normandie ; qu'elle y a pris beaucoup de chevaux de remonte destinés pour les hus-

estaban preparados para los husares patriotas, sin que el *maire* de Caen que fue testigo, lo pudièse remediar.

El *comité* que se juntaba en Bagatelle ha decretado que se procuren poner los medios para atraer el pueblo à que consienta en que la Convencion tenga sus vacaciones, como el parlamento de Ynglaterra, y queden en Paris para todo lo que se ofresca el *comité de sûreté publique*, el poder executivo, el departamento y la commune. Esta se ha opuesto redondamente, y no se ha verificado el proyecto.

No sè como encuentran aquellas gentes generales que los sirban, pues los llaman à la barra de la Convencion, les piden cuenta de su conducta, y aun los ponen en estado de acusacion por qualquier desgracia que padescan los exercitos: se encuentran ahora en el caso, Biron, Custine, Westerman, y Sandos, que han tenido orden de presentarse, y que probablemente ninguno obedecerà.

No se sabe con certidumbre la union de los Marselleses con los Lioneses: en general estos ex.tos inclinan al republicanismo, pero como la maior parte de los gefes son realistas, no se teme del soldado, el qual se dexarà persuadir por su superior, y serà lo que este quiera.

Los Bretones son los mas puros realistas.

sards patriotes, sans que le maire de Caen, qui en fut témoin, pût s'y opposer.

Le comité qui s'assemblait à Bagatelle, a arrêté qu'il fallait prendre tous les moyens possibles pour amener le peuple à ce qu'il consente que la Convention prenne ses vacances, comme le parlement d'Angleterre, et que le comité de salut public, le pouvoir exécutif, le département et la commune restent à Paris pour conduire toutes sortes d'affaires. La commune s'y est fortement opposée, et le projet n'a pas été suivi.

Je ne sais comment ces gens-là trouvent des généraux qui les servent; tantôt ils les mandent à la barre de la Convention, et leur demandent compte de leur conduite, puis les mettent en état d'accusation pour quelqu'échec essuyé par leurs armées. *Biron*, *Custine*, *Westerman* et *Sandos* se trouvent dans ce cas: ils ont ordre de se présenter à la barre; et probablement ils n'obéiront pas.

L'on n'est pas encore certain de la réunion des Marseillais avec les Lyonnais: en général, ces troupes inclinent au républicanisme; mais, comme la majeure partie de leurs chefs sont royalistes, l'on ne craint pas le soldat qui se laissera persuader par ses supérieurs, et fera ce que ceux-ci voudront.

Les Bretons sont les plus purs royalistes.

Ya dí cuenta à V. E. de la libertad que me tomé, creyendo acertar, de avisar à los ynquisidores de estado de la venida de Semonville; no se ha visto tal hombre, ni sus compañeros, à quienes se habrà intimado el retroceder en alguna ciudad del estado, segun las ordenes rigorosas, qual para ello se habian enviado à los podestas. Ahora he sabido que lleva consigo por dos millones de lib.[s] tor.[s] de los diamantes que se robaron à la corona. El general Salis que lo sabe, y que tiene mucho influxo en la Waltellina, lo ha avisado à varios de sus mas afectos, indicandoles ciertos pasos estrechos en donde podrañ encontrar à aquel malvado, y quiza quitarle papeles, y diamantes: el archiduque de Milan contribuye por su parte para ver si se puede lograr este golpe.

Ha escrito Sainte-Croix desde Constantinopla à la Convencion, qual ès su situacion en aquella capital, de que ya he informado à V. E. y que los ministros de Austria y Rusia le hacen una guerra viva, pero quien lo protege, y ha coadyudado à que se quede alli, es el ministro de Ynglaterra su intimo amigo, jacobino por inclinacion, y que hace quanto puede para que la Puerta se ponga mal con Viena, y Petersbourg.

Dios gue à V. E. m.[s] a.[s]

J'ai déjà rendu compte à votre excellence de la liberté que je pris, croyant faire bien, d'instruire les inquisiteurs d'état du voyage de Semonville : cet homme, ni ses compagnons, n'ont pas encore paru. Il a dû leur être enjoint de rétrocéder, dans quelques autres villes de l'état, d'après les ordres rigoureux qui avaient été donnés à cet effet aux divers *podestats*. Je viens d'être instruit qu'il porte avec lui pour deux millions de diamans qui furent volés au garde-meuble de la couronne. Le général Salis, qui en est informé et qui a beaucoup d'influence dans la Valteline, en a donné avis à plusieurs de ses affidés, en leur indiquant certains défilés où ils pourront rencontrer ce mauvais sujet, et lui enlever ses papiers et ses diamans. L'archiduc de Milan fait de son côté tout ce qu'il peut pour faire réussir ce projet.

Sainte-Croix a écrit de Constantinople à la Convention, quelle est sa situation dans cette capitale; c'est de quoi j'ai déjà instruit votre excellence, ainsi que de la guerre vigoureuse que lui font les ministres d'Autriche et de Russie; mais celui qui le protège et a concouru à le faire rester ici, c'est le ministre d'Angleterre, son intime ami, jacobin par inclination, et qui fait tout son possible pour brouiller la Porte avec Vienne et Pétersbourg.

Que Dieu accorde à votre excellence de longues années.

Ex.^{mo} S.^{or}

Señor,

Blm de V. E. su mas rep.^{so} y rendido. CLEMENTE DE CAMPOS.

Ex.^{mo} S.^{or} duque de la Alcudia.

Venecia à 31 de Julio 1793.

P. D. Me aseguran que ha llegado un correo de Basilea del residente Veneciano S.^{n} Fermo en que da cuenta de la muerte de Marat asesinado el 14 de Julio per mano de una señorita de 22 años, que lo fue à ver à su casa, hallandose ya èl enfermo.

Très-excellent seigneur,

De votre excellence, le très-respectueux serviteur.

Signé CLÉMENT DE CAMPOS.

A son excellence le duc d'Alcudia.

Venise, 31 Juillet 1793.

P. S. L'on m'assure que *Fermo*, résident de Venise à Bâle, a expédié un courrier qui porte la nouvelle de la mort de *Marat*, assassiné le 14 Juillet, par la main d'une demoiselle âgée de 22 ans, qui fut le voir dans sa maison où il était malade.

N.° L I.

NOTES écrites de la main de Robespierre, sur différens députés à la Convention.

TOUS les chefs de la coalition sont des scélérats déjà notés par des traits d'immoralité et d'incivisme.

1.° *Dubois-de-Crancé.* Il est dans le cas de la loi du 27 germinal, qui bannit de Paris ceux qui ont fait valoir de faux titres pour usurper la noblesse. La preuve doit en être dans les archives du ci-devant Parlement; elle est écrite dans *Denisard.*

Cette circonstance n'a pas empêché qu'il ne restât en mission dans l'armée de Cherbourg, où il s'est fait envoyer par une intrigue, et s'est conduit en contre-révolutionnaire. Il a dit dernièrement, pour révolter toute la Bretagne, qu'il y aurait des chouans tant qu'il existerait un Breton. Cette menace a causé beaucoup de fermentation à Rennes. Elle a été dénoncée par les officiers municipaux de cette ville, et par *Sévestre* et *Duval*, députés à la Convention nationale. *Dubois*, qui n'avait été envoyé là que pour l'embrigadement, après avoir fait adopter ce mode d'organisation lié à une profonde

machination, par le comité militaire, n'en a pas moins usurpé toute la plénitude des pouvoirs nationaux. Il a fait, entr'autres, des arrêtés pour exclure des sociétés populaires tous fonctionnaires publics ; il les a envoyés à *Dufourny*, son ami et l'ami de *Danton* et de l'étranger, duquel *Dufourny* il ignorait la détention, pour l'engager à communiquer ces arrêtés aux *Jacobins*, et à les faire approuver dans un moment opportun. Il n'y a plus de doute, aujourd'hui, sur la trahison de Lyon, que *Dubois-de-Crancé* ne voulait pas prendre et d'où il a laissé échapper *Précy* et ses complices. *Dubois* ne figura jamais dans les deux assemblées que comme partisan d'*Orléans*, avec qui il était étroitement lié.

2.° *Delmas*. C'est un ci-devant noble, intrigant taré. Il a joué un rôle plus qu'équivoque à l'armée du Nord, au temps des trahisons. Il était coalisé avec la Gironde et intimement lié avec *Lacroix*. Ce ne peut être que par un revirement d'intrigue qu'il a paru se déclarer pour la montagne, ainsi que *Lacroix*, dans l'affaire de *Marat*, dont il avait été le persécuteur. Il annonçait qu'il avait des secrets importans à révéler concernant la faction *brissotine ;* il n'en fit jamais rien. Il n'en laissa échapper tout au plus, ainsi que *Lacroix*, que des demi-confidences dont le but était de donner le change sur les crimes des conjurés. On l'a connu dans le premier comité de salut public. Il s'est depuis intimement coalisé avec *Danton*, pour renverser celui qui existe aujourd'hui. C'est lui qui, au temps de l'accusation portée contre *Danton* et ses complices, ouvrit la scène scandaleuse, donnée par la coalition, en demandant, avec appareil, l'appel de tous les membres des différens comités de la Convention, pour les opposer aux comités de salut public et de sûreté générale. Depuis cette époque il se signala par quelques petites motions perfides dans le sens de la faction. Comme membre du comité militaire, il communique souvent avec *Carnot*.

3.° *Thuriot* ne fut jamais qu'un partisan d'*Orléans*. Son silence depuis la chute de *Danton* et depuis son expulsion des Jacobins, contraste avec son bavardage éternel avant cette époque. Il se borne à intriguer sourdement et à s'agiter beaucoup à la montagne, lorsque *le comité de salut public* propose une mesure fatale

aux factions. Il était des dîners de *Lacroix*, de *Danton*, chez *Gusman* et dans d'autres lieux de la même espèce. C'est lui qui, le premier, fit une tentative pour arrêter le mouvement révolutionnaire, en prêchant l'indulgence sous le nom de morale, lorsqu'on porta les premiers coups à l'aristocratie (*a*). *Il cabala* d'une manière visible *pour armer* la Convention nationale *contre le comité de salut public*, lorsque ce comité fit le rapport contre *Chabot*, *Danton* et autres.

4.° *Bourdon* (de l'Oise) s'est couvert de crimes dans la Vendée, où il s'est donné le plaisir, dans ses orgies avec le traître *Tunk*, de tuer des volontaires de sa main. Il joint la perfidie à la fureur. Depuis quelque temps il s'est introduit au comité de salut public, sous différens prétextes. Il lui a présenté un commis que *Carnot* a placé dans ses bureaux et qui en a été renvoyé sur la proposition réitérée de Robespierre. Il a fait la motion de ne plus payer d'impôts directs, celle de dessécher les étangs dans le moment où l'on manquait de viande, pour nous enlever la ressource du poisson (*b*). *Il a déclamé dernièrement contre le décret sur le tribunal révolutionnaire. Il a été le plus fougueux défenseur du systême d'athéisme. Il n'a cessé de faire du décret qui proclame l'existence de l'Etre suprême, un moyen de susciter dans la montagne des ennemis au gouvernement, et il y a réussi. Le jour de la fête à l'Etre suprême, en présence du peuple, il s'est permis sur ce sujet les plus grossiers sarcasmes et les déclamations les plus indécentes. Il faisait remarquer, avec méchanceté, aux membres de la Convention les marques d'intérêt que le public donnait au président, pour tirer contre lui des inductions atroces, dans le sens des ennemis de la République.*

Il y a à-peu-près dix jours, il se transporta chez *Boulanger* et trouva chez ce dernier une jeune fille qui est la nièce de ce citoyen. Il s'informa des liaisons de son oncle, de ses moyens d'existence. La fille lui répondit vaguement. Il prit deux pistolets sur la cheminée. La fille lui observa qu'ils étaient chargés. « Eh « bien, répondit-il, si je me tue, on dira que c'est « toi, et tu seras guillotinée. » Il continua de manier les pistolets, et les tira sur la jeune fille; ils ne partirent pas, parce que l'amorce était ôtée.

Il y avait de *Bourdon* une lettre qui avait été déposée à la police, écrite à un contre-révolutionnaire, où il lui dit que les détenus seront bientôt mis en liberté et qu'on mettra à leur place ceux qui les auront fait incarcérer.

Cet homme se promène sans cesse avec l'air d'un assassin qui médite un crime ; il semble poursuivi par l'image de l'échafaud et par les furies.

Léonard Bourdon. Intrigant méprisé de tous les temps, l'un des principaux complices d'*Hébert*, ami inséparable de *Cloots ;* il était initié dans la conjuration tramée chez *Gobel*. Il avait composé une pièce contre-révolutionnaire, dans le sens *hébertiste*, qui devait être jouée à l'Opéra, et que le comité de salut public arrêta. Rien n'égale la bassesse des intrigues qu'il met en œuvre pour grossir le nombre de ses pensionnaires et ensuite pour s'emparer de l'éducation des élèves de la patrie, institution qu'il dénature et qu'il déshonore. Il était aux Jacobins l'un des orateurs les plus intarissables pour propager la doctrine d'*Hébert* (*c*). *A la Convention il fut un des premiers qui introduisirent l'usage de l'avilir par des formes indécentes, comme d'y parler le chapeau sur la tête et d'y siéger avec un costume ridicule.* Il vint un jour, avec *Cloots*, solliciter la liberté des banquiers hollandais *Vandenyver*. Je les ai vus et entendus, tous deux, plusieurs fois ; et *Bourdon* a eu le courage de me le nier impudemment aux Jacobins.

Nota. C'est par erreur que, pages 38 et 39 du rapport, on renvoie sous les N.os 73 et 75 au N.° LII. Les morceaux cités en ces endroits sont tirés de la pièce N.° LI. *Voyez* les lettres *a*, *b*, *c*.

On observe encore qu'on n'a imprimé ces notes, écrites de la main de Robespierre, que pour faire connaître jusqu'à quel point il poussait la haine et le dénigrement contre les députés.

N.° LII.

DISCOURS de Robespierre sur la faction Fabre-d'Eglantine.

DEUX coalitions rivales luttent depuis quelque temps avec scandale. L'une tend au modérantisme, et l'autre

aux

aux excès patriotiquement contre-révolutionnaires. L'une déclare la guerre à tous les patriotes énergiques, *prêche l'indulgence* pour les conspirateurs ; l'autre calomnie sourdement les défenseurs de la liberté, veut accabler en détail tout patriote qui s'est une fois égaré, en même temps qu'elle ferme les yeux sur les trames criminelles de nos plus dangereux ennemis. Toutes deux étalent le patriotisme le plus brûlant, quand il s'agit d'attaquer leurs adversaires ; toutes deux font preuve d'une profonde indifférence, lorsqu'il est question de défendre les intérêts de la patrie et de la vérité : toutes deux cherchent à sacrifier la République à leur intérêt particulier. Le patriotisme dont elles se vantent, n'est point absolu ni universel ; il n'éclate que dans certaines circonstances, et *se renferme dans la sphère des intérêts de la secte. Il n'a rien de commun avec la vertu publique. Il ressemble à la haine, à la vengeance, à l'intrigue et à l'ambition.* Toutes deux ont raison, lorsqu'elles se dénoncent réciproquement ; elles ont tort, dès qu'elles prétendent conclure quelque chose en leur faveur, des vices de leurs adversaires. Toutes deux prouvent tout contre leurs adversaires, et rien en leur faveur.

L'une cherche à abuser de son crédit ou de sa présence dans la Convention nationale ; l'autre, de son influence dans les sociétés populaires. L'une veut surprendre à la Convention des décrets dangereux, ou des mesures oppressives contre ses adversaires ; l'autre fait entendre des cris douloureux dans les assemblées publiques. L'une cherche à alarmer la Convention, l'autre à inquiéter le peuple ; et le résultat de cette lutte indécente, si l'on n'y prend garde, serait de mettre la Convention nationale en opposition avec le peuple, et de fournir aux ennemis de la République l'occasion qu'ils attendent d'exécuter quelque sinistre dessein ; car les agens des cours étrangères sont là qui soufflent le feu de la discorde, qui font concourir à leur but funeste l'orgueil, l'ignorance, les préjugés des deux partis, et tiennent tous les fils de cette double intrigue, et en dirigent tous les résultats vers leur but.

Le triomphe de l'un ou de l'autre parti serait également fatal à la liberté et à l'autorité nationale. Si le premier écrasait l'autre, le patriotisme serait proscrit, la Con-

vention nationale perdrait l'énergie qui seule peut sauver la République, et la chose publique retomberait entre les mains de l'intrigue, de l'aristocratie et de la trahison : si le second l'emportait, la confusion et l'anarchie, l'avilissement de la représentation nationale, la persécution de tous les patriotes courageux et sages, seraient les fruits de sa victoire.

Dissoudre la Convention nationale, renverser le gouvernement républicain, proscrire les patriotes énergiques et remettre à-la-fois le commandement des armées et les rênes de l'administration révolutionnaire dans les mains des fripons et des traîtres : tel est, tel sera l'intérêt, le but de tous les tyrans coalisés contre la République, jusqu'à ce que le dernier d'entre eux ait expiré sous les coups du peuple français. Tel est aussi le véritable but de l'intrigue criminelle que je vais développer.

Un système d'attaque se développa contre LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC, *dès le moment où il commença à montrer un caractère vraiment inquiétant pour les ennemis de la République.*

Peu de temps après l'époque où il fut renouvelé, et que *Lacroix* et quelques autres en sortirent, on se flattait hautement qu'il ne pourrait jamais porter le poids des fonctions qui lui étaient imposées. *Pour le paralyser tout-à-coup, on propose à la Convention de détruire* le conseil exécutif, et de le charger seul de tout le fardeau de l'administration, *sous le nom de comité de gouvernement.* LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC à qui cette question fut renvoyée, prouva facilement que cette proposition, soutenue avec beaucoup d'opiniâtreté, tendait à détruire le gouvernement, sous le prétexte de le perfectionner, *et à annuller* LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC, sous le prétexte d'augmenter sa puissance; et la Convention eut la sagesse de laisser les choses dans l'état où elles étaient. Cependant le gouvernement, quel qu'il fût, comprimait vigoureusement les ennemis du dedans, et combattait avec avantage les ennemis du dehors. On continua de le harceler d'une autre manière. Non content de contrarier indirectement, par des motions insidieuses, ses mesures les plus sages, on employa contre lui l'arme la plus puissante et la plus familière des ennemis de la liberté, la calomnie (on peut se rappeler l'époque). Un

représentant du peuple qui était sorti vivant de Valenciennes tombé sous le joug autrichien, osa, dans un libelle qu'il qualifiait rapport, rejeter *SUR LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC* l'ignominie d'une trahison, que la patrie indignée reprochait en grande partie à sa lâcheté; et cette calomnie impudente fut accueillie avec transport par les ennemis secrets de la République, que la punition récente des conspirateurs avait condamnés au silence. Elle fut même récompensée par un décret qui adjoignait son auteur AU COMITÉ DE SALUT PUBLIC; mais cette erreur fut à l'instant même reconnue et réparée.

On n'en continua pas moins de calomnier et d'intriguer dans l'ombre. Les meneurs cherchaient un champion assez déhonté pour se lancer le premier dans l'arène. Il se présenta un homme qui avait joué dans la Vendée un rôle aussi honteux que le premier délateur, dans Valenciennes; un représentant du peuple, naguère avocat du tyran, et lâche flagorneur de *Roland* et de la faction brissotine dans un journal ignoré; un homme, dont l'existence équivoque était à peine aperçue des amis et des ennemis de la liberté; un homme dont le rappel de la Vendée avait été l'un des remèdes nécessaires pour mettre fin à nos désastres, et l'époque de nos succès. Cet homme répandit tout-à-coup un libelle où l'effronterie supplée en même temps à la vérité et à la vraisemblance, où il se constitue le panégyriste des généraux perfides et diffamés avec lesquels il a vécu, un dénonciateur des représentans fidèles qui l'avaient dénoncé, des patriotes qu'il a constamment persécutés, enfin DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC, qui n'avait à se reprocher qu'un excès d'indulgence à son égard.

LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC, *qu'on voulait distraire* des travaux immenses sous lesquels on le croyait près de succomber, pour le forcer à répondre aux pamflets, se reposa sur le mépris que devaient inspirer et l'ouvrage et l'auteur. Il se trompa.

L'atrocité de la calomnie fut précisément ce qui en fit la fortune: tous les ridicules même de l'auteur ne purent nuire à ses succès. Tous les hommes faciles à tromper, tous les intrigans à qui un gouvernement patriote était redoutable, se rallièrent sous les bannières d'un homme qu'ils méprisaient. Il n'était question que de trouver

quelqu'un pour ouvrir la tranchée. La sottise et la perversité lui prodiguèrent les encouragemens les plus flatteurs ; et il enfanta de nouveaux libelles, tous imprimés et distribués avec une profusion scandaleuse. Chaque jour la tribune retentit de ses insolentes déclamations. Il fut secondé par tous ceux qui avaient partagé ses torts dans la Vendée. Bientôt parurent les numéros de *Camille-Desmoulins*, égaré par une impulsion étrangère, mais qui développa par des motifs personnels la doctrine liberticide de la nouvelle coalition.

Dès le mois de........ elle était déjà si forte, *que le* COMITÉ DE SALUT PUBLIC *était fortement ébranlé dans l'opinion d'une partie de la Convention nationale. On avait déjà fait passer en principe qu'il était responsable de tous les événemens fâcheux qui pouvaient arriver, c'est-à-dire, des torts de la fortune*, et même des crimes de ses ennemis ; et le triomphe de la calomnie était d'autant plus certain, que l'on ne doutait pas qu'il ne succombât nécessairement sous le poids de la tâche qui lui était imposée.

Au moment de la plus grande tourmente du gouvernement naissant, on en provoqua brusquement le renouvellement, motivé par des diatribes violentes contre ses membres ; mais cette hostilité subite heurtait, choquait trop violemment l'opinion publique ; et le lendemain le décret qui changeait l'existence du COMITÉ *fut rapporté*, au moment où les listes des meneurs étaient suspendues sur le scrutin. Parmi les noms inscrits sur ces listes, *on distinguait celui de Dubois-de-Crancé, et ceux de quelques autres membres intéressés particulièrement à la* RUINE DU COMITÉ.

Les intrigans poursuivirent l'exécution de leur plan avec une activité nouvelle. Calomnié au dehors par tous les tyrans et par tous les traîtres, LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC l'était d'une manière beaucoup plus dangereuse, au sein de la Convention même, par tous ses ennemis. Déjà ceux-ci avaient fait passer en principe qu'il était responsable de tous les événemens malheureux qui pouvaient arriver, c'est-à-dire, des torts de la fortune, et des crimes même de ses ennemis. C'en était fait, si le génie de la liberté n'avait opéré tout-à-coup les prodiges étonnans qui ont sauvé la République. Déjà on avait

répandu dans tout le Midi, que le COMITÉ DE SALUT PUBLIC avait pris la résolution de livrer Toulon, et d'abandonner tous les pays méridionaux au delà de la Durance, tandis qu'au sein de la Convention on l'accusait sourdement de ne pas prendre les mesures nécessaires pour réduire Toulon. La victoire prodigieuse qui remit cette cité au pouvoir de la République, fit taire pour un moment la calomnie; *mais si cet heureux événement avait été seulement reculé, le gouvernement républicain était accablé sous le poids de la calomnie. Alors les ennemis de la révolution auraient proscrit à leur gré les défenseurs de la liberté, qu'ils avaient renfermés dans le COMITÉ DE SALUT PUBLIC, comme dans un défilé, pour les immoler. Le sort de la liberté retombait entre les mains des fripons et des traîtres; la Convention nationale perdait la confiance publique, et la cause de la tyrannie triomphait.* Aussi, QUAND LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC apporta à la Convention cette heureuse nouvelle, tous les amis purs de la liberté, qui siégent à la montagne, dans les transports de leur joie civique, nous témoignèrent à l'envi leur satisfaction, sous le rapport même de la persécution suscitée aux plus zélés défenseurs de la patrie. Vous avez bien fait de réussir, leur disaient-ils, car si Toulon n'avait pas été pris sitôt, vous étiez perdus; je crois qu'ils vous auraient fait décréter d'accusation. D'un autre côté, il était facile de lire sur les visages des calomniateurs, que cet heureux évenement n'était pour eux qu'un revers personnel, et que le triomphe de la République déconcertait leurs projets.

Mais, ni Toulon enlevé, ni la Vendée détruite, ni Landau délivré, rien ne put arrêter le cours des libelles: il semblait qu'on voulût se venger de tant de succès, en outrageant ceux qui y avaient coopéré. Cependant, comme on n'osait plus attaquer directement le COMITÉ DE SALUT PUBLIC, on revint au premier système de le paralyser, en désorganisant *le gouvernement* et en minant tous ses appuis. On déguisa, selon l'usage, ce projet, sous des prétextes très-patriotiques. On commença par répéter, contre les agens nécessaires du gouvernement républicain, choisis par les patriotes, et nommés par la Convention, tous les reproches qui s'appliquaient aux ministres de la cour. On enchérit sur les injures prodiguées

naguère, par la faction brissotine, aux patriotes qui secondaient les VUES DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC, et qui étaient investis de sa confiance. On renouvela la motion insensée de changer *le gouvernement actuel,* et d'en organiser un nouveau. Des commis du département de la guerre accusés d'impertinence ou d'intrigue, des rixes survenues entre eux et certains membres de la Convention, les torts plus ou moins graves de plusieurs agens du conseil exécutif, et sur-tout les discours ou les procédés peu respectueux de quelques-uns d'entre eux à l'égard de quelques représentans du peuple : tels étaient les prétextes dont on se servait pour tout entraver, pour tout bouleverser, pour arrêter le cours de nos succès, pour rassurer les ennemis de la République, pour encourager tous les anciens complices des *Dumourier* et des *Custine,* en avilissant le ministère actuel, et en portant le découragement dans le cœur de tous les patriotes appelés à concourir au salut de la patrie.

Quel était leur but ! de porter le découragement dans le cœur de tous les patriotes appelés à concourir au salut de la patrie; de les remplacer par de nouveaux *Dumourier* et par de nouveaux *Beurnonville ;* enfin, d'arrêter le cours de nos succès, et de rassurer les ennemis de la France par le spectacle de nos divisions et de notre folie.

En effet, quel temps choisissait-on pour déclamer contre le gouvernement, et particulièrement contre l'administration de la guerre ! celui où nos armées victorieuses faisaient oublier les époques de l'histoire les plus fécondes en exploits militaires. Pouvait-on avouer plus clairement avec quel chagrin on avait vu le succès de nos armes victorieuses de l'Europe ! *La Convention,* trompée par ces tristes déclamateurs, *semblait regarder comme un triomphe, d'écraser un commis de la guerre,* ou un officier de l'armée révolutionnaire. Non contente de venger l'humanité outragée, *elle vengeait encore les querelles de Philippeaux.* Avec quelle perfidie ils la faisaient descendre à ces débats scandaleux et à de honteuses divisions, dans le moment où elle devait se montrer si imposante à toute l'Europe !

Et quels sont les auteurs de ce système de désorganisation ! ce sont des hommes qui tous ont un intérêt particulier et coupable de renverser le gouvernement

républicain, de manière qu'on ne trouve guère, parmi les ennemis du COMITÉ DE SALUT PUBLIC et de ses coopérateurs, que des fripons démasqués, dont la sévérité contraste ridiculement avec les rapines que la voix publique leur reproche ;

C'est un *Dubois-de-Crancé*, accusé d'avoir trahi les intérêts de la République devant Lyon ;

C'est *Merlin*, fameux par la capitulation de Mayence, plus que soupçonné d'en avoir reçu le prix ;

C'est *Bourdon*, dit *de l'Oise*, c'est *Philippeaux*, ce sont les deux *Goupilleau*, tous deux citoyens de la Vendée, tous ayant besoin de rejeter sur les patriotes qui tiennent les rênes du gouvernement, les prévarications multipliées dont ils se sont rendus coupables durant leur mission de la Vendée ;

C'est *Maribon*, dit *Montaut*, naguère créature et partisan déclaré du ci-devant duc d'Orléans, le seul de sa famille qui ne soit point émigré, jadis aussi enorgueilli de son titre de *marquis* et de sa noblesse financière, qu'il est maintenant hardi à les nier ; servant de son mieux ses amis de Coblentz dans les sociétés populaires, où il vouait dernièrement à la guillotine cinq cents membres de la Convention nationale ; cherchant à venger sa caste humiliée par ses *dénonciations éternelles contre le COMITÉ DE SALUT PUBLIC* et contre tous les patriotes.

.......Des principes, et point de vertus ; des talens, et point d'ame ; habile dans l'art de peindre les hommes, beaucoup plus habile dans l'art de les tromper, il ne les avait peut-être observés que pour les exposer avec succès sur la scène dramatique ; il voulait les mettre en jeu, pour son profit particulier, sur le théâtre de la révolution : connaissant assez bien les personnages qui marquaient dans tous les partis, parce qu'il les avait tous servis ou trompés ; mais affectant de se tenir à côté des plus zélés défenseurs de la liberté ; se tenant à l'écart avec un soin extrême, tandis qu'il faisait agir les autres à leur insçu, moins encore pour cacher ses intrigues que pour les soustraire à la défaveur de sa mauvaise réputation, seul préservatif contre son caractère artificieux ; mais compromettant le succès de ses intrigues politiques, par le scandale de ses intrigues privées, et nuisant à son

ambition par sa sordide avarice. Placé au centre des opinions diverses et des factions opposées, il travaillait avec assez d'habileté à en diriger les résultats vers son but particulier : des intérêts de plus d'un genre l'attachaient au projet de renverser le gouvernement actuel. *Fabre* a un frère digne de lui, dont il voulait absolument faire un général ; c'est pour cela qu'à diverses époques il avait courtisé *Beurnonville*, ensuite intrigué pour faire nommer *Alexandre* et perdre *Bouchotte*. Un motif plus puissant encore le portait *à cabaler contre le* COMITÉ DE SALUT PUBLIC et contre le ministre de la guerre : sans compter le desir ambitieux de placer à la tête des affaires ses amis et lui-même, il était tourmenté par la crainte de voir la main sévère des patriotes déchirer le voile qui couvrait ses criminelles intrigues, et sa complicité dans la conspiration dénoncée par *Chabot* et *Bazire*.

De là, le plan conçu par cette tête féconde en artifices, d'éteindre l'énergie révolutionnaire, trop redoutable aux conspirateurs et aux fripons ; de remettre le sort de la liberté entre les mains du modérantisme ; de proscrire les vrais amis de la liberté, pour provoquer une amnistie, en forçant les patriotes même à la desirer, et, par conséquent, de *changer le gouvernement*, dont les principes connus étaient de réprimer les excès du faux patriotisme, sans détendre le ressort des lois vigoureuses, nécessaires pour comprimer les ennemis de la liberté.

Telle fut la source principale des dissensions et des troubles qui, dans les derniers temps, agitèrent tout-à-coup la Convention nationale. *Fabre* et ses pareils avaient jeté un œil observateur sur cette auguste assemblée, et ils avaient cru y trouver les élémens nécessaires pour composer une majorité conforme à leurs vues perfides.

Il ne doutait pas d'abord que les anciens partisans de la faction girondine ne fussent prêts à saisir l'occasion de se rallier à toute secte anti-civique, et d'accabler les patriotes que leurs chefs avaient proscrits. Il comptait sur tous les hommes faibles ; il comptait sur ceux des représentans du peuple qui étaient assez petits pour regarder la fin de leur mission comme une injure, ou qui ne pouvaient pardonner au COMITÉ DE SALUT PUBLIC les fautes dont ils s'étaient rendus coupables. Il comptait sur l'ambition des uns, sur la vanité des autres,

sur les ressentimens personnels de ceux-ci, sur la jalousie de ceux-là. Il comptait particulièrement sur les terreurs de ceux qui avaient partagé ses crimes; il se flattait même d'intéresser au succès de son plan la vertu des bons citoyens, offensés de certains abus, et alarmés de certaines intrigues, dont ils n'avaient point approfondi les véritables causes.

Le moment sans doute était favorable pour prêcher une doctrine lâche et pusillanime, même à des hommes bien intentionnés, lorsque tous les ennemis de la liberté poussaient de toutes leurs forces à un excès contraire; lorsqu'une philosophie vénale et prostituée à la tyrannie, oubliait les trônes pour renverser les autels, opposait la religion au patriotisme, mettait la morale en contradiction avec elle-même, confondait la cause du culte avec celle du despotisme, les catholiques avec les conspirateurs, et voulait forcer le peuple à voir dans la révolution, non le triomphe de la vertu, mais celui de l'athéisme, non la source de son bonheur, mais la destruction de toutes ses idées morales et religieuses; dans ces jours où l'aristocratie, affectant de délirer de sang-froid, croyait forcer le peuple à partager sa haine pour l'égalité, en attaquant les objets de sa vénération et de ses habitudes; où le crime de conspirer contre l'état, se réduisait au crime *d'aller à la messe*, *et où dire la messe était la même chose que conspirer contre la République.*

La République était alors déchirée entre deux factions, dont une paraissait incliner à un excès d'énergie, l'autre à la faiblesse; factions opposées en apparence, mais unies en effet par un pacte tacite, et dont les chefs avaient le secret de les diriger par l'influence des tyrans étrangers; factions qui, par leurs crimes mutuels, se servaient réciproquement d'excuse et de point d'appui, et qui, par des routes opposées, tendaient au même but, le déchirement de la République, et la ruine de la liberté.

Fabre prétendait faire la guerre à celle qui fut appelée, assez légérement, *ultra-révolutionnaire.* Voulait-il la détruire! non; il ne voulait qu'en faire le prétexte de ses propres machinations, et le point d'appui de son système perfide. Le vit-on jamais dénoncer les grands conspirateurs qui ont, tour-à-tour, déchiré la République! quelle résistance a-t-il opposée à ce dernier complot où il était

initié, dont le but était de mettre la liberté aux prises avec la religion ! ne l'eût-il pas favorisé, même pour son compte ! Il a dénoncé clandestinement le nommé *Proli*, et il dînait avec lui.

Comment un coupable, tremblant devant son crime, peut-il poursuivre d'autres coupables ! Les fripons de tous les partis se connaissent, se craignent et se ménagent mutuellement ; ils laissent combattre les hommes purs, et cherchent ensuite à usurper les fruits de la victoire.

Que voulait-il ! gagner la confiance des patriotes, en leur dénonçant des abus véritables et quelques intrigues subalternes ; confondre ensuite, avec ces intrigans, les vrais patriotes dont il voulait se défaire ; répandre des nuages épais sur les trames contre-révolutionnaires, dont il était un des principaux artisans ; donner le change à l'opinion publique, et sur-tout, à la Convention nationale, sur le but des conspirations et sur leurs chefs ; frapper les imaginations d'un grand danger, et détourner ensuite les soupçons et la sévérité de la Convention, contre des personnages insignifians, et contre les patriotes qu'il voulait perdre.

Quel est le résultat de toutes ces confidences mystérieuses, de *toutes ces dénonciations sourdes !* quels sont ces ennemis redoutables, qui conspirent, depuis si long-temps, contre la République ! c'est un adjoint de *Bouchotte ;* c'est le commandant d'un escadron de l'armée révolutionnaire ; *c'est le commandant de l'armée révolutionnaire, nommé par le comité de salut public, sur la proposition de Bouchotte,* revêtu de la confiance des représentans du peuple à Ville-Affranchie. Voilà la première et la dernière dénonciation de *Fabre-d'Eglantine,* voilà le fruit de toutes les recherches précieuses de ce défenseur inquiet de la liberté, et de cet espionage civique qu'il a exercé si long-temps parmi les contre-révolutionnaires, et chez les amis de la République.

Mais est-ce Ronsin ! est-ce Mazuel ! est-ce Vincent qui est le véritable but des attaques de Fabre et de ses adhérens ! non ; ce n'est là qu'une fausse attaque : *c'est contre le gouvernement qu'il dirige toutes ses forces ; c'est LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC, c'est le ministre de la guerre, et tous les agens fidèles du gouvernement, qu'il veut atteindre.*

Au moment où ce personnage si discret hasardait, pour la première fois, une dénonciation publique, il croyait avoir rempli les esprits d'assez de terreur, il croyait avoir assez artistement rassemblé les circonstances dont il voulait composer son système de calomnie.

Aussi, parcourons les débats de la Convention, à commencer par ceux où ce discret personnage se détermina à cette explosion, si contraire à son tempérament politique ; voyez si tout ne se rapporte pas à ce but.

S'il dénonce *Vincent*, c'est pour affirmer que le foyer des conspirations est dans les bureaux de la guerre. Avec quel art il avait saisi le moment d'apprendre à la Convention, qu'il existait, AU COMITÉ DE SALUT PUBLIC, une lettre du représentant *Isabeau* à *Bouchotte*, où celui-ci était accusé de lui avoir écrit en termes despectueux. Un politique si réservé ne se serait pas permis une dénonciation publique, la première qu'il ait hasardée de sa vie, s'il n'avait compté sur les alliés qu'il s'était déjà assurés d'avance, et s'il n'avait regardé cette démarche comme un coup décisif.

Mais il avait endoctriné Philippeaux, il avait inspiré Desmoulins, il s'était associé *Bourdon* (de l'Oise). Aussi, quels étaient les conspirateurs auxquels *Philippeaux* imputait les maux de la République, et même la guerre de la Vendée! étaient-ce *Biron, Brissot, Dumourier, Beurnonville*, et tous les conjurés accusés par le peuple français! non ; mais *Bouchotte*, *Rossignol*, *Ronsin* et *LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC*. Quels sont ceux que *Desmoulins* accuse de l'ordre de choses actuel, qui lui paraît si déplorable! *Bouchotte, Vincent, Ronsin, les ministres et LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC*. Que faut-il à *Fabre* et à ses pareils! indulgence, amnistie. Que demande *Desmoulins!* indulgence, amnistie, cessation des lois révolutionnaires, l'impunité de l'aristocratie, et le sommeil du patriotisme.

Que dit *Bourdon* (de l'Oise) à la Convention! il faut détruire *Bouchotte*, et *le conseil exécutif*, et *LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC*.

Il faut voir, dans la fameuse séance de frimaire, le concert de quelques fripons pour tromper la Convention. C'est *Laurent Lecointre* qui ouvre la tranchée, en lui annonçant, avec horreur, un grand attentat commis par

un agent du conseil exécutif, qui a arrêté un courrier venant de Givet.

Boursaut, l'honnête *Boursaut*, ajoute que le même agent a exigé, à Saint-Germain, la représentation de son passe-port, et n'a pas voulu le laisser passer outre, sans l'avoir visé.

Avais-je raison, s'écrie *Bourdon*, de vous dire que le conseil exécutif est une puissance monstrueuse et abominable, qui veut rivaliser avec la Convention nationale ! Il est vrai que c'était la quatrième fois, depuis quatre jours, que *Bourdon* répétait cet anathême, et qu'il demandait formellement la suppression des ministres.

Charlier demande qu'on les frappe d'une manière terrible. *Philippeaux* dénonce un autre agent, qui, dit-il, a arrêté un paquet. Il invoque *Fabre-d'Eglantine*, qui, à la suite d'une terrible diatribe contre les bureaux de la guerre, fait décréter que *Ronsin*, *Vincent* et *Maillard* sont des contre-révolutionnaires, et mis, comme tels, en arrestation.

Pressavin veut immoler *Héron*, PATRIOTE CONNU, qui est défendu par *Vadier*. On décrète aussi que les membres du conseil exécutif seront mandés à la barre, pour recevoir les témoignages de l'indignation de l'assemblée. Ils paraissent, ils se justifient d'une manière aussi simple que péremptoire : *Bourdon*, ne pouvant les accuser, les insulte avec grossièreté.

Chaque jour cette lâche intrigue se reproduit sous des formes aussi ridicules. Tantôt, on fait paraître à la barre un soldat qui se plaint de n'avoir pas été secouru ; tantôt, un général qui se plaint d'avoir été suspendu.

Bourdon (de l'Oise) avait dénoncé, du même coup, la commune, l'armée révolutionnaire, Bouchotte et tous les bureaux de la guerre, qu'il déclare être le véritable foyer de la contre-révolution.

Tantôt, on lui fait un crime des obstacles insurmontables qui ont été apportés, par d'autres, à l'arrivée des secours destinés aux prisonniers de Mayence ; et *Bourdon* lui fait un nouveau crime de s'être trop bien justifié sur ce point. *Bourdon* lui fait un crime, tantôt, de ce que l'un de ses commis l'a dénoncé aux Cordeliers ; tantôt, de ce que lui, *Bourdon*, s'est pris de querelle avec ce commis, dans une taverne ; tantôt, de ce qu'il a mal dîné.

Le . . . . , paraît une brochure, où *d'Aubigny* révèle quelques-uns des délits reprochés à *Bourdon ;* et le lendemain, sur la motion de *Bourdon, d'Aubigny* est traduit au tribunal révolutionnaire, par un décret, sur un prétexte si frivole, qu'un instant après, la Convention, éclairée, s'empresse de le rapporter.

Philippeaux prétend que *Vincent* lui a manqué de respect dans un repas et veut que la nation entière soit insultée dans sa personne, et demande qu'on fasse le siége des bureaux de la guerre, comme *Junon*, pour une semblable offense, provoqua jadis le siége de Troye.

Au milieu de tous ces incidens, LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC, qui, malgré tous les efforts de la malveillance, avait proposé, établi, organisé la plus belle manufacture d'armes de l'Europe, est dénoncé par *Bourdon*, par *Montaut*, par *Philippeaux*, sous le prétexte qu'elle n'était point encore en pleine activité; et on confie la surveillance de cette manufacture à un nouveau comité. C'était toujours LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC qu'on attaquait, quoiqu'on se crût obligé de protester du contraire, soit en attaquant les agens qu'il employait, en divinisant ceux qu'il destituait par l'intermédiaire du ministre, en critiquant toutes ses opérations, et sur-tout en les contrariant sans cesse.

Fabre, Bourdon, et leurs pareils, dénonçaient à-la-fois, comme le foyer de la contre-révolution, la commune de Paris, l'armée révolutionnaire, le conseil exécutif, le ministre de la guerre, l'assemblée électorale, et LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC. On aurait cru que *Brissot* et ses complices étaient ressuscités; du moins, on retrouvait, dans la bouche de leurs héritiers, leur langage, leur esprit, leur systême : il n'y avait de changé que quelques dénominations et quelques formes.

Dans ce temps-là, en effet, les patriotes étaient partout persécutés, incarcérés; les fédéralistes, les brissotins, les aristocrates avaient arboré l'étendard de la montagne et de la République, pour égorger impunément les montagnards et les amis de la République. Les *Philippeaux*, les *Bourdon* étaient leurs patrons; les libelles de *Desmoulins*, leur évangile; *Fabre-d'Eglantine* et ses complices, étaient leurs oracles.

Qui pouvait méconnaître leurs intentions contre-

révolutionnaires, en voyant les mêmes hommes qui poursuivaient avec tant d'acharnement les anciens défenseurs de la liberté, montrer tant d'indulgence pour les conspirateurs, tant de prédilection et de faiblesse pour les traîtres! Quels étaient leurs héros! un *Tunck*, misérable *escroc*, dont le nom même ne peut pas être prononcé sans pudeur; un homme décrié parmi les escrocs eux-mêmes; couvert des blessures que lui a faites, non le fer des ennemis, mais le glaive de la justice; digne compagnon d'armes et de table du procureur *Bourdon* : *Westerman*, digne messager de *Dumourier*, qui, destitué, a été, au mépris des lois, reprendre le commandement d'une brigade à la Vendée; qui, dernièrement, *contre les ordres* DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC, a osé distribuer aux habitans de la Vendée trente mille fusils, pour ressusciter la rebellion; venu ensuite à Paris, sans congé, pour *cabaler contre le gouvernement*, avec les *Bourdon*, les *Fabre-d'Eglantine* et les *Philippeaux*: *Westerman*, absous de tous les crimes aux yeux de ces derniers par quelques succès partiels dans la Vendée, exagérés par lui-même avec une impudence rare; mais destitué *par* LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC, comme un intrigant dangereux et coupable; voilà l'homme que ces sévères républicains ont fait venir à la barre, comme un nouveau *Dumourier*, pour le couronner des mains de la Convention nationale : ce que la Convention n'a pas fait, depuis le règne des principes, pour les généraux qui ont vaincu *à Toulon*, sur les bords du Rhin et de la Moselle; pour ceux qui ont commandé les armées victorieuses des brigands de la Vendée; ils n'ont pas rougi de le faire pour ce ridicule fanfaron, pour ce coupable et lâche intrigant. Quelqu'un a eu l'impudeur de demander que la Convention nationale rendît un décret, pour déclarer que *Westerman* a bien mérité de la patrie; on a fait taire la loi en sa faveur; on a fait décréter que, quoique destitué, il fût défendu au *gouvernement* de le priver de sa liberté.

Ce sont les mêmes hommes qui accueillaient avec un intérêt si tendre les femmes insolentes des conspirateurs de Lyon, qui venaient à la barre outrager, menacer les patriotes de la montagne, les vainqueurs du fédéralisme et de la royauté; ce sont les mêmes hommes qui, non

contens de proscrire *l'armée révolutionnaire et ses chefs envoyés à Lyon pour comprimer cette ville rebelle, calomniaient les intrépides représentans du peuple qui exécutaient contre elle les salutaires décrets de la Convention nationale.* Ce sont ces mêmes hommes qui encourageaient sourdement l'*aristocratie bourgeoise* à reprendre cette audace contre-révolutionnaire que la faction girondine lui avait inspirée ; ce sont les mêmes qui, pour faire rétrograder la révolution, et flétrir toutes les mesures vigoureuses qui ont arraché la République des mains de la trahison, excitèrent la pitié de la Convention sur les parens des conjurés, constituaient les veuves et les enfans des traîtres, créanciers de la République, et les rangeaient, par cet insolent privilége, dans la même classe que les veuves et les enfans des généreux défenseurs de la patrie. Que dis-je ! ils les traitaient avec beaucoup plus de faveur et de générosité.

Ce signal de persécution, élevé par des traîtres jusque sur le sommet de la montagne, fut bientôt entendu dans toute la République : dans le même temps, les patriotes étaient par-tout persécutés.

Déjà les conspirateurs croyaient avoir atteint le but. Il semblait prouvé que nul homme de bien ne pouvait servir impunément la liberté ; et il ne restait plus aux patriotes énergiques, qui avaient triomphé un instant, que de céder pour toujours le champ de bataille aux aristocrates et aux fripons.

Mais le grand objet ÉTAIT LA DÉSORGANISATION DU GOUVERNEMENT.

Bourdon se surpassa lui-même dans un discours révolutionnaire à toute outrance, où il prouva que le *gouvernement ne devait plus faire aucune dépense*, sans *un décret formel de la Convention.*

Rien n'était plus patriotique que ce discours. On commençait par des sorties contre la royauté et contre la défunte cour ; et on y développait les grands principes de la liberté : rien de plus adroit. On y faisait l'éloge du peuple, de la Convention, de la révolution du 10 août, et de celle du 31 mai ; et on y déployait tous les moyens qui pouvaient chatouiller l'amour-propre des auditeurs.

MAIS ON CONCLUAIT À UNE NOUVELLE ORGANISATION DU GOUVERNEMENT, et provisoirement

à ce qu'il ne pût tirer aucuns fonds du trésor public, sans un décret préalable. CES DISPOSITIONS FURENT ADOPTÉES AVEC ENTHOUSIASME; *car les esprits étaient préparés :* aussi, dès ce moment, le service se trouva arrêté d'une manière si évidente, que les réclamations se firent entendre aussitôt de toutes parts, et que le service des armées allait manquer absolument *SI LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC n'avait pris le parti DE VIOLER LE DÉCRET pour conserver la République.* Cette manœuvre était assez savante : aussi était-elle l'ouvrage de *Fabre-d'Eglantine.* Ce grand maître s'était même donné la peine de composer lui-même le beau discours que *Bourdon* avait lu à la tribune : tant le sujet lui semblait important! car tel est le genre de sa politique, qu'il aime beaucoup mieux mettre les autres en action que d'agir lui-même. *Fabre* est peut-être l'homme de la République qui connaît le mieux le ressort qu'il faut toucher, pour imprimer tel mouvement aux différentes machines politiques dont l'intrigue peut disposer. Le mécanicien ne dispose pas plus habilement les rouages de la machine qu'il veut organiser, que cet artisan d'intrigue ne dispose les passions et les caractères, pour concourir à l'exécution de ses intrigues.

Personne ne connaissait mieux l'art de faire concourir à l'exécution de son plan d'intrigue la force et la faiblesse, l'activité et la paresse, l'apathie et l'inquiétude, le courage et la peur, le vice et la vertu.

Personne ne connut mieux l'art de donner aux autres ses propres idées et ses propres sentimens, à leur insçu; de jeter d'avance, dans les esprits, et comme sans dessein, des idées, dont il réservait l'application à un autre temps, et qui semblaient se lier d'elles-mêmes à d'autres circonstances qu'il avait préparées; de manière que c'étaient les faits, la raison, et non lui, qui semblaient persuader ceux qu'il voulait tromper, le patriote faible et fier de ses talens.

Par lui le patriote indolent et fier, amoureux à-la-fois du repos et de la célébrité, était enchaîné dans une lâche inaction, ou égaré dans les dédales d'une politique fausse et pusillanime; par lui le patriote ardent et inquiet était poussé à des démarches inconsidérées; par lui le patriote inconséquent et timide devenait téméraire

raire par peur et contre-révolutionnaire par faiblesse. Le sot orgueilleux courait à la vengeance ou à la célébrité par le chemin de la trahison ou de la folie. Le fripon, agité de remords, cherchait un asile contre son crime dans les ruines de la République. Il avait pour principe, *que la peur* est l'un des plus grands mobiles des actions des hommes; *il savait qu'elle avait souvent dicté les décrets coupables des assemblées précédentes;* il savait avec quels succès les chefs de la faction girondine l'avaient souvent invoquée : il voulut lui élever un temple jusque sur la montagne. Il entreprit de persuader aux représentans du peuple français, aux vainqueurs de la royauté et du fédéralisme, qu'ils avaient à redouter la puissance d'un commis; *il voulut faire peur à la montagne, de Bouchotte, de Hanriot, de Ronsin,* comme *Brissot* avait fait peur de la montagne au reste de la Convention. L'existence de quelques intrigans était pour lui un prétexte de donner ce titre à tous les martyrs de la liberté. Par lui des propos indiscrets, des opinions dictées par l'ignorance ou par la vanité, se changeaient en conspiration profonde; il rapportait à ce systême les circonstances les plus indifférentes et les faits les plus isolés. Il avait sans cesse l'air d'un homme effrayé devant le fantôme qu'il avait formé pour en épouvanter la Convention entière et pour la rendre faible par orgueil et injuste par faiblesse.

Quel était le résultat de ces sourdes manœuvres? la division des défenseurs de la République, la dégradation de la représentation nationale, la dissolution morale de la Convention, l'avilissement du gouvernement républicain, le découragement de tous les patriotes qui en portent les poids, le triomphe de la friponnerie, de l'intrigue et de la tyrannie.

Ainsi, tel qu'un fruit de superbe apparence, qu'un insecte invisible dévore en secret, la République, minée sourdement par le ver rongeur de l'intrigue, dépérissait, malgré ses succès brillans, et mourait, pour ainsi dire, dans le sein de la victoire.

Il est sans doute des intrigues, il est des factions, ce sont celles de l'étranger et des fripons; en se combattant elles sont d'accord sur les points essentiels, qui sont la ruine de la République et la proscription des

vrais patriotes ; elles marchent quelquefois sous des bannières de diverses couleurs et par des routes différentes, mais elles marchent au même but.

Des hommes que l'on a vus se battre dans les tribunes, comme des champions en champ clos, se sont accordés sur deux points essentiels, la fin de la Convention et la *DISSOLUTION DU GOUVERNEMENT ACTUEL.*

Hébert et *Desmoulins*, *Fabre* et *Proli*, *Cloots* et *Bourdon*, *Lacroix* et *Montaut*, *Philippeaux* et . . , ont tour-à-tour *calomnié et caressé* LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Des intrigans subalternes, souvent même des patriotes trompés, se rangent sous l'étendard de différens chefs de conspiration, qui sont unis par un intérêt commun, et qui sacrifient tous les partis à leur ambition ou aux tyrans. Les fripons, lors même qu'ils se font la guerre, se haïssent bien moins qu'ils ne détestent les gens de bien ; toujours prêts à se rallier contre l'ennemi commun, qui est pour eux la vertu et la vérité. Des brigands se disputent pour le partage d'un butin sanglant ; mais ils étaient unis pour égorger leur proie. Qu'une nouvelle victime se présente à leurs yeux, ils courront ensemble l'égorger. La proie de tous les tyrans et de tous les fripons, c'est la patrie.

Vous semblez placés aujourd'hui entre deux factions : l'une prêche la fureur et l'autre la clémence ; l'une conseille la faiblesse et l'autre la folie ; l'une veut miner le temple de la liberté, l'autre veut le renverser d'un seul coup ; l'une veut faire de la liberté une bacchante et l'autre une prostituée ; l'une veut vous transporter dans la zone torride et l'autre dans la zone glaciale : mais remarquez bien qu'aucune d'elles ne veut avoir rien à démêler avec le courage, avec la grandeur d'ame, avec la raison, avec la justice. Il est assez difficile de démêler les individus qui appartiennent à l'une et à l'autre. Ils ne valent pas même la peine d'être distingués ; ce qui importe, c'est de les apprécier par leur but et par leur résultat : or, sous ce rapport, vous trouverez que les deux factions se rapprochent et se confondent. Les modérés et les faux révolutionnaires sont des complices qui feignent de se brouiller pour exécuter plus facilement leur crime. *Il y a plus d'esprit que de justesse dans la*

qualification d'*ultra-révolutionnaire*, donnée à ces scélérats que la tyrannie soudoie pour parodier notre sublime révolution, et pour la surcharger d'excès ou funestes ou ridicules. Il importe de la réformer pour rectifier les fausses idées qu'elle peut répandre. Le faux révolutionnaire est encore plus souvent en-deçà qu'au-delà de la révolution ; modéré ou frénétique, selon l'intérêt de la contre-révolution et selon les ordres de la tyrannie, outrant les mesures révolutionnaires quand il n'a pas pu les empêcher ; terrible à l'innocence, mais ...

Nota. On n'a point trouvé le reste de ce discours.

N.° LIII.

LETTRE de Payan *à* Robespierre, *ou à* Collot.

Paris, le 9 Germinal, l'an II. de la République française, etc.

JE vous adresse, citoyen, la décision des administrateurs de police, relativement à la pièce de *Timoléon*, de *Chénier.* Je vous prie de la lire avec attention ; la représentation de cette tragédie produirait, je pense, les plus mauvais effets ; les poëtes se modèleraient sur *Chénier*, et nous ne verrions bientôt plus sur le théâtre que des rois honnêtes-gens et des *républicains modérés. Belle leçon à présenter au peuple ! beaux exemples à lui donner !*

Salut et fraternité.

Signé PAYAN.

La suscription porte : Au citoyen *Robespierre*, membre du comité de salut public ; en son absence, à son collègue *Collot*, à Paris.

N.° LIV.

NOTES extraites d'un cahier écrit entièrement de la main de Robespierre.

Folio 2, recto. « Tenir l'armée révolutionnaire prête, » en rappeler les détachemens à Paris, pour déjouer » la conspiration. »

F.° 5, r.° « Demander que *Thomas PAYNE* soit » décrété d'accusation, pour les intérêts de l'Amérique » autant que de la France. »

vra: *F.° 12, v.°* « Les commissaires s'appliqueront sur-
» tout à découvrir et à INVENTORIER les hommes dignes
» de servir la cause de la liberté. »

F.° 13, r.° « Il faut poursuivre les députés chefs
» de la conspiration, et *les atteindre à quelque prix que
» ce soit.* »

Idem, v.° « Il faut avoir la *liste* CIRCONSTANCIÉE
» de tous les prisonniers. »

N.° L V.

LETTRE du citoyen Boissel *à Robespierre.*

Le 10 Messidor, l'an II.e de la République, etc.

Citoyen,

J'ASSISTAI, hier, au rapport contre les prêtres : les débats me firent regarder comme très-irrégulier et très-impolitique, qu'un membre de la Convention, qui n'était ni du comité de salut public, ni de sûreté générale, s'avisât de produire une mesure de la nature de celles qu'il n'appartient qu'aux comités de salut public et de sûreté générale de faire décréter, sans en avoir conféré avec eux.

Je crois devoir t'informer aussi que je ne sais pas par quel motif la section de *la Montagne* appelle tous les citoyens de sa section, pour signer la constitution, comme si elle n'avait pas été acceptée, en masse, et individuellement par l'appel nominal, du moment qu'elle a été publiée. Sois tranquille sur les poignards de *Pitt*. Ne reçois personne qui ne te soit bien connu ; ménage ta santé : la Providence veille au salut de tous ceux dont les intentions ont toujours été et seront toujours pures.

Salut et fraternité.

Signé BOISSEL.

N.° L V I.

LETTRE de Payan, *l'agent national, à Robespierre.*

Paris, ce nonodi Messidor, l'an II.e de la République, etc.

JE crois, citoyen, que vous vous occupez dans ce moment d'un rapport relatif à Catherine *Théos*, et aux

scélérats qui ont profité du décret rendu à ce sujet, pour réveiller le fanatisme presqu'éteint. Il me paraît très-important et très-urgent. Je crois devoir vous soumettre quelques réflexions sur cet objet ; je ne les présente qu'à vous seul : si elles sont mauvaises, elles ne produiront point d'effets dangereux ; si elles sont bonnes, je les confie à un citoyen qui pourra en tirer un parti favorable à la cause de la liberté. Après le faible rapport du comité de sûreté générale, *il faut que le comité de salut public en présente un imposant, d'un intérêt général, propre à faire oublier le premier, propre à rejeter sur le gouvernement* toute la confiance que le rapport de Catherine *Théos* a fait perdre au comité de sûreté générale ; *un rapport, en un mot, philosophique, présentant le rapide tableau de toutes les factions, désignant les liaisons qu'elles ont entre elles, et les anéantissant toutes au même instant.*

J'irai d'abord au fait, et je vous présenterai franchement mon opinion ; mon cœur vous est ouvert dans ce moment, et il n'est aucune des réflexions de mon esprit, qui ne vous soit soumise, et que mon cœur n'avoue sans peine. *Le comité de sûreté générale, soit jalousie, soit petitesse des hommes qui le composent,* soit tendance naturelle à toutes les autorités de s'élever les unes au-dessus des autres, *soit qu'il fût piqué de n'avoir pas dénoncé lui-même Hébert et Danton*, a voulu dévoiler une conspiration ; mais il n'a fait qu'une comédie ridicule et funeste à la patrie, tandis que le comité de salut public avait fait de grandes choses qui ont sauvé la République. Plusieurs des membres du comité de sûreté générale croient avoir à se plaindre du gouvernement : Amar *n'oublie pas qu'il lui a reproché, avec raison, d'avoir fait un rapport de procureur, dénué de vues politiques ;* tel, en un mot, qu'il fallut, d'après lui, renvoyer *Chabot* et ses complices, au tribunal criminel, et non au tribunal révolutionnaire : il ne sut pas profiter des moyens mis en ses mains pour faire abhorrer les hommes corrompus, et pour convaincre la France que cette faction était née des factions réunies du royalisme et de l'étranger ; il ne vit que *Chabot* et l'argent, qu'il avait volé, il oublia les conspirations précédentes ; il n'embrassa ni la France, ni la révolution, ni l'avenir ; il ne vit rien en législateur, et le fil qui unissait les

conspirations de *Chabot* et de *Brissot*, échappa à sa vue débile et peu exercée.

Eh bien, dans ce comité, vous ne trouverez que des idées de ce genre, et tous ces rapports ont été dictés par d'autres principes que par ceux d'une politique éclairée. Les membres qui le forment font tout avec légéreté, sans réflexion ; ils ont besoin d'être bien guidés, et non de diriger en rien. Je ne crains pas de le dire, *il vaudrait mieux, dans ce comité, des hommes avec des talens très-médiocres, et qui se laisseraient conduire par le gouvernement, que des hommes même de génie. Dans le premier cas, tout irait bien, et l'unité d'action sauverait la patrie. Dans le second cas, il y aurait deux centres de gouvernement; de là le frottement perpétuel de l'un d'eux contre le centre le plus utile, le mieux dessiné, le plus marqué; et pendant ce temps de tourmente, la patrie courrait les plus grands dangers.*

Mais un comité plus nuisible encore, c'est celui qui n'a ni le génie de créer, ni la modestie de se taire et de se laisser diriger.

Il serait inutile que je vous développasse à vous les motifs qui ont dicté le rapport de *Vadier; quelque jour, peut-être, nous découvrirons qu'il est le fruit d'une intrigue contre-révolutionnaire.* En attendant, avec les données que nous avons, et en supposant qu'un intrigant ait inspiré ce rapport, il est certain que la petite jalousie du comité de sûreté générale l'a fait adopter et applaudir avec transport; le comité de salut public a paru y mettre opposition; celui de sûreté générale l'a trouvé meilleur; et ce rapport, résultat de passions particulières, et non de profondes réflexions politiques, a produit tous les mauvais effets que devaient avoir prévus les personnages sages.

Je suis loin de vouloir, par ces rapprochemens, exciter des divisions entre les deux comités; vous me rendrez la justice de ne pas même avoir cette idée, ou de la repousser, si elle entrait dans votre esprit : il n'est que vous seul auquel je croie pouvoir confier ces pensées; *mais serait-il inconséquent de présenter vaguement à ses amis des réflexions sur ces objets, et de leur faire sentir que le comité de salut public sauverait la chose publique...... QUOIQUE L'AUTRE SOIT UTILE!*

Ainsi, d'amis en amis, chacun présente les mêmes éflexions ; bientôt il croit qu'il les a faites lui-même le premier, il s'y attache, il les défend, et l'opinion publique se forme et se compose. Je comprends très-bien qu'il faut une grande prudence, qu'il faut éviter des secousses propres à développer entre les deux comités des germes de division qui feraient rire les malveillans, et dont ils profiteraient avec habileté.

Mais encore doit-on sonder le précipice qu'il faut combler, et non s'en éloigner avec un respect craintif qui deviendrait fatal à la patrie.

Je reviens au fait. *Il faut opposer à une farce qui serait ridicule si elle n'avait été funeste, un rapport intéressant :* il faut d'abord attaquer le fanatisme, donner une nouvelle vie aux principes sublimes développés dans votre rapport sur les idées religieuses, faire disparaître les dénominations de la superstition, ces *pater*, ces *ave*, ces épîtres prétendues républicaines, organiser les fêtes publiques, décréter que les moindres détails de ces fêtes seront déterminés avec soin et précision; *favoriser sur-tout l'opinion éclairée du peuple qui prend la* mère-dieu *pour une folle; frapper néanmoins les auteurs, les imprimeurs, les journalistes* et Bouland *qui ont profité de cette circonstance pour défigurer la fête à l'Etre suprême, punir aussi quelques défenseurs officieux*, Chauveau-Lagarde, *par exemple, duquel j'ai une pièce parlante contre* Marat, *attaquer tous ceux qui ont essayé de pervertir la morale publique, et renverser enfin* Bourdon et ses complices. *Le rapport de* Vadier *a été inspiré par des hommes qui voulaient faire oublier ces derniers : eh bien ! qu'ils revivent un instant pour périr ensuite avec ces journalistes qui ont eu la lâcheté ou la malveillance de ne rien dire de la fameuse séance relative au tribunal révolutionnaire ; qu'ils soient punis avec les journalistes qui craignent,* disent-ils, *en combattant des membres de la Convention, de paraître attaquer la montagne et la représentation nationale*, et qui, durant le règne de *Brissot*, avaient tant de courage pour dénoncer les députés les plus zélés défenseurs du peuple. Prenez-y garde, les *Bourdon et ses complices* s'enveloppent aujourd'hui d'un hypocrite silence, ils tâchent de se sauver à l'aide de l'obscurité où ils se plongent, et ils ont des scélérats qui les aident

dans leurs perfides projets. Craignez qu'en mettant un long intervalle entre la séance où ils s'élevèrent contre le gouvernement, et le moment que l'on choisira pour les dénoncer, le rapport qui sera fait alors produise moins d'effet et qu'il ait moins de partisans.

Apprenez à tous les citoyens de la France, qu'une mort infâme attend tous ceux qui s'opposeront au gouvernement révolutionnaire : que les étrangers voient l'énergie du gouvernement et qu'ils tremblent ! que les suggéreurs de rapport fassent des réflexions salutaires, et que le comité de salut public acquière, s'il est possible, et plus de confiance et plus d'importance et plus d'autorité ; qu'il emploie toute la masse du pouvoir qu'on lui confie, au salut de la République : augmentons, augmentons cette masse, pour qu'elle écrase plus facilement les conspirateurs. Toute l'autorité que nous gardons est morte, est inutile à la patrie ; qu'elle aille se vivifier, s'utiliser au centre du gouvernement.

Vous ne pouvez pas choisir de circonstances plus favorables pour frapper tous les conspirateurs. L'on sent que toutes nos victoires sont le fruit de vos travaux : elles imposent silence aux malveillans. Mais voulez-vous atterer en même temps et ces derniers et les despotes ! remportez de grandes victoires dans l'intérieur ; faites un rapport qui frappe à-la-fois toutes les conspirations, décrétez des mesures salutaires pour les journaux ; que les fonctionnaires publics, responsables, puisqu'ils sont les ministres de la morale, soient dirigés par vous ; qu'ils servent à centraliser, à uniformiser l'opinion publique, c'est-à-dire, le gouvernement moral, tandis que vous n'avez centralisé que le gouvernement physique, le gouvernement matériel.

Si l'on éprouvait des revers, toujours possibles quoiqu'inattendus, ou si les malveillans ne bourdonnaient plus, ils échapperaient, ou du moins ils ne seraient pas jugés aussi sévèrement par le peuple que par vous. Faites, je vous le répète, un rapport vaste qui embrasse tous les conspirateurs, qui montre toutes les conspirations réunies en une seule ; que l'on y voie des fayétistes, des royalistes, des fédéralistes, des hébertistes, des dantonistes (Rousselin *et autres*) *et des Bourdons.* Développez, avec votre philosophie ordinaire, les liaisons et les rapports

que la faction qui domine à sans doute avec toutes les précédentes. Il serait indigne du comité, de vous, des circonstances, de présenter un rapport partiel. *Travaillez en grand* et comme les législateurs d'une immense république. Mais je m'aperçois que je m'oublie et que je vous donne mes réflexions comme des avis. Je vous ai parlé avec franchise; *plusieurs morceaux de cette lettre pourraient compromettre ma tranquillité personnelle*, sans être utiles à la chose publique. *Je vous prie de la brûler*, et d'excuser le *galimatias double* qu'elle renferme dans plusieurs endroits. Je n'ai pas le temps de la relire.

Salut et fraternité. *Signé* PAYAN.

N.° LVII.

PAGE 48 du rapport, ligne 16, où il s'agit de ce que *Vadier* a dit sur l'affaire *de Catherine Théot*, on a oublié d'indiquer le renvoi à ce N.° LVII, qui n'est à la vérité qu'une simple note, mais d'autant plus intéressante, qu'elle est à la décharge d'un citoyen inculpé par *Vadier*, et qui, d'après cette inculpation, arrêté par décret, n'a pas encore obtenu sa liberté. C'est le citoyen *Antoine Christophe Gerle*, ci-devant chartreux et membre de l'Assemblée nationale constituante : je puise cette note dans un mémoire écrit de sa main et signé de lui; et, afin de ne point faire perdre à la justification de *Gerle* le caractère de naïveté qu'elle a, je ne ferai qu'extraire avec fidélité; ainsi ce sera *Gerle* qui répondra lui-même à *Vadier*.

« J'AI été arrêté, dit *Gerle*, chez *Catherine Théot*, » le 28 floréal . . par *Sénard*, *Héron*. . . avec grand » éclat dans le quartier. Je connaissais cette femme » depuis plus de deux ans; et le matin quand je sortais... » j'entrais chez elle pour lui dire bon jour, j'y restais » un quart d'heure et me retirais. . . Quand il m'arri- » vait d'apercevoir du monde . . . je m'en retournais. » Voilà comment se faisaient mes visites. . . .

« L'occasion de la connaissance de cette femme, la » voici. . . Déclaré apostat par le général de mon ci- » devant ordre . . . . j'entendis parler d'une femme qui » combattait depuis nombre d'années la doctrine des » prêtres et leur présageait leur chute prochaine. . . .

» Je voulus la connaître..... J'ai trouvé en elle un
» mélange de vrai et de faux, comme nous le voyons
» par-tout et dans tout.

» J'admettais ce qui cadrait avec mes idées et je laissais
» le reste. Mes principes sur ce qui tient à la religion,
» sont aujourd'hui si simples et si nets, qu'il est diffi-
» cile de me faire adopter de l'extraordinaire et du
» composé.

» Cette femme, au surplus, portait l'amour de la
» patrie, la soumission aux lois, et l'amour pour ses
» semblables, au suprême degré; et jamais, dans les
» conversations, on ne s'entretenait de la révolution.

» Dans le dernier mois, j'avoue que j'ai aperçu chez
» elle des hommes dont la figure était....au moins
» nouvelle pour moi.... je ne me suis rencontré avec
» aucun, si ce n'est le jour que j'ai été arrêté....
» Comme il ne se passait rien parmi nous qui pût
» nous inspirer de la défiance, j'allais bonnement;
» et par tout ce qui s'est passé depuis, j'ai vu que
» ces gens-là, mal intentionnés, voulant trouver un
» rassemblement là où il n'y en avait pas l'ombre,
» étaient obligés de le former eux-mêmes.

» Pour ce qui est de ces puérilités *de baisers des*
» *sept dons, du sucement du menton, etc.*, cela est
» si ridicule, que je n'ai rien à répondre; je me réduis
» à dire que quand j'y allais, je la baisais ou au front
» ou sur les joues; voilà tout: s'il y en a eu davan-
» tage pour les autres, cela les regarde.

» Voilà la mesure de ma connaissance avec *C. Théot.*

» Mais *l'histoire de la conspiration* est évidemment
» une invention d'un bout à l'autre....

» Je n'ai jamais eu la moindre liaison avec les per-
» sonnages auxquels on m'associe dans le rapport.

» Je n'ai jamais parlé à *Gobel* qu'une fois dans toute
» ma vie..... Jamais de liaison avec *Chaumette*, à qui
» je n'ai parlé qu'une fois non plus..... Je n'ai jamais
» parlé à *Danton*..... Je n'ai vu *Bergasse* qu'une ou
» deux fois par occasion, j'aurais de la peine à remettre
» ses traits.

» Le rapporteur me peint comme un moine *hypocrite*,
» plein de *prestiges* et de *fanatisme*, etc....

» J'ai opiné pour la suppression de l'état monas-

» tique. . . . Je me règle en tout par les mouvemens du » cœur et de la raison. . . . . Par ma croyance, je suis » fléau du fanatisme. . . . Je crois en *Dieu seul;* j'aime » mes semblables ; voilà mon fanatisme. . . .

» J'ai toujours donné l'exemple de la soumission » aux décrets relatifs au clergé ; j'ai été le premier à » prêter les sermens requis, . . . à quitter le costume, . . . » à cesser les fonctions ecclésiastiques ; . . . et j'ai refusé » le vicariat de l'évêché de Meaux. . . .

» *Vadier* m'a reproché une motion sur la religion, » à l'Assemblée constituante.

» Le clergé et la noblesse l'appuyèrent, il est vrai, » par l'organe de *Bonnal* et de *Cazalès :* . . . mais le » lendemain, lorsque je retirai ma motion, *le clergé ne* » *fit pas chorus* avec ceux qui me félicitèrent de mon » courage et de ma loyauté. . . . .

» *Vadier* me présente comme un homme bilieux dont » le cloître a creusé le cerveau. . . . Mais si j'ai pendant » dix ans pensé dans le cloître à des choses sérieuses, » j'en ai passé ensuite vingt dans le plus grand monde » et les plus grandes occupations.

» Vadier cite ces vers :

» Ni culte, ni prêtres, ni roi ;
» Car la nouvelle *Eve* c'est toi.

» Et suivant lui, cette *Eve* est *Théot* . . . . tandis » que je l'applique à la *vérité*, comme devant nous » donner une nouvelle vie. . . . Ces vers, au surplus, » sont des pensées fugitives jetées sur un chiffon de » papier, et qui n'auraient pas dû l'arrêter.

» Il parle ensuite d'une collection de passages latins » choisis d'Isaïe, qui annoncent la subversion prochaine » du gouvernement, et la chute des gens en place ; . . . » c'est une demi-feuille de papier, sur le *recto* de la- » quelle seulement je recueillais quelques versets d'Isaïe » concernant *l'unité de Dieu*, et cela dans le temps où » la nation voulait déclarer qu'elle reconnaissait l'Etre » suprême. . . .

» La troisième pièce consiste en deux fragmens, » dit-il, de lettres, tandis qu'il produit tout au long » un billet produit par la gaieté et l'amitié d'une jeune » personne, qui n'aurait pas de confusion de s'en

» déclarer l'auteur, si on pouvait n'être pas peiné d'être
» en évidence dans de si grandes affaires pour d'aimables
» simplicités. Au surplus, je ne regarde pas comme un
» malheur que le temps la fasse connaître, parce qu'assu-
» rément on l'honorera comme elle le mérite pour son
» innocence et sa candeur . . . »

Le reste du mémoire du citoyen *Gerle* roule sur ce que *Chaumette* appuya la demande qu'il fit d'un certificat de civisme à la commune ; sur l'attestation civique que *Robespierre* lui avait donnée pour son comité révolutionnaire, dont douze membres ont été arrêtés le 10 thermidor, et qui n'avaient consenti à lui donner un certificat que sur le vu de cette attestation ; et il démontre que malgré cela il n'a jamais été lié ni avec *Chaumette*, ni avec *Robespierre*, ni avec *Saint-Just*, qu'il n'a jamais connu de figure ; ni avec *Barère*, à qui il n'a jamais parlé, quoique *constituant*.

Voici enfin comment il termine :

« Je prie ceux qui liront ce petit exposé de considérer,
» qu'une conduite un peu imprudente, dans laquelle il
» n'y a pas l'ombre de conspiration, m'a occasionné
» bien des tourmens : bientôt sept mois (actuellement)
» de prison, avec des accompagnemens épouvantables ; la
» vue d'une mort certaine, pendant plus de quarante jours ;
» une véritable agonie de quarante-huit heures au Luxem-
» bourg ; les horreurs de mon séjour à la Conciergerie ;
» la plus grande confusion lors de mon transfèrement au
» *Plessis* ; je les prie de juger maintenant, si, après
» une telle correction, il y a du danger à me rendre
» la liberté.

» *Signé* GERLE, détenu à la maison de l'Égalité. »

N.° LVIII.

LETTRE ANONYME à Robespierre.

[Le timbre de l'ancien *comité de salut public* dont elle est frappée, annonce qu'elle a passé sous ses yeux.]

ROBESPIERRE, Robespierre ! ah ! Robespierre, je le vois, *tu tends à la dictature, et tu veux tuer la liberté* que tu as créée. Tu te crois un grand politique, parce que

tu as réussi à faire périr les plus fermes soutiens de la République. C'est ainsi que *Richelieu* parvint à régner en faisant couler sur les échafauds le sang de tous les ennemis de ses projets. *Richelieu*, sans doute, était un grand politique; plusieurs fois on tenta de renverser sa fortune : on ne réussit jamais. Pourquoi! c'est qu'on n'était pas assez assuré, assez persuadé de la grandeur de son génie, contre lequel devaient se briser tous desseins formés contre lui: mais un seul homme qui n'eût point cherché à faire assaut de ruse, à contreminer sous ses pieds, un seul qui ne se fût point amusé à vouloir dénouer ces nœuds difficiles, mais eût d'un seul coup tranché la difficulté sans craindre la mort, eût mis à bas, renversé, terrassé ce colosse de ruse, de génie, de pénétration et de politique. Voilà le moyen, le vrai moyen de vaincre le génie et l'habileté des politiques tyrans. Eh bien! Robespierre, tu as prévenu *Danton, Lacroix, etc.*, tous les plus fermes appuis de la liberté. Tu te crois un grand homme, et tu te crois déjà triomphant: mais sauras-tu prévoir, sauras-tu éviter le coup de ma main, ou celui de vingt-deux autres, comme moi, *Brutus* et *Scevola* déterminés! Oui, nous sommes déterminés à t'ôter la vie et à délivrer la France du serpent qui cherche à la déchirer, à la mettre dans les fers, à faire périr la plus grande partie de tes frères de misère et de faim. Tyran, nous connaissons tes projets; nous savons tes arrangemens; *mais tremble : tremblez tous, nouveaux décemvirs, des vengeurs de la patrie sont prêts à faire couler votre sang. Environne-toi de gardes, de satellites, de noirs et d'esclaves; je serai parmi eux, n'en doute point.* Trente fois, déjà, j'ai été prêt de t'enfoncer dans la bouche mon poignet empoisonné; mais je préfère, nouveau *Brutus,* de partager cette gloire avec d'autres que j'ai vus pleurer sur le sort des malheureuses victimes de ta rage. Oui, la France va être delivrée du plus rusé tyran qui fut jamais, de l'auteur de tous nos maux, par de véritables patriotes, dont la plus grande partie ont leurs enfans sur la frontière, combattant pour la liberté.

Malheureux, tu as vendu ta patrie! tu déclames avec tant de force contre les tyrans coalisés contre nous, et tu veux nous livrer à eux! tu leur as vendu notre sang, notre or, nos vivres, nos provinces, pour ton ambition

enragée de régner sur vingt lieues de pays : *tu leur promets de nous faire égorger les uns après les autres,* et pour comble de rage, les uns par les autres ! que t'avons-nous fait ! ne sommes-nous pas tes frères, tes collègues, tes amis ! . . . . . . Ah ! scélérat, oui tu périras et tu périras de mains desquelles tu n'attends guère le coup qu'elles te préparent. As-tu bien songé au crime affreux que tu as promis ! quoi ! nous faire périr, tous périr les uns après les autres, tes collègues, toutes les autorités, et jusqu'au peuple même ; les uns par le fer, les autres dans les prisons, et la plus grande partie par la faim ! *Quoi! réduire la France à deux millions d'hommes, et c'est encore trop, as-tu dit!* quoi ! entretenir une guerre défensive pour faire périr tous nos soldats, les uns après les autres, par le feu des despotes que tu feins de tant haïr ! quoi ! faire de la France un vaste cimetière en proposant des lois dures dont l'enfreinte, à chaque instant, fera périr le peuple ! Dis-moi, est-il un tyran dans l'histoire, plus tyran que toi ! . . . . . et tu ne périras pas ! et nous ne délivrerions pas notre patrie d'un tel monstre ! nous mourrons tous, s'il le faut, mais tu n'échapperas pas. Crois-moi, Robespierre, il en est temps encore, repens-toi, renonce à tes desseins. Je t'ai aimé autrefois, parce que je t'ai cru républicain ; je t'aime encore comme malgré moi-même : mais crains un amour jaloux, un amour en fureur qui ne te pardonnera pas si tu oses porter tes pas plus loin. Songe à l'avis que je vais te donner, si tu conserves encore quelque reste d'amour pour la patrie : depuis 1789, tu n'as pas encore pu vivre simple particulier ; eh bien, commence à vivre l'égal de presque tous les Français ; c'est un sacrifice que tu dois faire à la patrie, à la défiance publique. On peut se passer de toi ; assez d'autres sauront défendre la liberté : si ton ambition ne peut s'y résoudre, va, tu n'es qu'un traître, et tu dois périr. O vous, ses malheureux collègues au comité, tremblez de favoriser ses projets, il est plus fin que vous ; élevé à la souveraine puissance, il vous sacrifierait : un tyran connaît-il des amis ! vous lui auriez rendu de trop grands services pour qu'il ne vous haït pas. Une fois maître, il ne songerait plus qu'à se défaire de ceux qui l'auraient aidé. Mais non, il n'y parviendra pas ; j'en jure par la liberté, il n'y parviendra pas ; le traître

périra. Robespierre, songe à toi ; tes projets sont éventés : nous venons tous d'écrire, en forme de circulaire, une lettre toute semblable à celle-ci, à toutes les sections de Paris, dans la personne des ames vraiment républicaines : on gardera jusqu'à ce que tu te sois décidé...... Mérite encore une fois l'estime publique, ou c'en est fait du plus grand des traîtres.

N.° LIX.

LETTRE de Nicolas *à Robespierre.*

Ce 22 Frimaire.

ROBESPIERRE, *mon service au tribunal m'empêche de vous conduire moi-même les membres du comité de surveillance du département ;* ils ont rendu d'importans services à la chose publique, ils sont encore très-utiles. Ils viennent d'être cassés, c'est-à-dire le comité, par le procureur général du département, comme comité central. Je crois qu'il ne peut être cassé, car il n'est pas comité central, mais seulement comité de surveillance du département. Les membres de ce comité s'en rapporteront entièrement à vous ; *ce n'est pas parce que j'en suis encore,* que je m'y intéresse, mais seulement pour la chose publique.

Signé NICOLAS.

EXTRAIT des notes recueillies au tribunal révolutionnaire, sur les complices de Robespierre.

GARNIER-DELAUNAY, juge au tribunal révolutionnaire, prévenu, d'après la déclaration de F... autre juge au même tribunal, de complicité avec Robespierre, pour avoir pris ouvertement son parti *aux Jacobins,* la nuit du 8 au 9 thermidor, en appuyant de toutes ses forces son discours liberticide, et mettant le poing dans les dents au citoyen *Bentabolle,* qui contrariait les vues de ce discours ;.

Et pour être un des hommes de l'escorte du traître Robespierre lorsqu'il sortait des *Jacobins,* dans laquelle escorte étaient *Didier, Girard, Châtelet, Nicolas,* juge du tribunal révolutionnaire, *Tacheret, Boulanger* et autres.

Anecdote.

Une partie de l'escorte se séparait de Robespierre, allait ouvrir sa porte avec empressement, et attendait ce traître, qui se présentait toujours avec un air de grande importance.

Nota. Quoique cette pièce ne se soit point trouvée dans les papiers de Robespierre, on a cru pouvoir la citer pour faire connaître que le tyran Robespierre avait aussi *ses gardes-du-corps.*

N.° L X.

Lettre anonyme trouvée dans les papiers de Robespierre.

Où est D...... M...... l'infâme M...... ! Où sont les autres ! Vous êtes encore, D..... S..... Ch..... lâches et vils meurtriers !

Tu es encore, tigre imprégné du plus pur sang de la France....... bourreau de ton pays, furie sortie du tombeau d'un misérable rég...... moins coupable que toi ; tu es encore ! écoute ; lis l'arrêt de ton châtiment. J'ai attendu, j'attends encore que le peuple affamé sonne l'heure de ton trépas ; que juste dans sa fureur, il te traîne au supplice..... Si mon espoir était vain, s'il était différé, écoute, lis, te dis-je : cette main qui trace ta sentence, cette main que tes yeux égarés cherchent à découvrir, cette main qui presse la tienne avec horreur, percera ton cœur inhumain...... Tous les jours je suis avec toi, je te vois tous les jours ; à toute heure, mon bras levé cherche ta poitrine...... O le plus scélérat des hommes, vis encore quelques jours pour penser à moi ; dors pour rêver de moi ; que mon souvenir et ta frayeur soient le premier appareil de ton supplice !

Adieu...... Ce jour même, en te regardant, je vais jouir de ta terreur.

N.° LXI.

LETTRE ANONYME à Robespierre, sans date de lieu ni d'époque.

SANS doute vous êtes inquiet de ne pas avoir reçu plutôt des nouvelles des effets que vous m'avez fait adresser, pour continuer le plan de faciliter votre retraite dans ce pays. Soyez tranquille sur tous les objets que votre adresse a su me faire parvenir, depuis le commencement de vos craintes personnelles, et non pas sans sujet. Vous savez que je ne dois vous faire de réponse que par notre courrier ordinaire; comme il a été interrompu dans sa dernière course, cela est cause de mon retard aujourd'hui. Mais lorsque vous le recevrez, vous emploierez toute la vigilance qu'exige la nécessité *de fuir un théâtre où vous devez bientôt paraître et disparaître pour la dernière fois.* Il est inutile de vous rappeler toutes les raisons qui vous exposent; car le dernier pas qui vient de vous mettre sur le *sopha de la présidence*, vous rapproche de l'*échafaud*, où vous verriez cette canaille qui vous cracherait au visage, comme elle a fait à ceux que vous avez jugés. *Egalité*, dit d'*Orléans*, vous en fournit un assez grand exemple. Ainsi, puisque vous êtes parvenu à vous former, ici, UN TRÉSOR SUFFISANT pour exister long-temps, ainsi que les personnes pour qui j'en ai reçu de vous, je vous attendrai avec grande impatience, pour rire avec vous du rôle que vous aurez joué, dans le trouble d'une nation aussi crédule qu'avide de nouveautés....... Prenez votre parti, d'après nos arrangemens; tout est disposé. Je finis, notre courrier part; je vous attends pour réponse.

N.° LXII.

LETTRE de Couthon *à* Saint-Just.

A Ville-Affranchie, le 20 Octobre, l'an II.e de la République, etc.

TU ne m'as pas écrit une ligne, mon ami, depuis que nous nous sommes quittés; je t'en veux, parce que tu m'avais promis que, dans tous les cas d'absence, tu me donnerais de tes nouvelles. *Hérault* a été plus

aimable que toi, j'ai reçu deux de ses lettres. Tu sais, mon cher ami, que j'ai besoin, pour me consoler des maux qui m'accablent, des témoignages d'intérêt de ceux que j'estime; dis-moi donc que tu existes, que tu te portes bien, que tu ne m'oublies pas, et je serai content.

Je vis dans un pays qui avait besoin d'être entièrement régénéré; le peuple y avait été tenu si étroitement enchaîné par les riches, qu'il ne se doutait, pour ainsi dire, pas de la révolution. Il a fallu remonter, avec lui, à l'alphabet; et quand il a su que la déclaration des droits existait, et qu'elle n'était pas une chimère, il est devenu tout autre. Ce n'est pourtant pas encore le peuple de Paris, ni celui du Puy-de-Dôme, il s'en faut diablement. Je crois que l'on est stupide ici par tempérament, et que les brouillards du Rhône et de la Saône portent dans l'atmosphère une vapeur qui épaissit également les idées. *Nous avons demandé une colonie de Jacobins*, dont les efforts, réunis aux nôtres, donneront au peuple de Ville-Affranchie une éducation nouvelle, qui rendra nulles, je l'espère, les influences du climat.

Le froid, qui commence à se faire sentir ici vivement, augmente beaucoup mes douleurs; *j'aurais envie d'aller respirer un peu l'air du midi; PEUT-ÊTRE RENDRAIS-JE QUELQUES SERVICES À TOULON: mais je desire que ce soit un arrêté du comité qui m'y envoie; car, sans cela, les collègues, ou plutôt les amis avec lesquels je travaille ici, pourraient bien ne pas me laisser aller. Fais-moi passer cet arrêté, et aussitôt LE GÉNÉRAL INGAMBE SE MET en route, ET, OU L'ENFER S'EN MÊLERA, OU BIEN LE SYSTÊME DE VIVE-FORCE AURA LIEU À TOULON, COMME IL A EU LIEU À LYON. Adieu, mon ami, embrasse Robespierre, Hérault et nos autres bons amis pour moi. TOULON BRÛLÉ, car il faut absolument QUE CETTE VILLE INFÂME DISPARAISSE du sol de la liberté, TOULON BRÛLÉ, je reviens auprès de vous, et y prends racine jusqu'à la fin.* Ma femme, Hippolyte et moi, t'embrassons du fond du cœur. *Signé* G. COUTHON.

P. S. Nous sommes convenus, avec le général *Doppet*, de faire filer à *Toulon* un renfort de 14,000 hommes, bien armés, et bien faits au métier de la guerre.

J'ai chargé *Daumale*, notre secrétaire, parti depuis quelques jours avec des dépêches pour le comité, de demander *si je pouvais conserver le télescope de l'infâme* Précy, *dont je suis jaloux, comme pièce d'histoire. Mande-moi si le comité pense que je puisse, sans inconvéniens aucuns, retenir cette pièce.*

N.° LXIII.

La Rochelle, le 27 Pluviôse, l'an second de la République, etc.

Laurent, *à Robespierre aîné.*

VRAI montagnard, je dois m'adresser à toi pour te dire de grandes vérités, mais frappantes pour le vrai sans-culotte : *je t'apprends avec douleur que la scélératesse est à l'ordre du jour dans la Vendée. La conduite infâme qu'y tiennent nos gros épauletiers, nous a causé, dans l'affaire d'un mois, sept déroutes. Pour être sûr de mon fait, j'envoyai mon adjoint auprès de Bart, seul général qui veut la finition de cette monstrueuse guerre. Le rapport de toutes ces vérités a été fait au citoyen Julien, qui se trouve dans les murs de la Rochelle où ses prédications républicaines ont réchauffé l'esprit de cette commune; car l'égoïsme et le moderantisme sont très-abondans, par malheur. Il est très-urgent que le comité de salut public prenne de grandes mesures (car je crains qu'on ne le trompe), et sur-tout d'avoir continuellement un envoyé par ce même comité. Sans cela, j'ose le dire, les sociétés deviennent désertes. Je m'aperçois qu'on nous travaille sourdement. Le beau temps approche, et l'augmentation des brigands suit le mouvement de la saison.* Je dis la vérité ; peu m'importe qu'on intrigue secrètement contre moi. On a été jusque près de Lequinio me traiter de désorganisateur. Sans doute que je le suis, mais pour des scélérats qui voudraient asservir mon pays. Je dois rendre justice au représentant, il n'a pas donné dans le panneau. Julien, commissaire du comité de salut public, est très-indisposé, et n'a pu finir la visite des côtes. Je suis ton concitoyen à la République,

Signé LAURENT, adjudant général.

P. S. Un autre général à la Rochelle, car celui qui y figure en est incapable, et Gasparin, pour lui avoir donné sa protection, a terni ses cendres : c'est un noble.

N.° LXIV.

LETTRE de Bouverey *à Robespierre.*

Le troisième jour de la seconde décade du second mois de l'an second de la République française.

TÉMOIN et acteur de la guerre cruelle qui règne entre les Français républicains et les royalistes, mon cœur se soulève de toutes les horreurs qui s'y commettent. Le cri qu'il jette est celui de la nature ; je le dépose dans ton sein, ô *vertueux* législateur ! Oui, il faut que le fer réduise des rebelles qui s'élèvent avec audace contre les lois portées et avouées par un peuple entier ; oui, il faut du sang pour détruire les satellites des tyrans qui s'efforcent de réunir sur notre tête les débris du joug que nous venons de briser ; oui, il faut des *horreurs* pour contenir des fanatiques qui s'imaginent combattre pour le ciel, en combattant contre la nature et les lois : mais que ce fer soit dirigé par ces mêmes lois, que ce sang ne coule qu'à propos, *que ces horreurs* ne se commettent que le moins possible. Oui, soldats de la liberté, nous défendons la bonne cause ; cependant combien parmi nous sont indignes de la défendre ! combien d'entre nous la défendent mal ! Mais je déclame quand je dois t'exposer des faits, ô Robespierre !

Aussitôt *que notre armée est entrée dans la Vendée, chaque soldat a dès-lors mis à mort qui il lui a plu, a pillé qui il lui a plu, sous prétexte que celui qu'il tuait ou pillait était rebelle ou fauteur de rebelles, ou même pensait royalistement.* Aucune peine n'a été portée, *aucune précaution n'a été prise pour réprimer ou modérer l'ardeur du sang et du pillage.* Dès-lors juge à quels excès a dû se porter la fureur du scélérat délivré du frein des lois ! *Juge combien d'innocens ont dû tomber victimes du brigandage !* Oui, il est vrai de le dire, la vie et les biens du meilleur citoyen se trouvèrent à la merci de vingt mille hommes, entre lesquels il ne pouvait man-

quer de se trouver un grand nombre de scélérats. Oui, chaque individu d'une armée entière put à son gré porter et exécuter des sentences de mort et de confiscation. Cependant le soldat n'est fait pour mettre à mort que celui qui se défend au combat. Quiconque tue un autre sans défense, n'est qu'un bourreau ou un assassin : quiconque s'arroge à son caprice des biens qu'un autre possède, et que la loi ne lui distribue pas, n'est qu'un brigand. Dira-t-on qu'avec des rebelles il n'y a ni droit des gens, ni lois à observer ! Il y a au moins le droit de la nature à observer; et les lois qu'on doit observer, si ce n'est pas pour eux, c'est pour nous-mêmes. En effet, des meurtres et des pillages commis par le caprice de chaque individu, peuvent confondre le citoyen et le rebelle, l'innocent et le coupable; en permettant à chacun de piller à son gré, le plus mauvais sujet est le mieux partagé, l'homme assidu à son devoir n'obtient rien; *les effets les plus précieux sont brûlés ou fracassés sans utilité pour le bien public, la discipline s'énerve, le soldat ne pense plus qu'à s'enrichir, la soif de l'or et l'amour de la vie succèdent au noble désintéressement du guerrier, et une armée de héros devient un amas de lâches et* d'indisciplinés. *J'en vois parmi nous qui ne cessent de crier au carnage, ils ne respirent que le sang, ils prennent plaisir à égorger un malheureux tombé sans défense entre leurs mains,* et *ils fuient au premier coup de feu.* J'en vois d'autres qui gémissent sur la nécessité où ils sont de verser le sang; leur main ne plongera jamais le fer dans le sein de l'homme désarmé; ils rendent justice aux vertus de leurs ennemis, et plaignent leurs erreurs : au combat, ils se comportent en héros, ils avancent les premiers sur l'ennemi, ils tombent percés de coups, ou ils ne se retirent que les derniers, lorsque la foule a abandonné le combat. Oui, la cruauté ne fait que des lâches, la vertu seule fait les héros.

Que dans aucune guerre, aucun soldat ne mette à mort un homme hors du combat; que dans aucune guerre, aucun soldat ne s'arroge d'effets sans une distribution légale : voilà comme devrait débuter le code militaire d'un peuple libre et de tous les peuples. Si tel homme a mérité la mort, si tel autre doit être privé de ses possessions, pourquoi abandonner un point aussi important

au caprice de chacun, tandis que la loi peut le décider! O Français, donnons l'exemple! que ces deux articles soient consacrés dans nos lois! Français, défendons la liberté, mais rendons-nous-en dignes par nos vertus!

Signé BOUVEREY, *capitaine de la huitième compagnie du deuxième bataillon de la haute Saône, de l'armée de l'Ouest, division de Mayence, actuellement à Angers.*

N.° L X V.

LETTRE du citoyen Gainon *à un chirurgien de ses amis, qui l'a fait passer à Robespierre.*

Rennes, ce 26 Novembre *(vieux style)*, l'an second de la République française, une et indivisible.

Citoyen et ami,

C'EST avec douleur que je vous apprends une déroute que nous venons d'avoir entre Dol et Antrain, à onze lieues d'ici, qui est bien désavantageuse pour la République : elle a eu lieu le 22 de ce mois; nous sommes partis de Rennes, pour nous rendre à Antrain; quand nous fûmes à Antrain, l'on nous dit que l'ennemi se portait du côté de Fougères. Nous fûmes à Fougères, l'ennemi n'y était pas; nous prîmes seulement quarante-deux prisonniers aux environs. Il faut vous dire que *des soldats indisciplinés, pas susceptibles de la moindre réflexion, se sont portés dans les hôpitaux de Fougères, y ont égorgé les blessés des brigands dans leurs lits : plusieurs femmes des brigands y étaient malades, ils leur ont arraché les poils et les ont égorgées après, sans qu'ils eussent reçu aucuns ordres, ni des représentans, ni des généraux. J'ai vu, parmi ces horreurs, un beau trait : une de ces femmes (elle pouvait avoir vingt ans, et assez jolie)* pria un capitaine de canonniers de vouloir la tuer : lui, plein de générosité et d'humanité, défit sa redingote et la lui mit sur le corps, car on lui avait pris ses jupes; ils l'ont sortie de cet hôpital, le sabre à la main, et lui ont sauvé la vie. Il est bien nécessaire, grand Dieu! que l'on ramène la discipline. Enfin, j'ai été témoin de tout cela. Ce n'est pas que je veuille

dire qu'il ne faut pas exterminer tous les brigands, au contraire; mais c'est sur le champ de bataille qu'il faudrait signaler son courage, et ne pas commettre des actions qui tendent à désorganiser la chose publique, et qui font beaucoup de mécontens. Enfin, pour en revenir à notre déroute, nous revînmes à Antrain; de là, nous partîmes pour Dol. La veille, Westermann attaqua l'ennemi à une heure du matin; cela a duré jusqu'à sept heures; les gendarmes étaient avec lui; il s'est très-bien battu, mais il a été obligé de se replier sur Pontorson. Ils ont eu quantité de blessés; beaucoup de gendarmes et plusieurs officiers sont blessés. Westermann a rallié sa troupe le lendemain, a attaqué à sept heures du matin; il s'est battu jusqu'à neuf heures du matin: il a eu une déroute complète; une grande quantité de nos gendarmes sont encore blessés dans cette deuxième affaire. Deux tiers de la division ont battu en retraite, à ce que l'on dit, sur Grandville, ou sur le mont Saint-Michel, l'on n'en sait rien au juste, et environ quarante sont ici. Enfin, notre colonne à nous, composée d'environ vingt mille hommes, alla, vers dix heures, les attaquer aussi. L'on avait une avant-garde de mille hommes, elle fut mise en déroute: de là, la première division tomba sur eux, les fit replier: la dernière division tomba dessus aussi, et la première, qui était la gauche, replia toute la cavalerie, battit en retraite, et mit la déroute. Cependant, notre dernière division a soutenu un feu très-vif pendant une heure et un quart; mais nous voyant abandonnés par la lâcheté des volontaires, nous fûmes obligés de courir aussi. J'étais à faire l'extraction d'une balle à la joue, à un de nos camarades, la cavalerie m'a jeté dans un fossé, où j'ai manqué de périr.

Enfin, nous nous ralliâmes sur une hauteur. Si les soldats avaient voulu, j'aurais défié à quarante mille hommes de nous battre. J'ai pansé environ trente blessés sur cette hauteur; mais l'ennemi nous tira plusieurs coups de canons dans cet endroit, et je fus obligé d'abandonner la plupart de mes blessés. La moitié de l'armée était sauvée, que j'étais encore à mon poste; mais je vous promets qu'après cela, j'ai couru comme les autres. Rossignol était constamment à la tête de la bataille; il

fit tout ce qu'il put pour les rallier, d'accord avec Bourbotte et Prieur ; mais leurs efforts furent inutiles, et Rossignol leur dit : « Soldats, vous allez dire que » vos généraux vous trahissent, mais non ; c'est votre » lâcheté qui perd une bataille, parce que vous ne » voulez pas vous battre. » Il y a une grande quantité de volontaires qui sont indisciplinés et qui sont lâches, qui font fuir ceux qui se battraient bien. Il est grand temps que l'on y mette bon ordre. L'ennemi est à Fougères ; l'on dit qu'il marche sur Laval. L'on s'attend tous les jours ici a être attaqué ; l'on dit qu'ils sont au nombre de quarante-deux mille hommes : ce qu'il y a de bien certain, c'est qu'ils manquent de vivres ; il faut qu'ils pillent tous les endroits par où ils passent pour manger. Nous venons de faire conduire dix-sept cents malades, tant vénériens que blessés, à Nantes, pour plus grande sûreté. Si l'on veut bien se battre, ils n'entreront pas à Rennes. Les malveillans ont semé la terreur dans la ville, d'autres ont jeté de la méfiance entre les soldats et les bourgeois. Enfin, il faut espérer que tout ira bien, et qu'en dépit de tous les aristocrates, la liberté triomphera, ou nous nous ensevelirons sous ses ruines.

Je suis avec un sincère attachement, votre ami,

Signé GAINON, chirurgien.

N.° LXVI (*a*).

Angers, 4 Floréal, an deuxième de la République, etc.

DEPUIS long-temps, mon cher concitoyen, je remets à m'entretenir un instant avec toi : toujours des occupations ; le passé m'en laisse de très-grandes, et le présent les augmente. Vous sortez, et nous avec vous, d'une crise bien dangereuse, et qui, heureusement, n'a pas tenu long-temps dans les alarmes les vrais amis de la liberté, puisque les conspirateurs ont été anéantis presqu'aussitôt que reconnus, et avec eux leurs projets funestes. Si jamais la République s'est trouvée en danger, c'est à cette terrible époque, qui sera mémorable, qu'on a contemplé avec satisfaction tous ces faux patriotes démasqués, dont on doutait depuis long-temps. En aurez-

vous encore d'autres de cette espèce à déjoner ! Prenez-vous-y donc aussi bien qu'à cette fois. Jamais votre comité n'a été si bien comité de salut public.

Il faut actuellement avoir raison des ennemis extérieurs, et chaque jour, je crois, on se met en mesure pour cela. Comme il nous tarde de voir la campagne s'ouvrir, et tout ce qui s'ensuivra ! J'ai toujours néanmoins de l'inquiétude sur les traîtres ; l'espèce n'en est pas, je le crains, détruite. Comme cette maudite engeance a pullulé de toutes parts ! et comme elle s'étonne peu du sort qui l'attend, et des maux qu'elle occasionne !

Nous sommes, nous, payés pour aboyer après cette race infernale ; c'est nous qui, témoins et victimes de tous ses forfaits, forcés de garder le silence par la crainte, n'avons pu exposer les manœuvres de scélératesse que nous avions sous les yeux. Il en existe encore, mon cher, et dont les suites ne sont pas de nature à pouvoir être réparées. Nous ne savons plus que gémir sur tout cela. Les pauvres patriotes de la Vendée ou de son voisinage, s'ils n'avaient été que ruinés, seraient à plaindre ; mais il en est beaucoup qui ne s'en plaindraient pas : le pire est que, par un système détestable, ceux qui étaient en possession de l'autorité militaire, et aussi de l'autorité supérieure, oubliant ce qu'ils étaient et ce qu'ils devaient être, se sont plu à tenir dans l'opprobre, et à abreuver de fiel et d'amertume les vrais amis de la République. De quels abus de puissance, de quels mépris des lois ne sommes-nous pas tous les jours témoins ! Je m'attends bien que tous ces méchans finiront leurs rôles; le génie de la République y mettra ordre, et cela sera. Vous avez mis la probité et la vertu à l'ordre du jour ; il ne faut que leur donner le temps de se mettre sur leurs pieds pour discerner la friponnerie et le vice, et pour les atterrer et se mettre à leur place.

Vous ne vous occupez pas beaucoup maintenant de la Vendée, mais elle nous occupe, nous, encore par trop ; c'est une plaie, quoi qu'on vous dise et quoi qu'on vous annonce, qui n'est pas prête d'être guérie ; vous l'aviez mise entre les mains de trop mauvais médecins. Le mal s'enracine plus que jamais et ne tire pas à sa fin ; ses suites ne sont pas dangereuses pour le corps politique présentement, mais il en aura long-temps de très-graves

pour les membres : vous êtes toujours abusés à cet égard, et vos correspondans, quels qu'ils soient, sont bien coupables de vous déguiser la vérité. La Vendée a eu, certes, des armées plus nombreuses qu'aujourd'hui, et dans une activité de masse plus considérable de la part des brigands ; mais elle n'en a jamais présenté d'aussi multipliées, et qui se produisent sur tous les points, en donnant aussi peu de prise à nos troupes. On rencontre aujourd'hui un corps de brigands, on le bat ou il met en déroute, et il en est vingt autres qui font d'un autre côté des progrès. *On s'est trop servi contre eux de la torche au lieu de la baïonnette ;* et, malgré toute la puissance nationale, les brigands, en moindre nombre que par le passé, demeureront les maîtres du territoire. Il n'y a que des ignorans ou des traîtres qui disent le contraire. Ne parlons plus de cela, mais ne comptons plus rentrer jamais dans nos malheureuses contrées : au reste *il n'en existe plus que le sol.*

Tu sais que tous nos malheureux compatriotes sont dispersés sur presque tous les points de la République, et que nous seuls, membres du district, formons ici la cité ; c'est ici que nous pleurons, et que nous maudissons, parfois, les traîtres qui ont si mal fait nos affaires. Oublions-les, si cela se peut. Bon jour et salut.

Signé D.****

P. S. Encore un mot, mon camarade ; je te parle sans crainte, et c'est ce qu'on ne pourrait pas faire ici, parce qu'on est aristocrate, même brigand, dès qu'on a l'air d'apercevoir ou de trouver à redire à ce qui se passe. Je suis bien d'avis qu'on doit mettre une très-grande circonspection dans les entretiens qu'on peut avoir sur le compte de tous les agens de l'autorité, et que des fautes, qui ne sont que la suite de quelques erreurs, doivent être excusées ; mais pourquoi voyons-nous encore l'autorité dans des mains impures, ourdissant, par continuation, le même genre de trames qui a fait tous les malheurs ! car, il faut trancher le mot, il n'y eut jamais sous la tente, rien d'aussi pervers, d'aussi immoral que tous ces généraux qui partagent successivement le commandement des armées ; leur présence offense autant le ciel que le peut faire celle des brigands :

ce n'est pas parce qu'ils font *massacrer* et *incendier*; c'est un grand malheur, mais il a été jugé nécessaire; mais c'est parce qu'ils sont presque tous, je ne dirai pas des ignorans, quoiqu'on pût l'assurer sans craindre de se tromper, mais des traîtres. Maintenant que vous avez découvert le fil du systême général de conspiration, comment laisse-t-on subsister en fonctions, et vivre, des êtres reconnus co-agens d'une partie de ceux qui ont été punis? On est peut-être bien embarrassé pour les remplacer, et la commission ne serait pas facile à remplir pour quelqu'un de bien intentionné; et il se rencontrerait encore un autre obstacle, c'est *l'indiscipline, l'insouciance, le goût du pillage de tout soldat de la Vendée.* Toute votre puissance échouera toujours là : il faudrait transporter une nouvelle race de soldats, et faire disparaître l'autre, pour parvenir à son but; encore serait-il bien difficile à atteindre; car, il ne faut pas se le dissimuler, *si on n'emploie pas d'autres moyens et d'autres gens*, la Vendée existera encore dans trois ans, en s'affaiblissant, à la vérité, graduellement, mais en minant aussi les forces de la République.

Ce qui désole, dans ce moment, c'est de voir les apparences de la plus superbe récolte qui ait jamais existé, dévouée à la dévastation, pour ne pas devenir la proie des brigands; car nous prévoyons avec peine que le feu exercera ses ravages sur cette riche production de la nature. Ce n'est pas là ce qui affectera nos militaires : ils y sont déjà familiarisés; *ils ont brûlé, depuis quinze jours, plus de quatre cents fournitures de blés, en grains ou en gerbes, dans une très-petite étendue de terrain, et qui pouvaient être facilement enlevées et mises en sûreté.* Des patriotes de Chavagues me racontaient aujourd'hui qu'une colonne d'armée, partie de Doué pour se rendre vers Chemillé, passant par Montilliers dans l'intention d'y mettre le feu, le général avait fait requérir les voitures du canton de Martigné, au nombre d'une centaine, avec chevaux, etc.; elles devaient se trouver le lendemain à sept heures; l'ordre ne fut donné pour la réquisition, qu'une heure avant l'arrivée de l'armée : on fit néanmoins toute diligence; mais *l'armée arrivée ne voulut pas attendre, et brûla tout.* Les voituriers requis eurent la douleur, en arrivant,

de voir les monceaux de blés s'écrouler des greniers dans les flammes, et *les tas de gerbes*, au ci-devant prieuré et ailleurs, *enflammés. Il y eut plus de trente fournitures, dans ce seul endroit, m'a-t-on assuré, de perdues; et on en usa ainsi toujours, en avançant.* Quand on a eu bien brûlé, on s'en est revenu à Doué, *sans avoir tué de brigands armés, mais seulement de malheureux métayers de l'intérieur, restés avec leurs femmes ou enfans, ignorant peut-être les mesures sévères qu'on avait à exécuter;* et *le massacre de toutes ces victimes sans défense vous est envoyé avec emphase, comme celui de brigands déterminés.*

Je te demande maintenant : un général bien intentionné, que la présence ou la crainte des brigands n'inquiétait pas, puisqu'il n'y en avait pas de rassemblés dans ce pays-là, ne devait-il pas employer tous les moyens pour procurer l'enlèvement des grains possible, et couvrir cet enlèvement avec sa force armée! Eh bien, mon ami, n'est-on pas fondé à penser que c'est toujours *par suite du systême de faire des ennemis à la Convention* qui, aux yeux du peuple, est censée l'ame de tout ce qui s'opère, qu'on en agit ainsi! Ce n'est pas que je craigne qu'on se révolte; mais on mécontente le peuple, qui se voit privé de grains. Nous ne mangeons ici, depuis deux mois, que du pain de fèves, abominable. Mais pourquoi perdre ce qu'on peut sauver! Certes, il vaut mieux brûler que d'abandonner aux brigands. Je ne finis point; le papier finit, heureusement pour toi.

N.° LXVI (*b*).

Cherveux, ce 13 Ventôse, an second de la République, etc.

Citoyens représentans,

COMME maire de chef-lieu de canton, j'ai reçu, il y a quelques jours, du district, un paquet paraissant venir du ministre de l'intérieur, qui contenait des décrets et journaux d'agriculture, entr'autres un petit livre : comme dans ce pays-ci (la campagne), ce petit livre peut faire plus de mal que de bien, et qu'il peut n'avoir pas votre

approbation pour être distribué, je vous le fais passer ci-joint. *Je ne sais pas trop de quel œil ceux d'entre nos paisibles et bons campagnards regarderaient ceux qui leur prêcheraient une pareille doctrine ; tout au moins ils les désoleraient : car il sera de long-tems bien difficile de les persuader que ce n'est pas des êtres infiniment puissans qui aient fait tout ce qu'ils voient et entendent, au contraire, que tout cela s'est fait de soi-même par les résultats de la matière et du hasard.* Tant qu'il y aura sur la terre des cœurs purs et justes, il y en aura toujours qui ne désespèreront pas de voir un jour tant de mystères qui nous sont cachés.

Signé J. M. A. OCHUT, *maire de la commune de Cherveux, chef-lieu de canton.*

N.° LXVII.

Laval, ce 21 Frimaire, l'an second de la République, etc.

Les Sans-culottes montagnards, membres des autorités constituées de Laval, département de la Mayenne,

Aux Sans-culottes montagnards, membres du comité de salut public de la Convention nationale, salut.

Citoyens représentans,

NOUS venons de recevoir une lettre et un procès-verbal de la commune d'Ernée, qui annoncent que des mouvemens contre-révolutionnaires se manifestent dans plusieurs communes de notre département et de celui d'Ille et Vilaine; des attroupemens assez nombreux se sont formés, et déjà plusieurs républicains ont été massacrés par ces scélérats. Des lambeaux de l'armée vendéenne menaçaient de se joindre à eux, et de renouveler les scènes sanglantes qui n'ont que trop désolé notre malheureux pays. Dans cette position critique, n'ayant ni *hommes*, ni *vivres*, ni *armes*, ni *munitions quelconques*, nous nous empressons de vous demander des secours; et, sans doute, vous allez faire tous vos efforts pour nous fournir les moyens d'étouffer le mal dans sa naissance. Il n'y a point de temps à perdre;

craignons qu'il ne s'élève une nouvelle Vendée dans un pays couvert de bois et de haies. Exterminons tous ces rebelles. Barère a dit : *organisons la terreur ;* faisons donc un exemple terrible de ces scélérats, afin d'empêcher à l'avenir de pareilles révoltes.

Nous envoyons sur-le-champ des dépêches aux citoyens représentans actuellement à *Angers*, au citoyen *Dumas*, général de brigade, commandant temporaire à Rennes, et au citoyen *Énuë-la-Valée*, maintenant à Craon, pour les instruire des scélératesses commises par ces nouveaux révoltés, et pour les inviter de nous fournir les moyens d'anéantir ces brigands catholiques-royaux.

Vous allez sans doute vous en occuper aussi incessamment ; et nous comptons sur votre zèle et votre activité pour détruire la *rebellion*, et faire taire la calomnie. Salut et fraternité.

Signé LEROUX fils, *substitut du procureur de la commune ;* LE PESCHEUR, *maire ;* DESDET, BRETON, DELALANDE, ATEL, LE MARCHAND, PINÉE, BAHUEL, GUYOU, *officiers municipaux et notables ;* GUILBERT, *procureur de la commune.*

P. S. Le district d'Ernée fait passer copie de son procès-verbal à la Convention nationale.

Signé DURAND, VIELLARD, CHOLET.

N.° LXVIII.

Coutances, le 5.ᵉ jour de la 2.ᵉ décade du 2.ᵉ mois de l'an 2 de la République.

LES rebelles de la Vendée sont à nos portes ; ils viennent de s'emparer de Fougères. Le bataillon de la Côte-d'Or s'est distingué par son courage, il a soutenu le feu de l'ennemi pendant deux heures. On ignore encore le nombre d'hommes qu'il a perdu. La prise de cette ville, qui ouvre le passage sur le territoire du département de la Manche, nous a fait tout craindre pour son invasion. Nous *avons des bras et du courage, mais point d'armes ni munitions ;* et il semble qu'un département des plus importans de la République, formant une

presqu'île dans la Manche, est oublié. Cependant, sa position le met dans la classe de ceux à la conservation desquels la République est plus intéressée. Tu peux être à portée de faire part de mes réflexions au ministre de la guerre.

L'opinion publique est toujours bien montée, et l'on attend avec courage l'instant où l'on sera à portée d'exterminer les restes des rebelles. Notre district a déjà formé seul une cavalerie de près de 300 hommes ; les hommes de la première réquisition sont levés ; mais, des armes, voilà notre seul cri.

Signé ANNINOT.

N.° LXIX.

LETTRE du citoyen Gillet, *représentant du peuple.*

Paris, 16 Frimaire, an deuxième de la République, etc.

Citoyen collègue,

J'AI l'ame trop oppressée des affreux succès des brigands, et des nouveaux malheurs qui viennent d'arriver dans mon propre pays, pour ne pas te communiquer quelques-unes des réflexions qui se présentent à mon esprit, sur cette exécrable guerre.

La cause de tous nos désastres est dans le mauvais choix des généraux, et je ne veux que citer un fait pour t'en convaincre. Le 29 juin, à Nantes, nous avons battu 30,000 rebelles, avec 5,000 hommes ; le 5 septembre, 15,000, avec 3,000 hommes ; et le 6 octobre, 25,000, avec 3,500 hommes. Compare ces faits avec ce qui est arrivé ailleurs, avec d'autres généraux ; à Évron, par exemple, où 40,000 hommes ont été battus par 3,000 rebelles ; à Dol et Antrain, où 18,000 hommes, composés en partie de soldats de la division de Nantes, ont été repoussés par environ 10,000 brigands.

Le choix des généraux est sans doute souvent difficile ; mais il semble que, par une sorte de fatalité, on ait rassemblé, dans cette malheureuse armée, tout ce qu'il y a de plus inepte et de moins propre à commander des hommes. Si je te citais tout ce que je sais sur la plupart de ces officiers, tu serais indigné de voir à la tête de nos

phalanges, des hommes qui ne seraient pas bons pour être caporaux ; et cependant, je ne dirai que la vérité. *Rossignol est patriote, je le crois ; mais c'est un véritable délire de le croire général, et ce n'est pas encore le plus mauvais.*

Une seconde cause est dans l'intrigue qui a souvent trompé le comité. On lui représente, comme suspects, des hommes les plus dignes de sa confiance, et on a mis à la place, des hommes qui n'étaient distingués que par leur ineptie et leur lâcheté ; et à cet égard, je ne puis me dispenser de faire un petit reproche au comité. Je respecte les vertus et les bonnes intentions des membres qui le composent ; on ne me verra jamais décrier ses opérations ; je sais trop combien il a besoin d'être environné de la confiance des patriotes, pour sauver la patrie, mais, je dois le dire, qu'il n'a pas pris toutes les précautions nécessaires pour s'informer, dans les armées, des hommes vraiment dignes de commander.

Ce moyen était facile ; il existe dans toutes les armées des représentans qui ont la confiance du comité, puisque lui-même les a proposés à la Convention. Eh bien, qu'il se fasse remettre, par eux, des listes des officiers les plus propres à être employés, avec l'état de leur service et des actions qui les rendent recommandables ; moi-même j'aurais pu en indiquer plusieurs dans l'armée où j'étais ; témoin de leur conduite, pendant six mois, j'aurais fait connaître des hommes capables de rendre d'importans services à la patrie, mais qui végètent dans des grades subalternes, parce qu'ils ignorent l'art des intrigues, et que personne ne parle pour eux.

Non-seulement on n'a pas adopté ce moyen, mais il est arrivé que le suffrage des députés a été un titre d'exclusion pour plusieurs d'eux. Par exemple, on n'a confirmé aucune des promotions que nous avions faites dans les armées de Brest et de Mayence, en faveur d'officiers qui s'étaient distingués cent fois, par leurs talens, leur courage et leur patriotisme ; et dans le même moment, j'ai vu élever au grade de général divisionnaire, un capitaine imbécille, qui n'est ni aristocrate, ni patriote, un homme nul, officier de l'ancien régime, et qui mérita, au mois de mars dernier, d'être destitué pour un trait de lâcheté.

J'ai

J'ai vu, sans en être affecté, le rappel de Cumbaux et Dubayet. Quoique le premier fut mon ami depuis quatre ans, quoique je regrettasse ses talens et son patriotisme, il suffisait qu'il fût ci-devant noble pour applaudir à son rappel. Je veux aussi moi des généraux sans-culottes; mais ce titre seul ne suffit pas. Les braves soldats, dont le soin leur est confié, sont aussi des sans-culottes. Il faut que ceux qui sont appelés à l'honneur de les commander, sachent les conduire à la victoire sans les faire massacrer inutilement, et il n'est pas difficile d'en trouver dans nos armées.

A mon retour de l'armée j'avais prédit au comité tous les malheurs qui nous sont arrivés : à mon passage à Rennes j'avais pu les prévoir, et je ne négligeais rien pour engager le comité à remédier promptement au mal.

L'événement n'a que trop cruellement justifié mes craintes. Il est plus que temps enfin de faire cesser la cause de ces désastres. Ecoute la voix de cinq à six départemens dévastés, les mânes de quarante mille patriotes sacrifiés depuis six mois par l'impéritie des généraux. Vois l'affreuse guerre civile se propager jusqu'au centre de la République, et t'empresse de faire briser l'instrument fatal qui a produit tous nos maux.

Salut et fraternité. *Signé* GILLET.

P. S. J'écris pour toi seul; personne ne verra ma lettre; mais si tu desires des renseignemens positifs sur les faits que je cite, je les donnerai aux yeux de la France entière. J'ai dit la vérité, et je ne suis guidé par d'autre sentiment que l'amour de mon pays.

N.° L X X.

LETTRE de Westermann.

De la Châtaigneraie, le 23 Septembre 1793, l'an 2.e de la République française.

HIER, l'armée des Sables, commandée par le général *Mieskowsky*, a été complètement mise en déroute; je ne sais pas encore le nombre des morts et des prisonniers; mais je sais, pour sûr, que tous les canons, caissons et bagages ont été pris. Dans mon plan de cam-

pagne, remis au comité de salut public, *j'ai prédit que nous serons battus par échelons, si nous ne réunissons pas nos forces. Notre marche rétrograde n'a pas peu contribué à ce nouveau malheur; l'on a heurté l'opinion publique par la nomination de* Rossignol, *que l'on fait jouer dans cette guerre le rôle d'automate : les personnes qui l'entourent sont elles-mêmes toutes jalouses de commander; il n'a pas un seul ami sur lequel il peut compter : les uns, choqués de sa nomination, ont juré sa perte, en lui faisant faire des sottises; les autres profitent de son ineptie pour s'emparer d'un commandement auquel ils n'entendent pas plus que lui. Je vous répète ce que je vous ai dit dans ma dernière, que cette guerre n'est qu'une guerre d'intrigue; chaque jour vous en donne la preuve : il n'y a cependant pas un moment à perdre;* si cette guerre ne finit pas avant la pluie, nous ne pourrons la finir cet hiver; la moïtié de l'armée périra par les fièvres, et nous serons obligés de garder ici des armées pour nous garantir, tandis que, marchant bien d'accord, nous aurions pu dans peu finir cette guerre, et marcher ensuite à la défense de nos frontières. *Encore une fois, si l'on était de bonne foi, il est impossible que cette guerre ait pu durer aussi long-temps. C'est à vous à profiter des avis sincères que je vous donne, et à les faire tourner au profit de la République.* Une observation essentielle que je me permettrai encore de vous faire, c'est que l'armée des côtes de la Rochelle, et celle des côtes de Brest, sont divisées en deux commandemens en chef; *Ganglos* et *Rossignol* se jalousent l'un l'autre, tandis que tous deux doivent marcher au même but. Il est de l'intérêt public de réunir ces deux commandemens sous un seul chef; alors, aucune opération ne pourra être entravée ni contrecarrée.

Signé WESTERMANN.

N.° LXXI.

A Fontenai-le-Peuple, le 19 Septembre 1793, l'an II.e de la République.

HIER, l'armée a rétrogradé sans être attaquée; nous voilà de retour à Fontenai; *le soldat est désolé, le peuple armé déconcerté, plus d'un tiers est déserté;* l'on n'a,

pour ainsi dire, ni brûlé, ni ôté aucune ressource à l'ennemi; *je ne sais ce que tout cela veut dire, j'en suis bien désolé moi-même.* *Signé* WESTERMANN.

AUTRE lettre de Westermann.

De la Châtaigneraie, le 16 Septembre, l'an II.e de la République française.

RIEN de nouveau. Hier, j'ai fait une toute petite expédition, je m'emparai du bourg de Mouilleron, et des hauteurs des treize moulins près ce bourg: j'ai brûlé les moulins, et ensuite, à une lieue plus loin, un château à un des chefs des rebelles. J'ai délivré quelques prisonniers des nôtres à Mouilleron; nous avons tué quelques rebelles et fait plusieurs prisonniers; l'on m'assure même que plusieurs des membres du comité provisoire de Mouilleron ont été du nombre des tués.

Je brûle bien d'envie d'aller plus loin, mais je n'ose, sans être commandé.

Fayau est revenu de son erreur; *il a vu*, par expérience, *que la confiance des soldats dans leurs chefs était la force des armées.*

Je vous envoie des imprimés du conseil supérieur de *Louis* prétendu XVII; vous verrez que tout est employé pour nous séduire; entr'autres, vous lirez dans un passage une vérité qui concerne les généraux de la République. Les armées étant purgées des généraux aristocrates, il convient de donner à ceux conservés plus de consistance et de confiance, et à ne pas les faire marcher continuellement à la barre, sur une simple dénonciation d'un premier venu. Il me semble que, pour connaître la vérité, il vaudrait beaucoup mieux faire juger les généraux par les tribunaux établis à la suite des armées, plutôt que de les faire courir à Paris, où vous leur faites perdre leur temps et ruiner leur bourse, sans être à portée d'acquérir les preuves qui n'échapperont point aux tribunaux.

Les mauvais temps commencent ici; il est temps que cela finisse. Après cette guerre, je voudrais bien être envoyé avec une légion sur Toulon, ensuite contre les Espagnols.

Signé WESTERMANN.

N.° LXXII.

Lettre du général Sandoz *à Robespierre.*

A la Châtaigneraie, le 2 Octobre 1793, II. de la République, etc.

Citoyen représentant Robespierre, membre du comité de salut public,

Vos lumières et votre amour connu pour la chose publique sont les seuls motifs qui m'engagent à prendre la liberté de vous écrire : *colonne inébranlable* de la République, c'est à vous désormais que j'adresserai mes plaintes; j'ose me flatter que vous les recevrez, et que vous m'aiderez de vos sages conseils dans la carrière que j'ai entreprise, et que je parcourrai en honnête homme.

D'après les ordres du ministre de la guerre, je me suis rendu à Saumur, où j'ai reçu du général en chef *Rossignol* celui de me joindre au général divisionnaire *Chalboz*, commandant la division de *Fontenai-le-Peuple. J'ai vu avec douleur qu'on s'occupait peu de marcher sur les rebelles, et que les ressorts de la machine étaient entièrement rouillés par la mésintelligence qui règne entre les officiers généraux divisionnaires ; ce qui l'empêche nécessairement d'aller, et peut compromettre la chose publique, si le comité de salut public ne s'en occupe incessamment.* Voilà, citoyen représentant, ce que j'ai cru ne pas devoir vous laisser ignorer.

L'adjudant général, chef de brigade,

Signé SANDOZ.

N.° LXXIII (a).

De Vannes, (ère vulgaire) 22 Octobre.

Lettre de Jullien *à Robespierre.*

La Vendée est détruite, les rebelles dispersés, les chefs ou tués en combattant, ou immolés de leurs propres mains. Il n'y a plus que quelques prêtres dans les campagnes ; mais nous avons des républicains à leurs trousses, et le fanatisme aura la honte du fédéralisme.

Je vous envoie le procès-verbal de mes opérations de Quimper. Dites-moi si le comité de salut public en est content; je vous embrasse. Mon adresse est toujours à Brest, poste restante.

Signé JULLIEN.

Votre collègue, *Prieur* de la Marne, arrive à l'instant de Brest; il croyait trouver la Vendée; elle n'est plus : çà ira. . . . . . .

N.° LXXIII (b).

Nantes, le 30 Ventôse, l'an second.

LETTRE ANONYME d'un ex-constituant, trouvée dans les papiers de Robespierre.

NOUS commençons enfin à entrevoir la fin de la Vendée. *L'arrestation de Ronsin et Vincent et leur prochain supplice feront plus que les armées.* Depuis deux mois les bons citoyens n'attribuaient qu'à ces deux scélérats la résurrection de cette affreuse guerre; *ils gémissaient en secret sur l'aveuglement du comité de salut public.* L'espoir renaît enfin, et bientôt nous pourrons, libres de toutes inquiétudes du côté de la Vendée, tourner toutes nos pensées et nos forces vers nos ennemis extérieurs : *ainsi les malveillans du Morbihan ne fonderont plus d'espérance sur leurs auxiliaires de la Vendée : ainsi sera détruit ce chancre politique qui dévore chaque jour tant d'hommes.*

Ton ame sensible frémirait d'horreur au récit des mesures exécutées dans les cantons paisibles des départemens insurgés. *Les ordres du comité de salut public ont été méprisés. Tout, tout, sans exception, est incendié, massacré, dévasté. Des villes, des bourgs, DES VILLAGES HABITÉS PAR DES PATRIOTES* ont disparu, *et le fer a achevé ce que la flamme épargnait :* c'est ainsi qu'*ON A RESSUSCITÉ LA VENDÉE. Elle était finie par la prise de Noirmoutier; mais Ronsin et Vincent ne le voulaient pas. Ils l'ont recréée, en forçant les paysans, dont un grand nombre rapportaient leurs armes, à se réunir aux brigands, pour éviter la mort.*

Il ne tient qu'au comité de salut public de finir enfin cette affreuse guerre. Qu'il ordonne l'exécution de ses premiers plans ; qu'il mette un terme aux incendies, aux meurtres, aux horreurs qui souillent ce pays, et je jure que dans quinze jours tout sera fini.

Tu sens combien, à la veille de commencer une campagne d'où dépend le sort de la République, il est important d'étouffer les mouvemens intérieurs. Eh bien, que la Vendée finisse, et la paix régnera par-tout : elle est le foyer et l'espoir de tous les mécontens ; détruisez-la, vous en êtes les maîtres.

A côté de plusieurs erreurs dans le rapport de Philippeaux, SONT DE GRANDES VÉRITÉS. Quelques-unes sont justifiées par les derniers événemens. Il y a long-tems qu'ici *Ronsin* et *Vincent* étaient désignés comme des traîtres.

Tels sont, Robespierre, les avis d'un vétéran de la révolution, qui a partagé tes travaux pendant trois ans.

Adieu. Vive la République! Le comité de salut public peut la sauver ; mais qu'il commence *par détruire la Vendée, encore redoutable, malgré les faux rapports.*

N.° LXXIV.

Lettre de Cousin *à Robespierre.*

Cossé, dans le Bas-Maine, ce 27 Nivôse, l'an second de la République, une, indivisible et impérissable.

Incorruptible représentant,

Tu pardonneras sans doute à un républicain dont le civisme t'est connu, du temps même de la première Assemblée constituante, d'interrompre un instant tes précieux momens ; je te dirai donc que les larmes de mon épouse et de mes trois filles m'ayant empêché de partir dans la légion des Alpes, lorsque tu voulus bien t'intéresser pour moi auprès de *Châteauneuf*, ton collègue ; la patrie et la liberté étant devenues depuis et de plus en plus dans le plus grand péril, par l'exécrable guerre de la Vendée ; voulant voler à leur secours dans ces contrées fanatisées, je n'ai écrit et prévenu mon épouse,

pour éviter le premier inconvénient, qu'après être parti. *Nous sommes ici à exterminer le restant des chouans, enfouis dans des bois ; le sang impur des prêtres et des aristocrates abreuve donc nos sillons dans les campagnes, et ruisselle à grands flots sur les échafauds dans nos cités. Juge quel spectacle est-ce pour un républicain animé, comme je le suis, du plus pur amour et du feu le plus sacré de la liberté et de la patrie qui brûle dans mes veines !* J'ai combattu à plus de dix batailles, particulièrement à Martigni, Vihié, Coron, en tirailleur, Craon, Dol, etc., sans compter la procession que nous leur fîmes depuis Angers jusqu'à Ancenis. Mais doit-on compter le nombre des combats ! les dangers personnels ne sont rien quand ceux de la patrie sont, comme ils l'étaient alors, dans le plus éminent péril.

Néanmoins la campagne glorieuse de la Vendée m'a cruellement fatigué ; tu jetteras, je t'en conjure, un coup d'œil sur mon mémoire. Je ne t'en dirai pas davantage, sinon *que les prêtres, nom qui devrait être à jamais proscrit, qui, par cela même qu'ils sont prêtres, sont et ne peuvent être que plus ou moins scélérats*, sont des intrigans qui briguent et occupent presque toutes les places à Laval. *Bissy*, ton collègue, malgré mes certificats, ne me connaissait pas assez, disait-il, n'ayant pas de recommandation, par écrit, d'aucun de ses collègues, pour me nommer dans une des commissions militaires : eh bien, ce sont, la plupart, tous prêtres et curés qui les composent, au grand scandale et murmure des patriotes. Tu vois mon mémoire ; je ne puis m'exprimer davantage, sinon qu'ici, avec ta recommandation à la main, je pourrai, dans des occasions, me présenter à tes collègues près nos armées ou aux généraux. Etant à plus de soixante lieues de mon pays, j'ai besoin de ton secours. Tu as déjà eu des bontés pour moi, je te prie de les continuer à un père de famille, qui ne veut rentrer, ainsi que mes deux fils, dans nos foyers, que lorsque les tyrans d'Europe seront tous extirpés. Vive la République, une, indivisible et impérissable !

Salut et fraternité.

Signé COUSIN.

N.° L X X V.

MOYENS de justification des détenus de la garnison de Mortagne,

Aux membres du comité de salut public de la Convention nationale.

Représentans du peuple,

DES républicains qui ont toujours servi leur patrie avec zèle et courage, viennent d'être arrêtés, destitués, remplacés, et renvoyés devant une commission militaire.

Les représentans du peuple près de l'armée de l'Ouest, qui ont pris contre eux cet arrêté sévère, ont sans doute été dirigés par des motifs impérieux : en les regardant comme des calomniateurs, comme des agens de faction, comme des traîtres qui parlent le langage des brigands, et cherchent à donner de la force à leur parti ; en les regardant comme des imposteurs, comme des défenseurs des royalistes, comme les approbateurs de leurs crimes ; en les regardant enfin comme des déserteurs de leur poste et des conspirateurs, ils ont cru de telles mesures nécessaires.

Mais qu'il nous soit permis de vous prouver que la bonne foi de vos collègues a été surprise, et que nous ne sommes rien moins que coupables des crimes dont on nous accuse.

Les imputations qui nous sont faites, sont puisées dans deux sources également authentiques.

La première est un imprimé qui a pour titre : *EXPOSÉ de la conduite de la garnison de Mortagne, depuis son entrée dans la place jusqu'à l'époque de son évacuation;*

La seconde est la détermination prise en conseil de guerre, pour nous replier sur Tifauges et y prendre les munitions nécessaires pour défendre notre poste.

Comme dans l'un et l'autre nous n'avons annoncé que des faits notoirement reconnus et constatés par une foule de témoins, nous sommes parfaitement tranquilles sur notre sort.

Mais ce qui nous accable de douleur, c'est qu'on ait envenimé nos expressions ; c'est qu'avant un jugement définitif, les soldats dénonciateurs soient punis, les géné-

raux dénoncés, justifiés, et que nos intentions qui n'ont jamais cessé d'être pures et dirigées vers le bien public, soient hautement déclarées perfides et contre-révolutionnaires.

§. I.er

De l'exposé de notre conduite.

D'abord nous ne relèverons pas l'imputation de calomnie; les preuves de notre civisme et de notre innocence forceront ceux qui nous l'ont faite à se repentir d'avoir mal interprété nos sentimens.

On a dit que notre écrit ne pouvait être que l'ouvrage d'une faction que la Convention nationale vient de livrer à la justice :

Que l'on commence donc à nous trouver des relations avec ces factieux, et qu'on nous prouve qu'il y en ait un seul qui soit à notre connaissance. Pourra-t-on concevoir que des militaires de différens corps qui ne se sont réunis que depuis un mois, et qui, dès cette époque, ne pouvaient écrire ni recevoir des nouvelles, aient voulu et pu seconder des conspirateurs éloignés d'eux de plus de cent lieues !

Pourra-t-on supposer l'intention de prolonger la guerre de la Vendée, à des hommes qui depuis un an éprouvent toutes les privations, toutes les fatigues, toutes les injures de l'air et l'intempérie des saisons ! à des hommes qui depuis un an ont toujours combattu avec courage les vils suppôts de la royauté, et qui joignent au plus brûlant desir de les exterminer, celui de venger des frères qui ont péri sous leurs coups !

Parce que nous disons qu'il est des traîtres qui cherchent à nous endormir dans une fausse sécurité, on veut que notre langage soit celui des chefs des brigands, et que notre but soit de faire paraître leur parti plus nombreux et plus puissant qu'il n'est en effet.

On nous suppose des intentions qui n'ont jamais été les nôtres. Depuis long-tems nous étions frappés de cette pensée (et le rapport de SAINT-JUST, consacré par l'approbation de la Convention nationale, nous en a mieux fait sentir la justesse) : *nous sommes assez forts pour dire la vérité.* Depuis long-temps nous étions convaincus que les

brigands touchaient à leur destruction ; mais nous savions aussi qu'il y a deux mois, qu'il y a cinq mois qu'on annonçait officiellement qu'ils étaient près d'être anéantis. Nous savions que si ces retards déposaient si fortement contre les assertions des généraux, ils devaient nécessairement provenir de la faute de ces derniers, et non de celle de leurs troupes.

Voilà uniquement ce que nous avons voulu dire : la Vendée n'est pas purgée. Il faut y travailler efficacement, puisqu'on n'a pas prévenu le renouvellement des feuilles et l'accroissement des blés. Nous sommes persuadés de la supériorité des forces de la République sur celles des brigands. Nous croirions être leurs complices, si nous ne révélions pas des faits qui doivent nécessairement accélérer la fin de la guerre, et faire connaître quelques-unes des causes de sa trop longue durée.

On nous accuse d'avoir dénaturé l'évacuation de CHOLET. Nous soutenons n'avoir rapporté que des faits de toute vérité. Nous invoquons aussi, à cet égard, le témoignage de l'armée ; les renseignemens qui en résulteront, feront connaître *que la République a perdu des millions dans cette évacuation ; qu'outre les grains, farines et habillemens pour les troupes, qui y ont été abandonnés, tant aux flammes qu'aux brigands, elle a perdu les approvisionnemens des manufactures qui y étaient établies.*

On saura qu'il se fabriquait à Cholet une quantité considérable de toiles et de mouchoirs, et qu'au lieu de conserver cette ressource, d'une utilité indispensable, et de faire transporter les matières premières et façonnées, soit à Saumur, soit ailleurs, *on les a incendiées.*

Nous n'avons point voulu dire que les patriotes ne seraient point indemnisés de leurs pertes, nous avons seulement voulu établir qu'en évacuant on devait prendre les mesures nécessaires pour conserver le plus d'objets possible tant pour l'intérêt des particuliers, que pour celui de la République, puisque dans ce cas le trésor public a moins d'indemnités à payer ; et nous avons seulement avancé qu'on n'a pas rempli un devoir si impérieux. En effet, si dès le commencement de la guerre on eût fait des dépôts de meubles, grains, fourrages, linges, monumens des arts, et généralement de tous les

objets utiles *qu'on a livrés aux flammes*, les armées et les départemens voisins regorgeraient de subsistances, la nourriture des chevaux attachés au service ne manquerait pas, une quantité considérable de linge, de matelas, serait disponible pour les hôpitaux et les casernes, une foule de bons ouvrages trouverait place dans les bibliothèques publiques, et la vente d'un amas d'objets précieux, maintenant consumés, aurait indemnisé la République d'une partie des dépenses que ses ennemis lui ont occasionnées.

Mais si l'on eût avancé que l'évacuation de Cholet n'était pas nécessaire, aurait-on été criminel ! Si l'on eût soutenu que l'on ne devait point abandonner un poste où les munitions de guerre et de bouche ne manquaient pas, un poste où, en cas de besoin, elles pouvaient facilement parvenir et être transportées à ceux qui l'avoisinaient, un poste enfin dont la garde était indispensable pour l'entretien des communications, aurait-on été criminel ! N'aurait-on pas plutôt dit une vérité conforme à l'intérêt des citoyens et à celui de la République !

Une phrase qui fournit le plus l'occasion de s'élever contre les militaires de la garnison de Mortagne, est celle où il est dit *qu'ils réïtèrent le serment de verser tout leur sang pour achever la destruction des brigands royalistes, malgré l'atroce iniquité de ceux qui, par les horreurs qu'ils ont commises au nom d'une République essentiellement juste et fondée sur les vertus, sont parvenus à augmenter le nombre de ses ennemis, et à changer des citoyens paisibles en rebelles désespérés.*

On a cruellement interprété le mot HORREUR, et on lui a donné un sens diamétralement opposé à nos intentions.

Est-il nécessaire de dire que les républicains accusés n'ont jamais entendu fronder les mesures vigoureuses et salutaires décrétées par la Convention nationale, et qu'ils ne se plaignent au contraire que de leur inexécution ! Se persuadera-t-on que ceux qui combattent depuis si long-temps les brigands, et sont tous les jours exposés à périr sous leurs coups, viennent s'en montrer les défenseurs officieux, et s'appitoyer sur leur sort ! Quelle est la bouche impie qui voudrait intéresser à leur position les ames sensibles ! Qui mieux que nous est pénétré de cette maxime,

que les scélérats qui portent les armes contre leur patrie, ne méritent aucune grâce, aucune commisération !

Mais est-ce un crime de dire que les décrets bienfaisans de la Convention nationale n'ont point été exécutés, et que ceux qui ont enveloppé des innocens avec des coupables, ont commis des *horreurs*, et montré une *iniquité atroce*, lorsqu'on a tant de preuves à l'appui de cette assertion !

La Convention a-t-elle autorisé le pillage chez les patriotes dont les propriétés devaient être incendiées ! a-t-elle voulu qu'on refusât aux propriétaires le moyen d'enlever leurs effets !

A-t-elle donné le pouvoir de mettre à mort des hommes porteurs de certificats qui constataient qu'ils avaient bien servi la République, *des hommes qui bénévolement servaient de guides à nos colonnes, à nos détachemens*, qui au moindre mouvement de l'ennemi, au moindre bruit d'une fusillade, allaient prendre des renseignemens précis, et revenaient, après s'être exposés aux plus grands dangers, rapporter le résultat de leurs découvertes aux chefs de nos troupes ; des hommes dont la fidélité était tellement éprouvée, qu'on connaît tel commandant de place qui, à l'aide de ces paysans, amis de la liberté, ne laissait pas écouler un seul jour sans enlever des grains, des fourrages, des bestiaux, et qui n'a jamais perdu un seul homme dans ces sortes d'expéditions !

La Convention a-t-elle ordonné de mettre à mort de tels hommes ! A-t-elle ordonné aux chefs de nos colonnes, en entrant dans les communes où les brigands avaient séjourné, de passer au fil de l'épée tous les individus qui s'y trouvaient, sans distinction des femmes et des enfans des patriotes, qui n'avaient pu se sauver !

On accusera donc aussi les officiers municipaux de Mortagne de parler comme Charette, quand ils disent dans leur rapport, *qu'il est de notoriété publique dans le pays, que si tout ce qui restait d'hommes dans les campagnes a repris les armes et se bat avec le courage du désespoir, c'est parce que l'armée du Nord et la division aux ordres du général Huchet ont mis à mort hommes, femmes, enfans et vieillards !*

Si c'est là parler comme Charette et Stofflet, qui pourra laver les généraux qui ont toléré ou ordonné

cette exécution, du juste reproche d'être entrés dans les vues de Charette et de Stofflet! N'est-il pas évident qu'ils ont ainsi secondé leurs desirs, qu'ils ont prolongé la guerre, et rendu plus difficiles les moyens de la terminer!

Qu'on cesse donc d'appeler *horreurs* les moyens nécessaires pour détruire les brigands : nous n'entendons parler que de meurtres commis sur ceux qui n'avaient point servi leurs exécrables complots ; c'est à eux seuls que nous portons l'intéret que nous avons manifesté ; nous ne nous sommes élevés que contre ceux qui devaient user de leur pouvoir pour protéger le civisme et l'innocence, et qui s'en sont montrés au contraire les oppresseurs et les ennemis.

Notre intention, en dénonçant les généraux, n'a jamais été d'avilir les opérations militaires, ni de persécuter les personnes : celles que nous avons été forcés de nommer, la plupart de nous ne les ont jamais vues. Nous savons que les dénonciations contre les fonctionnaires publics, peuvent entraîner des inconvéniens ; mais nous n'avons jamais cru qu'il fallût balancer entre quelques individus et la chose publique ; nous n'avons jamais cru qu'il fallût se taire, dans la crainte de compromettre un chef, après avoir manqué de périr victimes de son impéritie ou de sa trahison, comme on le verra dans le paragraphe suivant.

§. II.

Des motifs de l'évacuation de Mortagne.

Avouez-le, représentans du peuple, ne trouvez-vous pas surprenant que la retraite de Mortagne ait été regardée comme une désertion criminelle, lorsqu'il est constant que cette place était bloquée depuis quinze jours, qu'elle manquait de cartouches et de pierres à feu, que le commandant avait dépêché ordonnance sur ordonnance pour en obtenir, et que toutes ses demandes étaient restées sans succès ; lorsqu'il est constant que, dans cet état d'abandon qui devenait de jour en jour plus affligeant, la garnison avait perdu un cinquième de ses fusiliers, et que, malgré cette perte considérable, elle avait soutenu un feu terrible pendant sept heures ;

lorsqu'il est constant que deux transfuges avaient informé l'ennemi de sa détresse ; que celui-ci n'attendait, pour l'égorger à son loisir, que l'instant de lui faire épuiser ses munitions, et qu'il en restait à peine assez pour soutenir une retraite, en cas d'attaque!

Ne trouvez-vous pas surprenant que cette évacuation soit regardée comme un crime capital, tandis qu'on ne parle point de celles de Cholet et de Tifauges; tandis qu'on ne manquait pas de munitions dans ces deux places, et qu'on a abandonné dans la première tant d'approvisionnemens pour le service des armées! Pourquoi nous ferait-on un crime d'un parti auquel la nécessité nous a contraints, tandis qu'on garde le silence sur des évacuations dont on pouvait se dispenser, et dont les suites ont été si désastreuses! On a prétendu que nous aurions reçu du secours si nous avions tenu dans la place six heures de plus.

Si cette assertion était vraie, le commandant de la place n'aurait-il pas été prévenu de ce renfort! N'aurions-nous pas rencontré la troupe à Tifauges! Au contraire, nous n'y avons trouvé que le pont coupé, et nous avons appris qu'il n'y avait plus de garnison depuis deux jours.

Si ce renfort avait marché vers Mortagne, les habitans qui y étaient restés, faute de voitures, ne l'auraient-ils pas vu! Ne sait-on pas que ce n'est que trois jours après que nous sommes partis, qu'il est arrivé! Par quelle fatalité ces deux colonnes ne se présentèrent à Mortagne, qu'après que les brigands eurent brûlé les maisons des patriotes et les établissemens publics, et qu'après qu'ils eurent emmené les grains et farines que nous n'avions pu enlever!

Et quels étaient donc ces colonnes et leur éloignement, au moment de leur évacuation! Nous ignorons la position de l'une; mais ce qui est parfaitement démontré, c'est que celle de Cordelier n'était pas éloignée de nous pendant l'attaque; c'est que ce général avait reçu la veille des dépêches par lesquelles on réitérait les instances pour avoir des cartouches, et que, malgré le vœu des soldats qui entendaient la fusillade, il a refusé de marcher à notre secours.

Cependant, si l'une de ces colonnes eût pris l'ennemi par derrière, tandis que nous l'occupions, il est

clair comme le jour que nous n'aurions pas laissé échapper un seul brigand ; nous aurions tous franchi notre muraille pour coopérer à leur destruction.

Cependant il est évident que Cordelier aurait eu moins de chemin à faire pour trouver l'ennemi, que de se rendre à Wezin, où celui-ci vint l'attaquer. On sait que, par une autre fatalité inconcevable, l'ennemi fut reconnu aux avant-postes sous les couleurs républicaines, et sous le nom d'un bataillon de Paris, au moment où nos camarades avaient reçu l'ordre de démonter leurs fusils pour les nettoyer. On sait que la prudence des officiers et soldats empêcha de suivre un tel ordre, et que c'est à son inexécution qu'on doit la déroute qui fut donnée aux brigands.

Répondrons-nous à une autre assertion gratuite ! On a dit que les officiers municipaux de Mortagne avaient assuré que les brigands que nous avions combattus n'étaient pas plus de deux mille.

Depuis quand donc seraient-ils en contradiction avec ce qu'ils ont déclaré le 7 germinal, en présence d'un représentant du peuple et de la société populaire de Nantes, par le mouvement le plus libre et le plus spontanée ! Qu'on lise leur rapport, on y verra, page 3, ces mots assez significatifs : « *Le lendemain, sur les neuf heures du matin, cette armée, qui s'était beaucoup grossie, parut au même endroit et y planta deux pavillons blancs ; deux autres colonnes se présentèrent devant la porte nantaise et rochelaise, où elles firent de fausses attaques ; ces trois colonnes pouvaient monter à cinq ou six mille hommes* ».

Qu'on lise la déclaration des citoyennes de Mortagne réfugiées à Nantes, le 13 germinal, on y verra, page 8, « *que Landreau-Lerovre est allé ledit jour* (de l'évacuation), *sept heures du matin, prévenir les brigands que la place était évacuée, et qu'ils sont entrés dans la ville au nombre de six mille, commandés par Marigny, déguisé en chaudronnier* ».

On ne supposera pas que l'intérêt particulier, ou toute autre considération, ait donné lieu à l'identité de ces deux témoignages ; on sait que ceux dont ils émanent ne pouvaient que perdre à l'évacuation.

Si quelqu'un, cependant, avait eu l'impudeur d'affir-

mer le contraire, ce ne pourrait être que Fournier, commandant de la garde nationale de Mortagne. Il faut qu'on sache qu'ayant amassé, pour une somme considérable, des cotons de toutes couleurs, provenant des magasins incendiés de Cholet, il lui fût dit, en conseil de guerre, qu'il ne devait être guidé par aucun motif d'intérêt particulier; et que personne ne douta que la crainte de perdre les objets qui, selon lui, devaient faire sa fortune, ne fût le seul mobile de sa détermination.

Dira-t-on qu'il ne fallait pas quitter la place sans que la brêche ne fût faite? N'est-il pas aisé de sentir que si la brêche eût eu lieu, c'est que toutes nos munitions auraient été épuisées, et que si nous n'eussions plus eu de cartouches, nous n'aurions pas eu la peine d'évacuer? Les brigands étant huit contre un, n'est-il pas évident que, sans moyens de défense, nous aurions tous été égorgés?

N'est-il pas évident que l'évacuation était incompatible avec l'ouverture de la brêche? D'ailleurs, la loi (1) n'autorise-t-elle pas la reddition d'une place avant qu'il y ait brêche praticable et accessible, lorsqu'elle a soutenu un assaut, et qu'elle manque de munitions ou de vivres? N'avons-nous pas soutenu un assaut? n'avons-nous pas perdu cent quarante hommes et autant de fusils? ne manquions-nous pas de munitions? n'étions-nous pas contraints de nous replier sur le poste le plus prochain? Nous dira-t-on que pour prendre ce parti il fallait le vœu des officiers municipaux?

Nous ne pouvons croire que la loi ait voulu assimiler l'évacuation momentanée d'un poste où il n'y a pas une pièce de canon, avec la reddition d'une place fortifiée. Dans ce dernier cas, il est vrai, le consentement des officiers municipaux est indispensable; mais pour la résolution d'aller à un autre poste chercher du renfort ou des cartouches, et revenir ensuite, elle ne s'est point expliquée, ou du moins nous n'en avons pas connaissance.

La preuve du consentement des officiers municipaux de Mortagne est consignée dans leur propre déclaration: *ce parti était nécessaire*, disent-ils, page 5 de leur

---

(1) La loi du 26 juillet 1792 (*style esclave*).

rapport,

rapport, *parce que la ville était sans munitions de guerre, et qu'à peine il en restait assez pour se défendre pendant la retraite, en cas d'attaque.*

Qu'on prenne bien garde que notre retraite de la place n'était que momentanée, et que notre intention était de prendre un renfort ou des cartouches à Tifauges, et de retourner ensuite à notre poste. Est-ce notre faute si nous ne trouvons personne pour nous seconder!

Quand, dans cette mesure, nous aurions pu négliger quelques formalités, pourrait-on nous en faire un crime! Qu'on réfléchisse à notre position. Il fallait mettre les momens à profit. Où nous procurer des lois! nous n'en avions point. La commune de Mortagne était dans le même dénuement. Depuis très-long-temps nous n'avions reçu ni décret, ni bulletin de la Convention nationale.

Dira-t-on que les officiers seuls aient parlé de retraite! ils ne l'ont demandée qu'à la sollicitation des soldats; tous la regardaient d'autant plus indispensable, qu'ils se croyaient trahis, et qu'ils le disaient hautement. C'est donc eux-mêmes qui ont provoqué la délibération; elle est donc l'ouvrage de tous, et n'a été arrêtée qu'après que chacun a eu scruté son ame et sa conscience, qu'après avoir consulté les intérêts de la République. Ceux qui y ont concouru plus officiellement, ont eu la satisfaction d'éprouver combien ils avaient rempli les desirs de leurs camarades; quels témoignages de confiance et d'attachement n'en ont ils pas reçus! ils n'oublieront pas qu'au milieu des transports de la plus vive reconnaissance, tous leurs frères leur prodiguaient le titre de libérateurs.

Nous serait-il encore besoin de répondre à ceux qui ont dit que, sans cartouches, et avec des pierres seulement, nous pouvions repousser les brigands!

Ne sait-on pas que nous n'avions pas de frondes pour lancer des pierres à la portée du fusil; et qu'en démolissant nos murs pour en jeter les débris à l'ennemi, c'était nous découvrir et nous exposer à la grêle des balles qu'ils nous faisaient pleuvoir! Qu'on réfléchisse que les points où nous étions attaqués avec plus de force, étaient les plus faibles, et qu'ils n'avaient pas plus de six à sept pieds d'élévation extérieure.

D'après cet exposé, nous n'aurions besoin, pour

dissiper les nuages qu'on a élevés sur la bravoure de la garnison, que de nommer les corps qui la composaient.

Les soixante hommes du 72.e régiment, ci-devant Vexin, qui ont partagé nos travaux, ont dignement soutenu leur réputation de valeur; un vieux sergent, décoré du médaillon, a tué cinq brigands pour sa part.

On sait dans la Vendée comment se bat le 77.e régiment, ci-devant la Marck. Une preuve qu'il ne s'est pas ménagé au feu, c'est que de huit cents hommes, il en reste à peine trois cents.

Le troisième bataillon de l'Orne n'est pas moins avantageusement connu; on sait comme il a défendu son poste à Machecoul, à l'attaque de Nantes, à celle du camp de Ragon, la part qu'il a eue à la prise de Palluan, à celle des canons, caissons et pierriers que l'ennemi avait à ce poste; malgré ses pertes depuis qu'il est dans la Vendée, on sait qu'il n'a cessé de marcher, bivouaquer et de se battre: mais on rend assez de justice au courage des soldats, ce sont leurs officiers seuls qu'on veut faire passer pour lâches.

Eh que sont donc les officiers d'un brave corps, sinon les premiers soldats de ce corps? Qu'est-ce qui fait la force et entretient la valeur du militaire? ne sont-ce pas les bons exemples, et l'exacte discipline maintenue par les sous-officiers et officiers, depuis le sous-lieutenant jusqu'au chef de bataillon? Ceux-ci ne partagent-ils pas le service de leurs compagnons d'armes dans les camps, dans les cantonnemens? ne bivouaquent-ils pas avec eux? ne paient-ils pas comme eux de leur personne au moment du combat? ne marchent-ils pas à leur tête? ne reçoivent-ils pas comme eux le coup mortel, en criant *vive la République!* Vouloir que des soldats soient braves, et leurs officiers des lâches, ne serait-ce pas vouloir réunir des choses incompatibles? Quel chef de compagnie ou de bataillon pourrait se faire obéir et estimer de ses subordonnés, quel chef subalterne pourrait même exercer les fonctions de son grade, si sa conduite était en opposition avec ses devoirs?

On a avancé que nous avions fait l'éloge d'un général connu par ses friponneries. Sans doute qu'on a entendu parler de *Westermann*. Nous déclarons que nous n'avons

jamais manifesté de tels sentimens, ni verbalement, ni par écrit ; jamais nous n'avons vu l'homme dont il s'agit ; jamais nous n'avons été sous ses ordres.

Ils sont donc bien criminels ceux qui ont coopéré à conserver à la République des défenseurs aussi fidèles et aussi courageux ! Ils sont donc bien criminels ceux qui ont soustrait à une mort certaine des soldats qui l'ont tant de fois affrontée, et qui ne craindraient de la perdre, qu'autant que le sacrifice en serait inutile à leur patrie ! Si quelqu'un dit qu'ils devaient périr à Mortagne, qu'il songe au moins qu'ils auraient laissé leurs armes auprès de leurs cadavres, et que les brigands s'en seraient servis contre leurs vengeurs. En derniere analyse, représentans, peut-on se battre, sans munitions, contre un ennemi qui en est pourvu ! est-ce déserter un poste que de le quitter lorsqu'on n'a plus les moyens de le défendre ! L'intérêt de la République ne commande-t-il pas de se replier sur un poste où l'on doit trouver du renfort et des cartouches, quand depuis quinze jours on en a demandé inutilement, et qu'on est cerné par un ennemi qui connaît notre détresse !

Quels sont les coupables, ou de ceux qui ont laissé une garnison dans le dénuement le plus absolu, qui l'ont livrée aux dangers les plus imminens, ou de ceux qui en ont conservé une partie ! Quels sont les coupables, ou de ceux qui ont évacué sans nécessité des postes utiles à conserver, ou de ceux qui n'ont abandonné le leur que momentanément, et par la nécessité la plus constante et la plus impérieuse !

Montre-t-on de la crainte de l'ennemi, quand dans trois jours on perd dans un combat plus de cent quarante hommes, quand on soutient pendant sept heures un feu terrible, et qu'on franchit des défilés à la pointe de la baïonnette ! Quels sont les coupables, de ceux qui parlent le langage des hommes libres et dévoilent des vérités auxquelles est attachée la fin de la guerre, ou de ceux qui trompent la Convention nationale et lui dérobent des connaissances utiles ! Quels sont les coupables, de ceux qui dénoncent des traits d'impéritie ou de trahison dont ils ont été les victimes, ou de ceux qui les commettent !

Représentans du peuple, avant qu'un jugement solen-

nel ait prononcé sur notre sort et reconnu nos véritables intentions, recevez nos félicitations sur votre zèle infatigable à déjouer tous les complots des ennemis de la République ; que le glaive de la loi frappe tous les coupables ; continuez à sauver la patrie : les cœurs des bons Français sont tous unis pour vous obéir, et leurs bras pour vous servir et vous défendre.

Représentans, on peut nous calomnier, nous persécuter, nous empêcher de servir la République; mais on ne nous empêchera jamais de faire des vœux pour son affermissement; jusqu'au dernier soupir, nous n'aurons pas d'autre devise que celle-ci : *Obéissance aux lois, guerre aux tyrans, aux fanatiques, aux royalistes et aux traîtres; dévouement inviolable à la représentation nationale, union indissoluble avec les amis de la liberté et de l'égalité. La République une et indivisible, ou la mort !*

A la maison d'arrêt de Nantes, le 1.er floréal, an 2 de la République une et indivisible.

Signé DESPREZ, le républicain,
MONGUYON, sergent-major,
CHARPENTIER.

N.° LXXVI.

MÉMOIRE sur la Vendée, par le C.en Chephtel (1).

DEPUIS quatre ans il existe un mode de gouvernement contre-révolutionnaire dans toute la ci-devant Bretagne et les départemens limitrophes (2). Ce mode est basé sur celui de l'ancien gouvernement breton ; c'est-à-dire, des commissions centrales dans les grandes villes, de

(1) Ce citoyen estimable a été chargé, pour l'intérêt de la République, de plusieurs missions délicates dont il s'est acquitté avec succès.

(2) Les pièces de la *conspiration de Rouerie*, saisies et déposées depuis quinze mois au comité de sûreté générale, et une autre pièce saisie à *Dol* et envoyée au même comité, ne laissent aucun doute sur ce plan. On y trouvera aussi un ordre signé de la main du ci-devant *comte d'Artois*, qui défend aux nobles de cette province, d'émigrer. En mai 1793, *Bechu*, juge de paix de Vitré, saisit et fit passer au *département d'Ille et Vilaine* des pièces qui prouvaient la connivence de plusieurs villes de Normandie avec les conspirateurs de Bretagne. *(Note de l'auteur du mémoire.)*

secondaires dans les villes du second ordre, et enfin de dernières dans les cantons; elles ont été formées d'hommes pris dans ce qu'on appelait ci-devant les trois ordres, voilà pourquoi beaucoup de nobles n'ont pas émigré. De l'expulsion des prêtres et des nobles, a résulté l'entremise de plusieurs femmes intéressées à la cause de ces deux ordres, qui les voyant éloignés des administrations, ont fait tomber le choix du remplacement sur des hommes qui de tout temps ont été royalistes, et auxquels la révolution a déplu par principe d'intérêt, dès l'instant où elle a pris plus d'étendue qu'ils ne voulaient lui en donner. Ces hommes, faux par principe, se sont métamorphosés en patriotes (1) pour agir avec plus de succès contre le véritable ami de la liberté, qui se montre tel qu'il est, parce qu'il a une conscience pure et sans remords, et dont les simples erreurs de l'esprit, mises à découvert, offrent à ces hommes dangereux une vaste carrière pour le perdre ou l'éloigner.

Tels sont les hommes et les administrateurs sans lesquels les chouans ne peuvent exister, et qu'il importe conséquemment d'anéantir : mais pour y réussir il ne faut pas prendre le masque pour la personne, ce qui par malheur n'arrive que trop souvent; mais au contraire, il faut faire tomber le masque et examiner ce qu'était l'homme à l'époque de l'exécution du projet de *Rouerie*, ce qu'il était avant le 31 mai, et comparer le tout avec ce qu'il est aujourd'hui, et alors il sera difficile de s'y méprendre. L'ouvrage sera moins difficile dans les campagnes, parce que les hommes moins adroits se sont davantage prononcés.

Lorsque les rebelles de la Vendée étaient à Fougères, les chouans y conduisaient le produit de leur pillage; c'est un fait constaté par des procès-verbaux.

Les *chouans* n'étant qu'un instrument de l'exécution, sont nécessairement liés de principe et d'action avec les brigands de la Vendée; la preuve est dans les faits, et de cette preuve résulte celle de la correspondance

---

(1) En 1792, le maire de Rennes, *Duplessis*, *ex-comte*, jouait tous les patriotes, et il commande maintenant une colonne de *chouans*. Tous les chefs de la force départementale dans le Calvados, étaient les administrateurs qui passaient en Bretagne, à cette époque, pour les plus zélés patriotes. *(Note de l'auteur du mémoire.)*

des commissions distribuées dans les diverses parties de la République. Ainsi, c'est encore plus aux administrations contre-révolutionnaires qu'aux chouans eux-mêmes qu'il faut faire la guerre, puisque ceux-ci ne sont rien sans ceux-là, et que les derniers se renouvelleront toujours, pendant que les premiers existeront. Vitré est environné d'immenses forêts qui se succèdent de manière à ouvrir à ce pays des communications couvertes avec Rennes, et de ce département avec ceux de la Mayenne, de Maine et Loire, de la Loire inférieure, des bords de la Manche, et du Calvados. Les chouans doivent, en raison de l'avantage de la position à laquelle ils reviennent toujours, être considérés sous deux rapports: 1.° sous celui d'un poste avancé, pour assurer une retraite à la Vendée, en cas qu'elle s'y trouve forcée; 2.° pour opérer des recrutemens proportionnés au fanatisme de plusieurs communes, et en faciliter la jonction avec la grande armée des rebelles; et sous ce double rapport, il est facile de juger combien il importe de les détruire, sur-tout dans ce moment où la première réquisition de ce pays, qu'ils parcourent, n'est point encore partie.

Pour réussir à purger ces contrées, il faudrait avoir des tirailleurs du pays, qui ne leur donneraient jamais le temps de se rallier, et qui les poursuivraient sans cesse; car pour qui connaît le terrain qu'ils occupent, il est aisé de concevoir que les troupes réglées ne peuvent rien; ces troupes marchent en règle: les chouans n'ont point d'ordre, ce qui rend les combats décisifs impossibles; ils connaissent tellement le pays, et ont des correspondances si certaines, que dans le moment où ils ont des avantages, on voit les maisons des patriotes marquées à la craie. Un fait qu'on ne doit pas omettre, c'est que nul habitant de Laval n'a encore été massacré par eux, et qu'ils vont et viennent sans être inquiétés, tandis que l'on trouve tous les jours des malheureux des autres villes voisines égorgés sur les routes. Ajoutez à cela qu'ils sont toujours prévenus des mouvemens des troupes, et que les généraux en chef étant le plus souvent éloignés des rassemblemens, ne donnent que des ordres combinés et tardifs, qui rendent les précautions inutiles.

Quatre petits corps de tirailleurs de deux cents hommes chacun, commandés par des chefs qui connaîtraient bien le pays, et qui seraient autorisés à accorder une prime de récompense pour chaque chouan tué ou pris, les auraient en peu de temps réduits au néant, et ce seraient de grandes ressources et un espoir de moins pour les rebelles de la Vendée, toujours observés et harcelés par ces tirailleurs; les troupes ne marcheraient jamais qu'avec la certitude du succès (1).

Si le département de l'Ille et Vilaine a été depuis long-temps et est encore en proie aux fureurs du fanatisme et à une guerre intestine, on doit l'attribuer au peu d'instruction du peuple qui, comme dans tout le reste de la Bretagne, était conduit par des prêtres perfides et par des ci-devant nobles et leurs agens qui se sont emparés de toutes les places des corps administratifs, sous le manteau du patriotisme. On aurait tort d'en conclure pour cela qu'il n'y a point de patriotes dans ces contrées, où la liberté comptera autant d'adorateurs qu'il y a d'habitans, aussitôt qu'on aura éclairé le peuple et purgé les administrations: c'est pour y contribuer autant qu'il est en moi, que je donne ici le résultat de mes observations dans chaque district de ce département.

District et commune de Rennes.

La commune de Rennes, chef-lieu du district et du département, a été très-long-temps la dupe de la noblesse qui a égaré le peuple; la bourgeoisie, qui consistait en gens de justice et en marchands, était pauvre et réduite à vivre de son état et de son industrie. La révolution lui a enlevé l'un et fait perdre les occasions que l'autre lui offrait: si l'on veut connaître parfaitement les patriotes de cette commune et leur nombre, on n'a qu'à consulter les procès-verbaux de la présentation de la constitution, comparés avec la liste de tous les membres qui composent

(1) L'ouverture des malles appartenant à Hardy, ex-constituant, arrêtées par la commune de Vitré, pourrait produire de grands renseignemens sur toute la ci-devant Bretagne, et sur cette guerre. (*Note de l'auteur du mémoire.*)

chaque section. La garde nationale s'est toujours bien montrée dans les occasions dangereuses, les campagnes de ce district sont aux trois quarts excellentes ; mais c'est la partie instruite, qui malheureusement obtient des avantages par ses connaissances ; et, ainsi que dans tout le reste du département, l'esprit public ne sera à sa véritable hauteur que quand on aura expulsé tous les ci-devant nobles.

District de Vitré.

La garde nationale de Vitré est excellente, le peuple n'est nullement instruit, et si quelques hommes moins bornés ont voulu faire valoir les droits du peuple, on n'a rien négligé pour les perdre ou les éloigner. La bourgeoisie, qui s'est toujours crue au-dessus du commerce, des arts mécaniques et de l'ordre judiciaire, n'aime point l'égalité : cependant elle seule est dans le cas d'aller toujours au-devant des envoyés du gouvernement, pour éclairer le pays ; elle est presque toute fanatique et modérée; plusieurs ont les dehors d'un patriotisme bien propre à induire en erreur.

Les campagnes en grande partie sont bonnes ; il est à remarquer que les mauvaises sont celles dont les propriétaires de fief sont restés sur les lieux, et spécialement celles limitrophes du département de la Mayenne : dans les mauvaises communes, il faut encore distinguer deux classes de laboureurs, ceux qui occupent toutes les places des communes, et même exclusivement, et qui, entre eux, se nomment *Gens de Gens*, ou *Gens distingués ;* cette espèce d'hommes n'aime pas l'égalité ; ils sont pour la plupart fermiers de grandes terres, ils ont plus de relations avec les propriétaires dont ils sont les fermiers, et avec les gens instruits avec lesquels ils correspondent pour les affaires de la commune. Tous les ouvriers et fermiers des petites fermes leur sont subordonnés, en raison du besoin qu'ils en ont ; et de cette liaison successive, soutenue de tous les efforts du fanatisme, naissent tous les maux qui désolent ces contrées : les juges du tribunal de ce district ont procuré en partie l'impunité aux prêtres dénoncés ; les trois quarts des juges appartenaient aux juridictions des ci-devant seigneurs, et il en est peu qui ne soient restés leurs partisans.

District de Fougères.

Plus de la moitié des campagnes de ce district sont mauvaises; le fanatisme et la rebellion y entretiennent le feu de la guerre civile depuis deux ans. Il est cependant quelques bonnes communes, telles que Saint-Georges et la Bazouge-du-Désert. La commune de Fougères, chef-lieu du district, est peuplée de noblesse, et de bourgeoisie qui, à cause de ses liaisons, en partageait en grande partie l'opinion. Il est peu de nobles dans cette commune qui n'aient trempé dans la conspiration de *Rouerie*, et si l'on en excepte cinq à six bourgeois, tout le reste est fanatique. Là, comme dans beaucoup d'autres endroits, le patriotisme n'est guère que le partage de la classe la plus indigente.

District de Dol.

Ce district n'a que deux mauvaises communes, qui sont contenues par les autres, et si l'on en excepte quelques vieilles femmes, peu dangereuses, et quelques imbécilles encore dupes des préjugés religieux et des fourberies des prêtres, on trouvera peu de campagnes où la liberté ait fait plus de progrès. Il n'est peut-être pas inutile d'observer que c'est l'une des parties du département les plus fertiles, et que les habitans de la campagne y sont plus aisés, les fortunes plus égales, et les grandes possessions plus rares. La commune de Dol, chef-lieu du district, n'est pas bonne; sans commerce, dans une position mal-saine, sujète, tous les ans, à voir enlever par les fièvres d'automne beaucoup de ses habitans, qui ne subsistaient en grande partie avant la révolution, que du peu de produit que versait dans cette ville la consommation d'un évêque et d'un chapitre fort riche et très-débauché, elle regrette ce régime et n'aime pas la révolution; mais comme les campagnes sont bonnes, les chefs de l'administration du district sont bien choisis.

District de Saint-Malo.

La commune de Saint-Malo a été long-temps en proie aux brigues et aux cabales de l'aristocratie marchande, qui, n'ayant d'amour que pour l'argent, ne peut souffrir l'égalité; et, malgré les réformes que les différens représentans y ont faites, cette commune est encore loin du

véritable esprit républicain. La commune de Saint-Servan, qui n'est qu'un faubourg de cette ville, renferme des patriotes chauds, ardens, et qui seuls ont contenu les menées des aristocrates de cette cité. Toutes les campagnes de ce district, qui bordent la mer, sont fanatisées, et les habitans sont les premiers espions de l'Angleterre : c'est par la petite anse du Lapin que se pratique toute la correspondance avec les îles de Jersey et Gernesey. La seule commune où l'on puisse trouver quelques patriotes, est celle de Cancalle. Le gouvernement ne peut prescrire des mesures trop sévères pour la garde de ces côtes.

District de Montfort.

Excepté le canton de Plelan, qui est excellent, le reste est détestable, et n'est rempli que de fanatiques et de contre-révolutionnaires.

District de Rhedon.

Ce district ne vaut pas mieux que le précédent, et l'on ne peut compter dessus.

District de la Guerche.

Quoique le chef-lieu ne soit qu'un village, ce district est le meilleur de tout le département.

N.° LXXVII.

Cambrai, ce 23 Floréal, l'an second de la République française, une et indivisible.

Joseph Lebon à ses collègues *Lebas* et *Saint-Just*.

LA machine est en bon train, je l'espère; l'aristocratie tremble, et les sans-culottes relèvent leur tête, si long-temps humiliée. Les fonctionnaires prévaricateurs ne m'échapperont pas; ceux qui n'ont pas osé déployer d'énergie jusqu'à ce jour, ne savent par quels moyens réparer leur faiblesse passée. La conduite de tous sera examinée scrupuleusement, et vous entendrez parler des résultats.

Une guerre à mort est livrée aux espions qui pullulaient dans cette place; et certes, il ne tiendra pas à

moi de dégoûter l'ennemi du dessein de nous cerner, en rompant, sans pitié, toutes ses intelligences.

Messieurs les parens et amis d'émigrés et de prêtres réfractaires ACCAPARENT *la guillotine. Avant hier, un ex-procureur, une riche dévote, veuve de deux ou trois chapitres, un banquier millionnaire, une marquise de Monaldy, ont subi la peine due à leurs crimes.* Un général de brigade, poltron et fuyard jusqu'à Péronne dans une des dernières affaires, a été condamné à mort, et vient d'être conduit à Lille, pour y être fusillé à la tête des colonnes républicaines.

Hier, trois espions et cinq ci-devant Français devenus échevins autrichiens, ont également disparu du sol de la liberté. Salut et fraternité.

Signé JOSEPH LEBON.

N.° L X X V I I I *(a)*.

Cambrai, ce 19 Floréal, l'an second de la République française, une et indivisible.

Joseph Lebon à ses collègues *Saint-Just* et *Lebas*.

LE *discours contre le fanatisme a produit l'effet que j'en attendais.* La salle regorgeait d'auditeurs, et je pense *qu'ils en sont sortis furieux contre les anciens marchands d'impostures.*

Les sans-culottes *se décident ; ils s'enhardissent, en se sentant appuyés. Patience, et ça-ira* D'UNE JOLIE MANIÈRE.

Les dénonciations commencent, et donnent lieu à des arrestations nouvelles.

Notre collègue *Florent Guyot* est arrivé ici hier soir. Salut et fraternité.

Signé JOSEPH LEBON.

N.° L X X V I I I *(b)*.

Joseph Lebon, représentant du peuple, à ses collègues *Saint-Just* et *Lebas*.

Citoyens collègues,

JE *suis arrivé à Cambrai hier le soir, accompagné de*

vingt braves que j'ai amenés avec moi. J'ai vu les autorités constituées et la société populaire. Je ne m'expliquerai point sur elles dans ce moment.

J'espère faire le bien à Cambrai, et y inspirer la terreur civique.

Aujourd'hui, je ferai assembler tout le peuple, et je lui parlerai, en masse, le langage de la vérité et de la raison.

Le tribunal va, de suite, entrer en activité, et fera justice de tous les traîtres.

Salut et fraternité.

Signé JOSEPH LEBON.

N.° L X X I X.

Arras, 3 Floréal, l'an deuxième de la République.

Joseph Lebon, au comité de salut public.

VOTRE arrêté pour continuer les fonctions du tribunal révolutionnaire séant en cette commune, a *été un coup de foudre* pour l'intrigue, le modérantisme et l'aristocratie. *La loi générale. qui appelle à Paris les conspirateurs de tous les points de la République, avait été ici interprétée par quelques scélérats, comme une improbation des actes du tribunal, et de la célérité de ses jugemens ; mais le courrier, le BIENHEUREUX COURRIER est arrivé. Tout le peuple l'attendait avec impatience. J'ouvre le paquet, je lis l'arrêté ; mille cris de réjouissance s'élèvent, et le patriotisme reprend une nouvelle force.*

On a bien raison de dire que les circonstances font connaître les hommes: depuis six mois, comme représentant du peuple ; depuis trois ans, comme ami sincère de la liberté, je suivais tous les pas de certains soi-disant patriotes, qui étaient bons à la vérité pour écraser la tyrannie par l'audace, mais que le défaut de vertus, les passions viles, les inclinations financières me paraissaient rendre impropres, et même funestes à l'affermissement de la révolution; *le président, l'accusateur public, et l'un des principaux membres du comité de surveillance,* plus que soupçonnés sur l'article de

la probité et de la justice, ont été les premiers à travestir, contre l'énergie que nous développons, le décret de la Convention nationale. Ces hommes qui, trois jours auparavant, s'étaient compromis en influençant sans pudeur l'absolution d'un avocat contre-révolutionnaire, n'ont pu pardonner aux patriotes purs et clair-voyans d'avoir éclairé leurs manœuvres, et de les avoir condamnées. Dans leur rage imprudente, croyant l'occasion favorable, ils se sont livrés à des propos indignes dans la bouche d'un simple citoyen, atroces dans celle de fonctionnaires publics; *ils sont depuis décadi en lieu de sûreté, et leurs places, au grand contentement de tout le peuple, ont été confiées à des braves qui n'ont pas besoin de briser les échafauds.* Le président, entr'autres, est connu du comité, puisque, dans le moment même où je le nommais ici, le comité lui accordait aussi sa confiance, et le faisait appeler par la Convention à la commission des secours. A cette occasion, je vous dirai qu'il est impossible, sans préjudicier grandement aux succès de nos travaux, que *Daillet* accepte en ce moment les fonctions qui lui sont destinées à Paris; les dernières aventures rendent ici sa présence et ses soins singulièrement utiles. *Nous allons bien : nous irons encore mieux.* Mais, encore une fois, je vous le répète, *ne détachez aucune partie de ce faisceau terrible,* formé pour la ruine des aristocrates et de leurs hypocrites amis. Songez *que plus nous frappons de rudes coups, plus nous avons de piéges à éviter, et d'hommes faibles à encourager* contre les tentatives des malveillans.

Des détails au premier moment. Salut et fraternité.

Le représentant du peuple,
Signé JOSEPH LEBON.

P. S. L'adjudant général *Leblond,* à qui la guillotine déplaît sans doute, s'est permis, dans une campagne, de me faire regarder comme un complice de la conspiration d'*Hébert, un gueux* et *un coquin.* L'adjudant général *Leblond* a été arrêté, et son affaire s'instrumente pour être envoyée à Paris; car, pour mettre tous les fripons publicistes dans leurs torts, je suis décidé, comme je

l'ai fait jusqu'à ce jour, à faire juger dans cette dernière commune les masques en fait de patriotisme, et *je ne réserve pour le tribunal d'Arras*, que les piliers anciens et notoires de la contre-révolution. *Depuis sa réinstallation*, le tribunal a condamné sept contre-révolutionnaires à mort, et a innocenté un patriote poursuivi par la femme d'*Omoran* le guillotiné.

N.° L X X X.

A Arras, le 9 Floréal.

LETTRE de J. Lebon, *au comité de salut public.*

Joseph Lebon, au comité de salut public.

LE 29 germinal, je vous dépêche un courrier pour vous demander si le tribunal révolutionnaire séant en cette commune, doit cesser ses fonctions en vertu de la loi du 27 dudit germinal, voici votre réponse :

EXTRAIT des registres du comité de salut public de la Convention nationale, du 30.^e jour de Germinal, l'an deuxième de la République française, une et indivisible.

« Le comité de salut public, instruit par le représentant » du peuple LEBON, des circonstances importantes qui » rendent nécessaire le tribunal institué à Arras pour » réprimer les conspirations, arrête que ledit tribunal » continuera l'exercice de ses fonctions.

» Pour extrait: *Signé.* C. A. PRIEUR, ROBESPIERRE, » B. BARÈRE, BILLAUD-VARENNE. »

Je vous ai mandé combien cette réponse avait avancé encore dans cette commune l'esprit public, et vous avez dû voir les dangers que couraient les patriotes, si les aristocrates pouvaient croire un instant que vous blâmassiez nos opérations : eh bien, il vient de nous arriver une circulaire qui nous rejette dans un nouvel embarras ; mais, jusqu'à votre réponse, elle ne sera communiquée qu'aux républicains éprouvés, et nous éviterons encore cette fois les poignards. Hâtez-vous de nous dire si, par

cette circulaire, vous avez cru rapporter votre arrêté du 30 germinal; je ne le pense pas : *si cependant, contre toute attente, vous aviez eu cette intention, commandez-moi de périr, ou rappelez-moi dans le sein de la Convention nationale.* Assignez aussi un asile aux braves qui m'ont secondé, car toute notre force est dans la Convention et dans vous.

Salut et fraternité. *Signé* LEBON.

P. S. Je soupçonne que la circulaire dont s'agit, a été envoyée à Arras pour une commission révolutionnaire, du temps d'Élie Lacoste et Peyssard, et qui n'existe plus depuis long-tems.

LETTRE de Brune, *relative aux affaires d'Arras, à la citoyenne* Robespierre.

Paris, le 6 Floréal, an deuxième de la République.

NOUS sommes passés à Arras sans nous arrêter; pendant que l'on relayait, je me suis acquitté de ta commission : *ce que l'on a dit de ton pays est vrai ; depuis six semaines on y a guillotiné cent cinquante personnes et incarcéré environ trois mille.* Des citoyens ont été trouver un ami de ton frère; on lui a dit : Vous seul pouvez faire entendre la vérité, Robespierre a confiance en vous. Il leur a répondu : *Comment pourrais-je écrire, puisque tous les soirs on assiste au départ des lettres! Le rapport de Saint-Just, et le décret qui porte que les accusés de conspiration seront traduits au tribunal révolutionnaire à Paris, avaient fait naître quelques espérances; mais hier on a publié que, dans toute la République, la seule ville d'Arras ne jouirait pas de la sagesse de cette loi.* Depuis long-temps l'on convient qu'un homme revêtu de grands pouvoirs fait plus de mal que de bien, lorsqu'il est envoyé dans son pays. Depuis long-temps l'on est d'accord sur les vertus morales des prêtres. Que nous sert donc d'être si bons théoriciens! Je ne doute pas qu'il n'existât à Arras des contre-révolutionnaires et des fanatiques, mais la terreur doit seule peser sur eux, et le patriote doit pouvoir se reposer sur l'impassibilité des juges et la liberté des débats et des opinions. Je t'épargne d'autres détails

qui sont trop atroces pour être crus, lorsqu'on n'en a pas été témoin oculaire. Si j'avais eu plus de temps, j'aurais pu te donner des faits plus détaillés ; je ne puis te rapporter que ce que j'ai entendu de différentes personnes, sans avoir eu le loisir de le vérifier. Nous entrons demain en campagne. J'oubliais de te dire que l'accusateur du tribunal révolutionnaire est arrêté, et le comité révolutionnaire cassé. Adieu.

Salut et fraternité.

BRUNE,

Employé près le citoyen Richard.

N.° LXXXI.

LETTRE de J. Lebon *à* Lebas.

Cambrai, ce 20 Prairial, l'an II.e de la République française, etc.

Joseph Lebon à son collègue *Lebas.*

QUOI ! des conspirateurs seraient mis en liberté par le comité de salut public, parce qu'en me requérant de venir de suite à Cambrai, prêt à être cerné, tu m'as obligé de différer les informations sur leur compte ! *Je ne le puis croire, ou tous les principes établis dans les rapports de* St.-Just, Robespierre, *etc. sont anéantis.*

Écoute *Darthé* que je t'envoie, et qui a ordre de rester à Paris jusqu'à ce que je t'aie fait passer toutes les pièces à la charge du *second tome* de l'accusateur public de Strasbourg et consorts.

Il faut bien que j'aie dix mille fois raison, pour n'avoir pas encore été massacré, après toutes les manœuvres de ces pervers et de leur digne appui *Guffroy.*

Dis aux deux comités, s'ils sont pressés de recevoir toutes les dénonciations qui se recueillent chaque jour, qu'ils m'ordonnent de tout quitter pour satisfaire leur impatience. J'avais cru, jusqu'à ce moment, qu'il valait mieux sauver Cambrai et cette frontière, que de m'occuper à répondre aux fureurs sacriléges d'un *Rougiff.*

Songez qu'il est essentiel que le comité de salut public

ou

ou la Convention se prononcent hautement sur la conduite que j'ai tenue dans ma mission, ou qu'ils me rappellent.

Salut et fraternité. *Signé* JOSEPH LEBON.

N.° LXXXII.

LETTRE de Darthé *à* Lebas.

A Cambrai, le 30 Floréal, l'an II.e de la République française, etc.

Mon cher ami,

LEBON est revenu avant-hier soir de Paris; *le comité de salut public lui a rendu toute la justice qu'il méritait,* et ses calomniateurs ont été couverts du mépris et de l'opprobre que leur conduite infâme leur a attirés depuis long-temps. *Guffroy* avait rédigé contre lui un mémoire le plus virulent et le plus pitoyable qu'on puisse fabriquer. Ils voulaient nous faire passer pour des assassins tout dégouttans du sang innocent; ils espéraient nous faire monter à l'échafaud qui les attend depuis long-temps. Ce n'était pas nous, positivement, qu'ils voulaient frapper; c'était la patrie. ils voyaient avec peine les conspirateurs écrasés, *les malheureux soulagés*, l'esprit public se monter journellement, par conséquent se préparer un avenir de succès à nos braves armées dans cette belle campagne : leurs complots abominables sont déjoués. *Guffroy serait déjà décrété d'accusation, sans des raisons de politique.* Dumont *est rappelé;* et les quatre détenus, *DEMEULIEZ (1), Beugniet et les Leblond vont être livrés au tribunal révolutionnaire* de Paris.

Le comité de salut public a dit à Lebon, *qu'il espérait que nous irions tous les jours de mieux en mieux. Robespierre VOUDRAIT QUE CHACUN DE NOUS PÛT FORMER SEUL UN TRIBUNAL ET EMPOIGNER CHACUN UNE VILLE DE LA FRONTIÈRE. La vertu et la probité sont plus que jamais à l'ordre du jour.*

Lebon a rapporté une lettre de ta femme. Je te l'envoie.

(1) Ce *Demeuliez* poursuivi par *Lebon*, est celui que *Lebon*, par la lettre suivante, annonçait à Robespierre favoriser la nomination de Robespierre jeune. Quelle reconnaissance!

Elle se plaint que tu ne lui écris pas assez souvent ; elle est prête d'accoucher ; cela la rend triste. Quand ce ne serait que deux mots, écris-lui. Il a aussi ramené la citoyenne Robespierre.

Nous desirerions que tu vinsses, ou *St.-Just*, quand ce ne serait qu'un seul jour ; *Lebon* serait bien-aise de se concerter avec vous. Je t'embrasse. *Signé* DARTHÉ.

P. S. Envoie-nous donc une ordonnance quand il y a des succès de votre côté.

LETTRE de J. Lebon *à Robespierre.*

L'an III.ᵉ de la révolution, *28 Août.*

COURAGE, mon cher ami, nous sommes au comble de nos vœux. Si tu appuies fortement la pétition des commissaires, quel que doive être le succès de notre corps électoral, ton frère alors sera nommé d'emblée ; sinon, je crains toujours que la rage de nos ennemis ne l'éloigne à force de calomnies. Nous nous remuons comme des diables pour déjouer des millions de manœuvres dont il est inutile de t'instruire pour le moment, mais qui te pénétreront d'indignation, lorsque nous pourrons te les apprendre à loisir. La f.. Assemblée nationale actuelle nous taille un ouvrage immense et périlleux. J'ignore comme les choses tourneront. Bon soir. On attend cette lettre. Le porteur, nommé *Demeuliez*, a projeté des arrangemens avec ton frère, pour procurer à celui-ci l'exécrable marc d'argent. Confères-en avec lui, et mande-nous des nouvelles sur cet article.

Signé JOSEPH LEBON.

P. S. Nous t'embrassons tous les trois d'un seul coup.

N.° LXXXIII.

LETTRE de DARTHÉ.

A Arras, le 29 Ventôse, an II.ᵉ de la République, etc.

JE vais te donner, cher ami, quelques détails sur ce qui se passe ici.

Lebon *est revenu de Paris, transporté d'une sainte fureur contre l'inertie qui entravait les mesures révolu-*

tionnaires. Tout de suite UN JURY TERRIBLE, A L'INSTAR DE CELUI DE PARIS, *a été adapté au tribunal révolutionnaire ; ce jury est composé de soixante* BOUGRES A POIL.

Un arrêté vigoureux a fait claquemurer les femmes aristocrates dont les maris sont incarcérés, et les maris dont les femmes le sont ;

Les rédacteurs et fonctionnaires publics, signataires des arrêtés liberticides de 1792.

Une perquisition vient d'être faite à la citadelle de Doullens PAR UNE COMMISSION ARDENTE *de sept patriotes* (j'étais du nombre). On y a trouvé des papiers contre-révolutionnaires, des provisions de bouche et d'argent énormes. L'infâme commandant se prêtait et favorisait la correspondance des monstres dont la garde lui était confiée. Nous l'avons enlevé, ainsi que douze de ces scélérats. *La guillotine, depuis ce moment, ne désempare pas ; les ducs, les marquis, les comtes et barons, mâles et femelles, tombent comme grêle.*

La société populaire vient de se régénérer ; de trois cents à quatre cents membres qui la composaient, elle n'est plus que de soixante-trois, y compris une dixaine d'absens (les deux *Robespierre, Lebon, Guffroy*, etc.). *Delleville* n'en est plus, *Golland, Osselin* père, *Baugières*, président du tribunal révolutionnaire, etc. On m'a rendu justice, je suis des soixante-trois. *Nous venons d'arrêter que nous dresserions l'acte d'accusation de tous les gros aristocrates d'Arras d'abord, et ensuite des autres endroits du département.*

Le tribunal ne peut plus y suffire ; aussi *Lebon* vient-il d'y adjoindre une seconde section.

L'esprit public est ici monté au plus haut degré. Dubois, ci-devant président du département, est démasqué comme un intrigant et un ambitieux, un noble enfin.

Lebon *n'est occupé qu'à rédiger des actes d'accusation ; et nous, à cinq à six, à interroger, faire des visites domiciliaires dans lesquelles nous faisons toujours des découvertes précieuses : nous ne dormons plus.*

Guffroy a révolté tous les patriotes contre lui : il doit être rayé de la société. Ses numéros et sa lettre à *Dubois* sont abominables. Il enfile le chemin de la guillotine.

Le fameux *Wallart*, président du district de Saint-

Pol, vient d'être suspendu et mis en état d'arrestation par les ordres de *Lebon. Caprou, Lavocat, Henri, Thellier*, père et fils, *Amort, Auge, Joana, Eusèbe, Herman*, etc. etc. etc. ont été arrêtés, il y a quelques jours, par le comité de surveillance de Saint-Pol. Il n'y a pas un de ces coquins-là qui n'ait mérité d'*éternuer dans la besace*. Tu imagines bien qu'*il a fallu donner quelques coups de fouet. Je lance d'ici nos sans-culottes, et leur mets le feu sous le ventre.*

Nous l'avons juré aussi : la Convention a déclaré qu'elle sauverait le peuple, nous la seconderons de tout notre pouvoir. Les rapports de *Saint-Just* ont embrâsé toutes les ames.

Demeuliez m'a dit que tu pensais à moi. Arras peut être le siége d'une des six commissions populaires qu'on va installer, si le projet est de les disséminer dans la République.

Lebon et sa femme t'embrassent et ta femme.

Je t'embrasse. *Signé* DARTHÉ.

N.° LXXXIV.

LETTRE de Daillet *à Robespierre.*

A Arras, le 29 Germinal, l'an II.ᵉ de la République une et indivisible.

Daillet à Robespierre aîné.

JE viens de lire dans les papiers publics, que tous les conspirateurs seront traduits, de tous les points de la République, au tribunal révolutionnaire à Paris: *ce décret est très-sage; mais la commune d'Arras est peut-être la seule qui pourrait en être exceptée.*

Voici mes motifs. Tu connais notre énergie; *nous ne faisons grâce à personne; nous frappons à coup sûr, parce que nous connaissons la moralité de chaque individu, et que nous sommes convaincus que, si les aristocrates n'ont pas pris une part active et ostensible dans les dernières conspirations, ils n'en ont pas moins appelé chaque jour la contre-révolution dans leur cœur et par leurs vœux*, et qu'ils ont concouru, chacun selon leurs moyens personnels, à renverser la République; au lieu

que toutes *ces connaissances locales* échapperont à un juré éloigné. Je t'engage à examiner s'il ne serait pas plus utile de nous conserver *notre* tribunal révolutionnaire avec son attribution.

Tu recevras cette lettre par un courrier extraordinaire que *Lebon* adresse à *Lebas*. Je t'embrasse.

Signé DAILLET.

P. S. Je te remercie de m'avoir indiqué à *Herman;* mais je ne peux y aller, parce qu'étant maire, et de quelqu'utilité à Arras, je dois demeurer ici.

AUTRE LETTRE de Daillet *à Robespierre.*

A Cambrai, le 8 Prairial, l'an II de la République une et indivisible.

NOUS avons été saisis d'effroi et d'indignation en lisant, dans les papiers publics, qu'un vil assassin avait voulu porter atteinte à tes jours et à ceux de Collot-d'Herbois; *mais le génie qui veille sur la France lui a épargné la douleur de pleurer sur deux des plus ardens amis de la révolution.*

C'est ici le lieu de te reprocher ton imprudence ordinaire. A quoi a-t-il tenu que la liberté ne perdît en ce jour *le plus constant* de ses défenseurs! *Si tu étais sorti avec un compagnon que tu as l'habitude de laisser toujours derrière, quand il te prend fantaisie de courir,* ce monstre t'eût frappé avant qu'il n'ait pu te porter aucun secours. Ne dis pas que ta destinée eût été digne d'envie, puisque tu serais mort pour la patrie : la patrie a déjà perdu trop d'hommes vertueux! L'homme de bien ne devrait jamais mourir; et lorsque nous voulons faire succéder au plus affreux des systêmes la pratique des vertus républicaines et l'amour de la divinité, il faut au moins que ceux qui ont proclamé ces vérités éternelles, et dont la conduite ne s'est jamais démentie, demeurent pour donner l'exemple. *Ainsi donc, mon ami, sois plus circonspect que jamais; que ta chambre soit inaccessible à d'autres qu'à tes amis,* et ne crains point que l'on impute cette conduite à la morgue ou à la hauteur; elle est justifiée par l'attentat qu'on avait médité; et, d'ailleurs, n'a-t-on pas toujours la voie des lettres pour se faire entendre!

Nous allons toujours avec activité ; mais nous ne sommes point secondés. Il semble que tous les habitans soient coupables, puisqu'aucun n'ose en dénoncer un autre. Nous venons cependant d'ouvrir les registres des autorités constituées et de la société populaire ; NOUS Y AVONS TROUVÉ D'IMMENSES RICHESSES DÉJÀ, et nous y trouverons aussi, je l'espère, les noms des royalistes et des oppresseurs du peuple. Je t'embrasse.

Signé DAILLET, *ton ami.*

N.° LXXXV.

EXTRAIT d'une lettre de Buissart *à Robespierre.*

Buissart à son ami Maximilien Robespierre.

. . . . . Nous mourrons de faim au milieu de l'abondance ; je crois *qu'il faut tuer l'aristocratie mercantile, comme on a tué celle des prêtres et des nobles. Les COMMUNES, à la faveur d'un comité de subsistances et de marchandises, DOIVENT SEULES ÊTRE ADMISES À FAIRE LE COMMERCE.* Cette idée étant bien développée peut se réaliser : alors, *tout le bénéfice du commerce tournerait à l'avantage de la République*, c'est-à-dire, à l'avantage du vendeur et de l'acheteur. Je me rappelle vous avoir écrit quelques mots sur cet article, il y a trois ou quatre mois.

Arras, ce 14 Pluviôse de l'an II.

N.° LXXXVI.

LETTRE de Collot-d'Herbois *et* Fouché.

Les représentans du peuple envoyés dans Commune-Affranchie, etc., à la Convention nationale.

Citoyens collègues,

NOUS vous envoyons le buste de *Châlier*, et sa tête mutilée, telle qu'elle est sortie, pour la troisième fois, de dessous la hache de ses féroces meurtriers. *Lorsqu'on cherchera à émouvoir votre sensibilité, découvrez cette*

tête sanglante aux yeux des hommes pusillanimes et qui ne voient que des individus ; rappelez-les par ce langage énergique à la sévérité du devoir et à l'impassibilité de la représentation nationale. C'est la liberté qu'on a voulu assassiner en immolant *Châlier ;* ses bourreaux en ont fait l'aveu avant de tomber sous le glaive de la justice : on a entendu de leur propre bouche, qu'ils mouraient pour leur roi, qu'ils voulaient lui donner un successeur.

Jugez de l'esprit qui animait cette ville corrompue ; jugez des hommes qui la maîtrisaient par leur fortune ou par leur pouvoir ; jugez si on peut accorder impunément un sursis : *point d'indulgence*, citoyens collègues, point de délai, point de lenteurs dans la punition du crime, si vous voulez produire un effet salutaire. Les rois punissaient lentement, parce qu'ils étaient faibles et cruels : la justice du peuple doit être aussi prompte que l'expression de sa volonté ; nous avons pris les moyens efficaces pour marquer sa toute-puissance de manière à servir de leçon à tous les rebelles.

Nous ne vous parlerons pas des prêtres ; ils n'ont pas le privilége de nous occuper en particulier : nous ne nous faisons point un jeu de leurs impostures ; ils dominaient la conscience du peuple, ils l'ont égarée ; ils sont complices de tout le sang qui a coulé, leur arrêt est prononcé.

Nous saisissons chaque jour de nouveaux trésors ; nous avons découvert chez *Tolosan* une partie de la vaisselle cachée dans un mur. Il y a beaucoup d'or et d'argent que nous vous enverrons successivement.

Il est temps de prendre une mesure générale, si vous voulez empêcher ces métaux de sortir de la République. Nous savons que des agioteurs sont accourus dans le département de la Nièvre, dès qu'ils ont appris que l'or et l'argent y étaient méprisés. Ne souffrez pas qu'un des plus beaux mouvemens de la révolution tourne contre elle ; ordonnez que ces métaux seront versés dans le trésor public, et décrétez que le premier individu qui cherchera à les faire passer chez l'étranger, sera fusillé au lieu même où il sera saisi.

Signé COLLOT-D'HERBOIS *et* FOUCHÉ.

Commune-Affranchie, le 5 Frimaire, l'an II.ᵉ de la République, etc.

AUTRE LETTRE de Collot-d'Herbois, *au citoyen* Duplay, *père.*

Commune-Affranchie, le 15 Frimaire, l'an II.ᵉ de la République, etc.

AMI et frère, voilà de bonnes choses qui me viennent de toi; tout-à-la-fois des nouvelles de toi, des tiens, le discours de Robespierre et l'assurance qu'il se porte bien. Tout cela est bien bon. Dis-lui, je te prie, de nous écrire aussi. *Nos frères JACOBINS vont à merveilles: une lettre de lui leur fera grand plaisir et sera d'un bon effet.* Nous avons remonté ici, non pas l'esprit public, car il est nul, mais le courage, mais le caractère de quelques hommes qui ont de l'énergie, et d'un certain nombre de patriotes trop long-temps opprimés. *Nous les avons tirés de la tiédeur où de faux principes et des idées de modération, salutaires aux conspirateurs à la vérité, mais cruelles et fatales à la République, les avaient entraînés.* Nous avons ranimé l'action d'une justice républicaine, c'est-à-dire, prompte et terrible comme la volonté du peuple: Elle doit frapper les traîtres *comme la foudre, et ne laisser que des cendres. En détruisant une cité infâme et rebelle, on consolide toutes les autres.* En faisant périr les scélérats, on assure la vie de toutes les générations des hommes libres. *Voilà nos principes. Nous démolissons à coups de canon et avec l'explosion de la mine, autant qu'il est possible.* Mais tu sens bien qu'au milieu d'une population de cent cinquante mille individus, ces moyens trouvent beaucoup d'obstacles. *La hache populaire faisait tomber vingt têtes des conspirateurs chaque jour, et ils n'en étaient pas effrayés. Précy* vit encore, et son influence se faisait sentir de plus en plus chaque jour. Les prisons regorgeaient de ses complices. *Nous avons créé une commission aussi prompte que peut l'être la conscience de vrais républicains qui jugent des traîtres. Soixante-quatre de ces conspirateurs ont été fusillés hier, au même endroit où ils faisaient feu sur les patriotes; deux cent trente vont tomber aujourd'hui* dans les fossés où furent établies ces redoutes exécrables qui vomissaient la mort sur l'armée républicaine. Ces grands exemples influeront sur les cités douteuses. Là, sont des hommes qui affectent une fausse et barbare sensibilité; la nôtre

est toute pour la patrie. Ceux qui nous connaissent sauront apprécier notre dévouement. Je ferai insérer le discours de Robespierre dans *nos* journaux. J'ai vu avec indignation le détail de ces manœuvres tendant à diviser les vrais patriotes; mais les fourbes ni les intrigans ne nous diviseront pas. Tous ceux qui ont traversé la révolution d'un pas ferme, fidèles aux principes, à leurs devoirs, sont liés inséparablement. C'est l'amour de la patrie qui a cimenté l'amitié fraternelle qui réunit les cœurs. Nous approchons du but, et nous arriverons ensemble. Présente l'assurance de mon amitié franche, inaltérable, à ta républicaine famille; *serre, en mon nom, la main de Robespierre.* Bon citoyen, heureux père, ton jeune fils, déjà fort des principes dont il est nourri, recueillera un bel héritage et saura le conserver. La citoyenne *Lebas* doit être bien contente de ce qu'a fait son mari. Qu'il y a de satisfaction pour des républicains à bien remplir leurs devoirs!

Salut, amitié et fraternité.

Signé COLLOT-D'HERBOIS.

N.° LXXXVII.

LETTRE de Fouché *et* Collot-d'Herbois *à la Convention nationale.*

Citoyens collègues,

NOUS poursuivons notre mission avec l'énergie de républicains qui ont le sentiment profond de leur caractère; nous ne le déposerons point, nous ne descendrons pas de la hauteur où le peuple nous a placés, pour nous occuper des misérables intérêts de quelques hommes plus ou moins coupables envers la patrie.

Nous avons éloigné de nous tous les individus, parce que nous n'avons pas de temps à perdre, point de faveur à accorder; nous ne devons voir et nous ne voyons que la République, que vos décrets qui nous commandent de donner un grand exemple, une leçon éclatante; nous n'écoutons que le cri du peuple qui veut que tout le sang des patriotes soit vengé une fois d'une manière prompte

et terrible, pour que l'humanité n'ait plus à pleurer de le voir couler de nouveau.

Convaincus qu'il n'y a d'innocent, dans cette infâme cité, *que celui qui fut opprimé ou chargé de fers par les assassins du peuple*, *NOUS SOMMES EN DÉFIANCE CONTRE LES LARMES DU REPENTIR; rien ne peut désarmer notre sévérité: ils l'ont bien senti ceux qui viennent de vous arracher un sursis en faveur d'un détenu.*

Nous sommes sur les lieux, vous nous avez investis de votre confiance, ET NOUS N'AVONS PAS ÉTÉ CONSULTÉS.

Nous devons vous le dire, citoyens collègues, *L'INDULGENCE est une faiblesse dangereuse*, propre à ranimer les espérances criminelles au moment où il faut les détruire : on l'a provoquée envers un individu, on la provoquera envers tous ceux de son espèce, afin de rendre illusoire l'effet de votre justice. *On n'ose pas vous demander le rapport de votre premier décret sur l'anéantissement de la ville de Lyon, mais on n'a presque rien fait jusqu'ici pour l'exécuter. LES DÉMOLITIONS SONT TROP LENTES, il faut des moyens plus rapides à l'impatience républicaine. L'EXPLOSION DE LA MINE, etc., L'ACTIVITÉ DÉVORANTE DE LA FLAMME PEUVENT SEULES EXPRIMER LA TOUTE-PUISSANCE DU PEUPLE: sa volonté* ne peut être arrêtée comme celle des tyrans; *elle doit avoir l'effet du tonnerre.*

Signé FOUCHÉ, COLLOT-D'HERBOIS.

Ville-Affranchie, 26 Brumaire, l'an II. de la République française, etc.

LETTRE de Collot *à Robespierre.*

Ville-Affranchie, le 3 Frimaire, l'an II. de la République, etc.

Mon collègue, *mon ami*,

CES craintes pour la chose publique souffrante, qui m'ont décidé à venir ici sur ton invitation, n'étaient point vaines. Nous n'avions pas la mesure des dangers, encore moins des obstacles, quelque grands que nous les supposions. La volonté et les intentions en trouvent

d'incroyables ; il faut les surmonter. Mais quand on prononce des mesures révolutionnaires, quand on veut leur succès, les détails immenses et inattendus que ne peut négliger un représentant du peuple, dissipent un temps précieux et consument des forces nécessaires. Je n'ai pas cru, mon ami, me trouver ici commissaire de l'armée des Alpes, administrateur de cinq ou six départemens à-la-fois ; je n'ai pas cru avoir à créer tous les mouvemens, toutes les actions nécessaires à forger tous les instrumens, et cependant il a fallu s'en occuper. Point ici de subsistances, point d'autorités agissantes ; les ordres du comité de salut public mal compris ; un jour la garnison épuisée, le lendemain trois fois trop abondante par des levées de la première réquisition, qui n'étaient seulement pas annoncées ; les fabriques d'armes inactives, d'autres à transférer ; point d hôpitaux fixes ; *le système de l'indulgence établi par les patriotes, soutenu par un décret de la Convention du 20 brumaire, affiché ici avec affectation, et envoyé avec une promptitude qu'on n'a pas ordinairement ;* les vengeances particulières agitant les comités révolutionnaires établis, à tel point qu'ils étaient aveugles sur la vengeance publique, et qu'ils ont eu sous les yeux, sans l'arrêter, pendant un mois, l'accusateur public qui a appliqué la peine de mort au républicain *Châlier*, échappé ensuite quand il a été poursuivi ; des généraux nouvellement arrivés, mécontens d'avoir été déplacés d'où ils étaient ; les anciens, qui d'ailleurs ont fait le siége avec courage, si peu révolutionnaires qu'ils ont donné à l'ordre pour mot de ralliement, *Simonneau*, ne sachant pas la différence qu'il y a de ce mot de ralliement feuillantin, à celui de *Marat*, pour de vrais patriotes ; enfin, mon cher Robespierre, l'impuissance même de faire des reproches trop marqués, parce que tous ces fonctionnaires sont des patriotes persécutés et intéressans, et les militaires, des hommes qui ont combattu avec énergie contre les rebelles ; n'ayant par conséquent aucune force par le ralliement, et devant toujours puiser ses moyens en soi-même : voilà, depuis mon arrivée, quelle a été ma position. Je ne crois pas avoir fléchi, quoique souvent ma santé et mes forces m'aient trahi. *J'ai marché à grands pas vers les mesures* MÉDITÉES, en évitant beaucoup de mal d'abord, et en donnant un

plus grand caractère à tous les moyens employés jusqu'alors. *L'armée révolutionnaire arrive enfin après-demain, et je pourrai accomplir* DE PLUS GRANDES CHOSES. Il me tarde que tous les conspirateurs aient disparu ; l'impatience de la patrie et du peuple souverain qui la compose, retentit sur tous mes fibres et dans mon cœur. *Il faut que Lyon ne soit plus en effet, et que l'inscription que tu as proposée, soit une grande vérité; car jusqu'à présent, bien que nous ayons doublé et triplé les apparences, ce n'est réellement qu'une hypothèse, et le décret lui-même oppose de grandes difficultés :* IL T'APPARTIENDRA DE LE RENDRE CE QU'IL DOIT ÊTRE, ET D'AVANCE NOUS PRÉPARERONS LES AMENDEMENS. Il faut licencier, faire évacuer cent mille individus travaillant, depuis qu'ils existent, à la fabrique, sans être laborieux, et bien éloignés de la dignité et de l'énergie qu'ils doivent avoir ; intéressans à l'humanité, parce qu'ils ont toujours été opprimés et pauvres, ce qui prouve qu'ils n'ont pas senti la révolution. En les disséminant parmi les hommes libres, ils en prendront les sentimens ; ils ne les auront jamais s'ils restent réunis. Tu as trop de philosophie pour que cette idée t'échappe. Nous avons créé deux nouveaux tribunaux pour juger les traîtres ; ils sont en activité à *Feurs* : les deux qui sont ici, ont pris, depuis notre arrivée, plus de force et d'activité. *Plusieurs fois vingt coupables ont subi la peine dûe à leurs forfaits, le même jour. Cela est encore* LENT pour la justice d'un peuple entier qui doit foudroyer tous ses ennemis à-la-fois, et NOUS NOUS OCCUPERONS À FORGER LA FOUDRE. Mais crois-moi, *ami*, mesure les difficultés, et pense que *les premiers instans qui devaient accomplir.... ayant été perdus, ce que nous avons fait est beaucoup. Il ne faut pas cependant croire que le respectable Couthon mérite aucun reproche ; je répète que j'admire son courage.* Mais est-il possible qu'il ne soit pas trompé dans la situation où il se trouve ! Je n'ai qu'un regret, c'est de n'avoir pas été alors avec lui. Je rends justice à mes collègues ; mais ils étaient fatigués du siége en dehors ; *et le siége qu'il fallait commencer en dedans, demandait des forces nouvelles.* Je crois t'avoir ici épanché mon cœur et ma pensée, *mon*

ami ; tu sentiras que ce qui a manqué ici, ce sont les hommes : il en faut pour tous les postes, et les postes sont nombreux. J'ai beaucoup à me louer des *jacobins* qui sont partis ; la plupart composent *une commission révolutionnaire que nous avons créée*, et c'est la seule autorité qui marche ; elle pousse aussi un peu les autres. *J'aurais desiré aussi quelques* FRÈRES *pour l'administration et pour les bureaux.* Il faut les qualités analogues ; et j'avais désigné deux ou trois personnes que je ne vois pas arriver. Elles devaient s'adresser *à toi* ou *à Billaud-Varenne pour partir, d'après l'approbation de la société.* Ils m'avaient été désignés capables *par les jacobins qui sont ici*, et de bonne volonté. Il fallait aussi un accusateur pour le tribunal qui restera permanent long-temps. On m'avait désigné *Saintexte ;* je le connais peu, ainsi que plusieurs autres désignés ; car les missions et mes constantes occupations ont laissé mon opinion incertaine, ayant été souvent absent de la *société. Rectifie les choix s'ils ne sont pas bons*, mais décides-en, dans ce cas, d'autres à partir. Si j'avais pu demander de nos anciens, je l'aurais fait ; mais ils sont nécessaires à Paris, étant presque tous fonctionnaires. Et cependant, *s'il n'en vient pas*, tous les détails tombent sur nous et nous absorbent. Si *Montaut* ne part pas, faites-en partir un autre. Tu vois que, chargés d'autant d'opérations, cela est nécessaire. *Écris-nous. aussi ; peut-être as-tu tort de ne l'avoir pas fait. Une lettre de* TOI FERA GRAND EFFET SUR TOUS NOS JACOBINS. NE LAISSE POINT PASSER DES RAPPORTS TELS QUE CELUI QUI A AMENÉ LE DÉCRET DE SURSIS. Enfin, *mon cher* Robespierre, donne-moi de tes nouvelles. Tu sais que tu en avais pris l'engagement. Tu m'as dit qu'il fallait du courage pour accepter cette mission ; je te dis avec franchise que tu avais raison. Il faut ajouter qu'il faut de la santé. *Conserve bien la tienne, elle est précieuse aux républicains, et particulièrement à ton constant ami.*

Signé Collot-d'Herbois.

Communique, je te prie, aux bons patriotes qui t'entourent, mes sentimens d'amitié et de fraternité.

N.° LXXXVIII.

Lettre de Collot *à* Couthon.

Commune-Affranchie, le 11 Frimaire, l'an II.e de la République, etc.

Je pense qu'enfin, cher collègue et ami, tu es arrivé à Paris, et que tu pourras jouir d'un peu de repos. Tu en as grand besoin; mais, obligé de partager les travaux du comité de salut public, en pourras-tu prendre! c'est ce qui est fort douteux. Au reste, les bonnes opérations reposent, et c'est là le seul loisir qui soit, en quelque sorte, permis aux vrais patriotes. *Tu m'as parlé de l'esprit public de cette ville; penses-tu qu'il puisse jamais y en avoir! Je crois la chose impossible.* IL Y A SOIXANTE MILLE INDIVIDUS *qui ne seront jamais républicains. Ce dont il faut s'occuper, c'est* DE LES LICENCIER, *de les répandre avec précaution sur la surface de la République, en faisant pour cela les sacrifices que notre grande et généreuse nation est en état de faire.* Ainsi DISSÉMINÉS, et surveillés, ils suivront au moins le pas de ceux qui marcheront avant ou à côté d'eux. Mais réunis, ce serait pendant bien long-temps un foyer dangereux, et toujours favorable aux ennemis des vrais principes. Les générations qui en proviendraient ne seraient même jamais entièrement pures; car l'esprit d'asservissement et l'absence de l'énergie seraient héréditaires, si l'éducation n'y remédiait; et les pères étant insensibles à leur propre dignité, comment seraient-ils jaloux de l'éducation de leurs enfans! Cela est déplorable. C'est à la mère-patrie à tenter tous les moyens pour opérer la régénération de ce grand nombre d'individus, qui pourraient distribuer leur industrie à son avantage, et la payer ainsi de ce qu'elle fera pour eux. *Il t'appartient, Couthon, de développer ces idées; j'en ai déjà parlé à Robespierre.* CONCERTE-TOI AVEC LUI POUR FINIR LE DÉCRET CONCERNANT CETTE COMMUNE QUI NE PEUT SUBSISTER SANS DANGER. LA POPULATION LICENCIÉE, IL SERA FACILE DE LA FAIRE DISPARAÎTRE, *et de dire avec vérité,* LYON N'EST PLUS. Il est plus urgent que jamais d'user d'une grande sévérité, aussi allons-nous la déployer. On a essayé d'exciter de

nouveaux mouvemens dans l'armée, et dans le très-grand nombre d'ouvriers occupés aux démolitions. Tu n'as jamais cru que *Précy* fût mort; le commissaire de l'armée des Alpes nous a assuré qu'il était à Lausanne. Nous avons beaucoup travaillé, et nous sommes encore loin d'apercevoir même l'espace compris dans notre tâche. Je sais que *Laporte* t'a demandé de le faire revenir. Il était bien fatigué, et nous avons été les premiers à le solliciter d'aller se reposer. Il a été quinze jours à la campagne. Mais il nous est bien nécessaire. Il va bien avec nous; et à moins que vous ne le remplaciez, avant qu'il parte, par un montagnard vigoureux au travail et d'un grand caractère, la chose publique en souffrirait. *Fouché* et moi nous succombons. *Albitte* et *Châteauneuf-Randon* ne pourront être bien utiles qu'à l'armée, *Simon* et *Dumas* étant partis. Ici, il y a une complexité d'opérations qui occupent au moins trois hommes qui travaillent seize heures par jour, bien accordés sur les faits et les principes et sans se quitter. Toutes les opérations du Midi reviennent à nous par contre-coup. Les subsistances prennent un temps considérable. Les séquestres, l'organisation du tout, la surveillance de cinq à six départemens, telle est la besogne journalière, et je ne parle pas, tu le vois, *des mesures révolutionnaires qui sont continuellement méditées, mises en action, et qui doivent* CONSOMMER LE GRAND ÉVÉNEMENT DE LA DESTRUCTION DE CETTE VILLE REBELLE, *et l'anéantissement de tous les traîtres.* Je t'embrasse, *respectable ami;* reçois l'assurance de mon éternel et fraternel attachement.

Signé COLLOT-D'HERBOIS.

AUTRE LETTRE de Collot *au comité de salut public.*

Ville-Affranchie, le 17 Brumaire, l'an II.e de la République, etc.

Collot-d'Herbois à ses collègues composant le comité de salut public.

Citoyens collègues,

LA précaution fut bonne d'envoyer à *Laporte* votre arrêté pour le faire rester à Ville-Affranchie. Il partait avec *Maignet* et *Couthon*, que je n'ai plus trouvés ici,

et la ville eût été sans représentans. Il y a trois jours que j'y suis avec lui. *Fouché* n'est point arrivé, quoiqu'il m'ait donné parole de me suivre, à vingt-quatre heures de distance. Vous allez juger si la présence de plusieurs est nécessaire.

La ville est soumise, comme on vous l'a dit, mais non pas convertie. Les sans-culottes laborieux, amis naturels de la liberté, n'y voient pas encore clair; il y en a au moins soixante mille. Ils souffraient beaucoup pendant le siége : ils sentent qu'ils sont délivrés et soulagés, mais voilà tout. Il faut les animer pour la République. L'aristocratie obscure rêve à tous les moyens de se tirer d'affaire. Les contre-révolutionnaires arrêtés frémissent de rage et attendent leur jugement : ceux qui ne sont pas arrêtés sont errans, ou cachés; ils ont usé de plusieurs déguisemens pour fuir. L'organisation, toute imparfaite qu'elle est, des autorités surveillantes et administrantes, est ce qui doit avoir donné le plus de peine à nos collègues, les hommes sûrs étant excessivement rares. *La démolition allait lentement*, ils étaient beaucoup pour gagner leur journée et ne rien faire. *La commission militaire a trop souvent employé, à juger ceux contre lesquels elle n'a pas trouvé de preuve, et qu'elle a élargis, des momens dont chacun devait être un jugement terrible prononcé contre les coupables. Elle en a fait fusiller plusieurs. Le TRIBUNAL VA PLUS FERME; mais sa marche est LENTE : il a encore peu opéré.*

La population actuelle de Lyon est de cent trente mille ames, au moins; il n'y a pas de subsistances pour trois jours.

Le général *Dours* voulant entrer dans vos intentions pour le siége de Toulon, s'est dégarni au point qu'il ne reste pas ici trois mille hommes de garnison effective; elle est véritablement insuffisante. *Pressez le départ du détachement de l'armée révolutionnaire.* L'esprit public est nul et toujours prêt à tourner en sens contraire de la révolution. *Les exécutions même ne font pas tout l'effet qu'on en devait attendre. La prolongation du siége, et les périls journaliers que chacun a courus, ont inspiré une sorte d'indifférence pour la vie, si ce n'est tout-à-fait le mépris de la mort. Hier, un spectateur revenant d'une exécution, disait : Cela n'est pas trop dur; que ferai-je*

pour

pour être guillotiné ! Insulter les représentans ! Jugez combien de telles dispositions seraient dangereuses dans une POPULATION ÉNERGIQUE. Voilà l'état des choses.

De nouvelles visites domiciliaires ont fini ce soir. Il en est résulté de nouvelles arrestations, et trois mille fusils de plus. Le nombre de ceux qui sont rentrés est actuellement de neuf mille ; une immense quantité est au fond des rivières, on en a trouvé dans des puits. On recouvrera tout ce qui sera possible. *La mine va accélérer les démolitions, les mineurs ont commencé à travailler aujourd'hui. Sous deux jours les bâtimens de Bellecour sauteront. J'irai de suite par-tout où le moyen sera praticable envers les bâtimens proscrits. Les accusateurs publics vont marcher plus rapidement, le tribunal a commencé, hier, à aller par trois dans un jour. Les* JACOBINS *arrivés seront employés utilement.* Enfin, je me concerterai pour *des mesures nouvelles, grandes et fortes.* Mais, citoyens collègues, pas de vivres pour deux jours : voilà ce qui retarde, distrait et dérange tout. J'ai pris, envers les départemens voisins, des arrêtés pressans, comme membre et d'après les intentions du comité de salut public, pour ne pas être gêné par les autres réquisitions, qui toutes se croisant, nous font périr au milieu de nos ressources : je compte sur votre approbation. Pressez *Montaut* de partir, je vous en prie. Il est convenu que *Laporte* ira se reposer une décade à la campagne, dès que *Fouché* sera arrivé, et *Laporte* en a besoin. Les fatigues qu'ils ont eues sont infinies : les miennes disparaissent, lorsque je songe que *Couthon* en a supporté de plus grandes. Mais j'étais malade en partant, je n'ai pas dormi depuis mon arrivée ; je crains que ma santé et mes forces ne me trahissent, faites partir *Montaut.*

Albitte était parti d'ici la veille de mon arrivée. Le courrier dépêché vers lui, par vous, le 8 du courant, a été jusqu'à Toulon, et en est revenu sans le rencontrer. Je l'ai remis en course après lui avec ses dépêches ; mais il ne le rencontrera qu'à Toulon, et *Albitte* ne reviendra probablement ici qu'après avoir examiné ce qui s'y passe. Le général *Dours* vous a rendu compte, m'a-t-il dit, de toutes les forces qui sont parties pour s'y rendre,

soit en hommes, soit en artillerie et munitions. Mais là, aussi, les subsistances vont donner de grandes inquiétudes. Fixez, chers collègues, votre attention bien particulièrement sur cet objet.

Salut et fraternité.

Signé COLLOT - D'HERROIS.

AUTRE LETTRE de Collot *au même comité.*

Ville-Affranchie, le 19 du 2.e mois de l'an II.e de la République, etc.

Collot - d'Herbois à ses collègues composant le comité de salut public de la Convention nationale.

Citoyens collègues,

JE vous ai fait part de notre désespérante situation relativement aux subsistances. J'ai observé que le débat croisé des réquisitions de nos collègues causait les plus grands embarras. Vous avez fait décréter que les représentans devaient user du droit de préhension pour soutenir leurs réquisitions. Il n'en résultera pas le bien que vous espérez. Tout ce qui est requis et contesté par plusieurs, va être pris par celui qui se trouvera le plus près : c'est celui-là qui souvent a le moins de besoins, et qui, écartant la vue de ceux des autres, fait souvent les demandes les plus démesurées. S'il arrive que ses autres collègues envoient la force armée pour soutenir leurs réquisitions, et le droit de préhension, qui leur est commun, ne craignez-vous pas que la querelle des réquisitions, déjà bien vive et bien animée dans plusieurs départemens, ne se tourne en combats ! Le droit de préhension, ainsi exercé, n'amènera dans la distribution aucune égalité relative aux besoins, et c'est de cette égalité que dépend le salut de tous ceux qui souffrent et qui demandent. Voilà de quoi la commission doit s'occuper avant tout : c'est de bien distribuer ce qui est disponible. Vous pouvez amender le décret, en disant que le droit de préhension ne s'exercera, d'abord, par les représentans du peuple, que sur le quart de ce qui peut être réservé pour l'exécution de leurs réquisitions.

Si vous n'approuvez pas les mesures que j'ai prises, comme membre du comité, l'armée des Alpes n'aura pas de pain dans huit jours. Le droit de préhension sera exercé par nos collègues qui sont à Besançon et dans les départemens environnans, avant qu'on puisse nous envoyer un sac. Je n'ai aucune force ici qu'on puisse distraire sans imprudence, puisqu'il n'y a pas plus de deux mille cinq cents hommes de garnison. La réquisition des jeunes gens n'est point armée et consomme beaucoup, et les ordres à porter dans le *Mont-Blanc*, seraient trop tard exécutés.

Nous menons cependant toujours nos opérations aussi rapidement que possible. Bien *des embarras naissent de l'insuffisance des premières mesures prises et de la disette des hommes sûrs. Nous avons donné aux tribunaux ou commissions, une marche bien plus vive. Hier, six coupables ont reçu la mort. Un nouveau tribunal va se mettre en activité à Feurs ; la guillotine, nécessaire pour consommer ses jugemens, a été commandée hier et partira sans délai : la mine hâtera les démolitions.* Mais les subsistances ! vous ne pouvez comprendre combien cet objet fait perdre de temps. Il énerve, il dissipe les forces qui doivent être réservées pour *les plus énergiques mesures.* Je me sers de toutes les miennes sans relâche. On nous a dit que *Montaut* ne partirait pas ; faites-le expliquer, ou nommez-en un autre. Il le faut, soyez-en certains, il sera même souvent nécessaire de se séparer. Faites décréter aussi que les pouvoirs de *Javoques* s'étendent dans le département de l'Ain ; il y aura beaucoup à faire.

Salut et fraternité.

Signé Collot-d'Herbois.

P. S. *Que le détachement de l'armée révolutionnaire arrive le plutôt possible.* Les généraux se sont dégarnis ici, et ont dégarni l'armée des Alpes jusqu'à l'imprudence. Le service est dur, continuel et fatigant ; et déjà les volontaires, qui croyaient se reposer un peu après le siége, murmurent de cette surcharge de service qui véritablement n'a point été calculée, comme elle devait l'être, avec ce qu'on devait réserver.

N.° LXXXIX.

Je n'avais cité que de mémoire la déclaration faite par mon collègue *André Dumont*, le 14 frimaire, à la Convention nationale. Afin de ne pas sortir des bornes de la vérité, je me suis adressé à lui pour l'avoir bien précise; la voici *textuellement*.

« On avait envoyé dans les *départemens du Nord* et » *du Pas-de-Calais, St.-Just, Lebas* et *Lebon* : les deux » premiers traitaient la dépopulation en grand; ils pros- » crivaient tous les ex-nobles, tous les prêtres, tous » les marchands, gros propriétaires ou riches; ils ali- » mentaient des tribunaux féroces, de victimes qu'on » envoyait sans examen à l'échafaud. *Lebon*, de son » côté, *avait reçu de votre comité* le droit d'envoyer » à un tribunal de sang, formé par lui, ceux qu'il voulait, » et ce droit lui fut donné sur six départemens qu'il » n'avait pas, et dans lesquels il y avait des repré- » sentans. *CE DERNIER, MUNI D'UN ARRÊTÉ DU* » *COMITÉ QUI LUI CONFÉRAIT UN DROIT QU'IL* » *N'AVAIT PAS LUI-MÊME, écrivit à tous les agens* » *nationaux de district de lui envoyer un état nominatif* » *de tous ceux qui payaient plus de 30 livres.* Jugez, » d'après cela, ce qu'on avait résolu. *Ajoutez à cela* » *cet exécrable ordre d'arrêter TOUS LES CI-DEVANT* » *NOBLES, NÉGOCIANS et RICHES*, et voyez ce » qu'on préparait. Pour parer à ce coup horrible, je » fis croire que je tenais le fil d'une affreuse conspi- » ration, que j'allais en poursuivre les auteurs; je » parvins par-là à sauver les victimes de la férocité; » et pour empêcher l'effet qu'on espérait de l'arrestation » générale qu'on avait ordonnée, j'y ajoutai les femmes » et les enfans de ceux qu'on avait fait arrêter : j'étais » sûr par-là d'empêcher les massacres; car soupçonner » des femmes et des enfans d'avoir conspiré avec leurs » pères, c'était prouver l'innocence de ces derniers; » en les accusant tous du même crime, c'était évidem- » ment les décharger tous, des enfans ne pouvant pas » être suspectés de conjuration. Je le dis, c'est par » de nombreuses arrestations, que j'ai empêché qu'une » seule goutte de sang coulât : aussi ceux-mêmes

» que j'ai fait arrêter seraient-ils les premiers à me » défendre, parce que je les ai sauvés tous. »

LETTRE de Robespierre jeune à son frère.

Commune Affranchie, 3 Ventôse, an II.e de la République.

J'APPRENDS que *Bernard* m'a dénoncé. Cet être petit et immoral, ne peut m'atteindre; je ne répondrai à sa stupide dénonciation, qui est un crime envers lui-même, que par le rapport de mes opérations. Je ne puis comprendre comme un représentant du peuple ose s'accuser d'avoir eu la condescendance de s'être laissé circonvenir, séduire même par un de ses collègues.

Il a eu la sottise atroce de me traiter de contre-révolutionnaire; il m'a supposé l'intention d'obtenir du comité de salut public un décret qui opprimât les patriotes; il a débité, à la société de Besançon, des horreurs multipliées sur mon caractère, ma conduite, etc. Le frère d'*Humbert* est perdu dans l'opinion publique à Besançon. Il s'est servi de ce moyen pour prévenir tous les esprits contre moi, contre ce que j'avais fait; il a peint la commune de Vesoul en contre-révolution sous ma présidence, etc. J'ai facilement répondu à toutes ces calomnies : je n'ai trouvé d'adversaires à Besançon, qu'un frère de Vaublanc, et un rédacteur corrompu d'un journal qui se fabrique dans le département du Doubs. Rien n'est plus facile que de conserver une réputation révolutionnaire aux dépens de l'innocence. Les hommes médiocres trouvent, dans ce moyen, le voile qui couvre toutes leurs noirceurs: mais l'homme probe sauve l'innocence aux dépens de sa réputation. Je n'ai amassé de réputation que pour faire le bien, et je veux la dépenser en défendant l'innocence. Ne crains point que je me laisse affaiblir par des considérations particulières, ni par des sentimens étrangers au bien public. Le salut de mon pays, voilà mon guide; la morale publique, voilà mon moyen. C'est cette morale que j'ai nourrie, échauffée et fait naître dans toutes les ames. On crie sincèrement *vive la montagne* dans les pays que j'ai parcourus. Sois sûr que j'ai fait adorer la montagne, et qu'il est des contrées qui ne font encore que la craindre, qui ne la connaissent pas, et auxquelles il

ne manque qu'un représentant digne de sa mission, qui élève le peuple, au lieu de le *démoraliser. Il existe un systême d'amener le peuple à niveler tout; si on n'y prend garde, tout se désorganisera.*

Celui qui te remettra cette lettre, est le ministre de la république de Gênes, tiré de la classe des communes, avocat distingué, homme à talens. On m'a assuré qu'il était partisan de la révolution française; je desire que tu t'entretiennes un instant avec lui, et que tu cherches à découvrir les intentions du gouvernement ou les dispositions du peuple génois.

Signé ROBESPIERRE *jeune.*

P. S. Je vais envoyer mon rapport au comité de salut public. Je crois que la Convention nationale ne souffrira pas que j'entre en lutte avec Bernard.

N.° XC.

IL serait trop long d'imprimer ici le petit écrit intitulé : *Complot dévoilé par le citoyen* COMPÈRE, *ci-devant adjudant du général Dampierre, capitaine au régiment ci-devant Flandre.*

Ce *Compère*, émigré, adresse *à ses frères d'armes et à tous les Français* cet écrit, qui *contient*, dit-il, *les motifs qui ont déterminé sa désertion.* Ses motifs s'analyseraient facilement : car tout son écrit est un résumé de ce que Robespierre a fait pour en venir à être le chef du gouvernement.

Comme je n'ai cité *Compère* qu'à raison du but qu'il donne à Robespierre et ses agens, d'anéantir le commerce, je me bornerai à citer deux phrases relatives à cet objet. On lit, pages 2 et 3 : *Les artisans du grand œuvre savaient bien qu'ils* RUINERAIENT LA FRANCE, SES ARTS, SES MANUFACTURES; *mais qu'importe la misère, la perte même d'une génération qui existe, lorsqu'il s'agit d'un grand changement dans l'ordre général des choses! . . . .*

Il faut, dit Robespierre, *substituer aux qualités de* NOBLE, NÉGOCIANT, MANUFACTURIER, ARTISTE, HONNÊTE, *qui divisent les peuples en des castes privées, le nom vraiment indépendant de* SANS-CULOTTE........

qui, n'attachant à rien, dispose à tout tenter, à tout entreprendre, sans craindre et sans rougir. Il faut enfin amener la nation à se faire un titre d'honneur, une sûreté de ce nom.

N.° XCI.

LETTRE sur Dorfeuille.

JE vous adrèsse, citoyenne, copie de quelques pièces dont les originaux sont déposés au comité de salut public. Le citoyen votre frère devrait en être informé. L'impunité dont jouissent encore les contre-révolutionnaires du département de l'Ain, fait craindre qu'on ne lui en ait soustrait la connaissance.

Faites-lui observer que *Dorfeuille* et *Merle* (1), mentionnés dans les pièces ci-jointes, ont vu, pendant leur séjour à Paris, journellement les citoyens *Jagot* et *Collot-d'Herbois*, et on ne conçoit pas qu'ayant eu des rapports si intimes avec eux, *Dorfeuille* se soit permis les propos soulignés.

Une observation aussi essentielle, c'est que les dénonciations qui arrivent *au comité*, retournent à *Dorfeuille* qui en fait persécuter les courageux auteurs.

Vous savez que ce *Dorfeuille* était l'auteur du *Père Duchêne* de Commune-Affranchie, où l'on peut voir les principes qui l'animent.

N.° XCII.

LETTRE de Pilot *à* Gravier, *juré du tribunal révolutionnaire de Paris.*

Ville-Affranchie, le 13 Frimaire, l'an II.e de la République, etc.

MON ami, si j'ai tant tardé à te donner des nouvelles

---

(1) Il existe contre le nommé *Merle* un mémoire imprimé et signé par la commune de Bourg. Cet écrit renferme, entre autres accusations, celle-ci sous les numéros 5 et 6; « Dans le temps qu'il remplissait (*Merle*) les » fonctions d'accusateur public à Commune-Affranchie, il écrivait aux » factieux : *Envoyez-moi donc vos détenus; vous oubliez donc que la* » *guillotine les attend.* Il a cherché à corrompre les jurés pour les forcer à » faire guillotiner un citoyen, en les assurant que s'ils ne le condamnaient » pas à mort, *il les dénoncerait tous au comité de salut public.*

de Ville-Affranchie, c'est que je voulais que ma citoyenne t'instruisît elle-même de toutes les circonstances qui s'y sont passées depuis ton départ, ne pouvant partir que dans huit jours. Ce retard a été occasionné par une cruelle indisposition que j'ai supportée, à un tel point que j'ai marché pendant dix jours avec des béquilles. J'avais été saisi tellement par des douleurs aux cuisses et aux jambes, qu'il m'était impossible de marcher. Tout cela n'est rien; *et ma santé se rétablit, chaque jour, par l'effet de la destruction des ennemis de notre commune patrie. Mon ami, je t'assure que cela va on ne peut mieux; tous les jours il s'en expédie une douzaine; l'on vient même de trouver cet expédient trop long. Tu apprendras, sous peu de jours, des expéditions de deux ou trois cents à-la-fois: les maisons se démolissent à force.* Notre société populaire ne peut pas absolument s'organiser. Je ne sais par quelle fatalité l'esprit d'union ne peut y régner. L'on ne peut attribuer cette cause qu'à la confusion qui suit insensiblement l'époque du moment. Enfin, avec le temps et la fermeté des républicains, la liberté et l'égalité s'assureront à jamais.

Sous huit à dix jours ma citoyenne partira; elle emportera avec elle les objets de commission pour le citoyen *Duplay*.

Ta bonne mère est toujours bien inquiétée par tes sœurs, dont les scellés sont apposés sur chacun de leurs domiciles. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour la consoler et lui faire prendre une ferme résolution. Je desirerais que tu employasses tous les moyens possibles pour la faire aller vers ton frère à Grenoble. Je n'entre pas dans des détails plus longs; ma femme t'instruira de tout, lorsqu'elle sera auprès de toi.

Bien des complimens à *Dupuis* le montagnard.

Salut et fraternité. *Signé* C. PILOT.

N.° XCIII.

AUTRE LETTRE de Pilot *à* Gravier.

Commune-Affranchie, le 24 Frimaire, l'an II.e de la République.

JE te prie, mon ami, d'abonner au journal des débats

et à celui de la montagne, l'administration du district de Ville-Affranchie. Tu me feras le plaisir pareillement de me marquer, en réponse, l'adresse des propriétaires de ces journaux, ainsi que celle de tous les bons journalistes de Paris. Cette mesure me mettra dans le cas de ne plus t'inquiéter pour pareil objet, vu que je me dispose actuellement à recevoir tous les abonnemens qui se présenteront à mon bureau.

Je crois que la présente trouvera ma femme auprès de toi; embrasse-la bien pour moi, et pour toi, si tu veux. Je lui donnerai, par le prochain courrier, des détails sur nos affaires particulières.

La guillotine, la fusillade ne va pas mal.; 60, 80, 200 à-la-fois sont fusillés; et tous les jours on a le plus grand soin d'en mettre de suite en état d'arrestation, pour ne pas laisser de vide aux prisons.

Salut et fraternité. *Signé* C. PILOT.

N.° XCIV.

AUTRE LETTRE de Pilot *à* Gravier.

Commune-Affranchie, le 25 Nivôse, l'an II.e de la République.

MON ami, l'ami *Fillon* et *Achard* sont si préoccupés, qu'ils ne peuvent presque pas se procurer le plaisir de t'écrire. *Fillon* arriva, il y a peu de jours, de remplir une mission pour réorganiser une municipalité de campagne qui était aristocrate en diable. Les occupations de toutes les administrations sont si multipliées, que l'on ne peut avoir un moment de répit. Je suis chargé de te prier de ne pas oublier l'affaire du brave *Thonion;* il a dû lui-même t'instruire à ce sujet. Faire rendre justice aux patriotes, exterminer les traîtres, déjouer leurs complots, voilà le plus saint de nos devoirs; dussions-nous périr, soyons fermes et inébranlables, et nous serons vainqueurs. *Du moment où j'aurai pu me procurer les bas pour Robespierre, je te les ferai passer.*

Notre *tribunal révolutionnaire va toujours bien; le fameux* Guichard, *miroitier, a porté avant-hier sa tête à la guillotine,*

Le calme renaît à Commune - Affranchie entre les dragons volontaires et l'armée révolutionnaire parisienne. C'était encore une manœuvre de quelques malveillans qui affrontaient impunément la vengeance nationale.

Mais enfin leurs projets seront déjoués, et la vertu et les mœurs républicaines triompheront toujours à côté du vice. Ce ne sera que ces qualités si nécessaires qui établiront le bonheur des humains.

Je t'ai fait passer un jambon, je souhaite que tu le manges en bonne santé. Tu diras à ma citoyenne que je me dispose à la faire revenir; *j'ai chargé* Saulnier *de la conduire à la Convention nationale, pour qu'elle soit témoin des grands principes de notre révolution. TÂCHE qu'elle voie les JACOBINS le plus souvent qu'elle pourra* avant que de partir. C'est sur-tout DANS CE LIEU où *une mère peut se procurer les grandes dispositions qui doivent servir de base à l'éducation de ses enfans.* Mon ami, je sais bien que les occupations importantes dont tu es chargé, ont privé ma femme de beaucoup de choses intéressantes que tu te serais empressé de lui faire connaître. Le salut de la patrie passe avant tout. J'espère que *Saulnier* s'empressera de remplir cette mission. Bien mes civilités à *Renaudin*, à *Dupuis*, à tous les patriotes; n'oublie pas la femme *Gaillard.*

Salut. *Signé* le sans-culotte PILOT.

EXTRAIT d'une autre lettre de Pilot *à* Gravier.

Commune-Affranchie, 7 Floréal, seconde année de la République, une, indivisible et démocratique.

. . . . Tu dois penser, mon cher ami, qu'il est fâcheux que *Laporte* n'ait pu aller faire son rapport pour appuyer celui de *Fouché* relativement à l'état de Commune-Affranchie. N'importe cependant, les sans-culottes se rassurent par l'espoir qu'ils ont que ceux qui viendront les remplacer (*Laporte* et *Meaulle.*) distingueront plus avantageusement les patriotes . . . .

O temps, ô temps! Combien tu apprends à l'homme à ne jamais désespérer de ton gouvernement, sur-tout lorsque le comité de salut public, dont les membres qui le composent offriront bientôt à l'univers entier cette

force de caractère qui découle de cette vertu sans mélange et de la probité la plus sévère, que n'ont jamais offerte les siècles les plus mémorables à aucun gouvernement démocratique.

Embrasse bien pour moi tous les amis, et crois-moi bien fraternellement. Salut.

Signé C. PILOT.

N.° X C V.

LETTRE de Bertrand, *maire de Commune-Affranchie.*

Commune-Affranchie, le 2 Pluviôse, l'an second de la République française, une et indivisible.

Toujours ami, collègue et intrépide républicain,

Voilà, en effet, bien des jours écoulés depuis que tu habites la commune de Paris, sans que j'aie commencé à t'écrire. Eh bien, citoyen, aujourd'hui j'entreprends de m'en dédommager pour converser avec toi. Il m'a été remis deux lettres pour un *jacobin*, qui était dans le tems du séjour dans notre commune avec le représentant *Collot-d'Herbois*, et à-présent avec le citoyen *Meaulle*, que, depuis son arrivée, je n'ai encore approché qu'une seule fois. Je te dirai même que je les approche très-rarement, à mon grand regret, parce que j'aime les amis de la patrie, de la raison et de la cause du peuple : pourtant je ne redoute pas leurs regards ; mais je ne sais pourquoi je remarque que nous ne sommes pas bien dans leur esprit, à part le seul intérêt que leur inspire le souvenir de nos persécutions : ainsi donc c'est peu de chose, parce que des hommes révolutionnaires et irascibles... aux événemens et... de toutes les clameurs des pygmées ; je ne compte pour rien de pareilles épreuves, dès qu'il y va du salut et du bonheur des générations futures.

Ami, je t'interpelle un moment pour te répondre, ainsi qu'à *Collot-d'Herbois*, sur un passage d'un rapport qui est dans un des derniers journaux, où la municipalité est un peu tympanisée. Certes, je m'arrête sur ce passage, et j'observe qu'il est à tort. *Quoi donc ! dira-t-on, parce que j'ai concouru à faire guillotiner*

mon neveu, d'anciens amis, comme ayant dévié ; je les ai précipités, parce que je le devais ; eh bien, est-ce faiblesse ! Ainsi je ne saurais m'appliquer ce passage ; car je ne sais, en vérité, qu'exterminer les malveillans, sans pitié ; mais je sais aussi tressaillir de joie quand je rencontre un ardent défenseur de nos droits, et ajouter chacun l'envie de consolider et d'affermir la force de nos impérissables volontés pour le soutien de la République. Tu m'as dédommagé de ce passage inséré par *Collot-d'Herbois*, en me marquant, par ta dernière, ce qui est vrai et ce que chacun de nous doit être et faire pour son pays ; par-là tu me crois mieux connaître. Allons, allons, patriotes, tout ceci, sans doute, est pour stimuler ceux sur qui tu as eu quelque doute, comme *Carteron*, notre bon ami ; mais je ne crois pas un seul moment tout ce qu'on lui prête. Il y a de la malveillance lancée, je ne sais en vérité par qui, autrement que par des hommes repoussant la juste vengeance nationale. Ce brave administrateur t'écrit, par ce même courrier, et son exposé est très-conséquent. Ami, continuons et resserrons - nous plus que jamais ; car il faut se mettre en garde contre les traits des insignes scélérats : et ne nous le dissimulons pas, ils sont nombreux ; c'est pourquoi, encore une fois, point de pitié. Tu as bien raison de m'observer, quelque pénible que puisse être notre position, il faut doubler de courage et conduire le vaisseau au port. Nos conquêtes, qui se succèdent, nous font présager un beau printemps, et enfin un triomphe infaillible. Je le répète, nous ne devons craindre que les ennemis de l'intérieur, des modérés sans caractère, comme ceux que t'indique *Emery* dans sa lettre que tu recevras par ce courrier, accompagnée d'un exemplaire bien perfide de la commune de Grenoble. Ton frère, qui l'a signé, ne l'a pas réfléchi, et il a manqué à la vérité des principes sous tous les rapports.

Agrée les saluts empressés de tous nos collègues, et sur toute chose ceux de ton ami et frère républicain sans-culotte, qui desire t'aller un jour visiter dans une des séances des *Jacobins*.

Signé BERTRAND, *maire*.

N.° X C V I.

*LETTRE d'*Emery, *officier municipal de Commune-Affranchie, à* Gravier, *frère du juré.*

Commune-Affranchie, le 2 Pluviôse, l'an second de la République, une et indivisible.

Concitoyen,

Le conseil général de la commune de Grenoble, dont tu es membre, vient de faire passer en notre commune une espèce de réponse à des imputations qui vous ont été faites.

Permets-moi de te dire que cet ouvrage, selon moi, est des plus mauvais; que le tout annonce le modérantisme le plus caché, et l'aristocratie y montre à découvert le bout de l'oreille.

Vous dites « *que vous avez préservé votre cité de » ces spectacles de sang qui révoltent.* »

N'est-ce pas dire que vous blâmez les mesures qui ont été nécessaires pour faire la révolution, et même celles qui s'exécutent présentement dans les départemens, pour purger la terre de la liberté de toute cette secte qui la trouble et qui voudrait l'anéantir!

Vous dites « que vous vous êtes assurés des traîtres, » que vous les tenez sous le verrou national ».

Le seul verrou national, pour les traîtres, doit être celui de la guillotine: tout autre est mauvais; en doutes-tu encore!

« Vos mains sont encore vierges de sang. »

Comment osez-vous le dire! N'est-ce pas insulter cette vengeance populaire qui a été si nécessaire, puisque ces monstres, avec leur or, endormaient juges et lois! Quoi! Grenoble, naguère ville de parlement, n'ayant pas eu la force de faire couler le sang des traîtres, regretterait et reprocherait aux autres départemens d'en avoir fait verser! cela surpasse l'imagination. Voilà, voilà, comment raisonnait Lyon, avant le 29 mai, et ce raisonnement a été sa chute; parce que les scélérats n'ayant pas été punis, ils se sont levés et ont terrassé les patriotes. Où diable avez-vous puisé ce langage! Je vous l'aurais à peine pardonné du tems de l'Assemblée

constituante. Cela seul vous mérite *une bonne commission temporaire et une bonne commission révolutionnaire comme chez nous : aussi cela va ;* et morbleu, si nous l'eussions eue avant le mois de maï, Lyon serait encore Lyon, les scélérats n'auraient pas égorgé les patriotes, et le Midi aurait resté tranquille. *Réveillez-vous donc, faites juger ces traîtres à MORT, oui à MORT,* et ressouvenez-vous, et toi ressouviens-toi *que si le peuple avait par-tout gardé ces mains vierges dont vous vous vantez, eh bien, ces mains auraient des fers, et nous aurions encore roi et tyrans.* Celui qui vous a rédigé cela, a voulu dire tout nettement : Si nous n'avons pas encore les lois de 89, ce n'est pas notre faute.

Poursuivons.

« Nous ne retracerons point les offrandes faites à » nos frères d'armes, ils ont donné leur vie. »

Depuis quand l'or, que le riche donne par peur, égale-t-il la vie du brave ! Dans quel pays avez-vous puisé ces principes ! Il semble que vous dites : Toi tu as été tué en défendant la patrie, moi j'ai donné une faible partie de mon superflu, eh bien, nous voilà au niveau. Comment, *Gravier,* toi, tu as pu signer cela, toi, l'ami du peuple ! reviens, reviens de ton erreur, et conviens que voilà de grandes sottises en patriotisme.

« Lorsque Lyon osa rompre l'indivisibilité de la » République, que fîtes-vous alors ! »

On ne l'ignore pas; pas toi, mais la ville de Grenoble y envoya des députés qui disaient que les Lyonnais étaient des modérés, et que vous, quoique sous les yeux des représentans et cernés de baïonnettes, que vous délibériez pour secouer l'anarchie. Ignores-tu que ce mot d'*anarchie*, dans la bouche de ces messieurs, voulait dire de tuer *la montagne* et tous les sans-culottes, après ce appeler un roi pour régner sur les gens comme il faut, ainsi qu'ils se qualifiaient !

Vous dites : « Est-il un sacrifice que nous n'ayons fait ! »

Mais, mon ami, un patriote qui aime la liberté, ne fait jamais de sacrifices, parce que de droit il se doit tout entier à sa patrie ; car est-ce faire des sacrifices que de travailler pour être heureux ! L'homme qui travaillait pour devenir grand et puissant, dans l'ancien régime, faisait-il des sacrifices ! non, parce que tout se rap-

portait à lui. Eh bien, mon ami, quelle est la richesse du vrai ami de l'humanité! la liberté, oui la liberté; elle seule doit faire la richesse du républicain. Il n'y a que les lâches, les prêtres et les nobles, que ces coquins enfin qui font des sacrifices, parce que ce qu'ils font est forcé, alors voilà le sacrifice : mais le patriote n'en fait jamais, quand il travaille pour le bonheur de son pays.

« On dit, à Paris, que notre systême de clémence » avait fait sourire les aristocrates de Ville-Affranchie. »

Ah! c'est présentement qu'on peut le dire, puisque vous seriez révoltés de voir couler le sang des traîtres, qu'heureusement vos mains sont vierges! Ma foi, qui vivra verra. Que diable voulez-vous que la République dise de vous? Selon moi cela finira mal.

Mais poursuivons.

« Ces monumens sont impitoyablement fermés ou » changés. »

Mais, dis-moi (ou bien je vois bien mal), si le plus zélé et le plus coquin de tous les prêtres pourrait mieux parler! En vérité, en vérité, tu n'avais ni yeux ni oreilles quand tu as signé cela; car *impitoyablement fermés*, c'est un peu fort. Les Parisiens disent que vous n'êtes pas au pas; ah! certes, ils ne se trompent pas. Il m'a été impossible de lire tout cela sans t'en témoigner ma surprise. Je suis trop ami de ton frère pour te taire mon opinion sur cette réponse, que j'appelle *vrai discours contre-révolutionnaire.*

Si je ne me trompe, c'est bien mauvais. Certes si on demandait mon avis dessus, je voterais pour votre arrestation, provisoirement; car il y a encore quelque chose là-dessous, et celui qui l'a rédigée n'est pas patriote. Je présume que quelqu'un y répondra. Vous en avez trop fait distribuer pour qu'elle reste au néant. Que dois-tu faire en pareil cas? le voici : c'est de protester contre ta signature, de suite et de suite, et voir de très-près quelles sont les mœurs républicaines du rédacteur, principalement ses liaisons, et ce qu'il a fait depuis 89 et avant; car il ne faut pas se fier à ceux qui viennent présentement se jeter à corps perdu parmi nous.

Il y a de vrais sans-culottes dans Grenoble, et certes il a bien fallu qu'il s'en soit trouvé, pour repousser cette secte départementale. Je sais bien que tu as été

un de ceux qui ont le plus combattu contre cette horde scélérate. Malgré tout cela il faut lutter pour ne pas retomber dans une semblable crise. Que le passé nous serve d'exemple ; ayons-le sans cesse sous les yeux, et alors le modérantisme ne renaîtra pas. Réfléchis à ce que tu dois faire, l'amitié que j'ai pour ton frère m'a fait faire ces réflexions.

Salut, santé, courage, nos ennemis à mort, vive la République !

Signé L. EMERY, *officier municipal.*

N.° XCVII.

*LETTRE d'*Achard *à* Gravier.

Commune-Affranchie, le 28 Nivôse, l'an II.e de l'ère républicaine.

Cher ami,

ENCORE un nouveau philippotin découvert ; l'arrêté que je t'envoie t'en dira assez pour que tu voies son visage philippoté : remets-le, sur-tout, à Robespierre ou à Collot, pour qu'ils en fassent un usage convenable.

Quelle est donc cette rage qu'ont tous ces crapauds du marais, de vouloir, contre tout bon sens, croasser encore, et se rouler tant dans la fange bourbeuse, qu'À LA FIN DAME GUILLOTINE SOIT OBLIGÉE DE LES RECEVOIR TOUS LES UNS APRÈS LES AUTRES À SA CROISÉE SALUTAIRE ! C'est bien sans doute là le cas d'appliquer l'action des filous qui volent en présence de leurs camarades que l'on expédie.

Ici, tout paraît inconsolable ; les uns s'affligent de la perte de leurs parens, les autres de leurs amis, les comités de la crainte d'être frustrés dans leurs espérances, les sans-culottes et autres de savoir que l'on va COLONISER CE PAYS ; enfin tous se plaignent de leur égoïsme, et nul, ou du moins bien peu, voient la chose. La plupart de ces derniers paraissent insoucians, et ne se donnent aucun mouvement pour faire marcher la révolution. Ils ont besoin de respirer un air moins infect, et ils ne le sentent pas. L'habitude du pays est un grand poids sur leur

cœur :

cœur ; sortis de dessus leur étage à soie, ils ne savent plus comment se tourner pour subsister. Cependant de jour en jour nos besoins s'accroissent, les subsistances manquent, et il faut manger; il faudra bien, je crois, déguerpir.

La société se ranime par des orateurs qui y prêchent les principes : la tourbe calomniatrice paraît avoir fui la lumière, et nous y voyons moins de *philippotins.*

Le tribunal poursuit avantageusement sa carrière ; il aurait certainement besoin de bons renseignemens, MAIS IL NE SE DONNE PAS LA PEINE DE LES RECHERCHER ou demander à ceux en qui il peut se confier : néanmoins hier dix-sept ont mis la tête à la chatière, et aujourd'hui huit y passent, et vingt-un reçoivent le feu de la FOUDRE.

Ici le peuple n'a aucun esprit révolutionnaire; il semble qu'il est mort pour la révolution, et souvent il aime mieux suivre l'impulsion que lui donne la malveillance, que celle qu'il est dans le cas de recevoir des bons patriotes. L'intrigue joue de son reste par les faux bruits qu'elle répand : tantôt Paris est en combustion ; tantôt la Convention est revenue sur ses lois révolutionnaires; tantôt elle tourne des regards furieux contre les Parisiens, et les accuse de vouloir dominer toute la France ; enfin il n'est pas d'absurdités dont elle ne fasse usage pour avilir la Convention, détruire les heureux effets de la loi sur le *maximum*, et jeter la pomme de discorde entre Paris et les autres départemens : elle a sur-tout grand soin de diviser les patriotes par de fausses interprétations de ce qu'ils prononcent à la tribune de la société. Nous sommes à la piste de tous ces intrigailleurs, de tous ces agens de Pitt et Cobourg. *Hélas ! les pauvres hères, ils feront comme les papillons philippotés, ils viendront se brûler à la chandelle, et toutes leurs intrigailleries retomberont sur leur tête avec le rasoir national.*

QUATRE CENT MILLE LIVRES SE DÉPENSENT PAR DÉCADE, POUR LES DÉMOLITIONS et quelques autres objets ; juge si la République doit se hâter de COLONISER CE PAYS : encore si l'ouvrage paraissait ; *mais l'INDOLENCE DES DÉMOLISSEURS démontre clairement que leurs bras ne sont pas propres à bâtir une République. LES COMITÉS TRAVAILLENT DE MÊME ; les représentans, pour accélérer l'exécution*

de leurs arrêtés, ou plutôt pour les faire mettre à exécution, vont les réduire à un par canton, organisé avec des hommes FOUTUS POUR ÊTRE CAPABLES.

Fais-moi le plaisir, cher ami, de m'envoyer, sous le sceau de la Convention, les derniers discours de *Robespierre*, les ouvrages instructifs qui paraissent aux *Jacobins*, le rapport de *Cambon* sur la dette publique et les assignats démonétisés, et le rapport de *Dubois-Crancé* sur Lyon. *Tu lui donneras le bonjour de ma part, ainsi qu'à Robespierre, Collot, Duplay, Renaudin, Nicolas, ta femme et tous les amis.* Si tu le desires, je t'abonnerai avec le nouveau journal rédigé par les *membres de la commission temporaire;* mais il ne dit rien que tu ne saches auparavant.

Courage, mon cher, sois ferme sur toutes les sangsues du peuple et ses vautours.

Salut fraternel. *Signé* ACHARD.

N.° XCVIII.

EXTRAIT d'une lettre écrite par Achard *à* Gravier.

Ville-Affranchie, ce 17 Frimaire, l'an II.ᵉ de l'ère républicaine.

Frère et ami,

ENCORE des têtes, et chaque jour des têtes tombent! Quelles délices tu aurais goûtées, si tu eusses vu, avant-hier, cette justice nationale de deux cent neuf scélérats! quelle majesté! quel ton imposant! Tout édifiait. Combien de grands coquins ont, ce jour-là, mordu la poussière dans l'arène des Breteaux! quel ciment pour la République! Hier et aujourd'hui de pauvres diables seront innocentés publiquement; on les embrassera, on les élèvera aux nues. Quel sentiment pour un peuple qui nous croit encore des brigands amans du sang! *Billemaz* a payé le tribut; une infinité d'autres que tu connais, tels qu'un *Dabost*, un *Bonamour*, membre de département, en ont fait tout autant; le président et le procureur général du Puy-de-Dôme les ont suivis; *quel spectacle digne de la liberté! En voilà cependant déjà plus de cinq cents; encore deux fois autant y passeront, sans doute, et puis ça ira, etc.*

Salut et fraternité. *Signé* ACHARD.

P. S. Bonjour à *Robespierre*, *Duplay* et *Nicolas*.

N.° XCIX.

Extrait d'une lettre écrite par Achard *à* Gravier.

Commune-Affranchie, ce 15 Ventôse, l'an II.° de l'ère républicaine.

Ami,

Tu t'es sans doute fort inquiété de ne recevoir aucune nouvelle depuis quelque temps ; mais, mon ami, crois que ce n'est point négligence. Nous travaillons ici à une montagne, à une fête majestueuse, pour célébrer, décadi 20 du courant, la liberté des noirs.

J'ai reçu plusieurs fois de tes nouvelles, auxquelles, il est vrai, je n'ai point encore répondu, et *notamment la somme de 1,400 livres en assignats ; j'en ferai le plus digne emploi, celui de soutenir avec courage les principes d'une société républicaine. Nous sommes une vingtaine de bons* BOUGRES *qui avons pris cette résolution, et elle sera constante ;* elle réussira, parce que nous y mettons des fondemens et de la consistance. On ne cesse de nous calomnier ; mais bientôt nous démontrerons la perfidie de nos vils calomniateurs, nous mettrons toute leur conduite en plein jour.

J'ai rendu le cheval rouge qui me servait, et l'on nous a rendu le reçu que nous avions fait des chevaux ; ton frère a celui de Bissuel-Saint-Victor qui a subi le joug de la loi. Je lui ai écrit pour me le rendre de suite, afin de le renvoyer à sa destination : nous n'aurons, d'après ce, rien à nous reprocher à cet égard.

Pourquoi négliges-tu de m'envoyer les bons ouvrages qui paraissent journellement! Tu sais que l'instruction est le premier aliment du peuple ; et si l'on parvient à l'égarer, c'est la faute de ceux qui sont chargés de lui donner des lumières : aie soin d'être plus exact à cet égard, tu m'obligeras infiniment ; mande-moi s'il est vrai qu'il se forme une nouvelle faction dans le sein de la Convention ; *l'état de la santé de Robespierre ; des nouvelles de la maison Duplay ; de celles de Renaudin et Nicolas, etc.*

Signé Achard.

P. S. J'ai voulu donner ma démission ces jours-ci ; les représentans n'ont point voulu l'accepter, quoiqu'elle fût appuyée de bons motifs.

N.° C.

EXTRAIT d'un discours prononcé le 18 Pluviôse de l'an II, par Achard, *à la société populaire de Commune-Affranchie.*

Citoyens, mes frères, mes amis,

DUSSÉ-JE périr sous le fer assassin des bourreaux de la vérité, je vous la dirai toute entière. Fuyez, monstres ténébreux, loin du sanctuaire où reposent les cendres de *Marat*, de *Châlier;* elles ont parlé à mon cœur. De votre front ignominieux va couler cette sueur froide qui naît de la honte et du remords, avec laquelle l'éponge du républicanisme lavera votre visage encroûté de la crasse de l'hypocrisie, de la perfidie et de la trahison. Dis-moi, *Marat*........., et toi vertueux *Châlier*........., dites-nous si les Lyonnais rebelles n'ont pas fait la guerre au patriotisme, et si ce n'est point la même guerre que l'on nous fait encore! Oui, tu as raison, me dira-t-on, il est visible que les brissotins, coiffés d'une calotte rouge, n'ayant pu réussir à faire pendre les patriotes, répandent sur eux, à grands flots, leur *foutu* poison, afin de les faire guillotiner, pour aussitôt prendre la place de notre sainte liberté.

Républicains d'une commune qui n'est pas encore affranchie, qu'avez-vous donc fait à tous ces messieurs, pour qu'ils vous accusent à tous les peuples de la terre! Est-ce parce que........... *est-ce parce qu'en 1793, vous avez combattu de front, les armes en main, la foudre à vos côtés, cette classe d'êtres monstrueux, vampires de la société, sangsues de tous les peuples,* êtres *vils et méprisables que l'on nomme négocians!* est-ce parce que vous les avez terrassés, à diverses reprises, et que les ondes ensanglantées du Rhône ont charié leurs cadavres empestiférés, et que vous les auriez tous exterminés, si la trahison et la noire perfidie n'eussent été se jeter entre leurs bras! est-ce, enfin, parce que vous avez été incarcérés, opprimés, vexés, persécutés pendant quatre mois consécutifs; que vous êtes morts mille fois avant d'être rendus à la vie; qu'un

grand nombre, parmi vous, ayant eu le bonheur de sortir de cette ville rebelle, se sont réunis à l'armée républicaine, pour venir, eux-mêmes, mettre le feu à leur domicile, et ne voir, devant eux, que le salut de la République ! est-ce donc parce que vous avez commis tant de crimes envers les amis de la royauté, *que l'on vous accuse, que l'on vous calomnie*, que l'on vous dénonce à tous les amans de la République !

Qu'ont donc fait de plus que vous ceux qui se pavanent tant du mot de républicain, et qui cherchent à vous avilir ! qu'ont-ils donc fait pour se croire au-dessus de vous et se bouffir tellement d'orgueil qu'on les prendrait pour la grenouille de la fable ! qu'ont-ils donc fait de plus que vous, pour dire qu'eux et quelques autres des départemens sont ici seuls *Jacobins*, pour dire que cette commune ne contient aucun patriote, pour dire que l'on ne soutient point la cause des muscadins, de ces femmes qui ont mille fois plus mérité la mort que leurs maris ! Ici la vérité perce à travers le manteau de *Diogène*, et l'on doit croire que plusieurs de vos détracteurs eussent sans doute été guillotinés, ou fusillés, s'ils eussent été domiciliés dans l'infâme ville de Lyon.

Calomniateurs, vils imposteurs, ennemis-nés de la République, faites votre métier, il vous appartient ! Mais vous, patriotes de la vieille roche de 89, vous qui eûtes toujours pour force centrale, *liberté, égalité, vertus républicaines*, craignez les torches de la discorde parmi vous, craignez que les aristocrates ne profitent d'un moment d'absence pour vous forger des fers ; ralliez-vous autour de la sainte montagne ; n'appréhendez ni le breuvage du poison, ni le fer de l'assassin, ni l'arbitraire du despotisme ; sachez vivre en hommes dignes de la liberté ; armez-vous de la massue de la raison et du canon de la vérité pour foudroyer ces pygmées de Coblentz ; *et par une adresse solennelle, apprenez aux vrais jacobins de Paris, aux montagnards de la Convention, à tous les bons Parisiens, à l'Europe entière*, qu'il est encore des républicains dans Commune-Affranchie ; dites-leur, sur-tout, que vous vous reposez entièrement sur eux et sur la foi des décrets pour faire votre bonheur ; dites-leur encore que le seul bien que vous desirez est l'anéantissement de tous les traîtres, ainsi que de la *secte*

philippotinée, pour faire triompher la République une et indivisible.

Vive les montagnards !
Vive les JACOBINS *!*
Vive les Parisiens *sans-culottes !*
Guerre aux tyrans et aux traîtres !

Signé ACHARD.

N.° C I (a).

LETTRE du citoyen Reverchon *à* Couthon.

De Commune-Affranchie, le 21 Germinal, l'an II.e de la République, etc.

JE m'empresse, mon bon ami, de t'assurer qu'il y avait un parti bien prononcé pour être les maîtres ici, et qu'ils ne voulaient que culbuter tous les représentans qui y viendraient, ne voulant aucune surveillance sur tous les désordres qui existent dans cette malheureuse commune, et qu'ils comptaient sur *Dubois-Crancé*, qui sûrement aurait appris à les connaître. Nous avons tous été, à Paris, peu instruits de tous les derniers événemens, parce que nous n'avons entendu qu'une partie.

Mais à présent que j'ai entré dans les détails, que j'ai tout examiné, j'ai vu par-tout la masse du peuple excellente, ne voulant que le bien et le travail : douze à quinze individus, soi-disant patriotes, voulant tout gouverner, tiennent sous leur dépendance, par crainte et par terreur, cette foule de vrais citoyens, qui ne demande qu'à être éclairée, et qui malheureusement ne l'est pas.

Ma fermeté, mon caractère et mes principes n'ont pas plu à ces meneurs ; s'ils ne sont pas coupables, ils sont bien orgueilleux.

Sois tranquille, mon ami, les mesures vigoureuses que nous avons prises, rendront ce peuple régénéré à la patrie, en républicanisant le commerce, et en secouant ce préjugé local, germe du fédéralisme ; et en leur apprenant leurs droits et leurs devoirs, en ne s'occupant jamais des individus, mais de la chose publique et de l'intérêt général,... mettre à l'ordre du jour la probité, la justice et les bonnes mœurs.

Ils ont trompé *Daumale*, qu'ils ont voulu entraîner

dans le précipice ; mais nous étions là pour le prémunir et lui ouvrir les yeux sur leurs perfides projets ; il a été témoin de leur fureur. Crois que nous ne l'abandonnons pas. Nous ferons passer au comité de salut public nos observations. Tu pourras tout faire pour lui, et ce qui sera conforme à la justice.

Je te le répète, si on nous laisse cette force morale qui nous est si nécessaire, je te réponds du salut prompt de cette malheureuse cité, et nous vous mettrons sous les yeux toutes les machinations qu'on a employées pour la perdre.

P. S. Sur-tout que le comité de salut public ne nous laisse pas flotter dans cette incertitude accablante sur nos travaux ; qu'il approuve nos arrêtés, ou qu'il les annulle, s'il pense que nous ne pouvons remplir le but qu'il se propose.

Il n'y a que la promptitude de ce moyen qui puisse donner à nos arrêtés, et à nous-mêmes, cette force morale dont nous ne sommes plus environnés depuis que nous avons l'air d'être en procès lié avec une poignée d'individus devant le comité de salut public. Cette cruelle incertitude existera tant que le comité ne se sera pas prononcé fortement d'une manière ou d'autre ; elle nourrit les espérances de ceux qui écrivent ici à leurs affidés de prendre courage, et que bientôt ils auront la victoire.

Signé REVERCHON.

AUTRE de Reverchon *à* Couthon.

Du 27 Germinal.

AU nom du salut de la patrie, il faut que le comité de salut public, que la Convention nationale, prennent dans la minute une mesure assurée pour que les représentans du peuple à Commune-Affranchie obtiennent cette force imposante et morale dont ils ont besoin pour arrêter les abominables projets des prétendus patriotes qui nous trompent chaque jour. Les chefs sont à Paris ; nous avons déjà saisi les correspondans, d'après les avis que nous avons reçus du comité de sûreté générale de la Convention.

Nous sommes entourés de voleurs, de scélérats, qui, sous le nom d'amis de Châlier, *veulent tout écraser et envahir. Nous faisons passer au comité de sûreté générale et au comité de salut public toutes les pièces à l'appui.* Mettez-vous plus que jamais en garde contre les prétendus patriotes Lyonnais qui veulent égarer l'opinion publique jusqu'au sein des Jacobins, pour couvrir leur scélératesse, qu'ils veulent rejeter sur les patriotes des autres départemens. Chaque jour ils me font menacer. Je ne crains pas leurs poignards, parce que la masse du peuple ne veut que le bien, et se soumettre à la volonté du gouvernement.

Nous travaillons avec la plus grande activité à préparer tout pour réorganiser et faire marcher le gouvernement révolutionnaire. . . . . Prends communication de tout, soit de *Fouché*, soit du comité de salut public et du comité de sûreté générale, et tu verras quelle trame ourdie se suivait, *sous le nom des amis de Châlier.* Nous veillerons jour et nuit, et nous viendrons à bout de tout.

Tous les meneurs, ici, dont les chefs sont à Paris, disent continuellement : nous sommes souverains, et nous ne nous laisserons pas mener, et si nous avions des armes, nous aurions bientôt chassé tous ces brigands armés. -- Voilà les propos qu'ils tiennent. Mais leur rage est impuissante, et nous sauverons le peuple, *malgré ces brigands, qui ne se disent patriotes que pour égorger leurs frères et acquérir des richesses.* Je ne finirais jamais de te faire le tableau affligeant de tous ces gueux-là. Plus nous allons en avant, plus on découvre leur scélératesse. . . . . . .

Signé REVERCHON.

AUTRE de Reverchon *à* Couthon.

Du 29 Germinal.

TU verras la lettre que nous écrivons au comité de salut public.

Je te recommande, sur-tout, de veiller à *ces prétendus amis de Châlier*, qui sont à Paris, à qui l'argent ne manque pas pour calomnier et pour tout empoisonner. J'ai vérifié une partie des dénonciations dont on a fait

un si grand étalage au comité de salut public, concernant quelques membres de la commission temporaire : quelques-unes avaient quelque fondement, et sur celles qui m'avaient paru graves, et, après examen de leurs procès-verbaux, j'ai vu que les effets qu'on disait spoliés, étaient versés dans la caisse du receveur de la monnaie, et que, dans la commission temporaire ambulante, les membres de cette commission n'ont pu opérer que d'après les renseignemens que leur donnaient les patriotes Lyonnais qui les accompagnaient dans leur mission, et que ces mêmes Lyonnais savaient, dans quelques circonstances, mettre à profit pour eux. Ah ! mon ami, *le systême que tu as vu commencer sous tes yeux, de vendre la justice, de faire un commerce infâme de dénonciations, pour tenir sous les séquestres au moins quatre mille ménages dont les gardiens dilapident tout, d'accord avec les administrateurs qui soutiennent cette anarchie, les conduirait à se dévorer comme des monstres.*

Tous ces meneurs, dont les chefs sont à Paris, maintiennent, par leur correspondance, cette conduite criminelle.

J'ai su faire la distinction des braves citoyens, patriotes vertueux et vraiment républicains, que nous conserverons.

Je travaille, sans relâche, à former les tableaux pour organiser toutes les autorités constituées, et faire marcher le gouvernement révolutionnaire, et sous peu de jours tout sera fait. Nous déjouerons toutes les conspirations, et nous assurerons à cette malheureuse partie du peuple indigente et abandonnée, du pain et du travail.

Oui, mon ami, *tous ces énergumènes ne voulaient la République que pour eux. Environ TROIS MILLE DEVAIENT PARTAGER TOUTE LA FORTUNE LYONNAISE ; ils voulaient se soustraire à la surveillance et à l'unité de la République : ils se sont mis à découvert et se découvrent à chaque pas.*

Ils se sont plaints que l'on incarcérait les patriotes ! eh bien ! aucun ne l'a été. *On a destitué des municipaux qui avaient été peu fidèles.* Deux mandats d'arrêt seuls ont été lancés et non exécutés, et, sont du nombre de ceux qui se sont réunis à *Achard, à Paris, les nommés Castaing et Jacob.*

Tant que je resterai ici, jusqu'à ce que le comité de

salut public me rappelle, je travaillerai à assurer le bonheur public, à démasquer les fripons et les scélérats réunis aux étrangers dont ils sont les instrumens. Nulle affection, nulle considération particulière, ne pourront me faire dévier. Je ferai mon devoir, et ma récompense sera dans mon cœur.

Je suis bien mécontent de *Daumale ;* il n'est pas franc. Tout en convenant des torts de ces Lyonnais, il les suit et les conseille. Je ne le comprends pas; mais nous le veillons et le prévenons tous les jours : je crains que son ambition ne le perde. Il nous avait dit que tous les meubles qui étaient dans son appartement, lui appartenaient. Point du tout, chacun est venu faire sa déclaration des réquisitions qu'il avait données pour les avoir. Nous réglerons le tout, au premier jour. Nous lui avons accordé près de 5,000 liv. d'indemnité pour sa détention, y compris ses appointemens de commis, quoique faisant un journal. *Meaulle* a toutes les pièces qui justifieront de tous ces objets.

Il faut que le règne de la probité et de la justice soit dans cette malheureuse commune.

Signé REVERCHON.

AUTRE du même, au même.

Du 7 Floréal, l'an II.

VOICI plusieurs lettres que je t'ai écrites, ainsi que le brave *Laporte*, et je pense que tu ne les a pas reçues.

Je t'assure que tu as été trompé par ceux qui ont couru à Paris pour calomnier. Ils ont surpris la religion du comité.

Tu les connaissais comme moi ; ce sont de vrais intrigans qui ne veulent que la domination pour couvrir *leurs dilapidations et détruire le commerce qui pouvait faire exister la masse du peuple qu'ils ont totalement oublié ; ils ne s'en servent que pour assouvir leurs passions particulières, en dépensant les trésors de la République, pour maintenir ce même peuple dans l'oisiveté, par l'entretien de 18 mille, au lieu de 4 mille qui doivent être employés aux travaux publics ; maintiennent plus de deux mille séquestres pour conserver deux mille gardiens à 5 liv. par jour, sans les dilapidations qu'ils*

commettent chaque jour : des administrateurs et municipes qui ne font rien, dont la majeure partie n'a pas la moindre connaissance d'administration ; ne s'occupant absolument que de leurs vils intérêts, qu'ils couvrent toujours du nom de patriotes persécutés et d'amis de Châlier, *pendant que* Châlier *en avait si peu, parce que ce martyr de la liberté ne s'occupait que de l'intérêt général de la République, et que ce grand nombre de prétendus amis n'étaient occupés que de leurs propres intérêts et de leurs vengeances particulières.*

Je te le répète, tous ceux qui ont été incarcérés et qui ont été persécutés par les aristocrates, doivent être récompensés ; ils le seront s'ils n'ont pas de l'aisance : la Convention nationale a prononcé.

Mais ces mêmes patriotes, dont plusieurs sont inculpés par des preuves certaines que nous avons entre les mains, et que nous vous ferons passer, doivent-ils rester en place ! Et ceux qui n'ont aucune aptitude dans les administrations, peuvent-ils être conservés ! je ne le pense pas : ils doivent être indemnisés.

A l'instant que *Dupuis* sera arrivé, il verra tout par lui-même.

Il n'y a aucun patriote arrêté, si ce n'est ceux qui sont désignés *dans une lettre interceptée, venant de Coppet en Suisse, qui donne le fil des intrigues avec l'étranger, que nous a fait passer le comité de sûreté générale, puisque dans deux des prévenus qui se disaient de Combes, frères, il y en a un qui est anglais ;* le commissaire *Chevalier Segueux*, commissaire des guerres à Carouge, etc., se disant tous patriotes persécutés et amis de *Châlier.* Eh bien ! tous ces individus avaient tous des places dans les comités de surveillance et de travaux publics. Nous renverrons le tout aux comités de sûreté générale et de salut public. . . . .

Je puis t'assurer que si on nous eût laissé finir l'opération commencée, tout était terminé dans un mois, car la masse voulait le bien ; mais elle est subjuguée. Il faut que tu viennes terminer cette opération, ou je désespère du salut de cette cité. *Signé* Reverchon.

P. S. Oui, mon ami, il y a ici un grand nombre de patriotes vertueux et probes, mais qui sont modestes et

qui sont obligés de se taire devant la cabale infernale des intrigans: il faut qu'ils aient bien de l'argent pour aller à grands frais, au nombre de vingt ou trente, pour vous accabler et vous tromper.

Je ne connais d'autre politique que la franchise, la probité et la vertu; elles ont été, de tout temps, à l'ordre du jour pour moi.

Nota. Il existe à la commission chargée de l'examen des papiers des conspirateurs, un mémoire envoyé au comité de salut public par nos collègues *Reverchon* et *Laporte*, qui renferme les vues les plus saines sur les moyens de raviver l'industrie, de rendre au commerce de Lyon son ancienne activité, ou de sauver au moins les restes de sa population des horreurs de l'anarchie. Nous nous contentons de l'indiquer ici, pour qu'au besoin on puisse y avoir recours, quand la chose publique, débarrassée des entraves du moment, laissera au gouvernement le loisir d'appliquer le remède aux maux incalculables causés par les factions en tout genre qui ont déchiré le sein de la patrie.

N.° CI (b).

PERSISTANT dans tout ce que je t'ai dit sur cette malheureuse cité, mon cher *Couthon*, il faut bien te dire quels étaient les moyens que nous étions sur le point de prendre pour régénérer réellement cette commune au contentement de tous les patriotes, sauf peut-être d'une douzaine d'individus qui se seraient rendus comme les autres au bonheur général; au moment où nous avons reçu l'arrêté du 3 courant, après les jugemens rendus sur tous les coupables, et la commission ayant fini ses travaux, nous voulions faire juger de suite les contumaces. Il y a plus d'un mois que mes collègues avaient pris un arrêté, envoyé au district, pour engager toutes les sections à nous donner la liste des gens suspects, conformément à la loi de septembre dernier *(vieux style)*. Pendant cet intervalle, nous avions préparé l'épurement de toutes les autorités constituées, où j'avais conservé une majeure partie des membres dont j'étais assuré du patriotisme et de la probité, et ceux qui y entraient de nouveau étaient également des patriotes bien connus par les sections; de

suite nous proclamions de nouveau le gouvernement révolutionnaire, pour le faire exécuter à la lettre. Par conséquent nous coupions racine à tous les abus, à toutes les dilapidations. Nous prenions en même temps un arrêté pour faire vendre toutes les marchandises appartenant à la République, sur-tout les soieries, pour occuper les ouvriers; nous les aurions fait vendre en petit détail, ainsi que toutes les autres marchandises de comestible, de manière que tout le peuple fût approvisionné. Nous prenions une autre mesure générale pour les séquestres qui n'étaient apposés que par mesure de sûreté générale, pour ramener la confiance, et rétablir le commerce républicainement, en encourageant au travail les citoyens indigens, et en empêchant tous les accaparemens de tous genres, et conservant dans les magasins nationaux tous les objets qui pouvaient être nécessaires à nos armées. La société populaire aurait été organisée d'un noyau de vrais patriotes reconnus, pris dans une partie des administrations, et une partie des citoyens patriotes, reconnus probes, et comme les autres amis de *Châlier* (on a bien abusé du nom de ce martyr de la liberté, parce que je sais, par moi-même, qu'il avait peu d'amis, et que j'en vois tous les jours qui se qualifient de ce nom, et qui l'ont abandonné dans les momens difficiles). Je sais bien que le moindre changement que nous étions sur le point de faire, allait mettre à découvert bien des sottises et des dilapidations, par les preuves qui nous arrivaient chaque jour; mais sois bien assuré que nous n'avions d'autres intentions que d'arrêter le mal, sans chercher à inquiéter des malheureux, dont le plus grand nombre n'avait manqué à son devoir que parce qu'on l'a bercé en tout temps de l'opinion que tout lui appartenait; mais nous voulions désigner les plus grands fripons qui faisaient passer nos trésors dans l'étranger, en vendant la vie des coupables, ou des gens qui avaient eu peur et avaient pris des précautions à ne pouvoir être découverts, et qu'il était intéressant pour la République de le connaître. C'est après toutes ces mesures, et la liste des gens suspects, que nous avons demandée depuis que je suis ici, et que depuis six mois ils ont bien eu le temps de donner. Il faut te dire la vérité, il y avait, et il y a encore un système affreux qui règne ici pour y tenir tout dans le désordre.

Je ne doute pas du patriotisme des citoyens de Commune-Affranchie ; mais la vérité est que ceux qui veulent se maintenir dans les places et conserver cet esprit de domination, qui les perdra si on les abandonne entièrement à eux-memes, n'ont point assez de connaissances des intérêts publics et d'administration générale, pour gouverner une grande cité : ils mettent trop leurs intérêts et leurs querelles particulières, leurs passions et leur commérage de la partie, pour qu'ils puissent bien administrer.

Oui, tous les amis de *Châlier*, et tous les patriotes incarcérés méritent des égards et des dédommagemens ; mais cela doit-il leur donner le droit de vexer, et de ne pas rendre justice à cette masse du peuple réduite à l'extrémité, que l'on entretient dans la misère et dans la paresse ! L'aristocratie est aux abois dans cette cité ; mais l'étranger fait mouvoir tous les ressorts pour y maintenir la confusion par tous les moyens de séduction ; on entretient les uns de leur souveraineté, les autres de leurs pouvoirs et de leur patriotisme, pour que la représentation nationale soit absolument nulle, et que le commandement reste à eux seuls. On cherche jusqu'à nous diviser ; ils n'en viendront pas à bout ; mais je ne me sens pas assez de talens, ni de connaissances, pour contrarier les travaux de mon collègue *Dupuy*, et les instructions particulières que peut lui avoir données le comité : comme nous n'exécutons absolument que les avis qui lui sont donnés par ceux des patriotes qui viennent de Paris, j'ai fait des observations amicales à mon collègue, qui ont été inutiles ; ainsi, je puis donc m'être trompé, et ce sera une erreur de ma part, et je souhaite de bien bon cœur que cela soit : mais étant absolument inutile ici, je te conjure de nouveau de me faire rappeler dans le sein de la Convention, et je t'assure que *Dupuy* tout seul est en état de faire marcher ici, pourvu que vous envoyiez un représentant dans le département de Loire, où il serait bien nécessaire, sur-tout par rapport à la fabrication des armes au ci-devant St.-Etienne, actuellement Commune-Armée. Il faut aussi que le comité en envoie un au département de Saône-et-Loire. *Meaulle*, qui est dans le département de l'Ain, pourrait y faire un tour, il y sera utile.

Par-dessus tout cela, je te dirai que je ne me porte pas bien, et que j'aurais besoin de quinze jours de repos pour retourner au travail avec plus de force.

Je t'observerai encore que la société populaire n'est composée que des administrateurs au nombre de cent cinquante ; le comité de salut public va recevoir une belle adresse ; mais j'aimerais mieux des effets que des paroles : tous ces patriotes se réunissent à présent pour combattre le rapport de *Fouché*, qui a dit de grandes vérités. Je leur observai, il y a quelques jours, qu'il valait bien mieux s'attacher à bien administrer, et à faire le bonheur du peuple, que de s'occuper à réfuter des écrits, et que c'était la meilleure réponse à faire pour détruire tout soupçon et terminer toute querelle particulière, qui n'est vraiment qu'une querelle de ménage.

Signé REVERCHON.

Commune-Affranchie, le 23 Floréal, l'an II.e de la République, etc.

N.° C I I.

LETTRE du citoyen Laporte *à Couthon.*

Commune-Affranchie, ce 24 Germinal, l'an II. de la République, etc.

J'IGNORE, cher et digne *Couthon*, si tu as reçu mes précédentes lettres, puisque tu ne m'en as pas même accusé la réception. Notre collègue *Meaulle*, qui se rend à Paris, en vertu d'un arrêté de la commission, te remettra celle-ci. Je ne comprends pas ce qu'on veut faire de nous ; j'entends de tous côtés qu'on nous dénonce sans savoir pourquoi. Des courriers partent chaque jour, des émissaires sont là-bas depuis long-temps, et nous sommes à cent lieues; et le comité de salut public ne répond point à nos lettres, et il n'approuve ni n'improuve nos arrêtés. Je t'en envoie une collection; elle est le miroir de notre conduite. Nous avons cherché à faire le bien ; si nous nous sommes trompés, qu'on nous le dise : si nos arrêtés sont bons, qu'on les confirme ; s'ils sont mauvais, qu'on les casse. Je ne tiens pas à des mesures que j'ai crues bonnes, quand ceux qui voient plus clair que moi me disent qu'elles sont mauvaises. Mais si on ne me dit rien, je persiste dans mes opinions, par la raison que

je les crois bonnes. Une lutte s'est établie entre les fonctionnaires de cette commune et les Parisiens. *Ces Parisiens, envoyés par la société des Jacobins, du consentement du comité de salut public,* m'étaient tous inconnus lorsqu'ils sont arrivés à Commune-Affranchie; je ne les connais encore que par les rapports des fonctions qu'ils ont exercées; mais je dois dire que je les ai toujours vus patriotes et que je les crois encore tels, malgré la calomnie qui semble les poursuivre. Je ne puis que rendre le même témoignage en faveur des patriotes envoyés par les sociétés de plusieurs départemens, quoique je ne les aie pas connus davantage; je les ai vus en masse vouloir le bien et chercher à le faire. Je ne sais par quelle fatalité les patriotes d'ici ne peuvent souffrir des frères qu'ils appellent étrangers, comme si la République était dans Commune-Affranchie seulement. Ils nous ont déclaré qu'ils n'en souffriraient aucun dans les places. Je crois que nous avons eu un tort, c'est d'avoir établi une autorité à part, composée d'étrangers, pour surveiller les autres autorités composées des citoyens de la ville. Ces autorités ne marchaient pas, tu le sais bien, puisque tu l'as vu toi-même, et que toi-même tu avais demandé des *jacobins* à la société de Paris, pour que les mesures qui étaient à prendre par les représentans du peuple, fussent exécutées ponctuellement et sans entraves. Je pensais qu'il était meilleur de répartir les Parisiens dans les diverses autorités, pour y donner le mouvement révolutionnaire. *Collot-d'Herbois* crut qu'il valait mieux composer une autorité surveillante des autres autorités; il ne supposait pas alors que la jalousie d'abord, et ensuite la haine et la calomnie voudraient attaquer des hommes qui quittaient leurs foyers pour se dévouer à des fonctions pénibles autant que rebutantes. Il est possible que cette commission ait commis quelques erreurs dans le grand mouvement de la révolution et la grande confusion des affaires : mais en masse son existence a produit le plus grand bien; jamais les patriotes d'ici ne nous ont rien dénoncé contre cette commission : si elle a prévariqué, si elle a opprimé les patriotes de Commune-Affranchie, ceux-ci auraient dû nous le dénoncer, nous demander justice; car nous devions être au moins juges de première instance, sauf l'appel au

comité

comité de salut public ou à la Convention, en cas de déni de justice de notre part. Eh bien ! jamais, non jamais les patriotes d'ici ne nous ont fait la moindre dénonciation contre la commission, ni verbalement, ni par écrit ; et, sans nous demander justice à nous qui étions sur les lieux pour la rendre, ils sont allés furtivement, ou plutôt clandestinement à Paris, répandre l'alarme dans le comité et lui faire croire que les patriotes étaient ici sous le couteau. Je ne puis m'empêcher de voir dans cette conduite la violation de tous les procédés entre des frères, et le mépris le plus formel pour notre caractère et pour la mission qui nous est déléguée. Je ne sais si je me trompe, mais je suis fortement convaincu qu'on ne veut ici d'aucune espèce de surveillance, pas même de la nôtre. Nous insistons pour notre rappel : des successeurs seront, sans doute, plus heureux que nous. Mais si le comité ne leur donne une grande confiance, une grande force morale, et qu'ils veuillent mettre la volonté régulière du gouvernement à la place des passions qui agitent les têtes, des vengeances qu'on a à exercer, et des mouvemens désordonnés par lesquels on voudrait continuellement agiter cette masse infortunée qui fait la population de cette commune, ils n'y seront pas deux décades que déjà les dénonciations pleuvront sur leur tête ; c'est ce qui me paraît aussi clair que le jour. Ce qui est encore pour moi de toute évidence, *c'est qu'il s'est commis ici d'horribles dilapidations :* autant que je puis l'entrevoir, on en accuse les Parisiens ; mais prends garde *que ce sont les comités révolutionnaires qui ont apposé les scellés, qui ont les clefs des magasins et maisons séquestrés ; qui ont mis dans ces maisons et magasins des gardiateurs à leur dévotion ; qui n'ont point fait d'inventaires, qui n'ont point fait appeler les intéressés à leurs opérations ; qui ont chassé de leurs domiciles les femmes, enfans et domestiques, pour n'avoir pas de témoins ; qui par conséquent ont pu faire tout ce qu'ils ont voulu :* que la commission temporaire, au contraire, n'a pu agir que par réquisition ; que le montant des réquisitions qu'elle a faites peut être établi dans un compte, et que ce compte elle vient de vous le soumettre, tandis qu'aucun comité n'a présenté les siens.

Où sont donc les dilapidateurs ! Est-ce parmi ceux qui ont tout mis à leur discrétion, ou parmi ceux qui n'ont pu toucher à rien sans des réquisitions, des procès-verbaux et des quittances ! Lorsque la voix publique est venue nous informer que les magasins se dilapidaient, nous avons pris un arrêté qui a défendu à toute autorité de faire lever des scellés sans notre autorisation : *eh bien ! croirais-tu que, même après cette défense, on est venu enfoncer un magasin séquestré, jusque dans notre maison ! Nous avons pris les dilapidateurs sur le fait ; et qui étaient ces dilapidateurs ! c'étaient précisément deux commissaires du comité qui vidaient le magasin, sans autorisation de nous, ni même sans être munis de pouvoirs par le comité.* Je les ai fait arrêter, et conduire à la commission pour y être interrogés : *mais c'étaient malheureusement des patriotes.* La femme de l'un d'eux est venue se jeter à nos genoux pour demander pardon. La section les a réclamés *comme patriotes*, et ils ont été relâchés, de notre consentement, par la commission temporaire. Je te demande si c'est là persécuter les patriotes ! mais je te demande en même temps, si les séquestres étaient bien gardés dans toute la ville, *quand on avait l'audace de venir forcer les serrures et piller jusque sous nos yeux et dans notre propre maison !* Les deux seuls patriotes contre lesquels nous ayons décerné un mandat d'arrêt, sont : le nommé *Castaing*, que tu connais ; c'est celui que l'adjudant général *Achon* est venu nous dénoncer comme ayant abusé de sa qualité de commissaire aux séquestres, pour s'installer dans la maison d'un millionnaire séquestré, pour s'être mis en possession de la maison sans inventaire, pour y avoir fait des orgies avec des filles et d'autres commissaires comme lui . . . . ce fait te doit rappeler l'homme ; eh bien ! il est encore un de ceux qui ont prêché l'insurrection au peuple dans la société populaire, au moment où l'on est venu nous demander des armes; il est maintenant à Paris à nous calomnier : ainsi tu vois que ce n'est pas nous qui l'opprimons, mais bien lui qui nous opprime, car il nous calomnie impunément. L'autre est un nommé *Jacob*, officier municipal, chargé de la comptabilité de l'atelier des habits militaires. Il a abusé d'une réquisition émanée de nous, pour prendre des draps à discrétion dans les

magasins séquestrés, et il a fait usage de notre arrêté ancien, lorsqu'il y en avait un nouveau qui ne permettait pas de requérir indéfiniment, mais d'une manière déterminée et en vertu d'autorisations expresses. Il est encore un de ceux qui sont à Paris sans avoir rendu leurs comptes. Voilà les deux seuls patriotes opprimés, si l'on peut appeler des hommes aussi suspects, du nom de *patriotes*, et si on peut appeler *oppression* l'examen de la conduite de deux fonctionnaires soupçonnés, et d'autant plus soupçonnables que l'un et l'autre se sont soustraits à l'exécution du mandat et à la reddition de leurs comptes : il n'y a eu contre aucun nulle sorte de poursuites judiciaires; et encore, si le comité veut leur faire grâce, il s'en faut de beaucoup que nous y mettions le moindre obstacle. *Il est une foule de faits graves, et même atroces, qui nous sont dénoncés journellement, et sur lesquels nous hésitons de prendre un parti, dans la crainte de frapper des patriotes ou de soi-disant tels :* jugez donc combien notre position est cruelle, quand d'un côté nous voyons la probité et la justice mises à l'ordre du jour par la Convention nationale, *tandis que de l'autre nous voyons impunément violer devant nous la justice et la probité. Il y a ici plusieurs milliers de gardiateurs,* un grand nombre de membres des ci-devant trente-deux comités, qui se tiennent comme *teignes. Prenez-en un sur le fait, il faut fermer les yeux, ou vous les faites crier tous à l'oppression des patriotes. C'est un système pour qu'on ne puisse rechercher personne.* Au nom de Dieu, fais que le comité nous dise comment nous devons nous conduire avec ces patriotes-là : je ne demande pas mieux que de les laisser faire tout ce qu'ils voudront, si on nous y autorise; mais je te préviens qu'ils voudront beaucoup. C'est en vain que pour les satisfaire nous avons aboli la commission temporaire; cela ne leur suffit pas. Ils nous ont dicté des lois dans l'assemblée que nous avions convoquée, et dont *Meaulle* t'expliquera les motifs : « Nous voulons que les autorités reviennent,
» nous ont-ils dit; nous voulons que la société reste
» telle qu'elle était, et dans le même local; nous voulons
» qu'il ne soit rien changé dans les fonctionnaires publics,
» que tous ceux qui occupent des places y restent; que
» la société actuelle soit dissoute, et le lieu de ses séances

» rasé. » Si le comité de salut public veut tout cela, je le veux bien aussi, parce que je n'ai, moi, aucune volonté que celle du bien : mais s'il souffre qu'on dise, *nous voulons,* aux représentans du peuple envoyés dans les départemens, leur mission deviendra plus dangereuse qu'utile à la patrie. La première faction qui dira *je veux,* il y faudra passer : le caractère est avili, et de proche en proche cet avilissement détruira tout. Ce que va prononcer le comité aura une grande influence sur la mission de nos successeurs ; aujourd'hui on veut une chose, demain on en voudra bien davantage, et on finira peut-être par ne vouloir plus rien. Prends-y bien garde, mon ami, pendant le séjour de *Collot-d'Herbois* ici, il a été menacé par des lettres anonymes ; on se cachait alors. Depuis son départ, pareilles menaces ont été faites à *Fouché,* aussi par lettres anonymes ; on se cachait encore dans ce temps-là. Maintenant on ne se cache plus, on vient dans notre propre maison, devant mes collègues et d'autres témoins, me proposer une partie de poignards. . . . . . Hé bien, *c'est un patriote,* et pourtant quand je me tâte, il me semble que je suis patriote aussi. Je souffre plus pour la dignité du caractère que pour l'homme. Comme homme, je méprise les menaces, et pardonne les injures : comme représentant du peuple, c'est le comble de l'ignominie d'être réduit à se voir manquer de respect, par un fonctionnaire public sur-tout ; voilà pourtant où nous en sommes ! Si ce n'est pas-là un système d'avilissement de la représentation nationale, je n'y connais plus rien ; et si le comité le souffre, je lui demanderai, pour toute récompense des maux que je me donne depuis quatorze mois que je suis en courses laborieuses, de ne plus me charger de pareilles commissions, etc. *Signé* LAPORTE.

N.° CIII.

LETTRE des membres composant le comité de correspondance de la société populaire des jacobins *de Commune-Affranchie, amis de* Châlier *et* Gaillard,

Aux citoyens *Gravier, Fillon, Emery* et *Masson.*

Commune-Affranchie, le 15 Messidor, l'an 2.e de la République, etc.

Amis et frères,

HIER, la société a fait lecture de la lettre que vous lui

aviez adressée. Elle y a revu votre ame brûlante du feu de l'amour sacré de la patrie ; elle a cru vous avoir encore dans son sein, elle sentait que c'était vous qui parliez et non votre plume. Comme vous, elle a été profondément affligée de votre éloignement ; mais la cause du peuple français avait prononcé, et cela a suffi pour se taire sur un aussi grand sacrifice ; elle a dit : *Fillon* et *Emery* réchauffaient, embrâsaient notre patriotisme, ils s'en sont allés, mais leur correspondance tiendra lieu de leur présence, mais ils serviront plus utilement la patrie ; et tandis que nous, sociétaires, *nous, vrais jacobins,* nous leur préparerons *les matériaux propres à asseoir la République sur des bases éternelles* (1), eux, nos frères, nos amis, n'épargneront rien pour perfectionner l'ouvrage et le parachever.

C'est d'après ces principes, frères et amis, que *la société, après avoir savouré les délices que vous avez goûtées dans votre réception aux Jacobins,* a arrêté qu'il vous serait écrit une lettre de félicitation, en vous invitant à ne point manquer de correspondre souvent avec elle sur tous les objets qui pourront assurer le triomphe de la République et la perte des contre-révolutionnaires et des fripons.

Elle vous promet que rien ne ralentira son ardeur ; qu'elle s'occupera continuellement de tout ce qui peut faire le bonheur du peuple ; que ses sentimens seront toujours ceux que le comité de salut public, que la Convention nationale, que tous les vrais amans de la liberté lui inspireront ; elle vous jure que tous ses efforts tendront à marcher dans le sentier étroit de la vertu, et que rien ne pourra la faire dévier des principes que les *jacobins de Paris* ont toujours professés, et qu'ils leur resteront éternellement unis de corps et d'esprit.

La société vous enverra des diplômes aussitôt qu'elle aura reçu la planche, c'est-à-dire à la fin de cette décade : elle ne négligera rien pour vous donner tous les moyens de terrasser nos ennemis ; elle se repose sur votre zèle et votre activité. Elle vous invite par la voie de son président *à donner l'accollade fraternelle à Robespierre, Collot-d'Herbois* et *Couthon,* et leur témoigner, ainsi qu'à tous leurs collègues, combien les amis de *Châlier* et de *Gaillard* sont dignes de leur estime.

Signé ACHARD, DAUMALE, FILLIEUX.

---

(1) Quels matériaux ! quelles bases ! des ruines !... du sang !

P. S. Je vous envoie *la réquisition originale* sur les lettres des patriotes, ainsi que *l'affiche qui a été apposée lors du licenciement de l'armée révolutionnaire.*

Sous peu je vous enverrai les autres pièces : je suis fortement occupé auprès de *Dupuis*, nonobstant que l'on a eu la sottise de me mettre receveur du district, n'ayant d'autre responsabilité que ma tête. Ce soir, séance extraordinaire ; grande fête pour la victoire remportée par nos républicains de la Sambre et de la Meuse, et une lettre de *Fernex*.

Signé ACHARD.

Nota. On n'a point réimprimé ici *l'affiche* relative au licenciement de l'armée révolutionnaire, attendu qu'elle se trouve en entier dans le rapport, *page 81.*

RÉQUISITION relative aux lettres dont il est parlé ci-dessus.

LA COMMISSION TEMPORAIRE de surveillance républicaine, établie à Ville-Affranchie par les représentans du peuple.

LE directeur de la poste aux lettres est requis d'apporter *à la commission* toutes les lettres adressées à la société populaire de cette commune, ainsi que celles de *Bertrand*, *Emery*, *Deperret*, *Domergue*, *Reval*, *Castaing*, *Louis* dit *l'Américain*, et cela jusqu'à nouvel ordre, et encore celles de *Fillon* et *Michel.*

A Commune-Affranchie, ce 5 Germinal, l'an 2.^e de la République française, une, indivisible et démocratique.

Signé J. V. LE CANU, BOISSIER, FUSIL (1).

N.° C I V.

LETTRE de Rouyer *à* Couthon.

Lyon, le 20 juillet 1793, l'an II.^e de la République, etc.

Rouyer à Couthon son collègue, président du comité de salut public de la Convention.

UN motif bien intéressant pour un patriote tel que vous, me détermine à vous écrire pour vous prier de

(1) Acteur au théâtre de la République, rue de la Loi.

prendre connaissance de la lettre que j'écris par le même courrier à Lacroix notre collègue; vous y verrez la douce attente dans laquelle nous sommes ici pour la ville de Lyon; je vous prie aussi de vous joindre à lui, et vous n'aurez pas à vous repentir, après avoir provoqué la justice nationale sur une ville que vous croyez rebelle, de l'arrêter, lorsque cette même cité revient à elle. Oui, je vous l'assure, et croyez que je n'ai point l'art de tromper; d'ailleurs, si on peut apporter quelque doute aux faits que j'annonce dans ma lettre à Lacroix, j'y mets ma tête, et je réponds sur mon honneur et ma vie, que Lyon aura, dans moins de huit jours, accepté la constitution; et non-seulement Lyon, mais les assemblées primaires de tout le département de Rhône et Loire. J'ai vu votre rapport sur cette ville, j'ai vu que vous étiez mal instruit, *et que Lyon n'est pas aussi coupable qu'on vous l'a présenté.* Je vous citerai plusieurs faits que vous rapportez dans votre discours, et dont nous avons vu le contraire. Il y a des aristocrates dans Lyon, je n'en disconviens pas: *mais Lyon en masse est bon, et vous allez voir bientôt les plus heureux résultats de mes promesses. Lyon a juré la République une et indivisible; il va accepter la constitution, et sera son plus ferme appui. Tâchez d'empêcher qu'une pareille ville soit désolée, et que, sans s'entendre, des millions de patriotes s'entr'égorgent mutuellement, tandis que les uns et les autres veulent le bien, et ne veulent sur-tout que la République une et indivisible.* Nous faisons part à nos collègues *Dubois-Crancé* et *Albitte* de nos premiers succès, et nous osons les assurer que, sous peu de jours, ils n'auront plus besoin de détourner les troupes de leur véritable destination, et que Lyon bénira la constitution.

Adieu, mon cher collègue, je vous embrasse.

Signé Rouyer.

N.° C V.

Lettre anonyme adressée à Robespierre, *timbrée de Commune-Affranchie.*

Représentant,

C'est après neuf mois d'imprécations contre toi,

qu'un de mes amis, arrivant de Paris, vient de me dissuader en m'assurant que toutes mes idées sur ton compte étaient fausses.

Si je ne savais pas que ton temps est trop précieux pour l'employer à des intérêts privés, je t'enverrais un détail de ma conduite dès quatre-vingt-neuf, et même depuis que j'ai atteint l'âge où un être, doué du gros bon-sens et aimant sa patrie, peut se former une conduite politique.

Je te dirai seulement que je suis une de ces malheureuses victimes de l'affaire de Lyon, et que, quoique je n'aie été ni séquestré, ni accusé, je n'en suis pas moins ruiné, malheureux, et caché dans une pauvre petite campagne, pour avoir accepté une place dans un comité de surveillance, avant la journée du 29 mai. Je n'ai jamais été ni président, ni secrétaire, et ai continuellement secouru les victimes de cette journée malheureuse, à laquelle je n'ai pas contribué, étant malade depuis huit jours : j'ai même, par des sollicitations, tiré des prisons plusieurs d'entr'eux. Mais, cela devenait trop long pour toi, je me contente de t'assurer encore que je n'ai point pris les armes pendant le siége, ayant donné ma démission d'une place d'officier que j'occupais depuis deux ans, et cela, au moment où je fus légalement appelé au comité de surveillance de ma section, par le vœu unanime de mes concitoyens. Je t'assure encore que je n'ai jamais été ni président, ni secrétaire de section, et que je n'y ai point rempli de place pendant la permanence d'icelle. Mais c'est déjà t'avoir trop fait perdre de temps sur ma position : je passe à ce qui m'avait donné de toi une idée si affreuse que celle qui m'a affecté pendant près de neuf mois.

Lyon, comme tu sais, fut agité, ainsi qu'une partie de la République, à l'époque du 31 mai, et du 1.er et 2 juin, *et son erreur n'aurait pas duré plus que celle des autres départemens, si les partisans secrets des Danton et des Hébert n'eussent attisé le feu ; car tous les contes bleus d'émigrés, de prêtres réfractaires, de cocardes blanches, de guinées de Pitt, tu n'ignores pas qu'ils étaient absolument faux. Tu es aussi instruit, sûrement, d'une lettre, vraie ou prétendue, du fameux Danton, qui fut*

affichée dans tout ce département ; affiche dont se sont bien vengés Collot-d'Herbois et Ronsin, en faisant, deux mois après l'entrée des troupes de la République, inhumainement massacrer, par des canons chargés à mitraille, une grande quantité de pères de famille, dont dix, à peine, avaient pris les armes ; ils eurent la cruauté de faire tuer, à coups de pelles et de pioches, ceux qui n'avaient été que blessés ; car il n'en mourut pas six par l'effet de la mitraille : trait de barbarie dont Collot-d'Herbois s'est vanté même en face de la Convention, quoique ce genre de supplice fût contraire aux lois du gouvernement révolutionnaire, qui n'ordonnent que la mort simple du fusil ou de la guillotine. Il ne faut pas douter que, si le gouvernement avait toute sa vigueur, Collot-d'Herbois n'eût mérité la mort, pour avoir, à l'exemple des despotes, inventé, sans autorité légale, un supplice nouveau. D'ailleurs, Collot-d'Herbois et Ronsin ayant, pendant leur séjour à Lyon, énoncé plusieurs opinions, non pas anti-fanatiques, mais anti-déistes, et toutes marquées au coin du pur matérialisme, après cela il me fut impossible de croire qu'il ne fût pas d'intelligence avec Danton et Hébert; et comme je le croyais ton intime, le voyant dans le même comité, et de plus toujours prêt à déclamer, ou à la Convention ou aux Jacobins, des discours emphasés, toutes les fois que tu en prononçais, je n'ai pas douté que vous ne fussiez deux monstres, d'intelligence avec les autres, et que vous les aviez sacrifiés par des raisons politiques que j'ignorais, et que vous n'eussiez, ainsi qu'eux, le dessein de régner sur des décombres et des cadavres, ou, comme il était plus probable, de livrer la République déserte à l'infâme Pitt. Cette dernière idée, sur-tout, était profondément gravée dans mon imagination, et il n'y a rien d'étonnant, instruit comme je l'étais que Pitt avait, pendant tout le cours de la révolution, leurré l'imbécille d'Orléans de l'espoir de la couronne de France, et sachant que Collot-d'Herbois, pendant tout ce temps, n'avait pas caché l'intérêt qu'il prenait à ce dernier. Je n'étais pas indigné contre les autres, parce qu'ils ne m'ont jamais trompé, les ayant toujours regardés comme des intrigans vénaux et sans morale.

Mais toi que j'avais cru avoir des principes qui n'avaient pas varié; mais toi que j'avais continuellement vu publier

des opinions qui ne paraissaient payées ni par Pitt, ni par aucun parti, je n'avais pas cessé de t'estimer, quoique je ne t'aie pas toujours approuvé, sur-tout sous l'ancienne constitution, que je croyais d'abord pouvoir marcher; j'ai bien vu depuis que je m'étais plus souvent trompé que toi, et que dans la position où nous étions, puisqu'il fallait entièrement *déraciner l'ordre du clergé et de la noblesse*, nos lois calquées sur ces principes : TOUS LES HOMMES SONT BONS, étaient insuffisantes. J'avais donc redoublé de tendresse pour toi, à mesure que je sentais nos épines, et que je voyais que tu nous les arrachais. J'avais pendant long-temps peu fait d'attention à Danton, et j'avais toujours eu en horreur Orléans, Brissot et Roland. Pour les autres députés, quoique je croie qu'il y en a qui ont beaucoup de mérite, j'avoue franchement qu'aucun ne m'avait assez frappé pour y avoir fait attention, à l'exception de Mirabeau, dont j'ai resté engoué jusqu'à sa mort, quoiqu'il eût de ces expressions originales qui étourdissent d'abord, mais qui ne remplissent pas l'ame toute entière, comme font tes discours, qui, quoique d'un style majestueux, ne sont point embrouillés de métaphores, d'expressions nouvelles et burlesques, qui étonnent l'esprit sans affecter l'ame.

Je t'assure que je me suis senti renaître, lorsque l'ami sûr et éclairé qui revenait de Paris, et qui avait été à portée de vous étudier dans vos bureaux, m'a assuré que bien loin d'être l'ami intime de Collot-d'Herbois, tu ne le voyais pas avec plaisir dans le comité de salut public; mais que, comme il avait un parti à Paris, il serait peut-être dangereux, pour le comité, de l'exclure de son sein.

Tu dois être d'autant plus flatté du témoignage que je rends à tes principes, que ma position m'empêchant de me faire connaître, tu ne pourras pas penser que je sois guidé par l'appât de quelque place, et je te jure que je voudrais qu'il m'en coûtât de mon sang (quoique je sois déjà très-affoibli), et que tous les vrais patriotes fussent aussi désabusés que je le suis maintenant. Je t'assure que quelque parti que je te voie prendre, je le suivrai sans réflexion, persuadé que ce sera toujours le meilleur pour notre patrie. Salut et fraternité.

D'une chaumière au midi de Ville-Affranchie, ce 20 Messidor, l'an deuxième de la République française, une et indivisible.

P. S. J'oubliais de te marquer *que Collot-d'Herbois a fait jeter dans le Rhône une grande partie de ses victimes, sûrement dans le dessein de procurer la peste aux départemens de l'Isère et de la Drôme.*

N.° CVI.

LETTRE de Cadillot *à* Robespierre.

Robespierre,

QUEL sublime rapport! combien il fait aimer la République! quelle profondeur de vues! Il n'appartient qu'à quelques membres du comité de salut public de régénérer la France. Restez, résistez aux intrigues, et écartez loin de vous ceux qui n'en sont pas dignes. Voilà le vœu d'un vrai républicain; *vous embrassez tout, divinité, politique, agriculture, commerce*, par-tout vous portez de grandes vues: c'est au nom de ce dernier que je t'adresse quelques idées. Je l'aurais fait à tout le comité, mais un membre m'en déplaît, il me tarde de le voir à sa véritable place.

Tout le Midi est dans l'inaction, les vins ne se vendent pas, les eaux-de-vie regorgent en magasin, les soies vont avoir deux récoltes entassées l'une sur l'autre, le fileur n'ose pas ouvrer; vous avez ordonné des chargemens à l'étranger, mais la mesure a de grands risques à courir, et les fonds ne sont pas prêts à rentrer: vous avez une corde plus sûre, en ce qu'elle se fera par voie de terre, c'est l'étoffe de soie; l'étranger ne peut s'en passer; il faut aux Allemands, aux Russes beaucoup de satins, beaucoup de taffetas, une immense quantité de rubans, des mouchoirs à l'infini, tout cela leur parviendra facilement par les Suisses; des entrepôts en pays neutre nous feraient un grand débouché et une rentrée sûre: mais pour cela il faut tirer Lyon, Saint-Étienne, Saint-Chamont (pardon des termes), de la stupeur où ils sont. Les exécutions sont finies à la vérité, la nation a exercé sa vengeance; mais la stupeur reste, les paiemens ne se font pas, les scellés ne se lèvent pas, personne n'ose se livrer à l'industrie; beaucoup de patriotes innocens, mais effrayés, n'osent rejoindre leurs foyers; leur absence les a fait soupçonner coupables, on a mis les scellés,

parce qu'ils n'y étaient pas, voilà leurs crimes : il y a eu un temps *(postérieur à Couthon)* où l'innocence a été confondue avec le crime, non-seulement par les incarcérations, mais par les exécutions ; ce temps a donné la frayeur et la chasse aux moins fautifs. *Oui, un voile épais couvre la vérité; et l'injustice, les anciennes haines, l'AMOUR-PROPRE ANCIENNEMENT HUMILIÉ, ont aussi exercé des vengeances.* Mais tirons le rideau sur le passé. Lyon n'est plus. Lyon a mérité la vengeance nationale ; mais Lyon a été conduit par une horde de scélérats qui a trompé la grande masse. Lyon a paru le chef de la révolte fédéraliste par une cause indirecte. Son affaire du 29 mai n'avait aucun rapport avec celle du 31 mai de Paris ; et c'est cette affaire qui lui a valu les complimens et députations du département fédéralisé. C'est Marseille qui a corrompu Lyon, ce sont les Marseillais, de retour de Paris, qui soufflèrent à leur passage les principes de Barbaroux ; *c'est l'exaltation sanguinaire de Châlier, qui aména la journée du 29, quand il dit le 27 au club : Après-demain les présidens et secrétaires des sections permanentes, les riches égoïstes, seront guillotinés. Le 26, la municipalité avait fait une imposition de six millions, payable dans le délai fatal de vingt-quatre heures : voilà ce qui aigrit les esprits. La nuit du 28, la municipalité s'entoura de canons; on craignit l'exécution de la menace de Châlier.* Indè iræ. *La nouvelle du 31 mai vint échauffer les esprits, et Lyon se trouva chef de parti sans l'avoir voulu*; il fut livré aux intrigans, et le cruel Biroteau, vint avec quelqu'autre chef, ranimer beaucoup d'administrateurs provisoires qui abandonnaient le parti. Quelques-uns, à la vérité, résistèrent tout-à-fait et se retirèrent.

Ces mêmes chefs sont restés en possession jusqu'à la fin du siége; ils ont conduit par la menace, par la stupeur, par le mensonge; ils ont caché les décrets, annoncé des cruautés, et abusé par-là de la crédulité de la grande masse. Il y a eu beaucoup de secrétaires de sections, choisis par cela seul qu'ils savaient écrire, beaucoup d'officiers et sous-officiers des bataillons du centre, qui étaient là sans savoir pourquoi, beaucoup de soldats forcés par le fer et la faim d'être au poste. Tous ceux-là n'étaient pas coupables, ou, s'ils l'étaient, ils méritaient indulgence. Mais il a fallu un grand exemple à la France ; il est

donné de manière à s'en rappeler. Un père punit et pardonne, il met ses enfans à portée de devenir meilleurs; voilà ce que le comité de salut public doit faire : mettre hors de la loi les grands coupables tels que Précy, Imbert-Colommés, Gilibert, médecin, et quelques-autres ; puis pardonner à cette foule de petits coupables, et même à cette masse d'innocens que la peur tient éloignés, à qui leur éloignement a fait mettre les scellés, et qui ne peuvent les faire lever. Il y a dans les comités révolutionnaires de chaque section, bien de petites passions ; les haines, les vengeances particulières trouvent leurs places ; les petits débiteurs voudraient tout-à-fait écarter le créancier : un seul homme retient souvent tous les autres. C'est, je le répète, au comité de salut public à donner cette action nécessaire pour faire disparaître les entraves, et vivifier ces sources de richesses nationales, et bientôt nous tirerons de l'étranger, par la Suisse et Gênes, beaucoup de fonds qui sont morts entre les mains des propriétaires innocens, et on donnera de l'activité à une branche d'autant plus essentielle, que la matière première croît en France, et qu'elle n'en part que chargée d'industrie.

Si vous pardonnez à un petit coupable, vous rendrez justice à au moins vingt innocens qui souffrent des fautes qu'ils n'ont pas commises. *Ah ! si le vertueux Couthon fût resté à Commune-Affranchie, que d'injustices de moins ! six mille individus, et non seize cents, n'auraient pas tous péri. Le coupable seul eût été puni ; mais* COLLOT...... *Ce n'est pas sans raison qu'il a couru à Paris soutenir son ami Ronsin. Il a fallu des phrases bien ampoulées pour couvrir de grands crimes !* Je doute cependant qu'ils aient échappé à l'œil vigilant des vrais soutiens de la République.

Signé CADILLOT.

N.° CVII *(a)*.

LETTRE de Jullien *fils à* Robespierre.

Bordeaux, ce premier Floréal.

Julien à Robespierre.

JE ne t'ai pas écrit depuis long-temps, mon bon ami, parce que je te présumais très-occupé, et que je n'avais

rien de très-intéressant à t'écrire, que d'ailleurs je n'en continuais pas moins exactement de correspondre avec le comité de salut public. *Aujourd'hui, je veux te soumettre, avec une entière franchise, quelques observations sur Bordeaux, dont j'ai déjà fait connaître en détail la situation au comité* (A). *L'esprit en général est bon, la République est sincèrement aimée, le riche même, qui ne l'aime pas, lui prodigue des sacrifices, et l'égoïsme paraît s'éteindre. Mais d'abord le club national est sans aucune consistance, sans influence, sans énergie; à peine sait-on qu'il existe, et le dessein que j'ai formé de lui donner cette prépondérance qu'il doit avoir, est d'une exécution difficile. J'y travaille néanmoins sans relâche.*

Un grand reproche que j'ai à faire aux Bordelais, c'est qu'ils traitent le représentant du peuple comme un intendant de l'ancien régime. Passe-t-il dans les rues, avec les gendarmes qui le suivent, on se découvre, on applaudit, quelques voix même crient : Vive le sauveur de Bordeaux ! Paraît-il au spectacle, au club, ou dans une assemblée quelconque, les mêmes cris se font entendre; l'enthousiasme et l'idolâtrie sont poussés au dernier période, et j'ai remarqué que c'étaient les aristocrates eux-mêmes qui, croyant se donner un air de patriotisme, indiquaient souvent au peuple les battemens de mains qui déshonorent à mes yeux des hommes *libres*. On n'applaudit jamais à la seule présence d'un homme, mais, quand il parle, aux principes qu'il exprime.

Quand on fait courir le bruit du prochain rappel des représentans délégués à Bordeaux et de leur remplacement, on dit que Bordeaux est perdu; on a dit même, et c'est dans une réunion nombreuse qu'a été proféré ce blasphême, on a dit qu'il faudrait que le peuple se portât en foule pour s'opposer au départ de son ami.

J'ai tiré de ces faits, et d'une multitude d'autres trop longs à détailler, la réflexion que je crois vraie, qu'un représentant du peuple, revêtu de pouvoirs illimités, ne doit jamais rester long-temps dans les mêmes lieux : car, s'il se conduit mal, il ne faut pas lui laisser le temps de rendre le peuple victime de sa mauvaise conduite; s'il se conduit bien, il faut craindre ce penchant trop facile du peuple à la reconnaissance et à l'idolâtrie, qui de-

viennent la mort de la liberté ; il faut craindre que le peuple ne se fasse une habitude, un besoin d'un homme, et qu'il s'identifie avec lui au point de ne pas croire pouvoir s'en passer.

Du reste (B), *je dois rendre justice à Ysabeau, qui n'a cessé de travailler à bien remplir sa mission, et qui mérite des éloges pour les services qu'il a rendus.* Il desirerait lui-même être appelé, d'ici, à l'armée des Pyrénées occidentales ; avoir un mois de repos dans les Pyrénées, après treize mois d'absence de Paris et de mission continue, et regagner ensuite son poste.

Je te dirai maintenant deux mots de moi. Mes lettres au comité ont pu t'instruire de tout ce que j'ai dit et fait pour régénérer l'esprit public. J'ai saisi la dernière conspiration découverte, pour électriser un peu les sociétés populaires de Rochefort, où j'étais à cette époque, de la Rochelle, de Saintes et de Bordeaux. Je vous ai parlé en détail de la disette de ce département et de ses causes, et je vous *ai aussi rappelé l'infâme guerre* (C) *de la Vendée, et les moyens qui, d'après la connaissance que j'ai des faits et des localités, me paraissent puissans pour la terminer.*

J'ai toujours suivi, dans ma mission, le même systême, que, pour rendre la révolution aimable, il fallait la faire aimer, offrir des actes de vertus, des adoptions civiques, des mariages ; associer les femmes à l'amour de la patrie, et les lier par de solennels engagemens. Ce systême m'a bien réussi ; et l'influence qu'un sexe obtient sur l'autre, est un mobile puissant dans le particulier comme dans le public, pour élever les ames au degré de chaleur républicaine. J'ai envoyé au comité les détails de notre fête pour la plantation de l'arbre de Marat. J'ai aussi donné les mêmes exemples qu'à Port-Malo, l'Orient, la Rochelle, Rochefort et Saintes ; et les Bordelaises ont, par de publiques promesses, réchauffé l'enthousiasme, et présenté la carrière de la vertu, pour les presser de la suivre, à leurs époux, à leurs fils, à leurs familles entières, et à la commune qui en était témoin. Comme j'ai vu les incalculables effets de ce genre de fêtes, j'ai cru salutaire de l'offrir, au moins sur la scène, à toute la France, et j'en ai composé un petit délassemment patriotique, intitulé :

Les engagemens des citoyennes. J'en ferai hommage au comité de salut public ; et, s'il le juge bon, je ferai imprimer mon petit ouvrage, et les détails d'exécution du ballet républicain qui le termine, pour être joué à Paris et dans les autres communes. Je n'ai pas regardé ce travail comme étranger à ma mission de former l'esprit public, et je n'y ai, d'ailleurs, donné que trois jours. Je t'embrasse ; écris-moi, je te prie, à Bordeaux.

P. S. Je te prie, mon bon ami, de m'écrire deux mots à Bordeaux, et me dire ce que tu penses des réflexions que je te soumets dans ma lettre.

Signé JULLIEN.

AUTRE LETTRE de Jullien *à* Robespierre.

Bordeaux, ce 12 Messidor, an deuxième.

Jullien *à* Robespierre,

J'AI reçu, mon bon ami, le courrier extraordinaire du comité, et les lettres et divers arrêtés qu'il m'a fait parvenir. *Je vais travailler* plus que jamais *pour répondre à sa très-grande confiance.* Comme ma santé succombe, je crois, d'après ce que m'écrit *Barère*, qu'il me sera permis de prendre un peu de repos dans les Pyrénées.

J'écris en détail au comité sur mes opérations. Je te prie de vouloir m'obtenir une réponse sur les objets suivans, dont je ne t'offre qu'un court résumé, pour ne point abuser de tes instans. Les lettres au comité renferment les motifs circonstanciés de mes demandes.

1.° *Étendre à tout le département du Bec-d'Ambès les pouvoirs du comité de surveillance de Bordeaux,* lui donner neuf adjoints, et assigner aux membres, qui travaillent nuit et jour, *les appointemens de cent louis* dont jouissaient leurs prédécesseurs.

2.° *Faire raser les maisons où étaient Guadet, Salle, Pétion, Buzot et Barbaroux ; transférer la commission militaire à Saint-Emilion, pour y juger et faire périr sur les lieux les auteurs ou complices du recèlement des conspirateurs.*

3.°

3.° Distinguer par un arrêté ceux qui ont donné de l'argent pour racheter une vie que beaucoup n'avaient point mérité de perdre, et les infâmes qui ont exigé de l'argent pour vendre la loi : les premiers, ne craignant plus, parleront; les autres seront découverts et punis.

4.° Autoriser des indemnités qui sont indispensables pour soutenir le théâtre de Bordeaux; des représentations gratuites souvent données par lui, rendent ces indemnités plus justes et plus nécessaires encore.

5.° Il existe ici un comité de subsistances qui doit être supprimé, son existence n'étant pas dans la loi, et devenant très-coûteux. Est-ce au district ou au département à se charger de ses fonctions ?

6.° *N'ai-je pas dû remplacer de suite les corps constitués de Saint-Emilion et de Libourne, destitués par arrêté du comité de salut public*, pour avoir protégé, ne fût-ce que par leur négligence, la retraite des contre-révolutionnaires mis hors la loi ?

7.° L'arrêté qui porte que *je serai chargé d'épurer les autorités constituées de la commune et du district de Bordeaux, comprend-il aussi l'administration du département et la commission révolutionnaire ?*

Je te prie, mon bon ami, de vouloir me procurer une réponse prompte sur ces divers objets. Je ne négligerai rien pour remplir ma mission, conformément aux desirs du comité et au bien public; mais je suis entravé souvent par la crainte de m'écarter de la ligne des pouvoirs qui me sont confiés, et j'ai besoin de consulter souvent.

Veuille me répondre. Je t'embrasse.

Signé JULLIEN.

N.° CVII (b).

Autre Lettre de Jullien *fils.*

Bordeaux, ce 12 Prairial.

Jullien à Robespierre.

Je dois, mon bon ami, te soumettre une réflexion : *nous allons* (A) *révolutionner Bordeaux, et j'ai déjà un bon comité de surveillance ; mais c'est peu, si*

les autres corps constitués ne sont propres à le seconder. Sans les renouveler en entier, il est indispensable de les purger de certains hommes dangereux et suspects, qui nuisent au bien que pourraient faire les autres. Vois si le comité de salut public a dans moi assez de confiance pour me charger de cette opération; je la crois utile. Le comité de surveillance étant de neuf membres seulement, ils auront besoin d'adjoints, que je propose de mettre au nombre de neuf (B). *Plusieurs négocians s'étant retirés dans leurs campagnes, il importe que le comité de surveillance puisse agir dans tout le département.* Je t'écris, après avoir consulté les patriotes. Veuille m'envoyer ta réponse par le courrier extraordinaire qui se rend à Paris de la part des corps constitués; et veuille faire joindre à ta réponse, si mes observations te semblent justes, l'arrêté qui embrassera les objets que je t'ai soumis, ainsi que les mesures provisoires indispensables.

Signé JULLIEN.

P. S. Presse l'envoi du représentant qui doit venir remplacer Ysabeau; qu'il soit bon, ferme *et révolutionnaire.* On s'intrigue ici pour obtenir des signatures pour qu'Ysabeau revienne.

Signé JULLIEN.

N.° CVII (c).

AUTRE LETTRE de Jullien *fils.*

IL est des mesures importantes à prendre dans la circonstance actuelle :

Appeler des départemens les patriotes à talens, qui ont besoin de quelques mois de séjour au foyer révolutionnaire, et envoyer de Paris dans les départemens les patriotes déjà formés, qui sont propres à élever l'esprit public à la hauteur républicaine, et instruire le peuple.

(A) *Décréter que les maîtres de postes ne pourront fournir de chevaux qu'aux courriers et agens voyageant pour la République;* par-là le service important de la correspondance ne souffrira plus, et les postes, que

la multiplicité des voyageurs commence à ruiner, seront soulagées.

Donner des adjoints au ministre de l'intérieur, comme à celui de la guerre, pour faciliter le maintien de l'esprit public, et seconder un ministère non moins essentiel que l'autre. Roland, par le mal qu'il a fait, a prouvé combien pourrait faire de bien un bon ministre de l'intérieur; la surveillance des ennemis du dedans, et l'instruction du peuple, feront deux des parties essentielles de ce ministère, que ses adjoints pourront, sur les lieux, remplir beaucoup mieux que le ministre lui-même, étant détachés dans les départemens.

Armer de piques les bataillons des nouveaux soldats levés, et flanquer ces corps de canons. Les rebelles de la Vendée ont eu de grands succès dans ce genre de combat.

Charger les comités de la Convention nationale de faire renouveler toutes les administrations, et leur enjoindre de veiller à ce qu'aucun des hommes ci-devant déclarés suspects, ou de ceux qui ont tant soit peu participé au girondisme, ne puisse y être admis; s'ils n'ont été coupables que d'erreur, qu'ils aillent la faire oublier en combattant les ennemis de la patrie, et qu'ils prouvent ainsi qu'ils étaient seulement égarés, mais qu'ils aimaient sincèrement la République.

(B) Pour organiser la levée en masse des citoyens français, *charger les sociétés populaires de faire le dénombrement et l'indication* de ceux qui peuvent et doivent marcher.

Signé JULLIEN.

N.° CVII (d).

AUTRE LETTRE de Jullien *fils.*

Le Hâvre, 20 Septembre, an 2.° de la République, etc.

Jullien à Robespierre.

JE vous ai déjà écrit, mon bon ami, pour vous prier de presser, auprès du comité de salut public, l'adoption des mesures extrêmement utiles pour relever ici la cause du patriotisme et terrasser l'aristocratie. C'est à cela sur-

tout que je m'attache, et j'ai la satisfaction de voir que mes efforts ont déjà beaucoup réchauffé l'esprit public, et intimidé les contre-révolutionnaires (A). *Je vous envoie deux arrêtés que j'ai fait prendre hier aux deux sociétés populaires du Hâvre et d'Ingouville : le premier a pour objet de multiplier les clubs dont la disette est grande dans ces cantons ;* et par l'autre, les républicains du Hâvre et d'Ingouville répondent à la République française, de la ville et du port du Hâvre. Je vous prie de faire lire ce dernier arrêté à la Convention nationale. Il est même politique qu'elle en ordonne l'impression, et l'envoi aux départemens. Nos bons sans-culottes du Hâvre (CAR IL N'Y A PAS UN NÉGOCIANT NI UN RICHE (B) DANS LEUR SOCIÉTÉ) sont trop pauvres pour payer même les frais d'impression. Je les prends sur moi, afin de faire afficher la déclaration dans toute la ville, et de requérir ensuite la municipalité d'avoir à faire arrêter quiconque oserait arracher cette affiche; car ici, aucun placard patriote ne reste long-temps sur les murs, et on a osé parler en public de recevoir les Anglais. La municipalité du Hâvre protège de pareils discours. Ne faudrait-il pas faire arrêter tous les agens de Pitt! *Je vous prie de m'envoyer l'autorisation du comité de salut public, pour prendre dans une caisse publique les frais d'impression de la déclaration solennelle des républicains du Hâvre ;* et veuillez faire aussi confirmer ma réquisition à la municipalité, d'avoir à faire arrêter ceux qui s'avoueraient traîtres à leur patrie, en arrachant une affiche qui proscrit les ennemis de la France, et déjoue leurs espérances criminelles. *Ma mission est de soutenir les sociétés* (C) *populaires* (1), et certes, *je m'attache à la remplir,* puisque je réchauffe chaque jour l'esprit public, en parlant au peuple des dangers de la patrie, de ses devoirs, de son intérêt, *et que je multiplie les clubs* (D) *: mais ne pourrai-je les soutenir que par de vains discours ; et lorsque, par exemple, une société populaire ME DEMANDE UNE SALLE CONVENABLE pour ses séances, ou lorsque de bons sans-culottes manquent de fonds pour faire imprimer*

---

(1) Voyez la lettre suivante sur la réunion des sociétés populaires.

une de leurs délibérations qui doit intimider l'aristocratie, NE POURRAI - JE LES SATISFAIRE ! Me verrai - je à-la-fois dans la possibilité et dans l'impuissance de faire le bien ! Ma mission me charge de ranimer l'esprit public, de déjouer les conspirations ; mais, pour ranimer l'esprit public, ne pourrai-je ni faire imprimer des écrits utiles, *ni arrêter les représentations de pièces anti-patriotiques*, ni requérir les autorités constituées ! *Pour déjouer les conspirateurs*, NE POURRAI-JE POINT ÉTABLIR DES COMITÉS DE SALUT PUBLIC (E) *dans les villes où il n'y en a pas*, et où il n'y a point de représentant du peuple pour en établir ! pourrai-je entendre un propos contre-révolutionnaire, ou recevoir la dénonciation de toute une société patriotique contre un homme suspect, *sans pouvoir requérir son arrestation !* Verrai - je de sang - froid, et sans pouvoir y suppléer, l'inexécution des lois les plus populaires, et l'impunité de ceux qu'ont frappés les décrets de la Convention nationale ! SERAI - JE AGENT DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC, SANS POUVOIR AGIR POUR LE SALUT PUBLIC, et me verrai-je réduit à faire entendre des vœux stériles et impuissans pour le bien que je pourrais faire, et qu'il ne me sera point permis de faire ! *pourrai-je découvrir les conspirateurs* et avoir des renseignemens sur la conduite des agens infidèles, *quand je n'aurai ni moyens d'avoir moi-même des agens* (G), *ni droit de requérir, au nom du comité*, le compte rendu de la conduite des fonctionnaires suspects ! Je ne demande ni ne desire aucun pouvoir pour moi, parce que la responsabilité est à côté du pouvoir, en proportion du pouvoir, et parce que, dans des circonstances imprévues, dans des lieux différens, dans un moment de révolution sur-tout, la responsabilité est plus terrible que jamais. Mais *je demande s'il n'est pas avantageux que, dans la crise révolutionnaire, le comité de salut public de la Convention nationale* (H) confie *quelques pouvoirs aux agens qui ont sa confiance !* J'ai pu faire ici quelque bien, je l'avoue ; mais j'en aurais fait beaucoup plus si je n'avais été dénué des moyens de le faire. Il m'est bien plus agréable à moi en particulier d'avoir une mission qui n'entraîne aucune responsabilité, aucune nécessité de me faire des ennemis,

aucunes mesures à prendre, que d'en avoir une laborieuse et pénible, remplie de périls et d'obstacles. Mais ce n'est pas moi que je consulte, c'est la patrie; et je me sens le courage de me sacrifier pour elle.

Ne voulant pas prendre sur moi, parce que je ne crois pas en avoir le droit, de requérir la municipalité d'avoir à faire arrêter ceux qui pourraient arracher la déclaration affichée dans les rues, par laquelle les républicains du Hâvre répondent à la France de leur ville en dépit des conspirateurs, j'attendrai, à cet égard, l'autorisation du comité de salut public. Je vous prierai de me l'envoyer, et de m'adresser un mot de réponse sur ma lettre. Quand j'aurai la faculté de faire quelque bien par moi-même, j'importunerai moins le comité de salut public de détails minutieux, et le bien éprouvera moins de retard.

Je vous embrasse.

Signé JULLIEN.

AUTRE Lettre (1) *de* Jullien *à* Robespierre.

Le Hâvre, du 21 Septembre.

Jullien à Robespierre.

NOUS venons de mettre DUVAL-DESPRÉMÉNIL en état d'arrestation; le comité de salut public de cette ville le tient, et L'ENVERRA AU TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE. Beaulieu et Amabert partent pour Paris; les sans-culottes en sont dans la joie. *Legendre* et *Lacroix* viennent d'arriver avec *Louchet*.

Nous avons eu un banquet civique pour l'anniversaire de la proclamation de la République. J'ai saisi ce moment pour électriser encore le peuple, et *j'ai fait arrêter par la société, UNE RÉUNION, dans la ville du Hâvre, DE DÉPUTÉS DE DIFFÉRENTES SOCIÉTÉS POPULAIRES, pareille à celle qui vient d'avoir lieu à Valence.*

---

(1) Cette lettre est intéressante pour faire connaître comment nos tyrans s'y prenaient pour multiplier les clubs et sociétés populaires, les réunir et se servir d'elles comme d'un levier puissant. On y voit aussi que le diplôme de *jacobin* était une espèce d'*amulette* dont les initiés étaient jaloux, et qui frappait de prestige ceux qui ne l'étaient pas.

Tout va bien ici; *on ne songe qu'à former des clubs républicains dans les environs*, à déjouer les ennemis du dedans et repousser ceux du dehors, à bien recevoir les frères des autres sociétés, qu'on appelle à la réunion générale, qui doit offrir une masse de patriotes imposante à l'aristocratie.

L'esprit public est au point où je desirais le laisser, et je vais partir pour Cherbourg. *On attend la destitution de la municipalité, pour que les sans-culottes aient des piques.*

Je vous embrasse. Les lettres qui pourraient m'être adressées ici, me seront renvoyées à Cherbourg, où je vous invite à me faire passer votre réponse sur les objets contenus dans ma dernière.

A Cherbourg, poste restante. *Signé* JULLIEN.

La société populaire a nommé une commission qui va vous transmettre les griefs contre la municipalité et contre Beaulieu. On se plaint beaucoup de *Dehaix* et de *du Perro,* adjoints du ministre de la marine.

P. S. *Je vous prie, mon bon ami, de vouloir me faire renouveler MON CERTIFICAT DE JACOBIN, et me l'envoyer, car je n'ai qu'un vieux diplôme; et il me sera utile, POUR OBTENIR, DANS MA MISSION, L'ENTIÈRE CONFIANCE DES PATRIOTES, de pouvoir leur justifier de MON TITRE DE JACOBIN DE PARIS.* Je m'adresse à vous pour cela, parce que, n'étant pas connu à la société, on ferait peut-être des difficultés de m'accorder mon diplôme, si vous ne le réclamiez vous-même.

J'embrasse Barère et Tacherot.

N.° C V I I (e).

AUTRE LETTRE de Jullien *fils.*

Saint-Malo, ce 1.er Octobre 1793, an deuxième de la République, etc.

Jullien *à* Robespierre.

J'AI déjà témoigné, *mon bon ami*, au comité de salut public toute *ma joie* et ma reconnaissance, ainsi que

celle des sans-culottes du Hâvre, *de l'empressement avec lequel il a fait décréter les mesures que, de concert avec la société populaire, je lui avais proposées.* Ma dernière lettre *à Barère* donne les détails des heureux effets qu'a produits l'adoption de ces mesures. J'attends avec impatience votre réponse à la lettre que je vous ai écrite, et dans laquelle je vous fais quelques demandes générales que m'a dictées le desir de rendre ma mission plus utile encore. Je me félicite que le comité de salut public m'ait chargé d'une tournée patriotique, qui me fait juger chaque jour, plus que je n'aurais pu le faire, de l'excellence de l'esprit public, pour peu qu'il soit éclairé et électrisé, et de l'unanimité des vœux des Français pour le triomphe de la République une et indivisible. Par-tout je prêche aux sociétés populaires le ralliement autour de la Convention nationale, l'établissement d'associations patriotiques dans toutes les communes de la République; par-tout je les invite à (B) s'occuper de l'instruction du peuple, et de la surveillance des ennemis du peuple, *à se défier des commerçans, des muscadins et des riches, dont l'aristocratie est à l'ordre du jour, après celle du sacerdoce et de la noblesse;* partout *je m'attache à relever le peuple,* à *montrer* que la révolution est faite pour lui, *qu'il est temps que les pauvres et les sans-culottes dominent, puisqu'ils sont la majorité sur la terre, et que la majorité doit dominer,* la volonté générale faire seule la loi, le bien du plus grand nombre être le but du contrat social. Par-tout je répète, exécution stricte de tous les décrets, obéissance inviolable aux lois, confiance entière dans la représentation nationale, haine éternelle aux ennemis de la liberté française et à tous les tyrans, résolution ferme de périr plutôt que de jamais consentir à capituler avec eux. Par-tout j'éveille l'enthousiasme de la liberté, et une généreuse émulation entre les patriotes, par le récit des actes civiques qui doivent mutuellement leur servir d'exemple. J'éveille l'horreur de la tyrannie par la hideuse image des crimes des despotes et de leurs satellites, image si propre à soulever contre eux l'indignation de tout ami de l'humanité. (C) *J'associe les sociétés populaires à la responsabilité commune des représentans du peuple et des républicains,* dont le droit le plus

beau, le devoir le plus saint, est de faire triompher la République, qui remet dans leurs mains sa défense; je recommande un juste milieu entre cette désespération décourageante, indigne d'hommes libres qui ont juré de sauver la patrie, qui ne doivent jamais douter de son salut, et cette sécurité perfide, cette confiance léthargique, dont l'effet serait d'endormir le peuple qui doit veiller toujours au milieu des dangers publics. Par-tout je vois de pareils discours recueillis avec transport, le patriotisme s'électriser et prendre une nouvelle énergie, le peuple s'élever à sa dignité, les hommes suspects être mis en état d'arrestation, et les mesures révolutionnaires autorisées par la Convention nationale s'exécuter; *les sociétés populaires se multiplient*, les campagnes reçoivent la lumière et se passionnent pour la révolution; les républicains se pénètrent de l'étendue de leurs devoirs et s'engagent à repousser leurs ennemis, les Anglais sur-tout, dont le nom seul est en horreur dans ces contrées, et contre lesquels la trahison qu'ils ont appelée à leur secours pour se rendre maîtres de Toulon, réveille l'indignation publique. Partout l'engagement est pris devant moi, par les patriotes, de répondre à la République française du territoire qu'ils occupent, et dont l'invasion les livrerait aux plus affreux malheurs. J'ai dû rendre compte au comité de salut public des principes que j'exprime, et de l'accueil qu'ils reçoivent pour se faire juger. Si je remplis le but de la mission qu'il m'a confiée, et si le peuple est à la hauteur des circonstances et par-tout également digne de la République, je vous prie de transmettre au comité l'exposé que je lui fais de ma conduite, et de mes observations sur l'esprit public des lieux que je parcours. Je dois maintenant donner au comité une idée succincte de ma tournée depuis le Hâvre, d'où je lui ai fait passer les détails qui concernaient cette ville, jusqu'à Saint-Malo, où je suis maintenant. Ma dernière lettre a fait part des dispositions dans lesquelles j'ai trouvé les républicains de Cherbourg. *La présence de vos collègues le Carpentier et Garnier a ranimé l'esprit public*; et le club épuré ne connaît plus que le ralliement autour de la Convention nationale, l'amour brûlant de la liberté, la sainte horreur des esclaves armés de Georges, et la noble assurance que jamais

il ne leur sera permis de souiller dans ces contrées le sol de la liberté. Les républicains de Cherbourg ont pris devant moi, même engagement que ceux du Hâvre, de se reconnaître responsables envers la République de la partie de la frontière qu'ils occupent. Les engagemens solennels que je fais prendre ne sont rien par eux-mêmes, mais ils servent à réveiller l'enthousiasme; et l'enthousiasme dans une crise révolutionnaire, est le plus puissant mobile des esprits, le plus sûr garant des succès. Comme j'avais remarqué à mon passage *à Caen*, et que j'avais appris des représentans du peuple *Lindet* et *Oudot*, que l'esprit public avait grand besoin d'être remonté, *j'ai déterminé les sociétés populaires de Cherbourg et de Coutances à envoyer chacune six commissaires dans cette ville, pour y rallier les sans-culottes, effacer jusqu'aux traces des Buzot et des Barbaroux, relever le peuple, et fonder un bon club populaire qui purge l'enceinte qu'avaient souillée les muscadins et les carabots; j'ai déterminé aussi ces deux sociétés, ainsi que celles de Granville et de Dol, à disséminer des patriotes dans les campagnes, pour établir de tous côtés des sociétés populaires:* car l'égarement de l'esprit public est la première, presque la seule cause de nos maux; et quand cette cause sera détruite, quand le peuple bien éclairé sur ses vrais intérêts, sur ses ennemis, ne sera plus sujet à l'erreur, quand il aura brisé les chaînes de l'ignorance, comme il a brisé celles de la servitude, nous n'aurons plus rien à craindre. J'ai cru devoir vous transmettre les motifs qui ont dirigé ma conduite (E). *La société de Coutances est composée de vrais jacobins*, et mérite une mention honorable, ainsi que celle de Valognes. A Coutances, les corps constitués ont été épurés, comme ils auraient besoin de l'être par-tout. A Granville, port de mer, où vos collègues m'avaient invité de m'arrêter, j'ai reproché avec force à la société populaire, la démarche criminelle où l'avaient entraînée quelques intrigans; j'ai demandé aux patriotes égarés, s'ils auraient mieux aimé redevenir les esclaves d'un nouveau tyran, que de rester les citoyens libres de la République française; je leur ai peint la guerre civile dont *Buzot et ses complices* avaient arboré l'étendard dans le Calvados; j'ai retracé les crimes, j'ai dévoilé les desseins pervers de cette faction liberticide, (F) *j'ai parlé de la révolution du*

31 mai, des bienfaits de cette journée mémorable et de la constitution nouvelle, des services rendus par la montagne ; j'ai trouvé des cœurs accessibles à la vérité. Je vous envoie l'attestation ci-jointe qu'ils m'ont remise, et que je vous prie de faire connaître au comité de salut public et à la Convention. *J'ai fait adopter par la même société* (G) *un scrutin épuratoire pour la purger de certains riches qui la composent, et l'enrichir d'un bon nombre de sans-culottes,* car il y a dans Granville un excellent faubourg qui est le petit Saint-Antoine de l'endroit ; j'y ai demandé une salle qui convenait à la société, et par ce moyen elle se trouvera entourée du peuple. Dans le même lieu était un commissaire des classes, nommé *Mauduit,* royaliste connu, contre lequel m'ont été faites des dénonciations extrêmement graves, qui mériteront sa traduction au tribunal révolutionnaire ; il a dû être arrêté par ordre du comité de surveillance, le soir même de mon départ : je n'ai pu m'empêcher de témoigner à ce comité mon étonnement de ce qu'un pareil homme n'était point encore en état d'arrestation, malgré la loi formelle contre les hommes suspects. Je ne dois pas oublier de rendre hommage au pur républicanisme du sans-culotte *Regnier*, commandant de la place, et de *Bouley,* envoyé du comité de salut public, que j'ai eu le plaisir d'y voir. A Dol, où je me suis trouvé, le soir à mon passage, à la séance de la société populaire, j'ai trouvé un bon esprit que j'ai réchauffé par la manifestation des principes énoncés déjà par moi dans les autres clubs où j'ai été, et que j'ai cru, dans cette lettre même, devoir soumettre au comité qui m'a honoré d'une grande confiance, à laquelle je tâcherai de répondre. Ici, je vais m'efforcer de faire autant de bien que je crois en avoir fait ailleurs.

(H) J'attends avec impatience le diplôme des jacobins de Paris, que je vous ai prié de me procurer, et que vous pourrez, s'il n'est point encore parti, m'adresser à l'Orient, poste restante, où je serai bien aise aussi d'avoir une de vos lettres en réponse à mes dernières.

Signé JULLIEN.

N.° C V I I (f).

AUTRE lettre de Jullien *fils.*

Bordeaux, ce 13 Prairial.

Jullien à Robespierre.

MON bon ami, le moment de crise est venu pour Bordeaux. (A) *Les patriotes attendent tout du comité de salut public;* mon devoir est de lui faire connaître ce que je vois, et je te l'adresse pour que tu puisses le lui communiquer. *Ysabeau ne part point encore, malgré votre arrêté;* il reste et il intrigue. Il a dit *qu'il fallait que les patriotes se ralliassent pour faire tête à l'orage.* Il visite les corps constitués; il a pris un arrêté imprimé à la suite des bonnes nouvelles arrivées des Pyrénées orientales; et cependant votre arrêté porte qu'il cessera ses fonctions et se rendra dans les hautes Pyrénées pour jouir d'un mois de congé. Sa présence prolongée est une rebellion aux ordres du comité; tout me prouve qu'il cherche même à le décrier, et je passe sous silence ce qui ne regarde que moi, contre lequel il s'exprime de manière à m'ôter toute confiance, quoique je sois votre agent. *Le président* de la commission révolutionnaire, *Lacombe* (B), m'a rapporté que *se promenant avec Ysabeau après l'exécution d'Hébert et de Danton, Ysabeau lui dit qu'il voyait avec peine qu'on guillotinât un grand nombre de montagnards; qu'il ajouta, dans la même conversation, que Tallien jouait un grand rôle; et en parlant de sa conduite à Bordeaux, qu'elle était un reproche pour Collot-d'Herbois, qui avait fait couler des flots de sang dans Lyon, et que ce député faisait tous ses efforts pour nuire aux représentans envoyés à Bordeaux.* Chaque jour de nouveaux propos et de nouveaux détails confirment mes craintes. Ysabeau veut se créer un parti, divise les patriotes dont quelques-uns lui restent encore attachés, et rallie aussi les négocians et les aristocrates qu'épouvantent la commission militaire et mon retour, dont on paraît ignorer le motif. Hier nous célébrâmes *l'anniversaire du 31 mai;* (C) *Ysabeau parut avec les corps constitués à la fête, et*

l'on battit des mains sur son passage ; on cria : Vive Ysabeau ! il saluait les applaudisseurs. Quelques patriotes indignés firent entendre le cri : Vive le comité de salut public ! Ysabeau se retourne de mauvaise humeur et dit : Le mot, vive la montagne, suffit, il comprend celui-là. Sa conduite TEND À DISCRÉDITER PUBLIQUEMENT LE COMITÉ.

J'allai, dans la matinée d'hier, voir Ysabeau avec deux patriotes ; et comme son départ n'a point lieu, malgré vos ordres, je lui communiquai le double de votre arrêté. Il me dit qu'il était toujours représentant ; qu'on ne pouvait lui ôter ce caractère, et qu'un agent de ses collègues ne pouvait traiter, en leur nom, avec lui. Le soir, au temple, il me fit en dessous beaucoup de prétendues confidences sur ce qu'on le croyait perdu ; qu'on voulait lui substituer un soleil levant, mais qu'on s'était trompé dans cette espérance.

(D) Mon ami, je n'entrerai pas dans plus de details ; mais il *importe, pour sauver Bordeaux, qu'un courrier extraordinaire apporte l'ordre du rappel positif et direct à Paris, d'Ysabeau, pour ôter aux négocians l'attente de son retour,* après un congé dans les Pyrénées. Si même Ysabeau est ici à cette époque, vos *arrêtés violés devront peut-être vous faire prendre des mesures plus sévères.*

La commission militaire, rétablie comme commission révolutionnaire, a besoin que quelques hommes y soient changés, et *que la terreur ne tombe pas seulement sur les fédéralistes,* dont quelques-uns, à Bordeaux, ont été de bonne foi, et, avec un patriotisme droit et bien intentionné, les instrumens des scélérats ; *mais sur les aristocrates, les modérés, les intrigans, et les fédéralistes avec connaissance de cause ;* dont plusieurs sont impunis. Il serait bien utile qu'un représentant bon et ferme vînt sur-le-champ ; *sinon, j'aurais besoin de moyens d'agir.*

Ysabeau prétexte que je suis *représentant par intérim,* pour jeter une défaveur sur ma mission, et présenter faussement la mesure de mon envoi ici. Ce qui me fait plaisir d'y être venu, quelques peines que j'y éprouve, c'est que ma présence y gêne bien des gens qui sont loin d'aimer la patrie.

Je t'ai envoyé l'extrait de la lettre de Tallien : je t'ai écrit en grand détail ; réponds-moi, je te prie, de suite, *et fais-moi parvenir les arrêtés que tu pourras juger nécessaires ; car je ne puis agir, et Ysabeau reste.* Les corps constitués firent partir hier un courrier extraordinaire. Je te supplie de m'en envoyer un bien vîte. Nous sommes la proie des anxiétudes ; ceci peut arracher Bordeaux à sa nullité et à sa léthargie.

Signé JULLIEN.

Du 13 Prairial.

P. S. Je te cite plusieurs mots d'Ysabeau, qui séparés, ne sont rien en eux-mêmes, mais dont l'ensemble peut signifier beaucoup. Il a été voir, ce matin, les corps constitués ; il a parlé d'orages qui allaient éclater ; il a éveillé les craintes. Il s'était plaint à quelqu'un qui lui demandait une signature, qu'il n'était plus que simple citoyen, et même moins que simple citoyen. Il s'est plaint, ce matin, *qu'on envoyât un jeune homme, qui n'avait pas même le droit d'entrer dans les assemblées primaires, et qui n'avait pas accepté la constitution ;* il a dit à mon sujet, avec affectation, *qu'il paraissait étonné qu'un ministre eût quitté son poste.*

14 Prairial.

MA lettre n'a pu partir hier. Nous avons eu séance au club, où Ysabeau a répété ses adieux déjà faits ; et cependant *il ne part point encore* aujourd'hui. Il a dit qu'on voulait faire une révolution dans Bordeaux, qu'il fallait se défier. J'ai pris la parole pour écarter les craintes, et les soupçons, *par lesquels il attaquait directement le comité de salut public.* J'ai développé les grands principes qui doivent rallier les vrais républicains. Comme on m'applaudissait avec force, Ysabeau est sorti, avec un mouvement d'indignation. Il a depuis fait venir chez lui plusieurs hommes, et divise ouvertement les sincères amis du peuple. Il m'a accusé d'avoir fait courir le bruit qu'il était parti pour la Nouvelle-Angleterre, quand ce bruit m'est venu de ses propres agens qui voulaient lui ménager le moyen de pouvoir assimiler à une calomnie gratuite qui serait facilement réfutée, des inculpations

vraies et fondées auxquelles il ne pourrait répondre. Pèse ma lettre, et veuille m'écrire sur-le-champ.

N.° CVII (g).

AUTRE LETTRE de Jullien *fils.*

Bordeaux, 15 Prairial.

Jullien à Robespierre.

YSABEAU est parti cette nuit; autant la prolongation de son séjour avait alarmé par les intrigues de ceux qui l'entouraient, et par ses propres visites aux corps constitués auxquels il parlait comme s'il eût été encore en fonctions, autant son départ a réjoui les patriotes. Il a existé ici beaucoup de *cabales mercantiles*, et la liberté est devenue vénale. Je suis à la piste des coupables, *et le comité de surveillance, qu'il entrait dans ma mission de désigner, m'aidera dans ces recherches.*

Ysabeau, qui me vit hier, me dit Tallien arrêté, outre Fontane et Lemoelle, il seroit utile aussi de s'assurer d'un nommé Querault, leur collègue. La Fontenai doit maintenant être en état d'arrestation. La punition des intrigans de Bordeaux, dont les uns n'avaient en vue, comme Chabot, qu'un intérêt, dont les autres servaient Hébert ou Danton, *et dont tous n'aspiraient qu'à détruire le comité de salut public*, pour détruire la liberté; la punition, dis-je, de ces intrigans de tous les partis, va régénérer Bordeaux.

J'attends impatiemment *Garnier de Saintes*, ou le représentant destiné à remplacer *Ysabeau.*

Signé JULLIEN.

N.° CVII (h).

AUTRE LETTRE de Jullien *fils.*

Bordeaux, le 11 Prairial.

Jullien à Robespierre.

(A) JE t'ai promis, mon cher ami, de t'écrire tout ce qui regarderait Bordeaux, je tiendrai parole. *Il était*

bien urgent qu'Ysabeau partît , et cependant , malgré l'arrêté du comité de salut public , en date du vingt-cinq floréal , il est encore ici , et diffère son départ de quelques jours , sous je ne sais quels prétextes. Il revint hier d'une tournée qu'il a faite le long des côtes jusqu'à Rochefort : il a parlé au club sur les grands services qu'il avait rendus à Bordeaux ; sur l'obéissance qu'il devait à des ordres supérieurs , et il a beaucoup répété ce mot , qu'il fallait bien obéir ; sur la position très-satisfaisante dans laquelle il laissait ce département et cette commune. Je crois qu'il a pu y faire du bien pendant un temps , mais qu'il commençait à y faire du mal : tel est aussi le sentiment du petit nombre de républicains prononcés que je vois.

Ce soir , Ysabeau est encore venu au club , et cette affectation de s'y rendre plus assidument et d'y rester tout le long de chaque séance , ce qui ne lui arrivait jamais auparavant , devient plus suspecte encore par le contraste de ses discours particuliers et de ses discours publics. Il n'a pas manqué d'occuper le fauteuil , quoique non président , d'être couvert par les acclamations du peuple , et de réitérer ses adieux pour réveiller les regrets d'une funeste idolâtrie. A peine avait-il parlé , qu'on a vu monter à la tribune un de ses secrétaires , qui a répété , presqu'en pleurant , que Bordeaux allait perdre son ami , et qui a demandé que le club national exigeât de lui qu'après son congé dans les hautes Pyrénées , il repassât par Bordeaux. La motion, quoiqu'assez mal-adroite en elle-même , et sur-tout par l'auteur dont la signature est toujours accompagnée de ces mots , « attaché à la représentation nationale » a été vivement applaudie. Ysabeau a rougi d'avoir été obligé de provoquer lui-même une pareille demande ; et n'osant la faire délibérer , il l'a prévenue en promettant qu'il reviendrait. Je crois , d'après toutes les intrigues et les menées sourdes que je vois , qu'il serait important d'ôter à Ysabeau même son congé dans les Pyrénées , d'où il serait trop voisin encore de Bordeaux , qu'il n'a pas perdu l'espérance de revoir ; d'ailleurs , le 25 prairial , qui approche , est le terme précis que devrait s'imposer Ysabeau , s'il ne comptait prolonger son séjour et reprendre sa mission.

(B) J'ai dû te dire tout. Ma mission ici éprouve de grands obstacles ; *car il suffit que je vienne au moment où Ysabeau part , pour qu'on me voie comme la bête noire.* Les corps constitués ont même peu d'ouverture avec moi , et ne cessent d'entourer le représentant , qui n'est plus en fonctions , et qui disait hier , pour exciter l'intérêt , qu'il n'était plus que simple citoyen , et même moins que simple citoyen.

(C) *Je crois devoir t'envoyer copie de l'extrait d'une lettre de Tallien (1) au club national ; elle coïncide avec le départ de la Fontenai , que le comité de salut public aura sans doute fait arrêter.* Il y a, sur elle, des détails politiques bien singuliers , et Bordeaux semble avoir été jusqu'à présent un labyrinthe d'intrigues et de gaspillages. Il est bien difficile de démêler le républicanisme et la probité. Je fais seul tout le travail d'un comité de surveillance , et passe les nuits avec des hommes précieux que j'ai découverts et que j'étudie encore, pour avoir des renseignemens dont le résultat doit arracher Bordeaux à la classe des fripons qui en faisaient leur proie , et rendre le peuple à l'amour sincère des vertus et de la République.

(E) L'esprit public est toujours modéré, bien égoïste,

---

(1) *EXTRAIT d'une Lettre de* Tallien *au club national de Bordeaux.*

J'APPRENDS à l'instant, citoyens, que la calomnie est à l'ordre du jour contre moi, à Bordeaux. Certes, j'aime à croire que ce ne peut être que de la part des aristocrates, des fédéralistes et des ennemis du peuple. Je ne descendrai pas à une justification, et je me complais dans l'idée que, si elle était nécessaire, ce serait le club national tout entier qui me servirait de défenseur officieux. Mais, si l'on me forçait à parler, je vous déclare alors que je ne conserverai aucun ménagement, que je ferai connaître les véritables intrigans, les hommes qui ne paraissent aujourd'hui patriotes que parce qu'ils y trouvent leur intérêt, et qui demain abandonneraient la cause du peuple, si ses ennemis les payaient plus cher. Moi, au contraire, j'ai abandonné un grand pouvoir, que je pouvais encore tenir dans mes mains, et exercer dans une commune où je puis dire que j'étais véritablement aimé du peuple. Je suis rentré dans l'obscurité, je suis dans ma paisible et modeste retraite ; mais si l'on me force à en sortir, beaucoup d'hommes, qui répandent que je suis *perdu*, auront des preuves non équivoques du contraire : je suis et serai toujours le même ; les intrigans et les faux patriotes me trouveront par-tout décidé à leur livrer un combat à mort.

Pour copie,

Signé JULLIEN.

et l'enthousiasme s'attache moins à la liberté et à la patrie qu'à des individus. Ysabeau, qui flatte le peuple pour en être flatté à son tour, répète à chaque instant que Bordeaux est la commune la plus révolutionnaire de la France, et les négocians font l'écho. L'on présente au peuple comme des alarmistes ceux qui veulent lui montrer, quoiqu'avec ménagement, qu'il n'a pas atteint le *maximum* d'énergie et d'amour des principes nécessaire pour former une bonne opinion, une bonne conscience publique. (F) *Avec un bon comité de surveillance que je cherche à composer, d'après ma mission, j'espère que Bordeaux ira mieux. Presse l'envoi du représentant destiné à remplacer Ysabeau, et qu'il soit bon, ferme et disposé à suivre les conseils des montagnards, dont j'aurai soin de l'entourer.* Ma position ici est bien pénible et délicate; car Ysabeau, qui reste encore, ne fait plus rien, et me renvoie tout. N'ayant pas les pouvoirs nécessaires, j'invite les corps constitués à reprendre le cours ordinaire de leurs fonctions; et Ysabeau triomphe, en faisant croire que tout souffre. Mon ami, j'ai grand besoin que le comité de salut public me seconde. Ici, moins neuf ou dix républicains prononcés, tout me tourne le dos. (G) *Le moment est venu de révolutionner cette commune; et celui qui commencera ce travail, sur-tout après un homme aussi mielleux et modéré qu'Ysabeau, ne sera pas aimé.* Lorsque j'eus parlé hier contre le fanatisme, qui est encore tout puissant, il soutint qu'il était mort, et qu'il n'y avait plus que six prêtres en fonctions dans le département, ce que j'ai vérifié être absolument faux. C'est ainsi qu'il trompe et flatte le peuple.

J'attends le successeur d'Ysabeau, ou je ne puis rien faire sans une extension à ma mission. Veuille me répondre, ne fût-ce qu'un mot, pour encourager les patriotes, en trop petit nombre, qui travaillent avec moi, et leur prouver qu'ils seront secondés par le comité de salut public, et que l'intrigue ne prévaudra pas.

Ton ami,

Signé JULLIEN.

N.° C V I I (i).

AUTRE Lettre de Jullien *fils*, à St.-Just.

Bordeaux, 25 Prairial, l'an deux de la République, etc.

Jullien à St.-Just.

TU m'avais demandé dernièrement à Paris, mon bon ami, quelques détails sur Bordeaux dont j'arrivais alors; j'étais loin de prévoir que j'y dusse être si promptement rappelé. Ton retour au comité de salut public me fait desirer de t'écrire, et je remplis la promesse que je t'avais donnée.

(A) *Bordeaux est un foyer de négociantisme et d'égoïsme; là où il y avait beaucoup de gros commerçans, il y avait beaucoup de fripons, et la liberté n'y pouvait guère établir son empire dont la vertu est la base;* là où il y avait beaucoup de riches, le pauvre était pressuré par eux, et l'égalité ne pouvait de long-temps être connue; là où n'était que la soif de l'or, on ne pouvait guère affermir dans les cœurs l'amour de la patrie. Le mot, *humain, absorbait tout*, et les différens intérêts privés étouffaient l'intérêt public. Dans l'origine de la révolution, les négocians à fortunes brillantes, à palais dorés, à laquais et voitures, qui ne portaient envie qu'aux parchemins de la caste privilégiée des nobles, ne demandèrent pas mieux que de la détruire pour la remplacer, et s'intitulèrent patriotes. *On vit sortir de Bordeaux, et de riches offrandes, et des bataillons nombreux.* Arriva bientôt la crise fédéraliste; les hommes à barreau, dont les hommes à argent avaient mis le talent et l'influence à contribution, et qui s'étaient tous coalisés pour supplanter les défunts parlemens et la noblesse, voulurent déchirer une République dont les principes naissans effrayaient leurs vues ambitieuses; ils cherchèrent à former plusieurs principautés départementales qu'ils se partageaient d'avance entr'eux, et dont ils croyaient devoir être les heureux et paisibles possesseurs. Mais l'égalité voulait tout abaisser sous son niveau, et les fédéralistes, ou les sectateurs de la tyrannie, virent s'éteindre leurs espérances. *Aussi lâches qu'insolens et orgueilleux, d'abord ils entourèrent la*

représentation nationale, et parurent donner au peuple le signal et l'exemple des hommages à lui rendre. Ysabeau eut le malheur de se laisser approcher par des négocians ; ils lui dirent qu'il était un grand homme, et il le crut. Il laissa son portrait courir de mains en mains, et paya d'un sourire l'artiste flagorneur qui, retraçant une action assez commune, mit pour inscription : *Événement mémorable passé sous Ysabeau, représentant du peuple.* On l'appela dès-lors *le sauveur de Bordeaux.* On ne le vit plus dans les rues, ni au spectacle, ni au club, sans applaudir, sans battre des mains à la vue même de son ombre, sans crier : *Vive Ysabeau, notre ami, notre père !* J'ai vu des enfans d'aristocrates venir avec affectation, l'apostropher ainsi sous les portières même de sa voiture, car il avait une et plusieurs voitures, un cocher, des chevaux, l'équipage d'un ci-devant noble, des gendarmes qui le précédaient par-tout, même dans ses parties de campagne, des billets pour sa table en ville, des billets pour sa loge au spectacle, une place marquée dans tous les lieux particuliers et publics. Chacun se découvrait en sa présence ; un coup d'œil gracieux récompensait l'humble courbature du passant. (B) *On n'abordait jamais, en quelqu'occasion que ce fût, qu'avec ces mots, de citoyen représentant ;* et pour arriver jusqu'à cet individu extraordinaire, il fallait éviter bien des sentinelles, et obtenir un passe-port du capitaine des gardes. Je m'appesantis avec toi, sur ces détails, parce qu'ils ont été la cause de tout ce qui est arrivé depuis. Des intrigans et des flatteurs ont seuls obtenu des cartes d'entrée ; le républicain s'est éloigné, et les négocians ont profité du pouvoir même de la représentation nationale, pour opprimer les patriotes. *Le peuple qui aimait mieux avoir un de ses représentans pour idole, que d'insolens riches pour oppresseurs, s'attacha véritablement à Ysabeau, qui se ménageait tous les dehors,* qui parlait toujours de ses tendres soins pour le peuple, qui disait que, tant qu'il habiterait le Bec-d'Ambès, on n'y serait point en proie à la famine. Elle existait néanmoins, et tandis qu'Ysabeau avait de superbe pain blanc à sa table, le pauvre trouvait à peine des fèves ou un mauvais morceau de pain noir. Dans les repas que donnaient les riches, à leurs maisons de campagne, on voyait un luxe asiatique,

des mets rares et exquis, des poissons et des viandes en abondance, du pain, même de la pâtisserie, dont les miettes étaient jetées aux chiens: près de là, le malheureux agriculteur parcourait paisiblement des landes stériles, et dévorait des herbes et des racines qu'eût dédaignées la dent de ses troupeaux. Sa femme et ses enfans, pâles et faibles, se traînaient après lui, pour soutenir leur déplorable existence, et les forces épuisées de l'habitant des campagnes se refusaient à ses travaux. J'ai vu de mes propres yeux ce spectacle; et le soir, au théâtre on joue, en présence d'Ysabeau, un ballet où des bergers forment ces mots, avec des guirlandes de fleurs: *Ysabeau, Liberté, Égalité*, comme si, en associant le nom d'un homme au nom des deux divinités qui seules doivent exciter l'enthousiasme et l'idolâtrie du peuple français, on voulait associer aussi cet homme au même sentiment d'enthousiasme et d'idolâtrie. Ysabeau le souffrait, il y trouvait même, disait-il, ainsi que dans les applaudissemens honteux d'une foule adulatrice, la récompense de ses travaux. Il la trouvait aussi dans mille cadeaux que prodiguait une séduction adroite, qui se qualifiait *amitié*. On fermait les yeux du représentant; la vérité se cachait devant lui; le patriote courageux et franc, ne pouvait l'approcher; Bordeaux était un foyer de crimes et de secrètes intrigues. *Ysabeau est rappelé, le comité de salut public me renvoie ici provisoirement, pour y faire marcher un peu les corps constitués, qui avaient été les agens passifs du moteur suprême. Je ne te peindrai pas t utes les entraves qui se sont rencontrées dans ma mission. Le négociantisme se rattachait à l'individu représentant, et traitait de contempteur de la représentation nationale et d'hébertiste, celui qui parlait de l'arrêté du comité de salut public portant le rappel d'Ysabeau.* Celui-ci intriguait, disait en public, à la tribune du club, qu'il fallait bien obéir; en particulier et dans certaines conférences avec des membres des corps constitués, qu'il fallait qu'on fît tête à l'orage. On fit voter au club, qu'Ysabeau serait invité à différer son départ, puis à revenir. On affecta de pleurer son rappel devant le peuple. *J'étais là qui observais tout, je rappelais les principes, ralliais les esprits autour du comité de salut public* et de l'amour dû, non à quelques personnages, mais à la liberté et à la patrie. Bientôt on fit cou-

rir le bruit que j'allais poursuivre les patriotes, mettre la terreur à l'ordre du jour contre tout ce qui avait adoré Ysabeau, même en croyant à ses vertus; on sema la division et la crainte, on jeta des soupçons obscurs. *Enfin Ysabeau, après avoir visité chacun des corps constitués, parlé longuement des services rendus par lui, et des intrigues dirigées contre lui au sein du* (C) *comité de salut public, qui n'était après tout, qu'une petite et movible émanation de la Convention nationale*, gagna les Pyrénées, et laissa ici des héritiers de ses vengeances, qui me forcèrent de passer les jours et les nuits pour connaître leurs cabales et les déjouer. Je m'épuisai à la tribune publique pour éclairer le peuple, détruire les craintes répandues, et rassurer les bons citoyens. Je nommai un bon comité de surveillance, après m'être informé en détail des mœurs et de la vie privée, comme des principes et de la vie politique de chacun des membres. Je déclarai que la terreur serait à l'ordre du jour contre la seule aristocratie, quel que fût son masque et son voile (D). *La commission révolutionnaire, qu'avait réintégrée dans ses fonctions le comité de salut public, reparut et me seconda ; les mêmes négocians qui, pour jeter de la défaveur sur ma mission, m'avaient traité de représentant par intérim, de ministre absent de son poste, d'organisateur d'une révolution nouvelle à Bordeaux*, voyant que je me tenais ferme, et qu'Ysabeau avait disparu, commencèrent à m'applaudir, et me méprisèrent assez pour me traiter comme lui. Le piége grossier de l'amour-propre fut évité par moi; l'exemple qui frappait mes yeux était trop récent et trop terrible. J'avais vu un homme, cru long-temps par moi patriote et vertueux, corrompu par les éloges et la flatterie ; j'avais vu le peuple dupe et victime, trompé et malheureux. Je rejetai les acclamations, les dîners, les caresses, les louanges, les présens et les honneurs. Je parlai des principes de l'égalité, des droits sacrés du peuple et des devoirs sévères de ceux qu'honore sa confiance, et je tâchai d'unir l'exemple au précepte, et de me montrer conséquent dans la théorie et dans la pratique. Cette conduite a paru me valoir l'estime; les fêtes nationales ont réveillé l'énergie du peuple, et la révolution, devenue plus aimable, a été plus aimée. Les intrigans m'ont fui, les républicains

m'ont entouré. J'ai soulevé des voiles épais, j'ai plongé mes regards dans un abyme tortueux d'intrigues et de forfaits. J'ai vu qu'on avait exercé un commerce infâme de la liberté et de la justice. *Le peuple* va toujours droit au bien, dès qu'il est éclairé. *Il a ouvert les yeux, et s'élève sur la montagne.* Bordeaux s'épure et se régénère. Je suis content d'y être venu, puisque j'ai opéré quelque bien, et impatient d'en sortir, car depuis trois ans de travaux, ma santé s'est bien épuisée ; j'ai la vue et la poitrine souffrantes. Je ne pourrai bientôt plus écrire, ni parler : je suis condamné aux remèdes pires que les douleurs, et j'invoque ardemment le repos. Je t'embrasse.

Signé JULLIEN.

N.° CVII (k) *.

AUTRE Lettre de Jullien *fils à Robespierre.*

Tours, ce 16 Pluviôse.

Jullien à Robespierre.

JE t'ai promis quelques détails, mon bon ami, sur Carrier et sur Nantes ; je ferai connaître au comité le mal que j'ai vu ; le comité s'empressera d'y porter remède.

La réunion des trois fléaux, de la peste, de la famine et de la guerre, menace Nantes. On a fait fusiller, peu loin de la ville, une foule innombrable de soldats royaux, et cette masse de cadavres entassés, jointe aux exhalaisons pestilentielles de la Loire toute souillée de sang, a corrompu l'air. Des gardes nationales de Nantes ont été envoyées par Carrier pour enterrer les morts ; et deux mille personnes, en moins de deux mois, ont péri d'une maladie contagieuse. L'embarcation de la Loire, embarrassée, n'a pas permis de faire venir des subsistances pour remplacer celles qu'absorbaient nos armées ; et la commune est en proie à la plus horrible

* *Nota.* C'est par erreur que, page 58 du rapport, on a, sous le renvoi 94, cité la pièce justificative N.° LXXII. Les pièces auxquelles répondent les renvois, se trouvent aux N.°s suivans CVII (k), CVII (l), CVII (m), CVII (n).

disette. On dit que la Vendée n'est plus, et Charette, à quatre lieues de Nantes, tient en échec les bataillons de la République qu'on lui envoie les uns après les autres, comme dans le dessein de les sacrifier. On ne dissimule pas qu'on veut éterniser la guerre. *Nous la finirons quand nous voudrons*, disent les généraux ; et cependant elle ne finit pas. Quand des canons sont pris, un général répond : *nous avons le temps de les reprendre* ; et cependant on laisse aggraver le mal ; on affecte le mépris le plus indécent des assassins de la patrie ; on voit de sang-froid périr ses défenseurs. Une armée est dans Nantes, sans discipline, sans ordre, tandis qu'on envoie successivement des corps épars à la boucherie. D'un côté l'on pille, de l'autre on tue la République. Un peuple de généraux, fiers de leurs épaulettes et bordures en or au collet, riches des appointemens qu'ils volent, éclaboussent, dans leurs voitures, les sans-culottes à pied, sont toujours auprès des femmes, au spectacle, ou dans des fêtes et repas somptueux qui insultent à la misère publique, et dédaignent ouvertement la société populaire où ils ne vont que très-rarement, avec Carrier. Celui-ci est invisible pour les corps constitués, les membres du club et tous les patriotes. Il se fait dire malade et à la campagne, afin de se soustraire aux occupations que réclament les circonstances ; et nul n'est dupe de ce mensonge : on le sait bien portant, et en ville ; on sait qu'il est dans un sérail, entouré d'insolentes sultanes, et d'épauletiers, lui servant d'eunuques ; on sait qu'il est accessible aux seuls gens d'état-major, qui le flagornent sans cesse, et calomnient à ses yeux les patriotes ; on sait qu'il a de tous côtés des espions qui lui rapportent ce qu'on dit dans les comités particuliers et dans les assemblées publiques. Les discours sont écoutés, les correspondances interceptées ; on n'ose ni parler, ni écrire, ni même penser. *L'esprit public est mort, la liberté n'existe plus.*

J'ai vu dans Nantes l'ancien régime. L'énergie des sans-culottes est étouffée, et les vrais républicains pleurent de désespoir d'avoir vu le despotisme renaître ; et la guerre civile semble couver au sein de tant d'horreurs. Une guerre manifeste éclate déjà entre les états-majors et la société populaire.

Une justice doit être rendue à Carrier, c'est

qu'il a, dans un temps, écrasé le négociantisme, tonné avec force contre l'esprit mercantile, aristocratique et fédéraliste ; mais, depuis, il a mis la terreur à l'ordre du jour contre les patriotes eux-mêmes, dont il a paru prendre à tâche de se faire craindre. Il s'est très-mal entouré; il a payé par des places les bassesses de quelques courtisans, et il a rebuté les républicains, rejeté leurs avis, comprimé les élans du patriotisme. Il a, par un acte inoui, fermé, pendant trois jours, les séances d'une societé montagnarde. Il a chargé un secrétaire insolent de recevoir les députations de la société populaire. Enfin, il a fait arrêter de nuit, comparaître devant lui, et il a maltraité de coups, en les menaçant de la mort, ceux qui se plaignaient qu'il y eût un intermédiaire entre le représentant du peuple, et le club, organe du peuple, ou qui, dans l'énergique élan de la franchise républicaine, demandaient que Carrier fût rayé de la société, s'il ne fraternisait plus avec elle : j'ai moi-même été le témoin de ces faits. On lui en reproche d'autres; on assure qu'il a fait prendre indistinctement, puis conduire dans des bateaux et submerger dans la Loire tous ceux qui remplissaient les prisons de Nantes. Il m'a dit, à moi-même, qu'on ne révolutionnait que par de semblables mesures, et il a traité d'imbécille Prieur de la Marne, qui ne savait qu'enfermer les suspects, etc..... Ma conférence avec lui serait trop longue à détailler. C'est encore Carrier qui, par un acte public, défendit de reconnaître un de ses collègues pour représentant du peuple; et cet arrêté, que je t'ai envoyé, était, dans toute la force du terme, contre-révolutionnaire. *Il faut, sans délai, rappeler Carrier*, et envoyer à Nantes quelqu'un qui réveille l'énergie du peuple et le rende à lui même. Il faut, sans délai, charger un général, sous sa responsabilité, d'exterminer, à terme fixe, les restes des rebelles : vous chargez bien un corps constitué d'exécuter un décret à terme fixe, et le rendez responsable de l'exécution; faites-en de même pour les généraux. La limite du consulat, chez les Romains, a empêché bien des campagnes de se prolonger : limitez aussi le généralat; il le faut, ou vous avez un nouveau systême de trahisons inévitable.

Réponds-moi, je te prie, à la Rochelle. Je t'ai donné

des détails sur nos généraux, sur Carrier et sur Nantes; les patriotes que je t'ai adressés te diront le reste. Ne perdons point de temps; sauvons un port important; rendons une masse de citoyens, nombreuse, au bonheur et à la liberté; déjouons nos ennemis et nos généraux, et finissons la Vendée.

Dis-moi, je te prie, si tu as reçu ma dernière lettre datée de Nantes, où je te parlais de la mesure très-instante du troc des patriotes de Paris appelés dans les départemens, et des patriotes des départemens appelés à Paris.

Signé JULLIEN.

Nota. L'exemple du secrétaire de Carrier, qui reçoit, avec la hauteur d'un ci-devant valet de ci-devant ministre, les députations d'une société populaire, et les exemples multipliés, qu'il serait trop long de rapporter ici, de maints secrétaires que j'ai vus, me font croire très-utile d'interdire à ces messieurs de prendre un caractère public, et de signer les arrêtés des représentans du peuple : ils ne s'identifieront plus avec la représentation nationale, et ne pourront plus la compromettre. Fais part de cette observation au comité.

Signé J.

N.° CVII (1).

AUTRE lettre de Jullien *fils.*

Angers, 15 Pluviôse.

Jullien à Robespierre.

JE me rends à la Rochelle, mon bon ami, pour suivre ma mission, et j'ai été forcé de prendre par Tours, la route directe étant interceptée. J'ai vu Nantes; il faut sauver cette ville : que le comité de salut public écoute avec l'attention la plus sérieuse les sans-culottes nantais qui lui sont adressés. *La Vendée recommence, Montaigu est pris, et l'on trompe le comité de salut public; et nos généraux perdent leur temps à Nantes, et ne dissimulent point leur système de prolonger la guerre ;* et Carrier qui se fait dire malade et à la campagne, lorsqu'il est bien portant et dans Nantes, vit

loin des affaires, au sein des plaisirs , entouré de femmes et *d'épauletiers* flagorneurs , qui lui forment un sérail et une cour ; et Carrier est inaccessible aux députations de la société populaire , qui viennent pour conférer avec lui sur les objets les plus importans ; et Carrier fait incarcérer les patriotes qui se plaignent avec raison de sa conduite. *L'esprit public est étouffé , la liberté n'existe plus ;* Nantes est dans une position qui ne peut durer sans péril.

Rappelez Carrier, envoyez à Nantes un représentant montagnard , ferme , laborieux et populaire. Prenez des mesures promptes pour éteindre la Vendée renaissante. J'ai pensé un instant que je devais me rendre à Paris , pour y donner de vive voix les détails de ce que j'ai vu ; mais j'ai mieux aimé ne revoir Paris qu'après ma mission terminée. Et quand je t'écris , c'est comme si je pouvais converser avec toi. Tu agiras de même , *il n'y a pas un instant à perdre.* J'enverrai de Tours quelques détails , mais il est superflu de les attendre. *Il faut sauver Nantes , éteindre la Vendée, réprimer les élans despotiques de Carrier.* C'est au nom de la patrie que je te recommande les mesures réclamées par la circonstance. Adieu , mon bon ami. *J'embrasse Barère*, à qui je ne puis écrire.

Signé JULLIEN.

P. S. Je viens d'écrire *aussi à Barère.* Réponds-moi , je te prie, un seul mot qui m'assure que je n'ai pas en vain promis aux sans-culottes nantais , de faire disparaître leurs dangers , et cesser leurs maux. Je me rends à la Rochelle , pour suivre ma mission.

N.° CVII (m).

AUTRE Lettre de Jullien *fils.*

L'Orient , 13 Nivôse.

Jullien à Robespierre.

L'arrivée de Prieur de la Marne , est un motif d'espérance et de joie pour tous les patriotes. *La lettre du comité de salut public a fait grand plaisir à la société populaire.*

Je t'envoie, ainsi qu'à BARÈRE, *les quatre pièces les plus importantes*, RELATIVES A LA CONDUITE DE CARRIER, qui, après avoir donné sa confiance à des hommes patriotiquement contre-révolutionnaires, qui ont pillé, tué, brûlé, et que *Tréhouart* avait fait arrêter, les a declarés inviolables, et *a défendu de reconnaître son collègue pour représentant du peuple.* Une pareille conduite est révoltante. Carrier a subdivisé ses agens en si grand nombre, qu'on voit des hommes délégués par les commissaires des representans, faire arrêter des administrateurs patriotes, en convenant même, dans le procès-verbal de l'arrestation, qu'il n'existe ni faits, ni papiers contre eux. Les actes les plus tyranniques se commettent; une lutte indécente s'élève entre deux représentans, dont l'un (Carrier) menace d'arrêter l'autre. Tu verras les détails *dans ma lettre à Barère*, et les pièces jointes. On attend une prompte décision.

J'ai reçu ta lettre, mon bon ami; je continuerai de justifier la confiance des patriotes.

L'Orient a un pressant besoin de subsistances; nous n'en avons pas jusqu'à la fin de la décade, et nous ne savons où en prendre. Il faudrait un grenier public pour un port aussi important que l'Orient.

Signé JULLIEN.

P. S. Prieur de la Marne, est devant Noirmoutier.

N.° CVII (n).

AUTRE Lettre de Jullien *fils, à son père.*

Angers, 15 Pluviôse.

AU reçu de ma lettre, mon cher papa, vole, je t'en prie, chez Robespierre avec les braves patriotes de Nantes que je t'adresse; il faut sauver leur commune et la France; *il faut étouffer la Vendée qui renaît; il faut rappeler Carrier qui tue la liberté.* J'avais des détails si importans à communiquer au comité de salut public, que j'ai hésité un instant si je me rendrais à Paris, d'autant plus que je m'en rapproche, étant forcé de passer par Tours, pour me rendre à la Rochelle.

La route directe est interceptée; Montaigu est repris;

mais j'ai pensé que je ne devais revoir Paris, qu'après ma mission absolument remplie, et les porteurs de ma lettre donneront les détails. En résumé : *qu'on n'attende pas un jour pour rappeler Carrier,* et le remplacer par un représentant ferme et populaire, montagnard et sans-culotte, actif et laborieux. Lis à Robespierre cette lettre, et lis aussi toi-même celle que je lui écris; j'enverrai de Tours d'autres détails. Écris-moi de suite à la Rochelle.

Signé JULLIEN.

P. S. J'embrasse maman, Auguste, etc.

N.° CVIII.

LETTRE de Maignet *à* Couthon.

TU verras, mon bon ami, notre brave compatriote le citoyen *Lavigne;* il va vous exposer la situation du département de Vaucluse : tu liras le tableau que j'en fais, et tu te diras, toi qui sais bien que je n'aime pas à peindre trop en noir, *qu'il est urgent d'y porter de grands remèdes.* Il en était un puissant, le premier, le seul que je voulais que vous portassiez vous-même, l'arrestation de *Jourdan* et *Duprat;* le comité de sûreté générale vient de lancer lui-même le mandat, et je vous assure que par-là, il a puissamment concouru à sauver le Midi : il n'y a plus qu'une seule chose que je vous demande, c'est de m'autoriser à former *un tribunal révolutionnaire;* il est indispensable pour nous de suivre promptement des chefs de fédéralistes qui fourmillent dans nos deux départemens. S'il fallait exécuter, dans ces contrées, votre décret qui ordonne la translation à Paris de tous les conspirateurs, *il faudrait une armée pour les conduire, des vivres sur la route, en forme d'étapes;* car il faut vous dire que dans ces deux départemens, je porte à *douze à quinze mille hommes ceux qui ont été arrêtés.* Il faudra faire une revue, afin de prendre tous ceux qui doivent payer de leurs têtes leurs crimes, et comme ce choix ne peut se faire que par le jugement, il faudrait tout amener à Paris; tu vois l'impossibilité, les dangers et les dépenses d'un pareil voyage; d'ailleurs IL FAUT ÉPOUVANTER, et le coup n'est vraiment effrayant qu'autant qu'il est porté sous les yeux de ceux qui ont vécu avec le coupable.

En m'obtenant ce point, maintenant que le comité de sûreté générale a fait le pas que je lui demandais, vous pouvez vous tranquilliser, *je vous rendrai bon compte de ce département* où il faut tout créer, mœurs, esprit public, probité.

Ton *sucre,* ton *café,* ton *huile d'olive* sont en route; tu recevras le tout sous peu de jours : la citoyenne *Ramau* te le fera parvenir.

Ne me taxe pas de négligence, mon cher ami, si je ne t'écris pas aussi souvent que je le voudrais ; mais sois bien assuré qu'on ne se fera jamais d'idée de ce qu'est la mission qui m'est confiée. N'importe, j'ai la certitude *d'y faire quelque bien;* j'y donnerai du moins la paix et la consolation aux patriotes.

Rappelle-moi au souvenir de ta chère moitié. Une embrassade à ton petit Hippolyte. Tout à toi.

Signé MAIGNET.

Avignon, ce 4 floréal, l'an deux de la République, etc.

N.° CIX (a).

Notes sur l'établissement du tribunal révolutionnaire demandé par le représentant du peuple Maignet, et que les citoyens PAYAN ont pensé devoir être établi à Orange.

Motifs de l'établissement.

Neuf ou *dix mille* prévenus de rebellion *à mettre en jugement,* l'impossibilité de les tranférer à Paris, puisque cette translation exigerait, dans une distance de deux cents lieues, *une armée pour escorte;* l'inconvénient de déplacer *trente mille citoyens au moins,* qui seront appelés en témoignage, et parmi lesquels se trouveront le petit nombre de fonctionnaires publics *restés fidèles*, et ceux qui ont été *régénérés;* la désorganisation politique qui en résulterait.

En second lieu, le tribunal révolutionnaire qui existait à Marseille pour le département des Bouches-du-Rhône, est anéanti par le décret du 27 germinal. Ce tribunal n'avait jugé qu'une partie des prévenus de ce département; il s'était attaché à frapper les chefs; il

avait particulièrement jugé ceux de Marseille : mais à Arles, à Tarascon et dans les autres districts des Bouches-du-Rhône, les prisons sont encore remplies, les rebelles de Tarascon sur-tout, n'ont été saisis et incarcérés qu'en même temps que ceux du département de Vaucluse, avec lesquels ils avaient des rapports beaucoup plus immédiats qu'avec ceux de leur propre département (les Bouches-du-Rhône).

Les mêmes motifs de difficulté dans la translation et d'économie, qui font juger le tribunal nécessaire dans le département de Vaucluse, doivent le faire autoriser à juger aussi les prévenus du département des Bouches-du-Rhône, qui ne l'ont pas encore été.

Organisation.

Ainsi, on propose au comité les articles suivans :

1.° Créer un tribunal révolutionnaire qui siégera à Orange, à l'effet de juger les prévenus de rebellion contre-révolutionnaire du département de Vaucluse, et ceux des Bouches-du-Rhône, qui n'ont pas encore été jugés ;

2.° Que ce tribunal soit composé d'un accusateur public et de six juges, qui pourront juger au nombre de. .

3.° *Qu'il soit examiné* s'il y aurait quelqu'inconvénient d'autoriser ce tribunal à se diviser en deux sections, *en cas de surcharge de travail ;*

4.° Que ce tribunal *juge révolutionnairement, sans instruction écrite et SANS ASSISTANCE DE JURÉS*, mais que les témoins soient entendus, les interrogatoires faits, les pièces à charges lues, l'accusateur public ouï, et le jugement prononcé en présence du prévenu et *du public ;*

5.° Que tous les jugemens soient motivés, qu'ils soient imprimés et affichés ;

6.° Nommer pour le composer,

1. *Trichard*, 2. *Fauvety*, (1) 3. N..... (*)	Jurés du tribunal révolutionnaire de Paris, désignés par le citoyen *Payan*.

(1) C'est ce *Fauvety* pour lequel *Voulland* s'est vivement intéressé, comme le prouve la lettre suivante.

(*) *Girard* du Jura pourrait être le troisième *juré*, si les citoyens *Payan* n'en ont pas indiqué un autre.

4. *Meilleret* fils, médecin, 5. *Fonrosa*, président du tribunal du district de Die,	Tous deux de la Drôme, connus par les citoyens *Payan*.
6. *Crosmarie*, secrétaire du district de Rambert. 7. *Rouilhon* fils aîné, de Pont-sur-Allier,	Connus du citoyen *Couthon*, et désignés par lui.

Désigner un des sept pour accusateur public. Rouilhon ou Meilleret conviendraient à ces fonctions.

7.° Qu'il soit dit que, si par maladie ou par quelqu'autre événement le tribunal était privé de quelqu'un de ses membres, le représentant du peuple dans les départemens des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse, sera autorisé à les faire remplacer provisoirement par des patriotes pris hors de ces deux départemens.

Lettre de Voulland *à Robespierre.*

Voulland, représentant du peuple, membre du comité de sûreté générale, au citoyen Maximilien Robespierre, son collègue, membre du comité de salut public.

Je t'ai remis ce matin, citoyen collègue, une note où j'ai inscrit le nom du citoyen *Fauvety*, de la ville d'Uzès, département du Gard, avec prière de le comprendre dans la liste des jurés qui doivent être nommés incessamment.

Voici les titres de mon compatriote, dont je réponds comme je répondrais de toi-même.

Le citoyen *Fauvety* était directeur de la poste aux lettres à Uzès, et membre du conseil général de la commune; un comité de salut public, établi à Nîmes, dans les derniers mouvemens contre-révolutionnaires éprouvés dans cette ville, le destitua de ses fonctions; l'accusateur public près du tribunal criminel du département du Gard, décrété d'accusation par la Convention nationale, le fit enlever pour un prétendu délit révolutionnaire; il le jeta dans un cachot d'où il ne se sauva qu'en sautant d'un second étage, au péril de sa vie.

Le peuple, pour récompenser les injustes persécutions éprouvées par le citoyen *Fauvety*, le nomma son représentant pour porter, au 10 août, le vœu de la section des sans-culottes d'Uzès: il se trouve dans ce moment à Paris, où les douleurs de la chute qu'il fit pour recouvrer sa liberté, l'ont retenu.

Le citoyen *Fauvety* connaît parfaitement toutes les manœuvres contre-révolutionnaires pratiquées dans le département du Gard. Je pense, dans mon opinion, qu'il sera très-bien placé auprès du tribunal révolutionnaire, étant bien au fait de toutes les intrigues des fédéralistes du Midi.

Salut et fraternité.

Signé Voulland.

N.° CIX (b).

N.° CIX (b).

LETTRE de Lavigne, *secrétaire de* Maignet, *à* Couthon.

Paris, le 15 Floréal, deuxième année républicaine.

Lavigne au bon et brave *Couthon.*

TON concitoyen, l'envoyé de ton ami *MAIGNET,* te rappelle, bon montagnard, la conversation d'hier et les précédentes : il s'agit d'obtenir pour le département de Vaucluse un tribunal révolutionnaire, composé *d'étrangers à ce département.*

La nécessité de purger la terre de *NEUF* ou *DIX MILLE* contre-révolutionnaires, qui infestaient ce pays, l'impossibilité de transférer à Paris *un si grand nombre de coquins* (translation qui exigerait une armée pour escorte); l'inconvénient de déplacer trente mille citoyens qui seront appelés en témoignage, et parmi lesquels se trouveront et le petit nombre des fonctionnaires publics *restés fidèles,* et ceux qui *ont été régénérés ;* la désorganisation politique qui en résulterait, l'inconvénient de déplacer aussi les registres et minutes de tous les corps constitués et les papiers détachés ou volans, recueillis depuis la réduction des rebelles; la nécessité de ranimer l'esprit public par des exemples, sur les lieux témoins des crimes qu'*il faut punir ;* le salut d'une partie du Midi, *qui tient à cette mesure ;* la conscience connue de *MAIGNET,* qui en fait la demande : tout cela a paru déterminer, *en faveur de l'établissement,* le comité de salut public et celui de sûreté générale réunis, dans la séance du 11 soir. Il a été seulement trouvé quelqu'inconvénient à faire siéger le tribunal à Avignon, à cause du mauvais esprit des habitans. On a desiré entendre, comme *MAIGNET* le demande, les citoyens Payan qui ont des connaissances locales.

J'ai vu les citoyens Payan ; ils sont venus au comité de salut public dans la séance du 13 soir, où d'autres affaires ont empêché que celle-là fût traitée ; mais les citoyens Payan, qui ont concouru avec *MAIGNET* à la recherche des moyens de gagner à la République un pays qui était perdu, qui lui ont fourni un petit conseil de patriotes énergiques, probes et éclairés (je joins à cet

égard deux copies de lettres), ont pensé que *l'établissement est nécessaire*, et qu'il *doit* être fait à Orange, commune qui ne participe pas à la corruption d'Avignon. Ils ont pensé que plusieurs membres de ce tribunal pourraient être pris dans la Drôme ; ils les connaissent, ils les désigneraient : ceux qui manqueraient, pourraient être pris dans d'autres départemens, et même à Paris.

La mesure que *MAIGNET* sollicite, est *urgente ;* elle doit régénérer une partie de la République, précieuse par son sol et son climat. Le comité a de grandes affaires, mais *celle-là aussi est grande* : rappelle-la, s'il est possible ; je te le demande au nom de la prospérité de la République, seul mobile de ma demande.

J'attends à la porte, pour savoir de toi, quand tu te retireras, s'il a été décidé quelque chose.

Salut et amitié au *bon* Couthon.

Signé LAVIGNE.

N.° CIX (c).

COPIE de la lettre écrite par Maignet au citoyen PAYAN, *administrateur du département de la Drôme, et envoyée par* LAVIGNE *à Couthon.*

Du 20 Germinal.

JE m'adresse avec confiance à toi, citoyen administrateur, pour t'associer au succès de mes travaux : tu connais l'urgence de l'épuration des autorités constituées de ce département ; tu sais combien il est indispensable d'assurer enfin la vengeance du peuple. Mais tu connais *la disette de sujets* que l'on éprouve ici ; tu sais mieux que moi le peu de ressources que je dois y trouver : s'il y en a, il n'est pas étonnant que moi, étranger à ces contrées, ne connaissant personne, ne pouvant encore m'adresser à aucun citoyen, crainte de persuader que je penche pour un parti plutôt que pour l'autre, je méconnaisse ceux qui peuvent mériter la confiance publique.

La place que tu as occupée, les liaisons qu'elle t'a données dans ce pays-ci, doivent t'avoir fait acquérir sur les individus, des renseignemens précieux; donne-les moi, indique-moi *une douzaine de francs républicains*,

hommes de mœurs et de probité. Si tu ne les trouves pas dans ce département-ci, cherche-les, soit dans celui de la Drôme, soit dans celui de l'Isère, soit dans tout autre. Je voudrais que les uns fussent *propres à entrer dans un tribunal révolutionnaire;* je voudrais même que certains d'entr'eux pussent, *en cas de besoin,* avoir les qualités nécessaires pour devenir agens nationaux.

Tu vois ma confiance. Le franc montagnard appelle de toutes parts du secours pour sauver la chose publique : tu la sers d'une manière utile, en combattant le fédéralisme; continue ton ouvrage, en me fournissant les moyens *de purger et notre sol, et nos autorités constituées,* des fédéralistes, des hommes improbes qui les déshonorent.

Le courrier porteur de ma lettre attendra ta réponse. Donne à la réflexion tout ce que demande l'importance du choix : Le courrier est à tes ordres.

N.° C I X (d).

Copie de la réponse de Payan *à* Maignet, *envoyée par* Lavigne *à* Couthon.

Valence, le 22 Germinal, an deuxième de la République, etc.

Payan *à* Maignet.

TA lettre, citoyen représentant, me parvient au moment d'un départ imprévu et précipité pour Paris, où je suis appelé par le comité de salut public, *en toute diligence.* Cette circonstance me prive du temps et de la réflexion qui me seraient nécessaires pour remplir *l'objet important* pour lequel tu as recours à moi. Je me suis cependant recueilli quelques instans pour être en état de te donner une note, non pas absolument telle qu'elle m'est inspirée *par ma conscience* et par mes connaissances locales : je n'en ai pas sur les hommes publics, et sur-tout sur les citoyens probes et purs du département de Vaucluse, autant que tu parais m'en supposer; c'est là d'ailleurs une matière si délicate, qu'un homme honnête et sincèrement dévoué à la République, ne donne son opinion qu'en tremblant. Je conçois ta position, j'en partage toutes les peines; j'apprécie ton carac-

tère vraiment montagnard, la droiture de tes intentions, et c'est là ce qui me rend plus scrupuleux encore dans mes indications ; mais je t'invite spécialement à consulter les *bons citoyens* désignés à la fin de ma note : tu pourrais appeler momentanément auprès de toi *Mariton la Gardette* pour toute la partie du district de Carpentras, ci-devant Louvèze ; il te servirait bien dans un pays où il n'est pas toujours aisé de voir clair.

La probité et les vertus morales étant à l'ordre du jour, il faut des choix qui répondent à cette attitude républicaine, et je ne vois pas, dans ce premier moment, que dans l'Isère et dans la Drôme il y en ait de ce caractère qui y réunissent l'intelligence, et la volonté ou les moyens de se déplacer.

Si dans ma route il me vient quelque nouvelle idée, je te l'adresserai directement ; je suis jaloux de servir la République et le gouvernement révolutionnaire de tous mes moyens et de toutes mes facultés : c'est dans ce sens que je demanderai, à mon arrivée à Paris, à mon frère Claude, agent national de la commune, ce qu'il peut savoir sur le district de Louvèze, où il a été administrateur et *missionnaire ;* c'est encore dans ce sens que je crois devoir t'adresser la note particulière, ci-incluse, au sujet d'un homme qui paraît généralement dénoncé, même pour cause d'infidélité, et qui n'a été placé que par un intermédiaire peu délicat, d'après ce que m'assure le comité de surveillance.

Salut et fraternité. *Signé* PAYAN.

P. S. Tu trouveras dans les procès-verbaux des deux assemblées tenues à Valence en juin et septembre, quelques noms ou indications qui, peut-être, pourront te servir.

N.° CIX (e).

NOTES indicatives de citoyens du choix de Payan, *jointes à la lettre ci-dessus, et envoyées par* Lavigne *à Couthon.*

Citoyens actuellement dans le département de Vaucluse, et qu'on peut employer :

FAURE, natif de Grignan, district de Montélimar,

ex-administrateur du département de la Drôme, juge au tribunal du district de Carpentras, et de service au tribunal criminel d'Avignon ;

Un patriotisme pur, de la probité, des intentions droites, et *de l'aptitude.*

Dandré, administrateur du district de Carpentras;

Patriote, homme moral, honnête, intelligent et rédacteur.

Juge, de Vauréas, administrateur du district d'Orange; excellent patriote, *bon missionnaire,* et surveillant les abus.

Imbert de Vaqueyras, administrateur du district de Carpentras ; patriote ferme, *et de l'aptitude.*

Voilà ceux du département que je puis indiquer comme les connaissant personnellement.

En voici quatre autres sur lesquels on m'a donné, dans tous les temps, de bons renseignemens :

Imbert du Thor, secrétaire de la commune de Carpentras ; patriote moral, *et beaucoup d'aptitude.*

Chabrot aîné, notaire, à Boisson, district de Carpentras, *idem.*

Estève, à Entrevaux, district de Carpentras, *idem.*

Dans la Drôme, *les bons sujets manquent comme à-peu-près par-tout,* et l'on n'en connaît pas qui pussent ou voulussent se déplacer pour aller sur-tout dans le département de Vaucluse.

On ne peut indiquer que *Meilleret* fils, médecin, à Étoile, près Valence : l'on ne sait s'il voudrait accepter le poste qu'on pourrait lui confier ; il serait très-bon *dans la partie administrative,* comme *dans un tribunal révolutionnaire.*

Je connais beaucoup trois citoyens, patriotes purs, qui sont parfaitement en état de te donner, sur le département de Vaucluse, et principalement sur les districts d'Orange, Avignon et Carpentras, les plus utiles renseignemens :

1.° Le citoyen *Viot,* patriote pur et ferme, membre du directoire du département de la Drôme, résidant à Valence ;

2.° Le citoyen *Mariton la Gardette,* de Crest, chef-lieu de l'un des districts du département de la Drôme, qui, en mai et juin 1793, fut délégué par ce départe-

ment dans le district de Louvèze, qu'il connaît à fond ; c'est un bon patriote, plein d'intelligence et de probité ;

3.° Le citoyen *Benet*, d'Orange, ci-devant secrétaire de ce district, et maintenant juge militaire près l'armée d'Italie, à Port-la-Montagne ou à Marseille; il connaît les districts d'Orange et d'Avignon à fond ; c'est un patriote pur et sur lequel *on peut compter.*

Mais aucun de ces trois citoyens ne quitterait son poste pour en accepter un autre dans le département de Vaucluse.

Pour toutes les communes des districts d'Orange et Carpentras, qui avoisinent les districts de Montélimar et de Nyons, telles que Suze, Bollène, Mornas, Montdragon, Vissa-Tullette, la Pallud, Vauréas, etc. ;

Tu peux t'adresser avec confiance, pour les instructions dont tu pourrais avoir besoin, au comité de surveillance de Paul-les-Fontaines, ci-devant Saint-Paul-trois-Châteaux, ma patrie, et particulièrement au citoyen *Jean-Baptiste Favier, membre de ce comité, patriote incorruptible et qui connaît les hommes.*

N.° CIX (f).

EXTRAIT des registres du comité de salut public de la Convention nationale.

Du 21 Floréal, l'an II.ᵉ de la République française, etc.

LE comité de salut public arrête *qu'il sera établi à Orange une commission populaire,* composée de cinq membres, pour juger les ennemis de la révolution qui seront trouvés dans les pays environnans, et particulièrement dans les départemens de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône.

Les membres de cette commission seront les citoyens *Fauvety,* juré au tribunal révolutionnaire ; *Meilleret,* du département de la Drôme ; *Roman-Fonrosa*, président de l'administration du district de Die ; *Fernex*, juge du tribunal de district de Commune-Affranchie ; *Ragot*, menuisier, rue d'Auvergne, à Commune-Affranchie.

Le citoyen MAIGNET, représentant du peuple, est chargé d'installer cette commission, sans délai.

Le commissaire des administrations civiles fera exécuter le présent arrêté.

Signé au registre, *Robespierre, Collot-d'Herbois, B. Barère, Billaud-Varenne, Carnot, C. A. Prieur, R. Lindet, Couthon.* Pour extrait, signé *Collot-d'Herbois, Billaud-Varenne, B. Barère.*

Pour copie conforme,

Le commissaire des administrations civiles, police et tribunaux.

Signé HERMAN.

N.° CIX (g).

LETTRE de Lavigne *à* Robespierre.

Le 13 Floréal, II.e année de la République française, etc.

L'envoyé à Paris par le représentant du peuple *Maignet.*,

A *Robespierre*, représentant du peuple, membre du comité de salut public.

DANS la séance d'avant-hier, citoyen représentant, le comité de salut public a pris connaissance des demandes du *représentant MAIGNET, envoyé* dans les Bouches-du-Rhône et Vaucluse, et *dont le principal objet est l'établissement momentanée d'un tribunal révolutionnaire à Avignon ou dans quelque lieu voisin.* La décision du comité fut ajournée jusqu'à ce que les citoyens Payan (de la Drôme) auraient été entendus, à cause de leurs connaissances locales. Je viens de voir les citoyens Payan; ils se rendront au comité, ce soir à dix heures. Ils desirent y voir *Robespierre.* La prospérité de la République, intéressée à la prompte décision de cette affaire, y réclame aussi sa présence.

Plus d'une fois, citoyen représentant, tes lumières rares, ton énergie et ta mâle éloquence ont sauvé la liberté. J'ai la confiance que, dans cette occasion, tu ne lui refuseras pas ton secours. C'est ce qui m'enhardit, d'après l'avis des citoyens Payan, à te faire passer ce billet, afin de ne rien dérober de tes momens par ma présence et par des paroles.

Salut à l'infatigable Robespierre.

Signé LAVIGNE.

N.° C I X (h).

Lettre de Payan *à* Robespierre.

COMMUNE DE PARIS.

Le. . . , l'an deuxième de la République française, une et indivisible.

Agent national.

L'ENVOYÉ du représentant *Maignet* m'a chargé de vous faire passer *des notes qu'il a faites, relativement au tribunal que le comité de salut public se propose d'établir à Orange.* Couthon *n'attend que votre avis pour faire un rapport sur cet objet, qui est très-pressant.*

Chénier invite toutes ses connaissances à aller voir jouer sa tragédie de *Timoléon :* je crois qu'il serait bien nécessaire que le comité l'examinât avant d'en permettre la représentation ; elle peut devenir très-dangereuse dans ces circonstances. . . . . *L'auteur peut-il avoir mis dans sa pièce des sentimens révolutionnaires qui lui sont étrangers ?*

Je n'ai pu entendre hier, sans attendrissement, plusieurs morceaux de votre rapport ; le caractère de sensibilité avec lequel vous l'avez prononcé, lui donnait un nouveau prix ; c'est, sans contredit, le rapport le plus parfait qui ait été fait : les idées en sont grandes, neuves et sublimes ; l'ironie est maniée avec une noblesse, une finesse qui serviront de modèle à nos orateurs : il va rallier à la même doctrine, les patriotes des départemens, incertains et divisés ; il ne crée point une religion et des prêtres, mais prouve que les législateurs ne veulent point ravir au peuple le dogme consolant de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'ame. Ce que vous dites des rois, doit produire un effet étonnant chez les peuples étrangers.

Salut et fraternité.

Signé PAYAN.

N.° C X (a).

Lettre de Viot *à* Payan.

Orange, le 6 Messidor, l'an deuxième de la République, etc.

L'accusateur public près la commission populaire établie à Orange,

Au citoyen *Payan*, agent national près la commune de Paris.

L'INTÉRÊT, cher citoyen, au bien de ces contrées, me porte à t'avertir que par ce courrier j'écris au comité de sûreté générale, et à *Fouquier-Tinville*, accusateur public, pour leur demander de renvoyer par-devant la commission populaire établie dans cette commune, et *Duprat* et *Tiran*. Vois l'accusateur public, et fais en sorte que ce renvoi n'éprouve pas de retard.

Je ne t'avais pas encore appris que le représentant Maignet m'avait chargé de *l'honorable fonction d'accuser les conspirateurs* par-devant cette commission : les affaires publiques occupent tous mes instans ; et chez un républicain, le devoir l'emporte sur le plaisir. Les patriotes de ces contrées comptent sur ton zèle et ton amitié ; notre estime t'est acquise depuis long-temps : unissons-nous pour purger la République de tous les traîtres qui ont conspiré contre elle. Adieu.

Salut et fraternité.

Signé VIOT.

N.° C X. (b).

Autre Lettre de Viot *à* Payan.

Orange, le 9 Thermidor, l'an 2.e de la République française, etc.

Viot à son ami *Payan*.

NOS opérations, mon cher ami, continuent avec une activité qui, j'aime à le croire, ne servira pas peu à rendre la paix et la tranquillité à ces contrées trop long-temps déchirées par l'anarchie : nos travaux nous mériteront la reconnaissance des bons citoyens et des

représentans qui siégent à la montagne; nos vœux alors seront remplis, et notre ambition satisfaite, parce que nous ne sommes jaloux que de l'estime publique; et nous saisissons avec empressement tous les moyens qui peuvent nous conduire à ce but.

Déjà plus de trois cents contre-révolutionnaires ont payé de leurs têtes les crimes qu'ils ont commis; bientôt ils seront suivis d'un bien plus grand nombre.

Aujourd'hui, trente patriotes monnédiers d'Arles sont sur les bancs; ils ont été envoyés par *Maignet* à la commission pour être jugés par elle. Ces trente accusés ont, tous ensemble, et depuis le commencement de la révolution, servi la chose publique, et été fortement en opposition avec les infâmes chiffonniers qu'ils ont combattus sans cesse.

Une division qui a pris naissance dans le fédéralisme, a donné lieu à cette malheureuse affaire : les uns ont été présidens, secrétaires ou commissaires des sections, ou membres des comités formés par elles; ces sections n'étaient alors composées que de patriotes, qui ne formèrent ces assemblées que pour empêcher les progrès du mal qu'auraient pu faire les chiffonniers : à la vérité, ces mêmes assemblées correspondirent avec Marseille, Nîmes, Beaucaire et Tarascon.

Mais cette faute, qui est rachetée par des actes de patriotisme bien prononcé à cette même époque, doit-elle être plutôt considérée comme un crime, que comme l'effet de la politique; plutôt un égarement de l'esprit, que comme la corruption du cœur. Les autres ont commis, et toujours à la même époque, d'autres délits, tels que des arrestations de patriotes, des désarmemens, des dilapidations, etc., etc., etc.

Enfin, les deux partis, également patriotes, se déchirent mutuellement; les délits qu'ils se reprochent sont également graves, et suffiraient nécessairement pour les conduire tous à l'échafaud : mais la République peut-elle vouloir la mort de ceux qui l'ont toujours bien servie, qui la serviront bien encore, qui sont prêts à se sacrifier pour elle! Non, non, sans doute : aussi la commission va-t-elle, je pense, absoudre la très-grande majorité, punir les chefs des factions, et rendre à la liberté ses amans les plus chauds.

Dans peu de jours, et au commencement de la prochaine décade, *60 chiffonniers seront traduits en jugement, et jugés à la même séance ; un pareil nombre les suivra peu de jours après ; et tu vas juger par-là que nous employons bien nos momens.*

Ne sois pas si négligent, mon bon ami ; écris-moi quelquefois, et fais-moi passer chaque jour les productions précieuses qui sortent de ta plume, comme toutes celles qui pouvant servir à l'instruction publique, sont infiniment chères à tous les amis de la République et de la liberté.

Ton ami. *Signé* VIOT.

N.° C X I.

LETTRE de Juge *à* Payan.

6 Thermidor, an deuxième de la République, etc.

Juge, membre du comité de surveillance de Valréas, au citoyen *Payan,* à la commission de l'instruction publique, à Paris.

AMI, LA SAINTE GUILLOTINE va tous les jours. Ces jours derniers, le frère de Maury *l'ex-constituant, monta le premier, en lâche; puis madame* Pialat-des-Isles ; *notre ancien procureur de la commune ; le marquis d'*Autane, *cousin de* Rovère, *notre ancien maire ; un autre mauvais sujet de Valréas ; sept de Grillon, et notre général Grelly, qui monta le dernier, furent ensemble guillotinés.*

Valréas en fournira plusieurs.

J'ai vu par le courrier, le jugement de Barbier et autres contre-révolutionnaires du Buix. Monsieur Candeyron, j'imagine, arrivera vers le 3 août *(vieux style).*

Ce sera, pour le sûr, les premiers jours de septembre, ou le milieu, que j'aurai le plaisir de t'embrasser, et de contribuer à débarrasser la République d'un scélérat. Je reçois toujours de tes imprimés, sans lettre, que je lis à la société. Tu ne me dis plus rien de *Faraud.*

Je ne te parle point des troubles de Montélimar, tu dois les savoir.

Maignet est toujours à Marseille; il a été bien malade; il doit bientôt venir à Orange.

Tu verras, par la lettre, comme il TRAVAILLE *: tout ira bien dans ces contrées.*

Partage la présente avec ton frère *Claude*, si cher à tous les républicains. Donne une relation.

Salut et fraternité.

Signé JUGE.

P. S. Clément est bien; ne l'oublie pas, ni toi, ni ton frère.

N.° CXII.

*LETTRE d'*Agricol Moureau *à* Payan.

Marseille, le 17 Messidor, an deuxième de la République française.

ME voici, mon cher *Payan*, depuis avant-hier, à Marseille. Le représentant *Maignet* a failli succomber sous le poids du travail; mais le dieu des hommes libres et amis du bien l'a rendu à nos vœux et à la patrie. . . . . .

J'ai appris, avant-hier au soir, qu'il était chargé d'aller épurer l'Ardèche : ce travail est bien sérieux. Allons, mon ami, nous travaillerons jusqu'à la mort, s'il le faut, pour faire triompher la République de tous ses vils ennemis. Me trouvant, il y a un an à-présent, au comité de surveillance du département de Paris, je feuilletais des lettres interceptées du Midi. Il en vint, d'Annonay, une adressée à toutes les sections de Paris, remplie d'infamie. Quarante-sept n'étaient pas signées; mais celle adressée à la Butte-des-Moulins, écrite sur un ton différent, sur-tout au post-scriptum, *était signée : ne pourrais-tu pas faire en sorte d'avoir cette dernière lettre?* Loys, *qui était membre de ce comité, pourrait t'aider à la trouver. Cette pièce donnerait à* Maignet *la pierre de touche pour ce pays. Il est clair que tous ceux qui disaient des horreurs aux patriotes de Paris, et qui juraient fraternité et prompt secours aux contre-révolutionnaires de la Butte-des-Moulins, étaient et sont encore les ennemis du peuple.*

Je partirai pour Avignon, sous deux ou trois jours. Si tu vois *Voulland*, parle-lui des patriotes de Beaucaire.

Peut-on oublier ces premiers martyrs de l'unité de la République ! Dis à *Maximilien* de presser *Voulland* de faire ce rapport. Je t'embrasse. Salut à *ton frère*, à *Fourcade*, à *Gauger*, à *Sabonadière*. Je suis tout à toi.

Signé AGRICOL MOUREAU.

N.° CXIII (a).

LETTRE d'Agricol Moureau *à* Payan.

Avignon, le 12 Messidor, l'an deuxième de la République française.

MON ami, je te fais passer l'adresse que la société populaire *de cette commune a faite à la Convention, relativement à la journée du 22 prairial dernier.*

Si je croyais que les opposans n'eussent été mus que par cet ombrage naturel aux républicains, je ne l'aurais pas blâmé.

(A) *Mais je pense que se méfier, ou feindre de se méfier du gouvernement actuel, c'est agir dans le sens de l'Angleterre.*

(B) *Avant de faire lire l'adresse, je t'invite à la montrer à Maximilien*, et de ne la faire remettre au président de la Convention, que quand il en aura été prévenu ; car il serait très-possible que, si *Bourdon* (de l'Oise), *Legendre* et *Tallien* étaient dans ce moment dans l'Assemblée, avec seulement quelques-uns de leurs partisans, ils surprissent, comme le fit *Poultier*, quelque décret contre moi.

Si tu pensais qu'il y a des expressions un peu trop fortes, telles que celles-ci : *Qu'attendez-vous de les frapper !* je t'autorise et te prie de les corriger.

Je remercie ton frère et *Fourcade* de l'envoi qu'ils m'ont fait. Salue-les de ma part. Rien de bien nouveau. *Maignet* est encore à Marseille. J'irai peut-être sous peu de jours. . . . . Si l'adresse te paraît bonne, tu la feras mettre dans les journaux. Adieu.

Signé AGRICOL MOUREAU.

(C) P. S. *La commission populaire marche bien ; hier, sur douze accusés, neuf ont été condamnés à mort, deux à la déportation, un à six mois de détention.*

Je croyais que, d'après le décret du 22 prairial, il n'y avait plus d'autre peine que la mort pour les coupables de délits contre la révolution.

P. S. Tu remettras le paquet ci-joint au représentant *Leblanc*, si tu approuves l'adresse: dans le cas contraire, tu la brûleras.

N.° CXIII (b).

Adresse de la société populaire d'Avignon à la Convention nationale, soumise avant à Payan *et à* Robespierre, *par* Agricol Moureau *qui l'a rédigée.*

Avignon, ce 2 Messidor, an II. de la République.

La société populaire d'Avignon à la Convention nationale.

Représentans,

Une faction perfide voulut, l'année dernière, à-peu-près à cette époque, perdre la République par le modérantisme : le peuple se leva dans la journée du 31 mai, et vingt-deux conspirateurs tombèrent bientôt après sous le glaive salutaire de la loi. Ceux des complices de *Brissot* qui échappèrent alors à la mort qu'ils méritaient, ou par la fuite, ou le silence, ont-ils depuis osé reparaître ou relever leur front de la poussière? Eh! comment se fait-il qu'une nouvelle faction, la faction perfide des indulgens, bien plus dangereuse que la première, puisqu'elle était ourdie et conduite par des hommes d'un nom et célèbre et chéri parmi le peuple, n'ait pas été anéantie en entier? On en connaît les restes; ceux qui siégeaient à côté de *Danton*, a dit un d'entre vous, sont ses complices : on en connaît les restes; ceux qui ont voulu l'arracher à la mort, sont ses complices; ceux qui ne veulent pas du gouvernement révolutionnaire, qui mettent sans cesse des entraves à la marche du gouvernement, qui veulent ajourner la punition des ennemis du peuple, qui craignent l'institution du tribunal révolutionnaire dans les formes décrétées le 22 prairial, sont ses complices, et méritent la mort. Qu'attendez-vous de les frapper? Croyez-vous que les Anglais seuls aient mis parmi nous l'assassinat à

l'ordre du jour ! et ne sont-ils pas eux-mêmes les hommes de l'Angleterre, ceux qui parlent comme les habitans de cette île avilie ! Ceux qui se proclament les défenseurs de l'immoralité, peuvent-ils être les amis de la République ! Ceux qui se sont déclarés les seconds de *Jourdan*, après avoir été ceux de *Danton*, quand les patriotes dénonçaient de toutes parts sa tyrannie, peuvent-ils être les amis de la vertu et de l'égalité ! n'est-ce pas à *Jourdan* que se ralliaient tous les voleurs de la France ! *Jourdan* et ses satellites étaient devenus les bourreaux des patriotes ; ils accordaient ici une protection ouverte à l'aristocratie, et il était tout naturel qu'ils achetassent ensuite des domaines superbes : ainsi les voleurs et les contre-révolutionnaires de tout genre se sont ligués contre la Convention et le gouvernement. Ils ne veulent pas la République, puisqu'ils sont les protecteurs du crime, puisqu'ils sont les échos de l'Angleterre et de l'Autriche : pourquoi la République tarderait-elle de les exterminer ! Oui, il faut que tous les ennemis de notre République soient anéantis ; alors la victoire réside sous nos drapeaux, alors l'unité règne dans l'intérieur, alors enfin, les fondemens sur lesquels l'égalité est assise, sont inébranlables.

Adopté à l'unanimité par la société populaire d'Avignon, dans la séance du 10 messidor.

Signé AGRICOL MOUREAU, *président ;* ROBINAUX; PEIRAUT, *secrétaire.*

N.° CXIV.

*LETTRE d'*Agricole Moureau *à* Payan.

Avignon, 9 Messidor, an II.e de la République française.

JE suis arrivé hier au soir d'Orange, mon cher Payan, où j'avais passé deux jours ; les choses y vont assez bien : voici ce qui en est. (A) *Meilleret et Roman-Fonrosa sont excellens citoyens ; mais, pour juger révolutionnairement, ils ne valent pas Fauvety et les deux autres juges de Commune-Affranchie. Le bien public demanderait donc qu'à leur place on mît deux hommes de la trempe des trois autres.* (B) *Si Fauvety était malade,* ce qui ne tardera pas à arriver, car il est impossible

qu'il tienne avec le travail qu'il fait et la peine qu'il est obligé de prendre, *il échapperait bien des coupables, et ALORS LE BUT DU GOUVERNEMENT SERAIT MANQUÉ*, les divisions régneraient encore, et avec elles le trouble ; et le germe de la contre-révolution ne serait pas anéanti. *Meilleret et Fonrosa sont esclaves des formes : les trois autres ne veulent d'autres formes que la conviction de leur conscience. Les deux juges de Commune-Affranchie sont excellens, et celui qui les a choisis se connaît en hommes. Meilleret et Fonrosa sont de très-vrais patriotes ; mais tous les bons patriotes ne sont pas également propres à remplir les fonctions de juges révolutionnaires.* Ce que je te dis ne doit pas diminuer et l'estime et l'amitié que tu leur portes ; mais je crois, en mon ame et conscience, qu'ils pourraient être plus utiles ailleurs que dans la commission. *Les renseignemens que je te donne, je les tiens de Viot, Fauvety, Barjavel, Benet*, et je ne leur ai pas laissé ignorer que je t'écrirais les craintes qu'ils me témoignaient. Viot doit t'avoir écrit il y a trois jours : c'est moi qui lui ai servi de secrétaire dans cette occasion. *Maignet* n'est pas encore de retour de Marseille. (C) *Je vais travailler à une adresse dans le sens que tu me parles.* J'avais bien prédit cette insurrection des cendres du perfide *Danton ;* et si le comité de salut public ne frappe ferme quelque jour, il sera écrasé par ces agens de l'Angleterre, et alors la liberté est perdue.... Si nous avions le moindre échec sur les frontières, tu verrais alors ces agens de Cobourg, qui font des vœux pour nos défaites, s'appitoyer sur nos malheurs qu'ils auraient provoqués, et tenter, pour la troisième fois, de renverser le gouvernement. Les choses vont assez mal dans l'Ardèche ; il y a des communes où il n'y a que des aristocrates, et dans lesquelles le coupable est à l'abri des lois et des mandats d'arrêt.

Adieu. *Salut à Maximilien.* Je t'embrasse de toutes mes forces.

Signé AGRICOL MOUREAU.

Rappelle-moi au souvenir de *ton frère* et de *Fourcade.*

N.° CXV.

N.° CXV.

Lettre d'Agricol Moureau *à* Payan.

Avignon, le 4 Messidor, an second de la République française.

VOILÀ quelques jours écoulés, mon cher *Payan*, depuis que je ne t'ai pas écrit : rien de bien intéressant à t'apprendre. La commission populaire est en activité, et déjà quelques conspirateurs ont subi la peine dûe à leurs crimes.

(A) J'ai vu, dans les papiers publics, les dernières agitations des débris de la *faction des immoraux*. J'avais bien raison de te le dire, que cette faction n'était point détruite ; que différer d'en frapper les restes, c'était leur laisser les moyens de se reconstituer. *Je le dis encore, si, au reçu de ma lettre, ceux qui s'asseyaient à côté de* Danton, *et qui partageaient ses opinions contre le gouvernement révolutionnaire, ne sont pas arrêtés et punis, la chose publique est en danger.* Vous n'avez pas vous autres, à Paris, le tableau des choses sous les yeux. La grande majorité est pour le gouvernement révolutionnaire ; mais si la faction des modérantistes avait un instant le dessus, que de partisans elle aurait dans un instant ! et alors, je ne puis m'empêcher de le penser, la République serait à deux doigts de sa perte ; alors les assassinats des vrais amis de l'égalité et des plus fermes défenseurs du peuple seraient à l'ordre du jour. *Il faut qu'on frappe avec éclat tous les avides de domination ou les* APPITOYEURS.

(B) Les choses marchent *roides ici, on y est indigné des entraves que les* Tallien *et* consorts *voudraient mettre à la marche des choses. Tallien* est ici abhorré de tous les patriotes depuis le jour que, président de la Convention, il lui mentit impunément, en disant qu'il venait de recevoir des autorités constituées d'Avignon des pièces qui prouvaient que la conspiration d'*Hébert* avait une ramification dans Avignon. Sais-tu quelles étaient ces pièces ! c'était une lettre d'un ex-chartreux nommé *Trie*, créature du conspirateur *Rovere*, vicaire général de monseigneur l'évêque de Vaucluse : ce chartreux est dedans, il sera guillotiné ; car, pour avoir la

place d'un commissaire des guerres, il l'a accusé d'avoir été président de section, ce qui est très - positivement faux.

Un nommé *Larose*, dit *Ravau*, de l'Isle, est parti pour Paris, pour aller porter une attestation du conseil prétendu général de la commune de l'Isle en faveur d'*Antoine Tiran*. Dix signataires de cette adresse sont venus ici rétracter leur signature. La terreur que cette famille de *Tiran* avait inspirée est telle qu'il n'y a qu'une poignée de patriotes qui ose hardiment lui reprocher en face ses vols, ses forfaits et les malheurs de leur pays : son règne sera court. Le représentant *Maignet* doit arriver aujourd'hui. Il me tarde de le voir arriver, pour fermer radicalement les plaies des patriotes. *L'épuration des* (C) *autorités constituées du district et des autres du département fera marcher les choses avec unité.* Il y a encore des municipalités qui sont en place et qui avaient fait publier hautement de venir s'inscrire pour marcher contre la Convention. Quand tu liras ma lettre, les membres impurs qui les composent encore, seront à l'ombre.

Un mot sur l'Ardèche. Il n'est que trop vrai que les fédéralistes contre-révolutionnaires y triomphent *et que les montagnards* y sont persécutés ; ton frère le jeune doit t'avoir donné des renseignemens sur cette partie. Il serait à desirer que le représentant égaré, qui y avait tant fait de mal, eût été rappelé, comme on me l'annonce. Adieu, mon ami, songe au Midi ; qu'on ne dédaigne pas de s'en occuper fortement, car c'est ici que l'intrigue et le modérantisme semblaient avoir placé plus particulièrement leur domicile. Rappelle-nous au souvenir de *Maximilien*. Dis au comité de salut public que nous soutiendrons vigoureusement le gouvernement révolutionnaire ; parce que nous voulons la République et que nous y voyons clair. Les *Rovere* et sa faction ne veulent pas la République, ils pensent à leurs intérêts, ils aspirent à la domination ; et nous, nous voulons la République, avec les vertus, le désintéressement, l'abnégation de soi-même, le stoïcisme, qui en forment les bases solides. Adieu ; rappelle-moi au souvenir de ton frère, de *Fourcade*, et crois que je suis ton ami.

Signé AGRICOL MOUREAU.

P. S. Ma sœur et *Laure* te saluent. Bien des choses à *Gauger*, quand tu le verras, ainsi qu'à *Rascassette.*

Si ce *Rose-Ravau* te tombe sous la patte, fais-le arrêter; c'est un être gagé par cette faction contre-révolutionnaire et voleuse : on le trouvera chez leur protecteur et leur chef, le marquis de *Tonvieille.*

N.° CXVI *(a).*

LETTRE d'Agricol Moureau *à* Payan.

Avignon, le 18 Prairial, l'an deuxième
de la République française.

JE t'ai écrit avant-hier, mon cher Payan, et j'ai omis, dans ma lettre, bien des détails. Je ne t'ai pas parlé de la mort tragique d'un bon patriote que tu dois connaître, puisqu'il était propriétaire de la métairie nommée le Pontet, où nous étions campés au mois de juillet dernier : ce n'est pas seulement à Paris que l'assassinat des défenseurs de la liberté est à l'ordre du jour; la veille de mon arrivée, six hommes masqués se présentent à neuf heures et demie du soir *à la campagne de ce citoyen, nommé* Gras; *ils se saisissent des domestiques, les enferment, conduisent* Gras *dans une cave, et le fusillent en présence de son jeune enfant, qu'ils forcent de tenir la lampe. On a eu de graves soupçons que les assassins étaient enfermés dans Avignon: le représentant* (A) *Maignet a fait faire une fouille générale, et il a saisi cette occasion, pour faire arrêter tous les ci-devant qui n'auraient pas été zélés patriotes, tous les prêtres de ce genre, tous les parens d'émigrés ou de guillotinés, tous les suspects, toutes les femmes de mauvaises mœurs; tu penses que le gibier est considérable dans une commune où le perfide modérantisme était à l'ordre du jour, où des scélérats de la trempe de* Jourdan *accordaient protection ouverte à tous les ennemis de la liberté, pourvu qu'ils les payassent bien. Je te ferai passer son arrêté à ce sujet, dont tu seras satisfait. Il y a eu plus de cinq cents coquins ou coquines arrêtés : un de ces jours, on en extraira ce qui pourrait avoir été arrêté injustement.*

Bédouin n'est plus; je crois te l'avoir marqué. T'ai-je dit qu'on y avait trouvé les cocardes blanches, les cha-

perons des consuls , la délibération qui révoquait son vœu d'être réuni à la France !

J'ai appris que *Tiran*, de l'Isle, l'infâme satellite de *Jourdan*, homme perdu, par ses crimes, de réputation, avant le nouvel ordre de choses, et digne de sa réputation ancienne , par ses bassesses et ses forfaits , depuis la révolution, était arrêté à Paris. Il a encore, à l'Isle, quelques voleurs pour amis, qui craignent, qui s'agitent, pour n'être pas entraînés dans sa chute. A leur tête, est son frère. Cette famille a régné jusqu'à ce jour par la terreur. Ils ont fait, malgré les plus vives réclamations de quelques patriotes intrépides, une délibération en sa faveur, qui, en venant de deux cents lieues, pourrait paraître quelque chose. Mais voici, en deux mots, la vie de ce vil conspirateur. Lors de la rebellion des Marseillais, il a été s'affilier à Marseille, contre les patriotes de Vaucluse ; il a acheté, lui qui n'avait rien , les plus beaux domaines de cette commune ; il est entré, à la tête de ses gendarmes , dans le sein de la société populaire ; et c'est lui qui a saisi les patriotes. Les emplois militaires qui l'ont élevé au grade qu'il occupait , c'est d'avoir été l'adulateur et le satellite du conspirateur *Fonvielle*.

Je dois te prévenir encore que Jean-Louis *Duprat*, frère très-digne des deux frères traîtres de ce nom, est parti pour Paris depuis trois jours. Il est connu, depuis 89 , par son aristocratie qu'il n'a pas déguisée. Je te le recommande à son arrivée. Les patriotes pensent que *Duprat* et *Tiran* devraient être renvoyés par-devant la commission qui siége à Orange. L'économie , pour les frais de route des témoins , et l'exemple sur les lieux , semblent nécessiter cette mesure : c'est mon opinion , c'est celle de *Fauvety*, qui se trouve ici aujourd'hui , et qui te salue. Communique ma lettre à *Maximilien*, s'il a le temps d'en faire la lecture. Dis-lui que , bientôt , cette partie du Midi , si empestée par le papisme, répondra au reste de la République ; et que nous serons dignes de la grande et chère famille qui nous a accueillis dans son sein. Je te salue, ainsi que ton frère et *Fourcade*. *Sauve*, *Fauvety*, *Meilleret*, *Viot*, ma sœur, te saluent. Adieu. Je t'embrasse, et suis à toi du fond du cœur.

Signé AGRICOL MOUREAU.

Il faut bien que je te salue, puisque *Moureau* m'en offre l'occasion. J'ai reçu ton paquet ; je suis sensible à ton attention. *La commission est installée : encore quelques jours, et tu entendras dire qu'elle est aussi terrible que juste. Il faut qu'elle fasse trembler les malveillans de tout le Midi ; qu'elle extermine ceux qui lui tomberont sous la main, et tue les autres d'épouvante.*

Salut et fraternité.

Signé FAUVETY.

P. S. *Barjavel* te salue.

*AUTRE lettre d'*Agricol Moureau, *à* Robespierre.

A Paris, le 19 Pluviôse, l'an II.e de la République, etc.

ROBESPIERRE, il y a aujourd'hui soixante-un jours que j'ai été arrêté, quoique j'eusse correspondu avec toi, avant mon arrestation, pour t'annoncer l'état d'Avignon et des contrées qui l'environnent, et pour te faire connaître la conduite de *Rovere* et de *Poultier*. Je ne t'ai pas instruit de la manière dont ils m'ont fait arrêter et conduire à Paris. *J'avais strictement recommandé aux députés des sociétés populaires qui sont venus pour rendre hommage à la vérité, de te voir et de t'instruire de tout ; mais ils n'ont pu t'approcher : ces députés sont au nombre de dix-sept, et représentent plus de cinquante sociétés jacobites.* Ils sont tous pères de famille ; ils sont ici depuis plus d'un mois et demi ; et la baisse de leurs fonds, et le rapport du comité de sûreté générale un peu long à paraître, les forcent en partie à retourner dans leurs foyers. Tu peux les avoir vus aux Jacobins. Je leur donne ma lettre pour te la remettre en personne. Je ne te demande rien pour moi : je crois que tu me connais. *Poultier*, qui avait fait rendre un décret contre moi sans me NOMMER, a reconnu qu'il avait eu tort et qu'il avait été trompé, et cependant je suis encore dans les fers ; et des patriotes de deux jours, prêtres insermentés ou intrigans cupides, triomphent de voir le *sans-culotte du midi* dans la captivité !

Apprends à connaître le sang qui coule dans mes veines par la mort héroïque de mon élève et de mon neveu,

Tu dois avoir lu dans le numéro du 16 de ce mois, de *Duval*, ou dans celui d'hier d'*Audouin*, le récit de sa mort ; elle est fidèle : je ne te le retracerai pas. Je t'invite au nom du bien public, non pas de demander qu'il soit mis à côté du jeune *Barras*, mais de faire décréter qu'il sera élevé une pyramide au milieu de la place publique d'Avignon, ou sur les bords même de la Durance, sur laquelle seraient gravés et le tableau de sa mort et ses dernières paroles. *Poultier* (1) m'avait demandé ce récit pour le transmettre à la Convention ; mais les intrigans étaient parvenus à le refroidir sur mon compte, et à lui faire regarder comme un crime de ma part, des vérités utiles : il a enseveli ce trait dans l'oubli ; c'est à toi de le réparer.

---

(1) J'ai cru devoir joindre ici le récit de la mort de *Viala*, tracé par *Agricol Moureau*, et rappeler en même temps que *Poultier*, dans l'ouvrage périodique qu'il fait paraître, loin d'être d'accord avec *Agricol Moureau*, sur le récit de la mort de *Viala*, le nie formellement, et au lieu d'attribuer cette mort à un acte d'héroïsme, en donne pour cause une simple *polissonnerie* mal prise, et qui a été suivie de la mort. Voici au surplus comment *Moureau*, qui a eu pour échos *Duval* et *Audouin*, s'exprime sur les derniers momens de son neveu.

*Histoire d'*Agricol Viala.

Je me trouvais, cher *Robespierre*, à la Convention nationale quand tu y as fait ton rapport. Agrée les remercîmens que te doit un oncle, un instituteur, pour la justice que tu as rendue à son neveu et à son élève. Je ne t'avais que raconté le fait sublime, je vais te le transcrire, afin que tu fasses ensuite ce que tu jugeras à propos.

Les rebelles sortis des murs de Marseille et des environs sont maîtres de la rive gauche de la Durance ; les Avignonais marchent sur la rive opposée pour leur disputer le passage. Les premiers ont les pontons en leur pouvoir ; couper les cables, c'est rendre les pontons inutiles ; mais il faut avancer sous un feu terrible. On demande quelqu'un de bonne volonté. *Agricol Viala*, âgé de treize ans, commandant de la petite garde nationale dite *l'espérance de la patrie*, se présente : on le refuse ; il s'élance sur une hache, il vole au pied de l'arbre auquel le cable est attaché. Les rebelles font sur lui plusieurs décharges, il ne pâlit pas, son faible bras ne cesse de frapper le cable à coups redoublés ; à la cinquième décharge, une balle le frappe au sein, il tombe et expire en prononçant ces mots : « je meurs pour la liberté ».

Le cable ne fut pas coupé, les rebelles passèrent la rivière et jetèrent son corps dans les flots. Sa mère, en apprenant sa mort, poussa les hauts cris ; mais, lui dit-on, *il est mort pour la patrie*. Ah ! c'est vrai, dit-elle, et ses larmes se séchèrent.

Voilà les faits dans toute l'exactitude. Je suis à toi comme à la chose publique, c'est-à-dire, du fond du cœur.

Signé AGRICOL MOUREAU.

Le décret en vertu duquel *Poultier* et *Rovere* m'ont fait arrêter, suspend l'exécution de celui rendu contre les assassins de Beaucaire, sous prétexte que ce décret amenait au tribunal révolutionnaire vingt pères de famille; et ce décret, dans la vérité, n'en frappait que dix, dont plusieurs étaient dans l'armée des rebelles de Marseille, et de là *dans la ville infâme.*

Adieu; point de faveur pour moi, mais la justice pour un apôtre de l'égalité, et pour un martyr de la justice et de la vérité; mais sur-tout de la célérité pour rendre à la liberté celui qui, depuis cinq ans, écrit, parle, combat constamment pour elle.

Signé AGRICOL MOUREAU.

P. S. Le nom de mon neveu est *Agricol Viala :* il a été le premier martyr de l'unité et de l'indivisibilité, tué les armes à la main. Le comité de sûreté générale est nanti de toutes les pièces qui concernent mon affaire, liée à celle de *Beaucaire.* En attendant le rapport, comme il est reconnu par mes accusateurs mêmes qu'ils ont été trompés, ne pourrais-je pas être rendu à la liberté! Le premier supplice pour un révolutionnaire, est d'être contraint à vivre avec des hommes qui ne partagent pas nos opinions.

N.° CXVI. (b)

*LETTRE d'*Agricol Moureau *à* Payan.

Avignon, le 21 Prairial, an II.e de la République française.

QU'IL est doux, mon cher *Payan*, d'avoir souffert pour la cause du peuple! Qu'il est reconnaissant, quoi qu'en disent ses ennemis! L'embrassement sincère d'un agriculteur, d'un sans-culotte vertueux, me dédommage de mes cinq mois de gêne.

Toutes les sociétés populaires des environs m'ont envoyé des députations pour m'embrasser en leur nom. Ce soir je vais à Beaucaire; je ne voulais pas y paraître, mais il est vrai que l'intérêt de l'agriculture le demande; car sans le jour de demain, que je passerai avec les patriotes de cette commune, ils en perdraient trois pour venir me voir, et dans cet instant la moisson est com-

mencée. Mon ami, je suis confus, et non enivré de mon triomphe ; j'ai parlé pour ramener les citoyens aux principes, pour qu'ils se déshabituassent de l'homme, et j'ai entendu avec plaisir qu'on me disait qu'on fêtait la chose dans moi, que si je variais ils seraient invariables pour elle, et qu'ils appelleraient sur moi la vengeance publique. Ainsi, le peuple est aux principes, et je ferai tous mes efforts pour qu'il ne s'en écarte jamais.

Viot est nommé, par *Maignet*, accusateur public près la commission séante à Orange ; elle va commencer ses opérations.

Maignet est à Marseille depuis deux jours; nous attendons son retour à la fin de la décade.

La fête à l'Etre suprême a été célébrée hier ici avec toute la pompe possible; tous nos paysans y ont paru, et ont été d'un contentement indicible de voir qu'il y avait encore un dieu : oh ! le beau décret que celui-là, disaient-ils !

J'ai prononcé à ce sujet un discours de deux pages, que je t'enverrai quand il sera imprimé.

(A) *La visite domiciliaire qui a eu lieu ces jours derniers, a produit une arrestation d'environ cinq cents personnes.* Maignet *a ordonné au comité de surveillance de* FAIRE LA TRIAILLE, *et il s'est réservé de statuer définitivement.*

Il est possible que cette mesure ait blessé quelques individus injustement, mais *Maignet* sondera dans ce cas la plaie.

Je te dis cela, parce que j'ai appris qu'on avait arrêté une personne employée au salpêtre, qui était dans le moment sans papiers ; mais dès qu'on a su qu'il était agent de la République, j'ai dit aux commissaires qu'il n'y avait pas un moment à perdre, et de l'élargir à l'instant ; mon conseil a été suivi. Je t'avertis de ce fait, afin que s'il était porté des plaintes au comité de salut public, on fût instruit à temps de la réparation du mal.

Adieu, mon ami, salut à *Fourcade*, à ton frère, à *Sabonadière* ; rappelle-moi au souvenir de Maximilien.

Je t'embrasse.

Signé AGRICOL MOUREAU.

Ma sœur, *Sauve*, *Barjavel*, *Meilleret*, te saluent.

N.° CXVII.

Avignon, le 16 Prairial, an II.e de la République française.

JE suis arrivé hier ici, mon cher Payan, après quatre jours de course consécutive. J'avais eu soin de cacher le moment de mon arrivée; cela n'a pas empêché que je n'aie trouvé mon beau-frère à une lieue en avant: il est vrai qu'il y venait tous les jours.

J'ai vu hier, de quatre lieues, les flammes révolutionnaires qui consumaient l'infâme Bédouin. La contre-révolution y avait éclaté avec toutes ses horreurs et son audace ; on a trouvé les cocardes blanches et les chaperons pour messieurs les consuls. *Il y a eu soixante-trois guillotinés ; le reste des habitans a été partagé entre quatre communes environnantes, où ils seront traités comme les ci-devant qu'on a forcés de sortir de Paris.* Hier j'ai assisté, *sans être aperçu*, à l'installation du tribunal populaire à Orange; les patriotes sont contens, mais leurs ennemis ont la mine alongée. Tu n'as pas d'idée de la joie que la mort de JOURDAN a occasionnée ici. *Un fait bien positif, c'est que messieurs de la noblesse, et mesdames sur-tout, étaient pour lui; la marquise d'Eyragues, avec toutes les femmes de sa cour, disait : « A présent que monsieur Jourdan se » rapproche des principes, vous verrez qu'on nous l'en- » lèvera ».* On a trouvé à Marseille une lettre de lui à *Rébecqui*, dans laquelle ce monstre lui disait que, si on voulait le faire sortir des prisons de Marseille, il viendrait rallier au drapeau des rebelles tous les partisans d'Avignon et de Vaucluse. Cette lettre doit être arrivée à Paris le dix de ce mois. Son parti, qui est celui de *Rovere* et de *Duprat*, et de tous ceux à qui on pouvait reprocher quelque chose au sujet du fédéralisme, n'était pas celui d'*Hébert*, mais bien positivement celui de l'infâme *Danton*. On doutait encore du crime de ce perfide; je dis, on doutait, et dans ce cas, je parle de cette clique. Tous mes amis sont venus m'embrasser. Oh ! que j'aurais voulu que quelqu'un fût témoin de l'esprit public qui se manifesta hier ! Le faubourg S.t-Antoine d'Avignon fut beau, fut grand : *à bas la tyrannie, vive la montagne !* voilà ses cris répétés. *Mon nom ne*

fut pas prononcé, ce qui me fit plaisir ; mais le peuple est pour la chose, et non pour les mots. J'ai vu avec peine, parmi ceux qui sont venus m'embrasser, quelques personnes que je ne crois pas amies du gouvernement ; mais je dis, dans ce cas, ce que *Maximilien* disait à *Legendre : ne crois pas que je sois la dupe de tes discours patriotiques.* Adieu ; je t'écrirai plus à loisir demain. Salut à l'ennemi des traîtres ; qu'il se hâte de les frapper, car ils conspirent sans cesse. Il n'y a pas quinze jours, à ce qu'on m'a assuré, que le marquis de *Fonvielle* mandait à ses adulateurs de tenir ferme, qu'ils n'auraient pas long-temps à lutter. On a trouvé, sur un prêtre guillotiné à Bédouin, un sauf-conduit de ce traître. Ce fait est positif. Adieu ; salut à ton frère, à *Fourcade* et à mes amis, qui sont les tiens.

Signé AGRICOL MOUREAU.

Viot, *Faure* et *Meilleret* qui entrent à l'instant, vous saluent.

Meilleret l'oncle te prie de lui faire passer l'acte d'accusation contre *Jourdan*.

Ma sœur t'embrasse un million de fois. Oh ! qu'elle a versé de larmes en m'embrassant !

N.° CXVIII.

LETTRE de Fauvety *à* Payan.

Orange, le 19 Messidor, l'an deuxième de la République française, une et indivisible.

Fauvety, président de la commission populaire établie à Orange,

Au citoyen *Payan*, agent national de la commune de Paris.

Citoyen camarade,

LES grandes occupations que j'ai eues, depuis mon arrivée en ce pays, ne m'ont pas laissé le temps de t'écrire, ainsi qu'à ton frère auquel tu voudras bien présenter mes excuses, et lui dire que j'ai reçu les divers paquets qu'il m'a adressés.

La commission m'a coûté beaucoup de soins et de veilles pour l'organiser ; on manque de sujets qui réunissent au patriotisme les talens nécessaires, et l'exacte probité dont on a besoin dans des affaires importantes. *Roman-Fonrosa* et moi, sommes ce qu'on appelle vulgairement chez nous, les bardots de la commission. Il a fallu, pendant long-temps, tout voir et tout dicter. Enfin, nous avons trouvé un sujet qui peut conduire et surveiller en partie, les différens bureaux ; quoiqu'il nous manque au moins dix personnes pour que la commission puisse aller selon mes desirs, *nous allons pourtant, et nous avons plus fait dans les six premiers jours, que n'a fait dans six mois le tribunal révolutionnaire de Nîmes, enfin, la commission a pourtant rendu CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT jugemens dans DIX-HUIT jours.* Hier nous avons condamné quatre faux témoins, surpris en audience; ils ont subi la peine de mort, l'un d'eux a avoué en allant au supplice, qu'il était bien jugé et qu'il avait eu tort de déposer à faux pour de l'argent.

Je te promets que nous mettrons dans le diabolique comtat, la vertu et la probité à l'ordre du jour. . . . . . .
. : . . . . Ragot, Fernex *et moi sommes au pas ;* Roman-Fonrosa *est un excellent sujet, mais formaliste enragé et un peu loin du point révolutionnaire où il le faudrait ;* Meilleret, *mon quatrième collègue, ne vaut rien, absolument rien au poste qu'il occupe ; il est quelquefois d'avis de sauver des prêtres contre-révolutionnaires ; IL LUI FAUT DES PREUVES, comme aux tribunaux ordinaires de l'ancien régime. Il inculque cette manière de voir et d'agir à* Roman, *il le tourmente, et tous les deux réunis nous tourmentent à leur tour. Nous avons quelquefois des scènes très-fortes. Meilleret*, enfin, est patriote, mais il n'est pas à sa place. *Dieu veuille que* Ragot, Fernex *ou moi ne soyons jamais malades ! si ce malheur arrivait, la commission ne ferait plus que de l'eau claire; elle serait, tout au plus, au niveau des tribunaux ordinaires de département.* . . . .

Je te salue fraternellement ; mes amitiés à ton frère, je l'invite à continuer ses envois.

Signé FAUVETY.

N. B. Payan, sensible à ce qu'*Agricol Moureau* lui avait écrit sur la faiblesse de *Roman-Fonrosa*, et que lui confirmait *Fauvety*, crut devoir donner à *Roman* la leçon suivante :

COPIE *d'une lettre de* Payan, *l'agent national (1), à* Roman-Fonrosa.

J'AI été long-temps, mon cher ami, membre du tribunal révolutionnaire (2), et je crois, à ce titre, te devoir quelques observations sur la conduite des juges ou des jurés. *Il est bon de t'observer d'abord que les commissions chargées de punir les conspirateurs, n'ont absolument aucun rapport avec les tribunaux de l'ancien régime, ni même avec ceux du nouveau. Il ne doit y exister aucunes formes, la conscience du juge est là, et les remplace.* Il ne s'agit point de savoir si l'accusé a été interrogé de telle ou telle manière, *s'il a été entendu paisiblement et long-temps, lors de sa justification ; il s'agit de savoir s'il est coupable.* En un mot, ces commissions sont des commissions révolutionnaires, c'est-à-dire, des tribunaux qui doivent aller au fait, et frapper sans pitié les conspirateurs : elles doivent être aussi *des tribunaux POLITIQUES ; elles doivent se rappeler que tous les hommes qui n'ont pas été pour la révolution, ont été pour cela même contre elle, puisqu'ils n'ont rien fait pour la patrie. Dans une place de ce genre, la sensibilité individuelle doit cesser, elle doit prendre un caractère plus grand, plus auguste, elle doit s'étendre à la République. Tout homme qui échappe à la justice nationale est un scélérat qui fera, un jour, périr* des républicains que vous devez sauver. On répète sans cesse aux juges : *prenez garde, sauvez l'innocence ;* et moi je leur dis, au nom de la patrie : *tremblez de sauver un coupable.*

Dans la position où tu te trouves, je soutiens qu'il est impossible, avec la plus grande sévérité, que tu condamnes jamais un patriote. Le tribunal est entouré

(1) Cette lettre, trouvée dans les papiers de Payan, n'est point écrite, mais est corrigée de sa main ; elle est une suite de celle de *Fauvety* qu'on lit ci-dessus, et a provoqué la réponse qu'on lira ci-après.

(2) *Payan* avait été juré au tribunal révolutionnaire de Paris.

d'hommes probes, de citoyens du pays même, et la démarcation est tellement établie entre les amis de l'humanité et les ennemis, que tu ne frapperas jamais que ses ennemis. *Je t'en conjure*, au nom de la République, au nom de l'amitié que je t'ai vouée, je t'en conjurerais au nom de ton intérêt particulier même, si l'on devait en parler lorsqu'il s'agit de l'intérêt général, *laisse des formes étrangères à ta place ; n'aie de l'humanité que pour ta patrie ;* marche d'un pas égal avec tes collègues. *Fauvety sait l'impulsion qu'il faut donner au tribunal ;* il a acquis l'estime et l'amitié de tous les républicains. On applaudit toujours *à sa justice*, et les aristocrates seuls, dont il détruisait les partisans, lui reprochèrent sa rigueur. Il n'y a pas de milieu, il faut être totalement révolutionnaire, ou renoncer à la liberté. Les demi-mesures ne sont que des palliatifs qui augmentent sourdement les maux de la République. Tu as une grande mission à remplir : OUBLIE QUE LA NATURE TE FIT HOMME ET SENSIBLE. Rappelle-toi que la patrie t'a fait juge de ses ennemis : elle élèvera un jour sa voix contre toi, si tu as épargné un seul conspirateur ; et dans les commissions populaires, *l'humanité individuelle, la modération qui prend le voile de la justice, est un crime.* Je n'ai vu dans ces genres de tribunaux, que deux sortes d'hommes, les uns qui trahissaient les intérêts de la liberté, et les autres qui voulaient la faire triompher. *Tous ceux qui prétendaient être plus sages et plus justes que leurs collègues, étaient des conspirateurs adroits*, ou *des hommes trompés, indignes de la République.* Choisis entre l'amour du peuple et sa haine. Si tu n'as pas la force et la fermeté nécessaires pour punir des conspirateurs, *la nature ne t'a pas destiné à être libre.* Tu sens, mon ami, que ces réflexions me sont inspirées par l'amour de la patrie et par l'estime que j'ai conçue de toi ; elles sont jetées à la hâte sur le papier, mais elles sont bonnes. *Lis-les sans cesse, et sur-tout avant le jugement des scélérats que vous avez à frapper.* (Ces derniers mots sont raturés.) Salut et fraternité.

RÉPONSE de Roman-Fonrosa.

Orange, le 30 Messidor, l'an II.e de la République française, etc.

J'AI reçu, citoyen et ami, *ta lettre du 20 du courant ;*

je te remercie bien sincèrement *des avis* que ton attachement pour moi t'inspire*, bien que je croie être à cet égard à l'abri de tout reproche:* mais soit qu'on ait présenté quelque tableau bien éloigné de la vérité, soit que je croie devoir éclairer ton amitié et ta confiance sur ma manière de penser, je t'observe qu'il est dans mon cœur qu'il ne suffit pas de mériter la confiance, qu'il faut encore, dans tous les temps, la justifier. Appelé par la confiance de mes concitoyens à diverses fonctions publiques, dès l'aurore de la révolution, je me suis imposé la plus étroite obligation de les remplir avec la plus sévère exactitude, et j'ose dire que si cette sévérité m'a fait des ennemis, elle a pleinement justifié la confiance dont on m'avait honoré auprès des amis de l'ordre et des lois : *honoré de celle du comité de salut public, je ne me suis pas dissimulé qu'elle exigeait de moi encore plus d'exactitude, et je crois jusqu'à présent avoir rempli son vœu.*

Conformément à *sor instruction,* je me suis bien pénétré que, pour acquérir dans mon ame la conviction des délits des prévenus mis en jugement, je n'avais besoin d'aucune des instructions préparatoires auxquelles les autres tribunaux sont asservis : mais, comme le *vertueux Maignet,* j'ai cru *qu'il fallait faire une différence entre les coupables ; distinguer les coupables,* c'est-à-dire, *tous les ci-devant nobles et prêtres, tous les riches, les hommes d'affaires et autres gens instruits, de ceux de la classe des artisans, manouvriers ou journaliers,* dont la grande majorité sont illettrés, qui avaient été égarés ou trompés. J'ai cru, *sur ces derniers,* que, conformément aux vues du représentant *Maignet,* souvent manifestées, notamment dans son discours lors de l'installation de la commission, et d'après les instructions politiques qu'a été à même de nous fournir le citoyen *Meilleret*, mon collègue, qui bien franchement avait été nécessité d'acquérir les plus grands renséignemens pour concourir à organiser une partie des corps constitués dans ce département, notre sollicitude nous imposait la plus étroite obligation de rechercher avec le plus grand soin si le prévenu de cette dernière classe n'avait pas été égaré ou trompé ; et j'ose le dire, lorsque dans mon ame j'ai acquis cette conviction, j'ai voté de

moindres peines ou l'absolution, sauf toutefois les cas où la conduite du prévenu ne m'a jamais laissé douter de son intention. *J'avoue que pour arriver au but, la tâche est d'autant plus pénible que, d'après les connaissances générales que j'avais de ce département*, des insurrections diverses qui dans ces contrées avaient nécessité des partis opposés, les renseignemens que nous a donnés *Meilleret*, et ceux que j'ai cherché à acquérir d'ailleurs, *il nous faut être sans cesse en garde sur la nature des charges que nous présentent les témoins qu'on nous produit, souvent et trop souvent dictées par des animosités particulières, un esprit de parti, ou quelquefois inspirées par un intérêt particulier ; en sorte que sous ces divers rapports, il ne faut point être surpris que parmi nous nos opinions sur cette dernière classe de prévenus varient quelquefois*, puisqu'elles dépendent essentiellement de notre manière de saisir ou d'apprécier les déclarations des témoins ; et à cet égard, malgré que je sois occupé trois et quatre heures par jour plus que mes collègues, pour la rédaction des jugemens, nous n'avons cessé, *Meilleret* et moi, de réclamer une assemblée préalable pour connaître les accusés qu'on mettait en jugement, ainsi que les charges matérielles qu'il y avait contre eux, pour rendre notre opinion plus uniforme. Nous avons réclamé sur-tout qu'on s'attache à purger les grands coupables, parce que nous espérions que dans l'instruction de leur procès, nous parviendrions à acquérir des renseignemens favorables à ceux qu'ils avaient induits, égarés ou trompés ; mais jusqu'à présent nos tentatives ont été inutiles. Voilà, cher ami, quelle est ma conduite dans cette partie jusqu'à ce moment.

La commission ayant cru dans quelques circonstances pouvoir découvrir quelque complot ou quelques complices dans des délits majeurs, j'ai été chargé de prendre des réponses personnelles ou d'entendre des témoins, comme en ayant plus l'usage que mes autres collègues ; NOUS N'AVONS PAS EU D'AUTRE INSTRUCTION PRÉPARATOIRE, ENCORE EST-ELLE BIEN BORNÉE, tandis que j'aurais cru qu'elle eût dû être infiniment plus étendue, parce que nous avions découvert des fils qu'il eût été intéressant de suivre pour nous éclairer sur une classe d'hommes qui, sous le voile du patriotisme,

ont fait le plus grand mal dans ces contrées, en faisant contribuer des citoyens, sous prétexte de les soustraire au glaive de la loi.

Si, pour porter le jugement, nous n'avions pas besoin d'instruction préalable, je n'ai pas cru qu'il en fût de même pour assurer nos opinions dans le dépôt qui doit, dans tous les temps, justifier ma conduite : *j'ai cru qu'il était indispensable de retenir note légale de l'interrogatoire public qu'on fait subir au prévenu en audience*, c'est-à-dire, *de ce qui constate ses nom, prénom, âge, qualité et demeure.* Il eût même fallu, ce me semble, constater, autant qu'on le pourrait, sa fortune ; sans insister beaucoup, je pensais aussi qu'il eut été intéressant de retenir même note des témoins qu'on faisait entendre. *J'ai cru être d'autant plus fondé sur la partie relative au prévenu, que, sur le registre qu'on a formé, contenant le nom des prévenus mis en jugement et jugés jour par jour, il s'y trouve quelque légère différence dans les qualités avec celles désignées par les jugemens;* tandis que s'il y avait note retenue, signée par le président et le greffier, tout devrait nécessairement s'y référer. Plus versé dans cette partie que mes autres collègues, même que ceux employés au greffe de la commission, *je leur avais communiqué ce qui se pratiquait ailleurs; mais l'excès du travail et le petit nombre de commis leur ont fait envisager mes vues comme superflues.* Je me tais, espérant que le mode de travail qu'on pratique sera approuvé, ou qu'on nous tracera une route quelconque. *La loi m'ayant servi, dans tous les temps, de guide pour mes devoirs et mon opinion, j'ai cru également que dans la dispensation des peines, nous ne pouvions nous écarter de la disposition des lois pénales, et même de l'obligation imposée aux autres tribunaux d'en rapporter le texte.* Si, sur tous ces objets, la nature de notre tribunal pouvait nous en dispenser, j'ai toujours cru qu'il était avantageux d'édifier le public sur les motifs qui dirigent nos opérations.

Si, dans cette conduite, je n'avais pas rempli les vues du comité, que ton amitié veuille bien m'éclairer sur ce que tu crois que je doive faire. De plus, harassé par le travail, à désespérer de le soutenir long-temps,

je

je te laisse à décider si, quand je suis décidé à m'immoler pour tout ce qui pourra être avantageux à la patrie, il pourra jamais naître un doute contre moi que je veuille favoriser ses ennemis.

Rappelle-moi au souvenir de ton frère.

Salut et fraternité.

Signé ROMAN-FONROSA.

P. S. Je joins ici un exemplaire du procès-verbal d'installation, et un exemplaire du tableau des individus mis en jugement dans la première et seconde décade de ce mois, qu'on nous rend dans l'instant.

N.° CXIX.

COMMISSION POPULAIRE

Etablie à Orange.

Égalité, fraternité, liberté, ou la mort.

Orange, le 9 Messidor, l'an II.° de la République, etc.

JE t'envoie, ci-joint, mon cher ami, quelques exemplaires des premiers jugemens de la commission; tu les recevras exactement à l'avenir. Je me charge d'autant plus volontiers de cette tâche, qu'ayant été toi-même acteur anti-fédéraliste dans le Midi, tu ne pourras voir qu'avec plaisir tomber les têtes contre-révolutionnaires. Neuf conspirateurs orangeais ont déjà subi la peine dûe à leur crime: le peuple a applaudi avec transport à leur chute. *Tu connais la position d'Orange; la guillotine est placée devant la montagne.* On dirait que toutes les têtes lui rendent, en tombant, l'hommage *qu'elle mérite: ALLÉGORIE PRÉCIEUSE (1) pour de vrais amis de la liberté.* Les deux *Chieze,* prêtres, sont au nombre des

(1) Les agens de nos tyrans ne bornaient pas leur amour pour *la montagne* à placer au pied d'un mont allégorique l'instrument de la mort : immolaient même des hommes à la montagne, comme autrefois les Hébreux coupables *immolèrent leurs fils et leurs filles aux démons.* Pour preuve, lisez l'extrait suivant d'une lettre de *Parrein*, général de division et président de la commission révolutionnaire de Commune-Affranchie,

conspirateurs punis; cela va, et ça ira. Adieu, mon ami; rappelle-moi au souvenir de ton frère. Je t'embrasse.

Le greffier de la commission. Signé BENET.

Depuis primedi, plus de soixante scélérats ont *courbé* la tête.

POST-SCRIPTUM d'une lettre de Parrein, *en date du 22 Germinal de l'an II.e de la République.*

« JE t'envoie, mon ami, deux jugemens qui te prou-» veront combien *notre tribunal est l'ami de LA MON-» TAGNE* et l'ennemi des rois, puisque l'un *PUNIT » DE MORT un homme qui avait osé CALOMNIER LA » MONTAGNE*, et l'autre punit également de mort » un gendarme qui avait dit que dans peu on crierait: » Vive le roi. »

N.° CXX.

LETTRE de Benet *à* Payan *l'aîné.*

Marseille, quintidi Frimaire, an deuxième de la République.

ENCORE un triomphe de la liberté sur l'esclavage, de la raison sur le fanatisme, mon cher procureur général: un ci-devant prêtre, curé de Salon, passe sous mes fenêtres, en robe rouge, escorté par la gendarmerie..... Devine où va le cortége..... Demain on en annonce sept ou huit, et après-demain RELÂCHE AU THÉÂTRE. Mon ami, l'esprit public se vivifie dans cette commune; la liberté, l'égalité commencent à y rétablir leur empire, etc.

Signé *BENET.*

N.° CXXI (a).

Valréas, 14 Floréal, an second républicain.

Juge, notaire de Valréas, à *Payan,* agent national de la commune de Paris.

JE suis très-satisfait de ta dernière lettre; elle me met bien à mon aise: il était réservé à un ami comme toi de

me tranquilliser. J'ai resté plusieurs jours avec le représentant *Maignet* à Avignon ; je retourne encore auprès de lui, mais pour très-peu de temps. C'est à ton frère que je suis redevable de la connaissance de ce montagnard et de la confiance dont il m'a honoré. Je lui en témoignerai toute ma reconnaissance.

Ce département avait besoin d'un homme comme *Maignet ;* il y opère le plus grand bien, et ne le quittera qu'après avoir mis entièrement l'ordre, sur-tout à Avignon, qui était divisé par l'esprit de parti, et où *Jourdan* n'aurait pas dû être placé.

Notre ami *Benet*, d'Orange, qui se trouvait juge militaire, a été nommé receveur du district d'Avignon ; il vient de s'y rendre pour occuper cette place.

J'ai été assigné, à la requête de l'accusateur public, comme témoin en débat dans l'affaire de *Sabatery,* avec *Bertrand* et quatre autres membres du comité de surveillance, tous bons sans-culottes. Pour le 29 floréal, j'aurai donc le plaisir de t'embrasser et ton frère, et de vous exprimer toute ma sensibilité à l'amitié que vous avez pour moi. C'est le jour que je viens de te désigner, que *Sabatery* sera mis en jugement, de sorte qu'il est essentiel que tous les jurés soient bien instruits sur le compte de cet homme, pour qu'il n'échappe pas à la vengeance nationale, et j'espère que tu feras tout ce qui sera nécessaire. Je serai bien aise d'avoir une copie de l'acte d'accusation ; il n'y a que toi qui puisses me la procurer. Rends-moi encore ce service, auquel j'attache beaucoup de prix. Si *Bertrand* arrive avant moi, tu auras la bonté de la lui remettre.

Ma sœur *Morin*, d'Orange, viendra avec moi. Nous arriverons le 25 à l'hôtel de la République, rue de la Jussienne, vis-à-vis les pompiers.

La société populaire de cette commune a pris, à l'égard de ton frère et de toi, une délibération dont je serai porteur.

J'ai envoyé hier un exprès à ton père pour lui annoncer que je vais à Paris, et que le soir de la décade, je l'embrasserai ainsi que nos amis ; il doit, d'après sa réponse, me charger de quelque paquet.

Tu sais sans doute que le fameux *Candeyron* est à la citadelle de Montélimar ; c'était un grand ami de *Saba-*

tery. Lors de sa commission dans cette commune, il se prêta à une contribution de mille écus que *Sabatery* exigea de *Bonnefoy*, négociant.

Salut et fraternité.

Signé JUGE, *notaire.*

AUTRE *lettre de* Juge.

2 Messidor, an second républicain.

Juge, membre du comité de surveillance,

Au citoyen *Payan*, à la commission d'instruction publique, à Paris.

TU trouveras ci-joint, cher ami, le résultat des renseignemens que j'ai pris, relativement au district de Nyons, ensuite de la lettre du six prairial. Si tu ne l'as pas reçu plutôt, c'est que j'ai été très-occupé auprès de *Maignet*, et que d'ailleurs j'ai voulu prendre tous les moyens possibles pour avoir des notes exactes.

Dans tous les temps, tu me trouveras très-empressé à te fournir les éclaircissemens que tu pourras desirer, soit pour ta propre satisfaction, soit pour la chose publique, à laquelle je ne cesserai d'être entièrement dévoué, ainsi qu'à toi et à ton frère. Ce district ne paraît pas marcher d'une manière parfaitement révolutionnaire; il paraît que l'on tient encore au fanatisme, par l'inexacte observation des fêtes décadaires, et la cessation des travaux, les jours des ci-devant dimanches. Il est fort étendu dans la montagne; les chemins en sont escarpés et difficiles. Dix cantons comprenant quatre-vingts communes, dont la plupart reçoivent tard les dépêches, malgré l'établissement des piétons, offrent une population de trente-deux mille cinq cents ames, dont diverses communes, qui n'ont pas encore retranché de leurs dénominations les mots saints qui les infectent, n'ont pas encore balayé tous les ci-devant prêtres.

Les habitans étaient divisés en deux sectes, l'une catholique, l'autre protestante; et, ce qui est étrange, c'est que le fanatisme affecte autant cette dernière.

Le chef-lieu du district me paraît absolument mal situé, puisqu'il est à l'extrémité du district ; et je ne vois pas de commune qui puisse être préférée à Nyons. Il me paraît qu'à une nouvelle organisation de districts, il vaudrait infiniment mieux joindre aux districts de Die, Serres et Carpentras, les communes qui les avoisinent, et former un district de toutes celles environnant Nyons et Valréas : tu sens que cette dernière serait, à tous égards, beaucoup mieux propre à renfermer les établissemens publics, que Nyons, qui est un pays très-resserré, manquant de bâtimens. Il nous *fallut, dans ce département, tout comme dans celui des Bouches-du-Rhône, un patriote tel que* Maignet, *pour le faire aller au pas. Il travaille jour et nuit pour l'améliorer; et il emportera, en le quittant, le regret de tous ceux qui le connaissent. Suivant les apparences, il tombera plus de trois mille têtes dans ce département. Les prisons regorgent de fédéralistes et de suspects; et tu sens qu'il est temps, sans doute, de purifier un des plus beaux pays de la République, trop long-temps souillé par la présence d'une horde de scélérats qui conspiraient contre elle.*

Rappelle-moi dans le souvenir de ton frère.

Salut et fraternité.

Signé JUGE.

N.° CXXI (b).

Avignon, le 28 Germinal, l'an II.e de la République, etc.

Le citoyen *Faure*, juge,

Au citoyen *Payan*, agent national.

On a rendu justice, mon ami, à ton énergie républicaine ; je le dis à ton frère en passant à Valence. Je suis même convaincu que lui sera bientôt dans une place qui le mettra à même de continuer les services importans qu'il a rendus dans l'administration du département de la Drôme, que je n'ai cessé de mettre à jour dans les départemens du Midi et de Paris.

Je t'adresse quelques imprimés de la société populaire; tu en recevras d'autres incessamment. Depuis quelques jours les ennemis des patriotes paraissent moins fiers.

J'ai heureusement embrassé le parti de la justice, en soutenant *Barjavel* et ses collègues. Les sociétés voisines ont la même façon de penser.

Un voyage que j'ai fait à Marseille, en qualité de député de la société, auprès du représentant, me donna occasion d'y éclairer la société contre *Jourdan*, qui se laisse conduire par des intrigans, pour venger des haines particulières.

Les nommés *Chaussy*, lieutenant de gendarmes, et *Fouquet*, que *Jourdan* fait écrire chez lui, sont partis pour Paris, a-t-on dit, pour surprendre nos frères les *jacobins*, ainsi que la Convention : mais ils seront bientôt éclairés ; tous les jours il paraît, sous les yeux de *Maignet*, député, de nouvelles pièces pour terrasser nos ennemis.

Le ministre de la justice avait dénoncé le tribunal à la Convention, en disant qu'il ne pouvait pas juger les contre-révolutionnaires ; il a tardé plus d'un mois pour se rétracter. Tu sens le discrédit que cela a fait, et en même temps le triomphe des aristocrates. Cette décade, *Lacoste*, de Montelimar : *Entrecastaux*, *Latour*, *Vidau*, *Clément*, ci-devant seigneurs de Graveson, etc., ont été mis en prison.

La lettre écrite par *Barjavel et moi*, le 3 ventôse, au comité de sûreté générale, pour lui apprendre que la loi du 17 septembre n'était pas exécutée, grâce à la vigilance de *Maignet*, a son effet. *Jourdan* avait fait emprisonner, sans mandat, le 16 ventôse, 13 fonctionnaires publics d'Ayrages. Deux jours après il en fit sortir cinq.

D'autres subirent le même sort; il disait hautement: J'ai carte blanche ; que le tribunal tremble. Tu sens que ce procédé nous a donné de l'énergie.

N'oublie pas le patriote de Valence, qui fut mis en prison pour l'avoir soutenu ; il méritait mieux une place que *Pignet*, sous l'enveloppe duquel j'avais arrêté deux lettres pour une tierce personne, que ton frère et moi jugeâmes suspectes.

Tu sais mon dévouement pour la chose publique ; je ne dévie pas. Je t'embrasse et mes amis.

Salut et fraternité.

Signé FAURE, *juge*.

N.° CXXI. (c)

LETTRE de Dounaud *à* Payan.

Paul-les-Fontaines, 27 Messidor, II.e année républicaine.

AS-TU bien pu croire, mon cher *Claude*, que le comité de surveillance de Paul-les-Fontaines, des principes duquel, j'espère, tu ne dois nullement douter, eût impunément souffert dans les murs de sa commune un calotin, fuyant la sienne, sans le faire arrêter et traduire, sur-le-champ, dans la maison d'arrêt destinée à tous ces messieurs ! je me plais à croire, et je me persuade même, que tu rends plus de justice à nos principes révolutionnaires. *Masson*, à la vérité, a paru ici il y a environ un mois ; il a fait un séjour de huitaine chez *Gastelane*, pour donner des leçons de musique à ses deux petites-filles qu'il a auprès de lui : je dois t'observer, à cet égard, qu'il n'est entré dans cette maison qu'après en avoir obtenu l'agrément de la municipalité. *Masson* ne fuit point sa commune, comme on te l'a dit ; et sa résidence actuelle à Grignan, qui vient de m'être attestée par ton frère *Charles*, auquel je n'ai cependant point communiqué ta lettre, dépose de ce que je t'avance.

Tu sais, sans doute, que la femme *Laroche*, malgré sa pétition contre nous, est allée se réunir aux autres détenus de cette commune. Je fus, moi-même, le porteur du second arrêté que l'on prit contre elle.

Arnaud, ci-devant *Lestang*, *en faveur* duquel nous avions lancé un mandat d'arrêt, fut arrêté, il y a deux jours, à Avignon. Il vient de nous être expédié par deux gendarmes ; nous l'avons fait traduire de suite à la citadelle de Montélimar, *pour lui donner de nouveaux regrets de ne s'être point émigré. Tu dois te rappeler qu'il te tint ce propos ainsi qu'à ton frère l'aîné.*

Lorsqu'on prononça sur l'arrestation de la femme Laroche, on discuta si son mari serait de la partie : le conseil général et le comité, qui traitèrent pour lors concurremment de cette affaire, décidèrent à L'UNANIMITÉ que Laroche ne devait point être arrêté, vu qu'il avait donné des preuves de BON CITOYEN. Malgré cette décision favorable en faveur de cet individu, qui est consignée

sur les registres de la commune, SI TU AS PAR-DEVERS TOI quelque motif qui dicte son arrestation, dénonce-le au comité, *ET TU VERRAS QU'IL PRENDRA BIENTÔT RANG PARMI CEUX QUI FIGURENT À LA CITADELLE.*

Quant à *Brun,* ex-chanoine, *il est en cage* à Valence, *et sa maison entre les mains de Xavier Cheisson, qui l'a payée 1700 livres. Saillant* est absent de la commune; et je te jure, foi de républicain, que s'il y mettait les pieds, *il n'en sortirait que pour aller parfumer la maison de reclusion.*

Quant *aux dévotes,* elles n'ont point attiré notre attention républicaine, vu que leur influence ne peut nuire d'aucune manière à la chose publique. Au surplus, *s'il fallait coffrer cette classe-là, nous aurions pu y comprendre toutes les femmes du pays, etc.*

Signé DOUNAUD.

Certifié conforme aux originaux par nous, représentans du peuple, membres de la Commission chargée de l'examen des papiers trouvés chez Robespierre et ses complices. *Signé* COURTOIS, GUFFROY, LOMONT *et* CALÈS.

FIN.